This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

STANFORD·VNIVERSITY·LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE BÉNÉDICTINE

TOME XXXV. — 1923

Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE
# BÉNÉDICTINE

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE

1923

ABBAYE DE MAREDSOUS
Belgique.

1923

Digitized by Google

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES

## I. ARTICLES


| | | |
|---|---|---|
| CAPELLE (D. B.) | Optat et Maximin... ... ... ... ... ... ... ... | 24 |
| DE BRUYNE (D. D.) | Deux feuillets d'un texte préhiéronymien des Evangiles ... ... ... ... ... ... ... ... ... | 62 |
| » | Un feuillet oncial d'une règle de moniales ... ... | 126 |
| » | Encore le *Benedicite* ... ... ... ... ... ... ... | 133 |
| » | Un traité inédit contre le mariage des prêtres ... | |
| GILLET (D. L.) | Note sur les *Nomina Sacra* en paléoslave ecclésiastique ... ... ... ... ... ... ... ... ... ... | 105 |
| LEHMANN (P.) | Zur Kenntnis der Schriften des Dionysius Areopagita im Mittelalter ... ... ... ... ... ... ... ... | 81 |
| LOWE (E. A.) | On the date of the Codex Toletanus... ... ... ... | 267 |
| MORIN (D. G.) | Traité « de virtutibus S. Augustini » composé par un bénédictin du XI^e-XII^e s.... ... ... ... ... | 17 |
| » | Les distiques de Pomponio Leto sur les stations liturgiques de carême ... ... ... ... ... ... | 20 |
| » | La constitution de Francfort, 11 février 1234... ... | 102 |
| » | Une lettre apocryphe inédite de Jérôme au Pape Damase ... ... ... ... ... ... ... ... ... | 121 |
| » | Deux sermons africains du V^e/VI^e siècle avec un texte inédit du symbole ... ... ... ... ... ... | |
| SCHEPENS S. J. (P.) | Encore le *Benedicite* ... ... ... ... ... ... ... | 129 |
| VAN HOONACKER (A) | La vision de l'*epha* dans Zach. V, 5 ss. ... ... ... | 57 |
| VAQUIER (André) | Une réforme de Cluny en 1428... ... ... ... ... | 157 |
| WILMART (D. A.) | Une homélie de Sedatius, évêque de Nîmes pour la Nativité de Notre Seigneur ... ... ... ... ... | 3 |
| » | Les livres légués par Célestin II à Città di Castello | 98 |
| » | Une prière inédite attribuée à Saint Anselme. La recension interpolée des prières ... ... ... ... | 143 |
| » | Le prologue d'Hervé de Bourgdien pour son commentaire de la *Cena Cypriani*... ... ... ... ... | 255 |
| » | Une conjecture mal fondée au sujet des sentences de Guillaume de S. Thierry ... ... ... ... ... | 263 |


*A ce tome 35 de la Revue bénédictine étaient joints avec pagination spéciale.*


| | | |
|---|---|---|
| BERLIÈRE (D. U.) | Bulletin d'histoire bénédictine ... ... ... ... | 433*-492* |
| CAPELLE (D. B.) | Bulletin d'ancienne littérature chrétienne latine | [65]-[80] |


Digitized by Google

# II. COMPTES RENDUS ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

## A. ORDRE ALPHABÉTIQUE DES NOMS D'AUTEURS


*Aufsätsz Fritz Milkau.* ... ... 27
*Aus Schrift und Geschichte..* ... 28
*Anthologie des œuvres de Sainte Thérèse.* ... ... ... ... ... 38
ASSIN PALACIOS. *La escatologia musulmana en la Div. Comedia* ... ... ... ... ... ... 117
BAUMANN. *Die sel. Irmengard von Chiemsee* ... ... ... ... 41
BAUMSTARK. *Geschichte der syrischen Literatur* ... ... ... 32
BESSIÈRE. *La tradion manuscrite de la correspondance de Saint Basile...* ... ... ... ... ... ... 291
BOURGEOIS et ANDRÉ. *Les sources de l'hist. de France XVII^e s.* t. III ... ... ... ... ... ... 115
BRAUN. *Liturgisches Hand-lexicon* ... ... ... ... ... ... 113
BROCHARD. *Hist. de la paroisse et de l'égl. S. Laurent à Paris* 294
BROU. *Les exercices spirituels de S. Ignace* ... ... ... ... ... 231
BUSSE. *Der Wein im Kult des Alten Testamentes* ... ... ... 199
BUTLER. *Western Mysticism* ... 278
*Canisii epistulae et acta* ... ... 116
CHIQUOT. *Jean Tauler et le « Meistersbuch »..* ... ... ... 224
CIOLLE. *Directoire pratique du jeune confesseur..* ... ... ... 210
CLOP. *S. Bonaventure...* ... ... 42
DASSONVILLE. *Les carrières féminines* ... ... ... ... ... 54
DENIS. *L'être en puissance, d'après Aristote et S. Thomas* ... 283
DESNOYERS. *Hist. du peuple juif des Juges à la Captivité* t. I ... 108
D'HERBIGNY. *L'Anglicanisme et l'orthodoxie gréco-slave* ... ... 50
DÖLGER. *Der H. Tisch in den antiken Religionen u. im Christentum...* ... 31
» *Die Eucharistie nach Inschriften frühchrist. Zeit* ... ... ... ... 32
DONAT. *Summa philosophiae christianae...* ... ... ... ... 283
DORSAZ. *Notre parenté avec les personnes divines* ... ... ... 208
DREILING. *Das religiöse und sittliche Leben der Armee.* ... 228
DU BOISROUVRAY. *Mgr. Gay* ... 45
DUMAINE. *Le Dimanche Chrétien* 202
EGINHARD. *Vie de Charlemagne* 219
FARRUGIA. *De casuum conscientiae reservatione* ... ... ... 277
FLEG. *Anthologie juive* ... ... 296
FONQUERAY. *Hist. de la Compagnie de Jésus en France* ... 225
*Fugger-Zeitungen* (1568-1605)... 292
GOYAU. *Histoire religieuse..* ... 43
GRATRY. *Jésus-Christ. Réponse à Renan...* ... ... ... ... ... 199
HAGEMANN. *Metaphysik* ... ... 211
HÉBRARD. *S. Benoît* ... ... ... 40
HERDERS. *Zeitlexicon..* ... ... 272
HESSEN. *Hegels Trinitätslehre...* 38
HOC. *Le déclin de l'Humanisme belge* ... ... ... ... ... ... 293
HOFFMANN. *Die Lebendigkeit der Religion* ... ... ... ... ... 277
HOORNAERT. *Ste Thérèse écrivain* ... ... ... ... ... ... 212
HÖPFL. *Introductionis in s. U. T. libros compendium*, t. I ... ... 28


Digitized by Google

HUGON. *Les vingt-quatre thèses thomistes* ... ... ... ... ... 211
HUGUENY. *Psaumes et cantiques du Brév. Rom.* t. II... ... ... 114
ISENKRAHE. *Waffen der Apologetik* ... ... ... ... ... ... 33
JANSSENS. *Fleurs éparses. — Sparsi flores* ... ... ... ... 230
JANVIER. *La vertu de tempérance* 210
JUGIE. *Jos. de Maistre et l'Egl. gréco-russe*... ... ... ... ... 50
KLEINTJENS et DE BIE. *Schets der Nederlandsche Geschiedenis* 288
KLEINTJENS et HUYBERS. *Algemeene Geschiedenis*... 288
» *Beknopt leerboek der Nederl. Geschiedenis* 288
» *Leerboek der Nederl. Geschiedenis* ... ... 288
» *Repetitieboekje der Algemeene Gesch.* ... 288
» *Repetitieboekje der Nederl. Geschiedenis.* 288
KLEINTJENS et KNIPPENBERG. *Mythologisch Vademecum voor gymnasiasten.* ... ... ... 288
» *Van Goden en Helden* 288
KLEINTJENS et VAN HAEREN. *Nederl. Geschiedenis en Vragenboekje.* ... 288
» *Schets der algemeene geschiedenis* ... ... 288
KORS. *La justice primitive et le péché originel* ... ... ... ... 33
KORTLEITNER. *Hermeneutica biblica* ... ... ... ... ... ... 273
KUGLER. *Von Moses bis Paulus* 110
LAGRANGE. *Evangile selon S. Matthieu* ... ... 111
» *La vie de Jésus d'après Renan* ... 199
LEDOS. *S. Pierre Claver* ... ... 291
LEHMANN. *Die Parodie im Mittelalter*.. ... ... ... ... ... 218
*Life and letters of Birbeck*... ... 52
LINDSAY. *Palaeographia lat.* t. I. 54
*Liturgiewissenschaft (Jahrbuch für)* ... ... ... ... ... ... 200
*Liturgische Texte II, Ordo Missae rom. et gallic.* ... ... ... 202
LOTTIN. *L'ordre moral et l'ordre log. d'après S. Thomas.* 286
» *Les éléments de la moralité des actes chez S. T.* 286
LOUISMET. *La vie mystique* ... 37
MAIRE. *S. Norbert* ... ... ... 42
MANN. *The Jews in Egypt and in Palestine under the Fatimids Caliphs* ... ... ... ... 223
MARCHAND. *Les faits de Lourdes et le bureau des constatations médicales* ... ... ... ... ... 230
MICHEL. *Histoire de l'art*, t. VI, 2ᵉ p. ... ... ... ... ... ... 53
MONTEFIORE. *The Old Testament and after*... ... ... ... 294
MOULARD. *S. Jean Chrysostome, défenseur du mariage et apôtre de la virginité* ... ... ... ... 275
ORFALI. *Capharnaüm d'après les fouilles accomplies à Tell-Houm (1905-1921).* ... ... ... ... 289
PFÜLF. *Die Anfänge der deutschen Provinz der neu erstandenen Gesellschaft Jesu* ... ... 227
PIROT. *S. Jean* ... ... ... ... 199
PRUNEL. *La renaiss. cathol. en France*.. ... ... ... ... ... 45
RAND. *A sixt-cent. fragment of the letters of Pliny* ... ... ... 49
SANDA. *Synopsis theologie dogmaticae specialis* ... ... ... 276
SALTER. *Chapters of the Augustinian canons* ... ... ... ... 219
SCHILLING. *Moraltheologie* ... 209
SCHMIDT. *Die Rahmen der Geschichte Jesu* ... ... ... ... 30
SCHRIJVERS. *Le divin ami* ... 38
SIGALAS. *Des Chrysippos von Je-*

Digitized by Google

*rusalem Enkomion auf den hl. Theodotus*... ... ... ... ... 203
SIMON. *Praelectiones biblicae N. T.*, t. II.. ... ... ... ... 111
SMEND. *Die römische Messe* ... 114
SMITH. *The psychology of the criminal* ... ... ... ... ... 285
*The book of Religion and Empire* 220
THERMES. *Le B. Robert Bellarmin* ... ... ... ... ... ... 291
THIBAUT. *Le récit du pélerin* ... 231
VACANDARD. *Etudes de critique et d'hist. relig.* 4e série ... ... 40
VERMEERSCH. *Theologiae moralis principia* ... ... ... ... 34
*Verzeichnis der mittelalterliche Hschrfragmente zu Helsingfors* 108
VINCENT. *S. François de Sales, directeur d'âmes*, ... ... ... 214
VOGELS. *Handbuch der neutestamentlichen Textkritik* ... ... 273
VON PASTOR. *Geschichte der Päpste. T. IX*.... ... ... ... 222
VULCANIUS. *Correspondance annotée par H. De Vries de Heekelingen*. ... ... ... ... 292
WEBER. *Gal. 2 und Apg. 15* ... 31

## B. ORDRE LOGIQUE DES MATIÈRES.

Pour trouver le titre de l'ouvrage et l'indication de la page, se reporter à la table précédente.

*Bibliographies, Encyclopédies, Répertoires.*

Herder, Milkau.

*Écriture Sainte.*

Busse, Buzy, Desnoyers, Gratry, Höpfl, Kortleitner, Kugler, Lagrange, Lagrange, Pirot, Schlatter, Schmidt, Simon, Vogels, Weber.

*Liturgie.*

Braun, Dölger, Dumaine, Helsingfors, Hugueny, Jahrbuch, Ordo, Smend.

*Ancienne littérature chrétienne.*

Baumstark, Sigalas, Moulard.

*Théologie.*

a) *dogmatique :* Dorsaz, Hoffmann, Isenkrahe, Kors, Sanda.
b) *morale :* Ciolle, Farrugia, Hugon, Janvier, Vermeersch.
c) *mystique :* Anthologie... Ste Thérèse, Butler, Louismet, Schrijvers, Touchet.

*Philosophie.*

Denis, Donat, Hessen, Lottin, Smith.

*Histoire.*

Baumann, Bessière, Bourgeois et André, Brochard, Canisii epistulae..., Chiquot, Clop, d'Herbigny, Dreiling, du Boisrouvray, Eginhard, Fonqueray, Goyau, Hébrard, Jugie, Kleintjens et De Bie, Kleintjens et Huybers, Kleintjens et Knippenberg, Kleintjens et Van Haeren, Ledos, Lehmann, Life... of Birbeck, Maire, Mann, Orfali, Pfülf, Prunel, Rand, Salter, The book of Religion and Empire, Thermes, Vacandard, von Pastor, Vulcanius.

*Beaux-Arts.*

Michel.

*Varia.*

Asin Palacios, Brou, Dassonville, Fleg, Janssens, Lindsay, Marchand. Montefiore, Thibaut.

Imprimé par Desclée, De Brouwer et Cie, Bruges (Belgique).

Digitized by Google

# UNE HOMÉLIE DE SEDATUS ÉVÊQUE DE NÎMES POUR LA NATIVITÉ DE NOTRE-SEIGNEUR.

Sedatus est de ces noms malheureux qu'entoure le discrédit, au regard de la critique littéraire. De loin, ils annoncent une confusion qui laisse pressentir finalement le vide. On les redoute, et l'on s'abstient de discuter le problème qu'ils posent, — se disant que l'enjeu ne vaut pas le risque.

Je n'interviens pas maintenant pour tenter de sauver les homélies revendiquées jadis pour Sedatus ; je n'en ferai mention qu'afin de marquer un contraste, en rappelant la fortune de l'auteur supposé. C'est un morceau nouveau que je produis et dont l'authenticité me paraît vraisemblable ; inédit en effet, à ma connaissance, et tout différent de ceux qu'on a jusqu'à présent cités. Il se réclame expressément de Sedatus évêque de Nîmes ; il n'y a aucun motif de s'élever là contre. Pur chef-d'œuvre, non point sans doute, ni pour la pensée ni par le mérite de sa forme ; mais discours honnête et honorable, capable de faire mieux apprécier l'état d'esprit d'un évêque des Gaules aux environs de l'an 500.

Dans le recueil de Migne, un Sedatus évêque de Béziers fait figure parmi les auteurs de la fin du VI^e siècle, avec trois homélies ou sermons [1]. L'une des pièces est rapportée intégralement, sous cette rubrique : *sancti Sedati Biterensis episcopi homilia de Epiphania ;* pour les autres, on nous renvoie à l'appendice des sermons de saint Augustin, le texte étant celui des sermons *129* et *130* de cette série, intitulés tous deux : *De calendis ianuariis* [2]. Nous connaissons en effet un évêque de Béziers nommé Sedatus, qui prit part aux conciles de Tolède et de Narbonne tenus en l'année 589 [3]. Malheureusement, les raisons qu'il y aurait d'attribuer à ce personnage les trois discours indiqués par Migne n'ont aucune force [4].

---

1. *P. L.*, t. LXXII, 1849 (et de nouveau 1878), col. 769-774.
2. *Ib.*, t. XXXIX, 2001-2005.
3. Cf. MANSI, *Amplissima*, IX, 1000 (d'autre part, *P. L.*, LXXXIV, 358) : « Sedatus » ; — *ib.*, 1018 : « Sedatius ».
4. Bardenhewer, plus circonspect d'ordinaire, paraît avoir admis sans examen la position prise par Migne ; il dit simplement (*Patrologie*, 1910, p. 559) : « Sous le nom

Digitized by Google

Le sermon pour l'Épiphanie (*Proxime*) fut tout d'abord publié par Thomas Gallet à Lyon en 1615 [1], mais avec cette référence : *Sedati episcopi homilia*, sans mention du siège. Recueilli dans la *Bibliothèque* de Cologne en 1622, il fit dès lors partie de l'ancienne littérature ecclésiastique dont Migne se chargea de classer la masse énorme. Dans la *Maxima bibliotheca* de Lyon (1677) [2], on le plaça discrètement sous le patronage de l'évêque de Béziers. A l'analyse, il se révèle un morceau fort suspect, partageant sa matière avec le sermon pseudoaugustinien *136* [3], une « homélie » mise au compte de Maxime de Turin par Bruni (n° *22*) [4], trois pièces de la collection de Durlach (nos *7*, *8* et *9*) [5]. Au jugement de W. Bergmann qui a pris la peine de comparer tous ces textes [6], il serait évident que le prétendu Sedatus dépend de l'homéliaire de Durlach, des nos *7* et *8* à tout le moins ; en définitive, et fallût-il laisser la composition à l'un des Sedatus connus, celle-là ne serait qu'un très médiocre centon, peu honorable pour son auteur [7]. Je ne suis pas certain que Bergmann ait raison de se montrer si sévère ni si exigeant ; car on peut concevoir d'autres explications des écrits rapprochés, surtout si l'on admet, comme il est raisonnable, que notre jeu de textes n'est pas complet, que la réalité doit avoir été infiniment plus riche et complexe. Pourquoi l'homélie sur l'Épiphanie, même centonisée et mal [8], ne renfermerait-elle point un développement authentique provenant d'un Sedatus ? Pourquoi ce nom recouvrirait-il la pièce entière ? Tout dépend de l'idée qu'on se fait de l'activité littéraire de saint Césaire. Attendons patiemment les

---

de l'évêque Sedatus de Bitterae (Béziers), vers 589, se présentent quelques homélies » (suit une référence précise aux colonnes de *P. L.*). Au contraire, Martin Schanz (1920) a trouvé plus commode de passer sous silence le nom de Sedatus, bien que son inventaire soit beaucoup plus détaillé que celui de Bardenhewer.

1. *Thomae Galletti Presbyt. I. C. Religiosus*, p. 441 ; voir le titre complet, *Revue Bénédictine*, XXVI, 1909, p. 476, 2, et cf. ITTIGIUS, *De bibliothecis et catenis patrum*, 1707, p. 565.

2. Tome XI, p. 1093 sq. Dans le texte, le titre de Gallet est encore respecté : c'est dans la table, au début du volume que Sedatus de Béziers est proposé comme l'auteur possible (*forte*), et ceci sur la recommandation de Labbe.

3. *P. L.*, t. XXXIX, 2013-2015. Les manuscrits qui donnent ce sermon sont très nombreux. J'identifie le *codex Navarricus* cité par Coustant avec le manuscrit *471* de la Bibliothèque de l'Arsenal (XIIe siècle).

4. *P. L.*, t. LVII, 269 : d'après un manuscrit de Turin du XIe siècle ; cf. *ib.*, 21, 197.

5. Cf. A. ENGELBRECHT, *Fausti Reiensis et Ruricii opera* ; Vienne, 1891 (*CSEL*, vol XXI), p. 247, 252, 255.

6. *Studien zu einer kritischen Sichtung der südgallischen Predigtliteratur des fünften und sechsten Jahrhunderts*, Leipzig, 1898, I (seul paru), p. 279-305.

7. *Ib.*, p. 291 sq.

8. Ainsi déjà COUSTANT : « Nihil aliud est quam cento multis constans male compactis sermonum aliorum fragmentis » ; cf. *P. L.*, XXXIX, 2003, note *b*.

Digitized by Google

solutions que nous prépare Dom G. Morin. Si Césaire est vraiment responsable de la collection de Durlach dans son ensemble, rien n'empêcherait qu'il eût fait des emprunts à un sermon de Sedatus dont nous n'avons nulle part la rédaction complète. Mais il reste, comme je l'ai fait prévoir, que ce sujet est décourageant pour la critique ; on n'est jamais sûr d'y trouver quelque profit net.

La suite est plus aisée ; on n'a guère à signaler que des méprises anciennes ou modernes qui n'enrichissent pas davantage le dossier Sedatus. Les deux sermons pseudoaugustiniens sur les folies du jour de l'an (*129 : Dies calendarum, 130 : Omne peccatum*) sont depuis longtemps associés dans les homéliaires [1]. Ils ont en effet la même origine et personne n'hésite plus à y reconnaître la marque de saint Césaire. Coustant l'avait vu fort nettement [2]. Or il se trouve que le vieil homéliaire de Fleury donne *Omne peccatum* isolément et l'attribue expressément à Sedatus : *Incipit sermo sancti Sedati episcopi de Kalendis ianuariis* [3]. Coustant, qui connaissait ce fait et ne s'en est point ému, voudrait l'expliquer par une faute de lecture imputable au copiste. Ce serait un simple « quiproquo » : *Sedatus* au lieu de *Caesarius* [4]. Mieux vaut admettre une confusion plus ancienne, tenant à ceci que Césaire et Sédat — l'évêque de Nîmes — furent contemporains, titulaires de sièges voisins, et même probablement amis ; cette confusion littéraire pourrait avoir un fondement réel, si par exemple Césaire avait emprunté à son collègue quelque passage du sermon *Omne peccatum*. Sous l'aspect le plus favorable, le titre de l'homéliaire de Fleury n'a pas d'autre valeur, et Coustant a raison pour le fond. Rivet, néanmoins, s'attachant à la notice suspecte, a réclamé *Omne peccatum* pour Sedatus « évêque de Béziers » [5], censé l'auteur de l'homélie pour l'Épiphanie ; et en outre, à cause de la parenté littéraire, *Dies calendarum* ; car, dit-il, « si l'un est de Sedatus, l'autre en est également » [6]. C'est par suite de ce mauvais raison-

1. Par exemple ceux d'Einsiedeln et d'Ottobeuren. Le *Navarricus* signalé par Coustant (*P. L.*, *ib.* 2001, n. *b*) à cause du curieux titre « *sermo sancti Maxentii* » donné à *Dies calendarum* est toujours le manuscrit de l'Arsenal *471* ; on y trouve d'ailleurs deux fois les sermons associés (fol. 22r et fol. 73r).

2. *P. L.*, *ib.*, même note.

3. Bibliothèque d'Orléans *154*, manuscrit du commencement du VIIIe siècle, p. 87 (n° 19). L'homéliaire *59* de Montpellier, qui est le même manuscrit que j'emploie ci-dessous, donne aussi et dans les mêmes termes *Omne peccatum* à Sedatus ; mais il le coupe en deux. La reprise se fait avec les mots *Propitio deo* (*P. L.*, *ib.*, 2004, dernière partie du § 3), sous ce titre : « *Ammonitio contra eos qui auguria obseruant* », fol. 162r).

4. *P. L.*, *ib.*, 2003, n. *b*.

5. *Histoire littéraire de la France*, III, n. 1735, p, 362.

6. Ib., p. 363.

Digitized by Google

nement, transmis à la postérité dans les pages de l'*Histoire littéraire de la France*, que Migne a retenu les sermons pseudoaugustiniens comme un héritage de Sédat de Béziers. Il est inutile d'insister sur cette double tromperie.

Jusqu'à présent, nous n'avons rencontré que deux traces, vagues et invérifiables, d'un Sedatus sermonnaire. Une troisième se présente dans un autre homéliaire ancien, celui d'Ottobeuren, et concerne le sermon pseudoaugustinien *249 (Rogo uos f. k. et cum grandi humilitate)* [1]. Comme précédemment, cette pièce est intitulée : *Sedati episcopi* [2], bien qu'on y retrouve encore et sûrement les caractères qui distinguent les productions de l'évêque d'Arles [3]. Cette nouvelle mention isolée m'impressionne plus mal, je l'avoue, que celle de l'homéliaire de Fleury ; il est fort à craindre qu'elle n'ait aucune espèce de vérité.

Enfin, un recueil de Silos qui remonte au XI^e siècle, aujourd'hui incomplet, énumère parmi les articles dont il renfermait primitivement le texte : *De consolationae peccatoris sancti Sedati episcopi* [4]. Le moyen fait défaut de déterminer le sens de cette étiquette [5].

Ce serait tout [6], si nous n'avions d'autre part trois billets écrits d'une main ferme par Sedatus évêque de Nîmes, mais presque insignifiants pour le reste, conservés dans la correspondance de Ruricius de Limoges [7]. Ce Sedatus est en effet l'aîné de l'évêque de

---

1. *P. L.*, XXXIX, 2206-2208.

2. Cf. H. SCHENKL, *Bibliotheca patrum latinorum Britannica*, I, 2, 1892, p. 98. Je crois que ce manuscrit n'est pas encore sorti de Cheltenham.

3. Voir la note de COUSTANT, *P. L.*, ib., 2206, n. *b*, et les remarques de BERGMANN, *op. l.*, p. 310-313, à propos de Durlach qui donne ce même sermon sous le titre : « *Admonitio Fausti de die iudicii...* » (n° 11 ; éd. ENGELBRECHT, p. 262-266).

4. Cf. L. DELISLE, *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, 1880, p. 72.

5. On rencontre aussi la confusion *Sedatius-Sedulius* ; cf. A. SOUTER, *Pelagius's Expositions of thirteen epistles of st Paul : Introduction*, Cambridge 1922, p. 329.

6. Il paraît que les n^os *7*, *8*, *9*, et *12* de Durlach, outre le n° *11*, figurent dans certains homéliaires ou lectionnaires, sous le nom de Sedatus ; cf. D. MORIN, *Revue Bénédictine*, IX, 1892, p. 55 et BERGMANN, *op. l.*, p. 280. Les manuscrits que j'ai moi-même examinés ne m'ont pas permis de contrôler cette assertion.

7. Ces lettres d'un Sedatus à Ruricius de Limoges ont été publiées par Canisius en 1604, mais attribuées alors à Faust : *Ep. 15*, *16*, *19* (*P. L.*, LVIII, 865, 867 ; noter la rubrique qui précède la lettre *12*, *ib.*, 863). Elles ont été rééditées par B. KRUSCH, *Monumenta Germaniae historica : Auctores antiquissimi*, VIII, 1887, p. 273-275 (n^os *9*, *10*, *13*), puis par A. ENGELBRECHT, *op. l.*, p. 446, 449 (n^os *4*, *5*, *8*). On les tient désormais pour des lettres authentiques de Sedatus de Nîmes, écrites aux environs d'un synode de Toulouse tenu en 507 ; cf. KRUSCH, Praefatio, p. LXIX ; ENGELBRECHT, Praefatio, p. LXVII sq. Nous avons d'ailleurs quatre lettres connexes de Ruricius (*II. 18*, *19*, *34*, *35*) ; KRUSCH, p. 328 sq., 338 sq. ; ENGELBRECHT, p. 402-404, 448-421. — Je ne vois pas où MALNORY a pris qu'on ait jamais attribué à Sedatus une lettre de Césaire à

Digitized by Google

Béziers ; il a siégé au synode d'Agde en 506 [1], et de nouveau à celui de Toulouse en 507 [2]. Mais voici maintenant, pour tirer décidément de l'oubli Sedatus de Nîmes, une homélie sur le mystère de Noël, sauvée par deux recueils parallèles [3], indépendants toutefois l'un de l'autre : Montpellier (Faculté) *59*, fol. 83v, Xe siècle [4] ; Paris, Bibliothèque Nationale, *l. 5302*, fol. 77v, XIIe siècle. Or celui-ci dit précisément : *sermo sancti Sedati Nemausensis ;* et cette rédaction suffirait à écarter tout soupçon, un copiste du moyen âge n'ayant pu l'imaginer. Je ne doute pas d'ailleurs que la bifurcation des deux textes ne soit très ancienne ; on s'en rendra compte en examinant leurs variantes. Ce même homéliaire de Paris renferme des vies de saints espagnols [5]. Plusieurs graphies laissent de même entrevoir un archétype wisigothique. Il est probable que l'Espagne reçut de bonne heure un exemplaire du discours. Sedatus aura pu l'adresser lui-même à des amis au delà des Pyrénées.

Au surplus, la pièce se rend à elle-même un témoignage favorable

---

Ruricius (*P. L.*, LVIII, n° *18* = KRUSCH *12*, p. 274 ; ENGELBRECHT 7, p. 448) ; voir *Saint Césaire, évêque d'Arles*, 1894, p. IX. L'unique manuscrit conservé (Saint Gall *190*, IXe siècle) est sauf de cette prétendue confusion que Malnory s'applique à dissiper.

1. Cf. MANSI, *Amplissima*, VIII, 337 (d'autre part, *P. L.*, LXXXIV, 273).

2. Depuis Baluze, on soutient que ce synode de Toulouse n'a pas eu lieu (voir encore la nouvelle traduction d'HEFELE, *Histoire des conciles*, Paris, 1908, II, 2, p. 1003 sq.). La correspondance de Ruricius et de Sedatus met pourtant le fait hors de question ; voir la lettre de Ruricius *II, 35* (ENGELBECHT, p. 420, l. 22) : « *ad synodum... uenissem* », lettre qui répond à celle de Sedatus n° *4* (*ib.*, p. 446, 20 et 447, 4) : «... *optaui ut ad necessitatem istam quae hic nos exhibuit uenireris... : non prius ego a Tolosa reuerterer...* ». Quant à la date, elle est fixée par la lettre de Césaire (*ib.*, p. 449, l. 10) : «... *superuenienti anno Tolosa synodum Christo propitio habeamus* » ; c'est-à-dire un an après la tenue du synode d'Agde. Voir d'ailleurs KRUSCH, *op. l.*, p. LXV.

3. Ils ont en effet le même cadre général, qui est la première partie de l'homéliaire de Paul Diacre. Le recueil de Montpellier reproduit la série complète des lectures choisies par Paul pour la saison d'hiver (depuis l'Avent jusqu'au Samedi-Saint) ; mais il interpole ce système avec beaucoup de variété pour l'Avent, Noël, les fêtes de S. Étienne et des Innocents, les calendes de janvier, principalement au moyen de sermons de saint Augustin. Je crois aussi que le compilateur a eu entre les mains un exemplaire d'Alain. Le recueil de Paris inclut des vies de saints et présente une suite de pièces tout à fait particulières pour les féries de Carême ; il est d'ailleurs moins fidèle au type de l'homéliaire traditionnel.

4. La fin du IXe siècle n'est pas exclue ; je crois le Xe siècle une date plus probable. Mais il est loisible de supposer que ce volume est la copie d'un homéliaire plus ancien. Il provient du fonds Bouhier. Malgré cela, une note moderne, collée sur le plat, le présente ainsi : « *VIII s. Omélies. De l'Abbaye de St. Pierre de Troyes...* » Ce qui veut dire peut-être pour le rédacteur : Montier-la-Celle ; mais rien par ailleurs ne justifie cette précision. Je ne serais pas surpris que cette note ait été destinée d'abord à un autre manuscrit.

5. Voir le *Catalogus codicum hagiographicorum latinorum... in Bibliotheca nationali Parisiensi*, Bruxelles, 1890. II, p. 30-38.

Digitized by Google

par sa bonne tenue littéraire [1] et la cohérence de son développement. Après un court exorde, assez original, sur le symbolisme moral de la crèche, l'auteur présente son enseignement en trois parties bien équilibrées qui ont successivement pour objet : les miracles du Sauveur, le mystère du salut, les effets de l'œuvre salutaire. On pourrait résumer comme suit cette substantielle exhortation.

Nos cœurs doivent être une crèche digne du Seigneur naissant — fleurie et parfumée par les vertus — afin qu'il y puisse croître et accomplir les miracles évangéliques (§ 1) [2].

I. — Nous sommes réellement l'aveugle et le boiteux. Ou plutôt, dans la crèche de nos cœurs, ce que le Seigneur rencontre, c'est un mort, et un mort prêt à être mis en terre ; pis, un mort en décomposition. Voilà justement où il va se montrer sauveur (§ 2).

En effet, le Seigneur nous traite comme les morts qu'il a ressuscités dans l'évangile. La fille du chef de la synagogue (qui semblait seulement endormie), c'est le cœur secrètement décidé à pécher, mais qui n'est pas encore passé à l'acte ; s'il a la componction et se repent, le Seigneur le ressuscite. De même, le jeune homme qu'on portait au tombeau, c'est le pécheur qui a commis son crime, mais n'est pas encore l'esclave d'une habitude ; le Seigneur le rend vivant à l'Église sa mère. Enfin, il ranime même ceux qui pourrissent dans l'horreur des vices, les dégage du poids de leurs péchés et les délie des liens de mort, si seulement ces malheureux reconnaissent leur misérable état (§ 3).

En conséquence de cet enseignement, il faut renoncer au désir mauvais, réparer par la pénitence le mal commis (il semble clair

---

1. N'oublions pas que Sedatus de Nîmes est un lettré, comme la plupart de ces prélats gallo-romains qui ont assisté à la transformation du monde antique. Ruricius lui écrit en vers (*II, 19*), et lui-même cite sans effort l'Énéide au milieu de son aimable badinage sur la « rosse » parfaite dont l'évêque de Limoges l'avait gratifié. (n° *13* de Krusch, *8* d'Engelbrecht).

2. Ce point de vue, disais-je, ne manque pas d'originalité. La leçon ordinaire de Noël pour les anciens homélistes latins est celle de l'humilité du Seigneur, contrastant avec sa grandeur divine ; le Tout-Puissant qui réside au ciel est né parmi des animaux, a été vêtu de langes et allaité ; ainsi saint Augustin, dans le train habituel de ses sermons pour Noël. Cette considération laisse place souvent à quelques remarques secondaires sur la crèche elle-même. Le Christ est né dans la crèche, une mangeoire : parce qu'il est notre nourriture ; et l'on rejoint par cette évocation le symbolisme de « Bethléem », la maison du pain (Augustin, Maxime, Grégoire). Le Christ est né dans une étable : parmi nos péchés et pour nous tirer de ce fumier (Jérôme, dans le sermon *Et inclinavit* de la collection du Ps. Chrysostome). Et encore, le Christ n'a pas trouvé de place à l'hôtellerie : c'est-à-dire qu'il n'y avait pas de foi sur la terre ; au contraire, « *in fide credentium requiescit* » (Maxime, sermon *Iustissime*). Sedatus accorde ces deux derniers motifs et leur donne, ce me semble, un son nouveau, plus riche. Je sais un lecteur de ce début qui songea tout de suite à saint Bernard.

Digitized by Google

que l'orateur a ici en vue la pénitence publique et solennelle), et ne pas désespérer encore, si l'on est accablé depuis longtemps par le péché (§ 4).

II. — Car les résurrections accomplies autrefois sont pour l'espérance de tous ceux qui veulent aussi ressusciter. Le Seigneur est toujours la vie et assure des remèdes plus forts que tous les malheurs. Il n'est même né que pour sauver le genre humain de la perdition ; à cette fin, il a souffert indignement, il a été suspendu à l'arbre de la croix, il est mort, il est descendu aux enfers. Chacune de ces œuvres salutaires a été accomplie exactement à cause de la créature, laquelle en effet avait mérité le châtiment, avait transgressé par le bois, avait été condamnée à l'enfer. Or ce n'est pas seulement le paradis terrestre que le rédempteur restitue à l'homme déçu par le diable ; c'est au ciel qu'il l'introduit. Il arrache des captifs à la mort et leur assure le triomphe de la vie éternelle (§ 5) [1].

III. — Ces réflexions sur la divine miséricorde n'éloignent qu'apparemment de la pensée de Noël. La nativité et la passion sont des mystères étroitement liés, le Seigneur n'étant né que pour mourir et nous sauver par sa mort ; Dieu impassible, il s'est humilié en effet jusqu'à naître homme, afin que l'homme ressuscitât en Dieu (§ 6).

Nous sommes errants, coupables, malades, morts. Le Seigneur est venu ici-bas voie, juge, médecin, vie. Il ramène à la patrie l'homme égaré, il l'absout miséricordieusement, il guérit ses infirmités, il l'arrache à la mort (§ 7).

Ces dons de la bonté divine nous doivent remplir d'allégresse. Notre misère reçoit fort au delà de ses prétentions. Il convient désormais que l'œuvre salutaire produise ses effets : que Dieu se puisse complaire en nous et trouver ainsi sa mort aimable, comme nous trouverons aimable la vie qui vient de lui, en vivant dignement. Ayons donc une vie irréprochable, telle que la veut notre rédempteur, et célébrons la fête de Noël de telle manière que les incomparables bienfaits de Dieu nous soient vraiment profitables (§ 8).

Dans l'établissement du texte, j'ai suivi de préférence le manuscrit de Paris (N), en dépit de ses défauts passagers ; lorsqu'il est

1. Ce long paragraphe et le suivant sont évidemment, pour la doctrine théologique, sous l'influence directe de saint Augustin et de saint Léon. Je n'ai pu constater, toutefois, d'emprunts proprement dits. On pourrait, par exemple, rapprocher l'expression *inuidiae deceptoris* (l. 55) de s. Léon, *S.* XXIV, 2 : *inuidus deceptor* ; mais ces termes sont ceux qui conviennent au sujet, dès lors qu'on reconnaît la communauté des pensées.

Digitized by Google

évidemment incomplet, le manuscrit de Montpellier (M) rend le vrai texte [1]. Nulle part on ne se heurte à de graves difficultés. J'ai cité aussi, d'occasion [2], un manuscrit du XVII^e siècle (G), fait pour Luc d'Achery, me semble-t-il, et qui paraît être la copie d'un homéliaire de Cîteaux semblable à celui de Montpellier [3].

## SERMO SANCTI SEDATI NEMAVSENSIS EPISCOPI DE NATALE DOMINI.

**1.** Hodie, fratres karissimi, natus est nobis Dominus. Paremus illi in cordibus nostris diuersorium plenum obsequiis meritorum, paremus praesepe, paremus cunabula morum floribus et perpetua odorum suauitate uernantia. Suscipiamus in pectoribus nostris paruulum Dominum. Ibi crescat, ibi proficiat, ibi fide nutritus ad iuuentutis robur per aetatis gradus ascendat, ibi uirtutes quae recitantur per euangelium operetur.

**2.** Inuenit in nobis Christus quem inluminet caecum, inuenit claudum cui gressum restituat et sine offensione in uiam ueritatis inducat. Inuenit in cubiculo mortuum, inuenit funus elatum, inuenit etiam fetens cadauer quod de sepulcro criminum pius suscitator educat.

**3.** Facit hoc enim in uiuentibus quod fecit in mortuis. Suscitat uelut archisinagogi filiam in cubiculo cordis eum quem peccasse mortifera cogitatione penituerit; et quia iam mortuus est qui peccare praua definitione constituit, in cubiculo illum suscitat, si, priusquam cogitata committat, ad penitentiam concepti sceleris secreta compunctione recurrit. Suscitat et in iuuene funus elatum, et flenti matri, hoc est merenti ecclesiae, uiuificatum reddit, cum

---

1. Toutes les variantes sont notées, à part quelques épels indifférents (*e* pour *ae*).

2. C'est-à-dire dans tous les cas, peu nombreux, où ce manuscrit G diffère de son parent M.

3. Paris, Bibliothèque Nationale, *l. 13412* (ancien fonds de Saint-Germain-des-Prés), fol. 37-41. — On trouve là réunis, comme étant ensemble de Sedatus, trois sermons : 1° *Hodie f. k. natus est*, c'est-à-dire notre Sedatus ; 2° *Clementissimus pater*, n° *76* de MAI, *Nova patrum bibliotheca* I, p. 150 ; 3° *Audistis f. quemadmodum*, n° *128* de l'appendice de s. Augustin. Avant la transcription, une main que j'identifie avec celle de Luc d'Achery a tracé ces lignes : « *tres sermones in nat. Dni quos exscripsit D. Jacob Delannoy et ad me transmisit die id. Aug. 1657* ». Dom de Lannoy, religieux de l'abbaye de Cîteaux, fut en effet en relations constantes avec les bénédictins de Saint-Germain (cf. D. BESSE, *Revue Mabillon*, III, 1907, p. 225) ; en 1657, il venait d'entrer à Cîteaux : il est donc probable qu'il envoyait à d'Achery la copie d'un manuscrit de son propre monastère (la correspondance de cette période, jusqu'en 1663, n'a pas été conservée : voir *ib.*, p. 231). — Or ces trois mêmes sermons sont donnés dans le même ordre par le manuscrit de Montpellier (n^os 45-47) ; d'ailleurs le texte diffère peu. De Lannoy aura cru que la mention de Sedatus, faite à propos du premier sermon, devait s'étendre aux deux sermons suivants qui traitent aussi le thème de Noël ; d'Achery, prudent, a préféré ne point verser ces pièces disparates dans son *Spicilège*. Je n'ai pas retrouvé à Dijon le recueil en question.

Digitized by Google

peccator admisso crimine, antequam sepeliatur, hoc est antequam consuetudine deprimatur, ad penitentiam damnatis criminibus uel tarda compunctione redierit. Sed quid de secretis et elatis funeribus loquor? Dominus et saluator noster nec sepultos despicit nec fetentes. Suscitat et illos, quos de horribilium uitiorum turpitudine, uelut in sepulcro longa consuetudine putrescentes, ad meliorem uitam penitentiae cura reuocauerit; reddit meliori uitae oppressa uelut in sepulcro corpora ponderibus peccatorum, et ligatum funus institis, hoc est mortalibus uinculis, iubet absolui, si pondus quo premitur sentit, si putredinem fetoremque suum peccator agnoscit.

**4.** Et ideo, karissimi, quemcumque de malo aliquo concupiscentia secreta conpellit, festinet in cubiculo, hoc est antequam meditata faciat, suscitari. Siquis est cuius funus in publico lamentatio manifesta produxit, hoc est quicquid mali uoluit fecit, antequam opprimatur sepulturae pondere et antequam fetere incipiat, ad reparationem uitae redire festinet. Sed nec ille disperet quem fetentem uelut graui sepulcro antiquum criminum pondus oppressit.

**5.** Omnibus enim per has resurrectiones quae ad spem nostram factae sunt — qui resurgere cupiunt — redditurum se uitam Dominus pollicetur. Non minus enim pietas Domini admiranda in misterio quam in facto prouidet, ut sanari uolentibus maiora essent remedia quam pericula et fortiora essent reparandae salutis medicamenta quam uulnera. Non per natiuitatem suam humano generi Dominus noster uoluit inferre mortem. Ad hoc homo factus est, ne periret homo quem fecerat. Ad hoc supplicia indigna sustinuit, ut indignos dignis suppliciis liberaret. Ad hoc pependit in ligno mortis, ut culpam quae a ligno per trangressionem sumpta fuerat expiaret. Ad hoc mortuus est et ad inferna descendit, ut exinde mortuos qui in inferno peccati cyrografo tenebantur educeret et deuicta morte reuertens uiua spolia, hoc est mortuorum uitam, ad superos reuocaret, — non contentus ut deceptus homo hoc solum per resurrectionem suam reciperet quod per transgressionem uenenosa serpentis inspiratione perdiderat. Neque enim fas erat ut hoc solum redemptor Deus morte sua redemptis daret quod inuidiae deceptoris inimici arte perdiderant. Expulit ille de patria, hic reduxit. Tulit ille paradisum, hic reddidit caelum. Et quemadmodum diabolus morte, quod ipse erat, captos oppressit, ita et Dominus, qui uita est, redemptos uitae perpetuae et regni caelestis participatione donauit, ut tunc insultantes diabolo et exultantes in Domino dicamus quod dictum est per prophetam: VBI EST MORS VICTORIA TVA? VBI EST MORS ACVLEVS TVVS?

**6.** Longius me a festiuitate praesenti diuinae misericordiae latitudo seduxit. Quae ita sibi conexa est ut nec natiuitas sine passione nec passio possit sine natiuitatis gloria praedicari, quia propterea natus est ut pateretur, propterea passus est ut moreretur, propterea mortuus est ut ad inferna descenderet, propterea descendit ut mortuos liberaret, — quia, cum esset inpassibilis deus, per unitam

Digitized by Google

hominis diuinitatisque substantiam ita se humiliauit ut deus in homine nasceretur et homo in deo triumphata morte resurgeret.

**7.** Venit ergo, karissimi, ad errantes uia, ad reos iudex, ad egrotos medicus, ad mortuos uita. Quare? Quia sine uia redire ad patriam non poterat peregrinus, sine iudice non absoluebatur reus, sine medico non curari egrotus, sine uita non poterat mortuus suscitari. Habemus ergo in uia reditum, in iudice misericordiam, in infirmitatibus medicinam, in morte sospitatem. Descendit ad nos uia per quam possumus ascendere. Venit iudex qui mortem puniret, hominem uindicaret. Venit medicus qui infirmitates extingueret et egris salutem perpetuam condonaret. Venit uita quae ad inferna descenderet, ut exinde occisa morte mortuos liberaret.

**8.** O Domine, quibus gaudiis, qua exultatione tantae pietatis munera prosequamur? Et quidem ultra quid quaeramus infirmi quam quod ultro non merentibus obtulisti? Hoc tamen precamur miseri ut ames in nobis beneficia tua, ut ames in nobis quod pertulisti pro nobis. Sed utinam miseri sic in te amaremus uitam nostram, quo modo tu in nobis diligere dignaris mortem tuam. Vnde, fratres karissimi, amemus pretium nostrum dignosque nos bonis moribus et rectis actibus faciamus, qui morte Domini redimi uel liberari meruimus. Et ideo uitam nostram, uelut commendatam nobis, redemptori nostro integram inlibatamque seruemus, et natiuitatis festiuitatem cum gaudio celebrantes ita ipso auxiliante agere studeamus ut tanta ac tam inmensa beneficia dei nostri non nobis iudicium pareant sed profectum : qui uiuit et regnat nunc et semper et in saecula saeculorum amen.

3 Cf. Is. IX, 7 ; Lc. II, 11. 4 Cf. Lc. II, 7. 5 Ib. 7 Cf. Is. IX, 6. 7 Cf. Lc. II, 40. 8 Cf. Mt. XI, 20-21 ; XIII, 54, etc. 10 Cf. Mt. XI, 5 ; XV, 30, etc. 12 Cf. Mt. IX, 24-25. 12 Cf. Lc. VII, 12. 13 Cf. Io. XI, 39. 16 Cf. Mc. V, 22, 35 etc. 21 Cf. Lc. VII, 15. 30 Cf. Io. XI, 44. 45 Cf. Mt. XVIII, 11 ; Lc. XIX, 10. 47 Cf. Gal. III, 13. 48 Cf. Rom. V, 12, 14, 17 etc. 49 Référence probable au « texte reçu » du Symbole des Apôtres ; cf. Hahn, *Bibliothek der Symbole*, p. 42 (63) ; voir encore plus loin 67, 79. 50 Cf. Col. II, 14. 51 Cf. Eph. II, 6 ; Col. II, 15 etc. 58 Cf. Rom. V, 12 ; VI, 23 etc. 59 Cf. Io. XIV, 6 etc. 60 Cf. Ps. XXXII, 1 etc. 61 I Cor. XV, 55 (*stimulus* Vulg.) ; cf. Os. XIII, 14. 77 Cf. Eph. IV. 10. 87 Cf. I Cor. VI, 20 ; VII, 23. 90 Cf. Iac. I, 4.

1 *sermo* : renvoyé après *episcopi* dans G, *item omelia* M. *nemausensis* : omis par M. 2 *de nat.* : *in nativitate* G, omis par N. 4 *diuersorum* N. *plenum* : omis par N. 4 *obsequia* N. 5 *cunabula* : N ajoute *q(uae)*. 6 *hodorum* N. *uernaentur* N. 7 *nutriatur* M. 8 *grados* N. 10 *inuenit* : *habet* M. *in nobis* : *ibi* N. *christus* : omis par N. 11 *et* : il faudrait suppléer ici *quem* pour la grammaire. 13 *foetens* G, et encore plus loin. 13 *sepulchro* M, et de même ci-dessous. *criminum* : omis par N. 14 *reducat* M. 15 *facit... mortuis* : omis par G. *enim* : omis par M. 17 *penituerit* : dans ce mot et les dérivés je garde l'*e* simple, donné habituellement par M. 18 *diffinitione* M. 18 *suscitat* : ce mot n'est plus lisible dans N. 20 *recurrat* M ; les leçons concurrentes sont également défendables, mais cf. l. 31 sq. *iuuene* (ainsi M après grattage) : *uiuente*

Digitized by Google

(ou *iuuente*) N, et probablement aussi M[1], car le manuscrit offre la place d'une lettre grattée ; G a de même nettement *uiuente* ; cette leçon fautive a pu s'introduire sous l'influence de *uiuentibus* l. 15. 21 *et flenti* : ces mots ne sont plus lisibles dans N. 23 *dampnatis* N. 24 *redierit* : omis par N. 24 *quid* : omis par M. 25 *dom. et saluator* : omis par N ; G omet *et*. 26 *de horribilium : inorrib.* N. 28 *cura* : *cur* M[1] ; G fait lire *curare uocauerit*. *reuocauerit* : M ajoute *et*. *reddet* N. *meliorem uitam* M ; après *uitam* un correcteur a ajouté *et* dans l'interligne. 29 *in* : omis par N. 31 *foetorem* M. 32 *karissimi* (cf. ci-dessous l. 71) : *fratres* M. *quaecumque* M[1], semble-t-il. 33 *compellit* N. 34 *funus* omis par M. 35 *manifesta : publica* G. *produxit* : un lecteur ancien de M a écrit en marge *uel processit ;* G a seulement *processit*. 35 *male* N. 36 *foetere* M. 37 *desperet* M[2] G. 38 *anticum* N. 39 *enim :* M ajoute *est*. 42 *prouidit* M ; avant ce mot, il y a une ponctuation forte, et après, *enim* est ajouté ; au contraire N place la distinction avant *Vt*. 42 *sanare* M[1]. *maiora* : *moiora* (sic) M. 43 *forciora* N. *reparande* M *reparanda* N. 44 *per* omis par N. 45 *noster :* dans N on trouve seulement *n* surmonté d'un trait ; ce qui, pour le copiste et selon les habitudes de son temps, avait la valeur du mot *non*, mais qui, réellement, représente la contraction de *noster* dans un archétype du VI[e] ou du VII[e] siècle ; on ajoutera ce curieux détail à la liste établie par L. TRAUBE, *Nomina Sacra*, 1907, p. 208-212. 45 *uoluit : uult* N. 47 *indignos :* le réviseur de M a ajouté *a* dans l'interligne. 48 *culpa* M[1]. 50 *cyrograffo* M[1] *cirografo* N, *chirografo* G. 51 *deuicta : debita* N. 52 *contemptus* M (de première main), corrigé de *conceptus ;* on pourrait songer à suppléer *est* après *contentus*, mais ce mot n'est pas nécessaire. 55 *deus : noster* G *inuidie* N *inuidia* M. 56 *perdiderat* M[1]N. 58 *mortem* M[1]N. *quod : quam* N. *captus* N. 61 *domino : deum* N. 63 *me : ire* N. 64 *eduxit* N. *connexa* G. 65 *praedicare* M[1]. 66 *passus : natus* N. 68 *impas.* N. *per* omis par N. *unita* N. 69 *substancia* N. 70 *hominem* M ; au contraire, G est correct. 70 *dei* M. 73 *peregr. poterat* N, qui ajoute *et*. 74 *sine... egrotus* omis par M. 76 *mortibus* N. 76 *nos :* N ajoute *in*. 77 *per quam : ut* N. *possimus* N. 77 *uenit :* N ajoute *ad nos*. 78 *uendicaret* N. 78 *infirmitates :* avant ce mot M[1] avait écrit *in*. 81 *gaudiis :* M ajoute *et*. *qua :* M avait d'abord *quae*. *exultacione* N. 82 *quidem : quid est* M, en outre un *ut* a été gratté devant *quid*. *quid : quod* M. 83 *ultra* N. *optul.* N. 84 *beneficia... nobis :* omis par M. 85 *sed : adque* M[1] *atque* M[2]G. *miseri :* omis par M. *in te* omis par M. 87 *precium* N. 88 *redemi* M[1]. 89 *ideo :* M ajoute *fratres karissimi*. *uel* N. 90 *nostri* M *domino* G. *illibatam* M[2]. 91 *natiuitatis* : le réviseur de M a ajouté *eius* dans l'interligne. 93 *pariant* M[2]. 93 *qui uiuit* etc. : *quia ipse est qui cum pater* M, de même G, qui ajoute *et sp. s. v. et r. per omnia s.s.*

Sedatus est le plus ancien évêque de Nîmes dont l'histoire ait gardé de souvenir [1]. Chose curieuse, l'Église de Nîmes existait depuis un siècle environ, lorsqu'il en reçut le gouvernement ; et c'est encore le nom de Sedatus que le témoignage de la littérature vient illustrer. La cathédrale où l'évêque dut présenter à ses ouailles la leçon de Noël est toujours debout, mais beaucoup transformée, sous le vocable de saint Castor [2]. Les discours du moins ne perdent pas tout à fait leur jeunesse ni leur beauté, même entre les mains des copistes et des éditeurs. Celui-ci, tout simple et bref qu'il est, ranime à nos yeux l'image d'une chrétienté florissante de l'an-

1. Cf. Duchesne, *Fastes Episcopaux*, I, 1907, p. 310, 312.

2. Depuis combien de temps, je ne saurais le dire. Voir sur le culte de saint Castor d'Apt, *Acta Sanctorum*, sept. VI, 1757, p. 241.

Digitized by Google

cienne Narbonnaise sous la domination barbare ; il suffit pour que Sédat prenne rang parmi les défenseurs de la civilisation occidentale et les interprètes du message évangélique, à côté de ses contemporains et compatriotes plus célèbres, Faust de Riez, Avit de Vienne, Césaire d'Arles.

A. WILMART

Digitized by Google

# TRAITÉ *DE VIRTUTIBUS S. AUGUSTINI* COMPOSÉ PAR UN BÉNÉDICTIN DU XI^e-XII^e SIÈCLE

Le manuscrit de Zurich Carol. C. 67 (Papier, XV s., écrit. à 2 col., format petit in-fol.) provient de quelque maison de chanoines Augustins, peut-être de Saint-Martin au Zurichberg. Parmi les pièces qu'il contient, j'en ai remarqué une (f. 230-250) qui offre un intérêt particulier pour nous autres Bénédictins, et que je ne vois signalée nulle part ailleurs. Elle est intitulée : TRACTATUS DE VIRTUTIBUS ET MERITIS SANCTI PATRIS NOSTRI AUGUSTINI EPISCOPI YPPONENSIS, et commence ainsi :

> Patri et domino in Christi amore desiderantissimo. N.N. Christi pauperum ultimus, sancte seruitutis et orationis indeclinabile munus. Regi seculorum honor et gloria, quod ego monachorum ultimus, ego, inquam, uita, genere, merito cunctis inferior, tanti pastoris cum grege suo graciam promerui...

L'auteur, comme on le voit, est un moine, et, comme la suite le montre, un moine noir vivant sous la règle de s. Benoît. Il s'adresse au chef d'une communauté de chanoines blancs de l'ordre de s. Augustin. Son style, assez poli, et tout empreint de mysticisme, semble dénoter le XI^e-XII^e siècle ; et pourtant Vattasso l'omet dans ses *Initia*.

Voici ce qui avait donné lieu à la composition de l'opuscule. Au cours d'un récent voyage, l'auteur s'était arrêté quelque temps dans une maison de chanoines Augustins qui lui avaient fait le plus bienveillant accueil : là, comme on était venu à parler de s. Augustin, l'hôte de passage avait raconté à ce sujet des choses qui avaient tellement plu à ses auditeurs, qu'il n'y eut qu'une voix pour exiger de lui la promesse de les mettre par écrit :

> Quod igitur, pater reuerende, iussisti, pro posse nostro peregi... Cum enim nuper haberem per uos transitum, et officiosissima dulcedine fratrum omnium emensi laboris mei suscepissem apud uos non paruum solacium, mencio serenissimi luminaris ecclesie Augustini inter nos habita est ; nobisque de sanctitate eius quedam referentibus, dilectio uestra gratanter relata suscepit, adeo ut iuberet stilo ligari.



Digitized by Google

Ne pouvant reproduire ici tout le traité, à cause de sa longueur, ie me bornerai à en relever les traits principaux, à l'aide des extraits que j'en ai pris.

fol. 234 suiv. L'anonyme raconte la légende des *Morales* de s. Grégoire retrouvées, légende miraculeuse dans laquelle une place honorable est faite aussi à Augustin ; mais, tandis que d'ordinaire la découverte est attribuée à l'évêque Taion de Saragosse (cf. Migne P. L. 75, 507-510 ; 80, 989 sq.), il en fait honneur, lui, à un évêque de Préneste.

f. 236. Récit de la vision d'un autre personnage, admirateur passionné de s. Augustin, auquel il fut donné de contempler quelques rayons de la gloire dont le grand évêque jouit dans le ciel.

f. 241. Il décrit les deux voies principales tracées par la tradition monastique, à savoir la Règle de s. Benoît et celle du bienheureux Augustin : « Sed qui sunt calles isti ? Regula sancti patris nostri Benedicti et beati Augustini. » Et il s'étend longuement sur ces deux formes, alors seules connues, semble-t-il, de l'état religieux, la profession monacale et la vie canoniale, avec l'habit propre à chacune d'elles. A ce propos, il critique sans pitié le luxe mondain de certains religieux, abus qu'il fait remonter, comme c'était assez la mode au XI^e siècle, au synode tenu à Aix-la-Chapelle sous Louis-le-Débonnaire.

f. 242^v. Il réprouve avec non moins d'énergie les réjouissances trop profanes, introduites dans l'Église à l'occasion de certaines solennités liturgiques. A l'Épiphanie, par exemple : « mutatur habitus clericalis, inchoatur ordo militaris... armorum strepitus, *ganearum* concursus, omnium uanitatum indisciplinatus excursus. » Au jeudi saint (« quod in Cena Domini in conuentu canonicorum ipsi sumus experti »), après le *Mandatum*, et en pleine église, « mire magnitudinis panis circumfertur, ex quo singuli sumptis partibus suis coram facie altaris comedunt et bibunt. » J'ai cherché vainement, chez les liturgistes du moyen-âge, des traces de ces deux abus.

Vers la fin, f. 249, l'auteur prie encore, dans les termes les plus humbles, le révérendissime prélat d'agréer son modeste présent : « Hoc, pater reverendissime, munusculum dum accipis, affectum filii, devocionem serui in me considerabis. » Et pour justifier davantage l'ardeur qu'il a mise à célébrer les louanges d'Augustin, il révèle une faveur particulière dont un de ses confrères, nommé Peregrinus, a été l'objet :

Digitized by Google

> Nec uidebitur tibi, sanctissime pater, friuolum aut ociosum, me tantum ecclesie lumen quantulumcumque laudibus extulisse, si constiterit, qualiter eius beneficia in quodam meo collega eluxerint, te cognoscere. Quidquid enim per Augustinum clemencia diuina in amicissimo meo operata est, me per hoc non parum consolata est... Nocte quadam nescio quid de uerbis eius Peregrino (sic enim uocabatur) meditanti, etc.

Donc, l'ami en question avait, quinze ans durant, transcrit et médité les œuvres du saint Docteur, lorsqu'une nuit Augustin en personne lui apparut, comme prêt à célébrer les saints Mystères, lui oignit avec du chrême la bouche et les lèvres, et lui fit goûter en quelque sorte physiquement la suavité de ses écrits. Depuis qu'il me fit part de cette faveur, ajoute l'anonyme, chaque mention faite d'Augustin devint pour moi comme un jour de fête : « Itaque Augustini mencio cepit ex hoc tempore michi esse pro die festiuo. »

En terminant, l'auteur recommande de ne pas montrer son opuscule aux lecteurs auxquels il pourrait déplaire, et sollicite les prières du « Pater sanctus » et de sa communauté ; quoique séparé d'eux en ce monde par l'habit comme par la distance, il espère bien leur être associé un jour dans la patrie :

> Quia igitur, sancti patres, uestre parui iussioni, uestre me committo confidenter oracioni, ut qui multum meritis et habitu, passibus eciam corporalibus distare probamur in uia, interuentu beatissimi presulis nostri Augustini consociemur in patria. Sit nomen Domini benedictum in secula. Amen.

J'ai parfois soupçonné que l'auteur de cet intéressant traité pourrait être notre Rupert de Deutz, auquel Renier, dans son *De claris scriptoribus monasterii sui* l. I, c. II (Migne 204, 21), attribue formellement une « Vie de s. Augustin » qu'il aurait écrite encore jeune, avant d'être élevé à la prêtrise, et qui est aujourd'hui perdue. Mais ce n'est pas une Vie, c'est un Panégyrique que nous avons ici. Et il se peut qu'il soit même antérieur à Rupert : s. Pierre Damien, par exemple, offre dans ses écrits plus d'un trait qui ressemble à ce que nous avons ici, et, comme celui-ci, chacun de ses nombreux traités se termine par la formule *Sit nomen Domini benedictum*. Il n'y a pas d'apparence que notre opuscule soit de lui, mais rien n'empêche que l'auteur ait écrit vers le même temps, sinon dans le même milieu.

D. G. MORIN.

Digitized by Google

# LES DISTIQUES DE POMPONIO LETO SUR LES STATIONS LITURGIQUES DU CARÊME

Enfermé au château Saint-Ange, à la suite de la « conjuration » de l'an 1468, Julius Pomponius Laetus, le chef reconnu de cette « loge maçonnique d'humanistes » qui s'était constituée à Rome au milieu du XVe siècle, adressa au pape Paul II, pour sa défense, un mémoire conservé à la bibliothèque Vaticane (cod. Vatic. lat. 2934, part. I, fol. 305-308v) sous le titre *Defensio Pomponii Laeti in carceribus et confessio.* Dans ce mémoire, signalé d'abord par J.-B. de Rossi (*Roma sotterr.* 1,7), utilisé depuis par Gregorovius, Pastor et autres, le « Pontifex maximus » du collège néo-païen fait valoir divers arguments pour montrer qu'il avait, malgré tout, conservé des sentiments chrétiens : il mentionne, entre autres, un traité de lui sur l'immortalité de l'âme, des discours en l'honneur de la Vierge, puis « *des distiques* » qu'il avait composés « *sur les Stations* ». Gregorovius traduit ainsi le texte latin, tandis que L. Pastor, dans sa *Geschichte der Päpste* 3 II, 335 ajoute un mot inspiré de certaine pratique de dévotion plutôt moderne, et qui modifie notablement le sens : selon lui, il s'agirait de distiques relatifs aux Stations du chemin de la Croix (*über die Kreuzesstationen*) !

C'est évidemment la traduction de Gregorovius qui est la bonne: il s'agit de distiques sur ce qu'on a appelé à Rome de tout temps « le Stazioni », c'est-à-dire les réunions liturgiques qui se tenaient dans les différentes églises, à certains jours déterminés par la tradition romaine, spécialement durant le cours du carême. Et je crois même que ces vers de Pomponio Leto existent encore : je les ai retrouvés moi-même, et en ai procuré la publication, vingt ans avant que je n'en reconnusse l'auteur. Je les copiai à Milan, en février 1900, dans un recueil de mélanges de l'époque de la Renaissance : Ambros. cod. F. 36. Sup., fol. 83-84. Comme M. Désiré Dufresne, alors économe de la procure de Saint-Sulpice à Rome, préparait, pour les *Éléments d'Archéologie chrétienne* de Marucchi, le IIIe volume « Basiliques et églises de Rome », je lui abandonnai ma copie, dont il publia le texte dans la première partie de son

Digitized by Google

ouvrage, p. 62-65. Il a été réédité par le Rme P. Don Ildefonso Schuster, abbé de Saint-Paul-hors-les-murs, au tome II de son *Liber Sacramentorum* (Turino-Roma, 1920), p. 18-20.

Comme il est assez piquant de voir un humaniste de la trempe de Pomponio Leto se mêler de liturgie, et pour empêcher que ses distiques ne deviennent de plus en plus défigurés, à mesure qu'ils commencent à se répandre, je crois bien faire de les réimprimer ici, avec les corrections textuelles et notes les plus indispensables.

Qui tua praesidio sanctorum crimina tolli
Quaesieris, voti me duce compos eris :
Festa quadragenae, nec sit grave, tempora serva,
Quaeque dies veniam continuata dabit.

Primus Aventinum labor est conscendere montem,
Audiat ut primas diva Sabina preces ;
Proximus, ut subeas quae templa Georgius offert,
Quae fora nunc etiam de bove nomen habent.
Hinc Paulum fratremque simul venerare Iohannem,
Inde Triphon humili voce rogandus erit.

Mox subeunda genu Laterana palatia flexo,
Templaque quae Petri ferrea vincla tenent.
Sit tibi Anastasiae post hos venerabile numen,
Virgoque maiori culta sub aede Parens.
Teque in Pansperna excipiat Laurentius ara,
Dictaque apostolico nomine fana petas.
Et Vaticani venereris limina Petri,
Huic dedit in terris iura superna Deus.

Hinc adeas Mariae templum cui Domnica nomen,
Cui iacet ante ipsas parvula cimba fores.
Clementis subeunda etiam delubra benigni,
Qua Nero deductas stare coegit aquas.
Et tibi Balbinae visenda est virginis ara,
Edita Aventini quam iuga montis habent.

---

NOTES ET VARIANTES. Il est superflu d'indiquer à quel jour se rapporte chacune des stations marquées dans ces distiques : chacun n'a qu'à faire la comparaison avec les stations indiquées au Missel Romain pour chacune des messes depuis le mercredi des Cendres jusqu'au dimanche de Quasimodo. Pour faciliter la tâche, j'ai divisé le texte par semaines, à l'exemple de Marucchi (=M) et de Schuster (= Sch.)

8. Le *forum boarium* ; imitation visible d'Ovide, Fast. VI. 428 : « area quae posito *de bove nomen habent* ». 11. Peut-être une allusion à la soi-disant *Scala sancta* du Latran, qu'il est d'usage de gravir à genoux. 15. *excipiat*] M. Sch. *excipit*, qui ne s'accorde pas avec les règles de la prosodie. 19. *adeas*] *aedes* M.Sch. 20. *parvula cymba*] d'où le nom populaire de cette église « S. Maria alla Navicella ». 22. Il s'agit des travaux que Néron fit exécuter pour approvisionner d'eau l'étang de sa Maison d'or, et dont les restes grandioses se voient encore çà et là sur le Caelius.

Digitized by Google

25 Caeciliaeque sacrum flavas trans Tybridis undas
Te vocat, et Christi transtyberina Parens.
Subque Quirinali, Vitalis, colle rogeris,
Et Marcellino tu quoque Petre comes.

Te sacer hinc extra videat Laurentius urbem,
30 Terreat accessus nec via longa tuos.
Inde colas Marcum, cui celsa palatia surgunt
Fundata auspiciis, Paule secunde, tuis.
Est quoque patricio veneranda Pudentia vico,
Et piscina fuit publica Xystus ubi.
35 Fratreque cum Cosma Damiani numen adora,
Quorum sunt Sacrae fana propinqua viae.
Mox in Lucina Laurentius aede colendus,
Flaminiae Triphali qua tegit arcus iter.
Inde Quirinalem, cum sol remearit, adibis,
40 Annuat ut precibus virgo Susanna tuis.

Atque crucis Domini sacras accesseris aras,
Post ubi sanctorum Quatuor ossa iacent;
Et pete qua colitur Damasi Laurentius aedem,
Huic fuerant Magni iuncta theatra loco.
45 Nec pigeat Tyberis, per quam petis Hostia, porta
Efferre ad Pauli maxima templa pedem.
Quaeque tibi in summis fuerat, Martine, carinis
Silvestro nunc est rite dicata dies.
Fana quoque Eusebii, Marii vicina trophaeis,
50 Carcere sacratum Nicoleonque petas.

Ecce autem Petrus revocat tua vota precesque;
Post quem Chrysogoni numina sancta colis.
Iulitam pro Cyriaco Quiricumque rogabis,

---

30 *Terreatque* M. Sch., mais il n'y a place que pour un dactyle. 31 suiv. Le « Palazzo di Venezia », édifié par Paul II à côté de l'église Saint-Marc. 34. San Sisto appartient proprement à la Ière région d'Auguste, la « Porta Capena »; mais il est tout voisin de la XIIe, qui portait le nom de « Piscina publica ». 38 Par *arcus Triphali*, il faut entendre l' « arco di Portogallo », qui subsista jusqu'en 1662, à la onction du Corso et de la Via delle Vite: on le désignait au moyen âge sous l'appellation de « ad tres facciclas » ou de « trofoli »; c'est d'après lui que Vignola a bâti la Porta del Popolo. 44. *iuncta*] M. Sch. *juncta*, probablement simple faute d'impression: cf. vers 61. 47 suiv. Le vieux « titulus Equitii » occupait, en effet, le sommet de l'Esquilin, dont une des rues les plus importantes était celle des « Carinae »; il a recommencé, sous Paul IV, à porter le nom de S. Martino, joint à celui de S. Silvestro. 49 Les restes de fontaine monumentale, désignés vulgairement sous le nom de « Trofei di Mario », encore que les trophées aient été transportés au Capitole sous Sixte V en 1587, et qu'ils ne datent eux-mêmes que du temps de Domitien. 53. Le vieux titre de Saint-Cyriaque était tombé en ruine dès le milieu du XVe siècle; avant de transférer les privilèges de la station à Santa Maria in via Lata, on lui avait d'abord substitué l'église des saints Cyr-et-Julitte, choix qui paraît avoir été dicté par une apparence d'homonymie, le nom de s. *Quiricus* étant souvent déformé, dans les anciens livres romains, en celui de *Quiriacus*.

Digitized by Google

Quis data sunt Nervae proxima templa foro.
55 Et quod Marcello posuit Lucina sacellum
In Lata tibi sit cura subire via.
Mox in Flaminiis pratis pete Apollinis aedem,
Haec Apollinaris dicere metra vetant.
Sferica dehinc Stephani studiosus fana requiras,
60 Celius in summo mons habet illa iugo.

Templa Iohannis adi portae mox iuncta Latinae,
Et Lateranensi tecta colenda solo.
Confer in Exquiliis hinc te Praxedis ad aram,
Priscaque Aventino colle roganda tibi est ;
65 Maioremque Parens te Virgo reposcit ad aedem,
Et Laterana domus tertia vota petit.
Crux repetenda etiam, cui Nevia proxima porta est ;
Templa habeant quartas et Laterana preces.

Adiice praemissis pascalia festa diebus,
70 Ut veniae referas uberioris opem.
Curaque maiorem sit tertia visere Matrem,
Tertius et Petri templa subire labor.
Expedit et Paulum geminato accedere voto :
Est labor, at meriti gratia maior erit.
75 Maenia teque etiam vocat Laurentius extra,
Et bis Apostolici nominis ara petit.
Pantheon hinc adeas, Mariae nunc templa Rotundae,
Clarum opus Agrippae, conspicuumque decus.
Et Lateranensi celebratus in aede Iohannes
80 Excipiat quintas qua prius aure preces.
Ultimus emerito Pancratius ore rogetur,
Et tua sic tolli crimina posse puta.

---

58. Prudence nomme de même, dans son Peristephanon IV, 161-164 les quatre *Saturnini* de Saragosse, tout en protestant qu'il ne le fait que « renuente metro » : on peut d'ailleurs, sans jugement téméraire, soupçonner que Pomponio trouvait quelque plaisir malin à substituer Apollon au martyr Apollinaire. 67. La *Porta Naevia* était une des portes de la Rome de Servius : à la différence des archéologues modernes qui la placent à l'extrémité orientale du mur de l'Aventin, Pomponio la met dans la V^e^ région, près de la basilique Sessorienne. 71. *cura...tertia*] comme *tertius labor* au vers suivant ; M. Sch. ont *tertio*, qui constituerait une faute de quantité. 76. *ara*] M. Sch. *arca*, leçon bien invraisemblable. 77. *adeas*] *aedes* M. Sch. : cf. ci-dessus, vers 19. Santa Maria Rotonda est une des appellations populaires de l'église chrétienne installée dans le Panthéon. 78. *Clarumque* M. Sch., contrairement à la quantité ; même faute que ci-dessus, vers 30. 81 *e merito*, en deux mots, Sch. : *emerito ore* va très bien à cet endroit, pour signifier que les lèvres du chrétien ont dignement rempli leur tâche, après cette longue série de prières dans les différents sanctuaires.

D. G. MORIN.

Digitized by Google

# OPTAT ET MAXIMIN

Le sermon de s. Optat si soigneusement édité par dom Wilmart [1] après dom Morin [2], nous révèle l'évêque de Milève sous un jour nouveau : on ignorait, en effet, qu'Optat, homéliste, eût joui de quelque célébrité. Comme il se fait que son style oratoire est assez impersonnel, que son vocabulaire n'accuse pas une parenté très étroite avec celui du grand ouvrage contre les Donatistes, on serait tenté de mettre en doute l'authenticité de l'homélie. Bien à tort cependant, car l'inscription du codex de Fleury est claire et probante : « *sci optati milevitani episcopi* ». Dom Wilmart en a fermement dégagé la valeur : « L'homéliaire du VIIIe siècle, dit-il, nous fait lire un titre qu'aucun copiste gallo-romain ou franc n'a pu inventer, dont la notation première ne se conçoit qu'en Afrique, de la main d'un scribe directement renseigné [3] ». C'est parfait. On aimerait néanmoins que cette preuve fût encadrée. C'est pourquoi aucun indice rapprochant le sermon du grand traité ne doit être négligé et tout témoignage d'une plus large circulation de l'homélie est le bienvenu. C'est ce qui m'a engagé à noter ici un petit indice et à signaler un témoignage assez important.

*
* *

L'indice est l'emploi de *denique* dans un sens moins commun.

On rencontre ce mot deux fois dans le sermon :

a) l. 59. Il s'agit de la lutte entre le bien et le mal, qui aboutit à verser le sang innocent : « *haec inimicitiarum condicio ab initio rerum sanctum sanguinem manat.* DENIQUE *statim Abel iustus innocens a fratre necatur et qui deo placuerat crudeli vulnere trucidatur. Ideo autem* » etc.

b) l. 80. Quelle que soit l'habileté d'un dessein tenté contre Dieu, il échoue : « *cadat necesse est, et in ipso conatu frustretur quod... sacrilego furore conponitur.* DENIQUE *antequam moveat detegitur, antequam cogitet denudatur.* »

Le sens de DENIQUE est : « en effet », « par exemple ». Il suffit de consulter le *Thesaurus ling. lat.* pour constater que ce sens n'est pas fréquent et qu'il est régulier chez Optat. Ziwsa l'a trouvé

1. Revue des Sciences rel. 2 (1922) p. 271-302.
2. *Augustini tractatus*... Kempten 1917, p. 170-178.
3. p. 275.

Digitized by Google

si souvent que, dans son index, il écrit : « *saepissime* » puis donne quelques exemples. Voici l'un des meilleurs (p. 55, 22) : « *Nam et a Christo saluatore nostro perfecta sanctitas non est data sed promissa ;* DENIQUE *sic ait : sancti eritis, quia ego sanctus sum, solus est ergo perfectus et sanctus.* DENIQUE *non dixit : sancti estis, sed dixit : sancti eritis, unde est ergo* » etc.

La conjonction a ici exactement la même nuance que dans le sermon.

***

Passons au témoignage. C'est celui de Maximin l'arien, grand plagiaire, particulièrement des africains. Il se trouve dans le VIIIe des sermons édités par Turner (JTS 1915 p. 314-315). Voici les textes :

| OPTAT (sermon l. 35) | MAXIMIN (sermon l. 47) |
|---|---|
| O gloriosa mors infantium occisorum *quibus contigit pro* Christo *ante paene* [1] *pati quam nasci, ante domini sui fieri comites quam homines*, prius *martyres quam fideles. Aetas* minus *habilis ad pugnam idonea facta est ad coronam. Ante regna*tur *quam vivi*tur. Prius paradysus quam terra cognoscitur. Praecedunt palmae laborem, antecedunt coronae dolores. | O beati nimis isti infantes, *quibus contigit pro* Domino *ante pene pati quam nasci, ante domini sui fieri comites quam homines* [1], *ante regna*re *quam vivere*, ante esse *martyres quam fideles. Aetas* necdum *habilis ad pugnam idonea facta est ad choronam :* praevenerunt choronae merita : sine illa bonorum praerogativa factorum gratuito choronantur honore. |

1. F[1] ; *poenam* F[2] G.

1. Turner : *hominis*.

Cette confrontation n'a pas besoin d'être commentée : il suffira d'en recueillir les enseignements.

Rectification des textes, d'abord : on rejettera dans Optat la lecture *poenam* et, dans Maximin, la correction *hominis*.

L'emprunt de Maximin nous apprend ensuite que, au Ve siècle, le sermon était connu dans le lointain Illyricum. Nous ne savons si c'était sous le nom d'Optat, mais le fait suppose une circulation assez vaste et permet d'espérer la découverte d'un troisième ms. Ce ne serait pas inutile, car la comparaison avec Maximin rend plus évidente la solidarité des deux mss F et G dans une commune déficience.

En effet, ainsi que le notait dom Wilmart, le texte d'Optat n'est que la paraphrase d'un mot de s. Cyprien :

« *Aetas necdum habilis ad pugnam,* dit-il (ep. 58, n. 6), *idonea extitit ad coronam. Ut appareret innocentes esse qui propter Christum necantur, infantia innocens ob nomen eius occisa est.* »

Digitized by Google

La première de ces deux phrases est reproduite textuellement par l'évêque de Milève sauf substitution de *minus habilis* à *necdum habilis*. Mais Maximin, citant Optat, porte *necdum*. C'est donc qu'Optat écrivit *necdum : minus* est une correction de copiste lettré, c'est-à-dire, la pire de toutes. Or elle n'est pas la seule du sermon puisque, dans ce passage même, F et G remplacent encore *habilis* par *stabilis*.

Si maintenant notre attention, éveillée, parcourt le sermon, elle y distinguera — avec l'éditeur — d'autres fautes communes à F et à G :

l. 48, *innocentiarum* pour *inimicitiarum*.
*manet* pour *manat*.
l. 67, *ecclesiam* pour *ecclesia*.
l. 92, *tetigit* pour *delegit*.
l. 143, *redemptiones* pour *redemptionis*.
l. 147, *comitatur* pour *comitantur*.

Ces corrections paraissent voulues, plusieurs témoignent d'une certaine finesse. La sagacité de dom Wilmart les a décelées mais, problablement, sans le secours du texte de Cyprien, *stabilis* eût été maintenu, et il a fallu l'emprunt de Maximin pour découvrir la retouche *minus*. On peut donc conjecturer que le texte FG en cache encore d'autres.

La main du retoucheur fut-elle discrète ? L'apparente bonne qualité des citations bibliques permet de l'espérer et de croire que le texte F G est resté bon ; mais, à coup sûr, il n'est pas excellent.

D. B. CAPELLE.

Digitized by Google

# COMPTES RENDUS

**Aufsätze Fritz Milkau gewidmet.** Leipzig, K. Hiersemann 1921. — In-8°, VIII-380 p.

A l'occasion du 60e anniversaire du distingué bibliothécaire de Breslau ses amis lui ont offert un *Festschrift* avec 29 études se rapportant toutes soit à l'organisation, soit à l'histoire des bibliothèques. Elles sont rangées d'après l'ordre alphabétique des noms d'auteurs, nous signalerons les principales en les groupant par matières.

K. Boysen, R. Fick et K. Rother publient chacun une étude sur les catalogues, P. Pescheck traite du bâtiment qui doit servir de bibliothèque. — Au sujet de quelques reliures anciennes en Autriche et à Munich il faut lire les articles de F. Eichler et d'O. Glauning. — W. Molsdorf décrit deux gravures inconnues qui sont l'œuvre de Casper. J. Luther parle des anciens imprimeurs à Wittenberg et E. Voulieme de P. Ottendorn, imprimeur strasbourgeois vers l'an 1490. — On a étudié le rôle ou les œuvres de quelques bibliothécaires : A. Harnack parle de Julius Africanus qui nous a été révélé par un papyrus comme bibliothécaire d'Alexandre Sévère, le premier bibliothécaire chrétien d'un empereur païen ! A. Hilsenbeck publie un écrit d'Aretin au sujet des bibliothèques bavaroises. G. Leyh traite de C. G. Heyne comme bibliothécaire de Göttingen et J. Joachim édite plusieurs de ses lettres adressées à Fr. A. Carus. — L'histoire des bibliothèques n'a pas été négligée : Br. Meissner remonte à la bibliothèque de Ninive fondée par Assurbanipal ; M. Hipp raconte la préhistoire de la bibliothèque de Breslau ; E. Kuhnert réédite le catalogue des livres (tous imprimés) achetés par Crotus pour la bibliothèque d'Albert de Brandebourg et les identifie presque tous avec des livres aujourd'hui encore conservés à Königsberg. — R. Pietschmann donne une petite étude paléographique : la forme de *r*. — Quant aux manuscrits remarquons trois contributions importantes : C. Wendel donne le catalogue des mss grecs conservés dans la province de Saxe : le plus ancien est un évangélistaire c'est-à-dire un ms des péricopes liturgiques du XI/XIIe s. conservé à Wittenberg. H. Degering publie au sujet des mss d'Echternach et d'Orval un article remarquable dont on a déjà parlé ici (*Bull. d'hist. bén.*, t. II, n. 3178). J'ajouterai que feu P. Liebaert avait identifié à Paris un grand nombre de mss d'Echternach en se guidant sur l'indication du contenu écrite sur les feuillets de garde. Le fruit de ces recherches paraîtra, je pense, dans la collection *Testi e Studi*. O. Günther étudie les mss de l'église Notre-Dame à Dantzig : il n'y a pas de mss anciens ni importants, cependant on y trouve des œuvres inédites et inconnues, par exemple quelques traités attribués à un *Magister Matheus*, qui est probablement à identifier avec Mathieu de Cracovie. On y trouve aussi des mss liturgiques, juridiques, historiques, etc. ayant un certain intérêt [1]. — Ajoutons encore une étude de A. Bömer qui, à

1. Depuis lors M. Günther a publié la description complète de ces mss, au tome V du catalogue de la *Stadtbibliothek*.

Digitized by Google

l'encontre de l'opinion généralement reçue, croit qu'Ulrich v. Hutten a pris part à la première partie des *Epistolae obscurorum virorum*, et la publication par A. Hilka d'une légende sur Constantin le Grand d'après le ms 19544 de Munich. D. D. B.

**Aus Schrift und Geschichte.** *Theologische Abhandlungen Adolf Schlatter zu seinem 70 Geburtstage dargebracht.* Stuttgart, Calwer, 1922. 220 p. Prix : 600 M.

Ce *Festschrift* contient 15 études groupées en 5 sections : exégèse du N. T., judaïsme, histoire ecclésiastique, théologie systématique, pastorale. Les trois premières sections, qui seules doivent nous occuper ici, contiennent plusieurs œuvres remarquables, signées des noms les plus connus.

Th. Haering revient à l'idée autrefois exprimée par Ritschl que, dans Mt 11, 30 πραυς ne signifie pas *doux*, mais est l'équivalent de l'hébreu *anav* = *qui se courbe*. Riggenbach traite d'abord de la parabole de l'économe injuste (Lc 16, 1-13), en particulier de l'expression ο μαμωνας της αδικιας ; ensuite de la parabole des deux fils (Mt 21, 28-32), l'histoire très compliquée de ce texte est clairement exposée et accompagnée d'une exégèse judicieuse. Kögel explique la parole concise de S. Paul, 2 Cor. 3, 17 ο κυριος πνευμα εστιν. Dans un esprit assez conservateur H. E. Weber parle de l'Apocalypse : ce livre n'est pas une composition artificielle, mais il contient des visions réelles, vécues ; le nœud de l'interprétation doit être cherché au ch. 10. Hadorn parle brièvement des compagnons de saint Paul.

Dans la deuxième section relevons l'article de K. Holl qui réunit encore une fois les fragments du livre apocryphe d'Ézéchiel dont l'origine juive est démontrée et celui de W. Lütgert sur le sens de ιουδαιοι dans le N. T., celui-ci est un travail préparatoire à un ouvrage plus vaste.

Dans la troisième section Th. Zahn recherche quelle impression a produite sur les païens, les juifs et les chrétiens l'éruption du Vésuve en l'an 79 ; il publie à ce sujet un texte inédit d'après un manuscrit de Vienne. En peu de mots A. Harnack établit par le témoignage de Marcion que le symbole romain de l'an 140 contenait déjà les mots αγιαν εκκλησιαν.

D. D. B.

H. Höpfl o. s. b. **Introductionis in sacros utriusque Testamenti libros compendium**, t. I. *Introductio generalis.* Romae, Spithoever, 1922. In-8, 320 p. Prix : 6 L.

L'A. complète son introduction dont les tomes II et III ont déjà paru. Il ne traite ni de l'inspiration, ni de l'herméneutique, mais seulement du canon et du texte. La bibliographie est très abondante, presque complète, les diverses opinions sont clairement exposées.

Voici quelques additions à faire : p. 261 Ruth d'après le *cod. Complut.* a été réédité par Denk, II Mach. d'après le *cod. Ambros.* a été édité par Peyron en 1824 et réédité par Ceriani ; p. 262 les prophètes d'après le *cod. Weingart.* qu'on devrait appeler plutôt *cod. Constant.* ont été édités par Lehmann en 1912 ; p. 263 le feuillet conservé à Dublin du *cod. Palat.* a été publié par Abbott.

Au sujet de l'origine de notre NT latin, j'ai dit, contrairement à ce que D. H. rapporte, que la vraie Vulgate est l'œuvre d'un inconnu. Quant à

Digitized by Google

Harnack, il dit le contraire de ce qu'on lui attribue p. 272 (cf. *R. Bén.* du mois d'octobre 1921, *Bulletin* p. [9]. La classification des mss de la Vulgate (p. 307) laisse à désirer : est-ce que le *Bigotianus* et le *Beneventanus* ont été écrits par des irlandais? Et où placez-vous les anciens manuscrits de Paris, d'Autun, de Lyon, etc. ? Dans l'histoire de la Vulgate D. H. parle de plusieurs éditions qui n'ont eu que très peu d'importance et ne dit mot de l'édition de Peregrinus qui est une des plus anciennes et dont l'influence s'est fait sentir jusqu'à la Clémentine inclusivement. P. 185, l. 14, une virgule mal placée change le sens. D. D. B.

D. Buzy, S. C. J. **Saint Jean-Baptiste, études historiques et critiques.** — Paris, Gabalda, 1922. In-12, XII-412 p. Prix : 8-50 fr.

Adoptant la division suggérée par les synoptiques — naissance, ministère, derniers jours — et appelant à l'aide toutes les ressources de la critique, de la topographie, de la tradition patristique et théologique, l'auteur a réussi à ressusciter un personnage magnifique d'ardeur vibrante, d'une humilité absolue, d'une sainteté unique et à le replacer dans le cadre précis de son entourage et des endroits où il a vécu.

1. Naissance : milieu et circonstances. — La fixité des institutions rituelles de l'orient et le détail extrême des prescriptions talmudiques sont les données grâce auxquelles, en utilisant sa parfaite connaissance du milieu palestinien, l'auteur nous fait assister à des scènes animées et concrètes, tout en donnant au lecteur la garantie que cette reconstitution n'est pas livrée à la fantaisie de l'écrivain.

Sur la question de la promesse relative à la sanctification du Précurseur, voici l'argumentation de l'auteur, elle pourra donner une idée de sa manière. — D'abord en disant que Jean sera rempli de l'Esprit-Saint, l'ange ne parle pas d'un charisme prophétique, mais d'un état permanent de sainteté dont toute la vie du Précurseur est l'efflorescence (Lc. I, 13-15[6]) ; mais le point délicat est de savoir où il faut placer cette merveilleuse effusion si solennellement promise. « Ex utero matris » a en effet deux sens possibles : dès la naissance, ou bien avant la naissance, le texte ne tranche point. L'auteur procède donc par élimination : rien d'extraordinaire ne s'est passé à la naissance du Précurseur, rien à sa circoncision, si ce n'est la joie causée par la guérison miraculeuse de Zacharie ; rien non plus au désert où Jean croît et se fortifie en esprit ; on est donc ramené à l'époque de la Visitation. L'enfant tressaille dans le sein de sa mère et ce tressaillement est cause qu'Élisabeth reconnaît en Marie la Mère de Dieu. Voilà l'instant merveilleux où se place la sanctification de Jean.

2. Ministère. Sur tout ce qui touche au messianisme contemporain du Précurseur, et sa prédication l'auteur est documenté et précis. A côté des importantes discussions qui se rapportent à l'événement le plus solennel de cette mission, la rencontre avec le Christ, le lecteur trouvera une étude topographique des plus intéressantes sur le lieu du Baptême. Après la critique des textes évangéliques, le P. Buzy aborde la tradition et met bien en lumière les faits qui l'ont amenée à placer le lieu du Baptême tantôt sur la rive gauche du Jourdain, tantôt sur la rive droite. Cependant depuis le 13e siècle la tradition est revenue à la donnée première qui se rapproche

Digitized by Google

plus du récit des synoptiques. Et l'auteur conclut qu'il faut préférer la rive droite, et situer le lieu du Baptême à 5 milles environ de la mer Morte.

3. Derniers jours. — Avec autant de vérité que de prudence, le P. Buzy assigne comme motif du message de Jean à Jésus, non point l'ignorance ou l'erreur, mais uniquement l'édification de ses propres disciples. Quant à la décollation, inutile de dire que le récit émouvant que l'histoire nous a laissé, n'a rien de commun avec le conte brodé par Flaubert; on approuvera aussi l'auteur d'avoir rappelé respectueusement à l'ordre S. Jérôme coupable d'avoir inséré dans la légende d'Hérodiade le souvenir de Fulvie perçant la langue de Cicéron.

Les cinquante dernières pages du volume traitent des disciples de s. Jean, de ses reliques et de son culte.

En résumé cet ouvrage d'une lecture attrayante fournira une mine de renseignements utiles, il est riche en documentation critique, solide dans son argumentation, sobre dans ses conclusions. La disposition des textes scripturaires en tête des chapitres est des plus heureuse.

Il convient toutefois d'observer que l'auteur a une tendance à synthétiser hâtivement les appels à la tradition et à conclure trop vite au « consensus Patrum ». — Parfois aussi, on regrette que ses citations soient obscures et exigent un travail de vérification qui n'est pas à la portée du commun des lecteurs, par exemple les témoignages du Pèlerin de Bordeaux et d'Arculfe (p. 211 et 212) au sujet du lieu du Baptême. D. REMACLE ROME.

K. L. SCHMIDT. **Der Rahmen der Geschichte Jesu.** Literarkritische Untersuchungen zur ältesten Jesuüberlieferung. — Berlin, Trowitzsch 1919; In-8, XVIII-322 p. Prix : 80 M.

On s'est souvent demandé combien de temps a duré le ministère de Jésus. M. Schmidt estime que pareille question n'aurait chance d'obtenir réponse que si les évangiles synoptiques nous donnaient — au moins dans l'ensemble — la suite chronologique, les étapes successives de la carrière du Sauveur. Or, dit-il, il n'en est rien. Les « cadres » de la vie du Christ sont entièrement artificiels. S. Marc, de qui dépendent les deux autres, n'a trouvé que des récits séparés, circulant de bouche en bouche, sans lien. Il entreprit de leur construire ces cadres chronologiques rattachés l'un à l'autre, groupant ainsi en un récit continu des anecdotes éparses.

M. Schmidt a écrit un livre entier pour démontrer sa thèse. Prenant chaque péricope, il étudie l'armature qui la rattache à sa voisine et dénonce à chaque pas l'artifice. La conclusion est la même chaque fois : seul le récit de la Passion était à l'origine ordonné suivant la succession réelle des épisodes.

Il ne peut être question d'entrer ici dans les détails de cette analyse très fouillée. Bien des trouvailles ingénieuses s'y rencontrent et la thèse générale n'est pas dépourvue de vérité. Voici beau temps, du reste, qu'on s'est aperçu que les évangiles ne sont pas des Vies de Jésus et — pour ne citer qu'un exemple — c'est très librement dans ce sens que M. Levesque analysait récemment (*Nos quatre Évangiles ; Quelques procédés littéraires de s. Matthieu*) les récits évangéliques. Mais la part faite par M. Schmidt à la conjecture est vraiment trop grande : on constate cette regrettable

Digitized by Google

tendance dès l'analyse de Mc 1² (notamment καὶ ἐγένετο); l'analyse prend parfois les allures d'un roman. A signaler aux amateurs les traces que l'auteur découvre çà et là, dans le corps du récit lui-même, en faveur de l'hypothèse d'un ministère prolongé du Sauveur (p. 271-273; 301-303).

Présenté de façon soignée, avec des tables suffisantes, l'ouvrage, bien que traité au point de vue rationaliste, aidera l'exégète.

D. B. CAPELLE.

V. WEBER. *Gal. 2 und Apg. 15 in neuer Beleuchtung*, Würzburg, Becker, 1923-36 p.

Avec une patience inlassable M. Weber défend depuis 25 ans la thèse que l'épître aux Galates est antérieure au concile de Jérusalem dont parlent les Actes des Apôtres ch. 15. Dans la présente brochure il soumet les chapitres respectifs de l'épître et des Actes à un examen serré pour aboutir à la même conclusion. Tous ceux qui s'intéressent à ce problème important liront ces pages avec fruit. A remarquer p. 36, n. 3 une série de questions secondaires sur lesquelles M. W. a changé d'opinion.

D. D. B.

F. J. DÖLGER. **Der heilige Fisch in den antiken Religionen und im Christentum.** Münster, Aschendorff, 1922, t. II, XVI-656 p., t. III, XVIII p. 104 planches. Prix : 400 M.

L'histoire des religions est une science jeune qui exige des connaissances très variées, qui a à résoudre des problèmes aussi importants que compliqués et pour laquelle beaucoup de gens professent une défiance qui n'est pas sans excuse. Trop souvent on y a appliqué les méthodes les plus fantaisistes, on a fait les rapprochements les plus hasardeux. Aussi nous nous réjouissons de voir quelques catholiques savants, parmi lesquels M. D. professeur à l'université de Münster occupe une place distinguée, prendre une part active et remarquable à ces travaux.

Les volumes *Sphragis*, *Die Sonne der Gerechtigkeit* et *Sol salutis*, parus à quelques années de distance, ont éclairé quelques aspects de l'histoire du baptême. Aujourd'hui M. D. poursuit les recherches commencées en 1910 sur le poisson sacré [1]. Après avoir montré que le symbole du poisson était usité chez les Égyptiens, les Syriens, les Babyloniens, les Carthaginois, etc., l'A. passe à l'influence de ce symbole dans la religion chrétienne. A bon droit il admet que l'acrostiche ΙΧΘΥΣ = Ιησους χριστος Θεου Υιος Σωτηρ est d'origine postérieure à l'usage du symbole. Diverses inscriptions célèbres, p. ex. celles d'Abercius et de Pectorius, sont minutieusement discutées. L'historien de la liturgie trouvera, lui aussi, plusieurs remarques intéressantes au sujet de la communion en viatique répétée plusieurs fois le même jour, et des messes des morts au troisième jour et à l'anniversaire.

Il faut avouer cependant que la lecture de ce gros volume est pénible : on ne voit pas l'ordre logique dans la suite touffue des 37 chapitres ; le livre finit assez brusquement sans résumer les conclusions acquises et la préface qui devrait poser le problème, expliquer la méthode et jalonner la voie, nous donne quelques jeux de mots de mauvais goût, « l'A. n'a pas l'intention d'enseigner aux poissons à nager » etc.

1. Le tome I a paru comme supplément au *Röm. Quartalschrift* en 1910 et est épuisé.

Digitized by Google

Peut-être certaines lacunes que l'on regrette seront-elles comblées dans le quatrième et dernier volume qui est achevé. Puisse-t-il paraître malgré les difficultés économiques dont les Allemands ne sont pas seuls à souffrir.

D. DONATIEN DE BRUYNE.

F. I. DÖLGER. **Die Eucharistie nach Inschriften frühchristlicher Zeit.** Münster, Aschendorff, 1922. In-8°, XII-212 pp. et 4 pl. Prix: 3.75 M. (Gz [1]).

Cet ouvrage est un extrait du volume analysé plus haut : laissant de côté ce qui regarde les religions païennes, il reproduit les dix derniers chapitres qui concernent le poisson comme symbole de l'Eucharistie dans les plus anciens documents et particulièrement dans les inscriptions. Nul doute que ce livre ne trouve un excellent accueil dans les séminaires et auprès du clergé. Tout le monde ne peut pas se livrer aux recherches très difficiles de l'histoire comparée des religions; mais tous les prêtres peuvent s'intéresser aux origines de notre culte et aux premiers échos des croyances chrétiennes.

D. D. B.

Dr A. BAUMSTARK, **Geschichte der syrischen Literatur.** Bonn, Marcus u. Weber, 1922, in-8°. VIII-378 p. Prix 150 M. (ou 18 fr. suisses).

La préface nous dit au milieu de quelles difficultés l'auteur a composé son travail. Il fallait une énergie peu commune pour les vaincre, et le mérite de l'ouvrage n'en est que plus grand.

Sa disposition est simple.

Une introduction retrace à grands traits l'histoire de la littérature syriaque et nous donne un aperçu sur ces sources : manuscrits, éditions, textes arabes, études modernes.

L'auteur envisage ensuite la littérature de la période préislamique et celle de la période islamique. La première est marquée par les luttes christologiques, le mouvement nestorien et le mouvement monophysite. La seconde voit le recul progressif du syriaque devant l'arabe, allant jusqu'à l'extinction chez les Jacobites. Elle voit aussi la renaissance du XIIIe siècle, suivie de la décadence irrémédiable.

Les siècles islamiques assistent encore au développement d'une littérature syriaque de moindre importance chez les Melchites et les Maronites.

Chaque paragraphe commence par des généralités sur le sujet à traiter, pour s'occuper ensuite des détails. Une critique consciencieuse et avertie préside à leur appréciation et de nombreuses notes accompagnent le texte, en bas des pages, donnant toutes les indications désirables par rapport aux manuscrits, aux éditions, aux études et aux traductions.

L'ensemble constitue un travail imposant par la multitude des renseignements sûrs et précis et dont plusieurs sont neufs et inédits. C'est le répertoire le plus complet et le plus exact sur la matière. P. 48, l. 8, lisez *Votiv* au lieu de *Volio*.

D. M. LANG.

---

1. Désormais nous indiquerons par *Gz* le *Grundzahl* des livres allemands. Pour connaître le prix de librairie, il faut multiplier ce *Grundzahl* fixe par un *Schlüsselzahl* ou multiplicateur fixé par l'association des libraires. Le 17 décembre 1922 ce multiplicateur était 600.

Digitized by Google

ISENKRAHE. *Waffen der Apologetik u. ihre Handhabung.* I. *Der Apologet als Padagoge.* II. *Geysers Philosophie im Dienste der Apologetik.* III. *Zur Elementaranalyse des Kosmologischen Gostesbeweises.* — Bonn, A. Marcus et E. Webers, 1922. In-8, 56, 78, 43 p. Prix : 6 fr.

Le Prof. C. Isenkrahe, connu par plusieurs écrits concernant les relations des sciences exactes et de la philosophie, est en outre un apologiste de méthode originale. Sincèrement catholique, il admet les preuves classiques de l'existence de Dieu, mais pour étendre son action aux non catholiques et aux incrédules il imagine un argument qui, d'après lui, a l'avantage d'exiger moins de concessions préalables de la part des philosophes qui n'admettent pas le principe de causalité. Il formule donc son argument cosmologique comme suit : « Rien ne peut commencer (entstehen) s'il n'existe quelqne chose auparavant. » Il critique en outre plusieurs termes et concepts familiers aux Scholastiques, p. ex. « Ens a se » qui lui déplaît particulièrement.

Le Prof. I. ne se contente pas d'émettre des opinions singulières, il est en outre fort sensible aux critiques qu'on lui oppose : la première des trois brochures citées semble promettre les règles de bonne tactique auxquelles l'apologiste doit se conformer, ou en peut approuver l'énoncé, mais l'application n'a d'autre but que de rappeler à l'ordre les contradicteurs. Le principal de ceux-ci, le Prof. Geyser de Fribourg, est indiqué par le titre même du 2d fascicule et la 3e brochure s'en prend surtout au P. Sladeczek, S. J., qui ne goûte pas la méthode nouvelle. Nous n'entrerons pas dans le détail des attaques et réponses, d'autant plus que la mort de l'A. (+ août 1921), a mis fin aux controverses. Il nous suffit ici de signaler sa personnalité, qui a rencontré beaucoup de sympathies, et que ses adversaires eux-mêmes, tels les distingués philosophes que nous avons nommés ci-dessus, ont toujours respectée. Les 3 opuscules posthumes sont publiés par le Dr Schippenkötter, ami de l'A. et de ses idées, qui rend ainsi un hommage de piété à la mémoire du défunt. D. R. PROOST.

KORS O. P. — **La justice primitive et le péché originel d'après S. Thomas** (Bibliothèque Thomiste II). Le Saulchoir, Kain, 1922. In-8, 176 p.

Le présent travail est divisé en deux parties. La première expose le développement de la doctrine sur la justice primitive et le péché originel chez les principaux théologiens qui ont traité ce sujet avant S Thomas ; d'abord S Augustin, S. Anselme, Abélard, puis les auteurs du XIIe siècle, enfin les précurseurs immédiats de S Thomas. La seconde partie est consacrée à la doctrine thomiste, étudiée d'abord dans les premiers écrits du Docteur Angélique, ensuite dans la Somme théologique où elle a reçu sa forme définitive.

Cette seconde partie révèle une connaissance approfondie de la théologie et de la philosophie thomistes. Sur les questions qui font l'objet du livre, il y a une évolution, un perfectionnement dans la théorie du S. Docteur. La Somme théologique ajoute aux Livres des Sentences certaines déterminations importantes, telles la causalité de la grâce sanctifiante par rapport à la justice originelle, et surtout la notion du volontaire dans le péché originel. La doctrine des Sentences, écrit l'A., faisait bien voir que nous héritons d'Adam une nature coupablement corrompue, mais non une nature coupable (p. 148). Dans la Somme, S. Thomas ajoute qu'il n'y a pas seulement propagation d'une nature corrompue, mais participation à la volonté qui la corrompit : telle est la raison de notre culpa-



Digitized by Google

bilité. « En conséquence, nous ne sommes pas coupables par notre volonté personnelle, mais par une volonté participée, en tant que nous appartenons à ce corps total dont la volonté d'Adam était le moteur premier. » (p. 151) On ne saurait mieux rendre compte de la doctrine de S. Thomas, qui, dans ce lumineux exposé, se révèle comme la seule complète et pleinement satisfaisante concernant le péché originel. Les considérations que l'A. développe sur l'*état* de nature pure, sur l'identité entre l'intégrité et la justice originelle, dont la grâce est cause efficiente, non formelle, nous paraissent inspirées par une critique philosophique pénétrante et une appréciation bien fondée de la pensée de S. Thomas [1].

La partie historique du travail pourra prêter à des divergences d'avis. Le péché originel, d'après S. Augustin, serait la concupiscence, pour S. Anselme ce serait la privation de la rectitude originelle (p. 22, 23) : cette opposition nous semble exagérée, et au lieu d'une différence essentielle nous préférerions y voir deux aspects d'une même doctrine, qui a trouvé chez S. Thomas sa formule adéquate. Le soupçon de réalisme exagéré ne doit pas s'attacher à S. Anselme du fait de quelques locutions concernant l'unité de nature dans les hommes, la manière dont ce Docteur explique l'immunité du péché chez le Christ suffirait à l'excuser de cette imputation.

En fait de bibliographie, l'A. ne relate qu'un nombre restreint de théologiens contemporains. Nous ne le désapprouvons pas, de n'avoir pas inutilement allongé sa liste, comme c'est assez l'usage à présent ; il y a toutefois des ouvrages qu'il eût pu prendre avantageusement en considération, tels par ex. la Somme théologique (t. VIII) de Mgr Janssens, ou encore la « Déchéance originelle » de Mgr Laminne. D. R. PROOST.

VERMEERSCH, S. J. **Theologiae moralis - Principia - Responsa - Consilia.** Tom. I. *Theologia fundamentalis.* Bruges, Ch. Beyaert, 1922. In-8, XVI-456 p. Prix : 14.50 fr.

La publication d'un ouvrage complet de morale par un Auteur qui a déjà traité avec maîtrise presque toutes les parties de sa matière, depuis l'ascétique jusqu'à la sociologie, ne pourra manquer d'attirer vivement l'attention des théologiens. Ils seront certains d'avance d'y trouver une doctrine aussi sûre dans ses principes que bien documentée au point de vue actuel et contemporain. D'ailleurs le P. V. énumère lui-même (p. 37) les qualités que doit présenter de nos jours une « théologie morale » : 1° il faut que l'étude rationnelle et philosophique des doctrines y soit poussée aussi loin que possible et qu'on ne se borne pas par conséquent à l'argument théologique et aux raisons d'autorité ; 2° la science morale ne doit pas se limiter à l'étude des obligations strictes et des péchés, elle doit donner une part notable à la considération des vertus et de la perfection chrétiennes ; 3° enfin les difficultés suscitées par les questions psychologiques, sociales, politiques propres à nos temps doivent être examinées et

1. On sait que ce point a fait l'objet d'une controverse récente. M. le Chan. VAN DER MEERSCH, notamment, dans un article remarquable des *Coll. Brug.* (t. XXIV), cite plusieurs textes de S. Thomas selon lesquels la grâce sanctifiante apparaît comme élément intrinsèque de la justice originelle.

Digitized by Google

résolues avec une compétence adéquate à la gravité du sujet. L'Auteur, qui joint au savoir une conception aussi élevée du but qu'il veut atteindre, offre à son lecteur la meilleure des garanties.

Quatre volumes nous sont promis : 1. Theol. fundamentalis, 2. De officiis virtutum, 3. De praeceptis Ecclesiae et Sacramentis, 4. De Castitate. Dans celui que nous annonçons ici, et qui a pour objet la théologie fondamentale, les principes généraux de la science morale, c'est évidemment la première condition, l'investigation philosophique, qui réclamait principalement l'attention. Aussi le P. V. soumet-il à une critique précise la notion même et la méthode de la théologie morale, ses relations avec l'ascétique et le droit canon : le point de vue Kantien est bien mis en lumière sur la nature du droit. Il esquisse ensuite en grands traits l'histoire de la théol. morale, puis entrant dans le cœur de son sujet, il développe cette série de traités : 1° de subjecto cui th. mor. scribitur, 2° de actibus humanis, 3° de legibus, 4° de conscientia, 5° de peccatis, 6° subsidia humanae libertatis.

Le premier de ces traités est fort court, deux pages en tout, et semble déjà inclus dans la définition de la morale, science des actes humains ; c'est une vue synthétique destinée à montrer que la morale embrasse toutes les actions de l'homme, le conduit à la perfection et à la béatitude éternelle.

Le traité des actes humains, outre les questions classiques du volontaire et des causes qui influent sur l'acte volontaire, des sources de la moralité, de l'imputabilité des actes, contient des aperçus très intéressants sur les obstacles à l'acte volontaire chez l'homme anormal, et donne des instructions très judicieuses sur la manière dont le confesseur doit se comporter à l'égard des personnes dont la vie psychologique est plus ou moins troublée. Ces difficiles sujets sont discutés avec une pondération remarquable, les solutions sont bien nuancées selon les cas. Au point de vue psychologique, nous eussions aimé une étude plus complète de l'influence des passions sur la volonté, et sur la manière dont la volonté peut agir sur celles-ci ; cela nous renseignerait davantage sur des questions telles que la ligation de la volonté dans le sommeil et la demi-veille ; et puis, plus loin, quand il s'agira de la sanction éternelle du péché mortel, la théorie thomiste de l'action des passions sur le jugement pratique aiderait à faire comprendre pourquoi l'âme séparée ne peut plus changer son inclination (p. 366) : il est de grande importance, même au point de vue apologétique, de montrer par des arguments rationnels, que la damnation définitive est comme naturelle à l'âme constituée en état de péché à l'heure de la mort.

La question, discutée, de la nature de l'obligation morale est placée en tête du traité *de Legibus*. Avec beaucoup d'auteurs modernes, le P. V. explique le concept d'obligation par la perception confuse d'une autorité supérieure à laquelle est due l'obéissance, et n'admet pas que la dépendance à l'égard de la fin dernière suffise à en rendre compte : on ne se juge pas libéré d'une obligation par le fait qu'elle contrarie notre félicité, dit-il ; un matérialiste, par exemple, qui ne croit pas à la vie future, sera prêt à donner sa vie pour la patrie. La réponse

Digitized by Google

cependant n'est pas difficile : au dessus du bonheur sensible, le matérialiste lui-même perçoit confusément un bien plus grand auquel il ne peut renoncer : la fin dernière. — Entre les degrés respectifs de l'obligation qui naît des diverses lois, notamment des lois civiles et pénales, l'A. fait des distinctions bien appropriées aux situations actuelles : on remarquera (p. 275) ce qui est dit de la tendance des lois civiles contemporaines à préférer l'association à l'individu. — A la loi naturelle se rattache le droit des gens *(jus gentium)* qui, d'après l'A. est intermédiaire entre le droit naturel et le droit positif : l'institution positive est la *condition* de l'existence de ce droit (p. 207) : dès lors, nous semble-t-il, on rentre dans le droit positif, qui suppose toujours le droit naturel.

Le traité *de Conscientia* est presque entièrement absorbé par la question du probabilisme : l'A. fixe avec grand soin l'état de la question et les limites dans lesquelles le probabilisme doit être accepté. Son argument fondamental repose sur le principe connu « Lex dubia non obligat » et la conclusion s'en déduit aisément. Quel que soit le talent avec lequel cet argument est présenté, nous avouons ne pas y trouver l'évidence, et nous préférerions appuyer davantage sur le fait que le probabilisme pratiquement admis par la plupart des théologiens assure suffisamment l'observation de l'ordre moral, ou encore parce que les autres théories sont peu compatibles avec les exigences de la faiblesse humaine. Le pénitent qui veut suivre une opinion probable a droit à l'absolution, même de la part du confesseur probabilioriste : c'est là un principe généralement admis, et qui contient une confirmation du probabilisme comme le note justement l'A. (p. 323). Mais du fait que le pénitent doit être absous, même si son opinion, supposée de bonne foi, n'était probable qu'en apparence (p. 324), on pourrait arguer plutôt en faveur du système de compensation : on tolère une erreur, par égard pour la bonne foi.

Le traité *de Peccatis* débute, avec une rigueur d'expression toute philosophique, par un chapitre intitulé « de peccatis *in confuso* » : il ne faut pas dire en effet « in genere » ni « in communi », car le péché mortel et le véniel ne sont pas des espèces d'un même genre. Les nombreuses questions, si pratiques, de ce traité : gravité, spécification, distinction numérique des péchés ne rencontreront guère d'objectants. L'intéressante notion de l'imperfection morale est exposée d'après les controverses récentes que ce sujet a suscitées ; l'A. ne prétend pas les trancher, la position qu'il a prise plus haut au sujet de l'obligation lui rendrait d'ailleurs la solution moins facile qu'à d'autres : la distinction essentielle entre l'imperfection et le péché véniel se prenant du point de vue de la fin dernière. Préférer le moins parfait au plus parfait n'est pas se détourner de la fin dernière, la moindre déviation au contraire de l'ordre moral substitue comme fin dernière (secundum quid), la créature a Dieu. Ceux qui font dépendre l'obligation d'un impératif subjectif seront nécessairement amenés à confondre le péché et l'imperfection ; dans l'une et l'autre en effet il y a résistance à un *dictamen* de la conscience L'A., pour conclure le sujet, énonce deux principes : (p. 380) 1° L'homme n'est pas tenu d'embrasser le bien meilleur, il suffit qu'il se conforme à la loi morale, 2° la négligence

Digitized by Google

relative aux inspirations qui le portent vers ce qui est plus parfait ne doit pas être nécessairement considérée comme source de conséquences funestes, comme le prétendaient jadis beaucoup d'auteurs à propos de la vocation sacerdotale ou religieuse, question sur laquelle, on le sait, le P. Vermeersch a exposé avant M. Lahitton la doctrine approuvée depuis par l'autorité ecclésiastique. — Il examine, au titre V du même traité, la notion de l'occasion du péché nécessaire et prochaine : de celle-ci il donne une définition plus large que celle de S. Alphonse, mais moins large que celle de Génicot ; il fait bien remarquer (p. 408) que l'on n'est pas obligé d'avoir la même aversion pour la tentation entraînant au péché que pour le péché lui-même, en effet pour passer de l'une à l'autre, le consentement de la volonté est toujours requis. L'exemple par lequel l'A. éclaircit cette distinction est bizarre : « Si quelqu'un savait par révélation, que se rendant en Amérique, il y commettra un péché (grave), qu'il ne commettra pas s'il reste en Europe, il n'est pas pour cela tenu de renoncer à son voyage d'Amérique. Il serait seulement tenu de ne pas y aller, s'il lui était révélé qu'il y perdrait son âme pour l'éternité ». Cette hypothèse d'une révélation est en dehors des voies ordinaires de la Providence : de celui auquel Dieu daigne faire une révélation spéciale, il exige aussi une docilité spéciale. Dans les cas ordinaires, un séjour en Amérique ne saurait, de sa nature, être regardé comme une « occasion » de péché.

Un sixième traité « *subsidia humanae libertatis* » est consacré à la grâce et aux vertus. On sera étonné de la brièveté de ces pages, vu que l'A. s'est proposé de comprendre dans sa morale la doctrine de la perfection. Évidemment il nous réserve pour son second volume la description des devoirs qu'importent les vertus, néanmoins un traité général des vertus, placé préalablement à celui des péchés, aurait heureusement rappelé la tradition des grands docteurs scolastiques et préparé la voie à une morale qui a pour objet autant les bonnes actions que les mauvaises.

Au point de vue didactique, on ne peut que louer l'heureuse distribution des matières dans chacun des titres et de leurs subdivisions : la disposition typographique contribue également à faire ressortir l'ordre des diverses parties et leur importance relative. En outre de judicieux sommaires à la fin de chaque chapitre en synthétisent la doctrine : c'est là un précieux secours pour l'étudiant et le lecteur. L'ensemble de qualités qui distinguent ce nouveau livre du R. P. Vermeersch, ne manqueront pas de lui conquérir le plus légitime succès. D. RAPHAEL PROOST.

DOM S. LOUISMET, O. S. B. *La Vie Mystique*, trad. d'après la 3me éd. anglaise. Tours. Mame, 1922. In-8°, 316 pp. Prix : 5 frs.

Les écrits mystiques de Dom L. sont très attachants.

On pourrait certes reprocher à l'auteur d'élargir très fort le sens du mot mystique : selon lui, tout chrétien ayant avec Dieu une certaine intimité habituelle serait par cela même dans l'état mystique. A part cette manière spéciale de nommer les choses, il faut louer ce qu'écrit l'auteur sur l'union de l'âme avec Dieu, la facilité d'y accéder, le bonheur que l'union apporte, les relations qu'elle suppose avec chacune des Personnes divines. La spontanéité du style, l'éloquence discrète, le genre simple et pratique de l'exposé rendent ces pages très réconfortantes pour les âmes de bonne volonté. D. I. R.

Digitized by Google

R. P. SCHRIJVERS, C. SS. R. *Le Divin Ami.* Bruxelles, Dewit, 1922. In-18, 360 pp. Prix : 5 frs.

Le docte et pieux religieux a ordonné en ces pages toute une « retraite d'amour ». Elle est supposée devoir durer dix jours et compte quatre méditations par jour. Elle est reposante, réconfortante, appuyée sur les vrais principes de l'ascétique chrétienne avec une note affective discrète. Nous recommandons spécialement ce livre aux âmes ferventes qui désireraient faire seules leur retraite, dans le but de vivre plus intimement avec le Seigneur. D. I. R.

*Anthologie des Œuvres de Sainte Térèse.* Gand, Veritas, 1922. 2 vol. XII-510 et 464 p. Prix : 10 frs.

Dans le but de faire lire et goûter les œuvres de Ste Térèse par un plus grand nombre de lecteurs, l'auteur de ce recueil a judicieusement choisi, suivant l'ordre des écrits de la sainte, les passages les plus propres à édifier, instruire et encourager les âmes pieuses. Les extraits de l'*Autobiographie* sont nombreux ; le livre du *Chemin de la Perfection* est presque cité en entier. Ces passages ou lectures sont transcrits d'après l'édition récente des Carmélites de Paris.

Cette abondante anthologie s'adresse spécialement aux lecteurs que rebutent les longues descriptions d'états mystiques, et les récits détaillés des diverses fondations. D. I. R.

MGR TOUCHET. *Retraites Spirituelles.* Paris, Lethielleux, 1922. In-12. X-404 p. Prix : 12 frs.

Série de vingt et une conférences dont la pensée est mûrie, l'exposition large et le style châtié. Le distingué Prélat y traite des sujets habituels aux récollections : la loi morale, les vertus, leur acquisition, la prière, la mortification, l'examen de conscience, la componction, la confession, la pensée des quatre fins dernières de l'homme, les dévotions au Sacré-Cœur, à l'Eucharistie et à la Ste Vierge. Ces conférences, bien que prêchées aux dames d'Orléans, sont adaptées aux besoins de toute âme chrétienne désireuse de vivre au milieu du monde dans « une constante fermeté à bien faire » (p. 46). D. I. R.

J. HESSEN. **Hegels Trinitätslehre, zugleich eine Einführung in Hegels System.** (Freiburger theol. Studien, Heft 26). Fribourg, Herder, 1922. In-8, p. 45.

Des vœux pour une résurrection de l'hégélianisme et quelques efforts pour l'aider à se renouveler au contact de l'expérience se manifestant de différents côtés dans l'Allemagne contemporaine, le Dr H. prend occasion de ce fait pour étudier la doctrine hégélienne de la Trinité. Le sous-titre donné à son travail indique, avec pleine raison à notre avis, l'intime connexion qui existe entre cette doctrine et le fond même du système.

Les éléments d'une future dogmatisation trinitaire sont enveloppés dans les principes mêmes du panlogisme (p. 6-11). Et comme la *Logique* de Hégel, entièrement dominée par la « méthode dialectique » et le rythme ternaire, est une pseudo-ontologie, où le point de vue théologique même se fait jour, l'A. est parfaitement fondé à dire que *dans l'évolution immanente de l'Idée Absolue* il y a continuellement une conception de trinité qui circule. — La philosophie religieuse de H. contient d'autres présupposés qui intéressent immédiatement le sujet : le Christianisme n'y est-il pas maintes fois déclaré « la religion absolue », et l'article de la Trinité reconnu comme « l'essentiel de la foi chrétienne » (12-15) ? — Tout « absolu »

Digitized by Google

d'ailleurs que soit le Christianisme, le philosophe se réserve, bien entendu, d'en donner une interprétation « supérieure ». M. H. suit donc dans les différents ouvrages de H. le développement de sa théorie de la Trinité : celle-ci prend le plus parfaitement corps dans la *Philosophie de la Religion*, et s'y montre organiquement liée aux fondements de l'Idéalisme Absolu (17-31).

Passant de l'exposé à l'appréciation critique, l'A. croit pouvoir établir que, sur la question, l'enseignement de H. n'a pas varié ; puis il met en lumière l'analogie, d'ailleurs bien visible, qui règne entre l'évolution immanente *à trois moments*, dont H. est le législateur, et le Dieu *en trois Personnes*, auquel croit le chrétien. Mais — quoi que le philosophe lui-même ait pu en penser — cette analogie est toute superficielle, disons mieux, fallacieuse : elle se dissipe en fumée sous le premier effort de l'attention. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer entre elles, d'abord les deux « Trinités », et ensuite les deux « métaphysiques » que respectivement ces deux Trinités supposent : devenir panthéistique d'une part, monothéisme substantialiste de l'autre. — Le principe même de l'Idéalisme Absolu et la méthode dialectique qui en est la formule, conclut l'A., sont aujourd'hui condamnés par la très grande majorité des penseurs. Quant à la conception, tout intellectualiste, que H. prône de la religion et du fait religieux, personne n'en veut plus. Et puis, quoi de plus périmé que la prétention naïve du panlogisme, d'ériger la philosophie en « savoir absolu » ? quoi de plus énorme, à nos yeux dessillés, que de soutenir (c'est pourtant du H. authentique) que l'Absolu — Dieu inclus — n'excède en rien la capacité mentale de l'homme (!). — Le Dr H. aurait pu dire ces dernières choses avec plus de force encore, car ce ne sont pas ses propres termes que nous empruntons ; et puis, dans une dissertation sur Hégel *théologien*, nous rappeler que, en refusant *radicalement* (bien autrement que les Alexandrins et même que Spinoza !) à Dieu toute transcendance, il a été le parfait athée, non pas seulement *des trois* Personnes de la Trinité, mais bien *de la* personnalité divine elle-même ; enfin, en face du plus présomptueux des rationalismes qui fût jamais, insister sur l'impuissance totale où est la raison humaine à démontrer, par ses propres forces, la production de termes immanents à la Vie divine.

Les choses étant telles, on se serait attendu à voir le Dr H. faire réflexion, à la fin de son très intéressant travail, sur les conditions — plutôt dures, n'est-ce-pas ? — auxquelles seules lui doit sembler réalisable ce *Zurück zu Hegel !* dont il signalait, dans son introduction, les espérances. Ce n'est pas d'une peau neuve, c'est d'une âme neuve que, pour être présentement viable, l'hégélianisme aurait besoin.

Une bonne partie du texte est formée de citations, tirées des différents ouvrages du maître. Cette méthode comporte des redites ; mais elle documente utilement le lecteur. Au point de vue du style, elle produit des contrastes qui sont tout à l'avantage du Dr H. Sortant de la prose hégélienne comme d'une cave, on goûte en celle de son commentateur une douce lumière.

D. MAURICE FESTUGIÈRE.

Digitized by Google

VACANDARD (E.). **Études de critique et d'Histoire religieuse.** Quatrième série, Paris, Gabalda, 1923. In-12, VIII-268 p. Prix : 7 fr.

Les huit études que renferme ce volume ont déjà paru, au moins à l'état d'ébauche, dans la *Revue du clergé français* ou dans la *Revue pratique d'apologétique.*

Les sujets en sont variés et s'échelonnent sur toute l'histoire de l'Église. Tantôt l'A. se contente de résumer le résultat acquis sur la question : ainsi dans *L'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ*, tantôt il fait une bonne fois justice de légendes tenaces comme celles de la *Prophétie de saint Malachie* et de *La fausse Jeanne d'Arc.* Il est plus personnel dans *Sainte Geneviève de Paris* et *La papesse Jeanne.* L'importance de cette série n'égale pas celle des précédentes mais l'intérêt et le mérite restent très vifs.

Deux appendices donnent une étude critique de la *Vita Genovefae* et le texte de la trop fameuse prophétie de saint Malachie publié pour la première fois en 1595 par Arnold de Wyon dans son *Lignum Vitae*, avec le commentaire de Ciacconius qui accompagne la devise des papes depuis Célestin II (1143-1144) jusqu'à Urbain VII (1590)]. L'auteur se proposait de présenter dans cette série un chapitre très important sur *La venue de Lazare et de Marie-Madeleine en Gaule* mais, sur le désir exprimé par l'archevêque de Rouen, la publication en sera ajournée.

D. C. LAMBOT.

DOM HÉBRARD. **Saint Benoît.** *Essai psychologique d'après la Règle bénédictine*, et les *Dialogues de S. Grégoire.* Paris, Téqui, 1922. In-12, XXII-286 p. Prix : 6 fr.

Ces pages sont écrites avec conviction et amour, souvent avec relief et pénétration. L'auteur a cherché à faire une reconstitution de la trame de la vie de S. Benoît en faisant surtout revivre son âme. En huit chapitres, il nous le montre : dans son milieu familial, — fuyant Rome pour Sublac, — organisant la vie monastique au Cassin, — y formant les moines. — Benoît est Chef, — Père, — Homme intérieur, et — par dessus tout Homme de Dieu, *Vir Dei.*—La physionomie morale retracée dans ces pages nous paraît bien authentique : c'est la puissante grandeur de notre Patriarche, c'est sa bonté douce, paternelle, discrète que l'auteur a su faire ressortir.

Néanmoins nous ne pourrions pas louer sans grave restriction le travail de notre confrère. Voici l'un de ses principes : « A côté de la science, écrit-il, à son défaut surtout, l'art conserve ses droits sur le terrain historique. Il peut même devenir un devoir lorsqu'il s'agit de combler un vide regrettable, de répondre à des aspirations... » (p. XX). Nous ne voulons pas discuter cet énoncé ; mais qui oserait prétendre, que sous prétexte de psychologie, il soit permis à un auteur judicieux d'entremêler des suppositions personnelles, aux données historiques véritables, au point que le lecteur, qui n'a pas, au préalable, étudié les sources, ne puisse faire la démarcation entre les suppositions, et les faits avérés. Dans les deux premiers chapitres de ce livre, Dom H. reconstitue de manière assez ingénieuse le récit de l'enfance de Benoît et de sa fuite de Rome vers la solitude ; mais il introduit dans sa narration des suppositions dont le récit

Digitized by Google

de S. Grégoire ne porte nulle trace. Le père du saint se nommait Eutropius, affirme-t-il catégoriquement, sa mère Abundantia ; ils occupaient une villa romaine et étaient de la meilleure aristocratie (p. 3). Pour justifier cette dernière affirmation, l'auteur dit laconiquement: « nous adoptons la version *Nobiliori genere* comme préférable » (p. 248). Mais il n'indique même pas ce qui, dans les manuscrits, pourrait autoriser le changement du mot *liberiori*, au profit du mot *nobiliori*. — C'est sa nourrice, continue-t-il, qui initia Benoît à la lecture des « pères grecs »...

« Le génie grec par Cyrilla s'insinue dans l'âme de son pupille... déjà Basile est son maître secret... exemple frappant de l'influence énorme, indélébile et des gouvernantes et des premières études au foyer familial » (p. 11-12). Ces exemples suffisent. Remarquons qu'aucun texte ne permet d'affirmer que S. Benoît ait même connu le grec, ou qu'il ait cité S. Basile autrement que d'après la traduction latine de ses Règles par Rufin.

Cette manière de combler les lacunes des documents historiques, est d'autant plus regrettable que l'ensemble de l'effort réalisé par notre confrère pour faire comprendre l'esprit de S. Benoît mérite la sympathie et l'éloge. Le Patriarche du Cassin, pour nous apparaître dans sa grandeur et sa dignité, avait-il besoin d'autre chose que de la simple vérité?

D. I. RYELANDT.

WALBURGA BAUMANN, O. S. B. *Die selige Irmengard von Chiemsee.* Nach den Quellen bearbeitet. München, J. Pfeiffer (D. Hafner), 1922, 159 pp. et 25 illustrations. Prix : 60 M.

L'abbaye des Bénédictines de l'Ile-des-Dames, sur le lac si poétique de Chiemsee, à la frontière sud-est de la Bavière, a gardé avec une filiale vénération, à travers les siècles, le souvenir d'une de ses religieuses, peut-être d'une de ses abbesses, nommée Irmengarde, et sollicite présentement en cour de Rome la reconnaissance officielle de son culte immémorial. Il y a quelques mois, l'excellent maître qu'est le Prof. J. Schlecht, de Freising, a résumé en quelques pages substantielles (*Histor.-politische Blätter* 168. B., München 1921, p. 125-148 ; 212-231) le peu que nous a transmis l'histoire sur cette virginale figure du milieu carolingien. Fille du roi Louis II le Germanique et de la pieuse princesse Hemma, tandis que ses sœurs Hildegarde et Berta devenaient successivement abbesses de Münsterschwarzach près de Wurzbourg et des SS. Félix et Regula à Zürich, Irmengarde reçut en apanage le monastère de Buchau, en Souabe, comme en témoigne un diplôme du 28 avril 857. Mais ce ne fut là qu'une sorte de commende : c'est à Chiemsee que la bienheureuse vécut comme moniale sa courte existence, qui ne dut guère dépasser de beaucoup la trentaine. Son obit est marqué au 16 juillet (866) dans le Nécrologe de Saint-Gall. Son corps fut levé de terre, au commencement du XI^e siècle, par l'abbé bénédictin Gérard de Seeon, puis, une seconde fois, en 1631, sous la vaillante abbesse de Chiemsee, Madeleine Haidenbucher. Depuis lors, la tradition de culte n'a jamais cessé, et a pris même de nos jours une plus grande extension et de nouveaux développements.

Avec un amour vraiment touchant, une bénédictine de la Fraueninsel, dame Baumann, vient de recueillir dans un gracieux volume, enrichi de nombreuses illustrations, tout ce que les archives du monastère, tout ce que les monuments et souvenirs de l'endroit nous ont conservé au sujet de la bienheureuse Irmengarde. Sans la moindre apparence de prétention scientifique, ce petit livre est pourtant le fruit de recherches consciencieuses, et constitue dans son genre un modèle

Digitized by Google

qui pourrait être utilement imité dans chacun des milieux nombreux bénédictins ayant à faire valoir quelque souvenir hagiographique. D. G. MORIN.

E. MAIRE. **Saint Norbert.** (collection *Les Saints*). Paris, Gabalda, 1922. In-12, 206 p. Prix : 3.50 fr.

En quelques pages alertes l'auteur a su retracer dans ses aspects multiples la physionomie de ce « saint d'avant-garde », l'une des plus attachantes du XII^e s. et nullement indigne de comparaison avec celle de Bernard de Clairvaux, son contemporain et ami.

C'est chez les meilleurs biographes du saint, le R. P. Goovaertz et le R^me P. abbé G. Madelaine, que l'auteur nous dit avoir puisé les données fondamentales de son œuvre. Soucieux de s'en tenir aux faits acquis sans conteste par l'histoire, M. Maire, après avoir passé rapidement sur les débuts fort obscurs encore de cette vie, entre vraiment dans son sujet à partir du miracle qui convertit Norbert et l'orienta dans une voie toute nouvelle. Nous le suivons dès lors dans toutes les étapes de son existence religieuse et apostolique. Ministère fructueux en nos contrées, puis fondation de Prémontré où commence dans une vie héroïque l'ordre dont le large épanouissement consolera la vieillesse du saint. Aidé par ses religieux, Norbert prêche la parole divine, combat et terrasse l'hérésie délivrant ainsi la Campine de l'odieuse emprise de Tanchelin. En Allemagne il acquiert un prestige immense, devient le conseiller des princes et des empereurs. Tant et si bien que la cité de Magdebourg le réclame presque malgré lui comme son archevêque. C'est là que trépasse le saint après 7 années consacrées à la réforme de son diocèse.

Historien très averti, M. Maire n'a point voulu exclure de son travail tout vestige de légende, mais s'est heureusement plu à nous en retracer de ci de là quelqu'une qui témoigne de la haute vénération acquise à la mémoire de l'apôtre de l'Eucharistie. Cette biographie n'en est que plus attachante et assure au fondateur de Prémontré une place de choix dans la collection qui la présente aujourd'hui au public. D. B. DAYEZ.

E. CLOP. **Saint Bonaventure.** (collection *Les Saints*). Paris, Gabalda, 1922. In-12, 212 p. Prix : 3.50 fr.

C'est plus qu'un simple récit biographique que nous trouvons en ce volume, car le R. P. Clop a tâché de nous y retracer l'aspect présenté par l'ordre Franciscain en ce premier siècle de son existence et de mettre ainsi mieux en valeur le caractère et l'œuvre de S. Bonaventure.

Après quelques données relatives à la jeunesse et aux premières années de vie religieuse, l'auteur étudie l'œuvre écrite du grand docteur, exposant son système théologique et s'attardant plus spécialement à l'examen des traités mystiques qui en forment la meilleure part. — Cette science comme cette piété furent servies par un talent d'orateur et d'écrivain dont on s'efforce ensuite de déterminer les caractéristiques.

Contemplatif avant tout, S. Bonaventure a joué aussi dans le gouvernement de l'Église un rôle marqué. Ministre général de son ordre, il le dote de ses constitutions définitives et contribue ainsi à l'établir d'une façon plus complète. Créé cardinal il jouit auprès des Pères du II^e concile

Digitized by Google

de Lyon d'une autorité indiscutée. Un Pape n'a-t-il pas dit qu'il fut « l'âme et l'oracle de cette assemblée » ? C'est là qu'il consacra sa science et les derniers accents de sa voix à la grande œuvre de la réunion des Églises latine et grecque.

S. Bonaventure attire tout à la fois par sa délicatesse exquise et la puissance d'un génie qu'attesteront à jamais les œuvres magistrales dont il fut l'humble ouvrier. — Nul doute, que cette biographie où se trouve retracée avec érudition et filial respect cette attachante physionomie, ne contribue à pousser plus d'une âme pieuse vers l'étude de sa doctrine et de ses écrits.

D. B. DAYEZ.

G. GOYAU. **Histoire religieuse.** (*Histoire de la Nation française*, t. VI) Paris, Plon [1922]. In-4°, 640 p. Prix : 38 fr.

Nos lecteurs connaissent le plan de la grande collection entreprise par M. G. Hanotaux et qui doit comprendre l'histoire de la France depuis les origines préhistoriques jusqu'à nos jours. Il y a autant de tomes que de matières : l'histoire politique comprendra 3 volumes, celle des lettres 2 etc. L'histoire religieuse, qui a été confiée à M. G. Goyau, est entendue dans un sens très spécial : il n'y est pas question des relations entre l'Église et l'État, ni de l'influence de la religion sur la société, sur les arts ou la littérature, ces questions sont renvoyées à l'histoire politique, à l'histoire sociale, etc. ; on se borne autant que possible à la « vie religieuse » de la France à l'intérieur et l'effort de ses missionnaires dans le monde entier, on retrace l'histoire de la vertu, de la sainteté, l'histoire de l'action divine : point de vue neuf, très intéressant, mais aussi très difficile.

Pour une telle entreprise, il fallait une science étendue et sûre, il fallait surtout dominer tout ce vaste ensemble et voir, dès le début, l'immense chemin à parcourir, de la Gaule du second siècle à la France de nos jours.

Personne n'était plus compétent que M. Goyau pour assumer cette lourde charge. Familiarisé avec l'histoire dès sa jeunesse, il s'est depuis de longues années spécialisé dans l'histoire religieuse. Il excelle dans ces « vues générales » et ces raccourcis synthétiques. Il s'est forgé, dans ce but, une langue robuste plus que brillante, toute chargée de choses, langue de penseur, qui s'efforce de tout dire et de mouler son récit sur la complexité infinie des faits Qu'on ajoute à cela la modération du jugement, le respect de la vérité et une loyauté parfaite.

Pour esquisser cette immense fresque, M.G. a divisé son sujet en 5 livres : I. De S^t Pothin, martyr, à S^t Boniface, martyr. L'évangélisation de la France. L'évangélisation par la France (pp. 7-120). — II. Du Sacre de Pepin le Bref à la canonisation de S^t Louis. Vers le treizième siècle chrétien (121-270). — III. De la guerre contre Boniface VIII à la paix avec Léon X. La crise gallicane. (271-328). — IV. Du concordat de Léon X à la Révolution française. (329-496). — V. La France du régime moderne. (497-617).

La partie la moins développée est la troisième (60 p.). Il est regrettable que l'A. n'ait pu développer davantage l'époque contemporaine, la plus compliquée et la plus importante, il aurait pu nous donner une œuvre complète et définitive, pour notre époque ; telle quelle cependant, elle forme un exposé magistral d'une puissante beauté. Afin de rendre son

Digitized by Google

récit vivant, l'A procède surtout par biographies, groupant, autant que possible, toute une époque autour de quelques grandes figures, et c'est merveile de voir comme il a pu saisir des personnages si différents de caractères et de temps: Irénée de Lyon, Hilaire de Poitiers, Césaire d'Arles, les premiers éducateurs et les premiers théologiens de la Gaule ; S. Martin de Tours, l'apôtre des campagnes ; S. Remi, un S. Avit, les évêques-défenseurs de la cité; S. Boniface, l'organisateur de la jeune Église franque; S. Columban et S. Benoît si opposés d'esprit et si proches à la fois ; Charlemagne le grand créateur et unificateur de l'Europe moderne par le ciment de la religion, S. Bernard, enfin dont il faut lire l'admirable portrait. Ce sont là de fortes pages ; il y en a d'autres, plus délicates ; à ceux qui ignorent G. G., nous conseillerions de goûter le chapitre des origines chrétiennes de la Gaule.

A cette noble prose, l'éditeur a fait un cadre digne d'elle. Il s'est adressé à trois artistes : MM. Sanlaville, Mestchersky et M. Denis. Ceux-ci ont commenté le texte presque page par page au moyen de gravures sur bois, soit paysages, soit portraits soit autres documents. En général, les paysages sont bien réussis ; les portraits ont de l'allure, quoique les traits soient un peu durs, et l'encrage trop noir : mais c'est, peut-être, la faute de l'impression. Très bons, presque toujours, les frontispices de M. D., p. 121, Charlemagne à l'école du Palais, p. 183 la foule construisant les cathédrales, p. 219 S^t^ Dominique prêchant aux étudiants, et d'autres ; le Concordat de la page 541 nous semble moins heureux. Reste la partie principale, à savoir les quinze compositions en couleurs confiées à M. Denis. Il y aurait des remarques à faire sur le choix des sujets ; par exemple on ne saisit guère pourquoi l'artiste a représenté des scènes peu importantes telles que Philippe de Champaigne peignant le portrait de la Mère Angélique, ou les Prédicants du désert dans les Cévennes, ou Bernadette devant la Vierge à la grotte de Lourdes. Quant à l'exécution, nous croyons qu'elle soulèvera des critiques. Il faudra cependant reconnaître à l'A. l'art de la composition, la maîtrise du coloris ; — toutefois on pourra trouver dans certaines planches des couleurs trop violentes ; ici encore, il faudrait voir l'original ; — on devra reconnaître, en tout cas, que son talent s'alimente aux sources profondes de la Religion. Mais ce qu'on lui reprochera surtout, ce que plusieurs lui reprochent depuis longtemps, c'est son dédain pour le dessin académique.

Il y a, en effet, simplicité et simplicité. Il y en a une qui n'est intelligible qu'aux raffinés ; l'autre, et c'est celle de l'évangile, se fait entendre aux humbles comme aux gens cultivés. Assurément la devise de l'art chrétien est d'éveiller le sentiment religieux avec des moyens plastiques dénués d'artifice, dépouillés de tout ce qui naît de la recherche de l'effet sensible et tendrait à obnubiler l'âme au lieu de la laisser transparaître. Mais la question est de savoir si la peinture religieuse de M. D. rappelle la simplicité évangélique ou si elle s'aventurera dans l'ésotérisme. Si c'est son ambition de produire des œuvres d'une inspiration vraiment chrétienne, n'y a-t-il pas lieu de lui souhaiter de se rattacher, plus fidèlement que jamais, à celle de Fra Angelico, et de ne pas s'orienter dans le sens d'une plastique où il entre quelque affectation et où l'émotion religieuse perd de sa force communicative ?

D. G. DIRKS.

Digitized by Google

LOUIS PRUNEL. **La Renaissance catholique en France au XVII^e siècle.** Paris, Desclée, 1921. In-16, VIII-316 p. Prix : 7.50.

Cet ouvrage est le fruit de l'enseignement du distingué vice-recteur de l'Institut catholique de Paris.

Il vient à son heure, car l'auteur y montre comment « après les terribles guerres de religion, la renaissance catholique du XVII^e siècle fit de la France la première nation du monde » (Préface, p. V) ; il espère « que les catholiques du XX^e siècle, en imitant leurs glorieux ancêtres..., verront luire, eux-aussi, des jours glorieux pour l'Église et la France » (p. 296).

Par là, il fait œuvre non seulement de prêtre et de savant, mais de patriote. Pour la reconstruction nationale, aucun effort n'est de trop et moins que tout autre celui qui peut contribuer à consolider l'autorité de l'État en fortifiant dans les esprits le respect de la Religion. Cela n'empêche que l'auteur fasse œuvre d'historien. L'histoire du XVII^e s., d'ailleurs, est son domaine, ayant donné sur Sébastien Zamet et sur la Compagnie du Saint-Sacrement, des études originales, et fait des recherches de première main. Il suffira de donner la matière de ces leçons pour en montrer l'intérêt : la Réforme catholique. — la Réforme des ordres religieux et du Clergé, — l'Église et la vie intérieure au XVII^e siècle, — l'Église et la Charité, — et à ce propos, la Compagnie du Saint-Sacrement, — l'Église et l'Apostolat, — l'Église et l'Instruction, — l'Église et la Science, — l'Église et les Hérésies du XVII^e siècle. C'est un vaste tableau d'ensemble : il n'y en a pas dans toute l'histoire de France qui lui fasse plus d'honneur.

J'ai relevé deux erreurs typographiques : p. 97, l. 7 d'en bas il faut lire XIV au lieu de XVI et p. 103, l. 16 il faut lire XVII au lieu de XVI.

D. G. DIRKS.

D. B. DU BOISROUVRAY. **Monseigneur Gay. Sa vie, ses œuvres d'après des documents inédits.** Tours, Mame (1922), 2 vol. in-8°, XVIII-431 et 448 p. 35 fr.

Charles-Louis Gay naquit à Paris en 1815, d'une famille de la haute bourgeoisie parisienne, voltairienne comme on l'était dans la bonne société, à cette époque. L'enfant était très délicat de santé, il le resta toute sa vie. Cela ne l'empêcha point de vivre jusqu'à l'âge de 77 ans et d'avoir été un grand travailleur, ayant publié de son vivant 9 volumes, auxquels il faut ajouter 6 volumes posthumes sans compter 6 volumes de correspondance. Très bien doué, à 18 ans il sortit du collège lauréat du concours général, et passionné de musique et des lettres. Entretemps la droiture de son esprit, la pureté de son cœur et les prédications de Lacordaire le ramenèrent à la pratique religieuse, En 1837, il sentit l'appel au Sacerdoce. Il commença ses études théologiques au Séminaire français à Rome, mais le mauvais état de sa santé l'obligea à revenir à Paris pour y suivre, en qualité d'externe, les Cours de St Sulpice. « Ah ces Cours (de St Sulpice) l'ont-ils fait souffrir! rapporte une des personnes qui l'ont le mieux connu. Son âme sortait, peu à peu, de la chrysalide où l'avait enfermée l'épreuve, et l'exposition froide, sèche de la scolastique, les discussions de systèmes, les définitions, lui étaient à supplice » (I, 94). Tel il sera toujours ; il va à la vérité, moins avec l'esprit, qu'avec le cœur.

Digitized by Google

Ordonné prêtre en 1845, il ne fut plus que cela. « C'est le titre que j'aime le plus à faire valoir, disait-il, parce qu'il est plus divin qu'humain ; » désormais, il signera « Charles prêtre. » « Soif de sainteté, soif de dévouement », ces deux mots résument son état d'âme au lendemain de son ordination. Attaché d'abord à la paroisse des Missions étrangères, il eut, plus tard, le bonheur de faire partie de la petite Communauté de la rue Cassette (1849 à 1857), Communauté spontanée composée de prêtres plus distingués encore par le zèle que par le brillant avenir qui les attendait. C'est dans cette atmosphère, très romaine de doctrine, qu'il abandonna les idées libérales qu'il tenait de son milieu et qu'il devint partisan convaincu de la liturgie romaine. Ces qualités et le renom de ses prédications attirèrent sur lui l'attention de Mgr Pie, qui lui proposa de devenir son Vicaire-Général. Il accepta (1858). Le voici dans sa voie. Sa part à lui est de préparer les travaux théologiques qui doivent inspirer l'Évêque dans la rédaction de ses mandements ; surtout il se donne aux communautés religieuses. Supérieur du Carmel de Poitiers, il le devient du Carmel du Dorat, du Carmel de Niort, des Dames Assomptionistes de Poitiers. — Rome même fait appel à sa science théologique et le nomme consulteur des commissions préparatoires du Concile, puis théologien du pape. Ce fut à son retour en France (1874), qu'il fit paraître son premier grand ouvrage : *De la Vie* et des vertus chrétiennes considérées dans l'état religieux, bientot suivi des *Conférences* aux mères chrétiennes. Durant cette même année, le vicaire général, plusieurs fois proposé pour un siège épiscopal et toujours écarté par le gouvernement, fut promu auxiliaire de Poitiers avec le titre d'évêque d'Anthédon. A la mort du Cal Pie, survenue en 1880, Mgr Gay fut écarté de la succession ; ses rapports avec le nouvel évêque furent pénibles ; aussi l'amèneront-ils peu à peu à se retirer de la direction du diocèse, puis à quitter définitivement Poitiers [1].

Il reprend alors la plume et publie les *Élévations* sur la vie et la doctrine de Notre Seigneur Jésus-Christ, les *Entretiens* sur les mystères du *Rosaire*, les *Instructions* pour les personnes du monde. Fixé à Paris depuis 1885, il continue, malgré son grand âge, à prêcher, diriger, écrire jusqu'à la mort (1892.)

La biographie se termine sur cinq chapitres excellents ; ils en forment, en réalité, le principal intérêt : le théologien, l'orateur, l'écrivain, le directeur, l'homme intime. Jusqu'ici, on n'aura guère aperçu quelle figure attachante était Mgr Gay. Distingué par les dons de l'intelligence ; nature d'artiste, (les considérations esthétiques auront toujours prise sur lui,) — par là très impressionnable. Ajoutez une timidité naturelle qui, si je ne me trompe, devait provenir, en partie, de sa très réelle humilité. Il s'étonne que ses « pauvres écrits puissent faire tant de bien. » C'est ce qui explique son goût pour la retraite. Il était, avant tout, homme d'études ; l'action n'était pas son fait ; sortir de « sa chère ombre » lui coûta toujours beaucoup. Malgré

1. On est un peu surpris de percevoir l'écho de ces difficultés jusque dans la correspondance du prélat avec ses pénitentes. Ce n'est point la seule remarque que suggère la lecture des nombreuses lettres ou fragments de lettres cités par le P. de B. Il semble que le prélat y parle beaucoup de lui-même.

Digitized by Google

cela, tempérament viril. « Le caprice, nous dit son biographe, lui était inconnu. » « Il faillait une injonction formelle du médecin pour le décider à prolonger d'une demi-heure le temps qu'il consacrait au sommeil. » (II, 323.) Homme de devoir donc, avec une santé médiocre qui l'obligeait à un confort qui surprend peut-être, mais dont il pouvait difficilement se passer.

Nature aimante, trouvant une vraie joie dans les réunions de famille ou les relations d'amitié, y brillant par l'art de conter, par la simplicité et la gaieté d'une âme toujours jeune. Sa charité était attentive et généreuse : « jamais, remarque le P. de B., il ne toucha un centime de ses droits d'auteur. » Surtout nature élevée, éprise de sainteté : « N'être pas saint, pour moi, est un affreux désordre, » fascinée par la figure incomparable de Jésus-Christ, modèle de toute sainteté, mais de « sainteté abordable, attirante, invitante, humanisée » (II, 340).

Jésus devint sa grande dévotion ; l'annoncer, le faire aimer sera la passion de sa vie.

Dès l'apparition de son premier livre les éditions furent enlevées ; — et il en fut ainsi de ses autres ouvrages. La faveur leur venait non seulement d'un public particulier, — celui des communautés religieuses, — mais du peuple chrétien. C'est que son enseignement était éminemment substantiel, doctrinal, solide en un mot, parce que théologique. Cette fois, on parlait non, de l'homme et de ses misères, mais de Dieu et de son Christ : et c'est du dogme que Mgr G. faisait découler sa doctrine ascétique. C'est bien la leçon que prêchait, tout récemment, à ses prêtres en retraite, le cardinal Mercier. (Cf. cardinal Mercier, *Vie intérieure*, I, 457-458). Un tel enseignement n'est-il pas trop élevé? Est-ce que nos populations sont préparées à l'entendre : « Les populations païennes d'Athènes, de Thessalonique, de Rome, de Corinthe...., répond le cardinal, étaient-elles mieux préparées à entendre les lettres de S. Paul?... Vous oubliez trop que ce n'est ni le talent ni la culture profane qui disposent au Mystère de la grâce, mais la simplicité, l'humilité, l'esprit de prière et d'abandon » (ib. 461). Au reste, à quoi bon discuter? La preuve est faite, témoin le succès de Mgr G., des livres du cardinal Mercier, et d'autres, « Le Christ, vie de l'âme », etc.

D'ailleurs notre prélat ne se perd pas dans de pures spéculations ou dans des considérations simplement théoriques ; sa doctrine est, comme celle de son modèle, élevée mais pratique ; elle se résume dans l'abandon à la volonté de Dieu, dans le renoncement complet. Il la prêche avec tact. A certaines âmes trop ardentes qui voudraient brûler les étapes, « ayez la dévotion du peu à peu, reprend le sage directeur. C'est peu à peu que Dieu a fait le monde et que Jésus-Christ l'a enseigné, réformé et racheté » (II, 289). — « Ah ! l'extraordinaire, l'extraordinaire ! Tout cela rend passionné pour les voies humbles, communes, battues ». — « Tâchez d'être bon homme, écrit-il à un autre ; vous verrez comme cela vous rendra bon chrétien » (II, 308). Ne croirait-on, pas entendre S. François de Sales?

Elle est aussi large, humaine. « L'Écriture enseigne deux moyens pour arracher l'âme au péché et l'orienter vers Dieu, dit le P. de B. Entre la

Digitized by Google

voie de crainte et celle de l'amour, Mgr G. préfère, sans conteste, la seconde ». De fait, voulez-vous connaître « le grand secret pour mener cette vie libre, pure et presque déjà surhumaine (du chrétien)? Ce n'est pas tant de considérer la vanité du monde, la fragilité de la vie présente et sa propre misère à soi-même, et ses défauts et ses péchés...; le plus efficace, ici comme partout, le plus déterminant, le plus triomphant, c'est de considérer Dieu et Jésus » (ib., 303).

Enfin, dernier mérite, cette doctrine était donnée dans une langue généralement très française : chose rare dans ce genre de littérature. Il y a, sans doute, des défauts de détails. Il serait vain de les signaler; reconnaissons plutôt que Mgr G. sait écrire et composer.

D'où venait à Mgr G. cette science?

Tout d'abord de l'étude. Devenu homme d'église, il fit de la théologie le travail de toute sa vie. Par scrupule sacerdotal, il abandonna toute autre étude, même celle de sa chère musique, estimant que les études « cléricales » étaient assez hautes pour occuper toute une vie de prêtre. Aussi s'appliqua-t-il, en premier lieu, à connaître la Ste Écriture, en particulier les Psaumes dont il commença un commentaire très apprécié par le cardinal Pie, et les lettres de S. Paul où il puisera sa passion pour le mystère de Jésus-Christ. — Ensuite, les Pères : « il aimait leur manière large, synthétique, d'exposer la doctrine, cette fusion harmonieuse du dogme et de la morale » qu'il essaie d'imiter. Des grands théologiens, s'il connaît S. Thomas, dont, à 18 ans, il a résumé la « somme », et Suarez, etc. ses préférences vont à l'École de l'Oratoire français du XVII^e s., les Bérulle, les Condren, les Olier, qui lui révélèrent S Paul et sa doctrine du Christ, « Chef » de l'univers. Des grands mystiques, il admire « le génie » et la sainteté de Ste Thérèse, il recommande S. Jean de la Croix; mais, encore une fois, c'est un Français du XVI-XVII^e s. qui deviendra son docteur par excellence, S. François de Sales. Quant aux modernes, il se montre plus réservé. Voilà ses auteurs.

Avec sa haute conscience, il ne se hâtera pas d'écrire : il a trop le respect de Dieu et des âmes. Ce ne sera qu'après s'être familiarisé avec leur doctrine, qu'il l'osera. Mais la science de la vie spirituelle ne s'acquiert pas par l'étude; c'est, avant tout, une science d'expérience; il y faut le contact des âmes, il y faut surtout le contact avec le Maître intérieur. Il ne manqua à Mgr G. ni l'un ni l'autre. Directeur de conscience, il l'a été pendant près d'un demi-siècle. « De toutes les fonctions du saint ministère, remarque le P. de B., c'est, je crois, celle qui avait ses préférences. On eût dit qu'il était né directeur de conscience ». Or quand il écrivit son premier ouvrage, il approchait de la soixantaine : ses livres sont, donc, le fruit de toute une vie d'études et d'apostolat. De là, leur note personnelle et vivante.

Enfin, il faut signaler une dernière source, c'est l'oraison. C'est dans la prière et dans l'union à Dieu qu'il cherche son inspiration. Lui-même nous l'apprend : « Mes livres sont le mot de ma vie intérieure ». A propos d'un de ces ouvrages, il écrit : « Je signerai seul ce livre, puisqu'en fait je l'aurai seul écrit. Mais comme au ciel on verra bien que je

Digitized by Google

n'étais qu'une plume!... Je reçois la substance, je le sens bien... » Et à sa sœur : « Je sens que Notre-Seigneur m'aide beaucoup ; et quand je relis ces pages, j'ai une sorte de peine à croire que ce soit moi qui les aie écrites ». Ainsi il réalisait ce conseil du cardinal Mercier à ses prêtres : « Aspirez à faire dans votre ministère pastoral la part plus large à l'étude et à l'esprit d'oraison. On ne donne que ce que l'on a. Le jour où vous serez plus intimement pénétré du souffle intérieur, plus attentif aux aspirations et à l'œuvre de l'Esprit-Saint en vous-même, votre foi s'éclairera, votre zèle se fera plus apostolique, votre parole plus communicative ». (cf. *La Vie intérieure*, p. 461). C'est la vérité même ; et c'est parce que, dans notre siècle d'activité fébrile, on trouve toujours moins de temps pour l'oraison et l'étude, que les prédications produisent si peu de fruit. Il y manque l'onction et la conviction de la sainteté. Il en va de même des livres de spiritualité.

C'est pour s'être mis à l'école du Christ, l'avoir étudié avec soin, prêché avec toute son âme que le succès lui vint, par surcroît... Voilà pourquoi laïques et ecclésiastiques sont unanimes à proclamer Mgr Gay comme « le plus grand écrivain de la vie spirituelle dans ce temps ». Ce n'est pas seulement là un vain titre, c'est un mérite durable : « defunctus adhuc loquitur ». D. G. DIRKS.

E. A. Lowe-E. K. Rand. **A Sixth-century fragment of the letters of Pliny the Younger.** Washington, Carnegie-Institution 1922. In-4° VI-68 p. et 20 pl.

M. Pierpont Morgan a acheté en 1910 six feuillets d'un manuscrit en onciale des lettres de Pline. Ce précieux fragment vient d'être l'objet d'une double étude : l'une paléographique par le prof. Lowe, l'autre textuelle par le prof. Rand.

Après une minutieuse description du ms., L. essaye de le dater. Il n'ignore pas la grande difficulté qu'il y a à dater l'écriture onciale, mais il s'est efforcé de résoudre le problème d'une façon scientifique et par des critères objectifs. A défaut de mss datés, il retient d'abord 16 mss approximativement datés et constate 17 points caractéristiques qu'on ne retrouve plus après le V^e siècle. Ces points, qui sont ici brièvement indiqués, devront être discutés en détail. Puisse M. L. nous donner un jour sur l'écriture onciale le digne pendant de son beau livre *The beneventan Script.*

M. R. établit d'abord comme très probable que notre fragment provient d'un codex parisinus découvert par Fra Giocondo de Verone, utilisé ensuite par Avantius, Budaeus et Aldus, disparu depuis lors. Il compare le texte des différents manuscrits et éditions pour préciser leur parenté et pour mettre en lumière la méthode suivie par Aldus.

Quelques menues remarques : p. 17, l. 1 supprimer *fragment of a Psalter.* La même erreur est dans Traube, et elle est due au P. Van den Gheyn qui a oublié de dire que ces feuilles de garde sont en minuscule du X^e siècle. P. 21 et 29 il y a, me semble-t-il, une faute de lecture ; la photographie donne clairement Belon P. 44 on semble dire que le « former home » de *B* était la Laurentienne. Enfin p. 47 on a oublié de donner



Digitized by Google

la signification du sigle *r* (je suppose que c'est l'édition romaine de 1474).

D. DE BRUYNE.

MARTIN JUGIE. *Joseph de Maistre et l'Église gréco-russe.* Paris, Bonne Presse, [1922]. In-16, XVIII-198 p. Prix : 3 fr.

Joseph de Maistre, le génial apologiste du Catholicisme, fut, on le sait, pendant quinze ans ambassadeur du roi de Sardaigne à Pétersbourg, et se trouva, de ce fait, particulièrement bien placé pour étudier le schisme oriental et l'état de l'Église en Russie. Ses observations et ses idées sur cette question furent consignées d'abord dans deux écrits : *Lettre à une dame russe sur la nature et les effets du schisme, et sur l'unité catholique*, — *Réflexions critiques d'un chrétien dévoué à la Russie sur l'ouvrage de Méthode, archevêque de Tver ;* puis dans le livre quatrième de son grand ouvrage *Du Pape*, dans la *Lettre à M. le marquis... sur l'état du christianisme en Europe*, et dans nombre de ses lettres diplomatiques ou privées.

C'est de ces ouvrages, vieux d'un siècle mais restés ou redevenus d'une singulière actualité, que le R. P. Jugie, si averti de tout ce qui touche à la Théologie orientale, a extrait les morceaux qui forment ce volume, les encadrant de judicieuses réflexions, les reliant entre eux et les expliquant par de brefs commentaires. Ces extraits sont groupés sous quatre chefs : Chap. I. *Causes et nature du schisme grec.* Ch. II. *Dénomination et caractères généraux des Églises dissidentes issues du schisme grec.* Ch. III. *Les divergences entre l'Église catholique et les Églises séparées.* Ch. IV. *Le retour des dissidents à l'unité catholique. Obstacles et moyens.*

On lira avec intérêt ces pages. Ce n'est pas seulement le style puissant de J. de Maistre qui ravit, c'est encore plus la vigueur de sa pensée, la force de son raisonnement, son esprit tout catholique, et surtout son étonnante clairvoyance qu'on serait tenté d'appeler prophétique, lorsqu'on songe aux événements contemporains dans les Églises *photiennes.*

Voici quelques erreurs typographiques que nous avons relevées :

P. 101, l'absence de « rend la citation de Soloviéf un peu confuse. P. 132, dernière ligne, lire *informe* pour *informée.* P. 151, dernière ligne, lire *irritable.*

D. B. ZIMMERMANN.

M. D'HERBIGNY, S. J. *L'Anglicanisme et l'Orthodoxie gréco-slave.* Paris, Bloud. 1922. In-8°, 158 p.

En quelques pages, le P. d'H. a su présenter à ses lecteurs un tableau fidèle des relations de l'anglicanisme avec l'orthodoxie dans le passé comme dans le présent. Notez qu'il ne s'agit pas ici du protestantisme en général — deux tentatives, l'une luthérienne, l'autre calviniste, échouèrent au XVI^e siècle — mais seulement de l'effort anglican et que cet effort vise plus particulièrement les Grecs (y compris les *irredenti* d'Asie-Mineure), les Russes et les Serbes. Le premier contact entre Grecs et Anglicans date du XVII^e siècle. A cette époque les patriarches Cyrille Loukaris et Métrophom Critopoulos sont les protégés de l'Archevêque de Cantorbéry, mais leur influence est nulle, aussi bien à Alexandrie qu'à Constantinople, et leurs *Confessions de foi* sont désapprouvées.

En 1842, fut créé le siège anglican de Gibraltar avec extension de juridiction sur la Grèce et la Turquie. Les titulaires avec le temps, plus que des *observateurs*, deviendront propagateurs de l'idée d'un rapprochement. L'événement le plus saillant de cette première moitié du XIX^e siècle est sans contredit la tentative de William Palmer. A St-Petersbourg, puis à Constantinople, le *fellow* de Magdalen College demande à être agréé par l'église orthodoxe en qualité de « membre anglais de l'Église universelle ». Vains efforts ! Palmer devait mourir *romain*-

Digitized by Google

Cependant l'orthodoxie répugne à suivre le radicalisme protestant et son esprit rationaliste. Les chefs de l'anglicanisme s'en rendent bien compte et M. Birkbeck [1], dans le dernier quart du XIX^e siècle, s'efforce de pratiquer la politique de rapprochement et de concessions. Plusieurs sociétés se fondent dans ce but dont la plus puissante, *The Anglican and Eastern association*, est patronnée par les hommes d'État d'Angleterre et de Russie. Les Américains de leur côté proposent vers 1910 la convocation d'une *World Conference* pour l'union des Églises.

En novembre 1917 le rétablissement du patriarcat de Moscou est l'occasion d'échanges de télégrammes entre l'archevêque de Cantorbéry et le nouvel élu, Mons. Tykhon. On remarque dans les deux textes cette même phrase : « *C'est vers l'Église chrétienne, unie à travers le monde dans les liens de notre sainte foi, que le genre humain doit regarder aux heures de ténèbres et de confusion pour obtenir lumière et salut.* »

Après la grande guerre, les efforts des Anglicans se sont portés surtout sur les Hellènes et les Serbes. En juillet 1920, le métropolite d'Amasée prit part à la fameuse conférence de Lambeth. Cette conférence, dans la pensée de ses auteurs, devait servir de préparation à la convocation d'un concile œcuménique à Ste Sophie l'année suivante. On y désigna même le futur président de l'Assemblée, Mons. Meletios Metaxakis, qui monta sur le trône en 1921. Ce hardi innovateur devait sceller l'union avec la « Sainte Église Anglicane ». — Mais autres sont les desseins de Dieu !

Les relations des Anglicans avec les Serbes datent de la grande guerre. Dès 1915 ces derniers ont pratiquement accepté l'intercommunion. A Oxford a été institué un séminaire pour leurs jeunes prêtres et l'alliance anglicane prépare en Serbie un « concile panorthodoxe », puisque celui de Ste-Sophie n'a pas réussi.

La restauration du patriarcat à Belgrade, en 1920, n'a-t-elle pas fusionné les six églises autocéphales de race Serbe ? On sait aussi ce qu'a fait son chef spirituel pour attirer les Tchéco-Slovaques en rupture de ban avec Rome.

Tels sont dans les grandes lignes les faits développés par le P. d'H. On regrettera peut-être qu'il ne soit pas entré plus avant dans le fond même de la question, je veux dire qu'il n'ait pas exposé plus en détail les divergences disciplinaires et surtout dogmatiques séparant les Églises. Il est bien parlé, il est vrai, ci et là du mariage des prêtres veufs et des évêques (p. 117) et de la procession du S. Esprit expliquée dans le sens catholique par Puller à l'Académie Ecclésiastique de St-Pétersbourg, en 1912 (p. 49). La grave question des ordinations anglicanes occupe aussi quelques pages (p. 33, p. 61, p. 128, etc.) [2]. Mais le théologien en quête de documents sur les grands problèmes du jour serait heureux d'être plus instruit de l'état d'esprit des orthodoxes.

Le R. P. d'Herbigny exprime en plusieurs endroits l'espoir que ces tentatives de l'Église Anglicane aboutiront à mieux qu'à un rapprochement passager et superficiel, et qu'elles ouvriront la voie à l'union complète. Tel est certes le désir de tout catholique : union basée sur l'identité de confession de foi, Église *catholique* au sens romain du mot, et non point simple confédération d'Églises nationales se mettant d'accord sur quelques points de doctrine et protestant de leur charité mutuelle.

D. PL. DE MEESTER.

---

1. Au sujet de M. Birbeck voir le compte rendu suivant.

2. L'étude du P. d'H. était sans doute terminée, quand le Patriarche Meletios, en date du 28 juillet 1922, écrivait à l'Archevêque de Cantorbéry que son Synode reconnaîtrait dorénavant la *validité* des ordinations anglicanes, cette opinion toutefois « n'engageant pas les autres églises autocéphales. » *The Christian East*. Oct. 1922, p. 100 et suiv.

Digitized by Google

**Life and letters of W. J. Birkbeck, M. A., F. S. A.,** by his Wife, with a preface by Viscount Halifax, with illustrations. London, Longmans, 1922. In-8°, XIV-390 p. Prix : 15 sh.

C'est une mentalité à première vue difficile à comprendre que celle de ces Anglicano russophiles, qui, en dépit de leurs idées personnelles en matières religieuses, idées nuancées jusqu'à l'imprécision, admettant l'évolution à l'infini, s'éprennent de la rigidité et de la stagnation orthodoxe. L'un d'eux, précisément un ami de W. J. Birkbeck, me fit un jour entrevoir qu'il y entrait pour une grande part le désir, peut-être même l'espoir d'une « intercommunion » entre les deux Églises, désir venu lui-même de la conscience plus ou moins avouée de l'isolement de l'Église Anglicane. La publication que fait Mrs Birkbeck de la vie et des lettres de son mari témoigne de cette préoccupation. Il était persuadé que l'Église anglicane servirait de trait d'union entre l'Église orthodoxe et l'Église catholique. Dès ses premiers voyages en Russie (1888) W. J. B., porteur d'une lettre de l'archevêque de Cantorbéry au métropolite de Kief, fut comme l'ambassadeur officieux de l'Église anglicane auprès de l'Église orthodoxe, qui célébrait alors le millénaire de la conversion de la Russie au christianisme. La reconnaissance de la validité des ordinations anglicanes se posait comme première condition d'un rapprochement. W. J. B. accompagna Lord Halifax dans la démarche qu'il fit à Rome auprès de Léon XIII pour obtenir cette reconnaissance. Birkbeck, mis en contact, par ses études musicales avec de nombreux centres catholiques, y rencontrait la sympathie pour ses idées et l'encouragement dans son travail ; à cette époque il fut en rapport entre autre avec plusieurs moines de Maredsous, où il fit différents séjours. Il avait le ferme espoir que, malgré de tenaces oppositions, le Saint-Père accéderait à la demande qu'il semblait accueillir avec tant de bienveillance. La bulle de Léon XIII « Apostolicae Curae », qui prononçait l'invalidité des Ordinations anglicanes, renversa ses espoirs. Il n'y vit qu'un acte d'une politique outrancière et se retourna dès lors vers la Russie où il trouvait des accueils plus complaisants. Si bien que l'auteur peut nous montrer comme couronnement de la vie de W. J. B. une lettre du patriarche orthodoxe de Constantinople à l'archevêque de Cantorbéry, en date du 28 juillet 1922, reconnaissant aux ordinations anglicanes la même validité qu'à celles des Églises romaine, vieille-catholique et arménienne.

W. J. B. aimait la Russie et la connaissait à fond. Ses lettres sont une mine de renseignements sur la vie religieuse, la liturgie, le chant, la vie sociale en Russie. Depuis 1882, date de son premier voyage, jusqu'à sa mort en 1916, quelques jours après son retour de Russie, il a connu et fréquenté, en homme dont l'attention est vive, tout ce qu'il y eut de marquant dans le monde religieux orthodoxe. Les pages où il relate son voyage à Rome sont délicieuses (p. 104-109); il excelle à évoquer d'un mot l'aspect original d'une ville et l'allure de ses habitants. A lire aussi l'entretien qu'eut en 1897 Birbeck avec Guillaume II (p. 171-175).

W. J. Birkbeck est une personnalité attrayante et sympathique : toute sa vie est empreinte de la parfaite sincérité et de l'idéal très élevé de certains anglicans, le meilleur gage peut-être et le plus réel fondement

Digitized by Google

d'une union possible entre les deux Églises, par le retour de ces brebis égarées au seul bercail du Christ, l'Église catholique. D. R. R.

A. MICHEL. **Histoire de l'art**, t. VI. **L'art en Europe au XVII^e siècle.** *Seconde partie.* Paris, Colin, 1922. gr. 8°, 440 p., 263 grav., 6 pl. hors texte. Prix : 50 fr.

M. H. Lemonnier avec son talent et sa compétence bien connus nous montre tout l'art français au service du Roi-Soleil, de ses goûts, de ses plaisirs, de ses passions. L'art s'identifie avec la personne de Louis XIV. Il agit par Colbert, le surintendant des *maisons royales*, entièrement dévoué à la gloire et aux intérêts de la royauté. Colbert sait choisir ses hommes. A la tête des architectes on distingue Le Veau, les Perraut, Mansart, Le Nôtre. Le peintre Ch Lebrun reçoit une autorité absolue sur tout ce qui regarde la décoration : peintres et sculpteurs travaillent sous ses ordres et d'après ses dessins. Son activité est prodigieuse, son goût incontestable. C'est lui qui donne, par sa personnalité irrésistible, l'unité au style Louis XIV. Quoi qu'en disent M^me de Sévigné, Boileau, Racine et Molière, Mignard, son rival, ne peut lui être comparé. Tout ce monde d'artistes travaille au Louvre, aux Invalides, à Versailles surtout. Mention spéciale pour l'admirable chapelle des Invalides où Mansart s'élève au niveau de Michel-Ange et du Bernin.

Combien intéressant est le Chapitre de la Sculpture par M. A. Michel. Pierre Pugat mérite une place à part par le naturel, le mouvement et la vie. Il a une sincérité qu'on ne retrouve plus au grand siècle. Il est peintre en même temps et ses marbres sont pittoresques. Après lui vient cette pléiade de prodigieux artistes dont le premier noyau fut pris au fameux Fouquet et dont Girardon et Coysevox sont les noms les plus glorieux.

Nous regrettons n'avoir pas trouvé chez M. Lemonnier ni chez M. Michel une critique de l'art baroque comparé à l'art gothique. C'eût été singulièrement intéressant après le livre de Rodin « les Cathédrales ! »

Remarquons d'abord que ses origines ne sont pas françaises. Bien que Colbert eût réorganisé l'Académie de peinture et sculpture et créé l'Académie d'architecture, tous les artistes passent par Rome où Colbert réalisa en 1666 une Académie pour les jeunes artistes français.

Ensuite cet art manque de sincérité, ce qui le rend froid. Comme le Prince qui le nourrit, s'en sert pour sa vanité cet art cherche à tout grandir, de là la pose et l'emphase. Malgré moi je suis toujours porté à voir dans la perruque monumentale du temps un symbole et un enseigne. Cependant dans sa Conclusion M. Michel voit dans la peinture de la fin du siècle, grâce aux Flamands, poindre un art plus personnel, plus sensible « aux suggestions du sens individuel ».

MM. Paul Biver et Henri Marcel traitent de l'art en Angleterre où, en architecture le baroque n'arrive pas à détrôner le gothique. La sculpture languit ; la peinture reprend vie grâce aux Flamands et surtout à Van Dyck.

M. L. de Mondach nous résume l'Histoire de l'art en Suisse aux XVI^e et XVII^e siècles. Le même donne un excellent aperçu de la gravure au XVII^e siècle. Deux techniques dominent : le burin et l'eau forte ; la première

Digitized by Google

inspirée et guidée par Rubens dans le but de reproduire les tableaux ; la seconde prônée et pratiquée par Rembrandt, et plus adaptée aux créations artistiques.

M. Léon Deshairs nous fait l'histoire de la tapisserie, le métier d'art qui devait donner à nos églises, à nos palais, à nos hôtels, à nos rues mêmes, en certaines occasions, une somptuosité que nous ne reverrons plus. Les ateliers royaux cherchent à la relever d'une décadence déjà fort avancée en Belgique d nt les ouvriers vont chercher du travail en France. S'y prit-on bien? Ce n'est pas en remplaçant par des tableaux à l'huile très achevés, les cartons à la détrempe où les tons ne sont que sommairement indiqués, qu'on pouvait obtenir une amélioration. Au contraire. En art appliqué, transposer d'une technique dans une autre est fatal. La division du travail fait gagner du temps, mais nuit à l'unité. La basse lisse diminue le caractère. Lésiner sur la noblesse des matières premières nuit à l'éclat et à la richesse. Déjà au XVI^e siècle, nous l'avons constaté, dans les broderies en or nacré des teinturiers peu scrupuleux falsifiaient les procédés souvent coûteux mais seuls sûrs.

M^elle Elisa Maillard traite du mobilier de la même époque. En ébénisterie, le tour fait son apparition, avec l'écaille, les bois nouveaux acajou, ébène, et les incrustations d'ivoire, de métal, même de pierres multicolores.

Cependant que la sculpture des ornements de la flore antique et nationale s'affirme et annonce l'art du XVIII^e siècle.

On peut, sans hésiter, affirmer que ce volume de l'*Histoire de l'art* n'est en rien inférieur aux précédents, ni quant a l'érudition, ni quant a la clarté de l'exposition, ni quant au goût et à la sagacité de l'observation.

D. P. ROX.

W. M. LINDSAY, *Palaeographia latina.* Part. I, Oxford, University Press 1922. In-8°, 66 pp. et 5 pl. Prix : 5 sh.

Le distingué paléographe de St Andrews commence la publication d'une revue de paléographie qui aura deux fascicules par an et contiendra des articles en anglais, en français, en allemand et en italien. Dans le présent numéro l'éditeur publie une étude sur la forme des lettres de l'alphabet dans la minuscule ancienne, avant 850. Suit une note de feu P. Liebaert sur plusieurs écritures anciennes de Corbie.

D. D. B.

DASSONVILLE (R. P.). **Les Carrières féminines.** Paris, Action populaire, XXII-120 p. Prix : 4 fr.

Livre précieux par sa documentation qui établit des principes permettant à la jeune fille qui cherche sa voie de la trouver plus facilement. Il présente des renseignements détaillés sur les institutions privées et spécialement sur les institutions catholiques, très nombreuses, de la France. Le lecteur y trouvera aussi des conseils et des indications précises, sur les avantages intellectuels ainsi que sur les périls ou les difficultés morales qu'offrent les carrières ouvertes à la jeune fille ; à ce titre, il sera un guide très sûr pour les pères de famille.

S^r G.

Digitized by Google

## OUVRAGES REÇUS.

*Poèmes mystiques de Saint Jean de la Croix* (traduction en vers français avec le texte espagnol en regard) par un frère des Écoles chrétiennes. Paris, Beauchesne, 1922. In-8, 122 p.

Mgr A. Le Roy. *A la recherche de l'origine des religions.* Paris, Beauchesne, 1922. In-8, 24 p. Prix : 0.75 fr.

Mgr P. Le Jeune. *Le cœur eucharistique.* Paris, Beauchesne, 1922. In-8, 90 p. Prix : 2.50 fr.

A. Dard. *Les derniers jours de Maître.* Lectures évangéliques pour la Semaine Sainte et le temps de Pâques. Paris, Gabalda. 2 vol. in-12, VI-280 p. Prix : 10 fr.

M. dal Medico. *Les prédictions de l'Apocalypse.* Paris, Lethielleux, 1922. In-8, 48 p. Prix : 2 fr.

A. Vigourel. *La messe primitive? Problèmes, solutions?* Paris, Lethielleux, 1922. In-8, 40 p. Prix : 1 fr. 25.

Marie-Thérèse. *De l'ombre à la lumière.* 2e éd. Paris, Lethielleux, 304 p. Prix : 7 fr.

F. A. Vuillermet, O. P. *La conquête des hommes.* Paris, Lethielleux. In-8, 356 p. Prix : 7 fr.

H. Buvée. *Mémento pratique du ministère paroissial en conformité avec le nouveau code canonique.* Paris, Bonne Presse.

*Une journée chez les Moines*, 5me édition, Maredsous, 1922, VIII-144 p. et 30 photogravures hors texte. Prix : 7 fr. 50.

Digitized by Google

Digitized by Google

# LA VISION DE L'*EPHA* DANS ZACH. V. 5 ss.

Les chap. I-VI du livre de *Zacharie* contiennent une double série de « visions nocturnes », la première s'étendant de I. 7 à IV, la seconde occupant les chap. V-VI. Comme je me suis attaché à le prouver dans mon commentaire sur les *Douze Petits Prophètes*, Zacharie a pour objet, dans chacune des deux séries, de marquer, sous la figure de symboles mystérieux ou de scènes pleines de vie qui se succèdent, les étapes par lesquelles la Providence de Jahvé conduisit, au milieu des événements tragiques des derniers temps, les destinées du peuple Juif jusqu'à la restauration après l'exil de Babylone, à l'époque actuelle. C'est du 11e mois de l'an II de Darius I (520 av. J. C.) que les visions de Zacharie sont datées. Aujourd'hui que la captivité de Babylone a pris fin et que le temple est en voie de se relever, il est clair que le peuple est rentré en grâce auprès de son Dieu. Deux mois auparavant Aggée avait déjà solennellement proclamé le retour de la faveur divine, et Zacharie à son tour renouvelle les assurances de pardon et de bénédiction dans les tableaux qui clôturent respectivement les deux séries de visions (III-IV ; — VI. 5-15). Il insistera encore sur le revirement manifeste des dispositions de Jahvé à l'égard de son peuple dans le discours congratulatoire des chapitres VII-VIII.

Je voudrais ici revenir sur un détail de la seconde vision de la deuxième série, savoir celle de l'*Epha* (V. 5-11). Mais auparavant, pour plus de clarté, il convient de rappeler brièvement l'objet des visions qui se déroulent à partir de V. 1. Dans la première, celle du *Rouleau volant*, le prophète a contemplé « la malédiction divine lancée contre tout le pays ». Il s'est reporté en esprit à l'époque antérieure à l'exil, alors que le peuple par ses dérèglements provoquait la justice vengeresse de Jahvé. — La seconde, celle de l'*Epha*, nous montre la justice divine en action ; elle se rapporte à la captivité de Babylone et relève en particulier l'enseignement que l'épreuve de l'exil fut, dans les vues de la Providence, une mesure de correction pour la nation coupable. — La troisième vision (VI. 1-8) est celle des *Quatre Attelages* aux chevaux de couleur diverse. Nous assistons à une nouvelle phase dans l'accomplissement des desseins de Dieu. L'empire oppresseur qui avait dispersé



Digitized by Google

Juda, subit la peine de sa tyrannie : « Vois, ceux qui sortent vers le pays du Nord ont apaisé mon courroux dans le pays du Nord ! » (v. 8). La chute de Babel, — car le pays du Nord n'est autre que Babel, pour laquelle les voies de communication passaient par le Nord de la Palestine, — la chute de Babel, disons-nous, marque la fin de l'exil et l'aurore de la restauration de Juda. — Aussi, dans le tableau suivant (VI. 9 ss.) le prophète célèbre-t-il la gloire de l'ère nouvelle qui s'ouvre aujourd'hui.

La vision de l'*Épha* revêt des traits particulièrement pittoresques. Dans la Vulgate latine le nom est rendu par *amphora*. En éréalit, comme ou sait, *épha* est un *nom de mesure* (en particulier pour le grain) fréquemment mentionné dans la Bible. Nous gardons le mot hébreu dans la traduction que nous donnons du passage V. 5 ss. : 5 L'ange qui parlait avec moi fit son apparition et me dit : Lève donc les yeux et vois quelle est cette chose qui apparaît ! 6 Je dis : Qu'est-elle ? Il répondit : C'est l'*épha* qui apparaît ! Et il ajouta : Ceci est leur culpabilité [1] dans tout le pays ! 7 Et voici qu'un disque de plomb se souleva et une femme était installée dans l'*épha*. 8 Et il dit : Celle-ci est la malice ! Et il la repoussa dans l'*épha* et jeta sur l'ouverture de celle-ci la lourde pièce de plomb. 9 Et je levai les yeux et regardai et voilà que deux femmes apparurent ; il y avait du vent dans leurs ailes, et elles avaient des ailes comme des ailes de cigogne. Et elles enlevèrent l'*épha* entre la terre et le ciel. 10 Et je dis à l'ange qui parlait avec moi : Où vont-elles conduire l'*épha* ? 11 Il me répondit : (Elles vont) lui bâtir une maison dans la terre de Shinéar et d'*Akkad* [2] et l'établiront là en son lieu.

Ce qui frappe aussitôt, dès les premiers mots de la relation, c'est que, au contraire de ce qui arrive pour les autres visions de Zacharie, le prophète ne reconnaît pas d'abord la nature de l'objet qui s'offre à sa vue. Cette fois ce n'est pas seulement la signification, mais la forme même du symbole qu'il demande à l'ange de lui faire connaître. A ce propos j'ai dit dans mon commentaire que l'anomalie

---

1. Le texte porte : *leur œil* (haec est *oculus eorum*, Vulg.). Mais il est évident que le *yod* dans le mot hébreu a pris sous la main d'un copiste distrait, la place du *waw* ; une confusion dont les exemples abondent. Les LXX donnent en effet : ἡ ἀδικία αὐτῶν... L'exigence du contexte est d'ailleurs manifeste. En rétablissant le *waw* on obtient le sens : *leur iniquité*, ou plutôt : *leur culpabilité* ; vr. plus loin.

2. Le texte porte : *rehoukan* qui ne peut avoir ici aucun sens et est supprimé par plusieurs critiques comme un élément étranger au texte primitif. On verra dans mon commentaire pourquoi je propose d'y reconnaître une déformation du nom (*re*) *Hakkad* (= *Akkad*), qui, ensemble avec celui de *Shoumer* (Shinéar), désigne la Babylonie ; « Shoumer et Akkad » est la formule habituellement employée par les rois de Babel comme nom du pays.

Digitized by Google

s'expliquait « sans doute à cause du rôle purement accessoire de l'*épha* au point de vue du symbolisme ». Mais à y regarder de plus près on ne peut manquer de se dire qu'il semblerait plutôt que ce soit précisément à raison de sa portée toute spéciale au point de vue du symbolisme, que l'*épha* fait l'objet de la question du prophète au v. 6. Car en somme l'attitude que le prophète prend en se faisant instruire par l'ange touchant l'apparence extérieure du symbole, n'a d'autre effet, et n'avait donc selon toute vraisemblance d'autre but, que de signaler d'une manière plus vive le symbole à l'attention, de le mettre plus fortement en relief. Et d'ailleurs, en fait, l'ange explique distinctement le symbolisme de l'*épha* et celui de la femme qui s'y trouve installée ; les deux éléments avaient donc tous les deux leur signification spéciale, leur fonction propre dans l'objet de la vision. Ajoutons que la nature même des choses demande que l'*épha* ait plus qu'un rôle purement accessoire à remplir : pourquoi le réceptacle où se trouve la femme est-il précisément une *épha* ? Il faut que ce soit pour une raison bien définie que la prison où la femme est enfermée porte le nom d'une *mesure*. Une *mesure*, un μέτρον, ou plutôt « *la* mesure », τὸ μέτρον, comme les LXX rendent exactement l'original *hā'épha*, sert essentiellement à *mesurer ;* son office ne peut avoir consisté simplement à *contenir*, comme un récipient ou une enveloppe quelconque.

Qu'est-ce que l'*Épha* devait servir à *mesurer ?* Remarquons la différence des termes employés pour marquer d'une part le symbolisme de l'*épha*, d'autre part celui de la femme qui y est installée. La femme représente « la *rish'a* » ; l'*épha* représente « leur *'avôn* dans tous le pays ». En tant que distinct de la *rish'a* (= la malice), le *'avôn* ne peut signifier que *le démérite, la culpabilité.* Le mot est en effet souvent employé avec cette nuance spéciale dans sa signification ; il en arrive même par extension à exprimer l'idée de la *peine méritée*, comme dans la formule bien connue où il est dit des transgresseurs qu' « ils porteront leur *'avôn* » (*iniquitatem suam* ; plus exactement : le châtiment qui leur est dû). La « mesure » qui s'offre à la vision de Zacharie représente la culpabilité du peuple, la culpabilité encourue « dans tout le pays ». Cette « mesure » est fermée au moyen d'un disque de plomb, elle est en quelque sorte scellée. On se rappelle spontanément la parole de de J. C. dans l'Évangile : Καὶ ὑμεῖς πληρώσατε τὸ μέτρον τῶν πατέρων ὑμῶν. L'*épha* de la vision de Zacharie est la mesure de la culpabilité de la nation ; le symbolisme consiste à exprimer sous une forme sensible l'idée que « *la mesure est pleine* ». C'est naturellement par sa

Digitized by Google

perversité, par sa malice, que le peuple a mis le comble à sa culpabilité. Voilà pourquoi la figure qui représente « la malice » est installée dans l'*Epha*. Le caractère obstiné et revêche de « la malice » est représenté par ce trait,que, le couvercle qui fermait l'*épha* s'étant soulevé, la femme veut s'échapper ; l'ange doit en effet la refouler dans l'*épha* et remettre en place sur l'ouverture la lourde pièce de plomb... (*litt.* : le poids de plomb). La justice de Jahvé est inexorable.

Il est aisé de voir combien les observations suggérées par l'analyse du symbole s'harmonisent avec notre interprétation générale des visions de Zacharie, c'est-à-dire avec la considération que, dans ses visions, Zacharie se place à un point de vue du passé pour envisager de là dans une perspective d'avenir des faits déjà en grande partie accomplis à son époque. Déjà dans la vision précédente, « la malédiction divine contre tout le pays », symbolisée par *le rouleau volant*, ne pouvait se comprendre des dispositions de Jahvé à l'égard du pays en l'an deux de Darius I, alors que les événements et le témoignage explicite des prophètes contemporains proclamaient le retour de la faveur divine comme une réalité manifeste aux yeux de tous. Cette vision rappelait l'attitude menaçante de la justice divine avant la captivité de Babylone. De même *la mesure* comble de la culpabilité de la nation n'a pu servir de symbole de la situation présente, en un temps où Zacharie lui-même adresse à la communauté Juive des félicitations enthousiastes et les plus brillantes promesses. C'est en 586 que les abus criminels, en particulier les vols et les parjures dont il était question dans la vision du *Rouleau*, avaient mis le comble à la mesure ; et la translation de l'*épha* dans le pays de Shinéar, où elle serait établie à demeure, en son lieu, ne peut s'entendre que de la captivité de Babylone. Il est vrai que ce n'est pas la nation elle-même, mais l'*épha*, « la mesure » renfermant le péché de la nation, dont il est dit explicitement qu'elle est déportée à Babel. Mais il est à peine besoin d'expliquer que cette tournure donnée à la représentation de l'événement a simplement pour but de mettre en relief le caractère expiatoire et purifiant de l'épreuve de l'exil. Le peuple n'est allé en Babylonie que pour y déposer et y laisser à jamais son péché et sa disgrâce. Lui-même devait en revenir, et en est revenu, lavé de toute souillure et réconcilié avec son Dieu.

Pour les deux femmes dont l'apparition est décrite au v. 9, et qui enlèvent l'*épha* pour la transporter en Babylonie, nous sommes très enclin à revenir à l'explication que nous en avons donnée

Digitized by Google

autrefois dans les *Nouvelles études sur la Restauration Juive après l'exil de Babylone* (p. 82) et à y reconnaître une figure du peuple Juif. Il n'est pas probable que les deux femmes ailées n'aient dans la vision aucun rôle symbolique à remplir. D'autre part l'opinion qu'elles représentent une puissance ennemie, en particulier celle de l'empire babylonien qui fut l'instrument de Jahvé dans le châtiment infligé à son peuple coupable, ne nous semble plus mériter la faveur que nous lui avons accordée dans le commentaire sur les *Douze Petits Prophètes*. Le prophète n'a-t-il pas voulu caractériser les deux femmes en attirant l'attention sur la forme ou la propriété de leurs ailes ? La Vulgate traduit au v. 9 : « et habebant alas quasi alas *milvi* ». Cette figure, qui implique une comparaison avec l'oiseau de proie, aurait bien convenu à des agents représentant le conquérant chaldéen. Mais le texte hébreu porte : « elles avaient des ailes comme des ailes de *cigogne* ». La cigogne étant un oiseau migrateur,les ailes de cigogne pourraient avoir servi à caractériser les deux femmes comme une personnification du peuple juif quittant son territoire pour un temps. Il est vrai que le texte ne dit pas que le péché enfermé dans l'*épha* soit le péché des femmes. Mais le rapport entre les deux termes pouvait sembler suffisamment indiqué par le fait même que ce sont les femmes qui sont chargées de porter le péché en Babylonie. Une fois que la mesure comble de la culpabilité et la malice se trouvaient signifiées d'une manière absolue par leur symbole propre, le peuple allant déposer sa malice dans la terre de l'exil ne pouvait être figuré de son côté que par un symbole distinct. Que les femmes soient au nombre de deux, ce pourrait être un détail accidentel sans signification spéciale. A la rigueur on pourrait aussi y reconnaître une allusion, soit au double élément des royaumes d'Israël et de Juda, soit, à considérer le royaume de Juda à part, aux deux tribus de Juda et de Benjamin qui le composaient.

Louvain. A. VAN HOONACKER.

Digitized by Google

# DEUX FEUILLETS D'UN TEXTE PRÉHIERONYMIEN DES ÉVANGILES.

L'abbaye bénédictine de Saint-Paul en Carinthie contient parmi les trésors de sa bibliothèque sous la cote 25. 3. 19 (cote an-

**1**

I [64] et loquebatur benedi^cens dm̄
[65] et factus est timor in om
nes uicinus eorum et in
uniuersa montana iudee
diffamabantur haec uer
ba omnia [66] et posuerunt
in corde suo dicentes quid
igitur erit puer iste nam
et manus dn̄i cum illo
[67] Et zacharias pater eius
impletus est spu̅ sc̄o et
profetabat dicens ✠
[68] Benedictus d̄s israhel
quia uisetauit et feci redēp
tionem populo suo [69] et ere
xit cornum salutis no
bis in domo dauid pueri
sui [70] sicut locutus est per
os sanctoru̅ profetaru̅
suorum qui ab aeo sunt
[71] et liberauit nus ab inimi
cis nostris et de manu om
nium odientium nos
[72] ad facienda̅ misericor
diam cum patribus nos
tris et memorari testa
menti sc̄i sui · [73] iusiuran
dum quod iurauit ad
abraham patrem nostru̅
[74] daturum se nobis ut sine
temore de mano inimico
ru̅ liberati · seruiamus

**2**

ei [75] in sanctitate et iustitia
cora̅ ipso omnibus dieb[us]
nostris · [76] Et tu puer p[ro]
feta altissimi uocabe[ris]
5 preibis enim ante faci[em]
dn̄i parare uias eius [77] ad
danda̅ scientia̅ salute[s]
plebi suae · in remissi[o]
nem peccatorum eoru[m]
10 [78] per uiscera misericord[i]
ae di̅ nostri in quibus u[i]
sitauit nos oriens ex [al]
to · [79] inluminare eis qui [in]
tenebris et umbra mo[r]
15 tis sedent ad dirigen[dos]
pedes nostros in uia̅ pa[cis]
[80] Puer autem crescebat e[t]
conroborabatur spu̅
et erat in desertis usqu[e]
20 in diem ostensiones s[uae]
ad israhel
II [1] *Factum est autem in d[ie]*
bus illis exiit edictum
a caesare agusto ut pr[o]
25 fiterentur censum om
nes per urbe̅ terrae
[2] Haec professio primo
facta est praeside syri[ae]
cyrino nomine [3] et iba[nt]
30 omnes ut profeteren[tur]
unusquisque in suam [ci]
uitatem [4] ascendit iose[ph]

Digitized by Google

cienne : XXV a 1) deux feuillets conjugués d'un texte ancien et inédit de l'Évangile de saint Luc 1, 64-2, 50 qui servent de feuilles de garde à un très ancien manuscrit de s. Ambroise *De fide catholica*. Je reproduis d'abord le texte, page par page et ligne par ligne

**3**

a galilaea de ciuitate
nazareth in iudaeam in
ciuitatem dauid que uoca
[t]ur bethlem eo quod essit
[d]e domo et patria dauid
5 [u]t profeteretur cum maria
[s]punsa sua pringnata
6 [F]actum est autem dum ibi
[e]ssent impleti sunt dies
[u]t pareret 7 et peperit filiū
[p]rimogenitum et pannis
[e]um conuoluit et posuit
[e]um in praesepium quia
[n]on erat locus in eo diuer
[s]urio · 8 pastores autem
[e]rant in illa regione uigi
[l]antes et custodientes
[u]igilias noctes suae su
[p]ra gregem suum
9 [Et] ecce angelus dni stetit
[ci]rca illos et claritas cir
[c]um fulsit illos et timue
[r]unt timorere magno
10 [et] dixit illis angelus noli
[t]e timere ecce enim
[n]untio uobis gaudium
[m]agnū quod erit omni
[p]opulo 11 quia natus est uo
[bi]s hodie conseruator
[s]alutes qui est xps dni
[i]n ciuitate dauid que di
[ci]tur bethe et hoc uobis

**4**

signum inuenietes
infantem positum in
praesepio
13 Et subito facta est multi
5 tudo exercitus caeles
tes laudantium dm et di
centium 14 gloria in altissi
mis do et in terra pax ho
minibus bone uoluntates
10 15 Factum est aute ut disces
serunt ab eis angeli in
caelo pastores illi dixe
runt ad inuice transea
mus usque in bethelm
15 et uedeamus de hoc uerbo
quod factum est sicut
dns ostendit nobis 16 et ue
nerunt festinantes
et inuenerunt maria
20 et ioseph. et infantem
positum in praesepio 17 et
cognouerunt de uerbo
quod dictum est illis de
poero hoc 18 et omnes qui
25 audierunt mirati sunt
de his que dicta erant
a pastoribus ad ipsos
19 Maria autem conseruabat
omnia haec conferens
30 in corde suo 20 et reuersi sunt
pastores laudantes et mag
nificantes dm in omnib ·

Digitized by Google

avant de faire les observations paléographiques et textuelles qu'il suggère. Les feuillets ont été coupés du côté de la marge extérieure, de sorte que quelques lettres ont disparu ; je les supplée entre crochets.

Dans les remarques paléographiques qui suivent nous renverrons

**5**

quae audierant et uide
rant sicut dns ostendit
illis + ] [21] Et cum impleti
sunt dies · VIII · ut circu
cideretur puer uocatu
est numen eius ihs quod
uocatum est ab angelo
prium quam concepere
tur in utero
[22] Et cum impleti sunt dies
purifecationes eius se
cundum legem mosi in
duxerunt eum in hierus
olyma ad statuendum
dno [23] sicut scriptum est
in lege dni quia omne
masculum aperiens uul
uam scm dno uocabitur
[24] et ut darent sacrificiu
scundum quod dictum
est in lege dni · par tur
turum et duos pullos
columbarum
[25] Et ecce erat homo in hierus
alem cui nomen erat
symeon · et homo hic
iustus et religiosus ex
pectans consolatione
israhel · et sps scs erat
cum ipso [26] respunsum
autem acceperat ab spu
sco non uisurum se

**6**

morte priusquam uede
rit xpm dni · [27] et uenit in
spu in templo et cum indu
cerint parentis puerum
ihm ut facirent secund[u]
consuetudinem [l]egis
pro eo [28] et ipse accipit eum
in manus suas et bened[i]
xit dm et dixit
[29] Nunc dimitte seruu tu[u]
dne secundum uerbum
tuum in pace [30] quia uid[e]
runt oculi mei salutar[e]
tuum [31] quod parasti ant[e]
faciem omnium popu[lo]
rum [32] lumen in reuelat[i]
one gentium et gloria[m]
populi tui · israhel ·
[33] Et erat ioseph · et mater
eius mirantes super hi[s]
que dicebantur de eo [34] e[t]
benedixit eos symeon
et dixit ad maria matre
eius ecce hic positus est
in ruina et in resurrict]io]
nem multorum in isr[hl]
et in signum cui contr[a]
dicitur [35] et tuam ipsius
animam pertransiet g[la]
dius ut reuelentur ex
multis cordibus
cogetationes

Digitized by Google

aux colonnes et lignes du manuscrit ; dans les comparaisons au sujet du texte nous renverrons aux chapitres et versets ; enfin, quand nous discuterons certains passages plus importants, nous désignerons notre fragment par le sigle.

**7**

[39] et erat anna profetis filia
fanoel de tribu aser haec
processa in diebus mul
[t]is quae uixerat cum ui
ro annis · VII · a uirginita
te sua [37] et haec uidua anno
[r]um · LXXXIIII · q̄e non disce
[d]ebat de templo ieiuni's
[e]t orationibus seruiens
[dō]nocte et die [38] et haec ipsa
[or]a stans confitebatur d̄no
[e]t loquebatur de eo omni
[b]us exspectantibus re
[d]emptione hierusalem
[39] [Et] ut perfecerunt omnia
[s]ecundum legem d̄ni
[r]euersi sunt in galilaea
[i]n ciuitate sua nazareth
[40] [p]uer autem crescebat
[e]t conruborabatur et im
[p]lebatur sapientia et
[g]ratia d̄i erat in eo
[41] [Et] ibant parentes eius
[q]uodquod annis in hierus
[a]lem ad diem festu paschae
[42] [e]t cum factus essit anno
[r]um · XII · ascendentibus
[e]is secundum consuitudi
ne diei festi [43] et perfecien
[t]ibus dies in eo cum redi
[r]ent remansit ih̄s puer
[i]n h'erusalem et non

**8**

cognouerunt parentes
eius [44] aestimantes autem
eum esse in comitatu
uenerunt diei iter et re
quirebant eum inter
cognatus et notus [45] et
non inuenientes reuer
si sunt in hierusalem
requirentes eum
[46] Et factum est post dies
tres inuenerunt eum
in templo sedentem in
medio magistrorum
audientem et interogan
tem eos [47] stopebant
autem omnes audientes
eum et super prudentia
et respunsa eius [48] et uiden
tes eum obstepuerunt
et dixit ad eum mater eius
fili quid fecisti nobis sic
ecce enim propinqui tui
et ego dolentes quereba
mus te. [49] Et dixit ad eos
quid utique quaerebatis
me nescitis quia in patris
mei domu oportet me es
se [50] et ipsi non intellexe
runt uerbum quod locu
tus est eis ·
[51] Et discendit cum eis et ue
nit · nazareth · et erat

Digitized by Google

## I. Description du manuscrit.

L'écriture en belle onciale[1] paraît être du VII^e siècle[2]. Il y a deux colonnes par page et 32 lignes par colonne. L'orthographe est très barbare. Voici les particularités les plus notables

*e* pour *ae* $1^{4\,bis}$ $2^{5}$ $3^{31}$ $4^{9}$ $7^{7}$
*e* pour *i* $1^{14.31}$ $2^{7.20}$ $3^{6.18.30}$ $4^{1.6.9.15}$ $5^{8.11\,bis}$ $6^{1.32}$ $7^{9}$ $8^{19}$
*i* pour *e* $3^{4}$ $6^{2.4\,bis.5.7.25}$ $7^{26.28}$ $8^{31}$
*i* pour *ae* $3^{7}$
*o* pour *u* $1^{31}$ $4^{24}$ $7^{2}$ $8^{15}$
*u* pour *o* $1^{3.21}$ $2^{26}$ $3^{7.13}$ $5^{6.13.30}$ $7^{20}$ $8^{6\,bis,18}$
*d* pour *t* $7^{24\,bis}$
*m* pour *s* $5^{8}$
omission d'une lettre $1^{14.20}$ $3^{32}$ $4^{13}$ $5^{20}$ $6^{23}$ $7^{18}$ $8^{14}$
addition d'une lettre $3^{7}$
répétition d'une syllabbe $3^{23}$
transposition d'une lettre $4^{14}$

Les abréviations se rattachent avant tout aux *nomina sacra* : *dī, dn̄s, ihs, xps, sps, scs* aux différents cas. Peut-être *israhel* est-il abrégé $6^{26}$, bien que le même mot se lise en entier $5^{29}$ et $6^{18}$. Nous trouvons *b·* pour *bus* à la fin d'une ligne $4^{32}$. La lettre *m* à la fin d'un mot est remplacée souvent par un trait horizontal au-dessus de la voyelle ; cette abréviation s'observe non seulement à la fin d'une ligne, p. e. $1^{19.29}$ $2^{10}$ etc, mais encore, bien que plus rarement, à l'intérieur de la ligne, p. e. $1^{19.24}$ etc. Une fois *m* est ainsi rendue à l'intérieur d'un mot vers la fin d'une ligne $1^{14}$. A signaler $7^{7}$ *qē* pour *quae*. Un seul cas de lettres conjointes : $4^{30}$ *unt*.

Il n'y a aucune ornementation. On trouve $2^{22}$ une ligne écrite en rubrique, qui est ici imprimée en italique ; c'était évidemment le commencement d'un chapitre. La ponctuation est rare et très simple : elle consiste toujours en un point et ne se rencontre, en général, qu'à l'intérieur de la ligne (Exception $8^{30}$). Comme il était d'usage, les chiffres romains sont mis entre deux points : $7^{7.27}$. Assez fréquemment le copiste marque la division du sens en allant à la ligne. Les lettres imprimées ici en majuscules sont un peu plus grandes et s'avancent légèrement dans la marge.

---

1. Il y a deux lettres qui ne sont pas onciales : *s* final de *manus* 19 et *s* final de *ihs* 56, ici le copiste avait commencé a écrire **ihu,** mais se reprenant il a écrit **ihf.**

2. Telle est est la date donnée par A Holder et K. Preisendanz *Die Reichenauer Handschriften*, B. III Lief. 2 (1918) p. 128. Il y a des gloses en vieil allemand qu'on date du VIII^e siècle.

Digitized by Google

Le manuscrit a subi très peu de corrections. Le copiste lui-même a suppléé trois lettres qu'il avait oubliées $1^{1}$ $7^{8}$ et $7^{32}$. Une main très peu postérieure a suppléé trois fois un *a* quand le copiste avait écrit *e* pour *ae* : cet *a* ajouté n'est pas oncial mais ouvert et ressemble à *u* $1^{3}$ $2^{5}$ et $3^{31}$. Deux mots ont été effacés par un correcteur *et* $1^{9}$ et *in* $6^{20}$.

Le livre a servi à la liturgie, car on y trouve $1^{12}$ avant le *Benedictus* une grosse croix ; une autre croix plus petite suivie d'un crochet se trouve $5^{3}$ pour marquer soit la fin, soit le commencement d'un évangile.

Le manuscrit 25. 3. 19 a appartenu autrefois à l'abbaye de Reichenau, car on lit cette inscription à moitié coupée *Liber monas*]*terii* [*Augiae*] *maioris*. Si ce manuscrit du *De fide* est vraiment du V^e^ ou VI^e^ siècle, nul doute qu'il ne vienne d'Italie.

D'où viennent les feuilles de garde ? Sur cette question j'aime mieux attendre l'avis des spécialistes que proposer mes propres conjectures. Ce que je puis affirmer c'est que M. Holder s'est trompé quand il a vu dans ces feuillets des débris du manuscrit 1395 I de Saint-Gall[1] : d'abord le ms de Saint-Gall n'est pas oncial, mais semi-oncial, et à ce titre Traube l'a exclu de sa liste *Vorlesungen und Abhandlungen* t I, ensuite le texte n'est pas préhieronymien, mais Vulgate.

## II. Comparaison avec les textes préhieronymiens.

Nous avons relevé toutes les variantes que présente notre texte par rapport à la Vulgate. Voici celles qui peuvent offrir quelque intérêt. Nous les avons comparées avec les manuscrits de l'ancienne version, mais nous n'avons pas voulu faire ce tableau complet, beaucoup de variantes de *d* et δ, par exemple, n'avaient à notre point de vue aucun intérêt. Par contre, nous avons indiqué les variantes de saint Ambroise d'après son *Expositio*.

I 65 in omnes = *r* — super omnes *e a b c f ff l q*
in uniuersa = *r b f* — in tota *e*, super omnia *ff q*, in omni *a*, super omni *l*
diffamabantur = *r c* — diuulgabantur *e a b ff q*
66 *om* — omnes qui audierunt(-ant) *cet*
quid igitur — quid utique *r b ff l q*, quidnam *e a*, quid putas *c f*
nam et = *r* — nam *e*, etenim *b c f ff l q*

1. *Die Reich. Handschr.* III 2, p. 128 et 249.

Digitized by Google

*om* = *a* ? *r ff l qR* — est *b* erat *cet*
67 prophetabat = *r e b c q gat Amb* — prophetauit *cet*
68 *om* = *r a b c ff l Cy Amb* — dominus *cet*
populo suo = *e Cy* — plebi(s) suae *cet Amb*
70 proph. suorum qui ab aeuo sunt = *r ff* (*om* suorum) *q* — pr. s. q. a seculo sunt *a*, pr. s. q. a principio s. et proph. eius *c* (doublet), pr. s. q. ab initio s. *l*, s. pr. qui a principio temporis sunt *e*.
71 et liberauit nos = *r a b c ff l q gat* — salutem *e f*
odientium nos (τ. μισουντων ἡμ.) — qui oderunt nos (q. n. od.) *cet*
72 sancti sui *r e b c ff l q* — sui sancti *f*
74 *om* = *e* grec — nostrorum *cet*
77 plebi suae — populo suo *e*, pop. eius *a*, plebi eius *cet*
79 umbra *r a l* grec — in umbra *cet*
80 conroborabatur = *e* — confirmabatur *a*, confortabatur *cet*
desertis *r a c f ff l q* — solitudinibus *e*, deserto *b*
II 1 profiterentur censum — cens. prof. *r* Q, cens. profiteretur *Amb*, describeretur *c*, profiteretur *cet*
omnes per orbem terrae — uniuersi p. o. t. *Q*, un. in orbe terrarum *r*, per uniuersum orbem *a*, uniuersus orbis terrarum *b*, un. orbis terrae *c l Amb*
2 professio = *r a b c ff l q Amb* — descriptio *f*
primo — prima *cet Amb*
nomine = *Q R L ept gat durm* — *om cet Amb*
3 unusquisque = *r e a* — singuli *cet*
4 *om* — autem *cet*
*om* = *e L Q R* — et *cet*
patria = *r a b l ff l q gat Amb* — familia *c*
5 sponsa sua = *r e R* — desponsata sibi *a f*, uxore sua *bc*, desponsata si<bi> uxore *ff*, ux. s. desponsata ei *l* (*om* ei) *q*
praegnata—praegnate *b*, pregnante *ac*, cum esset praegnas *c*, c. esset in utero habens *ff l q*, quae erat pregnans *f*
6 dum = *r* — cum *cet Amb*
7 *om* = *r b c ff l Amb* — suum *e*
conuoluit = *r* — obuoluerunt *e*, inuoluit *cet Amb*
posuit = *r b c f ff l q* — conlocauit *a*, coll<oc> auerunt *e*
*om* = *r e a b c ff l q Amb* — eis *f* (*ex Vulg.*)
eo diuersorio = *rAmb* — stabu<lo> *e*, diuersorio *cet*
8 pastores autem = *r e a b f ff l q G* — et past. *c*
illa regione = *r a b c ff l q G* — reg. illa *e*, eadem reg. *f*

Digitized by Google

noctis suae = *r* ? — nocturnas *e*, noctis *cet*

9 circa illos *c gat Q* — *om e*, super eos *a*, ante illos *Amb*, iuxta illos *cet*

*om* = *b ff l* — dei *e c*, domini *a q*

10 nuntio = *r*? *gat* — adnuntio *e Cy*, euangelizaui *q*, euangelizo *cet*

11 conseruator salutis = *r* — saluator *cet*

xp̄s dni = *r L* — xps ihs *Cy*, xps ihs dns *e*, xps dn̄s *cet*

quae dicitur bethlem — q. uocatur bethlem *L*, *om cet*

12 *om* — (pannis) inuolutum et *cet* (*a om* et)

13 *om* = *b R* — cum illis angelorum *a*, cum angelo *cet Amb*

exercitus = *r e a b c ff l q gat G R Amb* — militiae *d f*,

15 factum est autem — et factum est *cet*

pastores illi = *r* — illi past. *c*, pastores *cet*

dixerunt = *r e c q* (ειπον ADL etc) — loquebantur et dixerunt *a b ff l*, loquebantur *cet* (ελαλουν B etc)

usque in = *r q R Q* — *om e*, usque *cet*

de hoc uerbo = *r* — sermonem istum *e*, uerbum *q*, hoc uerbum *cet Amb*

sicut = *r e a c Q Amb* — quod sic *b*, quod *cet*

17 et cognouerunt = *r b c ff l* — cum uidissent autem retulerunt *e*, uidentes autem cogn. *f q*, uid. autem et cogn. *a* (conflation)

dictum est = *e b c ff l q R* — factum est *r d*, dictum erat *a f*

19 *om* = *r ept** — sermones *e* uerba *cet Amb*

20 laudantes et magnificantes = *r* — magn. et laud. *e a b f ff l q*

dns ostendit illis (cf v. 15) — dictum est ad eos (illos) *e f*, dicta sunt ad illos (eos) *a b c ff l q*

21 cum impleti sunt = *a* — c. perfecti essent *e*, postquam consummati sunt *cet*

ut circumcideretur puer = *r D Q L R* — ad circumcidendum infantem *e*, ut eum circumciderent *a*, ut circumcideretur *cet*

conciperetur in utero = *e a* grec — in ut. conc. *cet*

22 cum impleti sunt — cum suppleti essent *e*, cum expleti essent *a*, postquam completi sunt *l*, p. impleti sunt *cet*

purificationis = *b R* — purgationis *cet*

induxerunt — duxerunt *a*, inposuerunt *e*, tulerunt *cet*

hierosolymam = grec — israhelem *l**, hierusalem *cet*

ad statuendum (grec *om* αυτον) — ostendere illum *e*, ut offerrent eum *a r*, uti sisterent eum *bc*, ut eum sisterent *q*, ut eum statuerent *ff l*

Digitized by Google

23 masculum = *b c ff l q R Amb* — masculus *e*, masculinum *cet*
aperiens = *e* — quod aperit *a c*, adaperiens *cet Amb*
24 ut darent sacrificium = *e* — ut offerrent sacr. *r*, ut darent hostiam (hostias) *cet*
et = *b ff G ept* — uel *a*, aut *e q l c*
25 erat homo = *e r a c ept* — homo erat *l Amb*
nomen erat = *r b c l L R ept* — nomen *cet Amb*
hic = *c* — *om e* — iste *cet Amb*
religiosus (ευσεβης) — timens *e*, timens deum *r*, timoratus *cet Amb* (ευλαβης)
26 priusquam — quoadusque *e*, nisi prius *cet*
27 parentes puerum ihm = *a R* grec — parentes ihm *e*, par. eius p. ihm *r*, ihm p. par. eius *l*, p. ihm par. eius *cet*
28 manus = *e c f l q* — manibus *r b*, amplexum *q*
29 dimitte = *e r b l L Q R gat Amb* — dimittis (-es) *cet*
32 in reuelationem = *e* — ad reu. *cet*
populi tui = *e a* — plebis tuae *cet*
34 contradicitur = *e a L* grec — contradicetur *cet*
36 profetis = *e r* grec (προφητις) — prophetissa *cet*
processa — progressa *e*, erat progressa aetate *r*, processerat *cet*
quae = *e r ff* — et *cet*
*om* = *a* grec — suo
37 annorum = *e r a b c ff l q* — usque ad annos *f*
orationibus *e Cy a q* — obseruationibus *b*, obsecrationibus *cet*
seruiens deo = *DLR ept gat* — seruiens domino *e*, seruiens *cet*
38 stans = *a b f ff l q* — adsistens *gat e* (lapsu *adsiteis*), orans *c*
expectantibus = *e a* (τοις προςδεχομενοις) — qui expectabant *cet*
40 conroborabatur = *e* — confortabatur *cet*
et implebatur = *e r b c f ff l q* — repletus *a*
41 quotquot annis = *e* — per omnes annos *cet*
ad diem festum — in diem solemni *b*, in dies solemnis *q*, in (+ omni *c*) die solemni *b c ff l*, ad dies solemni *e*, die solemni *a*
42 *om* = grec (SBDL etc.) — in hierusalem *cet*
43 et perficientibus dies — et cum fecissent dies *e*, et cum consummassent dies *a*, et cum consummati essent dies sacrificationis *r*, et consummatis diebus *f l* (*om* et), consummatisque diebus *b c ff q*

Digitized by Google

in eo cum = grec (εν τῳ)
iesus puer = *b ff q* — puer iesus *c f l*, iesus *e a*
44 diei iter = grec — iter diei *a b c l*
45 reuersi = *e r a* — regressi *b c ff l q*
46 dies tres = *a* — diem tertium *e*, triduum *cet*
magistrorum = *e* — docentium *a c*, doctorum *cet*
47 audientes eum = grec (οι ακουοντες αυτου) — qui eum audiebant *cet* (aud. eum *a ff*, eum *om e*)
et responsa eius — eius (*lapsu* etos) et responsa *e*, responsi eius *ff*, et responsis eius *cet*
48 uidentes eum opstipuerunt — cum uiderent eum admirati sunt *e*, uidentes eum expauerunt *a*, uiso illo expauerunt *b c ff l q r aur*
ecce enim = *r* — nam et *e*, ecce *c f q*, *om cet*
propinqui tui et ego = *e* — pater tuus et ego *c f q* (*ex Vulg.*), *om a b G ff l r*
49 dixit = *e* — ait *cet*
quid utique = *e* — quid est quod *cet Amb*
nescitis = *a b c f ff l q r aur gat Amb* — non scitis *e*, —
patris mei domum — re patris mei *e*, propria p. m. *b*, his quae p. m. sunt *c f* (*ex Vulg.*), patris mei *cet Amb*

Si nous examinons ce tableau il y a, semble-t-il, trois conclusions qui s'imposent.

1° A une étape de son histoire qu'il serait difficile de préciser notre texte a subi une revision sur le grec : il y a, en effet, un certain nombre de variantes rares et parfois uniques qu'on ne peut évidemment pas considérer comme primitives, d'autre part certaines variantes p. ex $2^{22}$ *hierosolymam*, $2^{25}$ *religiosus*, ne peuvent s'appliquer comme des libertés. Dès lors il faut supposer un recours au grec et cette explication s'appliquera à d'autres variantes telles que les omissions $1^{74}$, $2^{22}$, l'ordre des mots $2^{44}$, la substitution de participes aux prositions $1^{71}$ $2^{47}$ etc.

2° Il y a, surtout dans la première moitié de notre texte, des ressemblances nombreuses avec le manuscrit *r*. Elles commencent dès le premier verset $1^{65}$ et elles continuent jusqu'au verset $2^{20}$ environ. Dans cette partie on trouve des ressemblances très caractéristiques dont la plus intéressante est $2^{11}$ la traduction de σωτηρ par *conservator salutis*. On notera aussi les rencontres entre notre fragment et le groupe irlandais *DLQR ept* qui sont des manuscrits de la Vulgate, mais contiennent une forte dose de leçons préhieronymiennes.

Digitized by Google

3° Enfin nous constatons un certain nombre de variantes qui ne se retrouvent que dans *e*, qui est pour l'évangile de saint Luc notre principal témoin africain. Ces leçons africaines apparaissent déjà dans la première partie (cf 1[68] *populo suo*, 1[80] *conroborabatur*) ; elles deviennent beaucoup plus nombreuses dans la seconde partie. Remarquons en particulier 2[46] le mot *magistrorum* ; or *magister* est la traduction constante de διδασκαλος dans *k e Cy* [1]. Sans doute il y a beaucoup de différences entre *e* et notre fragment ; mais a) plusieurs de ces variantes sont des erreurs de *e* ; b) tout nous porte à croire que plusieurs textes spécifiquement africains ont coexisté. Hans von Soden a essayé de donner un texte critique basé sur les deux manuscrits *k e* ; il eût été sans doute plus simple, plus utile et plus juste d'imprimer sur deux colonnes parallèles les rares passages que ces manuscrits ont en commun.

Les remarques qui précèdent peuvent se concilier au moyen de l'hypothèse suivante : un témoin africain des évangiles aura été remanié au moyen d'un manuscrit européen, assez semblable à notre texte *r*. Par suite de la négligence du reviseur ou d'un empêchement quelconque, la correction n'aura pas été poussée plus loin que le commencement de l'évangile de saint Luc.

## III. Discussion de quelques textes.

**Luc 1[66].** L'omission de ην est suffisamment attestée et permet de considérer les mots *nam et manus domini cum illo* non comme une réflexion de l'évangéliste (ainsi Lagrange, B. Weis etc.) mais comme la suite du discours des voisins (Zahn), ce qui est l'explication la plus naturelle.

**Luc 1[71].** Il est difficile de supposer que le texte de tant de manuscrits latins soit une traduction libre de σωτηριαν et ne corresponde pas à και εσωσεν ημας dont il ne reste plus trace dans les témoins grecs.

**Luc 2[7].** L'explication traditionnelle, proposée par Beelen et Meyer, adoptée encore par le P. Lagrange, dit que Joseph et Marie n'ayant pas trouvé place dans l'hôtellerie entrèrent dans une étable et c'est là que Marie accoucha et déposa son enfant dans une mangeoire. Une opinion plus récente, défendue par B. Weiss [2] et

1. Hans von Soden, Das latein. N. T. in Afrika z. Zeit Cyprians (T. u. U. t. 33) 1909, p. 281, n. 1.

2. *Krit.-exeg. Komm. über d. N. T.* I, 2. 9e éd. L'auteur dit que son interprétation est acceptée par « die meisten Neueren ».

Digitized by Google

par Loisy [1] croit que le mot καταλυμα désigne une maison particulière : les pieux époux trouvèrent la maison tellement remplie qu'ils se réfugièrent à l'étable.

A mon avis ces deux explications sont fausses. Lisons le texte de saint Luc : « elle déposa l'enfant dans une crèche, **parce qu'il** n'y avait pas de place pour eux εν τω καταλυματι ». Si Joseph et Marie n'ont pu entrer soit à l'hôtellerie soit dans une maison, il est très étonnant que l'évangile ne dise pas où ils sont allés. On ne voit pas non plus pourquoi Marie dépose l'enfant dans la crèche : parce qu'il y a encombrement ailleurs, ce n'est pas un motif de déposer ici Jésus dans une crèche. On est donc réduit à deviner la raison, qui pourrait être parce qu'il n'y avait pas d'autre place pour l'enfant. Est-il permis de sous-entendre tant de choses qui devraient être exprimées ? Le problème est résolu d'un coup si on comprend par καταλυμα non l'hôtellerie, ni une maison particulière, mais l'endroit même où Jésus est né, l'étable : Marie dépose son nouveau-né dans une crèche [2], parce que, l'étable étant très étroite, il n'y avait pas d'autre place pour mettre l'enfant. Cette explication a été adoptée par Spitta [3] et Zahn [4], peut-être d'autres encore. Le mot καταλυμα peut parfaitement se comprendre en ce sens : d'après Schleusner il désigne *omnis locus quieti aptus*. Mais il y a une difficulté qui a été soulevée par le P. Lagrange [5] : le texte grec dit διοτι ουκ ην αυτοις τοπος εν τῶ καταλυματι. Ce n'est pas pour l'enfant, c'est pour eux, pour Joseph et Marie, qu'il n'y avait pas de place. L'objection paraît grave, mais la réponse est facile, et je m'étonne que personne ne l'ait encore remarquée : le mot αυτοις n'est pas authentique [6]. De fait il manque dans tous les anciens témoins latins. Le texte africain a donc parfaitement rendu le sens quand il a dit *quia non erat locus in stabu<lo>* [7].

Un certain nombre de manuscrits de la Vulgate, en particulier le groupe irlandais D L ept, auquel il faut ajouter l'évangéliaire du VIII^e s. conservé à Maeseyck, et même la Bible Sixtine lisent *ei* au

1. *Les évangiles synoptiques* 1907, t. I, p. 348.

2. Je suppose évidemment une crèche fixe, attachée au mur.

3. *Die chronologischen Notizen und die Hymnen in Luc* 1 *u.* 2 dans *Zeitschr. f. d. neutest. Wissenschaft* VII (1906) p. 299.

4. *Das Evangelium des Lucas* 3^e éd. 1920, p. 137.

5. *Evangile selon saint Luc* 1921 p. 72.

6. Spitta et Zahn entendent καταλυμα de l'étable, mais conservent αυτοις.

7. Cependant *stabulum* peut s'entendre aussi d'une habitation humaine, p. ex. dans les textes anciens et la Vulgate de Luc 10[34]. Cf. Vogels *Stabulum* dans *Bibl. Zeitschr.* XI, (1913) p. 4.



Digitized by Google

lieu de *eis*. Cette leçon donne un bon sens, mais elle est trop récente et trop mal attestée pour qu'on puisse y voir le bon texte. D'ailleurs on ne comprendrait pas que *ei* ait pu être changé en l'absurde *eis*. Il faut supposer qu'il n'y avait pas de pronom ; des lecteurs ont été naturellement tentés d'en suppléer un : tous les grecs ont ajouté αυτοις, quelques latins ont ajouté *ei*.

**Luc. 2.** [12] Nous trouvons quatre textes : 1) εσπαργανωμενον dans D, 2) κειμενον dans notre fragment latin seulement, 3) εσπ. κειμ dans AΓ etc a, 4) εσπ. και κειμ, dans B L etc et la plupart des latins. Il semble que le texte 1 soit authentique, que 2 soit une variante introduite pour éviter la construction εσπ. εν φατνῃ qui paraissait trop dure, que 3 et 4 soient des conflations qui par là-même se trahissent comme secondaires. Par l'addition de και, le texte 4 a en outre le désavantage d'indiquer un double signe auquel on reconnaitra le Sauveur : il sera emmailloté et il sera couché dans une crèche. Cette interprétation, défendue par Lagrange, ne paraît pas probable : le premier participe n'exprime pas un signe, tous les nouveaux-nés sont emmaillotés, excepté peut-être dans les ateliers des peintres ; la chose extraordinaire est de trouver un enfant dans une mangeoire.

**Luc. 2.** [22] Les difficultés de tout genre, qui se rapportent à ce verset sont connues, mais certaines conséquences se rapportant au texte latin ne semblent pas avoir été nettement envisagées. En grec on trouve la leçon αυτων très bien attestée, mais on se demande à qui se rapporte ce pronom : à Joseph et Marie (comme l'expliquent Godet et B. Weiss), à Marie et à Jésus (comme dit Lagrange), à tous les trois (comme semblent admettre Loisy et Zahn). Dans le *codex Bezae* on lit αυτου et cette leçon est confirmée par l'ancienne version syriaque (sinaïtique) et le sahidique. D'après cette leçon il s'agirait de la purification de Jésus. Enfin dans quelques rares manuscrits grecs, récents et sans valeur, on lit αυτης se rapportant à Marie. Cette leçon est donc très mal attestée, d'ailleurs elle ne cadre pas avec le contexte où Marie n'est pas nommée ; elle n'est évidemment pas le véritable texte de saint Luc. Tous les manuscrits latins de l'ancienne version (exceptés *q* δ qui ont *eorum*) ont *eius*. Cette traduction, équivoque en soi, dépend primitivement de αυτου, c'est un des nombreux cas où l'ancienne version latine était d'accord avec D et l'ancien syriaque.

La Vulgate a conservé le texte de l'ancien latin, il semble naturel de supposer qu'elle en a aussi conservé le sens. Cependant quand nous examinons comment ce texte a été compris, nous constatons

Digitized by Google

au Moyen-Age quelques rares hésitations, mais de nos jours prédicateurs, commentateurs et traducteurs ne doutent plus : *eius* se rapporte à Marie.

L'auteur du sermon attribué à s. Hildefonse (P. L. 96, 272) et qui est probablement Ambroise Autpert, doute : « *dies purgationis eius*, vel Domini scilicet vel matris illius »

Heric d'Auxerre (P. L. 95, 1200) dit de même : « *dies purgationis eius*, vel Domini scilicet vel beatae genetricis eius »

Un sermon attribué à saint Éloi (P. L. 87, 597) lit *purificatio eius*, et plus loin semble proposer deux explications : *mulieris et pueri purgatio.*

D'autre part Bède (P. L. 94, 79) dit *purificatio eius, videlicet matris illius.*

Enfin d'autres remplacent *eius* par une formule qui ne présente plus d'équivoque; ainsi le Pseudo-Fulgence (P. L. 65, 838) et un sermon attribué à Ambroise Autpert, mais différent de celui dont nous avons parlé (P. L. 89, 1291) disent *dies purgationis matris eius*, de même Raoul Ardent (P. L. 155, 1342) dit *dies purgationis Mariae.*

Passons aux traductions et voyons d'abord celles qui d'après le génie de la langue peuvent indiquer le genre du possesseur.

en flamand Beelen (1859) traduit *de dagen harer reiniging*
en allemand D. B. Grundl (1904) *die Tage ihrer Reinigung*
en anglais la traduction de Reims (1582) *the days of her purification*
en italien Mgr A. Martini (1907) *il tempo della purificazione di lei*

Le français permettait de conserver l'ambiguïté du latin, mais on n'a pas voulu de ce privilège, et Glaire (1895) traduit *les jours de la purification de Marie.*

De quel droit traduit-on et explique-t-on ainsi ? Quel est le sens de la Vulgate ? Évidemment, celui que saint Jérôme, l'auteur de la Vulgate, a voulu donner. Or, d'après le P. Lagrange, Jérôme entendait la purification de Jésus. Dans ce cas, tous nos traducteurs se trompent et doivent corriger leurs œuvres. J'avoue cependant avoir quelque doute sur l'opinion de saint Jérôme. La phrase citée par le P. Lagrange (c. Helvid. 18 [P. L. 23, 212]) est très vague. Vainement j'ai cherché une citation de Luc. 2. 22 qui permît de deviner quel sens Jérôme attachait à *purgationis eius*. Dans son traité contre Helvidius 10 il cite *purgationis eorum* conformément au texte grec. A plus forte raison cite-t-il ainsi quand il traduit les homélies d'Origène sur saint Luc. A défaut de textes formels, il faut se contenter de probabilités. Je doute fort que Jérôme ait possédé un manuscrit grec semblable à D, et s'il en a eu un, il devait le tenir en médiocre estime, ce texte occidental devait lui être intolérable. Il n'a donc très probablement pas deviné que *eius* était ici la

Digitized by Google

traduction de αυτου. D'autre part, connaissant l'Ancien Testament qui parle très clairement de la purification de la mère, il a dû supposer que *eius* était ici la traduction de αυτης. Il faut donc choisir entre deux erreurs : ou bien nos traducteurs modernes se trompent, ou bien l'auteur de la Vulgate s'est trompé. En tout cas, si Beelen et d'autres évitent de faire la moindre allusion au sens primitif du latin et au texte grec αυτων, on peut trouver qu'il y a là une discrétion un peu excessive.

**Luc 2,**[27-48] Les passages du second chapitre de saint Luc où il est question des parents de Jésus ont été soumis récemment à un examen minutieux par le professeur Vogels [1] Il ne s'agit pas de chercher quel est le texte grec écrit par l'évangéliste : sans nul doute celui-ci a appelé Joseph le père de Jésus. Il s'agit de chercher comment, quand et par qui ces mots, qui n'ont pas tardé à choquer les lecteurs, ont été « corrigés » en d'autres qui s'accordaient plus facilement avec la croyance à la conception virginale.

Cinq passages sont en question, mais Vogels n'en prend que quatre, nous verrons bientôt pourquoi. Tous ces endroits ont été remaniés, mais pas dans tous les manuscrits ni de la même façon :

II Luc. 2[33] ο πατηρ αυτου και η μητηρ devient
ιωσηφ και η μητηρ αυτου dans AEGHKMSUVΓΔΛΠ etc
*ioseph et mater eius* dans *eβ a b c f ff G l q r δ aur*

III Luc. 2[41] οι γονεις, conservé dans presque tous les mss grecs, devient
ιωσηφ και η Μαριαμ dans $I^{\sigma 1132}$ d'après von Soden
*ioseph et maria* dans *a b c ff G l r*

IV Luc. 2[43] οι γονεις devient
ιωσηφ και η μητηρ αυτου dans ACXΓΔΛΠ etc
*ioseph et mater eius* dans *b c f ff G l r δ*

V Luc. 2[48] ο πατηρ σου καγω est corrigé par
l'addition de οι συγγενεις dans C* 6. 254
la substitution de *proprinqui tui et ego* dans *eβ*
l'omission des mots ci-dessus dans *a b ff G l r*

Vogels pose comme principe que, malgré les variétés des témoignages, le même reviseur a « corrigé » ces quatre textes. Or, à l'exception du *codex Bezae (d)*, tous nos manuscrits vieux-latins ont l'un ou l'autre de ces remaniements. De plus au n. II le remaniement est si bien attesté en latin qu'il faut y voir la tra-

1. *Die « Eltern » Jesu* dans *Bibl. Zeitschr.* XI (1913) p. 33-43.

Digitized by Google

duction primitive. Donc la plus ancienne traduction latine avait les remaniements aux quatre endroits cités. En d'autres mots, le texte latin primitif nous est conservé dans *b ff G l r* ; les autres manuscrits ont subi l'influence de la Vulgate. Toutes ces corrections ont dû figurer autrefois dans certains manuscrits grecs et ce reviseur antique n'est autre que Tatien.

Indiquons les motifs qui nous empêchent d'accepter le raisonnement de Vogels. Le professeur de Bonn n'affirme nulle part dans son article l'unité des anciens textes latins, mais on devine que telle est son opinion [1]. Cette opinion sera peut-être considérée comme audacieuse, je n'hésite cependant pas à dire qu'elle a depuis longtemps mes préférences. Sans doute il y a eu des traductions indépendantes de certaines péricopes liturgiques, mais il n'y a probablement pas eu plusieurs traductions indépendantes des évangiles complets. Si nous cherchons quel est le texte qui nous a le mieux conservé la traduction primitive, je dirais que c'est le texte africain représenté par *k* et par *e*. Sans doute aucun de ces deux manuscrits n'est tout à fait pur, *e* surtout a subi des remaniements, mais a-t-il ici subi l'influence de la Vulgate ? Certainement non. D'abord dans tout le contexte, dans tout ce chapitre II de saint Luc, *e* est très archaïque, très isolé, très éloigné surtout de la Vulgate. Il n'est donc pas probable que ces quelques mots du v. 43 proviennent de la Vulgate. Ensuite le manuscrit de Saint-Paul de Carinthie diffère beaucoup de *e*. Personne ne dira qu'il a été copié ou corrigé sur *e*. Puisqu'il a, exactement comme *e*, conservé partout *parentes* et changé partout où Joseph était appelé le père de Jésus, il faut admettre que ce mot *parentes* a été emprunté par l'un et l'autre manuscrit à un archétype commun, assez éloigné, bien antérieur à la rédaction et surtout à la diffusion de la Vulgate.

Donc, si on peut admettre, avec Vogels, que celui qui a éliminé πατηρ au v. 33, n'a pas pu le conserver au v. 48, il n'est cependant pas certain que celui qui a changé *pater* a dû changer aussi *parentes* ; bien plus nous constatons positivement le contraire, car 1) au v. 41 un seul manuscrit grec a corrigé γονεις ; 2) ailleurs nous constatons que *e* a gardé le texte primitif, et pour Mc 3, 16-19 l'antériorité de *e* a été démontrée par Vogels lui-même [2]; il est probable qu'il en

1. Après la rédaction de ces pages je me suis aperçu que dans une étude plus récente *Der Auferstehungsbericht bei Mk 15, 47-16,8 in altlateinischer Uebersetzung*, dans le *Theol. Quartalschrift* 1920, p. 365 cette opinion est proposée explicitement.

2. *Der Apostelkatalog bei Markus in der altlat. Uebersetzung* dans *Bibl. Zeitschr.* XVI (1922) p. 66-76.

Digitized by Google

est de même ici et que l'examen de Luc 2 ne contredit pas celui de Marc 3, mais le confirme ; 3) il y a un passage que Vogels passe sous silence, c'est 2[27], or ici les témoins grecs ont γονεις [1] et les témoins latins ont *parentes*. Tatien a-t-il oublié de corriger ? La traduction latine primitive avait-elle ici autre chose que *parentes* ? Notre réponse n'est pas douteuse ; la traduction latine la plus ancienne n'appelait pas Joseph le père de Jésus, mais ne se faisait pas scrupule d'employer le mot *parentes* ; ce n'est pas le même reviseur qui a corrigé πατηρ et γονεις, ce dernier mot n'a éveillé des scrupules que plus tard.

Tels sont les faits. Il reste à chercher l'explication : pourquoi n'a-t-on pas corrigé γονεις ? pourquoi au v. 48 πατηρ n'est-il pas corrigé de la même façon qu'au v. 33 ? Ces questions n'ont pas été posées par Vogels. Leur solution est nécessaire pour comprendre l'histoire du texte.

On pourrait croire que le titre de père donné à Joseph était plus choquant que celui de parents donné à Joseph et à Marie, car dans le second la paternité n'est pas affirmée d'une manière explicite. Cette explication vaut peut-être pour le texte grec. Il y en a une autre plus probable, je dirais volontiers seule probable, au moins pour le texte latin. Le traducteur a lu γονεις et l'a rendu par *parentes*, mais il a pris ce mot dans un sens large, rare, il est vrai, mais cependant attesté, comme synonyme de *propinqui*, de même qu'en français le mot *parents* s'emploie pour désigner des cousins. Ce ne sont donc plus Joseph et Marie qui montent à Jérusalem au v. 41, qui ne s'aperçoivent pas de l'absence de Jésus au v. 43, ce sont des *propinqui*, des cousins en compagnie de Marie, et la preuve apparait évidente au v. 48 : quand on retrouve Jésus au temple, Marie lui dit : *propinqui tui et ego dolentes quaerebamus te*. Dans cet épisode le sujet des actions énoncées aux vv. 41, 43 et 48 doit être le même.

Les changements apportés aux textes III et IV dans certains manuscrits sont d'une date plus récente : des lecteurs ont lu *parentes eius* et l'ont compris dans le sens ordinaire de père et mère ; ils l'ont corrigé. Plus loin ils ont rencontré *propinqui tui et ego* qui leur a paru non moins choquant, mais pour un autre motif ; ils ont très bien vu que ce n'étaient pas des cousins de Jésus qui étaient retournés à Jérusalem ; ils ont donc supprimé les mots qui

1. Par l'édition de v. Soden je vois que oi γονεις est omis par Iσ1226.

Digitized by Google

contenaient une erreur manifeste. Tout cela a été fait sans consulter le texte grec.

Revenons au texte grec. J'en ai donné une explication plus haut où le mot « peut-être » souligne le caractère hypothétique. Voici une autre explication non moins hypothétique, car elle est basée sur deux suppositions que quelques lecteurs trouveront probables. L'état de la tradition manuscrite ne permet pas, me semble-t-il, d'affirmer avec certitude. Supposons d'abord qu'au v. 48 οι συγγενεις ne doit pas être ajouté à ο πατηρ καγω, mais doit être substitué à ο πατηρ exactement comme dans les manuscrits latins *cβ* ; ensuite que ce remaniement grec ne s'est pas fait sous l'influence du texte latin, mais qu'il est antérieur au texte latin, qu'il est l'origine du latin. Si ces deux suppositions se vérifient, il faudra faire au sujet texte du grec le même raisonnement que nous venons de faire pour le latin. Le sujet des verbes aux vv. 41, 43 et 48 doit être le même ; par conséquent il n'est plus question de Joseph, il est remplacé par les συγγενεις, et aux vv. 41 et 43 il faut lire γονεις en lui donnant le sens de συγγενεις.

L'explication que nous venons de donner est confirmée par le texte syriaque. Le manuscrit Cureton est mutilé, mais le palimpseste du Sinaï a traduit aux vv. 41 et 43 non par *Joseph et mater eius*, mais par *propinqui eius*. Dans la Peschito on trouve au v. 41 la même traduction, tandis qu'au v. 43 on a la correction plus radicale, plus récente *Joseph et mater eius*. Le P. Lagrange trouve la traduction *propinqui* « étrange ». J'espère avoir montré que la même interprétation a été donnée certainement en latin et peut-être en grec.

**Luc 2, 36.** Pour qu'on ne s'imagine pas que *processa* est une faute de copiste pour *progressa*, je ferai remarquer que le ms *b* lit aussi Luc 1[7] *ambo processi erant.*

P. S. Cette étude était déjà imprimée quand j'ai eu connaissance d'une note de W. H. P. Hatch, *The text of Luke 2, 22* parue dans *The Harvard theological Review* XIV (1921) p. 377-381. J'y apprends que la leçon αυτης, que l'on attribuait ordinairement aux manuscrits 76 et 218, ne s'y trouve pas ; elle n'est donc dans aucun manuscrit grec connu. M. Hatch croit, que les deux premiers chapitres de s. Luc dépendent d'une source araméenne. Le suffixe dans cette langue est équivoque, à 2,22 il devait être entendu au féminin, par erreur on l'a traduit comme masculin αυτου, qui fut

Digitized by Google

changé ensuite en αυτων. Je n'ai pas à discuter cette hypothèse, qui n'est pas nouvelle ; au sujet de la composition du troisième évangile et du texte grec primitif de 2,22 mes lecteurs croiront ce qu'ils voudront, je n'ai sur ces questions aucune idée qui n'ait déjà été exprimée bien des fois. J'ai voulu préciser le sens du texte latin. Sur cette question, très secondaire, je l'avoue, M. Hatch n'a pas été heureux dans ses expressions. Il est probable, dit-il, que *eius* dérive de αυτου. D'après moi, c'est certain ; mais il est très probable que dans la Vulgate on peut comprendre *eius* de Marie.

DONATIEN DE BRUYNE.

Digitized by Google

# ZUR KENNTNIS DER SCHRIFTEN DES DIONYSIUS AREOPAGITA IM MITTELALTER.

Mit dem erweiterten und vertieften Studium der mittelalterlichen Mystik und Scholastik ist auch das Bekanntwerden der dem Areopagiten Dionysius zugeschriebenen Schriften im Abendlande neuerdings aufmerksamer betrachtet worden. Zuletzt hat meines Wissens Martin Grabmann (München) in der für ihn charakteristischen schlichten, aber gründlichen und förderlichen Art einen geschichtlichen Überblick über die lateinischen Übersetzungen der Areopagitica und — was sehr nützlich ist — eine Zusammenstellung der verschiedenen Initia gegeben [1]. Seine Ausführungen, die leider durch einige Schreib- und Druckfehler entstellt sind, möchte ich bescheidentlich ergänzen.

Nicht ganz geklärt ist, was man als die erste lateinische Übersetzung anzusehen hat. Lange schon weiss man, dass seit Gregor dem Grossen lateinische Zitate begegnen. Aus der Einführung eines Satzes aus Dion. de caelesti hierarchia [2] *Fertur vero Dionysius Areopagita, antiquus videlicet et venerabilis pater dicere quod* entnehmen wir, dass dieser Papst das betreffende Werk nicht selbst gelesen. Es handelt sich wohl nur um eine einzelne Stelle, die man ihm übersetzt hat. Im 7. Jahrhundert kommen Dionysiusworte in Konzilsakten vor, nachdem bereits 533 die monophysitischen Severianer sich bei dem Religionsgespräch zu Konstantinopel auf den Areopagiten berufen hatten, ohne dass aber in dem vorliegenden [3] Bericht etwas wörtlich angeführt wäre. 649 auf der Lateransynode wurden Sätze aus De divinis nominibus cap. 2 und dem 4. Briefe an Gaius übersetzt und verlesen [4]. In der 4. und in der 8. Sitzung des 6. ökumenischen Kongresses von 680-681 kam dieselbe Stelle aus De div. nom. wie im Jahre 649 zur Erörterung [5]. Kenntnis der Konzilsakten von 649 hatte in der Folgezeit auch Beda. [6]

---

1. Beiträge zur Geschichte des christlichen Altertums und der byzantinischen Literatur. Festgabe Albert Ehrhard zum 60. Geburtstag dargebracht. Bonn 1922, s. 180-199.
2. Migne, Patrol. lat. LXXVI 1254.
3. Mansi, Concil. VIII 821.
4. Mansi, l. c. X 966. 967. 977 sq., 1099.
5. Mansi, l. c. XI 263 u. 371.
6. Migne, Patrol. lat. XCII 197.

Digitized by Google

Das möge deshalb hier besonders vermerkt werden, weil sowohl E. Riggenbach wie M. Grabmann und ich bis vor kurzem nicht wussten, aus welcher Quelle der angelsäschichse Theologe, der selbst nur recht wenig Griechisch konnte, sein Dionysiuszitat geholt hatte. Andere Sätze wurden 769 auf der Lateransynode dem Buche De caelesti hierarchia und dem Briefe an Johannes den Evangelisten entnommen [1]. Sie wiederholte dann etwa 792 Papst Hadrian I, als er Karl dem Grossen auf die Kapitel über die Bilderverehrung antwortete [2], und 825 das Nationalkonzil von Paris [3].

Dass man im 6. — 8. Jahrhundert irgend ein Werk oder gar alle unter dem Namen des Dionysius gehenden Schriften ganz ins Lateinische übersetzt hätte, geht aus keiner der bisher angeführten Stellen hervor. Griechisch lagen die Schriften seit etwa 758 im Frankenreich, und 827 erhielt Ludwig der Fromme durch Gesandte des byzantinischen Kaisers Michael von neuem den Urtext.

Der erste, der davon literarisch Gebrauch machte, ist der Abt Hilduin von Saint-Denis gewesen. « Die Frage, ob Hilduin auch eine lateinische Übertragung der pseudo-dionysischen Schriften hergestellt habe, wurde mehrfach und in verschiedenem Sinne behandelt und beantwortet, in neuester Zeit von M. Manitius entschieden verneint, demzufolge Hilduin nicht zum Lesen dieser Schriften gekommen ist, hingegen von J. de Ghellinck bejaht. Dieser hervorragende Forscher macht darauf aufmerksam, dass in der vita S. Dionisii Hilduins sich Spuren und Fragmente dieser Übersetzung finden und dass Dionysiuszitate bei Hincmar von Reims, einem Schüler Hilduins, aus dem Jahre 859 auf diese Übersetzung hindeuten. Es liegt ausserhalb des Zweckes dieser Abhandlung, diese mit den bisher bekannten Materialien wohl nicht in befriedigender Weise lösbare Frage aufs neue zu behandeln ». (Grabmann s. 182). Ich glaube mit J. de Ghellinck [4], dass M. Manitius [5] Unrecht hatte zu behaupten : « Zum Lesen dieser Schriften ist Hilduin nicht gekommen, und ihre Lektüre war wohl überhaupt vor der Zeit des Johannes Scottus unmöglich », und halte Grabmanns Äusserung für zu vorsichtig. Wir müssen dem ins Auge sehen, dass Hilduin Titel und Inhalt der dionysischen Werke kennt, ja dass er aus ihnen 835 in seiner Dionysvita [6] mancherlei

1. M G. Concilia. II 91.
2. M G. Epp. V 32 f.
3. M G. Concilia. II 512.
4. Le mouvement théologique du XII^e siècle, Paris 1914, p. 70-72.
5. Geschichte der lat. Literatur des Mittelalters. I (München 1911) s. 326.
6. Migne. Patrol. lat. CVI 23 sqq.

Digitized by Google

anführt : cap. IX-XII macht er die Leser mit dem Inhalt und den Kapitelüberschriften der 4 Hauptschriften De hierachia caelesti, De hier. ecclesiastica, De divinis nominibus, De mystica theologia, cap. XIII u. XIV mit dem Inhalt der Briefe an Gaius, Dorotheus, Sosipater, Polycarpus, und dem vollen Wortlaut eines Schreibens an Apollophanius bekannt, cap. XV liefert er Inhalt und Zitate aus dem Briefe an Demophilus, cap. XVI den Inhalt der Briefe an Titus und Johannes, teilt den Johannes-brief gänzlich mit.

Um die Annahme, dass vor Johannes Scottus die Dionysiusschriften vollständig oder doch zum grössten Teil ins Lateinische übertragen worden sind, kommen wir schwerlich herum. Ich erhebe diese Annahme zur Behauptung im Hinblick auf den Hilduinschüler Hincmar von Reims, und führe, da J. de Ghellinck es noch nicht getan hat, das Beweismaterial vor.

Warum mir die kurzen Andeutungen des belgischen Gelehrten, von dem ich die These übernommen habe, nicht genügten ? Kein geringerer als L. Traube, mein verehrter, geliebter Lehrer, hat gemeint [1], Hincmar hätte die Übersetzung Johanns (also nicht die Hilduins) benutzt, und M. Manitius hat sich ihm anscheinend ohne Prüfung der schwierigen Sachlage angeschlossen. Wohl war es Traube nicht entgangen, dass der Dionysiustext der von Floss veranstalteten Johannes Scottusausgabe verschiedentlich von dem Wortlaut bei Hincmar abweicht. Jedoch glaubte er die Diskrepanz damit erklären zu können, dass Hincmar die Zitate nach der ursprünglichen Übersetzung des Scottus, Floss aber die Fassung herausgegeben hätte, die durch die Korrekturen des Anastasius bibliothecarius entstanden wäre. Dieser meines Wissens bisher unbestritten gebliebene Erklärungsversuch ist für mich unhaltbar, findet sich doch in Johanns echtem Kommentar zu De hier. cael. gerade bei der von Traube verglichenen Stelle [2] nicht etwa der angeblich originale Übersetzungstext [3], den Hincmar vor der Revision des Anastasius benutzt haben soll. Dass aber Johann auf diese Arbeit des reichlich stolzen römischen Bibliothekars bei seiner Erklärung insoweit Rücksicht genommen hätte, dass er seine eigene Übersetzungsworte preisgab, ist recht unwahrscheinlich.

Und angenommen, der selbstbewusste Ire hätte wirklich den Tadel gehorsam geschluckt, dann müssten wir den Kommentar ja bis in die Zeit nach 875 rücken, da Anastasius erst 875 mit seiner

1. MG. Poetae aevi Carolini. III 521.
2. Migne, Patrol. lat. CXXII 256 = CXXII 1065.
3. Migne. l. c. CXXV 313.

Digitized by Google

Bearbeitung fertig wurde. Wir kämen damit ganz ans Ende von Johanns Tätigkeit im Frankenreiche. Dass die Dionysiusübersetzung des Johannes Scottus überhaupt nur dank und in der Revision des Anastasius auf uns gelangt wäre und vor allem dass die Korrekturen in die Texte selbst eingedrungen wären, nicht aber sich im wesentlich auf die Scholien beschränkt hätten, ist für mich keine bewiesene Tatsache wie für Traube, Manitius [1] und andere, sondern eine Frage. Eine Frage, die ohne eindringliche Untersuchung der Handschriftenmassen und ohne sorgsame Berücksichtigung des von dem Iren verfassten Erklärungswerkes nicht leicht mit Sicherheit beantwortet werden kann. Jedenfalls muss erst einmal genau geschieden werden, was von Johannes, was von Anastasius herrührt. Und schliesslich, tauchte bei diesen Nachforschungen eine Handschrift auf, die des Areopagiten Werke in einer Fassung brächte, die mit der bei Hincmar übereinstimmte, von der bei Floss abwiche, dann dürften wir sie nicht ohne weiteres mit Traube für die noch unbeeinflusste Leistung Johanns halten. Der Gleichsetzung von Hincmars Vorlage mit dieser ersten 858/59 abgeschlossenen Dionysiusübertragung des Iren steht als unüberwindliches Hindernis die anscheinend von Traube und Manitius noch nicht gemachte Beobachtung im Wege, dass Hincmar 859 ungefähr den gleichen Text vor Augen hatte wie 835 Hilduin von Saint-Denis [2]. Wenn man die folgenden Spalten mit einander vergleicht, wird man sich davon überzeugen, dass Hilduin und Hincmar, da wo sie auf dieselben Dionysiusstellen Bezug nehmen, sehr nahe zusammengehen, dass dagegen Johannes sich verschiedentlich scharf von ihnen trennt.

| HILDUINUS, VITA S. DIONYSII. | HINCMARUS, DE PRAEDESTINATIONE. | IOHANNIS SCOTTI DIONYSIUS. |
|---|---|---|
| Cap. XI (Migne, Patrol. lat. CVI 30 sq.) : | Cap. XXV (Migne, Patrol. lat. CXXV 225 sq.) | De divinis nominibus cap. III (Migne, Patrol. lat. CXXII 1127) : |
| Tertium quoque ipsi conscripsit tomum de divinis nominibus, — — | Dionysius quoque, ut b. Gregorius dicit, antiquus et venerabilis pater | |

1. Geschichte des lat. Liter. des Mittelalters. I. 682 u. 687.

2. In der guten — leider nicht im Druck veröffentlichten Münchener Dissertation von Camilla Weltsch-Weishut über Hilduins Passio S. Dionysii und ihre Einwirkung auf die hagiographische Literatur ist die Frage des von Hilduin benutzten Dionysiustextes nicht behandelt.

Digitized by Google

— in quo ostendit se apud sanctam civitatem penes sepulchrum Jesu, vitae principis, a Jacobo fratre Domini et Petro apostolorum principe nec non et a theologo Joanne una cum praefato Hierotheo et s. Timotheo aliisque quam plurimis sanctis fratribus audisse disputationem et fidei sacramentum, quomodo ab omnibus tenebatur theologis, de divinitate et humanitate Domini Salvatoris, sed et ex consequentibus suppresso nomine b. Paulum his interfuisse demonstrat.

— — — qui cum b. Petro et Jacobo fratre Domini aliisque quamplurimis sanctissimis Christi discipulis Hierosolymis apud sepulchrum vitae principis, velud ipse in libro de divinis nominibus narrat, in synodo agens fuit et disputationes eorum de incarnatione Dei filii et coram eis regulariter protulit, et in epistola ad Demophilum, quia omnes homines vult Deus salvos fieri, ita dicit: Utique est enim, quin Christus Jesus Dei filius in parentis et super scientiam benignitatis, qua existentia esse facit, et qua ipsa omnia ad esse perduxit et omnes homines vult semper fieri similes sibi ipsi et communiales suorum secundum singulorum quorumcumque convenientiam.

Quoniam et cum ipsis Deo acceptabilibus nostris summis sacerdotibus — quando et nos, ut aestimatur, et tu (Timothee) et multi sanctorum nostrorum fratrum in visionem vitam inchoantis et Deum recipientis corporis convenimus; aderat autem et Dei frater Jacobus et Petrus, vertex et honorabilissima theologorum summitas.

Ep. ad Demophilum (l. c. 1182)

Nam nonne est potentissimae et super intellectum bonitatis, quia existentia esse facit et quia omnia haec ad esse adduxit et omnia vult semper fieri approximantia sibi et communicantia eorum quae sunt eius secundum singulorum opportunitatem?

cap. XV (l. c. 35^)

Qui et refugientibus cupide iungitur et non dedignatur dedignari a se reiicientibus et sine causa provocantes se tolerat et ipse excusat. Imo promittit mederi eos et appropinquantibus sibi praeoccurrit et obviat, et totus totos complectens deosculatur, et non accusat aut improperat eis priora eorum, sed diligit praesentia et diem festum agit et convocat amicos, benignos videlicet angelos, ut sit om-

Quid autem, quia et refugientibus cupide iungitur et contendit et non dedignatur dedignari a concupitis et se reiicientibus et sine causa accusantes tolerat et ipse excusat. Quin magis promittit mederi et in his ipsi abstinent tamen adpropinquantibus praeoccurrit et obviat et totus totos complectens osculatur et non accusat de prioribus sed diligit praesentia et diem festum agit et

Quid autem, quia et redeuntibus amabiliter habetur et contendit et desiderat non indignando amantes et deliciosos ipsos et in vanum accusantes sustinet et ipse defendit. Magis promittit curare et in ipsis perfectis sic accedentibus accurrit et obviat, et totus totos amplectens salutat et non accusat de prioribus, sed diligit adventientem et diem festum agit et convocat amicos, videlicet optimos, ut sit

Digitized by Google

| | | |
|---|---|---|
| nium delectantium habitatio. | provocat amicos, videlicet benignos angelos, ut sit omnium delectantium habitatio. Et paulo post : | omnium laetantium habitatio. — — — |
| | Non oportebat, inquam, benignum in salute perditorum et in vita mortificatorum delectari et sine dilatione in humeris tolli vix ab errore convertentem et benignos angelos ad epulationem excitare, qui benignus est super ingratos et oriri facit solem suum super malos et bonos et ipsam animam suam ponit pro refugientibus. | (l. c. 1182). Non oportebat, inquam, optimum in salute perditorum laetari et vita mortuorum? Itaque et in humeros tollit, quos vix ab errore convertit, et optimos angelos in laetitiam suscitat, et bonus est super ingratos et oriri facit solem suum super bonos et malos, et ipsam animam suam ponit pro refugientibus. — — — |
| | Et item ad locum ' Expavit caelum in istud et horrui ego ' : quia Demophilus opinatur benignum in omnes homines Deum non esse et humanum neque se indigere miserentis aut salvantis, cum sacerdotes ordinatione digni benignitati offerunt ignorantias populi bene intelligentes, quia et ipsi subiacent infirmitati. | (l. c. 1185) ' Expavit caelum super hoc, et exhorrui ego. ' — — —, quia Demophilus aestimat optimum in omnia Deum non esse et humanum, neque se ipsum indigere miserentis aut salvantis. Sed et sacerdotes ex procreatione digni bonitate portare ignorantias populi bene sciunt, quia et ipsi circumvolvuntur infirmitate. |
| | Et paulo post : Increpat autem et discipulos, quia impietatis immisericorditer dignum putant iudicare persequentes eum Samaritas. Istud autem decies millies lectum est non temeraria epistola nostra dictum. | (l. c. 1186). Comminatur et discipulis, quia et impietate immisericorditer dignum duxere iudicare persequentes eum Samaritanos. Hoc autem autem toties dictum non feroci epistola. — — — — — — — — — |
| (l. c. 34 D) ' Non habemus, ' inquit, ' pontificem, qui non possit compati infir- | ' Non habemus namque pontificem, qui non possit compati infirmitati- | ' Non habemus summum sacerdotum non potentem compati infir- |

Digitized by Google

mitatibus nostris. ' Sed ipse innocens et misericors, non erumpet neque clamabit. Mitis enim est et propitiatio pro peccatis nostris. Quapropter non recipiemus, o Demophile tuos zelantes.

bus nostris. ' (Hebr. IV 15). Sed et innocens est et misericors et non erumpet neque clamabit, et ipse mitis et propitiatio est peccatorum nostrorum. Quapropter non recipiemus tuos zelantes impetus, etiamsi decies millies reaccipies Fineem et Heliam, ipsa audientes quae non placebant Jesu a discipulis qui tunc erant mansueti et benigni spiritus participes.

mitatibus nostris. ' Sed et sine malitia est et misericors. Non contendet neque clamabit, et ipse mansuetus et ipse propitiatio est de peccatis nostris. Itaque non recipimus tui non zelandos motus, neque si multoties recipias Phinees et Eliam. Haec enim audiente Jesu, non placebant mites tunc et optimi spiritus participes discipuli. — — —

Doceri enim, non puniri oportet ignorantes, sicut et caecos non crucifigimus, sed manu ducimus. — — — Hoc autem multo honore dignum, quod Christus super montes optimus ens errantem inquirit et refugientem advocat et inventum vix in humeros tollit. Numquid, rogo, non male sic de nobis ipsis consiliamur? Numquid in nos ipsos impellimus telum? Quod quidem iniuste facere quosdam, sive e contrario bene facere conantes, illi quidem non semper egerunt quae voluerunt.

Christus in montibus benignus sit, errantem inquirat et refugientem advocet et vix inventum in humeris tollat. Non deprecor, non male istud de nobis ipsis consiliemur neque in nos ipsos impellamus gladium.

(l. c. 35B)

Quicunque igitur inique agere aut benefacere incipiunt, illos spiritus benignitate aut malitia sociant, quorum voluntatem facere inchoant. Et hi quidam benignorum angelorum discipuli ac comites ad semper existens s[p]eculum beatus suas delegant terminationes, ubi semper cum Deo erunt, quod est bonorum omnium maximum, isti autem et

Quicumque enim inique agere aut quicumque e contrario bene agere inchoant, illos angelos, quorum voluntatem faciunt, sibi aut malitia aut benignitate consociant. Et illi quidem benignorum angelorum discipuli et comites et hic et illic cum omni sacra datione et libertate omnium malorum ad semper existens saeculum beatissimas delegantes terminationes,

Sibimet autem malitiam aut bonitatem consociantes, qui divinis virtutibus aut diuturnis pleni passionibus erunt. Et ipsi quidem angelorum bonorum sequaces et comites, et hic et illic cum omni consecratione et libertate ab

Digitized by Google

hic decident a divina simul et perpetua pace et post mortem cum domesticis suis daemonibus erunt. Non ergo oportet nos multa festinatione cum Deo benigno per multam benignitatem et misericordiam fieri et semper manere cum eo et segregari de malis iniustificantibus nos ?

cum Deo semper, quod est bonorum omnium maximum, isti autem decident a divina simul et perpetua pace, et hic et post mortem simul cum domesticis suis erunt daemonibus. Non ergo oportet nos multa festinatione cum Deo benigno fieri et esse cum Domino semper et segregare de malis iniustificantibus nos secundum dignitatem ex nobis ipsis sustinentes ?

omnibus malis in semper existentia saecula beatissimas sortientur quietes, et cum Deo semper, quod est bonorum omnium maximum, isti autem discedent divina simul et sua pace, hic et post mortem similiter simul obscuris erunt daemonibus. Propterea nobis multa sollicitudo, cum Deo optimo fieri et esse cum Domino semper et non malis ex iusto consegregari, quae secundum dignitatem ex nobismetipsis sustinentes.

Et in libro de ecclesiastico principatu cap. secundo : [1] Hierarchas quidem unusquisque Dei [2] adsimilatione omnes homines volens salvare et ad agnitionem veritatis venire, praedicat omnibus vera evangelia. 'Quanti', inquit enim [3], 'acceperunt eum dedit eis potestatem filios Dei fieri, credentibus in nomine eius. Si quis ergo discedit a vero lumine aut de intellectualibus spontaneo arbitrio malitiae cupiditate concludens naturaliter inspersas sibi adinluminari [4] virtutes, per seipsum se destruet.

De hierarchia ecclesiastica cap. II (l. c. 1075 und 1077) :

Summus quidem sacerdos assidue ad Deum similitudine omnes homines volens salvos esse et in agnitionem veritatis venire, praedicat omnibus ea quae vera sunt evangelia. — — — Quotquot eum recepe-runt, dedit eis potestatem filios Dei fieri credentibus in nomine eius. — — — — — — — —

Si quis ergo discesserit ab invisibili lumine aut invisibilibus superbus per se potens malitiae amore condocens naturaliter inspersos ei ad illuminandum, virtus

1. Dieselbe Stelle noch einmal mit geringen Abweichungen von Hincmar angeführt : Migne, Patrol. Lat. CXXV, 443.
2. Ad Dei similationem, im anderen Text.
3. Enim fehlt im andern Text.
4. ad illuminari im anderen Text.

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| Cap. XXXIII (l. c. 313) : S. Dionysius Areopagites in libro de caelesti hierarchia cap. decimo quinto : De sensuali enim igne est dicere, in omnes et per omnes immixte venit et praecellit omnibus et, omnibus lucens cum sit, simul est et sicut occultus ; ignotus ipse a se non in porro iacenti materie ostendens propriam operationem ; innumerabilis et invisibilis neque tenibilis et omnes in quibus fit ad suam operationem mutans, tradalis sui ipsius omnibus sibi adproximantibus. | suspenditur praesentis ipsa luminis non discedentis. De hierarchia caelesti cap. XV (l. c. 1065 sq.) : Ignis enim sensibilis est quidem sic dicendum in omnibus et per omnia clare venit et removetur omnibus et lucidus est simul et quasi occultus ; incognitus ipse per se ipsum non accumbente materia, in quam propriam manifestet actionem ; immensurabilisque et invisibilis per seipsum, potens simul omnium et quaecumque in eis sunt, fiunt ad actionem propriam ; mobilis, tradens se ipsum omnibus quoquomodo proximantibus. |
| Item in libro de ecclesiastico principatu cap. III : Pro omnibus enim thearchica beatitudo et, si benignitate divina procedit ad participantium eius divinorum communionem, sed non foris secundum substantiam immobilis stationis et stabilitatis fit. | De hierarchia eccl. cap. III (l. c. 1081 sq.) : Ipsa enim super omnia divina beatitudo, etsi bonitate divina proveniat in participantium sua sacra communionem, sed non extra per substantiam immutabilem statum et collocationem efficitur. |

Auch in der Schrift Hincmars von Reims gegen seinen Laoner Amtsbruder und Namensvetter ist einmal von Werken des Areopagiten die Rede [1] : *B. Dionysius Areopagites antiquus scilicet et venerabilis pater sicut didicit a Paulo apostolo, qui raptus usque ad tertium caelum vidit secreta caelestia, duos libros de angelico et ecclesiastico principatu scripsit.* Wo Hincmar Dionysiuszitate bringt, zeigen sich meist starke Unterschiede von Johanns Übersetzung, nur hie und da bringt er das Gleiche wie diese.

1. Migne, Patrol. Lat. CXXVI. 325.



Digitized by Google

Dagegen deckt er sich häufig auffallend stark mit Hilduin. Zu sagen, Hincmar hätte einfach Hilduins Dionysiusworte aus der Vita abgeschrieben, hiesse keinen gangbaren Ausweg vorschlagen, sondern eine irreführende Ausrede machen. Denn Hincmar bietet eine Reihe von Sätzen, die nirgendwo bei Hilduin stehen. Es wird also schon 835 eine Übersetzung existiert haben und noch Jahrzehnte darauf Hincmar zugänglich gewesen sein, die wohl säntliche Werke und 11 Briefe des Areopagiten umfasste. Dass Hilduin in eigener Person sie hergestellt hätte, kann ich nicht beweisen. Er mag einen des Griechischen kundigen Helfer gehabt haben, den er nicht nennt, vielleicht auch schon einen Iren.

Von der Möglichkeit, dass schon in der Mitte des 8 Jahrhunderts eine Vollübersetzung entstanden und zuerst auf der Synode von 769 gebraucht wäre und dass Hilduin sich dieses Textes bedient hätte, glaubte ich absehen zu müssen nach der Feststellung, dass die beiden vergleichbaren Stellen [1] aus dem Dionysiusbrief an Johannes den Evangelisten ganz und gar nicht übereinstimmten. Die 835 vorliegende vermutlich nach 825 angefertigte Übersetzung folgte dem griechischen Wortlaut in manchem plumper als später Johannes Scottus. Nach H. Bruders [2] blieb sie « ungeniessbar. » Ihr Wiederauftauchen bei Hincmar ist nicht verwunderlich, da dieser wenn ihm das Übersetzungswerk Johanns rechtzeitig zu Händen gewesen sollte, es doch bei seinem feindseligen Verhältnis [3] zu dem kühnen Iren schwerlich einer Arbeit vorgezogen haben würde, die sein Lehrer Hilduin angeregt oder hergestellt hatte. Wahrscheinlich ist mir, dass Johannes Scottus die ältere Übersetzung gekannt und benutzt hat und dass sich so textliche Übereinstimmungen zwischen Hilduin, Hincmar und Johannes [4] erklären lassen. Wo in den Dionysiuszitaten Unterschiede zwischen Hilduin und Hincmar vorhanden sind, wird das eine Folge ungenauen Anführens durch den einen oder anderen, vor allem wohl durch Hilduin sein, der mehrfach verkürzend zitierte. Das Verschwinden der älteren Übertragung ist ein Erfolg des Iren Johann, dann auch des Johannes Sarracenus und der anderen Übersetzer.

Ganz stimmt der Ausdruck Verschwinden freilich nicht. Hilduin

1. MG. Concilia. II 91 u. Migne. Patrol. lat. CVI 37.
2. Zeitschrift für katholische Theologie XXXV. (1911) S. 770.
3. Vgl. z. B. MG. Poetae. III 553.
4. Wenigstens nebenbei sei erwähnt, dass ihre griechischen Vorlagen in bemerkenswerter Weise von dem in der griechischen Abteilung der Patrologie Mignes gedruckten Dionysiustext abwichen, vgl. Migne, Patrol. Gr. III 1, 413 sq. u. 417 sq. mit Patrol. lat. CXXII 1075 sqq.

Digitized by Google

hat nicht nur einzelne Sätze und vollständig den auch sonst griechisch und lateinisch überlieferten Brief an Johannes ev. mitgeteilt, sondern als erster einen Brief aufbewahrt, den wir sonst wahrscheinlich gar nicht hätten.

Bedauerlicherweise hat M. Grabmann die Dionysiusbriefe in der Erörterung und in der Initienliste beiseitegelassen, wie ich meine: mit Absicht, aber nicht mit Recht. Haben sie auch nicht die geistesgeschichtliche Bedeutung der 4 grossen Werke, so gehören doch 10 von ihnen bestimmt mit ihnen zusammen, 2 andere sind in der Überlieferung Wege für sich gegangen und stammen vielleicht nicht vom Verfasser der übrigen Areopagitica. Aber sie sollten doch nicht kurzerhand abgetan werden. Wie es scheint nur lateinisch auf uns gekommen ist ein Brief an Apollophanes. Er kann die Erfindung eines Lateiners sein und wurde schon von Lorenzo Valla als Erdichtung abgelehnt. Am frühesten bietet ihn 835 Hilduin in vollem Wortlaut. Johannes Sarracenus hat nur 10 Briefe neu übersetzt [1], aber in den Handschriften dieser Übersetzung des 12. Jahrhunderts steht mindestens seit dem 13. Jahrhundert oft an 11. Stelle das Schreiben an Apollophanes. Dann bringen Albertus Magnus, Ambrosius Traversarius Camaldulensis und der Karthäuser Dionysius Rickel das Stück. Meines Erachtens sind sie alle unmittelbar oder mittelbar abhängig von Hilduin. Es fehlt bei den verschiedenen Zeugen nicht an einigen Textabweichungen, aber diese sind fast überall so geringfügig, dass die Ableitung aus Hilduins Dionysvita einstweilen das Glaubhafteste bleibt. Wenn im Katalog der Sorbonne von 1338 bei der Beschreibung einer Handschrift auch die Briefe des Areopagiten in 2 Übersetzungen, in der des Johannes Scottus und der des Sarrazenus verzeichnet werden und darauf [2] *Ad Appolaphanum secundum duas translaciones* folgt, ist leider bei dem Fehlen der Initien an dieser Stelle nicht mit völliger Sicherheit, zu entscheiden, ob wirklich 2 Übersetzungen vorhanden waren. Den Text des Ambrosius Traversarius halte ich für eine rein formale Anpassung des Hilduinschen Textes an den Stil des italienischen Humanismus. Mir unbekannten, aber wohl späten Ursprungs ist die in Mignes griechischer Patrologie [3] nachgedruckte Brieffassung, die ich zuerst bei Halloix, S. J. finde [4]. Auch hier muss Zurückgehen

1. Grabmann, S. 186.
2. Vgl. L. Delisle, Le cabinet des manuscrits. III 100.
3. III 1. 1119-1122.
4. Illustrium ecclesiae orientalis scriptorum vitae et documenta. Douai 1633 p. 15 sq.

Digitized by Google

auf ein etwa neugefundenes griechisches Original bezweifelt werden.

Der 12. Dionysiusbrief fehlt sowohl in der griechischen wie in der lateinischen Reihe Mignes. Im Jahre 1883 hat ihn Pitra aus syrischen, armenischen, und aus lateinischen[1] Handschriften herausgegeben und auch griechische, koptische, aethiopische und arabische Fassungen erwähnt. Von einer alten lateinischen Ausgabe hatte er unbestimmte Nachricht [2], konnte den Druck jedoch weder sicher feststellen noch bekommen. Tatsächlich existiert er, ist zu Köln im Jahre 1478 als Anhang zu der Postilla mag. Nicolai de Gorram super epistolas Pauli erschienen (Hain 7815) und heisst am Anfang *Epistola b. Dyonisii de morte gloriosissimorum Petri et Pauli apostolorum ad Tymotheum*, am Ende *Epistola b. Dyonisii Ariopagite secundum novam translationem.*

Johannes Trithemius hat den Brief gekannt und in seinem « Liber de scriptoribus ecclesiasticis » aufgezählt, ob aus jenem Druck, muss dahingestellt bleiben. Handschriften gibt es in besonders grosser Zahl aus dem 14. und 15. Jahrhundert. Einige reichen ins 13. zurück, so Florenz Laur. Bibl. S. Crucis pl. XV dext. cod. XII, Oxford Balliol. CCXXVII, Paris Bibl. Mazarine ms. 728. Ob die lateinische Version des schon im 7. Jahrhundert zitierten Briefes in oder vor dem 13. Jahrh. entstanden ist, wäre noch zu untersuchen. Mit den übrigen Dionysiusbriefen hat man dieses Schreiben nur gelegentlich in der Überlieferung verbunden Da hier Trithemius genannt ist, möge vermerkt werden, dass der Sponheimer Abt die 4 Hauptwerke aus der Übersetzung des Ambrosius Traversarius Camaldulensis, den eben besprochenen Brief über den Märtyrertod der Apostel Petrus und Paulus aus dem alten Druck oder einer Handschrift, die übrigen Briefe aus den Texten des Johannes Sarracenus und Hilduin kannte. Sodann führe uns Trithemius tiefer ins Mittelalter zurück.

Vor Trithemius hatte der Areopagite in den Literaturkatalogen zuerst bei Sigebert von Gembloux und Honorius Augustodunensis Behandlung gefunden. Sigebert (c. 4) entnahm manches Hilduins Vita Dionysii, so wohl auch die Bemerkung über den Brief an Apollophanes. Honorius (I c. 16) fasste sich sehr viel kürzer und erwähnte von den Werken nur « De hierarchia ». Da er sehr mit Zusätzen zu Hieronymus u. Gennadius de viris illustribus gespart hat, ist das Vorhandensein eines Kapitelchens über

1. Analecta sacra spicilegii Solesmensis, IV, 241 sqq. und 261 sqq.
2. l. c. p. IV.

Digitized by Google

Dionysius immerhin bemerkenswert. Sigebert sagt ausdrücklich: *Quem* (scil. Dionysium Areop.) *praetermissum esse ab Hieronymo et Gennadio in catalogo illustrium virorum nimis est mirandum.* Andere Männer desselben 12. Jahrhunderts und späterer Zeit haben diese Lücke zu erklären versucht, so Johannes Sarracenus [1], so der Sarracenus benutzende Kommentar der Theologia mystica [2], so auch ein Anonymus, der in eine Heilsbronner Handschrift, jetzt Erlangen Univ. — Bibl. cod. 357, wohl zur Zeit des Papstes Alexanders III. (1159-1181) Folgendes einschrieb, fol. 247$^{v}$:

> Catalogum scriptorum ecclesiasticorum a beato Jeronimo inchoatum, postmodum vero a Gehennadio Massiliensi presbytero ad sua usque tempora perductum studiose percurrens Dionisii Ariopagite, qui post apostolos primus inter sapientes quam maxime floruit, nomen vel scripta reperire, minime potui et hoc cur acciderit nescio. Sive enim, quia Eusebius Pamphili in ecclesiastica hystoria, de qua se multa mutuasse Jeronimus refert, licet bis eiusdem Dionisii meminerit eumque Athenis episcopum fuisse asserat, nullam tamen scriptorum eius facit mentionem, sive quod eadem scripta in manus predictorum virorum nequaquam pervenerint, ab eis omissus sit, sive aliud quid cause extiterit, ignorans hoc unum affirmare possum, quod verbis ipsius quedam manifestissime comprobari possint, de quibus non parum a veteribus dubitatum advertimus. Nam exceptis IIII libris quos scripsit ad Timotheum, quem Ephesi episcopum, antequam Johannes apostolos a Jacobo Jherosolimorum episcopo mitteretur in Asiam, Paulus ordinaverat, extat hodieque ipsius Dionysii epistola, in qua epistolam ad Hebreos Pauli esse apostoli evidentissime confirmat. Plura autem de epistolis vel libris ipsius dicere supersedi, ne moram facerem legenti.
>
> Fulgentii episcopi nomen in prefato catalogo similiter non reperitur, quia postmodum claruit. Sed de eo vel ceteris qui post Jeronimum Gehennadiumve scriptis suis memorabiles extiterunt, Cassiodorum dico et Boetium, Fortunatum quoque et Gregorium Turonensem necnon Aratorem, virum satis disertum, aliosque quamplurimos, qui usque in hodiernum diem sancte ecclesie nullo defuerunt tempore, si scripti non reperiuntur, prefati viri culpandi non sunt, quia hos posteris describendos reliquerunt. Non enim erant prophete nec carnaliter filii prophetarum *(fol. 248$^{R}$:)* ut de his que post futura erant certam possent ferre sententiam.

Der Hinweis auf die Stelle, wo Dionysius den Apostel Paulus als den Verfasser des Hebräerbriefes nenne, bezieht sich wohl auf das Schreiben an Titus 3. Im übrigen bietet der Heilsbronn —

1. Grabmann S. 186.
2. Migne, Patrol. lat. CXXII 269.
3. Migne, Patrol. lat. CXXII 1191 C.

Digitized by Google

Erlanger Nachtrag wenig, aber ein Zeugnis für die wachsende Beliebtheit des Areopagiten und dem wacheren Sinn für Literaturkunde ist auch er.

« Eine sehr bemerkenwerte literarhistorische Feststellung über die lateinischen Dionysiusübersetzungen aus der Zeit der Scholastik selbst » und « für die Echtheit der dem Robert Grosseteste zugeschriebenen Übersetzung von entscheidender Bedeutung » nennt M. Grabmann [1] folgende Notiz, mit der in Wien lat. 790 saec. XIV eine Glosse zur Theologia mystica beginnt :

> Mistice theologie b. Dionisii tres habentur de Greco in Latinum translationes. Prima est Johannis Scoti, que antiqua translatio dicitur ; secunda est Linconiensis, quam ipse in suo commento prosequitur ; tertia est Johannis Sarraceni, quam Abbas Vercellensis prosequitur in suo commento.

Ich möchte diesen Worten eine Bemerkung anreihen, die Bandini [2] aus einer Pergamenthandschrift saec. ? von San Marco in Florenz veröffentlicht hat :

> Nota, quod in libris Dionysii tres sunt translaciones, si tertia translatio dici possit. Prima Johannis Scoti, quae est obscurissima et super quam Albertus fecit scriptum ; altera Johannis Saraceni, quae fuit facta post, sicut ipse testatur in prologo ; tertia est Episcopi quae est planissima et non indiget aliquo scriptorum exponitore.

Mit dem *Episcopus* ist Robert Grosseteste, Bischof von Lincoln gemeint. Die zeitliche Folge der Übersetzungen ist im Gegensatz zu der Angabe des Wiener Codex richtig. Interessant ist auch, was saec. XV/XVI ein Benutzer der alten Dionysiushandschrift Othlohs vorn in den Deckel von München lat. 14137 geschrieben hat :

> Repperi in bibliotheca pape Jerarchicum doctorem magnum Dionisium Ariopagitam archipresulem ac martirem gloriosissimum, ultra hos quatuor libros alios scripsisse utque : de divinis hymnis ; intellectualibus et sensibilibus ; theoloyca informatione ; anima ; significativa theologia ; legali ierarchia ; angelicis proprietatibus et ordinibus ; iusto divinoque iudicio.
>
> Repperi ibidem, translacionem horum quatuor librorum aliam ab illa multo clariorem.
>
> Repperi in eadem sanctissimi domini nostre pape bibliotheca plures super hos libros scribentes, signanter Albertum Magnum.
>
> Repperi ibidem hos sacratissimos libros Greca lingua descriptos, quos cum votivis amplexatus fuissem brachiis quid evenerit etc.

---

1. S. 194.
2. Catalogus codicum Latinorum bibliothecae Mediceae Laurentianae. I (1774) p. 346.

Digitized by Google

Die Aufzählung der verlorenen Werke wird einer Handschrift mit der Dionysiusübersetzung des Ambrosius Traversarius entnommen sein, etwa dem mit dem Wappen des Papstes Nicolaus V. versehenen Cod. Rom Vat. lat. 169, worin man wie in Florenz Gadd. LXXXV, Laur. pl XVII cod. XXII und vielen anderen Handschriften die Bemerkung trifft:

Meminit se scripsisse quae sequuntur nominatim quae periere De divinis hymnis — iudicio.

---

## INITIA EPISTOLARUM DIONYSIO AREOPAGITAE ADSCRIPTARUM.

1. *Gaio.*

Joh. Scotus: Tenebrae quidem obscurae fiunt lumine et magis multo lumine.

Joh. Sarracenus: Tenebrae occultantur lumine et magis multo lumine.

Ambrosius Traversarius: Tenebrae luce vanescunt, eoque magis quo maior fuerit copia luminis.

2. *eidem.*

Joh. Scotus: Quomodo omnium summitas et super divinitatem est et super bonitatem?

Joh. Sarracenus: Quomodoque est super omnia et super thearchiam est et super boni principatum?

Ambrosius Traversarius: Quonam modo is qui universa transcendit, ipsam quoque celsitudinem deitatis ac bonitatis excellit?

3. *eidem.*

Joh. Scotus: Ex occulto est, quod contra spem et ex eo usque obscurum in manifestum deductum.

Joh. Sarracenus: Subito est, quod est praeter spem et non ex apparente ad manifestum eductum.

Ambrosius Traversarius: Repente dicitur, cum quid praeter spem ac veluti ex abdito quodam profertur in lucem.

4. *eidem.*

Hilduinus[1]: Quomodo Jesus, qui est super omnia, hominibus est substantialiter constitutus.

Joh. Scotus: Quomodo, inquis, Jesus omnium ἐπέκεινα, omnibus est hominibus essentialiter coordinatus?

Joh. Sarracenus: Quomodo, dicis, Jesus qui est super omnia, omnibus est hominibus substantialiter ordinatus.

Ambrosius Traversarius: Quonam modo, inquis, Jesus qui cuncta transcendit, hominibus ceteris essentiae communione coordinatus?

---

1. Ich führe ihn hier nur an, wenn er den Anfang bringt.

Digitized by Google

5. *Dorotheo ministro.*

Hilduinus: Dorotheo quoque ministro direxit litteras, innotescens quod Divina caligo sit lux inaccessibilis, in qua habitare Deus dicitur.

Joh. Scotus: Divina caligo est inaccessibile lumen, in quo habitare Deus dicitur, et invisibili existente.

Joh. Sarracenus: Divina caligo est inaccessibile lumen, in qua habitare Deus dicitur. Et invisibilis quidem existens.

Ambrosius Traversarius: Caligo divina est inaccessibilis lux, in qua inhabitare dicitur Deus, et quidem cum sit illa invisibilis.

6. *Sosipatri sacerdoti.*

Joh. Scottus: Noli hoc aestimare victoriam, sacer Sosipater, in religionem aut gloriam iniuriam facere noli optimam manifestam.

Joh. Sarracenus: Ne opineris hoc victoriam sancte Sosipater, quod contra religionem aut opinionem non bonam apparentem facies contumeliam.

Ambrosius Traversarius: Noli hoc putare victoriam, venerande Sosipater, si in eam religionem seu opinionem quae mala esse videatur, inveheris.

7. *Polycarpo summo sacerdoti.*

Joh. Scottus: Ego quidem nescio ad Graecos aut alteros dicens, sufficere arbitrans optimis viris.

Joh. Sarracenus: Ego quidem non sum adversus Graecos aut adversus alios dicens, sufficere arbitror sanctis viris.

Ambrosius Traversarius: Non sum mihi equidem conscius, adversus Graecos seu alios quoslibet aliquando dixisse. Sufficere enim arbitrabar bonis viris.

8. *Demophilo theraupeutae.*

Joh. Scottus: Hebraeorum historiae aiunt, o nate Demophile, et sacrum illum Moysea per multam mansuetudinem.

Joh. Sarracenus: Hebraeorum historiae dicunt, o nobilis Demophile et sanctum illum Mosen propter multam mansuetudinem.

Ambrosius Traversarius: Hebraeorum tradit historia, animose Demophile, etiam sanctum illum virum Mosen eximiae mansuetudinis.

9. *Tito pontifici.*

Joh. Scotus: Sanctus quidem Timotheus, o bone Tite, nescio an quid cognitorum mihi theologicorum symbolorum recessit relinquens.

Joh. Sarracenus: Sanctus quidem Timotheus, o honestissime Tite, nescio si aliquid cognitorum est mihi theologicorum signorum, quod non audierit.

Ambrosius Traversarius: Sanctus quidem Timotheus, honestissime Tite, nescio an aliquid scripserim de theologicis signis, cuius ille ignarus abscesserit.

10. *Johanni evangelistae.*

Hilduinus: Joanni theologo apostolo et evangelistae, deter-

Digitized by Google

minato et credito Pathmo insulae. Appellans sacram animam, dilectissime, est mihi hoc apud te, apud apostolos praecipuum.

Joh. Scotus: Joanni theologo apostolo et evangelistae determinato in Pathmos insulam, Appellans sacram animam, dilectissime, et est mihi hoc apud te supra apostolos inseparabilius.

Joh. Sarracenus: Ad sanctissimum Joannem apostolum et evangelistam. Saluto te sanctam animam, o dilecte, et est mihi hoc ad te praeter multos magis proprium.

Ambrosius Traversarius: Joanni theologo et apostolo et evangelistae in Patmos insula relegato. Saluto te sacram animam, dilectissime, et est mihi istud ad te prae multis peculiarius.

11. *Apollophani.*

Hilduinus, Joh. Sarracenus, Albertus Magnus Dionysius Rickel Carthusianus: Apollophanio concreto et conphilosopho. Nunc nunc [1] ad te mihi sermo dirigitur, praecordialis amor, multos tibi sollicitudinum mearum angores de te replicans.

Ambrosius Traversarius: Apollophani philosopho. Jamiam meus ad te convertitur sermo, praecordialis amor, et multas curarum mearum pro te susceptas anxietates, tibi in memoriam revoco.

Halloix: Apollophani philosopho S. Famiam ad te, cordis mei amor, sermonem dirigo, et multas meas curas sollicitudinesque tua caussa olim susceptas tibi in memoriam redigo.

12. *Ad Timotheum, discipulum b. Pauli de passione apostolorum Petri et Pauli.*

Saluto te divinum discipulum et filium spiritualis et veri patris et boni amatoris.

---

1. Auch « Jam nunc » überliefert.

MÜNCHEN. PAUL LEHMANN.

Digitized by Google

# LES LIVRES LÉGUÉS PAR CÉLESTIN II A CITTÀ-DI-CASTELLO

Le manuscrit *a. II. 10.* de l'Escurial, copié au XIIe siècle, est un recueil des lettres de saint Jérôme, dont le P. Guillermo Antolin a publié la notice en 1910 [1]. A la fin (fol. 255v), une main du XIIIe siècle a rapporté une liste des livres « que le seigneur pape Célestin de bienheureuse mémoire a donnés pour le rachat de son âme à l'église de saint Floridus. » Le P. Antolin n'a pas jugé à propos de désigner mieux l'église intéressée, ne la pouvant situer en Espagne, apparemment. Je ne sais si quelque érudit, depuis lors, s'est occupé de ce petit problème. La réponse, d'ailleurs, est facile et tout à fait certaine.

Célestin II, élu pape le 26 septembre 1143 pour succéder à Innocent II, s'appelait jusqu'alors *magister Guido de Castello* [2]. Cardinal de la Sainte Église Romaine depuis une quinzaine d'années, il avait été auparavant [3] chanoine de Città-di-Castello (*Tifernum Tiberinum*), en Ombrie, au nord de Pérouse; tout porte à croire qu'il était originaire du même lieu. Un des anciens évêques de Castello, sous la domination gothique, est mentionné à deux reprises par saint Grégoire qui le connut: *Floridus uenerabilis uitae episcopus, Floridus Tiberinae ecclesiae episcopus...* [4]. Vers le milieu du XIe siècle, la cathédrale de Castello fut reconstruite, les restes de saint Floridus y furent transférés, et le patronage du vieil évêque remplaça désormais, habituellement, celui de saint Laurent martyr [5]. Nous voyons précisément Innocent II concéder un privilège, le 8 avril 1141, à Gérard *praeposito ecclesiae S. Floridi, matricis scilicet ecclesiae Castellani episcopatus*, et à tous les

1. *Catálogo de los Códices Latinos de la real biblioteca del Escorial*, Madrid, 1910, I, p. 45-51.

2. Ainsi le désignent Saint Bernard *Epist. CXCII. P. L.*, CLXXXII, 358, et le chanoine Benoît, *P. L.*, CLXXIX, 731.

3. D'après le nécrologe de la cathédrale, cf. G. MUZI, *Memorie ecclesiastiche di Città di Castello*, Castello, 1842, II, p. 55.

4. *Dialogues*, III, c. 13 et 35 ; MUZI, *ib.*, I, p. 194-203, défend pertinemment la lecture *Tiberinae*.

5. Cf. MUZI, *ib.*, I, p. 112, 118, 220, 232 ; G. CAPPELLETTI, *Le Chiese d'Italia*, Venise, 1848, IV, p. 591, 593, 609, 615, 618 sq.

Digitized by Google

chanoines de ladite église (*B. Floridi Canonica*) ; ceci sur les instances « de notre cher fils Gui cardinal prêtre de la Sainte Église Romaine » [1]. On sait aussi depuis longtemps que Célestin II fut le donateur du célèbre parement d'autel en argent ciselé qui est conservé dans la sacristie de Città-di-Castello [2].

Tout ceci met hors de doute la provenance et la signification de la liste de l'Escurial. Cette liste représente le legs de Célestin II, *aliàs* Gui de Castello, à sa petite patrie, en prévision de sa mort prochaine, laquelle fut prompte à venir en effet (8 mars 1144). Le manuscrit *a. II. 10.* de l'Escurial est lui-même un des livres légués, le premier noté après la série biblique ; le bibliothécaire du XIIIe siècle auquel nous devons la transcription du catalogue a pris soin de confirmer l'identité du volume par l'emploi de caractères majuscules.

On voudra relire cette liste, maintenant rapportée à ses origines. Je donne le texte tel qu'il a été publié en 1910 [3]. Les seules différences consistent dans l'italique attribuée aux formules d'encadrement et dans la distinction des articles énumérés.

Le copiste a compté cinquante-six volumes ; mais il ne nous donne pas le moyen de refaire exactement son compte. La seconde série, depuis l'exemplaire des lettres de saint Jérôme, énumère vingt-sept articles. Seule, la collection des *Décrétales* (l. 35) est signalée comme formant deux volumes. Les vingt-six autres manuscrits seraient donc autant de volumes distincts et nous en aurions au total vingt-huit. Il faudra, par conséquent, retrouver ce même nombre de vingt-huit dans la série biblique. Celle-ci, en fait, comporte trente-trois titres ; ce qui veut dire que plusieurs titres valaient pour un seul manuscrit. A cause de l'incertitude où nous sommes, je me suis contenté de mettre à part les livres, au nombre de quatre, qui étaient accompagnés d'une exposition proprement dite. Mais il semble bien que tous les autres de ce groupe, pour former tant de volumes, étaient des livres glosés dont l'ensemble correspond à une Bible entière et entièrement glosée.

Gui de Castello a laissé le souvenir d'un homme prudent et

---

1. JAFFE, n° 8132 ; texte dans MUZI, *ib.*, II, p. 61 sq., et dès avant dans A. CERTINI, *Vita di papa Celestino secondo da Citta di Castello*, Foligno, 1716. p. 1219.

2. Cf. SEROUX D'AGINCOURT, *Histoire de l'art par les monuments*, éd. Paris 1823, t. II (*Sculpture*), p. 49 ; t. IV (*Sculpture*), pl. XXI ; — ROHAULT DE FLEURY, *La Messe*, I, 1883, p. 212 et pl. LXXXVIII.

3. Je n'ai pas même écrit *Glosas* (l. 33).

Digitized by Google

savant [1]. Cet inventaire, qui ne peut être autre chose que celui de sa bibliothèque personnelle, donne une idée de ses lectures ordinaires. On sait de plus qu'il avait été disciple d'Abélard [2], et que saint Bernard, sentant une résistance dans la curie romaine au lendemain du concile de Sens (1140), soupçonnait « maitre Gui » de quelque partialité pour l'écolâtre malheureux [3]. Il est intéressant de remarquer parmi les livres légués à Castello un exemplaire du *Sic et Non* (l. 26) et surtout un exemplaire de la *Théologie* (l. 31), le livre pervers au sujet duquel l'abbé de Clairvaux s'échauffant écrivait à tous les cardinaux de curie ensemble : « Lisez, s'il vous plaît, le livre de Pierre Abélard qu'il intitule *Théologie* ; car vous l'avez entre les mains, et lui-même se fait gloire qu'on colporte son ouvrage au sein de la curie. Or voyez ce qu'il y est dit de la sainte Trinité, de la génération du Verbe et de la procession du saint Esprit, ainsi qu'une foule d'autres choses totalement inacceptables pour des oreilles et des âmes catholiques » [4]. Nous avons maintenant sous les yeux un commentaire inattendu et tout tranquille des excès de plume de saint Bernard.

*Isti sunt libri quos dominus beate memorie papa celestinus ecclesie sancti floridi per redemptionem anime sue tribuit scilicet :*

Genesin. Exodum. Leuiticum. Numerum. Deuteronomium. Librum iosue. Judicum. Ruth. Librum Regum. Isaiam. Jeremiam cum
5 lamentationibus. Jecechielem.

Danielem cum expositione eius.

Psalterium. Librum prouerbiorum.

---

1. Voir surtout le bel éloge du chroniqueur de Morigny, qui est un témoignage contemporain : *P. L.*, CLXXX, 773 *d*. Il est visible aussi que le chanoine Benoit tient en haute estime « maître Gui ».

2. De ce fait, je ne trouve l'affirmation précise que dans une note ancienne au texte de la lettre 192 de s. Bernard : *qui Petri discipulus fuerat* (*P. L.*, t. CLXXXII, 358, n. 506). Mais cette indication, qui provient évidemment d'un secrétaire bien renseigné, correspond juste à ce que sous-entendent les phrases inquiètes de l'abbé de Clairvaux. Celui-ci devait savoir exactement que le cardinal Gui, c'est-à-dire le personnage de la curie le plus en vue, était dévoué à l'illustre docteur, ayant reçu autrefois ses leçons. De même, il n'y a, que je sache, aucune autre preuve positive d'un séjour du jeune Guy en France pour raison d'études. DU BOULAY n'a rien réellement à nous apprendre ; cf. *Historia Universitatis Parisiensis*, II, 1665, p. 212 et 730. Il y a pourtant quelques données indirectes dans les lettres d'Arnoul de Lisieux et de Pierre le Vénérable : Gui avait des amis en France depuis longtemps (cf. *P. L.*, CLXXXIX, 545 *c* et CCI, 18 sq) ; et la lettre de Foulque de Deuil à Abélard atteste la présence de jeunes « Romains » dans l'auditoire de maître Pierre (cf. *P. L.*, CLXXVIII, 371 *c*).

3. *Epist. CXCII*, *P. L.*, CLXXXII, 358.

4. *Epist. CLXXXVIII*, § 2, *ib.*, 353 *b*. A rapprocher toute la série des lettres 192-193, 331-336, 338 ; et cf. l'excellent commentaire de VACANDARD, *Vie de saint Bernard abbé de Clairvaux*, II, 1895, p. 156 et suiv.

Digitized by Google

Ecclesiastem et eius expositionem.
Cantica canticorum et eius expositionem.
10 Librum sapientie. Librum filii sirach. Librum paralipomenom. Job. Tobiam et Judith. Ester. Esdram.
Expositionem machabeorum.
Matheus. Marcum. Lucam. Iohannes. Actum apostolorum. Epistolas canonicas. Apocalipsin. Epistolas pauli.
15 EPISTOLAS IERONIMI.
Candelam.
Hystoriam ecclesiasticam.
Epistolas cypriani.
Registrum gregorii.
20 Augustinum de adulterinis coniugiis.
Origenem super cantica.
Pastorale.
Augustinum de perfectione iustitie.
Augustinum ad bonifatium comitem.
25 Bedam super acta apostolorum.
Sic et non.
Aug. de octo questionibus.
Ag. de fide et operibus.
Rhetoricam.
30 Senecam.
Theologiam cum libro retractationum.
Sententias super epistolas.
Closas continuas super epistolas.
Titulum psalterii.
35 Epistolas decretales in duobus uoluminibus.
Excerpta iuonis.
Augustinus de ui uerborum cum boetio de trinitate.
Liber digestorum et codicum.
Homelias origenis.
40 Testus euangeliorum omnium.
Librum sacramentorum.
*Hos omnes in uoluminibus quinquaginta VI.*

Immédiatement à la suite des volumes, la même main du XIII^e siècle qui les a détaillés a reproduit un inventaire d'objets liturgiques, publié de même par le P. Antolin. Le premier article est une crosse d'ivoire *(gabuta eburnea)* ; parmi les autres, « huit mitres » sont notables. S'il était sûr que ce mobilier ait la même provenance que la bibliothèque, il y aurait lieu d'y faire grande attention. Mais la preuve manque de cette communauté, et Città-di-Castello étant un évêché, il est plus simple de supposer que

Digitized by Google

l'inventaire liturgique est celui de la cathédrale elle-même, joint au legs littéraire de Célestin II [1].

1. Au début du XVII^e siècle, les gens de Terni réclamèrent Célestin II comme un des leurs. Plus récemment, l'Av. Raffaele FOGLIETTI est intervenu avec véhémence au nom de Macerata, dans les Marches : *Per le origini di Macerata : Un papa Maceratese* (Macerata, 1905. 47 pp.). Si j'ai compris, toute la discussion tourne autour d'une double équivoque : le terme générique *Castellum*, qui appartient à la fois à Città-di-Castello et à Macerata ; en outre, l'appellation spéciale *Castrum* ou *Castellum Felicitatis* qui, d'après Foglietti, n'appartiendrait dans le passé qu'à Macerata, quoi qu'on prétende en faveur de Tifernum. Je ne vois pas que cette enquête de géographie historique aboutisse à des conclusions suffisamment nettes. Au contraire, nous avons désormais une preuve incontestable de l'attachement de Célestin II pour l'église de saint Floridus, laquelle est bien Città-di-Castello. Ceci, me semble-t-il, joint à la donation de l'antependium ouvragé et à la requête pour le prévôt Gérard, dirime définitivement la question, fallût-il tenir le nécrologe de la cathédrale pour mensonger.

A. WILMART.

# LA CONSTITUTION DE FRANCFORT,

## 11 février 1234.

### Texte intégral, d'après le manuscrit Zurich C 88/292.

Le roi Henri, fils de l'empereur Frédéric II, et petit-fils de Frédéric Barberousse, publia à la diète de Francfort, le 11 février 1234, une Constitution assez importante, ayant particulièrement pour but de réprimer certains abus criants qui se commettaient dans l'administration de la justice : c'est un des actes qui montrent le mieux ce qu'on eût pu attendre du jeune prince, pour lors âgé seulement de vingt-trois ans, si son cruel destin ne lui eût ôté le pouvoir dès l'année suivante, et la vie même après quelques années de prison.

La teneur de cette Constitution n'est connue jusqu'à présent que par ce qu'Albéric de Trois-Fontaines en a inséré dans sa Chronique, dont on peut voir le texte, édité par Scheffer-Boichorst, dans les *Monum Germ. hist.* de Pertz, Script t. XXIII. C'est donc d'après ce qu'en a conservé Albéric que la Constitution même a été reproduite

Digitized by Google

dans Pertz, Leg. (in-fol.) II, 301, puis une seconde fois, par Ludw. Weiland, dans la série in-4° des MG., Leg. sect. IV, Constitution. t. II, p. 428 sq.

Or, j'ai retrouvé par hasard le texte intégral de ce document sur un feuillet de garde, en tête du ms. de Zürich C 88/292, qui contient les livres XVII et XVIII de Priscien (XII^e s.). L'écriture du feuillet en question est du XIII^e siècle, très menue, et par endroits presque illisible ; dimensions $0^m,218 \times 0,145$. Au dessous de l'acte, on lit une poésie en langue romane, sinon de même main, du moins de même époque : « Resplendiente stella de albur... »

Je reproduis ici la Constitution intégrale telle qu'on la lit sur ce feuillet, en la comparant avec l'édition de Weiland. On verra qu'en somme Albéric n'a guère supprimé que les quelques lignes d'introduction et la finale. Si son texte peut être amélioré par endroits à l'aide du nôtre, il complète aussi parfois celui-ci, et semble lui devoir être préféré, comme on pourra en juger par l'état des variantes. Je désigne par W le texte adopté par Weiland, par A. $A^1$. $A^2$ celui d'Albéric, en notant, suivant les cas, les divergences entre les deux manuscrits de la Chronique.

D. G. MORIN

Quoniam testante Machabeorum scriptura sine regali providentia rebus est inpossibile pacem dari ut sacro sancte fidei katholice a nefanda inportunitate heresum ac tranquillitati patrie a turbine malignantium quietem daret regalis auctoritas. ex decreto principum et consensu in curia apud Frankenfurt edicta sequentia edidimus instituta. capitulorum quidem paucitate suffulta. sed observantie districtione tenenda.

Imprimis igitur omnibus imperii fidelibus ne in reisa publica procedant omnimodis inhibemus. in qua si quis procedere attemptaverit. Dn̄s rex secundum rigorem iusticie iudicabit.

Ad hec universis iudiciariam potestatem habentibus auctoritate regia precipimus. quatinus ad reprimendam hereticorum perfidiam toto nisu solerter intendant. ac iniuste prosecutione iudicii non obstante prece. vel precio. odio vel amore. omnibus iudicii preferant equitatem

Et ut in iudicando di<li>gentie formam omnibus preferamus. ecce in manus principum promisimus. quod in quolibet mense ubicunque in imperio fuerimus. ſiij. diebus ad minus personaliter volumus iudicio publice presidere. quod etiam a quolibet iudice fieri volumus. temporibus ad hoc iuxta provinciarum consuetudinem constitutis. Quod si princeps facere neglexerit. et de hoc convictus fuerit. ut exigit iuris ordo. dn̄o regi c. libras auri iuxta pondus

Digitized by Google

Karoli persolvet. Comes vero vel alius nobilis iudicium habens. si iudicaverit iuxta provinciarum consuetudinem sicut predictum est dño regi c. marcas argenti componat.

Item si quis alium leserit. vel. werram ei moverit. absque precedente querimonia. si princeps extiterit c. marcas auri camere regi<e> presentabit. Si vero comes vel nobilis. vel alia persona extitit. c. marcas argenti regie camere componet.

Item statuimus quod si quis treugas datas violaverit. si cum ipso in cuius manum treuge fuerant compromisse. et cum duobus aliis synodalibus hominibus treugas esse violatas evincere potuerit et testari. violator manum perdit.

Item si quis fide data promiserit aliquid. et convictus fuerit cum tribus synodalibus hominibus fidem non servasse. continuo proscribatur nec a proscriptione potest absolvi nisi dupliciter persolvat quod promiserat. et pro quo fidem dederat. et iudici det ius suum.

Item si quis de comitibus vel principibus vel nobilibus pro delicto iudicii penam ter pertulerit constitutam. postmodum iudicio quod habuit est privandus.

Preterea statuimus ut sententia proscriptionis tantum in locis publicis a iudicibus promulgetur. nec proscripti aliquatenus absolvantur. nisi sufficiente cautione fide iussoria precedente. quod quidem si iudex non fecerit. ablata in integrum restituat dampnum passo. quod etiam promittimus nos facturos.

Item monetas falsas et iniustas ac iniusta thelonea que a tempore dñi Friderici proavi nostri absque consensu et conniventia principum sunt statuta per sententiam cassamus. et precipimus amoveri. Et nos theolonea nostra primitus amovemus. trangressores manu potenti et extento brachio cohercendo. Principes quoque curie presentes ecclesiastici et mundani fide data in manus nostras efficaciter promiserunt quod ad reprimendam trangressorum proterviam et ad iusta iudicia prosequenda fideli nobis auxilio assistant.

Item statuimus. ut nullus in persona vel rebus dampnum alicui inferat. nisi prius eum cui dampnum inferre voluerit. ad minus trium dierum et noctium spacio diffidarit. et tunc uterque pacem ab altero per predictum terminum habebit. alioquin per sententiam proscribatur.

Reisam que heimsvoche dicitur. si quis commiserit proscribatur.

Item precipimus quod nullus conductum alicui prebeat. nisi eum forte a nobis et imperio iure possideat feodali.

Item in omnibus civitatibus. opidis. munitionibus. villis. et aliis locis regni. iuridictiones archiepiscoporum, episcoporum. archidiaconorum. et eorum sententias precipimus firmiter observari.

Item omnia privilegia a dño imperatore nostro. et a nobis tam principibus quam nobilibus indulta per omnia volumus esse salvata.

Hec igitur omnia firmiter observari volumus. et de singulis curiis deinceps habendis. de concilio principum tocius commodi<et ?>

Digitized by Google

70 pacis addere grata incrementa. Edita sunt hec anno domini M̊. C̊C̊. XX̊X̊. IIĪJ.

Datum apud Frankonfvrt | <III>. idus feb. indictione. VII̊. Numerus autem principum ecclesiasticorum et mundanorum. preter comites. et nobiles <qu>i curie interfuerunt apud Fran-
75 konfvrt. xxxvíij.

1-7 Quoniam... tenenda *om. A* 8 igitur *om. A* reysa *A* 9 omnimodis] omnibus modis *A* 9-10 in q ıa... iudicabit *om. A* 13 iniusti *A* prosecutione] *cum* $A^2$; persecutione $A^1$; persecutioni *corr. W* 13 sq. non obstante... iudicii *om. A propter homoeotel* 16 digentie *ms.* 18 personaliter volumus] *cum.* $A^2$; vol. pers. $A^1$ *W* 20 provinciarum *om. W* 23 iuxta pondus] in pondere *W* 26 componet *W* 27 guerram *W* 28 camere regi *ms* ; regie camere *W* 30 extiterit *W* regie camere *om. W* 33-36 sinod. *W* 33 convincere *W* 37 poterit *W* 38 iudici det] *optime ;* iudicet *W*, *et notat* « *legendum videtur* iudici » 39 de principibus aut comitibus *W* dilecto *ms.* 43 promulgatur *ms.* 44 sufficienti *W* Quod siquidem si *W* 47-50 thelonia *W* 48 Friderici] imperatoris *add. W* 50 thelonea *corr.* nostra] noviter instituta *add. W* amovemus] *corr. ex* ammonemus 51 coercendo *W* 52 data efficaciter in nostras manus promiserunt *W* 55 vel in rebus *W* alicui dampnum *W* 57 diffidaverit *W* 60 Reysam que heymszuche *W* 61 nisi forte conductum a nobis et ab imperio *W* 63 oppidis *W* 64 regni] nostri *add. W* iuredictiones $A^2$; iurisdictiones $A^1$ *W* archidyac. *W* 65 sent. eorum *W* 66 imperatore] patre *add. W*; patre nostro imperatore $A^2$ 67 salva *W* 68-73 Hec igitur *clausulam om. W* 75 Frankonfurt] *corr. ex* Frankinfurt.

---

# NOTE SUR LES *NOMINA SACRA* EN PALÉOSLAVE-ECCLÉSIASTIQUE

Dans ses *Nomina sacra* [1], L. Traube mentionne en une vingtaine de lignes, sous le titre *das Altkirchenslavisch*, les abréviations des « noms sacrés » en paléoslave-ecclésiastique. Traube admet : que la contraction des *nomina sacra*, c'est-à-dire premièrement des *nomina dei* et, dans un sens plus large, des noms théologiques et liturgiques, s'est introduite dans le paléoslave-ecclésiastique au IXe siècle, avec l'alphabet cyrillique ou onciale ecclésiastique

1. Ludwig Traube, *Nomina sacra. Versuch einer Geschichte der christlichen Kürzung*, Munich, 1907, pp. 281-282.



Digitized by Google

grecque ; que la contraction des « noms sacrés » slaves s'est modelée sur celle des vocables grecs correspondants ; que, dès le XI^e siècle, la liste des « noms sacrés » slaves s'est considérablement accrue, pour finir, au XIV^e siècle, par déborder sur le domaine profane ; qu'actuellement les livres liturgiques slaves restreignent la contraction aux « noms sacrés », tout en multipliant leur nombre. Nous voudrions illustrer et compléter la note de Traube par quelques exemplesc oncrets (car Traube,qui emprunte des exemples à l'irlandais et à l'anglo-saxon ne donne aucun exemple d'abréviation pour le paléoslave-ecclésiastique, dont il ne semble pas qu'il ait eu une connaissance directe). Nous laisserons de côté les textes paléographiques et, parmi les imprimés, les textes bibliques et hagiographiques et même les anciennes éditions liturgiques ; nous ne considérerons que les éditions modernes de la liturgie byzantino-paléoslave, puisque c'est dans la liturgie que ces contractions « vivent » encore, si l'on peut ainsi dire.

Traube avait réduit les *nomina sacra* grecs contractés à 15 noms fondamentaux répartis entre 7 groupes, à savoir : 1. θεός, κύριος; 2. πνεῦμα, πατήρ; 3. οὐρανός, ἄνθρωπος; 4. Δαυείδ, Ἰσραήλ, Ἱερουσαλήμ; 5. Ἰησοῦς, Χριστός ; 6. υἱός, σωτήρ, σταυρός ; 7. μήτηρ. Cherchons, dans une édition moderne — soit orthodoxe, soit ruthène, soit romaine — de la liturgie paléoslave [1], des termes de comparaison ; pour faciliter la lecture, nous transcrirons les caractères cyrilliques en caractères latins. *Bog*, « Dieu » se contracte en *bg;* on rencontre surtout le vocatif *bjé* pour *bojé ;* la contraction subsiste dans des formes adjectives telles que *bjyi* pour *bojyi*, « divin ». Le vocatif *gospodi*, « Seigneur », se contracte en *gdi*, le génitif *gospoda* en *gda*, l'accusatif *gospodou* en *gdou*. Le génitif *doukha*, « de l'Esprit (saint) », se contracte en *dkha*. Le mot *atièts*, « père », se contracte également ; mais ce cas est plus complexe. Nous rencontrons le génitif *iissa* pour *iissoussa*, « de Jésus » ; le nominatif *khrtos* pour *khristos*, « Christ », et le datif *khrtou* pour *khristou*. Le datif, *sinou*, « au Fils », se contracte en *snou*. Mais, contrairement à ce que l'on attendrait, *tcheleviek*, « homme », *israïl* et *iéroussalem*, *krest*, « croix », *matièr*, « mère », ne se contractent pas. Certaines contractions se rencontrent, qui ne rentrent pas dans les séries grecques primitives : ainsi le datif *stièm* pour *sviatièm*, « au saint », l'accusatif *priéstouiou* pour *priésviatouiou*, « la très sainte », l'accusatif *btsou* pour *bogoraditsou*, « mère de Dieu », les nominatifs *tsr*

1. Une bonne édition est le *Sloujebnik* publié à Londres en 1919 par la Society for promoting Christian Knowledge.

Digitized by Google

pour *tsar*, « roi », s. e. : du ciel, *aggl* pour *aggel*, « ange », et les dérivés de ce dernier. La contraction est toujours indiquée par un trait orné, superposé à l'endroit de l'omission des lettres.

Traube écrit : « In den modernen russischen Gebetbüchern, wie « sie durch den Druck verbreitet werden, ist die Kontraktion « wieder auf die *Nomina sacra* beschränkt ; nur gibt es, statt der « griechischen fünfzehn heiligen Wörter, jetzt mehr als die doppelte « Zahl. » Cette assertion nous surprend. De quels livres de prière russes modernes Traube parle-t-il ? S'il s'agit de livres en langue russe, nous croyons qu'il ne s'y rencontre guère de contractions. S'il s'agit de livres en langue paléoslave, une lecture cursive (nous n'avons pas dressé de statistique exacte) des trois liturgies eucharistiques prises à titre d'exemples indiquera une quinzaine de contractions, — les abréviations traditionnelles. Il nous semble que le « nombre plus que doublé » de contractions dont parle Traube se rapporte à des livres liturgiques auxquels ne convient plus l'épithète de *modernen*. Au reste, nous ne voulons rien affirmer dans cette matière peu étudiée. Une recherche approfondie sur les *nomina sacra* paléoslaves serait d'une grande utilité scientifique, tant pour la paléographie que pour l'histoire religieuses [1].

Traube conclut : « Der Ursprung der Kurzschreibung leuchtet « dabei so sehr durch, das z. B. der pluralis von Gott regelmässig « mit allen Buchstaben geschrieben wird. » On sait que, d'après Traube, l'abréviation chrétienne des *nomina sacra* est déterminée, non par le besoin de faire court, mais par le désir de mettre en relief le « nom sacré », pour une raison religieuse. A l'exemple cité par Traube, nous en ajouterons deux, qui confirment cette vue. Le vocatif *vladiko*, « maître », s'écrit intégralement quand il s'adresse au prêtre et se contracte en *vlko*, quand il s'adresse à Dieu. Le mot *doukh*, dont nous avons donné la contraction *dkha* au génitif, dans le sens d' « Esprit » (saint), s'écrit en toutes lettres quand il signifie l'esprit humain.

1. Cf. Karskyi, *Atcherk slav. Kirilliskoï paléografyi*, Varsovie, 1901 (ouvrage sur lequel s'appuie Traube). Comme ouvrages généraux de philologie paléoslave, voir A. Leskien, *Grammatik der altbulgarischen (altkirchenslavischen) Sprache*, Heidelberg, 1909; et A. Meillet, *Études sur l'étymologie et le vocabulaire du vieux-slave*, Paris, 1902.

LOUIS GILLET, O. S. B.

Digitized by Google

# COMPTES RENDUS

*Verzeichnis der mittelalterlichen Handschriftenfragmente in der Universitätsbibliothek zu Helsingfors.* I. Missalia par T. Haapanen, Helsingfors, 1922, in-8°, XXXVI + 215 pp.

Les manuscrits du moyen-âge furent fréquemment employés comme couverture ou feuilles de garde de livres plus récents. C'est à ce fait, qui ne nous apparait à première vue que comme un pur vandalisme, que nous devons la conservation au moins fragmentaire de plus d'un texte ancien qui sans cela aurait été perdu sans retour.

Les savants scandinaves se sont efforcés de recueillir ces fragments, de les cataloguer, même de publier des textes jugés intéressants.

Les fragments d'Helsingfors dont voici le premier volume du catalogue sont au nombre de 2.685 et proviennent de 369 Missels différents. Le codex le mieux reconstitué (N° 55 de notre catalogue) ne nous en offre que 76 feuillets ; pour la plupart des autres ce nombre est inférieur à 10.

L'A. a divisé son catalogue en quatre sections, présentant successivement :

I. Les Missels des XI^e^-XII^e^ ss. ; II. ceux des XII^e^-XIII^e^ ; III. ceux des XIII^e^-XIV^e^ ; IV. ceux des XIV^e^-XV^e^ ss.

Dans l'état fragmentaire où nous sont parvenus ces Missels, il est difficile d'en établir la provenance liturgique avec certitude.

Beaucoup cependant (un tiers environ) offrent des détails caractéristiques permettant d'assurer leur provenance Finlandaise ; une trentaine peut être attribuée au diocèse d'Abo ; d'autres proviennent des diocèses scandinaves de Strengnas (2 Missels), de Westeras (2), de Linköping (1), d'Upsala (1), de Lund (1). En fait de missels d'origine étrangère nous en comptons un probablement d'origine française, deux anglais, un de Lubeck. quatre que l'A. attribue à l'Allemagne, se basant sur la mention des saints tels que SS. Udalric, Killian, la Translation de S. Benoît ; le culte de ces saints ayant de beaucoup dépassé les limites de l'Allemagne, ce jugement pourra paraître par trop sommaire. Seul un examen des pièces caractéristiques du propre du temps semble devoir permettre d'apporter des précisions à ce sujet. Enfin cinq Missels appartiennent à la liturgie Dominicaine.

Le mérite du travail de M. Haapanen est d'avoir reconstruit, au prix sans doute de longs efforts et tâtonnements, ses 369 Missels, et de nous avoir fait connaître tant de monuments de cette liturgie scandinave si peu connue par ailleurs.

D. J. OSTROWSKI.

L. DESNOYERS. — **Histoire du peuple Hébreu des Juges à la Captivité.** Tome I. **La Période des Juges.** Paris, Desclée et Picard, 1922. In-8°, XVI-432 p. et 2 cartes. Prix : 20 fr.

Trois motifs rendent difficile à écrire l'histoire des Juges : 1° La chronologie de cette période est encore obscure et incertaine. Desnoyers serait porté à croire, Note II, p. 407-417, qu'elle s'étend sur une durée de trois siècles environ ; il la fixe dans le tableau récapitulatif de 1359 à 1040 avant J. C ; 2° Les documents profanes Égyptiens, qui peuvent se référer aux Juges, sont peu nombreux et ils n'ont pas de points de contact avec

Digitized by Google

les données bibliques; 3° Quant aux documents sacrés eux-mêmes, rédigés soit pendant cette période, soit sous les premiers rois, soit même un peu plus tard, et vraisemblablement collationnés ensuite par un seul auteur, on ne peut guère en tirer qu'un aperçu d'histoire. En effet, le corps du Livre des Juges (III, 5 — XVI), est formé par une série de récits détachés qui font connaître en détail l'activité de six grands Juges. Les autres sont simplement mentionnés. Il n'est pas question d'Héli ni de Samuël. L'auteur de ce livre n'a pas voulu écrire une histoire mais démontrer une thèse : 1° Le peuple Hébreu est heureux tant qu'il reste fidèle à Dieu. 2° Il est puni et dominé par ses ennemis chaque fois qu'il se laisse aller à l'idolâtrie. 3° Son malheur le fait réfléchir; il implore la miséricorde de Dieu et fait pénitence. 4° Dieu suscite alors, et chaque fois, un homme extraordinaire qui le délivre ; c'est le pardon de Dieu et le retour du peuple à la paix et au bonheur dans la pratique du culte d'Iahwèh. On pourrait donc résumer la période des Juges par ces mots : Faits prodigieux, mais épars, qui prouvent la providence toute spéciale de Dieu sur son peuple, pour le maintenir dans le monothéisme et le respect de la loi.

Le livre de Desnoyers est bien ordonné, les preuves sont solides, les notes au bas des pages et à la fin du volume sont pleines d'érudition ; le livre lui-même est très bien écrit, facile à lire et donnera à ceux qui l'étudieront le meilleur souvenir et la connaissance approfondie de la période des Juges.

Ajoutons qu'on y trouvera la meilleure réfutation des considérations sceptiques et des caricatures qu'a écrites Renan sur ce sujet.

Voici les trois grandes idées directrices de l'auteur :

1° Dans l'ordre *social*, Israël modifie son organisation et son genre de vie. Les temps héroïques, sous Moïse et Josué, étant passés, il se fixe dans les villes et les villages, s'initie et prend goût aux travaux de la terre : il devient un peuple de sédentaires et d'agriculteurs.

2° Dans l'ordre *politique*, surtout sous la pression des périls, le particularisme des tribus disparaît petit à petit, pour faire place à l'unité nationale, qui sera pleinement réalisée sous la royauté.

3° Dans l'ordre *religieux*, nous constatons la naissance du Iahwéisme populaire. Sans doute des âmes saintes s'attachent à garder pure de tout alliage et dans l'austère simplicité de la Révélation la religion authentique, mais que de tentations, venant des peuples d'alentour et des païens du dedans, de se laisser aller à adorer Baal et Astarté ! « Le grand miracle de la période des Juges, dit l'Auteur, c'est que le Iahwéisme n'ait pas alors sombré pour toujours dans cet abîme d'erreurs, de jouissance et de corruption ». « Si importantes, ajoute-t il, que soient ces trois idées aux yeux de l'historien, j'espère pourtant qu'elles n'occuperont pas tellement le lecteur qu'il ne puisse goûter en eux-mêmes les récits de la période des Juges ». (p. XIII)

Nous avons donc ici une histoire complète de tout ce qu'on peut savoir sur cette période.

Elle nous montre d'abord les peuples païens qui entourent et pénètrent

Digitized by Google

Israël, la vie agricole de celui-ci, les luttes intestines et les déplacements de tribus. Après cette introduction dense en même temps que claire de 125 pages, nous étudions les grands Juges et les petits Juges : p. 126—228. La 3e partie est relative à la religion, p. 229—345, religion cananéenne et religion d'Israël. Enfin l'auteur décrit les transformations sociales, les mœurs et la civilisation du peuple de Dieu : p. 346—380.

La note I discute les sources bibliques de l'histoire des Juges, p. 381—406.

La note II fait de même relativement à la chronologie de cette période, p. 407—417.

Deux cartes permettent de suivre tous les noms géographiques du livre. — Après avoir lu ce beau volume on comprend mieux l'action de Dieu en faveur de son peuple et on le bénit d'avoir ainsi conservé la vraie religion sur la terre malgré de si grands obstacles.

Nous souhaitons à l'auteur de mener à bonne fin l'œuvre commencée. De pareils travaux font honneur à l'écrivain et à l'institut qui le possède.

J. BRUYR.

F. X. KUGLER S. J. — **Von Moses bis Paulus. Forschungen zur Geschichte Israëls.** In Münster Aschendorff 1922. In-8, xx-536 p. Prix : 28 M. (G).

Au mois de décembre 1914 le P. Kugler, astronome et assyriologue distingué, trouvait une table astronomique qui confirmait le récit du premier livre des Machabées 14[1-3]. C'était, dit-il p. XII, sa première exploration dans le domaine biblique. Ce fut l'occasion d'une étude, sur les deux livres des Machabées. L'appétit vient en mangeant, et le P. K. étendit ses recherches à la chronologie des rois de Juda et d'Israël, à celle de la restauration sous Néhémie et Esdras, à certains événements de la vie de s. Paul, à Flave Josèphe, il finit même par examiner l'origine du Pentateuque et la valeur historique du livre des Chroniques. Tout cela ne l'empêchait pas de continuer ses travaux habituels (p. XII et XVII). On reste déconcerté par cette tranquille audace, et on est tenté de sourire de cette naïveté.

Sans doute l'A. a raison de proclamer l'utilité de l'astronomie pour résoudre certains problèmes chronologiques de la Bible, et on peut relever plusieurs passages où il apporte soit une confirmation inattendue d'une interprétation discutée, soit même une solution entièrement nouvelle et parfois heureuse. Donnons quelques exemples. La date de l'emprisonnement de s. Paul est discutée, K. apporte des arguments nouveaux pour l'année 58 (p. 425—433). Nous lisons Esd. 6[15] que la construction du temple prit fin la 6e année de Darius, le 3e jour d'Adar. Or, dit K. (p. 215), en l'an 515 ce jour tombait un samedi, et certes on n'a pas travaillé au temple ce jour ; donc il faut lire avec le IIIe livre (apocryphe) d'Esdras 7[5] et Josèphe « le 23e jour d'Adar ». On place généralement la construction de l'enceinte de Jérusalem sous Néhémie en 444. Les travaux furent terminés le 25 Elul et avaient duré 52 jours, donc ils avaient commencé le 4 Ab. Mais, dit K (p. 225), en 444 le 4 Ab tombait un samedi. Donc il faut accepter l'an 445 comme la date véritable. Le lecteur lira aussi avec

Digitized by Google

intérêt les pages 354-357 où K. cherche à préciser l'année et le jour de la bataille d'Emmaus racontée 1 Mach. $3^{38-41}$.

Ailleurs on suivra avec plus de défiance les calculs ingénieux du P. K. Van Hoonacker avait proposé l'antériorité de Néhémie sur Esdras, et cette opinion, appuyée sur de nombreux arguments, avait été admise par les meilleurs critiques. Avec une assurance imperturbable K. déclare la discussion close et le problème résolu : Esdras est retourné avant Néhémie, en 458 ; car en 398 certains événements incompatibles avec la sainteté du sabbat, comme l'entrée à Jérusalem le 1r Ab, tomberaient un samedi (p. 215-223). Il aurait été utile d'examiner d'abord, par l'étude de la législation et de l'histoire, ce qui était défendu et ce qui était permis le jour du sabbat.

Le P. K cherche à préciser la chronologie du voyage de s. Paul raconté au ch. 20 des Actes. On tint une réunion liturgique à Troas εν τη μια των σαββατων le soir. La plupart des interprètes ont compris « le dimanche soir ». Le P. K. comprend « le samedi soir », parce que chez les juifs le jour commençait au soir qui précède (p. 432, n. 1). Reste à savoir si Luc écrit ici à la manière des Juifs. Car tout le monde admet, et le P. K. aussi, que Paul est parti aussitôt que la réunion nocturne eut pris fin. Or à ce même verset nous lisons que l'Apôtre voulait partir τη επαυριον, c'est-à-dire non le matin, mais le lendemain. Puisqu'il est parti le lendemain du dimanche (= le lundi), aussitôt après la réunion, il faudra conclure que celle-ci a eu lieu le dimanche soir.

Ceux qui s'occupent de la chronologie de l'Ancien Testament liront avec fruit cet ouvrage. Ils n'en admettront pas aveuglément toutes les affirmations, ni surtout certaines hypothèses fantaisistes, mais quand l'astronomie est en cause, il leur donnera des lumières qu'ils trouveraient difficilement ailleurs. D. DONATIEN DE BRUYNE.

H. SIMON C. SS. R. *Praelectiones Biblicae ad usum Scholarum. Novum Testamentum.* Vol. II. Matriti. 1922. XIV-408 pp. Prix 7 pes.

L'A. a réussi à donner dans une forme brève tant l'introduction aux actes, épîtres et apocalypse, que l'exégèse de ces mêmes livres. Il s'attache de préférence à l'exégèse, fait tantôt le commentaire d'une épître entière, tantôt se contente d'exposer des synthèses doctrinales. On nous permettra une réserve sur la méthode de l'auteur dont l'œuvre en cinq volumes embrassera les livres des deux Testaments. Il n'est guère possible d'arriver, pendant la courte durée des études théologiques, à voir d'une manière approfondie toute la Bible tant au point de vue critique, qu'au point de vue exégétique. Mais on peut donner aux étudiants une formation biblique et des méthodes de travail, en voyant à fond quelques-uns des livres saints. Les jeunes prêtres, livrés à eux-mêmes, pourront continuer des études exégétiques, ou tout au moins, leur jugement mis en éveil leur permettra au cours de leurs lectures en cette matière de séparer la paille du bon grain. Quels que soient par ailleurs leurs mérites, il semble bien que les *Praelectiones Biblicae* ne donneront aux étudiants qu'un vernis de science biblique, chargeant leur mémoire de connaissances de valeurs inégales, sans grand fruit pour leur formation. D. R. R.

M. J. LAGRANGE, O. P. **Évangile selon saint Matthieu.** Paris, Gabalda, 1923. In-8, CLXXXVIII, 560 p. Prix : 45 fr.

Le P. Lagrange vient de terminer la série de ses commentaires sur les

Digitized by Google

évangiles synoptiques Après s. Marc (1911), s. Luc. (1921) vient enfin s. Matthieu pour lequel la question synoptique se pose avec le plus d'acuité. De tous les livres du P. L. celui-ci me paraît le plus fouillé, le plus riche en observations personnelles et, dans son ensemble, le meilleur. L'A. non seulement cite, mais connaît l'immense littérature de son sujet ; les discussions et les polémiques nuisent même un peu à la clarté de l'exposition. Quant aux résultats obtenus dans les commentaires précédents, il n'hésite pas, à l'occasion, à les corriger (cf. p. 38, 173, 461, 464), ce qui est toujours une marque d'une grande liberté d'esprit.

Abordons sans tarder le point capital du livre, la question synoptique, qui comprend la plus grande partie de l'Introduction p. XXXII-CXLIX.

Le système suivi par presque tous les protestants est celui des deux sources : Mt et Lc, indépendants l'un de l'autre, dépendent de Mc et d'une collection de discours Q (=Quelle). Ils ont en outre leurs sources particulières qu'on peut appeler y et z (fig I). Ce système est fortement conçu (p. XLIII) et en même temps très simple. Il a le tort de contredire la tradition qui attribue à Matthieu la rédaction d'un évangile en hébreu, ce qui veut dire en araméen (p. XIX). Lagrange désigne ce Mt araméen par M*a* ; pour éviter tout malentendu il aurait pu aussi désigner le Mt grec par M*g*. En conciliant le système précédent avec la tradition, on arrive à la figure II. Aux yeux de beaucoup de catholiques ce système compromet l'identité substantielle de M*a* et M*g*. C'est pourquoi le P. L. propose la solution suivante (fig. III) : La dépendance de M*g* vis à vis de M*a* est augmentée (je l'ai marquée par un trait fort) ; vis à vis de Mc elle est réduite à son minimum (je l'ai marquée par un trait faible). D'autre part, comme Lc ne peut pas dépendre de M*g* (comparez par ex. les récits de l'enfance), ni de M*a* (qui est supposé identique à M*g*), il dépendra d'un recueil de discours écrit en grec et tiré de M*a*.

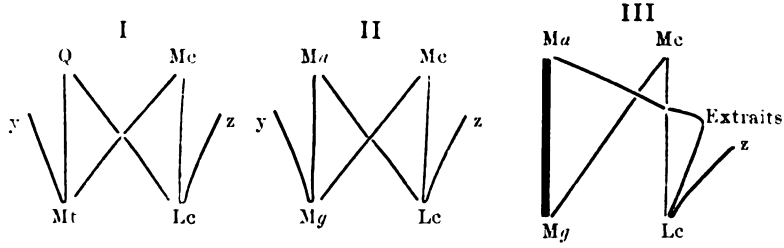


Ce système appelle quelques remarques : 1° Il y d'abord une lacune. Les partisans des deux sources ont cru de leur devoir de reconstituer Q. De même on peut demander au P. L. de reconstituer M*a* : quelles péricopes contenait-il et dans quel ordre ? Impossible de le deviner, dira-t-on. Mais puisqu'il admet que M*g* a pour les chap. 14-17 et 19-20 suivi l'ordre de Mc (p. XLVII), il faut croire que Lagrange connaît bien l'ordre de M*a*.

2° S'il a existé un évangile complet M*a* écrit par un témoin oculaire, pourquoi le traducteur M*g* l'abandonne-t-il si souvent pour suivre Mc qui n'était pas un témoin oculaire ? Et puisque la chronologie de Mc laisse à désirer, pourquoi M*g* abandonne-t-il l'ordre de M*a* qui devait être manifestement meilleur ?

Digitized by Google

3° Si M*a*, évangile complet, a existé, il a dû avoir une vogue considérable, à cause de son ancienneté et à cause de son auteur. Pourquoi Luc, qui est le plus historien de nos évangélistes, a-t-il négligé cette source capitale pour se contenter d'un pauvre recueil d'extraits qui n'a laissé aucune trace dans la littérature ?

Le système des deux sources ne résout pas toutes les difficultés du problème. Ses défenseurs les plus autorisés le reconnaissent (cf. J. Weiss dans *Theol. Rundschau* 1913, p. 194) et les études de Spitta l'ont amplement démontré. Mais Lagrange ne les résout pas davantage, bien au contraire. Reconnaissons cependant que pour le vocabulaire de M*g*, pour ses citations et surtout pour les doublets, il a apporté souvent des considérations intéressantes dont les critiques devront tenir compte. On remarquera aussi une liste de passages de Mc (p. CXLV) et de M*g* (p. CXLVI) dont l'authenticité est mise en doute.

Dans le commentaire on ne trouvera pas, je crois, d'interprétations vraiment neuves, mais de très bonnes et parfois très longues discussions. Parmi les plus intéressantes, je signale celles qui se rapportent à l'évangile de l'enfance, à la tentation, au divorce, à la primauté de Pierre, à la prophétie faussement attribuée à Jérémie (27, 9). Relevons encore quelques anomalies : « la dépendance de Mt », dont L parle souvent, signifie la dépendance dans laquelle se trouve Mt, mais p. LXXX l. 5 « la dépendance de Mc. » signifie la dépendance vis à vis de Mc. P. 137 « le nom du lieu est probablement Gadara dans Mt » et à la même page cette leçon est dite certaine.

D. DE BRUYNE.

J. BRAUN, S. J.— *Liturgisches Handlexikon, 1922.* Regensburg, Kösel u. Pustet In-8, 344 p. Prix ; 1.40 M. (G.).

Ce vocabulaire liturgique contient les termes usités dans la liturgie actuelle, il explique les fonctions et cérémonies en tenant compte de leur développement historique, et par conséquent reproduit aussi la terminologie du moyen âge. Il comprend outre la liturgie latine le rite grec, et donne des indications sommaires pour les autres rites orientaux.

Un livre dont l'objet est aussi multiple, comporte nécessairement quelque inégalité : il n'est pas étonnant, par exemple, que les notices consacrées aux ornements et aux vêtements liturgiques soient traitées avec une compétence toute spéciale, puisque l'Auteur a publié précédemment un ouvrage de première importance sur cette matière. L'histoire des diverses parties de l'office divin est plus sommaire, ce qui d'ailleurs se justifie, puisque le vocabulaire ne prétend pas constituer un abrégé de l'histoire liturgique, et qu'il est obligé de donner des explications complètes sur les formes actuelles de l'office, sur tous les objets du culte, les dévotions même qui ont cours dans l'Église.

Un examen minutieux découvrirait sans doute quelques incorrections de détail, nous avons relevé par exemple celles-ci. Les Complies monastiques ne sont pas identiques aux romaines ; observation analogue pour Tierce. Mais dans l'ensemble les renseignements du lexique sont sûrs et précis, et il rendra de grands services à quiconque s'occupe de Liturgie.

En appendice, un aperçu des sources liturgiques, des ouvrages liturgiques du moyen-âge et des principaux écrits des liturgistes récents, complète utilement le vocabulaire.

D. R. P.

Digitized by Google

P. Et. Hugueny, O. P., *Psaumes et Cantiques du Bréviaire Romain.* — II Lundi et Mardi. — Traduction. Commentaire. Méditation. — Bruxelles, Action Catholique. In-16, 1922. 618 pages, Prix : 12 francs.

Ce second volume mérite les mêmes éloges que nous avons donnés au premier [1].

Traduction sûre, claire et élégante du texte hébreu, avec citation de la Vulgate. — Commentaires sobres mais suffisants, donnant les derniers résultats de la Science. — Méditations substantielles et pieuses, bien en rapport avec les différentes Strophes des Psaumes.

Bref, livre solide, à conseiller pour l'étude et pour la piété. S. É. le Cardinal Mercier dit que le P. Hugueny a supérieurement rempli sa tâche.

J. BRUYR.

D. J. Smend. — *Die römische Messe* (Religionsgeschichtliche Volksbücher, IV, 32/33 Heft). Tübingen, Mohr. In-12, 64 p. Prix : 12 M.

Ce petit livre, qui fait partie d'une collection de propagande protestante, est destiné à donner aux acatholiques une idée de la Messe romaine. Ce n'est pas question de simple curiosité : il y a en ce moment, dit l'auteur, au sein de la société un grand désir de revenir à l'autorité ; les empires se sont écroulés, la papauté est plus puissante que jamais : il s'agit de savoir si le culte évangélique est à même de répondre aux besoins actuels des âmes, il lui importe de connaître les forces du catholicisme, afin que, conscient du danger qui le menace, il puisse s'armer en vue d'une loyale concurrence (p. 52).

Cette enquête sur la Messe n'est pas faite dans l'esprit de dénigrement propre au vieux protestantisme, elle s'inspire au contraire d'un respect sincère pour les convictions personnelles des catholiques et se poursuit sur un ton en général courtois. Toutefois l'opposition doctrinale au catholicisme est nettement affirmée (chap. 1 et 2) : le passage du christianisme primitif au catholicisme est dû à l'introduction d'éléments étrangers à l'institution du Christ, — la puissance sacerdotale du prêtre, la présence réelle, le mode d'action des sacrements sont des conceptions récentes, — la liturgie catholique fait passer à l'arrière-plan le culte en esprit et vérité, pour agir principalement sur les sens. Sur tous ces points, pas de transaction possible.

Sur les chapitres (3-5) relatifs aux liturgies orientales, et à la Messe romaine dans l'antiquité, il y a des réserves à faire, mais nous ne pouvons ici y insister.

Analysant en détail la Messe dans sa forme actuelle (6-9), l'A. y reconnaît un art véritable, mais aussi un grand nombre d'éléments contradictoires, un mélange de choses intelligibles et inintelligibles, justifiées et non justifiées (p. 23). Cet exposé contient de nombreuses inexactitudes, ainsi que des remarques peu bienveillantes : une étude plus approfondie du sujet eût permis d'éclaircir plusieurs textes, prétendûment inintelligibles. D'autres chapitres sont relatifs à la communion du calice, aux liturgies ambrosienne et mozarabe, au chant grégorien et polyphone : sur la question du chant, la réforme de Pie X est prise en juste considération.

Le chapitre 15 : la puissance de la Messe à l'heure présente, est le plus intéressant de l'opuscule, en tant qu'il exprime la pensée d'un protestant concernant l'efficacité de la Messe. En dix points, les prérogatives de la Messe y sont décrites, abstraction faite des dogmes de la présence réelle et du sacrifice, « notions inaccessibles au lecteur protestant ». Sur quelques-uns de ces points, il n'y a pas à contredire : La Messe s'adapte à toutes les circonstances de la vie : mariage et funérailles, prémices et jubilé du prêtre, etc. — elle possède un caractère éminemment populaire, chacun y trouve quelque chose pour sa men-

1. Revue Bénédictine, Octobre 1922.

Digitized by Google

talité propre — elle respire un air de festivité, joyeux, consolant, réconfortant — elle agit sur tous les sens (même l'odorat !), la musique y joue un rôle important.

Mais voici d'autres articles, qui révèlent une moindre justesse d'observation : Le fidèle, assistant à la Messe, conserve toute sa liberté individuelle dans la pensée et la prière, à l'encontre de ce qui se passe au prêche, où l'auditeur est contraint d'épouser la pensée de l'orateur — les textes récités ou chantés à la Messe n'incommodent la conscience de personne, à la Messe basse ils sont presque inintelligibles, à la Messe solennelle ils sont noyés dans le chant et perdent leur mordant, leur force incisive — la liturgie n'exige pas d'adhésion au dogme, elle laisse chacun libre d'interpréter la transsubstantiation, par exemple, dans un sens plus ou moins réaliste.

Ces dernières réflexions, que l'A. estime favorables à la cause de la Messe, proviennent d'une compréhension insuffisante de la Liturgie, elles sont l'antithèse de la maxime « legem credendi statuat lex supplicandi », et méconnaissent ce principe qu'à la Messe le fidèle prie avec le prêtre et offre le sacrifice avec lui.

D. R. PROOST.

Em. Bourgeois et L. André. **Les Sources de l'histoire de France, XVII^e siècle** (1610-1715). III. Biographies. Paris, Picard, 1923, 8°, XII-373 pp. + Table provisoire des auteurs. Prix : 15 frs.

C'est une excellente idée d'avoir accueilli dans les sources de l'histoire de France au XVII^e siècle les biographies des personnages civils, religieux et militaires, et il est à souhaiter que le même travail soit poursuivi jusqu'au XIX^e siècle. Il importe en effet de dresser dès maintenant des bibliographies soignées et raisonnées pour orienter les chercheurs sur les documents imprimés et leur valeur respective. Dans leur introduction, les deux auteurs montrent l'importance de ces biographies et la façon dont il faut en faire la critique. Leur valeur dépend des documents utilisés, de l'impartialité et de l'intelligence de l'auteur, du but qu'il se propose ; bref la critique doit s'exercer à l'égard de ces documents comme à l'égard de ceux du moyen âge. Le répertoire de MM. Bourgeois et André est dressé avec soin ; leur jugement est sobre, pondéré, leur bibliographie soignée.

Il va de soi que l'histoire monastique peut en tirer profit : p. ex. les notices sur Antoinette d'Orléans (p. 100-101), Marguerite d'Arbouze (101-102), sur Port-Royal (105-106, 354-355), le feuillant D. Eustache de St-Paul Asseline (106-107). Mme de Bellefonds, fondatrice de N.-D. des Anges à Rouen (115), l'abbé de Rancé et D. Lenain (p. 329-332, 246). Plusieurs travaux de Mauristes y sont signalés : D. Cl. Martin, D. Gallois, D. Gourdin, D. Thiroux etc.

Une nouvelle édition comblera certaines lacunes inévitables dans une première ébauche. Je me permets de signaler que l'*Oraison funèbre de Mme Anne-Berthe de Béthune* (abbesse de Beaumont-lez-Tours) par D. Denys de Ste-Marthe (Tours, 1690) a été rééditée par le chan. H. Boissonnot dans *La Lydowine de Touraine. Anne-Berthe de Béthune, abbesse de Beaumont-lez-Tours* (1637-1689). (Tours, 1912, pp. 377-396). On a de Pierre Polla l'*Oraison funèbre de Madame Marguerite de Quibly*, abbesse de la Déserte à Lyon, Lyon, Grégoire, 1675, 8°, au sujet de laquelle on peut consulter la notice biographique de l'abbé H. Mollière, *Marguerite de Quibly, abbesse et réformatrice du monastère royal de N.-D. de la Déserte à*

Digitized by Google

*Lyon*. Lyon, Audin, 1921, 8°, XII-81 pp. Mentionnons encore : Le *Tableau des éminentes vertus de Madame de Sacy*, religeuse de l'ordre de Saint-Benoist, dans l'abbaye de Vignals en Normandie exposé au jour par Thomas Lamy. Caen, Massienne, 1659, 8°, puis *Le trône de Dieu dans une âme juste ou l'idée d'une parfaite religieuse et d'une sainte abbesse dans la vie de Magdeleine de Sourdis, abbesse de N.-D. de St Paul-les-Beauvais* par le P. Joseph de Dreux, capucin. Paris, Thierry, 1672, 8°. Et peut-être Catherine de Bar, la célèbre mère Mechtilde du St-Sacrement, dont l'influence fut si considérable, mérite t-elle aussi une mention.

D. U. BERLIÈRE.

BEATI PETRI CANISII, S. J. **Epistulae et Acta.** Collegit et adnotationibus illustravit O. Braunsberger, S. J. — Vol. VII. (1572-1581). Fribourg, Herder, 1922. In-8, LXXXVIII, 905 p. Prix : 56.70 fr.

Le P. Braunsberger, après une interruption forcée de plusieurs années, nous livre le VII^e volume des œuvres du Bienheureux Canisius. La *R. Bén.* en rendant compte des précédents volumes (T. 24, p. 570 ; T. 25, p. 137 ; T. 28, p. 241 ; T. 30, p 376), a signalé l'utilité de ce travail au point de vue de l'histoire ecclésiastique Rappelons-en le caractère général : édition scientifique des œuvres du Bienheureux au cadre plutôt large : toute sa correspondance puis une série de documents, « Monumenta canisiana », illustrant son histoire, le tout largement annoté ; l'auteur joint un tableau chronologique des événements de la vie de C., une bibliographie abondante et un index des matières très soigné.

Ce VII^e vol. contient 314 lettres (ou sommaires de lettres) dont 172 écrites par Canisius, 141 à lui adressées, et 182 actes ou documents qui le concernent. Les correspondants qu'il eut durant l'époque 1572-1581 sont principalement le Pape Grégoire XIII, le Cardinal Secrétaire Gallius, les Card. Truchsess, Hosius, Morone, etc. ; les princes de l'Empire, surtout : Albert V, duc de Bavière et le duc Guillaume V qui lui succéda, Ferdinand II archiduc d'Autriche ; ensuite de nombreux évêques, nonces et autres personnages éminents.

En parcourant cette volumineuse correspondance, on peut se faire une idée de l'activité extraordinaire du Bienheureux : durant l'époque qu'embrasse le présent volume le mouvement de contre-réforme apparait dans son plein élan ; Canisius anime et règle pour ainsi dire ce mouvement ; on le voit attirer l'attention du St-Siège sur le choix des Évêques, intervenir auprès des princes pour hâter la réforme des chapitres de cathédrales, rappeler aux prêtres les devoirs de la prédication ; il s'intéresse même à la réforme des monastères, il fonde des séminaires, des collèges pour le recrutement du clergé, institue des sodalités de la Ste Vierge ; enfin, ancien provincial de son ordre, consulteur du Provincial de la Haute-Allemagne, sans cesse mêlé aux affaires de la compagnie, il continue à exercer sur celle-ci une influence prépondérante. Durant ces années, il est nommé prédicateur ordinaire à la cour de Guillaume V et à celle de Ferdinand II à Insbruck : c'est ainsi que la Bavière et le Tyrol deviennent les centres de son action ; cela ne l'empêche pas de donner près de 300 sermons dans les principales églises de l'Empire. En 1573, Grégoire XIII le charge d'une

Digitized by Google

mission auprès des princes ; il vient à Rome en rendre compte au Pape, et c'est à la suite de ces entretiens que sont prises des mesures d'une extrême importance pour l'avenir du catholicisme en Allemagne ; il obtient des privilèges considérables en faveur du collège germanique à Rome et des collèges d'Allemagne. En 1576, il doit accompagner le Cardinal Morone, légat du Pape, à la diète de Ratisbonne. En septembre 1578, le nonce apostolique Castagna et le Cardinal Gallius, envoyés aux princes de la Basse-Allemagne pour conférer avec eux sur les moyens d'apaiser les troubles de Belgique, viennent d'abord à Insbruck prendre conseil auprès de Canisius. La lettre de Canisius (1 octobre 1578) au général de son ordre, le P. Mercurian, nous fournissant ce renseignement, contient un bel éloge des jésuites belges d'alors : expulsés de leur patrie par les Calvinistes, Canisius aurait souhaité les faire venir en Allemagne aider et soutenir leurs frères dans les collèges, où l'on comptait malheureusement plusieurs défections : la fermeté dans la foi et le zèle apostolique des ces Belges, affirme Canisius, l'emporte en effet sur celui des Allemands qui l'entourent. Il faut noter aussi l'influence de Canisius en Suisse : à la demande de Bonomio, nonce apostolique, il fut désigné pour fonder un collège à Fribourg : c'est à ce pays qu'il consacra les dernières années de sa vie et de son apostolat.

Enfin, disons un mot des principaux écrits du Bienheureux à cette époque : au moins 55 éditions nouvelles de son catéchisme virent le jour ; plusieurs d'entre elles sortirent des presses de Christophe Plantin d'Anvers, un de ses principaux imprimeurs, et l'une ou l'autre des presses de Morberius à Liége. Chargé par Pie V de réfuter les centuriateurs de Magdebourg, Canisius avait fait paraître en 1571 le 1er volume de son œuvre : *De corruptelis Verbi Dei ;* ce n'est qu'en 1577 qu'il put donner le 2d volume : *De Maria Virgine incomparabili.* Il projetait d'ajouter un 3e volume et peut-être d'autres encore à la série, mais son provincial le lui interdit. Pour avoir une idée de la vertu du Bienheureux, il faut lire la lettre (24 janvier 1578) qu'il écrivit au Général de son ordre pour lui faire part de cette décision. Il n'est pas sans intérêt de remarquer, en passant, qu'il eut bien d'autres difficultés et contradictions à surmonter et l'on peut saisir un des traits caractéristiques de la sainteté de Canisius dans cette réflexion de Dom du Bourg à propos de S. Odon de Cluny et que le P. B. applique au Bienheureux : « L'austérité d'un religieux, son ardeur pour le travail, ses supériorités intellectuelles excitent contre lui les antipathies de de tous ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent pas le suivre dans cette voie ».

Les qualités dominantes de l'œuvre du P. B. se retrouvent en ce VIIe volume : recherche infatigable et consciencieuse, soin minutieux, documentation abondante, précise. L'auteur fournit un instrument de travail de premier ordre pour l'histoire ecclésiastique de l'Allemagne et de la Suisse.

D. A. SCHYRGENS.

M. Asin Palacios. **La Escatologia Musulmana en la Divina Comedia.** Madrid, Maestre, 1919, in-8° 403 pp. Prix : 15 pes.

M. Asin Palacios prétend que Dante a imité, génialement il est vrai, la littérature eschatologique musulmane.

Digitized by Google

Cette littérature est représentée avant tout par le Livre du voyage nocturne de Mahomet vers la Majesté du Très Haut, un chapitre des Révélations de la Mecque, intitulé l'alchimie du bonheur, du Murcien Abenarabi, mort 25 ans environ avant la naissance de Dante. Ajoutez-y l'imitation purement littéraire du Voyage nocturne par le poète Abulala el Maarrì.

Le point de départ de ces légendes serait un simple verset du Coran, XVII, 1, qui loue Allah de ce que durant la nuit il fit voyager son serviteur du temple sacré (de la Mecque) jusqu'au temple lointain (de Jérusalem), pour lui montrer ses merveilles. Autour de ce verset l'imagination populaire aurait groupé 3 cycles de légendes. Le premier comprend les légendes qui ont trait au voyage nocturne terrestre du prophète, l'isrâ. Les légendes du 2^me^ cycle se rapportent à l'ascension proprement dite du prophète, le mi'râdj ; celles du 3^me^ enfin constituent la fusion de l'isrâ et du mi'râdj. Au IX^e^ siècle toutes ces légendes sont déjà répandues au loin. Aussi les théologiens, les mystiques et les philosophes s'en emparent-ils dès lors et leur font-ils subir des adaptations allégoriques, dont celle d'Abenarabi a paru la plus intéressante à M. Asin.

Voilà les modèles musulmans de Dante. M. Asin montre, pendant 80 pages de son livre les multiples rapports entre l'isrâ et le mi'râdj d'une part et la Divine Comédie de l'autre.

On ne saurait nier, en face de tant de ressemblances, de concordances, d'affinités, l'existence d'une relation concrète et multiple entre les deux productions littéraires. Tel est le jugement sage et mesuré du professeur G. Gabrieli, guide sûr dans l'élucidation d'un problème qu'il a tentée par deux fois déjà [1].

D'autres orientalistes, se livrant à des recherches par rapport aux éléments constitutifs de la plus vieille forme du mi'râdj, sont arrivés à des conclusions différentes de celles de M. Asin. D'après eux, l'amplification de la rouya, ou simple vision contenue dans le 1. verset du 17. chapitre du Coran, s'est produite sous des influences hétérogènes. La transformation en isrâ ou voyage nocturne est une œuvre composite où entrent des motifs arabes préislamiques, des récits d'hagiographie juive, des évangiles apocryphes, des traces de paganisme buddhiste et zoroastrien, mais avant tout des éléments chrétiens ou non-chrétiens, ayant pénétré d'une façon quelconque dans le christianisme oriental. Or tout cet ensemble de légendes eschatologiques peut bien avoir passé de l'Orient chrétien syrien et byzantin dans l'Occident latin, aux siècles immédiatement antérieurs à Dante, par une voie plus proche et des agents plus naturels et plus appropriés que les élaborations mystiques du mi'râdj musulman. Du coup, on entrevoit une autre explication du rapport de la légende musulmane avec l'œuvre de Dante que celle donnée par M. Asin.

Cette dernière idée ne vous abandonne pas, lorsque vous voyez le savant espagnol relever avec complaisance l'identité mathématique et géométrique des trois royaumes des peines, de la purification et de la gloire chez

1. *Intorno alle fonti orientali della Div. Comm.* 1919 ; *Dante e l'Islam* dans *Scritti vari* publiés à l'occasion du centenaire de Dante 1921, p. 97-139.

Digitized by Google

Abenarabi et Dante. De part et d'autre le cercle et la sphère fournissent les éléments architecturaux des trois royaumes, avec une légère différence quant au nombre qui est uniformément 7 pour Abenarabî, 7, 9 et 10 pour Dante. L'abbé Asin Palacios en conclut que le poète chrétien a imité les Musulmans. Mais on peut parfaitement admettre que les représentants des deux civilisations chrétienne et musulmane ayant à écrire sur un même sujet, les royaumes d'outre-tombe, aient utilisé d'une façon analogue les données que leur avaient léguées à l'un et à l'autre l'antiquité gréco-romaine et la tradition sémitique.

La topographie « morale » de l'eschatologie musulmane et de la Divine Comédie présente de même un nombre considérable de ressemblances. Toutefois la plupart d'entre elles sont incomplètes et superficielles. Les châtiments ont bien une certaine analogie, mais les crimes punis sont différents. De plus, les peines sont relativement peu nombreuses et la loi du «contrapasso», rapport intime entre la faute et la peine, rend suffisamment compte de beaucoup de ces concordances. Et si les expressions des textes arabes et de la Divine Comédie se placent d'elles-mêmes, en regard les unes des autres, la clef de ces correspondances est donnée par le fait que des conceptions et des représentations analogues se traduisent nécessairement, par des moyens stylistiques similaires. Encore ne faut-il pas exagérer ces similitudes, plutôt fragmentaires, vagues et approximatives.

Les joies du Paradis de Dante ont, elles aussi, leur pendant dans les Révélations de la Mecque d'Abenarabi. Il faut l'avouer, ici encore, l'affinité est grande, au moins sous le rapport philosophique et théologique, et la coïncidence des idées va parfois jusqu'à entraîner celle de l'exposé littéraire. Cependant on sait la part considérable que la théologie chrétienne a eue dans l'évolution de l'idéal paradisiaque de l'Islam, du grossier matérialisme coranique vers la pureté et l'élévation des grands théologiens et mystiques musulmans de Perse et particulièrement d'Espagne. Nous voilà derechef ramenés à un fond d'idées commun aux deux civilisations.

D'autres analogies sont signalées par M. Asin : Virgile est le guide de Dante, comme Gabriel a été celui de Mahomet, Lucifer est la réplique de l'Iblîs musulman, la rencontre de Dante et de Béatrice rappelle singulièrement celle du bienheureux et de sa fiancée céleste, la houri.

Un voyage dans les régions mystérieuses de l'Outre-tombe ne se fait pas sans conducteur. Dante n'a pas eu besoin d'un Abenarabi ou d'un Musulman quelconque pour le lui apprendre et de lui-même il se choisit un guide idéal pour la 1re partie de son voyage, Virgile, symbolisant admirablement la connaissance naturelle que l'homme a de Dieu. Plus tard, Béatrice et S. Bernard prendront sa place, représentant la connaissance révélée ou théologique et la connaissance intuitive ou mystique de Dieu.

Non sans peine et en recueillant divers traits épars dans toutes sortes de documents musulmans l'arabisant espagnol construit son Iblis. Pareille méthode est trop artificielle pour qu'elle puisse inspirer confiance. Encore l'attitude de l'Iblîs enchaîné dans l'Enfer musulman, trahit-elle son origine chrétienne : les bras, l'un en avant, l'autre en arrière, ne doivent à aucun prix se croiser et reproduire ainsi le signe de salut.

Digitized by Google

Mettre en parallèle Béatrice de Dante et la houri céleste de certains mystiques musulmans est plus que hardi et ne repose sur aucune donnée sérieuse. L'Islam se refuse absolument à admettre aucune médiation sensible pouvant aider l'homme à parvenir à la vision de Dieu. En conséquence, les quelques rares apothéoses de femme tentées vainement par les mystiques musulmans ne peuvent avoir servi de modèles à l'immortelle conception de la Béatrice dantesque.

Le professeur G. Gabrieli reproche à M. Asin, de ne pas avoir étudié parallèlement et à fond l'eschatologie musulmane et l'eschatologie chrétienne dans toute la littérature médiévale antérieure à Dante. Ce travail fait, il aurait dû examiner tout ce qui dans la Divine Comédie ne se laisse pas rattacher aux doctrines et aux légendes latines avant Dante et en établir la provenance musulmane directe ou indirecte.

Au lieu de cela, le savant espagnol, consacrant son travail, d'ailleurs magistral, uniquement à la défense d'une thèse si séduisante par sa nouveauté, ne note que les analogies, les coïncidences, les ressemblances entre la Divine Comédie et les légendes eschatalogiques musulmanes. Les nombreuses dissemblances, les contrastes, les oppositions des deux œuvres comparées lui échappent ou n'existent pas à ses yeux. Son coup d'œil en perd toute sérénité et son jugement est nécessairement partial.

Malgré la faillite de sa thèse l'ouvrage hardi et abondamment documenté de l'abbé Asin Palacios a le très grand mérite d'élargir singulièrement le milieu intellectuel qui a vu naître la Divine Comédie, puisqu'il ne le restreint plus au seul monde chrétien, mais l'étend encore au monde musulman, en montrant leur affinité profonde et leur compénétration mutuelle.

D. M. LANG.

---

## LIVRES REÇUS.

R. P. J. LINTELO S. J. *Le saint Cœur de Marie.* 3e éd. Paris, Beauchesne, 1922. 168 p. Prix : 2.75 fr.

*Soyons apôtres.* Source et pratique de l'apostolat par une servante du Sacré-Cœur ; 3e éd. Bruges, Desclée. In-18, XIV-149 p. Prix : 2 fr.

Mgr H. DELASSUS. *Les pourquoi de la guerre mondiale*, t. III. Lille, Desclée, 1922. In 8°, 424 p.

MARIE-THÉRÈSE. *De l'ombre à la lumière.* 2e éd. Paris, Lethielleux. In-12, 304 p. Pr : 6 fr.

G. SCHREIBER. *Deutsche Kulturpolitik u. d. Katholizismus* (Schr. z. deutschen Politik H. 1 u. 2). Fribourg, Herder, 1922. In-8° 108 p. Prix : 5 fr.

L. BAUER U. K. RIEDER. *Päpstliche Enzykliken u. ihre Stellung z. Politik* (Schr. z. d. Pol. H. 5). Frib. Herder, 1923. In-8° VIII-92 p. Prix : 5 fr.

J. VERDUNOY. *Sur les pas de nos Saints.* 2e série. Paris, Bonne Presse, 104 p. Prix : 3 fr.

D. BUZY. *Les symboles de l'Ancien Testament.* Paris, Gabalda, 1923. In-12, VI-424 p. Prix : 8.50 fr.

Digitized by Google

# UNE LETTRE APOCRYPHE INÉDITE DE JÉRÔME AU PAPE DAMASE

Il semble que le fardeau d'apocryphes mis au cours des siècles sur le dos de s. Jérôme soit déjà suffisamment lourd : voici pourtant une pièce que j'ai cherchée en vain parmi les *spuria* de toutes les éditions à partir de celle d'Érasme, les seules que j'aie actuellement à ma disposition ; et je ne vois pas qu'on y fasse la moindre allusion, dans la littérature si touffue qui se rapporte à l'illustre Docteur. Je l'ai trouvée sans titre, parmi les lettres de Jérôme, ou à lui attribuées, dans le cod. Carol. C 99 de Zurich, porté récemment aux Incunables, sous la cote K 292. C'est un des nombreux volumes dus à l'infatigable activité de Pierre Neumagen, et, comme la plupart d'entre eux, il se compose, moitié d'imprimés du XV^e siècle, moitié de copies sur papier. La lettre apocryphe fait partie de cette dernière portion ; comme les feuillets ne sont pas numérotés, je suis réduit à dire qu'elle commence sur un recto, vers le haut de la première colonne, et finit vers le bas de la première colonne du verso.

C'est une fabrication étrange que cette pièce, et l'on se demande d'abord à quoi elle rime ; il est clair qu'il faut renoncer à en serrer le sens, du moins au point de vue grammatical : notre faux Jérôme n'a sûrement pas fréquenté assidûment les cours de Donat. Quant au contenu de la lettre, il peut se résumer ainsi. Une rumeur scandaleuse s'est répandue de l'Afrique jusque dans l'Orient : il paraît que l'évêque de Carthage, Restitutus, fait revivre la doctrine d'Arius, en contraignant les églises de son pays à recevoir la profession de foi souscrite à Rimini, et son influence désastreuse s'est fait sentir jusqu'en Italie. Comment le pape Damase, chef de « la monarchie ecclésiastique » dans tout l'univers, peut-il garder le silence en pareille occasion ? La chaire romaine a-t-elle donc cessé d'être le centre et le point de départ de l'enseignement apostolique ? N'a-t-elle plus conscience de son droit, de son devoir, de commander et de corriger ? Permettra-t-elle que les Pères réunis à Nicée aient cherché et promulgué en vain la vérité ? Si donc Damase savait s'inspirer davantage de l'attitude de Jérôme vis-à-vis de Rufin ! Après un si bel anachronisme, le faussaire parle de je



Digitized by Google

ne sais quelle profession de foi qui circulait au temps du pape Jules, et avec laquelle il semble mettre en relation le nom de l'évêque arien de Milan, Auxence. Puis, il rappelle à l'évêque de Rome comment Félix fut condamné sur-le-champ, pour avoir voulu usurper le trône pontifical, à l'exemple d'Arius qui se vit pareillement entravé dans ses ambitieux projets, à l'époque du « très clément » Constantin. Vers la fin, il fait allusion à une demande adressée par lui au clergé d'Éphèse relativement à la règle de foi : mais ceux qu'il a interrogés n'étaient pas d'accord, et il n'a pas cru devoir faire acte d'union avec eux. Que lui importe, après tout, pourvu qu'il tienne avec le bon pasteur qu'est Damase, et que celui-ci s'attache vaillamment à faire triompher dans tout son éclat la foi proclamée par les Pères de Nicée ?

Que cette lettre soit un faux, et un faux des plus grossiers, la chose saute aux yeux : le langage hétéroclite dans lequel elle est rédigée, et les bévues qu'elle contient au point de vue historique en sont la preuve évidente. On devine aussi ce qui a fourni le thème principal de cette falsification : c'est un passage de la lettre que les évêques d'Italie, réunis à Rome en 378, adressèrent à l'empereur Gratien. Parmi les cas signalés par eux, figure celui d'un africain nommé Restitutus, lequel, au lieu d'acquiescer à l'ordre de l'empereur lui enjoignant de comparaître devant les évêques, avait rassemblé une troupe de gens cruels et insolents, pour se soustraire à la nécessité de se disculper en justice [1] :

> Per Africam quoque Restitutum nomine causam dicere apud episcopos iussit vestra clementia. Debuit acquiescere : sed idem saeva et insolentium manu a causae dicendae necessitate diffugit.

L. Duchesne ne fait pas difficulté d'admettre que le Restitutus dont il est question en cet endroit n'est autre que l'évêque de Carthage, qui « avait joué un rôle important dans la prévarication de 359 [2]. » Il serait demeuré attaché assez longtemps à la confession de Rimini, contribuant ainsi à lui maintenir un certain nombre de défenseurs en Afrique ; c'est même là ce qui aurait motivé la lettre célèbre de s. Athanase aux Africains, lettre où celui-ci inculque la nécessité de rejeter la formule de Rimini, pour s'en tenir à la définition de Nicée. L'identification proposée n'est pas sans quelque apparence de raison ; elle n'est pas non plus précisément nouvelle, puisque, comme on l'a vu, notre Pseudo-Jérôme déjà la suppose

1. Mansi, *Concil.* III, 625 E.
2. *Hist. anc. de l'Église* II, 471 suiv.

Digitized by Google

admise, en tête de son réquisitoire. J'hésite encore, cependant, à faire mienne cette opinion ; il semble étrange que le primat de l'Afrique chrétienne ait été désigné par les évêques d'Italie en ces termes : « un nommé Restitutus, *Restitutum nomine* » !

Quoi qu'il en soit, et malgré tous les défauts qui déparent notre apocryphe, je suis persuadé qu'on ne saurait lui dénier les caractères d'une assez haute antiquité. C'est ce qui ressort déjà de la citation biblique Rom. 9, 18 empruntée à une version autre que la Vulgate. Il y a aussi l. 39 cette construction archaïque « cathedram sedere », que j'ai eu l'occasion de signaler à propos du sermon nouvellement publié de s. Augustin « De ordinatione episcopi » d'après le codex de Wolfenbüttel. Peut-être l'appellation « clementissimus » décernée à Constantin (l. 40) sera-t-elle aussi considérée par les connaisseurs comme un indice d'ancienneté relative. En tout cas, je ne crois pas que la date de cette bizarre composition doive être de beaucoup postérieure aux environs de l'an 600.

Pour établir le texte, je n'avais d'abord que la copie tardive contenue dans le ms. de Zürich (= T) ; mais, tout dernièrement le R. P. dom D. De Bruyne a eu l'obligeance de mettre à ma disposition une copie du ms. de Berlin Phill. 1674, f. 292-3, (= B), IX^e siècle, copie exécutée avec le plus grand soin, en 1911, par dom Ernest Vykoukal, jadis étudiant de l'Université de Louvain, et actuellement Prieur-Administrateur de l'Abbaye d'Emaus à Prague. Malgré son ancienneté, ce second témoin ne m'a pas été d'un aussi grand secours qu'on eût pu l'espérer : il m'a permis sans doute de combler quelques lacunes du texte, mais, comme on pourra le voir, ses variantes sont plutôt inférieures aux leçons du ms. qui a servi de modèle au copiste zurichois.

D. G. MORIN.

Domino meo, vere domino, monarchiamque ecclesiarum totius orbis tenenti papae Damaso episcopo Hieronimus. Desiderii mei ardor tandem accepit remedium, quando optata mihi a domino venit dies, ut per epistulam tui pectoris melliflua fluenta oscularer, orans te ut mihi a domino merearis de hac luce migrare. Domine mi papa karissime, quid est, obsecro, quod pene omnis mundus musitat secum nescio quid pertractans ? Quid est hoc, quod ab aliqua parte mundi, id est, ab Africa in Oriente resonuit ? Verumne est Restitutum Carthaginiensem episcopum magistrum fuisse Arrii, non dico discipulum, qui redivivam doctrinam pridem damnatam audeat suscipere, ecclesiam dei Ariminensem omnem synodum Africae negare conpulerit, eam pravitatem docens quam et illi

Digitized by Google

docuerunt? Miror sane prudentiam tuam quod talia permittit fieri, cum quando fides apostolica a tua cathedra per maria pervolitavit, decuit ut et potestas imperandi et corrigendi te illuc proficisci illa doceatur doctrina calliditate serpentis ornata. Quid profuit patribus Nicea congregatis verum quaesisse, nisi labor sine effectu quaesitus? Quare non ostendis vigorem, cuius in te fidem tenes? Rumor aures nostras cottidie pulsat, et sensus noster dolore torpescit, eo quod in tuis provinciis, id est, in Italia pene omnes episcopi in ecclesia docent. Et admiratione tenemur valde, quod nobis longe positis sermo divulgatus est, cum tu praesens conperta habeas, nisi quod aliud suspicemur de tuo silentio, cur eos non revoces a principali delicto. Aut forsitan ignoras talia praesumi vindicanda, sicut Rufini fraus nobis cogentibus patefacta est, et verecundia ductus a diaboli laqueo resipuit. Fateor verissimo pontifici, me merito eius non sine lacrimis sanctorum frequentare memoriam, dolens studium ab infantia pari labore quaesitum, de quo dialecticos et rethores et philosophorum scolas audire potuimus. Et si ille aliter sentit a nobis, tamen ut corrigatur necesse est. Scimus enim et a Petro usque ad tempora Iulii antecessoris tui talem textum fidei per omnem orbem cucurrisse, et, ut verius dicam, ab Auxentio Mediolanense; quapropter mirandum non est, cum in ipsa primordia fidei diabolus dominum adire temptaverit, et postea per Marcionem et Cherintum locutus sit, | *verso, col. 1* | ut pro ipsa falsa doctrina mulieres martyrium Satanae ducerent. Quid ergo faciat humanum genus tantis oppressum calamitatibus? Sed *novit dominus qui sunt eius.* Idcirco capiendum est et mente retinendum, quoniam Felix, qui cathedram tuam ut episcopus sedere voluit, ilico dampnatus est; at enim non fuit ordinatus, sicut temporibus clementissimi Constantini de Arrio contigerat, ut voluntatis suae effectum non haberet. Quid ad nos quoniam Ephesi ecclesiae talia docebant, et fides in ipsis habitare non potuit: quotiens accolae fuimus in ipsius provincia, et talia docebant, et petii ab eis fidei regulam: aliud ex alio loquebantur, et fides in ipsis habitare non potuit. Eis manus iungere timuimus, et si ipsi amplius septuaginta civitates nolunt sanare, quid ad nos? *Non omnes capiunt verbum. Dei enim donum est,* qui *cui vult miseretur, et quem vult obdurat.* Tu vero ut pastor bonus veritatem tacere ne patiaris, eam praedicans fidem, quae Nicea est a patribus conscripta, magnis testimoniis adprobata coruscans; in qua inveniri, si tamen digni fuerimus, mereamur.

1 vere domino] *T repet*, meo monarchiam] *T* monarite *B* que] *B*, *om T* 2. tenentis *B* episcopo] *om T* 4 pectoris] *perperam corr.* peccatoris *T* mellifluam *B* 6 mi] *T* mihi *B* 7 mu/// si/// tet *B* secum] *om. T* nescio qua pertractat *B* 8 Affrica *T* ne] nec *B* 9 Restitutum] ti *supl. s. l. B* Cartaginensem *T* 10 pridem] *scripsi*; paridem *B* pariter *T* 11 Ariminensi *B*, *an pro* Arimini? 13 quod] *T* et *B* permittit] admitti *B* 15 decuit] *B* docuit *T* proficiscis *B* 16 calliditatis serpentem *B* 17 quesisse *T* quaerere *B* 18 ostendes *B* in se f. tenens *B* 19 quod] *B add.* et 20 in ecclesia] *B*, *om T* 21 quod] *T* qui *B* 22 cum]

Digitized by Google

*T* et *B* quod aliud] *B* quia alium *T* 23 eos] eum *B* revocas *B* 26 me merito] *cod. uterq.* sine lacrimas *B* 27 memoriam] *T* memoria, si *B* 30 ut] *B* ubi *T* Scimus] *T*, *om. B* et a] *B* 32 *om T* orbem] *T* ordinem *B* *corr. ex* Auxentium Mediolanensem *B* 33 cum] *om. B* 34 diabolus] *perper. corr.* diabolum *B* adire] audire *B* 35 Ceryntum *B* sit] est *B* 36 ducerent] dicerent *B* faciat] *in T* faciet *corr. videtur.* 38 eius] *II. Tim. 2, 19* est] *om. T* retinendum] *corr. ex.* retinendus *B*, *ex* tenendum *T* 39 illico *T* dampnatus] *T* amputatus *B* 40 at enim] *corr. ex* adenim *B* dementissimi *B* 41 contigerit *B* 42 aephesi *B* ecclesia *T* 42-44 et fides — et talia docebant] *totum versum om. T propter homoeotel.* 43 quotiens] *ex* cotiens *corr. B* acolae *B* 44 et talia] *scripsi*; et alia *B* petii] petit *B* 46 et si] si *om T* 47 verbum] *cf. Matth. 19, 11* 48 donum est] est donum *B*: *Eph. 2, 8* qui] *om. B* obdurat] *Rom. 9, 18* 49 veritate *B* 50 fidem] *B*, *om T* quae] quam *B*

Digitized by Google

# UN FEUILLET ONCIAL D'UNE RÈGLE DE MONIALES

Le manuscrit 9964-66 de la Bibliothèque royale de Bruxelles contient, avant les poésies de Sedulius, un feuillet de garde en écriture onciale, qui ne figure pas dans la liste des manuscrits onciaux dressée par Traube. Les deux lignes qui lui sont consacrées dans le catalogue des manuscrits t. II, p. 193 ne semblent pas avoir attiré l'attention des érudits. D'ailleurs le P. Van den Gheyn n'a pas identifié le texte et s'est contenté de copier les premiers et les derniers mots, non sans faire quelques fautes de lecture.

Le feuillet a été coupé aux quatre marges pour le réduire au format du manuscrit de Sedulius, cependant le texte est à peu près intact. J'ai restitué entre crochets les quelques lettres coupées. Il y a 22 longues lignes. Les abréviations sont très rares (l. 1 sca, 20 abbasae ?, 25 xpiano, 26 dns, 37 it ?); il n'y a, me semble-t-il, aucune ponctuation de première main. L'orthographe laisse beaucoup à désirer et répond bien à cette époque de barbarie qui précéda la renaissance des lettres sous Charlemagne. Comme nous le dirons plus loin, le manuscrit dont nous ne possédons plus que ce feuillet a dû être d'un usage fréquent et, à ce titre, il a été corrigé plusieurs fois. Un reviseur a ajouté de bonne heure quelques syllabes oubliées, un autre a corrigé les barbarismes les plus criants. Je me suis efforcé de reconstituer partout le texte primitif, les lettres effacées et illisibles ont été rétablies entre parenthèses, une lettre effacée a été remplacée par un point, quand il m'a été impossible de la deviner (l. 30), les corrections ont été mises au-dessus de la ligne.

Je suis tenté d'attribuer l'écriture au VIII^e siècle, et peut-être est-elle encore un peu plus ancienne. Le manuscrit actuel 9964-66 provient de l'abbaye de Saint-Jacques à Liége, mais comme notre feuillet est beaucoup plus ancien que ce monastère, il faut conclure qu'il a été apporté d'ailleurs. Il ne vient pas de Gembloux qui fournit à Saint-Jacques ses premiers moines. Il doit venir d'un monastère de femmes.

Analysons le contenu du feuillet. Il y a d'abord (l. 1-3) une formule assez développée introduisant une citation de la Règle

Digitized by Google

bénédictine. Le début manque avec le sujet de la phrase. Le sens doit être : saint Benoît a réglé, non seulement l'office divin, mais encore l'ordre des repas. Vient ensuite (l. 4-28) presque tout le chapitre 39 de la Règle. Une lecture même superficielle suggère trois remarques : 1) le texte est très mauvais : il a le *caenaturis* des manuscrits récents, il a aussi beaucoup d'autres variantes inconnues jusqu'ici. 2) Le texte est adapté à une communauté de femmes. 3) Il est probable que les deux dernières phrases de ce chapitre 39 n'étaient pas citées plus loin, mais étaient simplement omises. En somme, nous avons là un texte très remanié, sans valeur pour le philologue, mais précieux pour l'historien, car ses modifications attestent sa vitalité. La Règle était la norme de vie, que l'on n'hésitait pas à changer pour l'adapter aux conditions variables de temps et de lieu, pour la mettre en harmonie avec une civilisation nouvelle ou avec des besoins nouveaux.

Après une courte formule d'introduction (l. 28-29) nous lisons ensuite des extraits de Saint Jérôme : une citation de l'épître 22, n. 17 (l. 29-33), une autre de l'Adversus Jovinianum II, 12 (l. 33-36). Une nouvelle formule *Item* (?) *apud eundem* introduit trois citations du même livre n. 12 et 15. Toutes ces citations sont assez fidèles, car les écrits de Jérôme n'étaient pas une règle pratique, mais un document littéraire.

Quel était le manuscrit dont le feuillet de Bruxelles est l'unique fragment qui subsiste ? Était-ce un écrit ascétique rempli de citations diverses ? Était-ce une règle proprement dite ? En faveur de la première opinion on peut faire valoir la formule d'introduction au texte de saint Benoît. Dans une règle les différents chapitres se suivent, sans avoir besoin d'une introduction spéciale. De fait on constate que dans les règles qui ont adopté, en le modifiant, le texte du vénérable Benoît ces introductions manquent. D'autre part les changements introduits dans le texte de Benoît s'expliquent difficilement dans un écrit ascétique ordinaire. Pourquoi ne cite-t-il pas le texte véritable ? Parce que l'écrit était destiné à des femmes, dira-t-on. Sans doute, mais, nous l'avons vu, tous les changements ne se justifient pas ainsi. Ensuite, il faut noter dans l'introduction les mots HUIC REGULAE. Ces termes me paraissent résoudre le problème : nous avons devant nous un fragment de règle pour moniales.

Aussitôt une foule d'autres questions se présentent à l'esprit. Quel était le monastère de femmes pour lequel notre manuscrit a été copié ? Ils n'étaient pas tellement nombreux au VIII^e siècle

Digitized by Google

que la réponse à cette question ne serait d'un grand intérêt pour l'historien du monachisme. Ensuite ce manuscrit, assez défectueux, n'est qu'une copie d'un écrit plus ancien. Où, quand et par qui cet écrit a-t-il été rédigé ? Qui a compilé la règle de Benoît et les citations de Jérôme, cet autre grand maître de l'ascétisme ? Dans quelle mesure la règle bénédictine était-elle remaniée et interpolée ? Y avait-il encore d'autres sources utilisées ?.... Il en est de ce vieux feuillet comme de la plupart des textes anciens qu'on découvre : chaque nouveau document élargit l'horizon de nos connaissances, mais, le plus souvent, il pose plus de questions qu'il n'en résout.

D. D. DE BRUYNE.

*recto*

psallendo pro sca denotione sed
ordinem etiam conuivii huic
regulae inserendum esse cre dit
sufficire aestimamus ad refectio[nem]
5 co(t)tidianam tam sextae quam no[nae]
omnibus mensis cocta duo ciba
ria propter diuersarum infirmi
tates ut forte quae ex illo non pro
tuerit aedire ex alio reficiatur er
10 go duo cibaria cocta sororibus
omnibus sufficiant et si fuerit
unde poma aut nascentia legumi
num addator et tertios panis
libra una propensa sufficiat in d[ie]
15 sive una sit refectio sive prandii
[e]t caenae quod si caenaturae sun[t]
[d]e eadem lib(e)ra tertia pars cell[e]
rariae servetur reddenda
[c]aenaturis in aruitrio tamen e[t]
20 potestate erit a(bba)sae si pro
alio labore expediat aliquid ad[i]
cere remota prae omnibus

*verso*

crapula ut numquam subrepiat
monachae indegerees quia num
25 quam sic contrarium est xpiano
quomodo crapula est sicut ait d[ns]
noster uidite ne graventur corda
vestra a crapula unde et scs hier[o
nimus dicit moderatus sit cybus
30 et numqu . venter expletus pluri
mae quippe sunt quae cum vino sin[t
subriae ciborum largitate sunt
ebriae adesse ergo debet ratio
ut tantas et tales sumamus escas
35 quibus non oneretur corpos ne[c]
libertas animae praegravitur
[i]t apud eundem sed et ex vilissim[is]
cibis vitanda satietas est beati
tudo paradisi absque abstinen
40 tia cibi non tuit dedecari quam
diu ieiunavit in paradiso fuit
comedit eiectus est cur per
[d]idit esau primogenita sua non
ne propter cibum inpatientiam

Digitized by Google

# ENCORE LE *BENEDICITE*.

En 1920, j'ai proposé dans les *Recherches de Science religieuse* « un modeste essai d'interprétation » du double *Benedicite* placé en tête de la bénédiction de la table, en ajoutant que je verrais volontiers remplacer mon interprétation par une autre plus heureuse [1]. J'attendais depuis environ deux ans et demi, quand enfin Mgr Pierre Batiffol me propose une conjecture nouvelle, qui ne s'écarte de mon interprétation que par une modalité accidentelle [2]. Il croit, en effet, comme moi, que la bénédiction de la table débute par un salut ; mais à son gré, ce salut n'était pas anciennement *mutuel*, échangé entre le Supérieur et la communauté, mais *unilatéral*, adressé sous forme de double *Benedicite* par la communauté à son chef, qui n'y répondait pas. « Plus tard, dit Mgr Batiffol, quand on n'aura plus compris cette double acclamation, on en aura fait un dialogue ».

Dans mon étude précédente, j'avais raisonné dans l'hypothèse que, conformément au *Bréviaire* actuel, le premier *Benedicite* était prononcé anciennement par le Supérieur ; et ainsi, dit Mgr Batiffol, « la difficulté que pensait résoudre le P. Schepens reste entière ».

La difficulté que j'ai voulu résoudre dans ma première étude, c'était le sens à donner au double *Benedicite*. Puisque Mgr Batiffol admet, comme moi, qu'il y faut voir un salut, la difficulté me semble résolue quant au fond ; reste à déterminer si anciennement ce salut était non *mutuel*, mais *unilatéral ;* en d'autres termes si le double *Benedicite* était prononcé par la communauté.

Pour établir que le premier *Benedicite* ne peut avoir été primitivement prononcé par le Supérieur, Mgr Batiffol rappelle deux textes déjà cités par moi. La Règle de saint Benoît, qui prescrit au plus jeune de demander la bénédiction de son aîné, en cas de rencontre (c. 63), et le commentaire qu'en ont donné les *Vallisoletani*, dont voici le texte :

> Hanc benedictionem petimus dicendo : *Benedicite*, et inclinando versus illum qui praeterit ; qui, si sit decanus, vel multi temporis

1. *Recherches de Science religieuse*, sept.-déc. 1920 p. 168.
2. Ib., mars-avril 1923, p. 166.

Digitized by Google

professus, dicat : *Dominus ;* vel si malit ob maiorem humilitatem, petat eius iunioris benedictionem dicendo : *Benedicite* [1].

Mgr Batiffol produit encore un passage de la *Vie de saint Gilles*, poème du douzième siècle de Guillaume de Berneville [2]. On y voit un moine saluant d'une inclination de tête et d'un *Benedicite* son Abbé, qui répond *Dominus*.

Toutefois ces trois textes ne prouvent pas, que la bénédiction de la table doit avoir anciennement débuté par le salut des inférieurs à leur chef. Durand de Mende (1237-1296) atteste expressément pour son siècle que le premier *Benedicite* était prononcé par l'Ancien ou le Supérieur [3]. Au chapitre LXIII^e de sa Règle saint Benoît parle de rencontres individuelles. Dans ce cas il prescrit au plus jeune de saluer le premier son aîné, et par analogie la même obligation s'impose à tout inférieur vis-à-vis de son Supérieur. Mais les anciens moines bénédictins n'ont pas cru que le cas, qui nous occupe, tombait sous l'application du chapitre LXIII^e de la Règle. Ils n'ont pas jugé que le Supérieur manquerait à sa dignité en saluant le premier sa communauté par un *Benedicite*. Nous en trouvons la preuve dans la *Concordia regularis* composée au dixième siècle par saint Dunstan, archevêque de Cantorbéry [4]. Pour unifier les coutumes des monastères anglais, le prélat composa des règles, qui s'inspiraient de la pratique du monastère de Fleury-sur-Loire, et de celle du monastère de saint Bavon à Gand [5]. Nous y voyons qu'après l'office de Prime les moines récitaient cinq psaumes pour les défunts, après lesquels, quand il n'y avait pas de travaux manuels, le verset *Benedicite* suivi du répons *Dominus* était le salut mutuel, qui terminait la réunion au chapitre. Or, le ℣ *Bene-*

---

1. *Constitutiones* ad. c. 63, (citées par Haeftenus. *Disquisitiones monasticae*. Antverpiae 1644, III, 4, 7 p. 308. Même texte P. L. LXVI, 879).

Mgr Batiffol a trouvé dans un *Breviarium Parisiense* de 1736 une bénédiction de la table débutant par la variante ℣ *Benedicite* ℟ *Dominus*, que connaissait aussi Durand de Mende (voir plus loin dans le texte).

Dans ma première étude j'ai fait remarquer qu'au lieu du double *Benedicite* on n'en trouve qu'un seul dans le *Breviarium Cisterciense juxta Romanum* (Paris 1659) et dans un bréviaire du Carmel (Anvers 1735). Je puis ajouter que le bréviaire dominicain, comme les deux précédents, n'a qu'un seul *Benedicite*, suivi immédiatement du verset *Oculi omnium* au dîner, *Edent pauperes* au souper. Cette variante ne peut être qu'une correction de l'ancienne formule à laquelle on ne trouvait plus de sens satisfaisant, en supposant que *Benedicite* était non un salut, mais une invitation à bénir la table.

2. Ed. *Gaston Paris* et *A. Bos*, 1881, p. 74 (cité d'après Mgr Batiffol).

3. *Rational* (trad. Barthélemy) L. IV, ch. 59, n. 10.

4. *P. L.* CXXXVII, 475-502.

5. Ib. 476.

Digitized by Google

*dicite* était bel et bien prononcé par le Supérieur, à qui la communauté répondait *Dominus* [1], contrairement à ce qui devait se faire dans les rencontres privées de l'inférieur avec le Supérieur.

C'est évidemment parce que la communauté ne doit pas être assimilée à l'individu, que l'évêque, avant la messe pontificale, doit le premier saluer d'une petite inclination de tête le chœur des chanoines, qui lui rendent le salut par une inclination profonde [2].

Rien donc n'autorise l'hypothèse que l'ordre adopté dans le Bréviaire romain actuel, et qui était déjà en vigueur au treizième siècle ne soit pas primitif. Rappelons toutefois que la formule de la bénédiction de la table est plus ancienne que le double *Benedicite* du début. Trois textes anciens cités dans mon étude précédente semblent lever tout doute à cet égard.

D'après les *Consuetudines Cluniacenses*, le moine, qui arrivait en retard au réfectoire, devait prononcer la bénédiction de la table, comme il aurait fait avec la communauté, c'est-à-dire : « Si est prandium, *Oculi omnium etc.*; si caena, *Edent* pauperes » [3]. Si le double *Benedicite* avait été en usage dès l'origine, il aurait fait corps avec la formule, et on n'eût pu manquer de le reproduire ici.

Un manuscrit de Saint-Germain-des-Prés cité par Martène porte :

> Quando Prior venit in refectorium, omnes inclinabunt eum (*sic*) et pulsabit campanam et incipiet cantor ℣ *Oculi omnium*... [4].

L'anonyme monastique du neuvième siècle publié par Gerbert suggère la même conclusion.

> Quando autem ad prandium accedunt, dicit Prior orationem cum fratribus, hoc est *Oculi omnium* totam cum *Gloria Patre* subsequente... [5].

L'absence du mot *Benedicite* dans ces trois citations est significative ; on n'eût pu l'omettre, s'il s'était trouvé en tête de la formule. Il n'y a donc pas lieu de poser la question si à l'origine de l'ordre bénédictin le double *Benedicite* n'était pas plutôt prononcé par la communauté.

Il est vrai que Mgr Batiffol signale un texte, qui lui semble

---

1. « Post quos (psalmos) pulsetur tabula, et si quid non habuerint ad agendum, dicatur tantum a Priore, *Benedicite*, caeteris respondentibus : *Dominus* » P. L. CXXXVII, 483. — J'ai pu sans peine trouver ce texte l'ayant cité dans une note sur l'office du chapitre à Prime dans les *Recherches de Science religieuse*, mai-août 1921, p. 222.

2. *Caeremoniale Episcoporum* L. II, c. 8, n. 28.

3. *PL 149*, 711.

4. E. Martène. *De antiquis Monachorum ritibus*, Lugduni, 1690, I, 9, n. 7, p. 88.

5. *PL 138*, 1345.

Digitized by Google

prouver l'existence de l'usage au cinquième siècle de saluer par un double *Benedicite*. Dans l'histoire de la persécution des Vandales en Afrique, Victor de Vite raconte qu'en 483, une femme, qui s'était jointe spontanément avec un jeune enfant à la troupe des catholiques condamnés à la déportation dans le désert, fut réprimandée pour son indiscrétion par les confesseurs de la foi [1]. Elle leur répondit : *Benedicite, benedicite et orate pro me*... Puis elle insista pour qu'on ne la séparât point de l'armée du Christ. Mgr Batiffol demande : « Pourquoi répéter deux fois ce salut ? » Il répond : « On peut penser que c'était une salutation reçue. » Je n'en vois pas la preuve. La répétition ne pourrait-elle très naturellement s'expliquer par l'emotion qu'éprouvait cette femme en s'entendant reprocher ce qu'elle devait regarder comme un acte digne de louanges ? D'ailleurs d'après divers textes déjà produits les moines anciens ne saluaient pas par un double *benedicite*, ce qui rend l'hypothèse d'un double *benedicite* prononcé par la communauté au réfectoire très improbable.

Au surplus, est-il bien certain que *Benedicite, benedicite* dans le texte de Victor de Vite est l'équivalent d'un salut ? On peut en douter. En effet, si le salut était donné anciennement par un *Benedicite*, toute demande de bénédiction n'était pas un salut. Ceci est par trop évident. Ainsi, il n'y a pas de salut, quand le bénédictin s'entendant reprendre avec un peu d'émotion dans la voix, s'agenouille pour demander la bénédiction, afin que, aux termes de la Règle, cette émotion soit guérie par une bénédiction [2]. Nous devons d'autant moins chercher un salut dans le double *benedicite*

---

1. Victor Vitens. Hist. persecut. Africanae provinciae II, 30. CSEL 7, 35.

2. « Usque dum benedictione sanetur illa commotio. » Règle, ch. LXXI.

Inutile de faire observer qu'il n'y a pas de salut dans la demande de bénédiction formulée par le lecteur avant le repas. Il n'en faut pas chercher davantage dans la demande de bénédiction faite avant chaque mets, selon l'usage antique rappelé par Martène (*De antiq. monachor. rit.* I, 9, n. 13) et dont il y a trace dans la *Concordia Regularum* de Benoît d'Aniane, qui cite ce passage *ex Regula cujusdam :* « ... Abbas vero vigilet ut confestim, cum cibus ministratus fuerit, signum tangere procuret, et omnes, cum signum audierint, una voce benedictionem rogent : quorum vocem abbas subsequatur dicens : *Dominus dignetur benedicere*. Hoc ad omnia fercula vel pomorum ac potus administrationem observandum est. » C. XLVIII. § X. PL *103*, 1123. On ne peut supposer que ces bénédictions particulières aient été remplacées dans la suite par le double *Benedicite* mis en tête de la bénédiction de la table. On comprend aisément qu'on ait laissé tomber ces bénédictions particulières, parce qu'on a cru pouvoir se contenter de la bénédiction générale : *Benedic, Domine, nos et haec tua dona*... Mais on ne conçoit pas qu'on ait voulu les remplacer par le double *Benedicite* mis en tête de la formule. Cette bénédiction viendrait trop tôt et ferait double emploi avec la bénédiction : *Benedic, Domine, nos et haec tua dona*... (Cf. *Recherches de Science religieuse* 1920 p. 370).

Digitized by Google

de la femme en question, qu'il n'est pas naturel de répondre à des reproches en commençant par *bonjour* ou *salut*. Il est à noter qu'il ne s'agit pas ici d'une simple rencontre, mais d'un entretien avec une personne présente, et dans ce cas le salut devait être donné naturellement par le premier interlocuteur, et la femme interpelée devait y répondre aussitôt. Son double *benedicite* ne pouvant avoir le sens d'un salut, comment l'expliquer ? Très simplement comme antithèse aux mots : quam cum nos *increparemus*.... (respondit : Benedicite, benedicite et orate pro me...). D'après le *Thesaurus linguae latinae* en cours de publication, *benedicere* signifie avant tout : *bona verba dicere, laudare*. Ce sens convient parfaitement ici. La réponse de la femme signifierait : « Au lieu de me blâmer, louez plutôt ma conduite et soutenez-moi de vos prières. » On peut, si l'on préfère, traduire : *bénissez-moi, bénissez-moi ;* mais dans le contexte, la bénédiction demandée sera l'équivalent d'une approbation et nullement d'un salut.

Le texte tiré de Victor de Vite n'a donc rien à voir avec le double *Benedicite* de la bénédiction de la table, et rien ne permet de supposer que la communauté ait primitivement salué d'un double *Benedicite* le Supérieur, qui n'aurait pas rendu le salut reçu.

PROSPER SCHEPENS, S. J.

***

Le P. Schepens et Mgr Batiffol trouvent étrange que le supérieur demande à la communauté de bénir la table à sa place ; ils trouvent étrange aussi que la communauté se dérobe et renvoie au supérieur l'invitation de bénir. La solution de la difficulté se trouve, disent-ils, dans le chap. 63 de la Règle bénédictine qui dit : quand deux moines se rencontrent, le plus jeune doit demander la bénédiction de son aîné. La tradition s'est établie que le plus jeune dise *Benedicite* et que l'autre réponde humblement *Deus* ou, plus humblement encore, répète *Benedicite*. Cet usage du salut mutuel se sera étendu plus tard et aura été introduit au réfectoire : ce n'est pas proprement une invitation à bénir la table. Batiffol va plus loin encore, et trouvant quelque difficulté à ce que le supérieur salue le premier, il suppose qu'à l'origine la communauté elle-même disait deux fois *Benedicite*, c'était un salut unilatéral.

Nous examinerons les différents usages du *Benedicite* : d'abord celui qui est prononcé par un simple moine, ensuite celui qui est

Digitized by Google

dit par l'abbé ; enfin, le plus célèbre, qui est entré dans le langage courant, le *Benedicite* de table.

I. Remarquons que saint Benoît ne parle pas de salut, ni unilatéral, ni mutuel ; il parle de bénédiction à demander ou à donner. Un exemple fera mieux comprendre la différence. Les tyroliens qui se rencontrent, échangent les paroles *Gelobt sei Jesus-Christus.* — *In Ewigkeit.* Dira-t-on que c'est leur formule de salutation ? Une pareille façon de parler serait bien impropre. En réalité ils ont voulu remplacer — à une époque relativement récente — des paroles inefficaces et profanes par une affirmation de foi et une prière. De même Benoît connaissait des gestes et des formules de salutation, sans doute aussi des formules chrétiennes, mais il a voulu autre chose, quelque chose de plus humble. Qu'on lise le chapitre 25 se rapportant au frère excommunié ; voici la peine mentionnée en dernier lieu, comme si elle était la plus terrible : « nec a quoquam benedicatur transeunte, nec cibus qui ei datur. » D'une part la loi du chapitre 63 est suspendue pour lui, d'autre part la bénédiction du moine et celle de sa nourriture sont mises sur le même pied, il ne s'agit donc pas d'un salut.

Au chapitre 63 le législateur ne dit pas comment il faut demander la bénédiction et comment il faut répondre ; mais le chapitre 66 peut nous fournir quelques indications à ce sujet. Quand quelqu'un a frappé ou crié à la porte du monastère, le portier doit répondre aussitôt — même avant d'ouvrir, semble-t-il — *Deo gratias* ou *Benedic.* Au sujet du dernier mot les manuscrits offrent des variantes intéressantes. La leçon *Benedic* est sans doute, authentique, mais elle est rare ; la plupart des manuscrits et les plus anciens lisent *Benedicat ;* de plus les manuscrits ne pouvaient faire aucune distinction entre *benedicat* dont le sujet serait *portarius* (que le portier bénisse), et la formule *Benedicat* à prononcer. Une variante introduite dans un texte législatif suppose l'existence d'un usage différent. Qu'il nous suffise de dire que s. Benoît a écrit *Benedic,* c'est-à-dire que le portier doit demander la bénédiction à l'hôte qui attend, comme les frères doivent, d'après le chapitre 53, demander la bénédiction à l'hôte qui est introduit. De bonne heure cependant on a accepté la leçon *Benedicat* dans laquelle les commentateurs ont voulu voir une demande de bénédiction, en sous-entendant *paternitas vestra.* Cela me paraît bien recherché et peu vraisemblable, d'autant que le portier n'a pas encore vu l'hôte. Il est plus naturel d'y voir une formule de bénédiction et de sous-entendre *Deus.* Il semble donc qu'à l'époque de saint Benoît la demande de bénédiction consistait

Digitized by Google

en *Benedic,* et non *Benedicite,* et probablement la réponse à faire était *Benedicat* et non *Deus.*

Du texte de Benoît passons à la tradition qui s'est chargée de l'interpréter. L'usage de demander la bénédiction s'est maintenu, la formule a légèrement varié. Par la *Regula Magistri,* qui est une sorte de paraphrase de la règle bénédictine, nous voyons qu'au VII^e siècle la demande était *Benedicite* et la réponse *Deus* [1]. Bientôt nous rencontrerons la variante *Dominus,* beaucoup plus tard nous aurons la répétition *Benedicite.* On exige surtout le *Benedicite* au commencement et à la fin d'un entretien [2]. Le *Magister* du VII^e siècle ordonne de demander ainsi la permission de parler. Si l'abbé ne répond pas, les moines peuvent renouveler une deuxième fois la demande ; mais la bénédiction est toujours nécessaire, car, dit-il, « clausum in silentio os clave benedictionis aperiant » (chap. 9) [3]. Qu'on nous permette de citer un trait de mœurs qu'explique la vie perpétuellement commune que menaient les moines. On lit dans les Constitutions d'Hirsau : « Si opus habet ungues secare et ille debet ad fratrem iuxta se sedentem dicere quod debeat ungues suos secare, et ille debet ei annuere dicens *Cum Dei benedictione,* et sic praemisso *Benedicite,* eo respondente *Dominus* praedicto fratri, secat [4]. » On voit que *Dominus* signifie *Que Dieu bénisse* [5]. Un ancien document monastique l'*Ordo qualiter fratribus in monasterio religiose ac studiose conversari* (Albers *conservare*) *oportet,* multiplie les occasions où il faut dire *Benedicite* : « Cum abbas... aliquod opus facere praecipit, suscipiat iunior cum summa humilitate iubentis imperium... et humiliato capite dicat *Benedicite,* et expleto opere revertens dicat *Benedicite.* Et semper quando iunior a seniori separatur dicat *Benedicite ;* similiter cum se iterum iunxerint, ita faciat. Egrediens de domo aut de conventu dicat *Benedicite.* Quando aliquid inchoat dicat *Benedicite* ; etiam si solus sit dicat *Benedicite,* quia Deus ubique praesens est reddere unicuique » [6].

---

1. Le moine gyrovague, arrivé à la porte d'un monastère crie de toutes ses forces *Benedicite* (chap. 1). Au moine excommunié qui demande la bénédiction personne ne peut répondre *Deus* (chap. 13). Cf. Migne P. L. 88, 943.

2. Cf. l'*Ordo* de Cluny redigé au XI^e siècle par Bernard de Marseille et édité par Herrgott *Vetus disciplina monastica* 1726 p. 136 et 137.

3. Traube croit que la *Regula Magistri* a été composée au VII^e siècle dans un monastère de France. Cf. *Textgeschichte der Regula S. Benedicti,* 2^e éd. p. 36 et 98.

4. Hergott *o. c.* p. 430.

5. Batiffol semble douter du sens de la réponse *Dominus,* « c'est bien elliptique » dit-il (*l. c.* p. 167). Soit, c'est cependant certain.

6. Ce document important se trouve déjà dans des manuscrits du IX^e siècle et a été édité très souvent. On le trouve dans Haeften *Disquisitiones monasticae* p. 1066 (avec un

Digitized by Google

La signification de la formule est suffisamment claire par les exemples donnés : Ce n'est pas un salut, c'est une vraie bénédiction qui est demandée et donnée. Assez souvent c'est une permission, mais on semble avoir voulu exprimer que la permission doit venir de Dieu plutôt que d'un homme.

II. Ici, de même au troisième point nous ne pouvons nous appuyer sur aucun texte de la Règle, tous nos renseignements sont tirés des Coutumiers.

Depuis le Xe siècle il n'est pas rare de trouver que le supérieur prononce le *Benedicite* et que la communauté répond. On le constate surtout au chapitre après prime. Cet office est d'origine monastique, et pour connaître son histoire les anciens Coutumiers sont des sources de premier ordre [1]. Or dans un Coutumier allemand, copié à Trèves au XVe siècle, mais rédigé au Xe, nous trouvons cet office minutieusement décrit : l'abbé dit *Adiutorium nostrum* etc., le lecteur lit la Règle et s'agenouille, l'abbé lui fait signe de se lever ; « Tunc abbas dicit *Benedicite*, cui omnes respondent *Deus* cum capitis inclinacione ; ilico sermonem exhortationis incipit proferre » [2]. Il n'y a pas place pour la bénédiction que nous trouvons aujourd'hui au bréviaire, tant monastique que romain, *Dominus nos benedicat* etc. Même absence dans l'ancien Coutumier d'Einsiedlen « prior se inclinans dicat *Benedicite*, illisque... respondentibus *Dominus*, faciat sermonem de praesenti lectione » [3] dans les *Consuetudines Sigiberti abbatis* du XIe siècle [4], dans un Coutumier d'Evesham copié vers 1300 [5]. D'ailleurs la bénédiction usitée aujourd'hui après la réponse de la communauté est un pléonasme, car *Deus* est déjà une formule de bénédiction. Mais nous pouvons remonter plus haut. L'ancien l'*Ordo qualiter*, dont nous avons parlé, énumère les diverses prières à dire au chapitre : le prieur dit *Adiutorium nostrum* etc., on lit la Règle. « Post haec qui

---

commentaire), dans Migne t. 66, c. 936-942. L'édition la plus récente — je ne dis pas la meilleure — est celle de D. Bruno Albers *Consuetudines monasticae* t. III (1907) p. 26-49. Il existe une adaptation de cet *Ordo* pour moniales qu'on a trouvée dans un manuscrit de Montpellier et qui a été éditée dans le *Neues Archiv* 27 (1902) p. 656 et suiv. et réimprimée par Albers *o. c.* t. III p. 159 et suiv. Au sujet de cet *Ordo* et de son origine cf. D. U. Berlière *Les Coutumiers monastiques des VIIIe et IXe siècles* dans la *Rev. bén.* t. 25. (1908) p. 103.

1. Il est étonnant que ces Coutumiers n'aient pas été utilisés par les historiens du Bréviaire.

2. D. Br. Albers *Cons. mon.* t. V (1912) p. 16.

3. *Cons. mon.* t. V p. 107.

4. *Cons. mon.* t. II (1905) p. 67.

5. H. Bradshaw Society t. VI (1903) col. 10.

Digitized by Google

culpabilis est veniam petat etc. » [1]. En somme, avant le Xe siècle le supérieur ne disait pas *Benedicite*. Les réformateurs monastiques du Xe siècle introduisirent cette formule d'humilité. Ce n'était pas un simple salut, et on gardait fidèlement le sens primitif, car, lorsqu'on voulut, à une époque assez récente [2], rendre plus explicite ce qui était contenu dans la réponse de la communauté, on créa la formule *Dominus nos benedicat* etc.

Nous trouvons en quelques autres circonstances le même *Benedicite* sur les lèvres de l'abbé, mais toujours après le Xe siècle. A la fin du travail manuel, d'après le manuscrit de Trèves cité plus haut : « prior dicit *Benedicite*, ceteri properant *Dominus* respondere, dicit iterum ille *Caveat unusquisque ne quiescat in claustro ociose* etc. » [3]. De même dans le Coutumier de Saint-Vit de Verdun « completo opere... dicet prior *Adiutorium nostrum*... et rursus *Benedicite* » [4]. Quand l'abbé donne une permission générale de parler : nous lisons dans un Coutumier vallombrosien « si vero aliquid in commune dicendum fuerit unde necesse sit fratribus loqui, ab abbate vel priore dicatur *Benedicite*, postea cum humilitate et gravitate atque divino timore sedendo loquantur » [5].

Nous avons vu que le *Benedicite* prononcé par l'abbé au chapitre était une invitation à bénir. Mais il n'est pas inutile de faire remarquer la transformation qui s'est opérée. Au temps de s. Benoît, quand un moine rencontrant son aîné ou même, semble-t-il, son égal, lui disait *Benedic*, la bénédiction donnée par celui-ci se rapportait à celui-là seulement, car Benoît dit de l'excommunié « nec a quoquam benedicatur transeunte ». Mais au Xe siècle, quand l'abbé a commencé à dire *Benedicite*, la réponse de la communauté

---

1. *Cons. mon.* t. III p. 31. Cet *Ordo* antique ignore aussi le *Benedicite* à la fin du travail manuel. Les documents sont d'accord pour faire chanter d'abord trois fois *Benedictus es* etc., usité encore aujourd'hui. Pour le reste il y a divergence dans les documents : nous verrons que les Coutumiers du Xe siècle placent ici un *Benedicite*, tandis que l'Ordo plus ancien poursuit « dicat prior *Misereatur nostri omnipotens Deus*, respondeant omnes *Amen* » (*l. c.* p. 33). La recension interpolée de la *Regula Chrodegangi* ne connaît pas encore le *Benedicite* de prime, ni celui du travail manuel (Amort *Vetus disciplina canonicorum* t. I, p. 252). Sur tous ces points la Règle interpolée dépend de l'antique *Ordo qualiter* bénédictin. Werminghoff place à la fin du IXe siècle l'origine de cette recension interpolée (*Neues Archiv* XXVII (1902) p. 648).

2. Le plus ancien document où je trouve cette bénédiction est un Coutumier des chanoines de Marbach édité par Amort *o. c.* p. 392 d'après un manuscrit du XIIIe siècle. On la retrouve naturellement dans les statuts des chanoines au XIVe siècle. Cf. Amort, p. 512.

3. *Cons. mon.* t. V, p. 19.

4. *Cons. mon.* t. V, p. 131.

5. *Cons. mon.* t. IV (1911) p. 227.



Digitized by Google

était une bénédiction, non pas précisément sur l'abbé, mais sur tout le corps monastique. C'est ainsi que l'ont compris ceux qui y ont ajouté, à la fin de prime, la formule explicite *Dominus* NOS *benedicat*. Assez souvent le *Benedicite* de l'abbé est le signal pour commencer soit l'accusation des culpes, soit un travail, soit une conversation. Il ne perd pas pour cela sa signification littérale : l'abbé veut que la communauté appelle la bénédiction divine sur tous ses actes, sur toutes ses paroles.

III. Nous sommes arrivés à l'objet précis de la récente controverse, mais les remarques qui précèdent en ont préparé la solution [1]. Le P. Schepens croit que l'unique *Benedicite* prononcé par le chantre est une correction d'un texte plus ancien qui avait deux *Benedicite*, le premier prononcé par le supérieur, le second par la communauté. Le motif du changement serait qu'à une certaine époque on ne savait plus que le *Benedicite* du supérieur était un salut ; d'autre part on ne comprenait pas que le supérieur demandât à ses inférieurs de bénir la table. Les documents qui nous sont parvenus ne justifient pas cette opinion. L'usage du double *Benedicite* est noté par Durand de Mende [2], mais de tous les anciens coutumiers bénédictins que j'ai examinés, il n'y a que celui de Subiaco qui l'atteste, et ce coutumier est un des plus récents qui aient été publiés, il est du XIIIe siècle, ou peut-être même du XIVe [3]. Les statuts des chanoines réguliers au XIVe siècle édités par Amort [4] mentionnent aussi le *Benedicite* prononcé par le supérieur.

D'autre part le *Benedicite* unique prononcé soit par le chantre, soit par un enfant, soit par la communauté — et cette troisième variante est la plus ancienne — est attesté 1°) par les Constitutions d'Hirsau où il est dit du serviteur de table : « ad scillam

---

1. Sur les prières de table il existe une petite monographie, d'allure plus populaire que scientifique, *Saying Grace* par H. L. Dixon, 1903. On y trouve une foule de formules tirées de sources anglaises, surtout récentes.

2. *Rationale divinorum officiorum* IV, c. 59, n. 10. Si j'avais à ma portée un manuscrit ancien de *Rationale* je pousserais l'indiscrétion jusqu'à vérifier ce passage.

3. *Cons. mon.* t. II, p. 199 : « Prior dicat alta voce *Benedicite*, et respondeant cuncti *Benedicite* et tunc prior incipit versum *Oculi* vel *Edent.* » Ce coutumier a été introduit à Melk en 1418 par Nicolas de Matzen et a été depuis lors souvent copié. A l'abbaye de Ste-Scholastique le manuscrit 111 donne un texte un peu plus ancien. D. B. Albers *Une nouv. édition des Consuetudines Sublacenses* dans la *Rev. bénéd.* XIX (1902) p. 187 place vers 1380 la transcription du manuscrit et la rédaction du texte. (Je n'ai pas pu comprendre pourquoi à la p. 186 il dit que l'écriture de ce ms est de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe, ni pourquoi le ms 9 conservé à St-Pierre de Pérouse, du XIIIe ou XIVe siècle lui aussi, donnerait un texte plus ancien).

4. *O. c.* p. 517.

Digitized by Google

veniens tamdiu sonat quousque iuvenis *Benedicite* incipiat pronunciare, sed et interim dum benedictio a sacerdote compleatur, praefatus dapifer stat inclinis » [1] 2°) par le Coutumier de Saint-Bénigne de Dijon [2] 3°) par le Coutumier de Westminster rédigé en 1266 et qui nous est conservé dans un manuscrit du XIVe siècle : « prior... skyllam morose sonabit,... cantor inchoat *Benedicite*... a sacerdote (c'est-à-dire l'hebdomadier) profertur benediccio » [3] 4°) par celui de Saint-Augustin de Cantorbéry [4]. 5°) Le plus ancien Coutumier cistercien, écrit entre 1173 et 1191, prescrit, lui aussi, le *Benedicite* unique, prononcé par la communauté au signal de la cloche [5]. Le Coutumier de Cîteaux faisait loi pour tout l'ordre, il n'y a donc pas à chercher des usages locaux différents. Il a peu changé aussi au cours des temps ; seulement ce n'est plus aujourd'hui la communauté qui prononce l'unique *Benedicite*, c'est le chantre [6]. Passant des bénédictins noirs ou blancs aux chanoines réguliers, nous trouvons le même usage 6°) dans le manuscrit de Marbach, cité plus haut [7], 7°) dans les Statuta primaria des Prémontrés de l'an 1294 [8]. Enfin 8°) le rituel dominicain est tout à fait semblable : « Dum ingrediuntur, praelatus pulset nolam non nimis breviter. Pulsatione finita, ille qui est notatus ad responsoria horarum... dicat *Benedicite*... Dicto vero *Benedicite*, cantor ad prandium incipiet ℣ *Oculi omnium* et conventus ipsum communiter prosequatur... Deinde subiungat qui missam celebravit... *Benedic Domine*.... » Les dominicains sont convaincus que cet usage a existé dès le commencement de leur ordre, mais ceux que j'ai interrogés n'ont pas pu m'apporter de document authentique. Malgré cette lacune je crois que leur opinion est exacte et qu'en ce point les cisterciens et les dominicains ont mieux que nous, bénédictins, conservé l'usage ancien.

Le P. Schepens croit que primitivement il n'y avait avant la bénédiction de table aucun *Benedicite*. Des trois textes allégués en faveur de cette opinion le premier n'a aucune valeur. Quand le

---

1. Herrgott *o. c.* p. 468 ; cf. p. 472.
2. Chomton, Histoire de l'église de S. Bénigne de Dijon 1900, p. 391.
3. *Customary of the benedictine monasteries of Saint Augustine, Canterbury and Saint Peter, Westminster* t. II (H. Bradshaw Soc. n. XXVIII, 1904) p. 105.
4. *Customary* t. I (H. B. S. n. XXIII, 1902) p. 164.
5. *Les monuments primitifs de la Règle cistercienne*, publiés par Ph. Guignard, 1878 p. 181.
6. *Rituale cisterciense*, 1892, p. 253.
7. Amort, *o. c.*, p. 396.
8. Le Paige, Bibliotheca praemonstratensis ordinis, p. 792.

Digitized by Google

R. P. dîne seul, je crois qu'il prononce toujours une bénédiction, mais je doute qu'il s'interpelle en disant *Benedicite*. Ce qui est permis aujourd'hui était permis autrefois. Aussi le Coutumier de Saint-Bénigne mentionne le *Benedicite* de la communauté, mais quand il indique les prières à dire par le moine qui arrive en retard, il omet le *Benedicite*. D'autres Coutumiers cependant le prescrivent au retardataire. Le troisième argument ne vaut guère plus, car la description est trop sommaire et incomplète.Le second seul exclut, je l'avoue, l'existence du *Benedicite*, mais il est isolé et je n'ai trouvé aucun Coutumier pour l'appuyer.

Il est certain que l'usage du *Benedicite* est plus ancien que son omission dans les textes invoqués par le P. Schepens. Avant les réformes du X^e^ siècle qui ont donné naissance aux Coutumiers cités plus haut, même avant Benoît d'Aniane et la réforme du IX^e^ siècle, on trouve le *Benedicite* unique, prononcé par la communauté.

La *Regula cuiusdam patris ad virgines* que l'on place au VII^e^ siècle prescrit ce qui suit : « Quando in mensam cibus administratur, nulla prius cibum comedat, quam signum ad benedicendum insonet. Abbatissa vero vigilet ut confestim, cum cibus ministratus fuerit, signum tangere procuret ; et omnes cum signum audierint, una voce benedictionem rogent, quarum vocem abbatissa subsequatur dicens : *Dominus dignetur benedicere* »[1]. Cette bénédiction se répète à chaque plat. Le P. Schepens suppose, mais à tort, qu'avant ces bénédictions particulières il y avait une bénédiction générale, non précédée du *Benedicite*. On ne conçoit pas une bénédiction de table avant que les mets ne soient apportés. Or, dès que le premier plat est servi, l'abbesse sonne et les moniales disent *Benedicite*. L'antique *Ordo qualiter* a été souvent mal compris. Dans la copie de Haeften, reproduite ensuite par Migne, une phrase essentielle avait été omise, Albers a suivi un manuscrit très corrompu. Voici comment les choses se passaient. Au premier coup de sonnette on entre au réfectoire ; au second « omnes simul dicant versum et orationem dominicam flectentes genua », le prieur bénit. Quand l'abbé commence à manger, chacun dit *Benedicite* à ses voisins, ceux-ci répondent *Deus*. Tout ce qui est sur la table est béni. Mais quand un second plat est apporté de la cuisine, nouveau coup de sonnette, *Benedicite* de la communauté, bénédiction géné-

1. *P. L.* t. 88, c. 1062. C'est le texte cité par le P. Schepens p. 132, n. 2. Benoît d'Aniane dans sa *Concordia* a substitué des moines aux moniales.

Digitized by Google

rale prononcée par le prieur ; puis, quand l'abbé commence à manger, nouvelle bénédiction entre voisins [1]. Il est extrêmement probable que la première bénédiction était, comme la seconde, précédée du *Benedicite* de la communauté et cette opinion est confirmée par le règlement du « potus caritatis » : il y a une bénédiction commune donnée par le prieur et précédée du *Benedicite* des frères. Le coup de sonnette n'y manque pas, car il est remarquable que l'on trouve toujours cette clochette quand la communauté ou le chantre prononce l'unique *Benedicite*. Elle disparaît au contraire, ou du moins on ne l'entend plus, quand le supérieur commence à dire *Benedicite*.

En résumé, l'histoire de la bénédiction de table est assez claire. Aussi haut que nous pouvons remonter, au VII^e siècle, nous trouvons un *Benedicite* unique, prononcé par la communauté, dont le sens n'est pas douteux, c'est une invitation à bénir la table. Cet usage ancien est attesté à différentes époques et dans différents pays, non seulement chez les bénédictins et les cisterciens, mais aussi en d'autres ordres. Au XIII^e siècle seulement apparaît en quelques rares endroits un *Benedicite* du supérieur. Cet usage, qui a fini par prévaloir, doit être une imitation du *Benedicite* de prime, qui lui-même ne date que du X^e siècle. L'hypothèse proposée, très modestement d'ailleurs, par le P. Schepens n'a donc pas de raison d'être. L'absence de tout *Benedicite* n'est ni ancienne, ni fréquente; elle ne peut guère avoir eu d'influence. Le *Benedicite* mutuel n'a pas pu avoir un sens différent du *Benedicite* unilatéral qui l'a précédé. Et s'il faut y joindre une nuance secondaire, elle n'est pas difficile à trouver. Nous avons vu que le *Benedicite* du supérieur avait assez souvent la valeur d'un signal. Tel est aussi le sens du premier *Benedicite* de table. Voilà pourquoi nous n'entendons plus sonner la clochette. La communauté répondait *Benedicite* et non, comme à prime, *Deus*, parce qu'une bénédiction explicite a toujours existé au réfectoire, tandis qu'à prime elle est d'introduction tardive. Entre la demande *Benedicite* et la bénédiction de table il y a une

1. L'usage de répéter la bénédiction à chaque plat semble avoir été très répandu avant le IX^e siècle. Aux deux exemples cités dans le texte on peut ajouter un curieux récit de Grégoire de Tours *De gloria martyrum* I, 80. Cet usage est tombé bientôt en désuétude et n'apparaît plus dans les Coutumiers imprimés par D. Albers. Je l'ai cependant vu observer dans l'antique abbaye de Disentis, mais ces bénédictions spéciales se faisaient par simple geste. Qu'on me permette d'ajouter que l'usage en vigueur à Disentis me paraît la plus raisonnable et la plus élégante des solutions. D'une part, une bénédiction ne peut, semble-t-il, avoir d'effet sur des objets absents ; d'autre part, une nouvelle bénédiction, prononcée par le supérieur et précédée d'un *Benedicite*, ne va pas sans troubler sérieusement la lecture et le repas.

Digitized by Google

connexion naturelle que le P. Schepens et Mgr Batiffol ont tort de vouloir briser. Cette connexion était bien compromise quand on remplaça le second *Benedicite* par *Dominus* [1]. Elle était définitivement rompue quand, à une époque très récente, on remplaça *Dominus* par *Domino* [2]. Alors le *Benedicite* a perdu son sens primitif, ce n'est plus une demande de bénir la table, c'est une invitation à louer Dieu.

---

1. On trouve cette formule dans deux manuscrits de la fin du XIVe siècle : Oxford CCC 44 et Sarum 175 (cf. *The Use of Sarum* I (1898) p. 242) et dès le XIIIe siècle, si l'édition de Durand de Mende mérite foi. La nouvelle formule était malheureuse, car, si on sous-entendait comme autrefois *benedicat*, elle rendait la bénédiction à peu près superflue. Mais je crains que beaucoup ne se rappelaient plus le sens ancien de *Dominus*, car à Winchester on répond au *Benedicite* du supérieur *Benedictus est Dominus* cf. Dixon *Saying Grace*, p. 206.

2. Cet usage existe au *New College* d'Oxford et à Eton. Cf. Dixon, *o. c.*, p. 166 et 199

D. DONATIEN DE BRUYNE.

Digitized by Google

# UNE PRIÈRE INÉDITE ATTRIBUÉE A SAINT ANSELME. LA RECENSION INTERPOLÉE DES PRIÈRES.

Le recueil des prières imprimées parmi les œuvres de saint Anselme est si vaste avec ses vingt-et-une « méditations » et ses soixante quinze « oraisons » [1], les éditeurs se sont montrés si faciles dans leur choix [2], qu'on est un peu surpris, en parcourant les plus anciens manuscrits, de rencontrer dans plusieurs une « oraison » qui n'a pas été publiée.

Ce morceau, composé expressément par un moine, est à l'adresse du patron du monastère. Je me hâte d'ajouter qu'il n'est pas, à mon avis, et ne peut pas être de saint Anselme. L'abbé du Bec écrit autrement, c'est-à-dire beaucoup mieux ; puis, il a plus de pensée, même si, dans ses prières authentiques, il se laisse aller à de libres et un peu lâches effusions. Mais surtout, abstraction faite des considérants de la critique interne, il est assez aisé de reconstituer le vrai recueil traditionnel, fort différent de celui que Raynaud et Gerberon se sont appliqués à produire, avec plus de bonne volonté que de sagesse. Or, la prière au saint patron dont je donne le texte plus loin ne fait point partie de ce recueil épuré [3].

Elle existe, à ma connaissance, dans six manuscrits, dont quatre remontent jusqu'au XII^e siècle, et même l'un d'eux, je crois, à la première moitié de ce siècle, peut-être aux premières décades. Il est donc incontestable que, dès cette époque, elle fut attribuée à saint Anselme, et transcrite, lue, récitée sous l'autorité de son nom.

---

1. Cf. *P. L.*, CLVIII, 709-820, 855-1016.

2. J'entends les derniers éditeurs : Th. Raynaud S. J., Lyon 1630, et le mauriste bien connu G. Gerberon, Paris 1675 (et, de nouveau, 1721). Migne a reproduit l'édition de Gerberon (1854). Avant Raynaud, de 1491 à 1612 (Nuremberg 1491, Paris 1510, Venise 1512, Paris 1544, Cologne 1573, Lyon 1610, Cologne 1612), on n'avait publié que quelques pièces où déjà l'apocryphe apparaissait. Le vrai coupable est bien Raynaud. Quant à Gerberon, ayant entre les mains des manuscrits de toute espèce qui lui permettaient de voir clair, il eut la malheureuse idée de recevoir la masse indigeste des morceaux admis par Raynaud d'après de mauvais témoins.

3. J'ai tâché d'exposer, comme je la vois, la tradition du recueil anselmien en deux mémoires, dont l'un, à propos de la prière apocryphe *O intemerata* (OR LIII), vient de paraître dans *Vie Spirituelle*, et l'autre, plus précis, accompagnera la nouvelle traduction préparée par Dom A. Castel. Il restera à rendre compte, nettement, de toutes les pièces admises dans l'édition de Gerberon-Migne.

Digitized by Google

Elle est évidemment une des plus anciennes interpolations, bien qu'en fait elle ne soit pas située dans le même plan que la série principale des additions dont je décrirai la physionomie tout à l'heure, en présentant le manuscrit de Troyes.

Saint Anselme avait lui-même laissé une oraison au titulaire de l'église, mise sur les lèvres du «prélat»,— évêque ou abbé,—et qu'on pourra rapprocher avec profit ; c'est OR. LXXV du recueil imprimé. Un copiste érudit du XII^e siècle, tenté le premier par ce rapprochement, disposa la pièce étrangère auprès de la rédaction authentique. Ainsi le recueil ne cessa-t-il guère de s'accroître jusqu'au XV^e siècle ; on trouvait commode d'avoir des répliques, et d'ailleurs le plus de morceaux possible.

De qui pourrait être celui-ci ? D'un moine, je l'ai déjà noté. Mais il ne semble pas qu'en l'état des choses il soit utile ni même loisible de chercher à préciser davantage. Les auteurs de prières privées durent être assez nombreux au XI^e et au XII^e siècle, et saint Anselme ne fut pas l'inventeur du genre. Il fut seulement l'un des plus heureux et des mieux doués, avec Jean de Fécamp. Je ne crois pas non plus qu'on puisse mettre en cause Jean de Fécamp pour cette oraison. Elle sera plutôt d'un imitateur de saint Anselme, qui vivait vers le commencement du XII^e siècle. On remarquera seulement que sa tradition indique assez nettement une origine française; je ne l'ai rencontrée, en effet, dans aucun des nombreux exemplaires anglais du recueil anselmien. De plus, elle paraît n'avoir été connue que dans le nord et le nord-est de la France, les témoins se répartissant ainsi : Clairvaux, Moiremont, Corbie, Saint-Vaast, Stavelot. Clairvaux d'où vient le plus ancien manuscrit n'est probablement néanmoins qu'un point d'arrivée [1], le point de départ demeurant la France septentrionale.

L'absence du recueil imprimé est d'autant plus étonnante que Gerberon a employé par ailleurs deux des manuscrits que je puis citer: celui de Fleury, fait pour Saint-Vaast, aujourd'hui Bibliothèque Nationale *12139*, XII^e siècle (fol. 148^v), et celui de Corbie (ancien Saint-Germain), aujourd'hui Bibliothèque Nationale *12313*, XII^e siècle (fol. 22^v). Les autres manuscrits sont : Troyes *1304*, XII^e siècle (première moitié), page 135 à 139, provenant de Clairvaux ; Troyes *914*, XII^e siècle (fol. 93^v), vaste collection de *preces* diverses rédigée de même à Clairvaux ; Châlons *330*, XIV^e siècle

1. En effet, le manuscrit *1304* de Troyes applique la prière authentique OR LXXV à saint Vaast et la met en la bouche d'un abbé ; il est donc presque certain que l'exemplaire typique de Clairvaux procède d'un modèle fait pour l'abbaye de Saint-Vaast.

Digitized by Google

(fol. 281v), provenant de Moiremont en Argonne [1] ; Londres, British Museum, *Add. 16608*, XIVe siècle (fol. 18v), provenant de Stavelot.

On établit un texte suffisant, en prenant pour base *C* (Troyes *1304*), avec le contrôle de *F* (B. N. *12139*), *G* (B. N. *12313*) et *S* (B. M. *16608*). J'ai négligé les variantes orthographiques, lesquelles n'ont aucun intérêt pour l'édition.

Summae innocentiae et totius sanctitatis sacrarium ac divinae claritati placite semper sacerdos necnon sacrae christianitatis eximius praedicator .N. : en ego peccator et seruorum Christi ultimus, immo nec Christi seruus dicendus, peccatorum fasce grauatus, communis domini, te mediatore, pietatem imploro, ut mihi, nec fidei nec operum uirtute suffulto, suae gratiae subsidium et pietatis solamen conferre dignetur : quatinus, peccatorum uinculis absolutus et uitiorum tenebris expeditus, caeleste lumen per te michi gaudeam effulsisse, ut illa uideant animae meae oculi quibus dei uisionem adquirant : quatinus, mundus corde effectus, deum deorum ualeam in Syon contemplari [2], si non modo in re, tamen in spe et in enigmate [3], ut, quandoque carnis exutus grauamine, eum sicuti est possim uidere [4].

Pater benigne, en supplicem tuum, intende ; et ea quae egisti me agere, ea quae habes me habere, quibus letaris me letari, iugi queso impetres oratione. Ne respicias neglegentias multiformes ante dei oculos a me peccatore commissas ; sed misericorditer intuere famuli fragilitatem, benigniter suscipe postulationem, semper et ubique pretende miserationem, ut, tuo mundissimo imploratus suffragio, faciat me deus clemens digne penitere super mala quae gessi, faciat in reliquum cauere quae mala sunt, faciat amare et exequi quae bona sunt, exerat in me opera pietatis, spe me roboret qui scelerum enormitate desperare coartor, fide armet qui infidelis uitae qualitate perfidus conuincor, caritate confirmet qui omnibus odiosus et omnes odio habens heu miser inuenior. Et qui speciali debito me tuum famulum profiteor, queso pater egregie .N., bonitatis tuae expers diu non maneam ; sed tuis sanctis et deo acceptis precibus soluantur citius peccatorum meorum uincula, extirpentur cordis mei et carnis meae uitia, redeat in me uitae sanctimonia, uigeat amor et executio professionis, maneat ardor et ambitio sacrae religionis, deuotio dilectionis, studium et intensio humilitatis, concupiscentia beatae paupertatis, mundi odium, uitae presentis fastidium. Fac

1. Le catalogue imprimé attribue faussement à « Morimont », par suite d'une mauvaise interprétation de la note apposée au XVIIe siècle par les Bénédictins de Saint-Vanne. En outre, le volume est, au plus tôt, de la fin du XIIIe siècle ; je crois plus sûr de le rapporter au XIVe.

2. Cf. Ps. LXXXIII, 8.

3. Cf. I Cor. XIII, 12.

4. Cf. I Io. III, 2.

Digitized by Google

me illa gerere quae me uere tibi famulum in eterna patria reconsignent.

35 Scio, domine semper uenerabilis semper honorande, quia iustissime execraris uerba mea, quia nequam sunt opera mea ; agnosco quia digne non audies precem meam, quia uiolaui fidem meam ; confiteor quia iustum est ut peream, quia non sum imitatus sanctissimam uitam tuam. Asseuero, inquam, rectum esse ut peream, quia 40 corrupi professionem meam. Debui enim seruus domini mei facere uoluntatem. Verum quia non feci,quid aliud, si non adiuueris, esse poterit, nisi digne plagis uapulabo multis [1] ? Nec contradicere potero sermonibus sancti [2], pater gloriose. Sed, o impudens anima, quomodo non confunderis dicere patrem, quae degenerata 45 et uitiis obfuscata comprobaris non similem habere operum faciem. Debet enim filius patri suo similari. Heu infinita miseria, heu incomparabilis calamitas : non agnoscit in me pater uultum suum, quia non sum executus opus suum. Non acceptat in anima mea fidei suae semen, quia deuia secutus non habui 50 bonam conuersationem. At nunc infelix quid faciam ? Nichil michi restare perpendo nisi ut proiectus in tartarum carissimi patris priuer contubernio. Ingemisce, anima miserrima, ingemisce et dole, dum tibi uacat, et erige oculos ad dulcissimum patrem, ad piissimum nutritorem, ad uigilantissimum conseruatorem.

55 Hoc est, sanctissime pater, quod flagito ; hoc est ad quod meae precis summa pertendit : ut tuo sancto ac deo placito intercessu anima mea mundetur, uita purificetur, peccata abluantur, opera corrigantur. Tu me genuisti in Christi fide ; tu me reforma in sancta conuersatione. Tu ea gessisti quibus deus placatur, salus adquiritur, 60 mors fugatur, uita percipitur ; tu me ergo, amabilis pastor, pasce meritis, foue presidiis, informa exemplis : quo gloriosa tuae sanctitatis similitudo, in me quantulumcumque expressa, tibi tanto patri me filium reddat, tanto pastori ouem exhibeat, tanto magistro discipulum faciat, tanto abbati monachum donet, tanto domino 65 seruulum prestet, adiuuante illius gratia de cuius uisione exultas in secula sempiterna amen.

Les manuscrits donnent avant le texte un titre variable : *Oratio aa sanctum qui in presenti quiescit aecclesia* C et Châlons 330 (semblablement, Troyes 914 : *Ad sanctum cuius corpus quiescit in aecclesia*); *Oratio ad sanctum loci uel orantis in loco patronum* S ; *oratio ad sanctum Vedastum* F ; *Oratio ad sanctum Adalardum* G. 2 *placide* S. 3 Au lieu de la rubrique du *Nomen : Vedaste* F *Adalarde* G. 4 *seruus christi* S. 5 *mediatore : meditante* (sic) F. 6. *opere uirtutum* S. 6. *subsidium* (de même S) : *auxilium* FG. 10 *effectus* omis par G. 11 *ualeam* omis par CS *ualeant* F. 12 *in spe* omis par G. 22 *inserat* S[1]. 22 *pietatis opera* F. 24. *conuincor : et uincor* G. 26 *Adalarde* G. 28 *citius* omis par F. 28 *meorum uincula pecc.* S. 33 *tibi : dei* F[1]. 35 Dans C un signe de reprise est marqué avant

1. Cf. Lc. XII, 67.
2. Cf. Iob. VI, 10.

Digitized by Google

*Scio ;* G et S font de toute la suite une nouvelle oraison, distinguée par *Item de eodem* G, *Item* simplement S ; au contraire F réunit les deux morceaux. *honorande : uenerande* F. 37 *audes* G. 39 *rectum : reatum* G. 40 *debeo* G. 43 *o impudens : omnipudens* (sic) G. 44 *non* omis par G. *quae : quo* G. 45 *operum habere faciem* S. 47 *agnoscet* G. 52 *priuer : puer* (sic) F. 53 *uocat* F. 56 *sancto : summo* G. 58 *reformasti* S. 60 *perficitur* F. *pastor* omis par FG. 64 *dones* omis par S. 65 *exultatio* G.

***

Le manuscrit *1304* de Troyes, petit volume de 284 pages, rédigé par une seule main, très belle, de la première moitié du XII^e siècle, offre une image trop parfaite et trop peu connue du recueil des prières qu'on attribuait dès lors à saint Anselme en certains milieux, pour qu'on manque cette occasion de le décrire brièvement. Ainsi sera déjouée définitivement, je l'espère, l'erreur principale qui nous empêche de bien juger du recueil authentique ; l'interpolation qui le vicie presque depuis l'origine, en un groupe de manuscrits, apparaîtra dans sa réalité.

Je décompterai simplement les pièces en reproduisant le titre de chacune, et, en regard, je marquerai le chiffre correspondant des deux séries distinguées par Gerberon : MED, OR [1].

| | | |
|---|---|---|
| 1. | *Prologus libri sequentis.* Orationes siue meditationes... | P. L. col 709 |
| | *Incipiunt orationes siue meditationes domni Anselmi Cantuariensis archiepiscopi.* | |
| 2. | *Oratio* [2] *ad deum.* | OR IX |
| 3. | *Meditatio deprecatiua ex recordatione dominice passionis.* | MED XI |
| 4. | *Meditatio ad accendendum in se amorem dei.* | OR XX |
| 5. | *Oratio ad sanctam crucem.* | OR XLI |
| | *Epistola domni Anselmi ad Gundulfum de orationibus sanctae Mariae :* Suo suus amico amicus fratri frater Gundulfo Anselmus. | P. L. col. 1086 (Ep. I, 20) |
| 6. | *Oratio ad dominam nostram sanctam Mariam.* | OR L |
| 7. | *Item ad dominam nostram.* | OR LI |
| 8. | *Item ad uirginem matrem.* | OR LII |
| 9. | *Oratio ad sanctum Iohannem baptistam.* | OR LXIII |
| 10. | *Oratio ad sanctum Petrum.* | OR LXIV |
| 11. | *Oratio ad sanctum Paulum.* | OR LXV |

1. Les renvois sont faits à Migne ; voir ci-dessus. A partir d'OR XLIII, il y a une différence d'une unité entre le compte de Migne et celui de Gerberon, Migne ayant introduit à sa place une prière à la Croix, d'ailleurs apocryphe (OR XLII), publiée par Gerberon hors série. De plus, la prière à saint Paul, OR LXXII de Gerberon, est devenue dans la rédaction de Migne OR LXV, et par suite la différence est de deux points entre Gerberon et Migne depuis OR LXVI jusqu'à OR LXXIII.

2. On lit parfois dans ces titres : *Oracio :* je ne tiens pas compte de la différence.

Digitized by Google

| | | |
|---|---|---|
| 12. | *<Oratio> ad sanctum Iohannem euangelistam.* | OR LXVII |
| 13. | *Idem ad eundem.* | OR LXVIII |
| 14. | *Oratio ad sanctum Stephanum.* | OR LXIX |
| 15. | *Oratio ad sanctum Benedictum.* | OR LXXII |
| 16. | *<Oratio> ad sanctum Martinum.* | OR LXXI |
| 17. | *Oratio ad sanctum qui in presenti quiescit aecclesia :* Summae innocentiae... | (voir le texte ci-dessus) |
| 18. | *<Oratio> ad sanctum sub cuius nomine prelatus regit aecclesiam :* Sancte Vedaste. pie Vedaste. beate Vedaste unus de confessoribus... | OR LXXV |
| 19. | *Oratio ad dilectricem dei Mariam Magdalenam.* | OR LXXIV |
| 20. | *Oratio pro amicis.* | OR XXIII |
| 21. | *Oratio pro inimicis.* | OR XXIV |
| 22. | *Meditatio ad concitandum timorem.* | MED II |
| 23. | *Lamentatio de amissa uirginitate.* | MED III |
| 24. | *Oratio sacerdotis* [1] *ad Christum in missae celebracione uel ante.* | OR XXIX |
| 25. | *Vnde uiuat anima et unde uiuat caro et de gloria bonae animae et de infelicitate malae animae quando exeunt a corpore.* | MED V |
| 26. | *De tribus inimicis qui peccatorem grauius multo-* | OR III |

1. Au-dessus de la ligne, une main postérieure, du XIIIe ou du XIVe siècle, a écrit : *sancti Ambrosii episcopi.* On trouve en effet la prière de Jean de Fécamp, c'est à dire OR XXIX, attribuée soit à saint Ambroise soit à saint Augustin, en divers missels français, allemands et italiens depuis le XIIe siècle. J'ai été longtemps intrigué par sa présence en deux livres du XIe siècle catalogués par Ebner : Marciana (Venise) *cod. L (lat. D. IX)*, provenant de Freising ; Riccardiana (Florence) *300*. Dom D. Buenner a bien voulu faire une enquête au sujet de ces sacramentaires et m'apprendre que la formule y est « d'une seconde main, postérieure d'un ou deux siècles à celle du texte ». Elle est de même ajoutée dans le sacramentaire de Saint-Gall *339*. La plus ancienne référence liturgique, la plus curieuse en tout cas, me paraît être celle des Coutumes de Cîteaux (Dijon *82*, fol. 129v) : cf. Ph. GUIGNARD, *Monuments primitifs de la règle cistercienne*, Dijon 1878, p. C sq. ; « Hec oratio correcta est ad exemplar missalis domini papae. Oratio sancti Ambrosii Mediolanensis episcopi. Summe sacerdos... » S'agirait-il d'Eugène III, et serait-ce grâce au moine de Clairvaux devenu pape que « l'apologie » littéraire de Jeannelin a fait son chemin en Italie, pour pénétrer ensuite dans le Missel Romain, où l'on peut la lire encore parmi les prières préparatoires à la messe ? Si les Mauristes avaient songé à chercher ce texte où il se trouve, ils auraient pu citer des manuscrits en grand nombre (cf. *P. L.*, XVII, 751). M. Leroquais m'a signalé un sacramentaire d'Arles du XIIe siècle (Bibl. d'Arles, n° IV) qui donne *Summe sacerdos* sans titre, immédiatement avant la Préface. Ensuite, on pourrait énumérer une dizaine de missels du XIIIe siècle, français ou italiens. Il n'y a donc pas lieu de songer à Ambroise Autpert ; le ton de la pièce s'accorde mieux avec la manière de Jeannelin. L'attribution à saint Ambroise s'explique facilement par une confusion tout à fait naturelle avec les anciennes apologies qui portaient le nom de l'évêque de Milan ; voir par exemple le sacramentaire de Nevers du XIe siècle (éd. Crosnier, 1873, p. 131). — Je me suis aperçu, depuis la rédaction de cette note et surtout grâce à de nouvelles indications de M. Leroquais, que le texte de la prière *Summe sacerdos*, soit anonyme soit attribuée à saint Ambroise ou à saint Augustin, avait des témoins plus nombreux dans la littérature liturgique depuis la fin du XIIe siècle ; il faudra donc peut-être présenter son cas à part, plus complètement.

Digitized by Google

| | | |
|---|---|---|
| | *ciens infestant et nisi misericordia dei eum tueatur sepius usque ad mortem uulnerant.* | |
| 27. | *De peccatore quomodo excitet animam suam ad corrigenda peccata sua.* | MED IV |
| 28. | *Oratio cum peccator de iniquitatibus suis multum est anxius easque coram deo omni postposita uerecundia expandit.* | OR IV |
| 29. | *Oratio ne peccator pro ullo peccato desperare debeat quia pius et misericors est dominus et non mortem peccatoris sed uitam desiderat.* | OR VI |
| 30. | *Oratio ne desperemus quia si ueram penitentiam agimus ueram misericordiam sine dubio de omnibus nostris peccatis inueniemus.* | MED VI |
| 31. | *Oratio cum sacerdos multum timet ne officium altaris quod gerit magis ei noceat quam proficiat et quod consilium inde capiat.* | OR XXV |
| 32. | *Oratio cum sacerdos diligenter contemplatur quam misericorditer redemptor noster naturam nostri limi unde nos fecit pro nobis suscepit* [1]. | OR XXVI |
| 33. | *Oratio sacerdotis cum corpus Christi et sanguinem in manibus tenet tenensque dulciter recordatur quos dolores pro nobis in cruce passus sit.* | OR XXVII et XXVIII |
| 34. | *Oratio ad Christum cum peccator reminiscitur quae Christus pro peccatoribus fecerit.* | OR XV |
| 35. | *Oratio ad deum et ad omnes sanctos eius* | OR XL |
| 36. | *Oratio ad sanctam Mariam et ad omnes sanctos.* | OR LXI |
| | *Expliciunt orationes seu meditationes domni Anselmi Cantuariensis archiepiscopi.* | |
| (37.) | (*Ymni eiusdem in commemoratione dominae nostrae sanctae Mariae.*) [2] | P. L col. 1035-1037 |

Ce même recueil est représenté plus ou moins complètement

1. Au terme de cette prière, le copiste a noté dans la marge : *Hucusque legi potest in conuentu · cetera tacenda sunt propter secretum et propter rithmum* (pag. 255). Cette intéressante remarque, transcrite probablement de l'archétype, vise les nos 33 et 35-36.

2. A savoir les sept hymnes pour les heures, celle de Complies omise ; le tout ajouté au recueil principal par une autre main du XIIe siècle. La collection de Corbie omet complètement ces hymnes, et de même celle de Moiremont. Celle de Fleury-St-Vast les insère entre les nos 23 et 24. Deux autres que je n'ai pas encore mentionnées, celle des Feuillants (Bibl. Nat. *18111*, XIIe s., fait d'abord pour Saint-Amand), et celle de Saint-Ghislain (Bruxelles Bibl. Roy. *II 994*, XIIIe s.) donnent la série des huit hymnes et la place avant le n° 35. Celle de Stavelot a de même les huit hymnes, comprises parmi les pièces préliminaires, avant le prologue. On les trouve enfin dans le manuscrit Bibl. Nat. *2882*, fin du XIIe siècle, fol. 72v, introduisant une longue suite de pièces interpolées, après le recueil authentique. Je ne crois pas que ces compositions métriques aient d'autres témoins. Je les tiens pour apocryphes et, de plus, étrangères à l'archétype de la recension interpolée. On n'a aucune preuve que saint Anselme ait écrit en vers ; toute l'argumentation de G. M. Dreves à ce sujet est d'une extrême faiblesse, de même que sa documentation est insuffisante ; cf. *Analecta hymnica medii aeri*, XLVIII, 1905 p. 94 sq.

Digitized by Google

par une douzaine de manuscrits dont on connaît déjà les principaux, qui sont aussi les plus anciens [1]. Il ne fait donc pas doute que nous avons là, sous les yeux, une édition particulière des prières de saint Anselme, édition élaborée de bonne heure au XIIe siècle et destinée à jouer un grand rôle dans les développements ultérieurs de la tradition. Au XIVe siècle en effet, une collection systématique, plus vaste encore, sera organisée à partir d'un exemplaire du type décrit [2]; et plus tard, Raynaud mettra au jour un manuscrit de cette collection systématique, qui, accrue par le même éditeur d'autres éléments disparates, deviendra, enfin entre les mains de Gerberon, la double série des Méditations et des Oraisons que nous avons accoutumé de lire, tout en pressentant que cet immense matériel de textes, apparemment bien ordonnés, dissimule des arrangements suspects.

Or cet ancien exemplaire de Clairvaux, qui est censé nous offrir en 36 articles — au lieu des 97 de l'édition finale — le vrai recueil anselmien, n'est lui-même que le principe des déviations successives, comme un examen rapide permettra de s'en convaincre. Toute la

---

1. J'en ai indiqué cinq qui donnent, avec Troyes *1304*, le texte de la prière au saint patron, et aussi, à propos des hymnes (n° 37), les collections des Feuillants et de Saint-Ghislain qui omettent ladite prière, par accident, croirais-je. Il ne reste guère à mentionner que des manuscrits incomplets ou confus, qui sont beaucoup moins importants : Oxford, *Laud. Misc. 363 et Misc. 508*, l'un et l'autre de la fin du XIIe siècle ; Londres B. M. *Royal 8 B I*, XIVe s. ; Paris, Arsenal *412*, XIVe s. ; Paris B. N. *2886* et *3449*, l'un et l'autre du XVe s. Les quatre premiers ont été copiés en Angleterre : le dernier vient de la Trinité de Fécamp. — La collection de Corbie (B. N. *12313*) offre pour les nos 30 à 34 des titres particuliers qui méritent d'être reproduits ( les nos 28 et 29 ont disparu dans une lacune) ;

30. *Consideratio peccatorum unde timor oritur et de fonte misericordie numquam deficiente.*

31. *Confessio sacerdotis ex recordatione diuinorum beneficiorum et quid sit melius altari seruire an metu peccatorum cessare.*

32. *Oratio sacerdotis in consideratione sue indignationis et huius officii dignitatis et de perceptione corporis et sanguinis.*

33. *Oratio ad recordandum dulcedinem corporis Christi et amaritudinem passionis eius.*

34. *Recordatio beneficiorum saluatoris et consideratio humanarum miseriarum.*

2. J'ai retrouvé cette collection : complète dans le manuscrit de Lyon *622*, XIVe s., volume dont la décoration porte à croire qu'il est sorti d'un atelier parisien du temps de Charles V ; partielle (série des « Méditations ») dans Paris B. N. *2821*, XVe s., provenant de Conches, et Edimbourg Univ. *90*, XVe s. John Grandison, évêque d'Exeter (1327-1369) prescrivit en 1337 des *Lecciones de beata Maria* pour chaque jour de la semaine, qui rendent assez probable l'existence d'un exemplaire de cette espèce entre ses mains ; cf. J. N, Dalton, *Ordinale Exoniense*, II, 1907, p. 481-534. Le type pourrait donc avoir été imaginé tout d'abord en Angleterre au commencement du XIVe siècle. Raynaud trouva dans la bibliothèque des Jésuites de Vienne un exemplaire fort semblable au manuscrit de Lyon. — Trois manuscrits difficilement accessibles, au sujet desquels je n'ai pu obtenir encore que des renseignements incomplets, pourraient appartenir à la même classe : je les signalerai d'une manière précise, le cas échéant. En toute hypothèse, cette catégorie n'a jamais été très nombreuse.

Digitized by Google

chaîne consiste en tronçons raboutés et sans force, excepté les premiers anneaux dont il est facile de faire le compte. Ce compte même est devant nous ; il suffit de s'arrêter après MED. III (n° *23*).

En parcourant déjà la suite des titres, on s'aperçoit que le recueil des 36 pièces n'est pas homogène. On distingue à tout le moins deux séries différentes, l'une et l'autre compactes: n° *6-19*; n°s *25-33*.

Les articles *6* à *19* forment une série d'oraisons aux saints, la plupart nettement qualifiées : elles s'adressent successivement à Notre-Dame, s. Jean-Baptiste, s. Pierre, s. Paul, s. Jean l'apôtre, s. Etienne, s. Benoît, s. Martin (en réalité s. Nicolas d'après la meilleure tradition), au saint patron, à sainte Madeleine. De même, si on lit ces formules, on constate sans effort leur ressemblance, pour la pensée comme pour le style. Il y a unité d'auteur, visiblement.

Mais il n'est pas même besoin d'analyser méthodiquement cette impression immédiate d'unité, ni de rechercher si les formules voisines ne la fortifieraient pas encore. Nous possédons d'autre part un nombre considérable de manuscrits [1], plusieurs dès le début du XII^e siècle, qui attestent d'accord un recueil primitif, sensiblement pareil aux 23 premiers articles du manuscrit de Clairvaux. C'est donc que le compilateur de la collection dont le manuscrit de Clairvaux offre le modèle a employé un exemplaire simple, tout semblable à celui que fait connaître la masse des manuscrits dont j'ai parlé.

Il faut seulement écarter le n° *17*, qui est la prière éditée ci-dessus, étrangère à ce recueil fondamental. De plus, il y a lieu, me semble-t-il, de tenir le prologue (n° *1*), la prière à Dieu (OR. IX : n° *2*), la méditation de la rédemption (MED. XI : n° *3*) et la prière à la Croix (OR. XLI : n° *5*) pour des morceaux authentiques, mais postérieurs, et par suite ajoutés après coup. Un cinquième morceau, qui est OR. XXXIV, point compris dans le manuscrit de Clairvaux ni dans les autres manuscrits du même groupe, doit avoir le même caractère. Ces cinq morceaux, qui ne sont pas d'ailleurs des grandeurs exactement comparables, échappent à la tradition commune aux dix-huit autres. On ne les rencontre pas tout de suite, ni toujours, ni (le prologue excepté) à une place propre à chacun d'eux. Or nous savons par Eadmer que MED. XI n'a été composée qu'en 1099 ou 1100 [2], assez longtemps après MED. II-III, comme après la

1. J'en aurais une quarantaine à citer et mon dénombrement n'est probablement pas complet.

2. Cf. *Vita s. Anselmi*, II, 54 : *P. L.*, CLVIII, 107.

Digitized by Google

majeure partie, sinon la totalité des oraisons aux saints. Il est donc naturel de supposer que le recueil fut formé assez tôt, vers le temps où l'abbé du Bec devint archevêque de Cantorbéry (1093) ; puis, qu'une édition plus complète fut donnée au cours des années suivantes (avant 1109), comprenant sous un prologue, qui ne peut avoir été écrit que par l'auteur, trois oraisons supplémentaires : OR. IX, XXXIV, XLI. Je ne cache pas que l'authenticité de ces trois pièces, les deux premières très courtes, n'est pas à l'abri de toute discussion. Mais, puisqu'elles nous ont été livrées anciennement et se trouvent dans presque tous les recueils, mieux vaut les recevoir comme génuines, jusqu'à preuve du contraire.

Une dernière remarque est importante, voire souveraine, si quelque obscurité subsistait. Outre les raisons de la critique interne et le témoignage quasi-unanime des manuscrits, nous avons, pour agréer définitivement la vingtaine de prières en question, l'autorité même de saint Anselme. Sa correspondance fournit en effet des références directes ou indirectes, toujours suffisantes, à : MED. II-III, OR. L-LII, LXIII-LXV, LXIX, LXXI, LXXIV [1]. Si l'on ajoute l'allusion d'Eadmer à MED. XI, un noyau de textes est garanti qui coïncide précisément avec celui que les manuscrits nous transmettent ou que nous distinguons pour leur similitude de style, de préoccupations et d'idées. On arrive ainsi par approximation à l'établissement du recueil que j'ai déjà nommé fondamental et qui peut seul valoir comme authentique et proprement traditionnel, le vrai et pur recueil anselmien ; soit, dans l'ordre fixé par Gerberon [2] :

PROL*.
MED. II-III, XI.
OR. IX*, XX, XXIII-XXIV, XXXIV*, XLI* ;
OR. L-LII, LXIII-LXV, LXVII-LXIX, LXXI-LXXII, LXXIV-LXXV.

En cette série première et typique, le compilateur de la recension « Clairvaux » [3] s'est contenté d'introduire une prière étrangère

1. Cf. *Epist.* I, 20 ; I, 61 ; II, 51 ; IV, 121. A la vérité, MED. III n'est pas indiquée d'une manière tout à fait sûre ; mais il n'est pas moins certain qu'elle est étroitement liée à MED. II. — Je résume ici un argument qu'il m'a été possible de développer davantage dans la préface à la nouvelle traduction de D. Castel.

2. Je note d'un astérisque les pièces qui peuvent donner lieu à quelque contradiction, leur tradition étant moins assurée.

3. En réalité, il est assez vraisemblable, comme je l'ai déjà insinué, que cette recension a été faite dans le nord de la France.

Digitized by Google

sur laquelle je n'ai plus à m'expliquer (n° 7) [1] ; peut-être aussi a-t-il omis, par inadvertance, d'y joindre la prière adventice pour la communion (OR. XXXIV). Mais il a su prendre sa revanche en ajoutant une suite de 13 ou 14 pièces [2] aux 22 que la tradition authentique lui avait déjà fournies. Ce sont, d'après la liste de Gerberon :

MED. IV-VI.
OR. III-IV, VI, XV, XXV-XXIX ;
OR. XL, LXI.

Que penser de ce supplément, qui double presque le recueil ?

Tout d'abord, il ne faut pas hésiter à lui enlever le patronage de saint Anselme, pour trois raisons déjà énoncées qui se complètent.

1° Aucun de ces nouveaux morceaux ne se rencontre parmi ceux que saint Anselme a lui-même désignés. L'argument sans doute, comme les autres arguments purement négatifs, n'a pas une valeur absolue ; il est pourtant très sérieux, si on prend soin de lui donner toute sa portée. Anselme a principalement composé des oraisons aux saints (nos *6-16*, *18-19*), et il se trouve même que les trois grands morceaux qui n'ont pas cette direction nous sont connus (MED. II-III, XI). Lui-même, l'auteur, n'a mentionné, à part MED. II, que des prières de ce genre. Pareillement, deux des premiers garants du recueil, Eadmer et Robert de Torigny [3], y ont surtout remarqué des formules spéciales d'intercession. En regard de ces témoignages, il est étrange, il est même décisif contre la seconde série des prières, qu'il n'en soit pas une seule parmi elles qui corresponde au type attendu.

2° Ces quatorze morceaux échappent entièrement à la tradition ordinaire du recueil. A peine peut-on citer une demi-douzaine des manuscrits du groupe principal, plus contaminés que de coutume, qui donnent l'un ou l'autre. J'ai noté ainsi : deux fois OR. IV, une fois OR. XV, une fois également OR. XXV et OR. XXVII-XXVIII, quatre fois OR. XXIX, une fois enfin OR. XL [4]. Et dans tous ces

1. On peut supposer encore que le recueil primitif lui était arrivé déjà augmenté de cette prière ; mais c'est un fait notable que celle-ci ne se présente dans aucun manuscrit du groupe principal où tant d'interpolations particulières se laissent constater.

2. Je dis 13 ou 14, suivant que l'on distingue avec Gerberon OR. XXVII et OR. XXVIII ; les manuscrits réunissent ces deux morceaux.

3. Cf. *Vita s. Anselmi*, I, 11 : *P. L.*, CLVIII, 56 ; *Hist. Nortmannorum*, VI, 9 : *ib.*, CXLIX, 843.

4. Troyes *958*, XIVe s. : *Or*, IV, XV ; — Paris B. N. *5584*, XIVe s. : *Or.* IV, XXV ; — Londres B. M. *Add. 33381*, XIVe s. : *Or.* XXVII-XXIX ; — Oxford *Laud Misc. 79*, fin XIIe s. ; Paris B. N. *15045*, XIIe s. ; Laon *172*, XIVe s. : *Or.* XXIX ; — Grenoble *179*, XIIe s. : *Or.* XXIX, XL. Il va sans dire que cette énumération n'est pas définitive ; mais, approximative, elle donne une juste idée de la tradition.



Digitized by Google

cas qui constituent une exception, on se doute bien que la tradition est indirecte, c'est-à-dire précisément dépendante du recueil interpolé. Or, comment expliquer qu'on ne trouve jamais la seconde série toute seule et à part, mais seulement dans un petit nombre de manuscrits représentant le recueil normal augmenté, — si ce n'est que la conservation de cette série est l'effet d'une entreprise isolée de la part d'un compilateur désireux de grossir une collection de prières ? Ou bien il faudrait admettre que saint Anselme ou ses héritiers littéraires publièrent une édition augmentée, disons presque doublée, laquelle, loin d'être reçue comme définitive et totale, n'a eu qu'un très faible succès. Il me semble donc encore que les conditions matérielles dans lesquelles nous est parvenue la série supplémentaire sont fatales à la thèse de son authenticité.

3° Enfin, une lecture un peu attentive fait voir que ces pièces ne procèdent pas de la pensée ni de la main auxquelles nous devons les précédentes.

Ici, assurément, une étude minutieuse et une discussion en règle seraient nécessaires ; car nous sommes arrivés au cœur de la question. C'est de quoi, cependant, je m'abstiens pour le moment, satisfait d'avoir présenté un neuf et beau sujet, longtemps négligé. Il y aura lieu de lui donner posément les développements littéraires, historiques et théologiques qu'il requiert. Provisoirement, il suffit, à mon sens, que le vrai recueil des prières composées par saint Anselme ait été mis en évidence, parallèlement aux absurdes éditions modernes, et qu'il ait été aussi dissocié de l'autre recueil contemporain qui lui fut adjoint au XII^e siècle. J'aime à croire que d'autres historiens, intéressés à ces problèmes, voudront éprouver la valeur des premières conclusions proposées et compléter l'enquête à leur tour. Le retard de l'érudition est tel généralement, à l'égard des Oraisons et Méditations de saint Anselme, qu'un savant aussi distingué que le D^r Martin Grabmann citait naguère, dans un ouvrage de premier ordre et destiné à devenir classique [1], un passage de MED. XIV comme caractéristique du génie chrétien de celui qu'il définit le père de la scolastique. Or MED. XIV n'est rien autre chose que le *Manuale* pseudoaugustinien, compilation qui ne remonte probablement pas au delà du XIV^e siècle et consiste surtout en emprunts faits à Jean de Fécamp. Non seulement, une comparaison précise des deux recueils principaux s'impose ; mais nous avons besoin de nouveaux textes, édités selon les règles de la

1. *Die Geschichte der scholastischen Methode* I, 1909, p. 262 sq.

Digitized by Google

philologie ; nous réclamons aussi, et davantage encore, l'édition des livrets de Jean de Fécamp et celle des prières qui font suite à ces précieux livrets dans le manuscrit de Metz *245* [1].

L'examen des écrits de Jean de Fécamp — écrits auxquels les *Méditations* dites de saint Augustin doivent presque toute leur substance [2] — est en effet indispensable, pour se prononcer d'une façon définitive au sujet des quatorze prières ; et c'est la suggestion par laquelle je veux terminer, à défaut d'une recherche approfondie : la série supplémentaire, n'étant pas de saint Anselme, pourrait, dans son ensemble, avoir Jeannelin pour auteur. Je dis à dessein : dans son ensemble ; car il me paraît raisonnable d'écarter les deux derniers articles (nos *35-36* : OR. XL et LXI).

On sait déjà que le compilateur a inséré dans la partie authentique une prière au saint patron ; il a pu de même ne pas respecter l'intégrité de la seconde partie. A supposer que son rôle ait seulement consisté à souder les deux sections (ce qui n'est pas impossible), l'aspect des choses ne varie guère : il aura reçu l'un et l'autre recueil semblablement interpolés. Les chances sont faibles, en effet, pour que les deux hymnes banales *Deus pater credentium* et *Maria templum domini* forment un tout avec les morceaux auxquels elles font suite ; elles sont, en tout cas, sans commune mesure avec eux et d'une autre sorte. A première vue, on les tiendra pour des compositions du XIe ou, mieux encore, du XIIe siècle, comme nous en possédons un grand nombre dans les manuscrits, en particulier dans les manuscrits des prières de saint Anselme, — sorties du grand mouvement de dévotion qui traversa alors le moyen âge et renouvela ses formes. Il est assez naturel qu'un copiste, sinon notre compilateur, les ayant sous la main et y trouvant Dieu, la Vierge et les saints invoqués, ait jugé bon d'en augmenter sa collection de prières en prose. Ce qui est à peu près sûr, c'est que Jeannelin n'a pas produit cette versification. Il avait des goûts poétiques ; mais précisément nous ne remarquons parmi ses méditations que des hexamètres classiques et d'un ton tout différent, qu'il les ait ou non empruntés [3].

---

1. Qu'on me permette de renvoyer encore ici à la traduction de D. Castel, où quelques indications bibliographiques ont été réunies à propos de Jean de Fécamp. — Pour une description sommaire du manuscrit de Metz, cf. *P. L.*, CXLVII, 467-464 (d'après Mabillon).

2. Cf. *P. L.*, XL, 901 sq.

3. Cf. *P. L.*, ib. 914 ; CXLVII, 458, 460 etc. ; CLVIII, 798. Cette pièce *leit-motir* « Spes mea Christe Deus hominum tu dulcis amator » est en relation étroite avec le poème de 56 hexamètres « Summa boni deitas cupiens assumere carnem », publié par E. DE LEVIS (*Anecdota sacra*, Turin. 1798, p. 30 sq.), d'après un manuscrit de Locedio qui semble

Digitized by Google

Les douze autres prières, au contraire, sont homogènes, bien qu'on en puisse faire deux groupes quant aux sujets traités : la pénitence et l'eucharistie. Des deux parts, ce sont de très beaux textes, et d'une piété profonde, plus simple que la piété de saint Anselme. Leur style aussi est, somme toute, plus soutenu que celui de l'abbé du Bec, et un peu moins emphatique ou vibrant, si les exclamations n'y sauraient manquer. D'ailleurs ces développements sont en relation manifeste avec ceux des prières d'Anselme, méditations ou oraisons ; l'un des deux écrivains a lu l'autre et ils ont pu être contemporains. Or une des prières (OR. XXIX) figure parmi les oraisons qui achèvent les livrets de Jeannelin [1]. Elle est donc, apparemment, l'œuvre de ce personnage, abbé de Fécamp (1028-1078), compatriote de l'archevêque de Cantorbéry et son aîné, venu en France à la suite du bienheureux Guillaume de Volpiano. Et tout de même, les quatre compositions analogues en vue du sacrifice de la messe retrouvent leur véritable auteur, et encore les sept autres ensemble.

La recension interpolée des prières de saint Anselme nous restituerait ainsi, simplement, le recueil authentique suivi d'un recueil pareil de prières, attribuable à Jean de Fécamp.

---

devoir être rapporté au XI^e siècle (voir la lithographie p. 29, et cf. p. V et XXII). Le texte de Levis me paraît incomplet à la fin ; à part cela, j'en ferais un poème de l'époque carolingienne.

1. Cf. *P. L.*, CXLVII, 461 : n° VI.

ANDRÉ WILMART.

Digitized by Google

# UNE RÉFORME DE CLUNY EN 1428.

Parmi les réformes, plus ou moins profondes selon les circonstances, qu'il fut nécessaire à certains moments d'imposer à l'abbaye de Cluny pour ranimer le zèle défaillant de ses religieux, relever leur foi et les ramener à une observance plus stricte de la règle bénédictine, la moins connue est certainement celle de 1428 passée jusqu' à ce jour presqu'inaperçue. Cependant, bien qu'elle ait été, comme on le verra tout à l'heure, en grande partie inopérante, elle n'en est pas moins très importante en raison surtout des détails nombreux, souvent poussés jusqu'à la minutie, qu'elle nous donne sur la vie monastique de Cluny à cette époque.

Le seul texte que nous en connaissions est contenu dans un petit manuscrit que la Bibliothèque nationale conserve sous le numéro 5654 du fonds latin, composé de 84 feuillets en papier mesurant 200 millimètres sur 160 [1]. Une feuille de garde désigne ainsi les matières contenues dans ce manuscrit : « *Catalogus monasteriorum et beneficiorum ab archimonasterio Cluniacensi dependentium, una cum processu reformationis dicti archimonasterii per Joannem S. Eugendi Jurensis abbatem et Valentinum de Massays decretorum doctorem a Martino V Pont. Max. delegatos MCCCCXXVIII.* » Les 53 premiers feuillets sont remplis par le pouillé au bas duquel on lit la date de 1615 qui est celle du manuscrit. Au feuillet 53$^{vo}$ commence le texte de la réforme qui se continue jusqu'au feuillet 84$^{vo}$.

Ce manuscrit portait autrefois le numéro 79 du fonds de Philibert de La Mare et la Bibliothèque nationale le possède maintenant comme ayant été acquis en 1719 pour la bibliothèque du roi après la mort du fils de Philibert de La Mare [2].

Ce dernier, mort en 1687, s'était intéressé vivement, étant conseiller au Parlement de Bourgogne, à tout ce qui touchait à cette

1. C'est Dom Anger, auteur de plusieurs travaux intéressants sur Cluny, qui le premier a reconnu l'importance de ce manuscrit et nous l'a fait connaître. Ses notes et les renseignements nombreux qu'il nous a donnés nous ont été d'un précieux secours Nous tenons à le remercier vivement ainsi que M. de La Monneraye qui nous a aidé dans la collation du texte.

2. Cf. Léopold Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale...* t. 1 (1868), p. 361-364.

Digitized by Google

province et même les principales des pièces qui formaient sa collection si justement reputée de manuscrits avaient été tirées du greffe du Parlement de Dijon et des dépôts d'archives avoisinants. Il n'est donc pas étonnant de trouver le manuscrit qui nous intéresse parmi les livres de sa bibliothèque bien qu'il n'ait pu lui-même en faire la copie qui est comme nous l'avons dit de 1615. Nous ignorons de qui il pouvait le tenir.

En tout cas, nous ne sommes pas en présence d'un document original ni d'un manuscrit ayant appartenu à l'abbaye de Cluny. Nous n'avons qu'une copie faite par un des ces savants amateurs de vieux documents comme il y en eut de nombreux au dix-septième siècle. Bien plus, nous n'avons là, pour mieux dire, qu'une copie de copie, le transcripteur inconnu s'étant servi non de l'original même, mais déjà d'une copie de l'original faite par deux notaires comme il resulte manifestement des deux dernières lignes de notre texte : « *Copia et collatione facta ad proprium originale per notarios publicos infrascriptos. Rosseti. De Vinea.* » Ceci explique pourquoi le manuscrit paraît si souvent défectueux, et nécessite parfois une correction opportune. On a l'impression d'une copie faite un peu hâtivement qui, partant, n'a pas été exempte de fautes de transcription.

A cause de cela, et parce que nous n'avons de la réforme de 1428, à notre connaissance, que cette copie, est-ce une raison pour suspecter l'authenticité de ce document et le considérer comme apocryphe ? Nous ne le croyons pas. Il est certain que cette réforme a fait peu de bruit, mais il est certain aussi qu'elle a eu lieu et nous n'en voulons pour preuve que la mention qui en est faite dans le chapitre général de 1436 où les définiteurs, sur la plainte des moines de Cluny qu'au lieu de vin on ne leur donnait à boire que de l'eau colorée, décidèrent qu'à l'avenir le vin qu'on leur donnerait ne devrait être tempéré d'eau que dans la mesure permise par la réforme des révérends pères l'abbé de Saint-Claude et l'auditeur du Palais Apostolique [1].

1. *Item, quia jam ordinatum fuerat et definitum per venerabiles praedecessores nostros dominos visitatores anni praeteriti, clamoribus sacri conventus Cluniacensis super hoc praevalentibus et ad notitiam nostram pervenientibus quomodo eis vinum ministratu*[*m*] *in refectorio non erat vinum, sed aqua colorata, quaerentes sibi remedium opportunum, fuit ideo per dictos visitatores ordinatum quod bonum vinum et limphatum secundum discretionem contentam in reformationibus per reverendos Patres dominum abbatem Sancti Claudii et dominum auditorem Sacri Palatii Apostolici* [*ministraretur*], *quod tamen minime factum est, ut asserunt, quare nos providentes ut supra illibate dictum articulum super hoc factum in dictis reformationibus praecipimus inviolabiliter observandum super hoc.* (Bibliothèque de l'Arsenal, Ms. 777, p. 664, chapitre général de 1436.)

Digitized by Google

Cette mention prouve l'authenticité de la réforme de 1428. Mais alors comment se fait-il qu'elle ait été si peu connue au point d'avoir été ignorée de certains historiens avertis de Cluny comme Lorain [1] ? Elle est insoupçonnée de Dom Marrier qui n'y fait aucune allusion dans sa *Bibliotheca Cluniacensis* [2]. Pour s'expliquer l'oubli général dans lequel elle est tombée, il ne faut pas perdre de vue à quelle époque ni dans quelles circonstances elle a été faite.

En 1428, en effet, la guerre de Cent Ans, loin d'être terminée, est au point culminant de sa deuxième période et depuis longtemps la France est ravagée, désolée, dévastée [3]. L'abbaye de Cluny eut à supporter sa part de malheurs, de ruines et de pillages. Ses revenus étaient amoindris et les moines manquaient de quoi subvenir à leur entretien. Toute la vigilance et la sévérité des abbés ne suffisaient pas à maintenir les religieux dans la discipline monastique qui se relâchait de plus en plus en même temps que le nombre des religieux diminuait. Le temps était loin où dans son antique splendeur le monastère comptait quatre cents moines y résidant. Encore plus de deux cent vingt dans la seconde moitié du treizième siècle, ils étaient déjà réduits, sous l'administration de l'abbé Robert de Chaudesolle [4], au nombre de cent-vingt et même vers la fin de son abbatiat, à cause de la peste qui sévit et de la dureté des guerres — *tam propter pestilentiam quae viguit quam propter ferocitatem guerrarum* [5] — ce nombre descendit à quatre-vingts. En 1428, c'est à peu près ce qu'on peut encore compter de moines à Cluny, mais en y comprenant tous ceux commis à la garde des châteaux environnants.

Le successeur de Robert de Chaudesolle, Oddon II de La Perrière, ayant été prié, en vertu de son rang, d'assister aux séances du concile de Bâle qui se tint en 1432 ne put s'y rendre et pour son absence encourut la censure. Il dut s'en excuser en alléguant les craintes de la guerre et les périls de ses possessions, — *bella causatus et arcium suarum pericula inter hostes existentium* [6]. Ainsi donc,

---

1. P. Lorain, *Essai historique sur l'abbaye de Cluny*. Dijon, Popelain, 1839, in-8°.

2. Dom Martin Marrier et André Quercetanus, *Bibliotheca Cluniacensis*. Lutet. Paris., 1614, fol.

3. Cf. le P. Henri Denifle, *La Désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent Ans*. Paris, Alph. Picard et fils, 1897-1899, 2 tomes en 3 vol. in-8°.

4. Robert de Chaudesolle, abbé de Cluny de 1416 à 1423.

5. Cf. ci-après texte de la Réforme, p. 174.

6. Oddon II de La Perrière, abbé de Cluny de 1423 à 1456. Cf. *Gallia christiana*, t. IV (1728), col. 1158.

Digitized by Google

si l'abbé de Cluny ne pouvait lui-même remplir tous les devoirs de sa charge, à plus forte raison en devait-il être de même de ses pauvres moines contraints parfois à des dérèglements involontaires par la force de choses.

Le mal n'était pas encore très profond, mais il était à craindre qu'il le devînt et, une fois enraciné, il eût été beaucoup plus difficile à extirper. Informée, la papauté s'émut d'autant plus que la considération qui s'attachait au monastère de Cluny était plus grande. Elle jugea nécessaire un redressement général. Il est à noter en effet que l'initiateur de cette réforme fut le pape et non l'abbé de Cluny comme pour les autres. Martin V, même, n'hésite pas à rejeter sur l'abbé Oddon, par ailleurs si saintement renommé, tous les maux dont souffrait alors le monastère. Pour accomplir sa réforme, il commit à Cluny deux commissaires, Jean, abbé de Saint-Oyan, et un fonctionnaire de la cour de Rome, Valentin de Massays, docteur en décret, auditeur du Palais Apostolique. La bulle pontificale de Martin V est du 1er mai 1427 [1]. Les deux commissaires étaient rendus à Cluny le 26 juillet 1428 et se mettaient aussitôt à l'œuvre. La réforme était achevée le 10 décembre 1428 et lue en présence de tout le couvent assemblé au son de la cloche, à l'heure du chapitre. Une clause particulière spécifiait que l'original en serait conservé dans la tour des privilèges — *in turri privilegiorum* — et que quatre copies authentiques en seraient reliées ensemble dans le Livre des Coutumes enchainé sous le cloître, et ce, afin qu'à l'avenir les règlements édictés ne pussent jamais être transgressés [2].

Nous ignorons si ces transcriptions ont bien été faites et incorporées au Livre enchaîné des Coutumes et ce qu'est devenu ce volume. Il est sans doute perdu comme tant d'autres livres de Cluny. Mais comment se fait-il que, malgré toutes ces précautions prises pour qu'elle aboutisse sûrement, la réforme soit restée lettre morte ? Il ne semble pas, en effet, qu'elle ait été appliquée longtemps dans son intégralité, si jamais elle le fut, puisque déjà, nous l'avons vu, les moines furent obligés de se plaindre en plein chapitre

1. La minute de la bulle existe aux archives du Vatican : — Reg. Vatic. 358. ff. 279-280. [*Martini V divers. totius pontificatus de Curia lib. VIII*]. — Les noms des deux visiteurs sont en marge. Le pape avait d'abord pensé à des Chartreux et dans le corps de l'acte, lorsqu'il s'agit de la durée de la visite et de la participation au chapitre général, il y a encore une modification marginale, car la rédaction primitive donnait à la Chartreuse une sorte de supériorité sur Cluny.

2. Cf. ci-après texte de la Réforme, p. 196.

Digitized by Google

général et dès 1435 de la non-application de certains règlements [1]. N'oublions pas, encore une fois, que la guerre de Cent Ans n'est pas finie. Elle sévit, au contraire, pendant précisément les années qui nous occupent, avec une recrudescence nouvelle. Loin de s'apaiser, les troubles vont grandissants. Les causes subsistant, les effets persistent jusqu'au jour où la bataille de Castillon vient mettre un terme à la guerre. Trois ans après cette bataille, en 1456, l'abbé Oddon succombe et Jean de Bourbon le remplace. Que fait aussitôt celui-ci ? Il songe à mettre un peu d'ordre dans sa maison et pour cela il élabore de nouveaux statuts et règlemente ses moines par la réforme qu'il édicte en 1458, juste trente ans après la nôtre qui de ce fait devient caduque et ne subsiste plus que dans le souvenir lointain de quelques vieux moines qui l'ont vue naître et disparaître avec eux.

Ainsi, la réforme de 1428, née en des temps troublés et supprimée en fait par une nouvelle avant même d'avoir pu être appliquée, ne pouvait guère être connue. Faut-il voir encore dans l'abandon facile qu'en fit Jean de Bourbon et dans la précipitation avec laquelle il rédigea celle de 1458 un acte de politique réfléchie ? Rappelons-nous que depuis près d'un siècle les moines de Cluny sont ballottés entre les rois de France et la Papauté et qu'ils s'efforcent de se soustraire à cette double autorité. A la faveur du Grand Schisme, surtout, et des embarras de la royauté d'autre part, ils crurent trouver le moment favorable en 1400, à la mort de Jean de Damas-Cosan, pour ressaisir une partie de leurs anciennes prérogatives en procédant eux-mêmes au choix de leur abbé. Réunis en plein chapitre, le lendemain même des funérailles, ils élurent de leur propre chef Raymond de Cadoëne et, sans se préoccuper de savoir à qui demander la consécration canonique, ils firent tout simplement bénir leur abbé par l'évêque de Chalon-sur-Saône.

Il paraîtra alors naturel que Martin V, délivré du Grand Schisme virtuellement terminé après son élection, ait cherché à affirmer de nouveau son autorité. Un des moyens imaginés fut la

1. Les plaintes des moines de Cluny avaient été présentées au chapitre de 1435, mais l'abbé Oddon n'avait tenu aucun compte des décisions des définiteurs. « ..... *nobis porrecto primo rotulo visitationum factarum de anno 1435 per majores et seniores conventus suplicantes, clamantes, et requirentes nobis quod quia dictae visitationis definitiones dicto rotulo contentae non fuerunt per Reverendissimum Patrem dominum abbatem Cluniacensem executioni debitae commendatae. prout ipsi asserunt, quod nos, volentes hoc videre an ita esset, sigillatim omnia palpantes et visitantes, reperimus juxta ordinationem dictorum visitatorum praedecessorum nostrorum minime per dominum nostrum communem* [*factum fuisse*]. ..... » (Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 777, p. 665, chapitre général de 1436).

Digitized by Google

réforme de 1428 qui, on s'en souvient, fut imposée à l'abbé Oddon II et dans laquelle, un peu trop souvent, apparaît la formule connue « en vertu de la sainte obédience » comme pour mieux tenir par là en étroite dépendance le monastère dont l'abbé par ailleurs est plus d'une fois menacé des foudres de l'excommunication.

On conçoit donc volontiers aussi qu'Oddon de La Perrière se soit peu soucié d'appliquer cette réforme et qu'il ait même un peu aidé à la faire oublier voulant dire ainsi qu'il ne l'acceptait pas. Son successeur, Jean de Bourbon, créature de Charles VII, trouva dans l'appui royal une raison de plus pour l'abandonner définitivement et pour rédiger la sienne, faisant ainsi table rase des prétentions de la Papauté.

Il semble, en effet, si vrai que Martin V ait moins songé à réformer Cluny qu'à resserrer la dépendance du monastère, c'est que sa réforme, loin de s'attacher à des questions d'ordre spirituel, est uniquement d'ordre temporel et pour la plus grande partie, disons le mot, d'ordre alimentaire. Tandis que les commissaires du pape se contentent de remarquer que le service divin de jour ou de nuit est en général bien rempli et que les signes, le silence, la discipline, les jeûnes sont bien observés, et consacrent un petit nombre d'articles au vêtement et à l'éclairage, presque tout le reste concerne le régime de l'alimentation. C'est ce qui rend, du reste, cette réforme si intéressante, car les détails sont poussés à une telle minutie que parfois même ils nous déconcertent par leur précision. Chaque quantité d'aliments ou de boisson à laquelle chacun doit avoir droit selon son grade ou sa fonction et dans telle ou telle circonstance est soigneusement décrite. Au surplus, cette réforme permet de préciser une question importante à savoir que les moines de Cluny étaient loin de s'abstenir totalement, ainsi qu'on l'a longtemps prétendu, de viandes ou de graisses. Deux fois par an, pendant le mois qui précède l'Avent et celui qui précède la Septuagésime, tous les moines de Cluny allaient passer par moitié une période de quinze jours dans ce qu'ils appelaient les infirmeries générales où ils se recréaient d'aliments gras pour pouvoir mieux supporter les jeûnes et les abstinences qui allaient suivre. Si, primitivement, l'usage de la viande fut absolument interdit par la règle de saint Benoît, scrupuleusement suivie par les premiers adeptes du maître, il n'en est pas moins vrai que peu à peu l'habitude de ces infirmeries générales s'établit et il semble même qu'elles aient été de bonne heure autorisées ou concédées par des

Digitized by Google

actes pontificaux. Déjà la réforme de Hugues V, en 1204, en fait mention [1]. Leur établissement s'explique facilement par les raisons mêmes qu'en donne notre réforme de 1428 : le trop grand nombre des moines — ils furent jusqu'à quatre cents à Cluny, — la diversité de leur condition, des vieillards se trouvant mélangés à des enfants et à des adolescents, toutes personnes qui ont besoin d'être réchauffées de temps en temps par quelqu'aliment substantiel, et enfin l'insuffisance des eaux avoisinant le monastère pour lui fournir la quantité de poisson nécessaire.

Nous pourrions pousser plus loin l'analyse de cette réforme ; mais, au contraire, la lecture même du document en fera ressortir plus à plein l'intérêt. Pour faciliter les recherches, le texte étant un peu long, nous nous contentons seulement d'en donner une division sommaire : — *Bulle de Martin V, p. 164, — vœu de pauvreté, p. 167, — pitance, p. 168, — service divin, p. 171, — anniversaires, p. 172, — usage de la viande, p. 173, — infirmeries générales, p. 173, — nombre des moines, p. 174, — vin, p. 174, — pain, p. 175, — réparations des bâtiments, p. 175, — joyaux du trésor, p. 175, — conservation des archives, p. 177, — office de sous-camérier, p. 178, — devoirs de l'abbé, p. 178, — personnel de la cuisine, p. 180, — sigillation des lettres, p. 180, — aumônes, p. 181, — infirmerie, p. 181, — potages, p. 183, — secret des votes, p. 183, — rations de pain, p. 183, — rations de vin, p. 184, — rations de viande, p. 186, — rations d'huile, p. 188, — éclairage, p. 189, — vêtements et chaussures, p. 189, — régime des fêtes, p. 191, — fruits, p. 192, — études, p. 194, — prescriptions pour l'application de la Réforme, p. 195.*

André VAQUIER.

[Fol. 53 v°] Joannes [2], Dei et Apostolicae Sedis gratia humilis abbas monasterii Sancti Eugendi Jurensis, ordinis sancti Benedicti, et Valentinus de Massays, decretorum doctor, prior saecularis et collegiatae ecclesiae Sanctae Mariae de Rosseto Lugdunensis et [Tudertinensis] [3] dioecesis, judices et commissarii super visitatione

1. *In generalibus autem infirmariis, ita singuli necessaria percipiant ut minoribus sufficiat et potentioribus non superfluat.* (*Bibliotheca Cluniacensis*, statuts d'Hugues V, col. 1463).

2. Jean de Vincelles, abbé de Saint-Oyan (Saint-Claude), Jura. La *Gallia christiana* (t. IV, 1728, col. 252) fixe le début de son abbatiat en 1429. On peut voir par la bulle de Martin V qu'il était déjà abbé de Saint-Oyan en 1427.

3. Mot en blanc dans le ms. Il faut y suppléer *Tudertinensis* comme on le trouvera au début de la bulle. (Todi, Italie, district de Pérouse).

Digitized by Google

et reformatione monasterii Cluniacensis, Matisconensis dioecesis, et totius ordinis ejusdem a Sancta Sede Apostolica deputati specialiter, universis et singulis presentes literas inspecturis salutem in Domino qui est omnium vera salus. Notum facimus per presentes quod nos, anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo vicesimo octavo, indictione sexta et die lune vicesima sexta mensis julii, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Martini [1] divina prudentia papae quinti anno undecimo, ad predictum Cluniacense monasterium personaliter declinantes et a reverendo in Christo patre domno Oddone abbate et conventu ejusdem monasterii ibidem recepti ob reverentiam Sedis Apostolicae cum honore, necnon bullam apostolicam commissionis per prefatum dominum nostrum papam nobis datae eisdem domino abbati et conventui per notarium publicum et scribam nostrum infrascriptum exhiberi ac de verbo ad verbum legi fecimus cujus tenor sequitur et est talis:

[Fol. 54] Martinus, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis Joanni, abbati monasterii Sancti Eugendi Jurensis, et Valentin[o] [2] de Massays, priori secularis et collegiatae ecclesiae Sanctae Mariae de Rosseto Lugdunensis et Tudertinensis dioecesis, decretorum doctori, salutem et apostolicam benedictionem. Imminente nobis, licet immeritis, ecclesiarum et monasteriorum omnium sollicitudine generali, [circa] [3] illa precipue nos adhibere convenit salutaris et vigilis providentiae studium quae visitationis et reformationis ministerio indigere noscuntur. Nuper siquidem ad audientiam nostram, non absque gravi displicentia nostrae mentis, nonnullorum fide digna relatione pervenit quod monasterium Cluniacense quod in dioecesi Matisconensi situm est et caput Cluniacensis ordinis fore dignoscitur, tam in capite quam in membris, impellente satore malorum operum, in observantia regulari ac morum honestate nimium tepuit et tepescit et solitus religiosorum numerus ibidem minuitur, ipsisque paucis religiosis remanentibus in victu et vestitu necessaria [minus] [4] sufficienter ministrantur, divinum quoque servitium ibidem negligitur ac bona temporalia dissipantur et edificia in plerisque locis ruinam minantur, ac elemosinae ab antiquo ibidem ordinatae et consuetae exhiberi pauperibus subtrahuntur et presidentium ecclesiis et monasteriis praedictis aliorumque inibi beneficiatorum et professorum inordinati mores et excessus quam plurimi tam in spiritualibus quam in temporalibus multipliciter commissi remanent damnabiliter impuniti [fol. 54 v°], propter quod brachium saeculare manum apposuisse dicitur in praemissis, et, nisi super hiis de remedio opportuno et salutari provisione celeriter succurratur, monasterium praedictum in capite et membris necnon in eisdem spiritualibus et temporalibus ad irreparabilis

1. Martin V, de la famille Colonna, cardinal-diacre, élu pape au concile de Constance le 11 nov. 1417, consacré et couronné le 21 nov., mort à Rome dans la nuit du 20 au 21 février 1431. — 2. Ms. *Valentinus*. — 3. Ms. *cum*. — 4. Ms. *nimis*.

Digitized by Google

desolationis oprobrium deducetur, quodque premissa, pro majori parte, culpa et negligentia dilecti filii Oddonis [1] moderni abbatis dicti monasterii Cluniacensis provenisse dicuntur. Nos autem, quorum interest ne nocumenta graviora succedant, volentes, more sublato dispendio, congruam in praemissis adhibere medelam, discretioni vestrae per apostolica scripta committimus et mandamus vobis nihilominus in virtute sanctae obedientiae stricte precipientes quatenus ad praedictum Cluniacense, deinde ad reliqua Cluniacensis ordinis monasteria de quibus vobis videbitur, personaliter accedentes ac solum Deum prae oculis habentes in eisdem monasteriis et eorum singulis circa spiritualia et temporalia necnon in capite et membris debitae visitationis et reformationis offitium exercentes, illud prudenter et diligenter, sicut in vestra bonitate confidimus, authoritate nostra impendere et exequi studeatis. Nos enim vobis authoritate apostolica monasteria praedicta ac illorum quodlibet ipsosque presidentes, exceptis pontificali dignitate praedictis, singulasque personas eorundem, cujuscumque status vel conditionis fuerint, prout monasteriis ipsis in hujusmodi spiritualibus et temporalibus necnon in capite et membris expedire [fol. 55] noveritis, visitandi ac reformandi, quae correctionis et reformationis officiis indigere noveritis corrigendi et quemadmodum presidentibus et personis eisdem singulis etiam per ipsos commissis criminibus et excessibus debitum extiterit percellendi, ipsosque presidentes et personas juxta eorundem criminum et excessuum per illorum perpetratorum qualitatem et exigentiam secundum sanctiones canonicas ac beati Benedicti regulam et dicti ordinis Cluniacensis regularia instituta et privilegia penis debitis puniendi et ab hujusmodi criminibus et excessibus eadem authoritate absolvendi, preterea, ne dictorum monasteriorum et ordinis Cluniacensis reformatio valeat quoquomodo retardari vel impediri, relaxatis excommunicationum seu suspensionum sententiis, si quas idem abbas seu quivis alii protuler[i]nt [2] vel per aliquos alios judices promulgari fecerint post inceptum negotium in eos et adherentes eisdem qui dictum abbatem monuerint et suorum defectuum emendationis perquisiere remedium ac eis restitutis quos iddem abbas, negotio ipso pendente, administrationibus eorum contra justiciam spoliaverit, in hujusmodi visitationis negotio simpliciter et de plano sine strepitu et figura judicii procedendi, inquirendi quae circa praemissa et eorum singula videritis inquirenda, corrigentes et reformantes tam in capite quam in membris quae correctionis et reformationis offitio, ut premittitur, [fol. 55 v°] noveritis indigere, juramenta etiam si qua de tacenda veritate extorserit relaxandi, monachis autem in hoc et circa premissa laborantibus factas propter hoc et tribus vel quatuor de dicto monasterio Cluniacensi et tot de dictis aliis monasteriis quot fuerint opportuni juxta monasteriorum ipsorum facultates et

1. Oddon II de La Perrière, abbé de Cluny de 1423 à 1456. — 2. Ms. *protulerunt*.

Digitized by Google

quos idoneos ad dictum negotium prosequendum duxeritis assumendos de bonis eorumdem monasteriorum et faciendas expensas ad ipsius negotii prosequutionem necessarias computatis si qua propter hoc receperint de bonis monasteriorum cum proprium non habeant ministrari faciendi donec debitum finem accipiat salubre hujusmodi visitationis negotium, inhibendi etiam ex parte nostra eiddem Oddoni et aliis visitandorum monasteriorum abbatibus et suis officiariis in virtute sanctae obedientiae ne directe vel indirecte presumant dicti salubris negocii prosecutores quomodolibet molestare, contradictores quoque quoslibet et rebelles per censuram ecclesiasticam et quaevis alia juris remedia usque ad depositionem etiam ab administratione qualicumque et carceres, si tam gravis occurrat transgressio, omnibus oppositionibus et appellationibus postpositis, compescendi, ceteraque omnia alia et singula in praemissis et circa ea qualibet necessaria et oportuna exequendi necnon ordinandi, mandandi et disponendi, reexequendi quae pro hujusmodi tam salutaris visitationis negotio cognoveritis profutura [fol. 56] plenam et liberam tenore presentium authoritate apostolica concedimus facultatem, invocato ad hoc, si opus fuerit, auxilio brachii secularis, non obstantibus tam felicis recordationis Bonifacii papae VIII [1] predecessoris nostri quam aliis constitutionibus apostolicis necnon statutis et consuetudinibus monasteriorum et ordinis predictorum juramento, confirmatione apostolica vel quacunque firmitate alia roboratis ceterisque contrariis quibuscunque seu si eisdem abbatibus vel quibusvis aliis communiter vel divisim a Sede Apostolica sit indultum quod interdici, suspendi vel excommunicari aut extra vel ultra certa loca ad juditium evocari non possint per litteras apostolicas non facientes plenam et expressam ac de verbo ad verbum de indulto hujusmodi et eorum nominibus et cognominibus propriis mentionem. Volumus autem quod potestas vestra exequendi hujusmodi visitationis officium duret per quinquennium a die qua pro illo exequendo personaliter Cluniacense monasterium contigerit vos intrare et ipsam visitationem incipere, decernentes praeterea ut, si tu fili abbas Sancti Eugendi personaliter praemissis nequeas interesse, impeditus legitima causa, super quo tuam conscientiam oneramus, duo per te semel duntaxat nominandi gravitate probitateque morum et vitae ac religionis zelo conspicui cum tuo collega visitatore et reformatore ad ipsum durante impedimento hujusmodi solummodo plenarie exequantur, [fol. 56 v°] quorum altero infirmante seu legitime prepedito alium substituere valeas loco sui, quinimo, ne, quod absit, tam salubre opus [imperfectum] [2] remittatur si inchoato hujusmodi reformationis negotio ipsos reformatores vel eorum aliquem decedere contingeret ab humanis aut alias vacare hiis non valerent, tu seu successor tuus alium vel alios idoneos de ordine tuo eligere valeatis qui, ubi alii

1. Boniface VIII, élu pape le 24 décembre 1294, mort le 11 octobre 1303.
2. Ms. *impertum*.

Digitized by Google

dimiserunt, visitationis processum recipiant, resumant illumque continuant vel a capite incipiant illumque perficiant saltem quinquenario durante predicto, adjicientes insuper et statuentes ut in quolibet capitulo generali Cluniacensi loco duorum diffinitorum et visitatorum eligantur et assumantur duo religionis zelatores de claustro Cluniacensi cum per tales qui sunt in monasterio emeriti religio melius reformari possit et etiam observari. Datum Romae apud Sanctos Apostolos, kal. maii, pontificatus nostri anno decimo [1].

Hujusmodi quoque bulla sic exhibita et lecta, nos postmodum ad predictarum visitationis et reformationis opus processimus et vacavimus incessanter et, visis per nos ac diligenter inspectis ea quae nobis pro statu dicti monasterii Cluniacensis reformanda videbantur, desiderantes pacem, concordiam et statum ipsius monasterii, nonnullis advisamentis super ejusdem monasterii reformatione primitus per nos domino abbati praefato ostensis et communicatis et postmodum sibi quadam caritativa exhortatione [fol. 57] per nos facta quatenus scilicet pro perfectiori reductione ipsius monasterii quod est caput totius ordinis Cluniacensis ad veram et omnimodam monasticae paupertatis observantiam regularem idem dominus abbas omnem substantiam temporalem seu receptam et facultates ejusdem monasterii more antiquissimo sanctorum patrum reponeret in communi prout ipsi archam communem adhuc de antiquo tempore existentem in monasterio vidimus ad hoc specialiter deputatam, quodque per unum religiosum monasterii providum et deum timentem, ut puta, camerarium vel cellerarium sicut habetur in regula s. Benedicti seu per plures, ut expedire videretur, predicta temporalium monasterii administratio regeretur, ut sic dominus abbas, qui est et qui esset pro tempore, moderatis rerum temporalium curis, circa spiritualia magis expedite ac liberius inten[den]do [2] vacaret, ut pote doctrina et exemplis fratres suos aedificans et cum ipsis convescens eisdem cibo et potu in refectorio et conquiescens in communi dormitorio cum eisdem, ut sic quoque vitium peculiare atque omne proprium ab omni monacho abdicandum tam ipse dominus abbas quam fratres sui religiosi cautius ac perfectius evitarent, sic autem commune et in communi reponens monasterii substantiam temporalem quamvis omnibus fratribus non tamen ipsi domino abbati videbatur, ut asseruit, expedire quoniam, ut dicebat, subditi sui Cluniacensis ordinis ceteri administratores [fol. 57 v°] ad hunc morem convivendi et administrandi non de facili traherentur aut reducerentur, demumque domino abbati predicto aperuimus inter cetera quemdam modum saltem reducende in communi aliqualis assignationis quorumdam reddituum monasterii pro administratione regularis pictantiae monachorum, quod et si pluribus ipsorum non tamen eidem domino abbati expedire videbatur.

1. 1er mai 1427. — 2. Ms. *intendo*.

Digitized by Google

Hiis siquidem et multis aliis primitus comprobatis tandem sic processimus ad nostras ordinationes inferius annotatas et quia per informationem legitimam per nos in dicto monasterio Cluniacensi habitam repperimus quod de more et antiquata consuetudine abbas Cluniacensis debet, consuevit atque tenetur fratribus religiosis et conventui suo inter alia certam et determinatam pictantiam ministrare seu facere ministrari, videlicet quotidie extra Quadragesimam cuilibet religioso novem ova in estate, scilicet sex in prandio et tria in cena, in hyeme autem scilicet a festo Exaltationis Sanctae Crucis inclusive usque ad carnisprevium diebus quibus procumbitur supra formas quinque ova in prandio, ceteris autem diebus sex ova in prandio et omnibus dominicis in cena tria ova, exceptis tamen cenis dierum dominicorum Adventus Domini et Septuagesimae, et omni die extra Quadragesimam cum ovis predictis unam pictantiam casei tantae quantitatis quam de caseo albo seu molle tres pictantiae duas libras et generale unam libram debent ponderare et de caseo de forma sive duro una pictantia mediam libram et generale tres partes unius librae debent ponderare quae [fol. 58] libra debet continere quatuordecim uncias cum dimidio ad pondus Parisiense, et debet praedictus caseus durus seu de forma in Adventu Domini et in Septuagesima ministrari; in Quadragesima vero cuilibet religioso, omni die, in prandio duo haleces et quinque bugnetas et bis in hebdomada risum et polipas seu sechias etiam bis in hebdomada. Prima autem et quarta dominicis Quadragesimae et in Ramis palmarum, in transitu sancti Benedicti et in Annunciatione dominica grossae bugnetae et fabae excorticatae seu [fractae] [1] debent etiam per ipsum dominum abbatem in prandio ministrari. Praeterea, praefatus dominus abbas tenetur, et consuevit cuilibet religioso ministrare seu facere ministrari in cena dominice carnisprevii offas ex pane et ovis in adipe frixas, quae offae seu souppae deauratae nominantur, dominicis autem Adventus Domini et Septuagesimae in cena gauffras seu scalas cum quinque nucibus, et dominicis Quadragesimae in cena oublerias seu panem hostiarum et quinque nuces. Quatuor vero ova quae solum sunt ministranda conventui in aliquibus diebus festivis solemnibus in prandio debent esse frixa integra in oleo vel adipe, ceteris autem diebus in prandio in ovimixtus (?) seu patelis debent et consueverunt communiter ministrari, nisi tamen alicui vel aliquibus fratrum pro sua necessitate altera quaedam hujusmodi ovorum preparatio capitative permittatur. Omni autem [fol. 58 v°] tempore sinapium debet in refectorio per dominum abbatem ministrari. Haec est igitur generalis et regularis pictantia quam, ut per legitimam informationem repperimus, dominus abbas Cluniacensis tenetur conventui ac religiosis ejusdem, ut praemittitur, ministrare seu facere ministrari. Nos igitur, Christi nomine invocato et Regis pacifici pacis opera diligentis

1. Ms. *frazetae.*

Digitized by Google

vestigia sectari volentes, ferventibus votis appetimus et sollicitis studiis procuramus ut quos divinorum cultui dedicavit intentio liberius et commodius immorentur, vigiles namque reddimur et perpensius affectamus ut in monasterio Cluniacensi praedicto tranquilla pax vigeat, fraterna charitas ferveat, et animorum [indemnitas] [1] perseveret, stateram gerentes in manibus, appendentes lances equo libramine, solum Deum prae oculis habentes, ac illius imitantes exemplum qui querelas populi tabernaculum ingressus ad Dominum refferebat ut secundum ejus imperium judicaret. Nos, commissarii supradicti offitium praedictae nostrae visitationis et reformationis exercentes, pacique et tranquillitati predicti monasterii Cluniacensis totis viribus et precordiis nostris intendentes circa ipsius monasterii statum in spiritualibus et temporalibus, disposuimus et ordinavimus quod totam et integram atque universalem pictantiam regularem supradictam quam de more et antiqua consuetudine abbas Cluniacensis tenetur [fol. 59] et consuevit conventui Cluniacensi ministrare, dominus abbas Oddo modernus in capitulo coram nobis et eodem conventu plenissime recognoscere et conventum ipsum ad suae hujusmodi integrae pictantiae possessionem realiter reducere teneatur, et super hujusmodi recognitione literas mandare confici ad sensum sapientis religiosorum et conventus praedicti et easdem literas infra tres dies tradere aut tradi facere priori majori, aut priori claustrali et ceteris senioribus in volta seu consistorio praedicti monasterii in qua quidem vo[l]ta [2] seu consistorio, deinde in capitulo coram conventu, hujusmodi litterae praefatae pictantiae recognitoriae perlegantur et deinde in archivis seu in archa ejusdem conventus conservandae reponantur.

Item, ordinamus quod idem dominus abbas qui nunc est et qui pro tempore fuerit praefatam pictantiam de omnibus et singulis supradictis perfectam et integram, prout est superius designatum, de cetero eisdem fratribus et conventui ministrent seu faciant integre et plenissime ministrari, nihilque penitus de hujusmodi pictantia substrahere aut restringere propter quamcunque causam, colorem vel occasionem quoquomodo praesumant, nisi forte de hujusmodi pictantiae restrictione [3], si qua fieret ad tempus quae et non aliter fieri possit, conventus aut major et sanior pars ejusdem ad ipsius domini abbatis moderni debitam et benignam et similiter successorum suorum requisitionem de gratia speciali ac liberaliter assentiendo concedant [fol. 59 v°] prius convocato et coadunato capitulo loco debito et consueto inter eosque legitimo precedente tractatu. Non enim decet quenquam alienum jus sibi appropriare propria potestate, imo rei dominorum consensus legitimus requiritur infallanter. Mandantes majori atque claustrali prioribus ac sociis in ordine singulisque officiariis ceterisque religiosis ejusdem monasterii

1. Ms. *idempnitas*. — 2. Ms. *vota*. — 3. Ms. *restrictionem*.



Digitized by Google

ne in fiendam hujusmodi restrictionem pictantiae predictae consentiant nec illam aliquatenus faciant vel annuant ultra annum ac modo et forma superius annotatis sub poena excommunicationis quam, si secus fiat, contra facientes quemlibet incurrere volumus ipso facto, quo vero termino completo praefatus dominus abbas qui est et qui pro tempore fuerit conventum ipsum reponere ac reducere teneatur ad totam et integram pictantiam praedictam nisi forte fratres et conventus praedicti de novo, prestito prius per ipsum dominum abbatem juramento quod indiget restrictione petitaque per eum et obtenta gratia ab eisdem modo et forma praedictis, de speciali gratia restrictionem dictae pictantiae expresse et ad tempus iterum de novo concedant ut superius est expressum.

Item, pro majori cautela et securitate administrationis in futurum pictantiae praedictae, ne de cetero propter quancumque excusationem domini abbatis vel successorum ejus seu officiariorum suorum conventum praedictum in pictantia hujusmodi deficere contingat, de consensu predicti domini abbatis et conventus Cluniacensis in capitulo praefati monasterii solemniter congregato tenore presentium ordinamus quod [fol. 60] idem dominus abbas infra triduum a publicatione presentium et successores sui abbates infra octo dies a tempore inchoandae administrationis eorum ad minus centum libras turonensium ad valorem monetae nunc currentis aut earum valorem in auro vel argento in thesauro seu archa communi conventus predicti ponere aut poni facere teneantur. Que quidem pecunia per unum procuratorem religiosum a presidente et conventu in capitulo eligendum committatur duntaxat ad supplendum deffectus, si qui essent, pictantiae supradictae. De praedicta vero pecunia pro hujusmodi pictantiae supplemento deputata dominus abbas qui est et qui fuerit pro tempore sic semper providere et providendo pervenire teneatur ad insinuationem dicti procuratoris vel alterius eorum qui claves praedictae archae conventus conservabunt quod in archa ipsa de pecunia hujusmodi supersit et remaneat non minor summa quam viginti librarum dictae monetae.

Item, prout accepimus et evidenter palpavimus jamdiu tam a tempore domni quondam Roberti[1] abbatis ultimo defuncti circa finem suae administrationis per duos annos quam etiam de toto tempore dicti domini moderni abbatis non fuerunt administratae fabae ac etiam lardum quod in quantitate ad minus quinque librarum cum dimidia quinque diebus in septimana pro potagii conventus condimento, quae omni die conventui ab antiquis temporibus consueverunt ministrari, quamobrem ordinamus quod idem dominus abbas hujusmodi fabas et lardum ministret [fol. 60 v°] dicto conventui seu faciat ministrari secundum morem antiquum et laudabilem consuetudinem monasterii supradicti infra dies sex a die publicationis presentis nostrae ordinationis computandos.

1. Robert de Chaudesolle, décédé en 1423.

Digitized by Google

Quae omnia et singula supradicta per nos, ut praemittitur, ordinata, idem domnus Oddo abbas coram nobis personaliter constitutus, premissis per eum primittus visis atque lectis, considerans ea fore justa et consona rationi, sponte et libere, tactis per ipsum corporaliter Scripturis Sacrosanctis, ad Sancta Dei Evangelia juravit inviolabiliter observare, dolo, fraude, seu aliqua machinatione mala in praemissis cessante pariter et semotis, salvo tempore remissionis et restitutionis per ipsum dominum abbatem a dicto conventu obtinendae et faciendae modo et forma superius annotata. Volumus insuper et ordinamus authoritate apostolica supradicta ac sub excommunicationis poena precipimus et mandamus quatenus successores domini abbatis moderni abbates infra octo dies a die adeptae per eos pacifice possessionis praedicti monasterii Cluniacensis teneantur et debeant in capitulo Cluniacensi religiosis dicti monasterii ad hoc capitulariter convocatis et congregatis simile juramentum, ut praemissum est, prestare, quod si non fecerint, ipsis tamen primitus per dictos religiosos legitime super his requisitis, sententiam excommunicationis praedictam incurrant, presentibus ibidem venerabilibus et religiosis ac circonspectibus viris domnis Jocerando de Montefirmitatis, priore majore, Petro Thomae, in decretis licenciatis, primo, [fol. 61] Vincentio de Campis, secundo sociis in ordine monasterii Cluniacensis, Guillelmo de Preyia, sacrista Silvigniaci [1], Guillelmo Perifoli Cluniacensis, Stephano Chaussin Sancti Eugendi monasteriorum et sancti Benedicti ordinis presbiteris monachis, necnon magistris Joanne de Montisfirmitate, Joanne Beraut, Guichardo Brochet alias Jamet, in legibus licentiatis, Guillelmo Trini, notario publico et Nicolao Franci de Narnia, clericis, Matisconensis dioecesis et Narniensis [2] civitatis.

Item, ad honorem et gloriam Dei et commendationem praedicti domni Oddonis abbatis ac presidentium claustri et totius conventus ipsius monasterii Cluniacensis, repperimus cultum divinum nocte et die incessanter ac devotissime perfici et continuari tam in choro communi majoris ecclesiae quam capella Beatae Mariae infirmorum ab hiis qui sunt ibidem de presenti, in quo quidem divino cultu ipsemet dominus abbas et singuli fratres devote et debite personaliter conveniunt presertim in matutinis, missa majore, et vesperis ; ipsos tamen fratres religiosos officiarios et alios exhortamur ut, quantum erit possibile, horas diei canonicas, primam, tertiam, sextam, nonam et completorium ac officium pro defunctis habeant deinceps melius solito et numerosius frequentare; ad divinum enim cultum omnia resolvi debere et ordinari dinoscuntur. Praeterea, quia propter prolixitatem divini et regularis officii officium Beatae Mariae in choro Cluniacensi non [fol. 61 v°] cantatur sed de more antiquo ibidem dici consuevit per duos religiosos scilicet socium thesaurarii et unum alium, ordinamus ut haec laudabilis consue-

1. Ailleurs. (fol. 84)... *Guillelmi de Perreria, sacristae Salvigniaci.*—2. Narni, Italie, distr. de Terni.

Digitized by Google

tudo jam pene extincta observetur cum effectu ut praesentia corporis Christi et tam gloriosus chorus ipsis laudibus gloriosae Virginis non fraudetur.

Item, cum in monasterio Cluniacensi esse et conscribi consueverint XVIIIe hebdomadae missarum quae sunt omni die celebrandae et ab antiquo consueverint celebrari preter missas majorem et matutinalem, videlicet missa de die ad majus altare capellae infirmorum pro infirmis, missa de Sancto Spiritu ad altare s. Marcelli pro statu ecclesiae, missa de defunctis ad altare s. Thomae, pro Guillelmo episcopo Wuitoniensi, missa de Beata Maria in capella Beatae Mariae quae dicitur capella abbatis, istae quatuor missae semper scribuntur et celebrantur; missa de die pro Ludovico, duce Borbonii, ad altare s. Dionisii, missa de deffunctis pro Ludovico, duce Aurelianensi, ad altare s. Martini, istae duae aliquando et raro celebrantur et scribuntur; missa Beatae Mariae in altare matutinali, missa de Apostolis pro statu ecclesiae ad altare s. Petri Veteris, missa pro congregatione cenobii ad altare s. Martialis, missa pro vivis ad capellam sancti Antonii et debet celebrari diebus dominicis de Trinitate, lune de Angelis, martis de [fol. 62] Nativitate Domini, mercurii de Apostolis, jovis de Sancto Spiritu, veneris de Sancta Cruce et sabbathi de Sancta Maria, missa pro fructibus terrae cujus officium est de Nativitate Domini et debet celebrari ad altare s. Andreae, missa pro deffunctis quae debet celebrari ad altare s. Dionisii hora majoris missae, missa de deffunctis pro quiescentibus in cimiterio quae debet celebrari in capella Beatae Mariae de Cimiterio, missa pro cardinale Andruyno de defunctis quae debet celebrari ad altare s. Stephani, missa pro papa Bonifacio de deffunctis ad altare Crucis, missa pro abbate Ivone de defunctis ad altare s. Sebastiani, missa pro abbate Geraldo de deffunctis ad altare undecim millium virginum. Istae duodecim [1] missae propter paucitatem religiosorum non scribuntur neque celebrantur et propterea ordinamus quod dominus abbas, quantum possibile erit, conscientiam ipsius super hoc onerantes, persolvat suum debitum seu persolvi faciat circa hujusmodi missarum celebrationem secundum laudabilem et antiquatam consuetudinem in dicta ecclesia seu monasterio Cluniacensi observatam.

Item, cum tricenaria missarum pro defunctis fieri consueta aliquoties fuerint omissa [2], ordinamus quod de cetero hujusmodi tricenaria nullatenus omittantur.

Item, repperimus quod jejunia, abstinentiae, nutus seu signa claustralia, silentium, inclinationes, ritus quoque et hujusmodi ceremoniae una cum disciplina regulari juxta regulam beati Benedicti et sacros canones [fol. 62 v°] ac ipsius monasterii et ordinis Cluniacensis mores antiquos et laudabilia instituta quoad conventum ipsum in ecclesia, claustro, refectorio, dormitorio de

1. Le compte ne donne que onze messes. — 2. Ms. *obmissa*.

Digitized by Google

nocte ac decenter perficiuntur et commendabiliter observantur, nec in monasterio Cluniacensi predicto comeduntur carnes seu relegiosis ministrantur, nisi tantum[m]odo infirmis et debilibus in infirmaria et in hospitio domini abbatis sive prout idem dominus abbas aut prior major vel presidens claustri optimam carnium recreationem alicui vel aliquibus ex ipsis religiosis legitime et specialiter indulserit. Veruntamen generales quaedam infirmariae seu recreationes carnalium bis in anno scilicet ante Adventum Domini per unum et ante Septuagesimam per alium menses dicto conventui authoritate apostolica ab antiquis temporibus concessae sunt ac indultae, sic tamen quod medietas conventus vicissim per quindecim dies in hujusmodi infirmariis recreatur et tantumodo per septem vel octo dies cibis carnium convescitur, altera parte conventus in refectorio cum cibis regularibus remanente ; insuper potagia eidem conventui ministranda in refectorio quinque diebus in septimana omni tempore extra Adventum Domini, Septuagesimam et Quadragesimam consueverunt etiam a temporibus antiquis sanctorum patrum condiri et preparari cum adipe seu carnibus chaplatis aut minutatis et quoddam potagium ex ovis, caseo, carnibus et speciebus confectum qui dicitur calidus cibus de more antiquo approbato per sedem apostolicam consuetum est conventui [fol. 63] praefato de quibusdam suis redditibus etiam in refectorio aliquoties ministrari utpote diebus dominicis et quinque aliis diebus ex speciali dono personarum accedentium ipsi conventui de hujusmodi calido cibo recreationem specialem. Post Pascha vero per sex vel septem dies et post festum sanctorum Petri et Pauli per octo dies fratres presbyteri etiam consueverunt esu carnium recreari quibusdam tunc infirmariis durantibus. Hii autem esus vel usus adipis carnium in predicto monasterio nimirum concessi ob hoc atque permissi existimantur quia magna et longe amplior [1] esse consuevit ibidem multitudo et diversa qualitas et conditio religiosorum ubi plurimi esse consueverunt senes, infantes et adolescentes religione ac etiam corpore confovendi et nutriendi, nec sunt aquae vel fluvia monasterio propinqua unde potuerint fercula [piscium] [2] tantae monachorum congregationi communiter ac sufficienter procurari, nec alia quoque regularis vel generalis pictantia extra Quadragesimam nisi tantum ex ovis et caseo consuevit eisdem religiosis per dominos abbates suos ministrari quod nimis in tedium verteretur nisi saltem potagia vicissim oleo et adipe juxta dierum qualitatem, ut predictum est, condirentur ac intervenirent predictarum infirmariarum consuetae carnium recreationes quae nobis videntur propter rationes et considerationes supradictas satis rationabiliter concedi et absque derogando regulari observantiae sufficienter excusari.

Obedientia quoque [fol. 63 v°] perfecte et commendabiliter

---

1. Ms. *ampliori*. — 2. Ms. *pitium*.

Digitized by Google

observatur per ipsos religiosos ac etiam paupertas monastica quia, etsi inter eos aliqui paucas interdum pecunias teneant, illas tamen imo vestes, flocos et omnia quaecumque habent non tanquam proprietarii sed nomine monasterii et sub obedientia et licentia abbatis tenent et possident. Hortamur tamen praefatos religiosos quod ritus, ceremonias et talia hujusmodi de bono in melius prosequantur et servent.

Item, quantum ad numerum monachorum, repperimus quod in monasterio Cluniacensi praedicto fuerunt antiquitus quadringenti monachi continue residentes, et circa centum et quinquaginta annos adhuc erant ibidem ducenti, et novissime, tempore administrationis domni Roberti abbatis ultimo defuncti, adhuc erant communiter centum et viginti monachi, quamvis circa finem ejusdem domni Roberti tam propter pestilentiam quae viguit quam propter ferocitatem guerrarum numerus ipse monachorum redactus fuit ad octuaginta monachos vel circa, post cujus domni Roberti obitum et post electionem domini abbatis moderni numerus ille octuaginta monachorum multipliciter extitit diminutus et reddactus ad sexaginta monachos vel circa et hoc propter obitum aliquorum et propter recessum plurimorum de monasterio. Nunc vero repperimus quod jam auctus est numerus ipse usque ad octuaginta vel circa, illis connumeratis qui pro custodia castrorum monasterii deputantur. Exhortamur [fol. 64] autem ipsum dominum abbatem quatenus quantum poterit adhuc augeat numerum monachorum et tam insignem et capacem Dei domum communiat personis religiosis et idoneis ad sufficienter excolendum vineam illam ex qua palmites fructiferi possint per totum Cluniacensem ordinem exuberantius dilatari et quatenus onus suave missarum, lectionum, ceremoniarumque et totius divini cultus a sufficienti religiosorum multitudine delectabilius supportetur, quod onus inter paucos grave et tediosum ac importabile redderetur, et bene attendat idem dominus abbas exhorrendum aeternae maledictionis periculum secundum apostolicas sanctiones imminens quibuscumque diminuentibus aut nimis debile perficientibus numerum religiosorum ex quo sequitur diminutio atque vivis et defunctis subtractio suffragiorum suorum.

Item, cum plures querimonias audiverimus super administrationem vini in infirmaria infirmis et debilibus, ordinamus quod dominus abbas qui nunc est et qui fuerit pro tempore et custos vini vinum bonum, purum et sanum ministret eisdem seu faciat ministrari. Insuper, vinum conventui ministrandum non ad nutum ministrantis sed ad arbitrium et discretionem prioris claustralis vel socii in ordine presidentis in refectorio, convocato [fol. 64 v°] per eum uno alio religioso de conventu, bonum et sanum limphetur aqua et cum modestia temperetur. Quibus priori claustrali ac presidenti in refectorio authoritate apostolica precipimus et mandamus quatenus hanc nostram ordinationem nullatenus omittant. Mandamus insuper domino abbati qui nunc est et pro tempore fuerit ac

Digitized by Google

custodibus vini quod presentem ordinationem, directe vel indirecte, sine aliquo quesito colore, authoritate predicta nullatenus audeant impedire cum, prout legitime repperimus, [dictus][1] ordo ab antiquo fuerit consuetus.

Item, de pane bono tritici albo et competenti dictus dominus abbas conventui suo sufficienter more solito ministrat, quem hortamur quod de bono in melius in posterum prosequatur.

Item, quanquam conventus Cluniacensis multos deffectus in vestiario suo pertulerit, tamen per adventum atque preceptum baillivi regii, quod dolenter referimus, super hujusmodi vestiario idem dominus abbas vestiarium ipsum conventui praedicto ministravit, quem hortamur, nihilominus sibi authoritate apostolica precipimus, quod hujusmodi vestiarium tempore debito et oportuno eidem conventui ministrare non omittat.

Item, repperimus quod tectum alterius campanilis monasterii nuper ictu et incendio fulguris confractum et combustum una cum lignis seu baffredo appensionis [fol. 65] campanarum idem dominus abbas notabiliter refecit atque reformavit. Quatuor quoque campanas eodem casu consumptas consimiliter refici fecit. Insuper quandam turrim rotundam cooperiri fecit et aliquas alias stangnorum et molendinorum reparationes et vinearum culturas fecit. Exhortamur eundem dominum abbatem quod castra, decanatus et grangias minantes plurimam ruinam, scilicet de Paredo, de Masilliis, de Chivignis, Sancto Gengulpho, Chazellis, Maleto, de Lorciaco et de Sancto Joanne de Bosco et alia loca necessariam exigentia reparationem in terris, muris, fundamentis et alias, quantum et quam citius poterit, studeat facere reparari.

Item, quia predictus dominus abbas, post promotionem suam ad monasterium Cluniacense, pro solutione vacantiae suae seu primorum fructuum dicti monasterii camere apostolice, ut asserebat, fienda, petiit cum maxima instantia seu peti fecit a conventu Cluniacensi usque ad summam sufficientem solutionis dictae vacantiae de jocalibus seu reliquiariis thesauri ecclesiae sibi mutuo prestari, ex quo inolevit fama communis et extimatio quod idem dominus abbas de dicto thesauro plurima jocalia extraxisset seu distrahere et alienare conaretur, nos, super hoc visitationem et inquisitionem diligentius facientes, reperimus quod idem dominus abbas nihil huc usque de dicto thesauro subtraxit, obstantibus quibusdam religiosis monasterii et regia prohibitione. Quare dicto [fol. 65 v°] domino abbati ac suis successoribus abbatibus ex parte domini nostri Papae in virtute sanctae obedientiae et sub excommunicationis poena precipimus, quam, si secus fecerint, ipso facto, incurrant, ne de hujusmodi thesauro ecclesiis quomodolibet seu qualicumque occasione vel colore distrahant seu alienent aut distrahi vel alienari permittant preter liberum et non extortum

1. Ms. *dicto.*

Digitized by Google

consensum conventus Cluniacensis et domini nostri Papae licentiam specialem.

Item, cum inter dominum abbatem et conventum fuerit aliqua controversia super certis domibus et cameris, ordinamus et apostolica authoritate precipimus et mandamus domino abbati qui est et qui fuerit pro tempore ne conventum Cluniacensem super domibus, maneriis, hereditatibus et aliis bonis atque rebus quibuscumque separatim eidem conventui et pictantiae novae spectantibus et pertinentibus per se vel alium quoquo modo indebite perturbet seu molestet aut perturbari seu molestari faciat; insuper, quod idem dominus abbas et successores sui eorumque factores et officiarii in predicta administratione novae pictantiae nullam, directe vel indirecte, injuste inferant molestiam conventui praefato seu factoribus vel officiariis suis, quominus fratres religiosi de conventu ipso assumi possint per priorem majorem seu priorem claustralem, et in eorum defectu [1] per socios in ordine, et institui in officiis administrationis supradictae pictantiae novae, ut pote pictantiarius et receptor conventus [fol. 66], custos caritatis et ceteri [2] hujusmodi officiarii quos non liceat in suorum officiorum executione et exercitio perturbari et impediri. Et quia per informationem repperimus quod dominus abbas tenetur, ut consuetum est ab antiquo, ministrare annuatim quatuor quadrigalas feni et triginta panellos avenae et panem pro uno famulo et qualibet septimana septem candelas de sipo quando est in monasterio, quae a longo tempore substracta sunt, authoritate apostolica injungimus et mandamus quatenus praedicta omnia et singula idem dominus abbas et qui pro tempore fuerit de cetero ministret cum effectu.

Item, cum, sicut reperimus, prior major et in ejus absentia aut defectu [3] prior claustralis aut socii in ordine presidentes claustri super facto administrationis predictae novae pictantiae spectantis ad conventum superintendere teneantur et idoneos officiarios ordinare et illorum computa [4] et rationes saltem semel in anno audire, jura quoque, libertates ac debita ipsius conventus possetenus procurare, tueri et deffendere, super quibus plures defectus et negligentias huc usque commissas fuisse repperimus in magnum ejusdem conventus detrimentum et jacturam, ordinamus et precipimus prefatis prioribus majori et claustrali ac sociis in in ordine qui sunt et qui fuerunt pro tempore [fol. 66 v°] ut supradictos defectus et negligentias studeant de cetero efficaciter emendare et, quod addimus, semel in anno computa et rationes pictanciarii et receptoris conventus more antiquitus observato per eos vel aliquos ex eis et alios deputandos audiant vel audiri faciant et totus status ipsius administrationis novae pictantiae per eosdem videatur et quae fuerint reformanda super hujusmodi administratione reformentur, quodque, supportatis ceteris oneribus cultivationis agrorum

1. Ms. *defectum*. — 2. Ms. *ceteris*. — 3. Ms. *defectum*. — 4. Ms. *computata*.

Digitized by Google

et vinearum ac deffensionis jurium, quantum ex inde supererunt ac suppetent facultates ejusdem administrationis de ipsa nova pictantia ut pote de calido cibo et ceteris faciant eidem conventui more antiquo recreationis efficacius provideri. Praeterea cum magister Bonifacius de Sannevieres, magister in medicina, quondam medicus monasterii Cluniacensis, qui in obitu suo conventum Cluniacensem heredem suum constituit pluresque libros et alia bona realiter eidem conventui reliquerit, ordinans inter cetera in suo testamento quod super bonis ipsis una tumba seu tumulus lapideus decenter hoc modo superscriptus : « Hic jacet talis, etc. », pariter cum ejusdem doctoris medicine habitu, quasi in cathedra legentis, imagine describenda supra suum sepulchrum poneretur quod nondum extitit adimpletum, ordinamus ac priori majori Cluniacensi et in ejus defectu priori claustrali authoritate apostolica precipimus quatenus tumulum supradictum, qui prope dictum sepulchrum jam paratus et explanatus extitit, [fol. 67] infra annum superscribi ac describi imaginem, ut predicitur, expensis conventus facere teneatur.

Item, cum quidam dominus Oddo de Cornemetam, sacrista prioratus Sancti Martini de Campis Parisiensis, quandam domum antiquam sitam infra clausuram castri de Lorduno et in loco qui dicitur Villa et eam de novo construi fecerit eamque tractatu temporis conventui et religiosis monasterii Cluniacensis dederit et donaverit una cum certis lectis, platellis, potis, scutellis de stanno, archis, scriniis, postibus et aliis mobilibus in eadem domo existentibus, habuerintque ipsi conventus et monachi possessionem ipsius domus et rerum praedictarum in personam domini Joannis de Vinzellis nunc abbatis Sancti Eugendi et tunc prioris majoris dicti monasterii Cluniacensis et dominus abbas modernus invitis et [reclamantibus] [1] ipsis religiosis detinuerit occupatam prout etiam detinet de presenti, mandamus authoritate apostolica quatenus infra mensem a die publicationis hujusmodi computand[um] [2] idem dominus abbas dictam domum et res restituere debeat praefato conventui ipseque conventus dictam domum teneat et possideat sine molestatione quacumque, vel quod idem dominus abbas det et assignet pro dicta domo eidem conventui aliud in compensa[tione] [3] de quo possint merito contentari et insuper, quia dictus dominus abbas unam cameram in castro Lorduni ad monasterium pertinente pro custodia privilegiorum ejusdem monasterii tradere et assignare recusavit super hoc requisitus, ordinamus [fol. 67 v°] quod dominus abbas hujusmodi cameram alias habitationem in praedicto castro pro predictorum privilegiorum custodia concedere, tradere et assignare non omittat quandocumque super hoc pro parte ipsius conventus fuerit requisitus.

Item, quecumque privilegia, litterae pertinentes ad monasterium

1. Ms. *recamationibus*. — 2. Ms. *computandos*. — 3. Ms. *compensam*.

Digitized by Google

Cluniacense et membra ipsius quae debent et consueverunt in turri privilegiorum sub debita custodia et variis clavibus conservari, semper debite et diligenter custodiantur sive in monasterio et turri predicta privilegiorum sive in aliquo alio loco tutiori juxta arbitrium domini abbatis priorumque majoris et claustralis et seniorum monasterii quorum aliqui probi et intelligentes de conventu claves teneant et habeant predicti thesauri litterarum et privilegiorum quo frequentius visitentur et ad opus indigentium sub vidimus, aut alias, exhibeantur cum inventario, mandantes authoritate apostolica custodibus predictarum clavium quod si qua privilegia fuerint extracta vel imposterum extrahantur, ascribant in memoriam futurorum [ac][1] quorum privilegiorum faciant diligentem recuperationem ut quae sunt tradita extra thesaurum vel monasterium sive tradentur in futurum diligenter recuperentur. Audivimus etiam quod tria vel quatuor privilegia, diu est, tradita fuerint cuidam priori de Amberta deffuncto quae Parisius penes laicum procuratorem loco suorum stipendiorum remanserint et adhuc remanent irrecuperata, ideo ordinamus quod dictus dominus abbas dicta privilegia quam citius fieri poterit recuperet et recuperari faciat.

Item, quia per legitimam [fol. 68] informationem repperimus quod officium camerae aut subcamerarii Cluniacensis est fere extinctum et substracti sunt redditus, proventus et emolumenta de quibus subcamerarius consuevit monasterii et provisionis religiosorum onera supportare, ad quem subcamerarium ipsi fratres religiosi in suis necessitatibus familiarius recurrebant et, cum deficiebat idem subcamerarius in ministrando, per presidentes claustri et regularem correctionem debite compelli poterat et artari, ordinamus et authoritate apostolica precipimus et mandamus ut offitium ipsum subcamerarii in pristinum statum et morem antiquum dominus abbas praefatus reducat, prout ex nunc authoritate apostolica supradicta tenore presentium reducimus nec subcamerarium in reddituum camerae assignatorum perceptione et administratione impediat. Sic enim opportunius et melius idem subcamerarius facere poterit suas provisiones et providere religiosis sanis et infirmis in victu et vestitu et eorum necessariis ac etiam servitoribus conventus dicti monasterii, peregrinis et hospitibus et aufferetur multa occasio murmurandi.

Item, quia, prout accepimus, dominus abbas nimis inclinatur ad preceptorum multiplicationem quae facit frequentius religiosis sub inobedientiae et excommunicationis poena, unde generantur plures scrupuli et subsequi possunt multae illaqueationes animarum, exhortamur eumdem dominum abbatem ut rarius et non sine ac magna et rationabili causa ac moderata gravitate talia precepta de cetero faciat et circa hoc doctrinam [fol. 68 v°] imitetur regulae beati

1. Ms. *ad*.

Digitized by Google

Benedicti suadentis fratres in paterno amore et non in ferocitate preceptorum tractari. Sic enim immoderata vibratio paterni gladii seu censurae et ecclesiasticae potestatis, ut Petrus Malco [1], tollit auditum et sinceram obedientiam turbat.

Item, per informationem repperimus quod dominus abbas predictus raro ut pote tantum[m]odo quinquies in anno conventum suum frequentat in reffectorio; quamvis enim mensam ac locum refectionis abbatis a comuni refectorio liceat aliquotiens separari, et hoc non propter gulositatem seu carnalium ciborum delitias sed tantum[m]odo propter servandam occurrentium quarumdam personarum hospitalitatem, non tamen illo pretextu licitum est abbati quasi semper a fratrum suorum communi consilio in sua reffectione separari nec est intelligenda sententia beati Benedicti quod propter quemcumque hospitem, virum seu mulierem, religiosum vel secularem, monachum vel mendicantem, novitium seu sacerdotem et hujusmodi, abbas Cluniacensis teneatur a tanto sui conventus grege et a communi refectorio mensam et presentiam suam, incessanter dum commeditur, continue sequestrare, quod quasi non abbas sed hostellarius videatur. Tales enim hospites, ut plurimum sufficit, per aliquem alterum abbatis vice recipi et caritative pertractari; de illis vero praecipuis hospitibus et eminentibus peregrinis quibus non licet abbatis mensam et presentiam in reffectorio denegari recte intelligitur quod mensa abbatis cum hospitibus sit semper. Exhortamur igitur dictum dominum abbatem suosque successores abbates Cluniacenses ut ipsi tanquam religionis speculum et exemplar extra [fol. 69] refectorium ipsum et commune fratrum consortium in refectorio dum fuerint in monasterio de cetero sepius quantum poterunt habeant frequentare.

Item, ad scribendum seu reformandum libros necessarios consuevit esse in monasterio unus scriptor seu plures, expensis domini abbatis. Ordinamus quod saltem unus scriptor hujusmodi teneatur in monasterio ac etiam unus instituatur rotulifer seu rotularius gerens ad ecclesias in diversis mundi partibus et apportans de eisdem secundum morem ab antiquo consuetum nomina defunctorum monachorum ad fundendum et communicandum suffragia pro animabus eorum.

Item, quia forenses monachi ordinis Cluniacensis interdum causa devotionis aut remedii procurandi super necessitatibus suis declinant ad monasterium Cluniacense, aliquotiens ibidem minus caritative et nimis dure tractantur cum improperiis quod sunt vagabundi, instabiles et murmuratores, ex quo nonnunquam eis datur occasio ordinem ipsum seu religionem scandalose dimittendi, ordinamus quod dominus abbas prioresque major et claustralis ac presidentes claustri prefatos religiosos de cetero decenter et caritative tractent et faciant pertractari.

Item, quia forenses monachi ejusdem ordinis Cluniacensis inter-

1. Ms. *Marco*. Cf. Joann. 18, 10.

Digitized by Google

dum declinantes vel adducti ad ipsum monasterium Cluniacense ac ibidem in sententiis regularibus aut in carceribus aut aliis penis propter crimina et excessus suos puniendi aliquotiens propter parcitatem expensarum remittuntur, minime aut minus sufficienter puniti, ordinamus quod dominus abbas, omni parcitate et excusatione cessante, predictorum excessus et crimina, [fol. 69 v°] sicut est ab antiquo consuetum, in ipso monasterio puniat seu faciat puniri et emendari.

Item, in coquina conventus ubi consueverunt esse octo personae scilicet tres magistri coci, unus [fabarius] [1] et unus alter pro cassandis ovis et tres alii pro mundandis ollis, scutellis et coquina qui guitones nominantur, nunc autem non sunt nisi tamen duae personae in quoquina supradicta. Ordinamus quod saltem quatuor vel quinque seu tot quot sunt necessarii servitores pro tam notabili et numeroso conventu in coquina supradicta per dictum dominum abbatem reponantur.

Item, sicut extitit antiquitus in monasterio praedicto consuetum, ordinamus quod expensis domini abbatis sit unus magister bassi operis cui etiam incumbit cimiteria monasterii mundare.

Item, cum in choro Cluniacensis ecclesiae ab antiquo esse consueverit appensa quaedam magna et notabilis corona ex variis metallis confecta, plurimis quoque argenteis imaginibus adornata, in qua magna cereorum multitudo in principalibus festis succensa reponebatur, que quidem corona ictu fulguris dudum corruit confracta et complicata, ordinamus quod ad ejusdem coronae refabricationem et refectionem propter decorem et ornatum ipsius ecclesiae idem dominus abbas ac ejus successores, quam cito commode poterunt, dent operam efficacem.

Item, quod cum fratres de conventu, prout repperimus, fuerunt aliquando per aliquos presidentes claustri quoad correctionem non caritative sed [minus] [2] discrete tractati, ordinamus quod prior claustralis et socii in ordine [fol. 70] presidentes claustri in omni discretione et caritate ac circonspecta mansuetudine de cetero religiosos pertract[e]nt [3], memores illius dicti apostoli : « Si preoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos qui spirituales estis hujusmodi inst[rui]te [4] in spiritu [le]nitatis [5]; considerans te ipsum ne et tu tempteris, sic quoque alter alterius onera portate et sic adimple[bi]tis legem Christi [6]. »

Et, quoniam repperimus quod sepe fuerunt nonnullae litterae sigillatae in capitulo Cluniacensi non precedentibus modis rationabilibus ab antiquo fieri solitis et consuetis, propter quod aliquando rancores, murmurationes et scandala sunt exorta, mandamus praefatis et ceteris quibuscumque quos in capitulo presidere contigerit, nihilominus in virtute sanctae obedientiae precipientes, quod, sicut

1. Ms. *fabrarius*. — 2. Ms. *nimis*. — 3. Ms. *pertractant*. — 4. Ms. *instante*. — 5. Ms. *dignitatis*. — 6. Epître de saint Paul aux Galates, 6, 1-2.

Digitized by Google

est in monasterio Cluniacensi laudabiliter consuetum et observatum ab antiquo, nullae litterae sigillentur seu permittantur sigillari in capitulo quin prius mature et diligenter perlegantur coram senioribus monasterii sufficienter congregatis in volta seu consistorio et loco ad hoc specialiter deputato et consueto.

Item, prout accepimus, quedam prebendae pauperum quae dicuntur prebendae sancti Hugonis ac etiam generales elemosinae carnium et pecuniae certis diebus circa carnisprevium et dominicam Ramispalmarum pauperibus ab antiquo erogari consuetae pro majori parte substractae sunt. Cum autem una pars et portio bonorum ecclesiasticorum debeat ipsis pauperibus et elemosinae deputari, ordinamus authoritate apostolica ut dominus abbas et successores sui praefatas prebendas pauperum et generales [fol 70 v°] elemosinas faciant juxta morem antiquum et monasterii facultates, super quibus eorum conscientiam oneramus.

Item, quia multos deffectus repperimus in cura et administratione debilium et infirmorum et quod, licet infirmarius petat necessaria pro eisdem, tamen sibi tradi et administrari sepius recusantur, ordinamus et in virtute sanctae obedientiae apostolica authoritate praecipimus dicto domino abbati et successoribus suis et quibuscumque aliis ad hoc deputatis seu deputandis quod deinceps juxta facultates dicti monasterii, super quibus conscientiam eorum oneramus, bene et sufficienter, scilicet vinum sanum, purum et competens potagium, pictantiam, amigdala, puream, [1] ova, pisces, carnes, duos pullos seu unam gallinam in die et hujusmodi cibaria, medicinas quoque et omnia necessaria praedictis infirmis et debilibus ministrent seu faciant ministrari secundum exigentiam necessitatum suarum et juxta medici ordinationem ; et cum jam longo tempore nullus fuerit medicus in monasterio, nec aliquem medicum ibidem repperimus, licet asserat dominus abbas diligentiam super hoc fecisse, tamen idem dominus abbas de medico providit notis [existentibus] [2] in dicto monasterio, ordinamus quod dominus abbas et successores sui eidem medico qui nunc est et qui fuerit pro tempore dent et assignent stipendia ab antiquo dari consueta; et, cum in domo Crucis, scilicet habitatione infirmorum, ad illorum consolationem qui de lectis eorum surgere seu offitium divinum perficere non possunt duo religiosi totum divinum officium semel in nocte et bis in die distincte et intelligibiliter [perlegere] [3] consueverint, ordinamus ut haec laudabilis consuetudo jam pene extincta [fol. 71] reformetur et observetur cum effectu. Mandamus etiam quod quatuor servientes domus Crucis seu infirmariae in eadam domo utantur floccis more antiquo presertim tempore funerum religiosorum.

Item, quia a religiosis dicti monasterii Cluniacensis multas querimonias habuimus super defectu et carentia servitorum ex eo

1. Ms. *puretam*. — 2. Ms. *existere*. — 3. Ms. *per legem*.

Digitized by Google

quod ipsis de stipendiis et prebendis sibi debitis non providebatur, ordinamus quod idem dominus abbas et sui successores abbates provideant de consueta et sufficienti familia ad serviendum sanis et infirmis in ipso monasterio, quibus quidem servitoribus de prebendis ac stipendiis suis convenienter more debito et antiquo satisfiat vel alias contententur ne occasionem habeant officia seu servitia sua negligendi et ne conventus et monachi fraudentur sibi debitis et consuetis obsequiis ; et quia [praeter] [1] quatuor servientes Crucis seu domus infirmorum consuevit esse ab antiquo unus famulus, qui guito nominatur, pro coquina mundanda et lignis portandis ac ignibus faciendis in [caminatis] [2] eorundem infirmorum, cui [3] septem micas grossi panis quadrigariorum et septem pintas vini guicheti in qualibet septimana pro stipendiis dominus abbas sibi tenetur facere ministrari, qui famulus et ejus stipendia jam longo tempore infirmis ipsis substracti sunt, ordinamus quod famulus ille seu guito cum predictis stipendiis et aliis consuetis reponatur. Precipimus autem infirmario quod famulum qui debet dormire in infirmaria et excitare religiosos dicendo alta voce : « vultis aliquid, Domini », suum offitium predictum exercere compellat, in quo, si defficiat, puniatur.

Item, prout accepimus, hospitalitas minus bene servatur in praedicto monasterio Cluniacensi. Ordinamus quod hostellarius qui nunc est et qui fuerit pro tempore debitam [fol. 71 v°] residentiam faciat in ipso monasterio et offitium suum debite exerceat, quodque hospites et peregrini laici, seculares et religiosi recipiantur et tractentur in omni debita caritate et de facultate monasterii eisdem convenienter ministretur, sicut jubet beatus Benedictus in regula et prout fuerit ab antiquo in predicto monasterio observatum.

Praecipimus autem quod panis, vinum sanum, ligna, candelae et caetera necessaria praefatis hospitibus et peregrinis eidem hostellario vel ejus socio religioso per dictum dominum abbatem et ejus successores aut eorum subcamerarium et alios officiarios quibus incumbit, quodcumque fuerit optimum, ministretur. Et, ne religiosis detur occasio ingrediendi vel egrediendi monasterium per villam sine equo, precipimus hostellario quatenus sibi ad praedictum usum hospitum de uno equo, nutriendo expensis domini abbatis, ad hujusmodi usus hospitum recipiendorum provideat ; et ne insuper religiosi hora tarda post tres ictus completorii declinantes ad villam Cluniacensem occasionem habeant pernoctandi in villa alibi quam in domo curati Sancti Mayoli contra statuta monasterii, ordinamus quod illa laudabilis consuetudo servetur et curatus predictus Sancti Mayoli, ne occasionem habeat religiosos hospites remittendi, prebendam seu jura ad hoc sibi debita consueta a domino abbate percipiat.

---

1. Ms. *propter*. — 2. Ms. *caminis*. — 3. Ms. *qui*.

Digitized by Google

Item, quia aliqui deffectus nocturnae illuminationis in locis regularibus, scilicet dormitorio ubi septem, claustro ubi quatuor, infirmaria ubi duae candelae ab hora completorii usque ad [crastinum] [1] matutinum ardere consueverunt una cum duabus lampadibus in cameris dormitorii et tribus in infirmaria et duabus in capitulo, ordinamus quod predicta luminaria sufficienter teneantur et ponantur per illos ad quos spectat ad dictorum locorum necessariam illustrationem.

[Fol. 72] Item, cum dominus abbas, secundum morem et consuetudinem antiquam, preter fabas et lardum, caules vel pisa aut aliquod tale potagium seu pulmentum omni die et quinque diebus in septimana duos quarterios mutonis pro ejusdem potagii condimento conventui ministrare teneatur, super quo idem conventus plures deffectus habuit, ordinamus quod dictum potagium seu potagia vel pulmenta cum supradicto vel aliis condimentis dominus abbas praefatus et sui successores tradere non omittant et pictentiarius conventus unum quarterium mutonis in dicto potagio contribuat.

Item, quia quidem panes confecti cum speciebus qui bracelli nominantur in recreationem specialem diebus quinque festorum principalium conventui ministrari consuever[u]nt [2], qui panes longo tempore fuerunt substracti, ordinamus et mandamus eidem domino abbati et ejus successoribus quod hujusmodi panes de cetero, prout moris est, ministrent seu faciant ministrari.

Item, repperimus quod congregatis senioribus dicti Clunianensis monasterii vel conventu vota singulorum in volta vel alio loco ad hoc deputato in congregatione perscrutantur, nonnulli adulatores, tranquillitatis et pacis inimici, personas et vota in praefata congregatione propalata abbati Cluniacensi revelant, unde contingit odia et discordias multiplices exoriri, quapropter, cum vota quorumlibet debeant secundum juris dispositionem esse libera, ordinamus et in virtute sanctae obedientiae precipimus ne quis, cujuscumque dignitatis, gradus aut conditionis existat, personas in dicta congregatione, suum votum, seu videre dicentes, ducere vel inducere, revelare alicui audeat vel presumat, precipiendoque mandamus [fol. 72 v°] presidentibus claustri Cluniacensis quatenus hanc specialem ordinationem nostram in volta et capitulo Cluniacensi in clamore generali bis in anno promulgent seu faciant promulgari.

Item, per legitimam informationem repperimus quod cuilibet presidenti in conventu debetur per ipsum dominum abbatem ministrari in prandio unus magnus panis cum dimidio et in cena unus parvus panis recens de tribus quarteriis et tantundem debentur priori majori et claustrali quando non president ac si presiderent; sociis vero in ordine tam in reffectorio quam [in]infirmariis tres quarterii panis debentur in prandio et in cena dimidius panis calidus

1. Ms. *cinistrum*. — 2. Ms. *consuererint*.

Digitized by Google

trium quarteriorum, nisi presideant, quia tunc debent recipere sicut presidens.

Item, omnes alii religiosi claustrales recipere debent in prandio dimidium magnum panem et in cena unum carterium panis ; temporibus vero jejuniorum debetur cuilibet religioso claustrali in prandio unum quartum panis quem retinet quilibet si indiget, si autem non indiget, reportatur, et de sero cuilibet debetur cugnetus panis et pueris duo si indigeant, quibus etiam in ecclesia de mane ante mixtum et parvis noviciis debetur cugnetus panis et etiam in mixto dictis pueris et parvis noviciis unus alius cugnetus panis. Si vero aliquis religiosus pluri pane indigeat, potest et debet secundum necessitatem sibi ministrari.

Item, in mixto debetur ministrari regulariter cuilibet volenti mixtum facere unus cugnetus panis, exceptis certis fratribus qui consueverunt recipere duos cugnetos.

Item, cuilibet sacerdoti existenti apud Crucem in infirmariis [fol. 73] vel in camera sua pro recreatione vel infirmitate ministrari debet pro die panis quatuor quarteriorum, excepto priore claustrali cui in camera ministrari debet in prandio panis quatuor quarteriorum cum dimidio et in cena unus panis recens trium quarteriorum una cum colunpna scissoriorum grossi panis. Socii autem in ordine in camera recipere debent in prandio panem integrum quatuor quarteriorum et in cena panem trium quarteriorum recentem ; socii in ordine capere debent etiam scissoria in infirmariis. Infirmarius etiam in infirmariis recipere debet et in camera tempore infirmariarum in cena unum panem trium quarteriorum. Novicii vero et sex pueri recipere debent apud Crucem diebus dominicis, martis et jovis panem quatuor quarteriorum ; ceteris autem diebus recipere debent unum panem trium quarteriorum. Conversi vero in reffectorio capere debent sicut ceteri, extra autem refectorium panem integrum pro die.

Item, a dominica Brandonum usque ad finem Quadragesimae, omnibus diebus, conventus debet habere unum magnum gastellum in reffectorio et quilibet religiosus de illo debet recipere unam modicam partem, et famulus qui portat illum ad hostium refectorii debet habere unum ciphum vini.

Item, prior major non debet limitari in vino ; tamen capellano suo primo in reffectorio debet ministrari una justa vini in prandio. Prior autem claustralis presidens in conventu tam in prandio quam in cena recipere debet duas justas vini boni et competentis, si non presidet, habere debet in reffectorio unam justam vini et, quando est in camera, habere debet tres justas vini in prandio, unam pro suo prandio, aliam pro collatione et aliam pro suis capellanis et totidem in cena.

[Fol. 73 v°]. Item. socii in ordine. quando president in reffectorio, habere debent in prandio duas justas vini et in cena totidem. Quicumque tamen presidet debet ministrare dictas duas justas

Digitized by Google

majoribus fratribus de conventu scilicet sociis in ordine et aliis quibus placet,retenta portione sua. Si non president, capere debent in prandio unam justam vini et aliam in cena, quando est cena. In camera vero capere debent justam in prandio et aliam in cena et pro capellano suo unam justam pro tota die, scilicet unam pintam in prandio et residuum in cena.

Item, decanus capere debet in reffectorio unam justam in prandio et unam aliam in cena et unum magnum panem in prandio et in cena dimidium panem calidum et in camera integrum.

Item, cantor, infirmarius, refectorarius, custos vini et primus socius etiam capere debent videlicet quilibet unam justam vini in prandio et aliam in cena.

Item prior claustralis et socii in ordine capere debent in infirmariis generalibus de vino sicut in reffectorio una cum reliquis qui justas recipere consueverunt. A festo autem Sanctae Crucis usque ad Pascha et quotiescumque non est cena, prior claustralis debet capere suam justam integram de sero pro collatione quotiescumque non presidet, si vero presidet capere debet duas justas et quilibet sociorum in ordine presidens capere debet totidem, qui, si non presidet, ipse socius in ordine et quilibet aliorum qui capiunt justas percipiunt pro collatione unam obam seu botelliam.

Item, quilibet aliorum religiosorum, presbyterorum, novitiorum, puerorum et conversorum [fol. 74] capere debent unam taceam vini in prandio et aliam in cena et amplius si indigeat, ideo portari debet gerletum ad reffectorium pro noviciis et pro aliis indigentibus.

Item, si conversi comedant extra reffectorium capere debent sicut unus presbyter religiosus.

Item, in mixto debet omni tempore dari noviciis, pueris et ceteris quibuscumque petentibus ipsum mixtum, una tacea vini competen-[tis] [1], exceptis quinque precipuis festivitatibus quibus dari debet bonum vinum.

Item, in dictis quinque precipuis festivitatibus et quibusdam diebus sequentibus eorum similibus et in quibus ardet lampadarium et in quibusdam aliis, toti conventui tam sanis quam infirmis tam in prandio quam in cena tota die ministrari debet bonum, sanum et purum vinum sine aqua, secundum quod solemnitates sunt.

Item, quod omnes religiosi qui comedunt in infirmaria Crucis [tis] [1] alibi de licentia habere debent in die unam justam vini boni et sani.

Item, quibuscumque ministratur caritas integra circuitores capere debent unam taceam vini in penu domini abbatis.

Item, pictentiarius abbatis, primus socius ejus, lector reffectorii, ille qui ministrat scale, prior coquinae et custos ecclesiae debent habere in prandio unam justam vini puri sine aqua et aliam in cena omni die.

1. Ms. *competenter*.



Digitized by Google

Item, quando est grossum tempus in estate seu commotio aëris et timor grandinis vel tempestatis, quando opportet pulsare campanas, custos vini debet et tenetur tradere vinum quantum est necesse de die. Si vero pulsetur de nocte post completorium, sacrista tenetur tradere vinum et in crastino custos vini sibi reddere debet.

Item, in die Veneris Sancta licet conventus non bibat vinum in prandio, tamen elemosinarius [fol. 74 v°] capere debet pro quolibet religioso unam justam vini et in die Jovis Sancta capere debet pro quolibet unam sechiam vel aliquod equivalens, sicut faciebat dominus abbas Raymondus qui dabat unum panem pro quolibet monacho.

Item, in Quadragesima qualibet die debet tradi presidenti cum suis duabus justis vini una justa sagerii seu vini vocati gallice saugier.

Item, in capitulo generali Cluniacensi et per totam hebdomadam, dominus abbas debet dare bonum vinum conventui et omnibus prioribus ad ipsum capitulum venientibus suas justas vini ministrare.

Item, a Pascha usque ad cal. novembris. post nonam, debet fieri potus in reffectorio.

Item, omni tempore die sabbati in collatione debet fieri potus in reffectorio etiam in magnis festis et quando est vigilia in crastino et et aliis diebus videlicet in estate, quando viget magnus calor, ad nutum et arbitrium presidentis, et etiam omnibus diebus quibus est deffunctus religiosus in monasterio.

Item, quod prior major, ubicumque comedat, consuevit atque debet recipere lardum ponderis unius librae pro die; prior autem claustralis, si prior major in conventu presideat, recipere debet tres libras lardi in septimana, videlicet diebus dominica, martis et jovis, tamen, si teneat conventum, recipere debet singulis diebus quibus comeduntur carnes in calderiis unum lardum.

Item, quatuor socii in ordine presidentes simili modo singulis septimanis singuli recipere debent tres lardos baconis ubicumque comedunt, videlicet unum die domin[ic]a, alium die martis et tertium die jovis ]fol. 75] et quando president, sicut prior claustralis presidendo capit, ipsi capere debent, salvo tamen quod, quando comedunt in domo carnium cum priore claustrali, non recipiunt lardum, quia non faciunt potagium per se.

Item, in infirmariis et ad Crucem, secundum numerum monachorum, ministrari debent carnes salsae illis qui carnes comedunt causa recreationis, sic quod de uno lardo provideri debetur decem fratribus vel ad minus novem regulariter et quilibet lardus debet esse ponderis unius librae.

Item, quod prior major sequens conventum, ultra lardum quem recipit pro potagio suo, consuevit recipere unam petiam carnium que uni monacho consuevit assignari, sive de mutone, sive de bove fuerit ministrata; si tamen velit petiam regularem sibi non debet denegari.

Item, prior claustralis, si conventum teneat, recipere debet similiter unam petiam carnium recentium quae pro uno monacho

Digitized by Google

ministratur, quae est dimidia petia regularis eorum monachorum.

Item, socii in ordine, quandocumque tenent conventum et comedunt ad scalam, similiter consueverunt recipere mediam petiam regularem videlicet quantum pro uno monacho ministratur, et tunc etiam recipere debent unum lardum singulis diebus quibus lardum ponitur in cald[e]ria [1] conventus et licet, quando non tenent conventum, solum recipere debent tres lardos in septimana, ut superius est expressum.

Item, prior major recipere debet ut antiquitus consuetum est.

Item, prior claustralis et quatuor socii in ordine, quandocumque comedunt carnes sive in domo carnium sive ad Crucem ubi nunquam prior claustralis comedere consuevit, consueverunt recipere [fol. 75v°] de carnibus recentibus petiam regularem quae duobus monachis ministratur sive de bove, sive de mutone vel de porco provideatur eisdem.

Item, infirmarius consuevit recipere in generalibus infirmariis, quia laborat et facit presentari et ministrari carnes et ultimus venit ad mensam, unam petiam regularem quae duobus monachis ministratur. Si tamen est de infirmariis gratia recreationis, non recipere debet nisi sicut unus alius frater seu monachus claustralis, licet ipse infirmarius custos vini capiat quolibet die pro suo potagio dimidiam petiam regularem et hoc extra infirmarias.

Hostellarius vero a magistro hospitii consuevit capere circa dimidiam petiam coctam carnium quae uni monacho ministratur et granetarius dimidium collum mutonis. Et si contingat, tempore infirmariarum generalium, ipsum infirmarium a monasterio absentari, tunc socius qui ejus offitium exercebit consuevit recipere de carnibus sicut reciperet infirmarius si presens esset, alias tamen recipere non debet nisi sicut unus alius frater claustralis.

Item, in mutone debent fieri octo petiae regulares et non plures, de quibus una petia in infirmariis ad Crucem in prandio binis et binis fratribus et in cena unum collum mutonis debent ministrari, et ita in virtute sanctae obedientiae per dominum abbatem Cluniacensem et ejus successores dictis fratribus ministrari praecipimus et mandamus juxta et secundum facultates predicti monasterii, super quibus eorum conscientiam oneramus.

Item, dari debet pro cenis illis qui sunt in infirmariis generalibus aut qui alibi comedunt carnes pro quatuor monachis una petia quod uni monacho ministratur, et sic pro cenis datur de mutone octo fratribus una petia regularis.

Item, quando ministratur de bove, petia regularis pro duobus monachis debet ponderare tresdecim (*sic*) libras.

Item, de porco competenti, quando ministratur, dari [fol. 76] debet una integra tibia pro duobus monachis et de capite fieri debent duae petiae regulares; de residuo porci fiunt petiae regulares secundum discretionem prout major vel minor fuerit porcus.

---

1. Ms. *caldoria*,

Digitized by Google

Item, quod in infirmariis generalibus nunquam mutones ministrantur in prandio, sed bos et porcus, sic videlicet quod diebus dominica, martis et jovis carnes bovinae in prandio et die lunae porcus ministratur modo quo superius est expressum et superadduntur salsae, ut dictum est.

Item, in dictis generalibus infirmariis in cena dantur binis et binis media gallina tosta et unum frustrum porci etiam tosti pro cujus frustri ministratione die quolibet carnium in coquina per dominum abbatem debent ministrari ad minus tres longe integre cum cute non in aliquo diminute, sed lat[i]tudinis unius turni seu quinque digitorum.

Item, in eisdem infirmariis generalibus dari debent die lunae pastilli bovis in prandio antequam carnes bullitae portentur et etiam de carnisprevii infirmariarum, ita quod possunt equiparari, vernito (?) quod datur aliis diebus, et datur porcus cum pipere calido.

Item, in dictis generalibus infirmariis diebus mercurii, veneris et sabbati in prandio debent ministrari ova et caseus sicut in reffectorio, et in cena priori majori, claustrali et ceteris omnibus debent ministrari ova et caseus sicut in quinque festis sic in reffectorio, quem quidem caseum diebus veneris et sabbathi conventus ministrare debet faciendo tres pictantias in libra. Tamen, socii in ordine consueverunt recipere, ut constat per instrumentum publicum Joannis, abbatis Cluniacensis, per nos visum, in infirmariis sex justas vini et unum qua[r]terium mutonis.

Item, quando equitant propter recreationem aëris in locis circonvicinis [fol. 76 v°] semel vel bis in anno per quindecim dies cum eorum societate, ministrari debent eis omni die sex panes de tribus quarteriis, sex justae vini boni et dimidius muto vel valor.

Item, in Cruce ministrari debet unus quarterius mutonis duobus monachis etiam cum cena.

Item, quod singulis diebus veneris et sabbati et diebus jejunalibus sicut in Adventu, Quadragesima, Septuagesima et aliis jejuniis ecclesiae quibus adipe abstinetur socius subcamerarii ponere tenetur et debet in calderia fabarum unum parvum marale cum dimidio de oleo, et certis diebus quibus ministrantur fabae fractae poni debent in calderia ipsarum fabarum duo parva maralia olei et [in] calderia potagii communis conventus poni debet unum magnum marale olei.

Item, prior major recipere debet regulariter in septimana unum parvum marale, et in Adventu et in Quadragesima, quia per totam septimanam abstinetur ab adipe, duo modica maralia olei.

Item, quando prior claustralis est in infirmariis suis causa recreationis post Pascha et post festum beatorum Apostolorum Petri et Pauli recipere debet singulis diebus quibus ab adipe abstinetur pro se et omnibus cum eo comedentibus unum parvum marale olei.

Item, quatuor socii in ordine, quando sunt de infirmariis, excep-

Digitized by Google

tis illis qui sunt in infirmariis prioris claustralis, qualibet septimana unum modicum marale olei.

Item, prior claustralis qualibet die veneris et sabbati et omnibus diebus quibus non ponuntur carnes in caldería consuevit recipere de oleo duos picheletos olei.

Item, quilibet socius in ordine quibuslibet diebus veneris et sabbati debet habere unum picheletum olei ac etiam omnibus diebus quibus non [fol. 77] ponuntur carnes in calderia et, si prior claustralis sit in camera, capere debet quolibet die quibus non sunt carnes in calderia unum parvum marale olei et socii in ordine totidem.

Item, in infirmariis generalibus debet poni singulis diebus quibus ab adipe abstinetur in calderia infirmariae unum modicum marale olei.

Item, in Cruce pro infirmis consuevit ministrari unum modicum marale olei in septimana.

Item, in dictis generalibus infirmariis sex pueri debent habere in septimana unum picheletum olei, et etiam, in vigiliis sanctorum quae eveniunt in dictis infirmariis, pro potagio et ovis preparandis.

Item, pro lampadibus magni prioris, duarum cellarii et duarum in domo et necessariis noviciorum et unius in Cruce et alterius in necessariis infirmariarum et duarum in capitulo et alterius in capella sancti Nicolaï et alterius sancti Quintini et alterius sancti Antonii, in istis lampadibus et etiam quando aliquis religiosorum in camera graviter decumbitur, pro una lampade ministrari consuevit oleum per cameram.

Item, in dormitorio communiter expendi consueverunt pro qualibet septimana sexaginta tres candelae ita quod in hyeme fiunt tres candelae in libra et in estate quatuor vel quinque taliter ut sufficiant.

Item, in dormitorio novitiorum in hebdomada septem candelae ponderis praedicti.

Item ad Crucem in septimana quatuordecim candelae.

Item, cuilibet predicatori pro quolibet sermone sex folia papiri et una libra candelarum debent ministrari.

Item, pictentiarius conventus recipere debet qualibet septimana septem candelas ponderantes communiter tertiam partem unius librae quando est in monasterio.

Item, hostellarius totidem.

[Fol. 77 v°] Item, anno quolibet in festo Omnium Sanctorum prior major recipere debet pro vestiario tres u[l]nas pa[n]ni cum dimidia de bruneta vel simili panno colorato, et totidem de simili panno prior claustralis, socii in ordine et cantor recipere debent.

Item, praefati prior major, claustralis et socii in ordine recipere debent eodem tempore unam ulnam de griso panno quilibet pro caligis et quartam partem ulnae de panno albo pro pedulibus.

Item, quilibet religiosus presbyter de conventu Cluniacensi recipere debet pro vestiario prefato tempore tres ulnas cum dimidia

Digitized by Google

de griso vocato camelin, tonsas et paratas, excepto illo qui servit ad scalam qui capere debet duplex vestiarium, et de grosso panno albo unam ulnam pro caligis et pedulibus minus duobus digitis panni predicti albi.

Item, omnibus noviciis et sex pueris traduntur anno quolibet eodem tempore videlicet cuilibet una vestis facta de predicto panno griso una cum uno pari manicarum ejusdem panni et una ulna panni grossi albi pro caligis et pedulibus integra, quae similiter integra ministrari debet de dicto panno albo circuitoribus et officiariis consuetis.

Item, conversi capere debent anno quolibet dicto tempore septem ulnas panni de griso cum dimidia pro veste et habitu et unam ulnam panni albi pro caligis.

Item, quod anno quolibet prior major debet habere quinque quartos boni et honesti floci, prior claustralis tres quartos et socii in ordine duos quartos boni et honesti floci. Ceteri autem presbyteri anno quolibet unum quartum floci habere debent, exceptis certis officiariis quorum aliqui debent capere tres flocos antiquitus et aliqui duos.

Item, sex pueri debent habere flocos [fol. 78] de bono floco ter in anno, scilicet in Natali Domini, capitulo generali et Assumptione Beatae Mariae. Novitii autem non habent regulam sed capere debent tot flocos quot sunt eis necessarii.

Item, quod de biennio in biennium in Quadragesima prior major, prior claustralis et quatuor socii in ordine capere debent viginti octo ulnas stamineae pro suis stratis et ceteri presbyteri quatuordecim ulnas cum noviciis et sex pueris.

Item, quod prior major capere debet duas magnas stamineas.

Item, prior claustralis, socii in ordine, quilibet ipsorum capere debet octo ulnas stamineae bonae, ceteri autem fratres presbyteri capere debent duas stamineas bonas, novicii tres de grossa staminea; circuitores vero habere debent videlicet quilibet unam magnam stamineam pro disciplina capienda in crastino Brandorum.

Item, quod anno quolibet in festo Pentecostes prior major, prior claustralis et socii in ordine, subcamerarius et vestiarius, quilibet ipsorum percipere debet sex ulnas telae cum dimidia.

Item, quilibet circuitorum et officiarii consueti quinque ulnas cum dimidia.

Item, quilibet de aliis capellanis capere debet quinque ulnas telae cum quarta parte ulnae.

Item, quilibet novitiorum et quilibet sex puerorum capere debet tres ulnas telae.

Item, novitii qui sunt infra annum probationis primum, quilibet capere debet unam ulnam telae et quilibet conversorum capere debet novem ulnas cum tribus quartis telae.

Item, quod anno quolibet in festo Omnium Sanctorum prior major, prior claustralis, socii in ordine, magister novitiorum, ma-

Digitized by Google

gister sex puerorum et aliqui alii offitii consueti quilibet capere debet unam pelliceam cum pellibus agnorum pro foderatura capuciorum.

Item, quod prior major et subcamerarius non sunt limitati [fol. 78 v°] in calceamentis quae fiunt eis de alluta seu corduano.

Item, prior claustralis et socii in ordine, si recipiant sotulares, in grosso dari debent cuilibet eorum duae pelles corduanorum et una de basana cum quatuor paribus solearum. Ceteri autem de conventu, media pars capere debet unam pellem pro quolibet de corduano cum duobus paribus solearum in festo Omnium Sanctorum et in Pascha unam pellem cum dimidia de basana cum duobus paribus solearum. Alia autem pars conventus capere debet in quolibet festo Nativitatis Domini unam pellem corduani et duo paria solearum et in festo Apostolorum Petri et Pauli unam pellem basane cum dimidia cum duobus paribus solearum pro quolibet, exceptis noviciis et pueris qui habere debent tot calciamenta quot fuerint eis necessaria. Conversi vero debent capere unam pellem corduani et duas de basana et quinque paria solearum si fuerint intra monasterium; si autem extra recipere debent sex.

Item, sex pueri et novicii die Jovis Sancta debent habere sotulares pro mandato qui debent esse ad modum botarum sine corrigia quos debent portare ad mandatum in claustro quando faciunt illud per totum estatem.

Item, quod in festo Omnium Sanctorum de biennio in biennium prior major, prior claustralis et socii in ordine capere debent ampliorem portionem corii et fultri pro botis quam alii religiosi quorum quilibet capere debet simplicem portionem, scilicet unam pellem cum dimidia de basana cum uno pari solearum et de fultro ad consuetam mensuram taliter quod botae factae attingant usque ad genua. Novitiis et pueris tradi debent botae factae secundum eorum qualitatem [fol. 79]. Conversis autem tradi debent sicut et presbyteris religiosis.

Item, socius subcamerarii tenetur tradere sagimen pro unguendo sotulares religiosorum toties quoties indigeant.

Item, quod de biennio in biennium, prior major, prior claustralis et quilibet sociorum in ordine capere debet sex ulnas de fustanea, ceteri autem sacerdotes quinque ulnas quilibet recipere debet; noviciis autem et sex pueris tradi debent fustaneae factae secundum eorum qualitatem, et conversi capere debent sicut et presbyteri.

Item, quod prior claustralis in infirmariis generalibus capere debet certam quantitatem specierum et quilibet sociorum in ordine capere debet in duabus infirmariis generalibus duas libras specierum et unam onciam croci.

Item, [infirmarius] [1] per circuitum anni capere debet pro infirmis quantum indiget et pro infirmariis generalibus.

1. Ms. *in infirmariis.*

Digitized by Google

Item, sex pueri capere debent pro duabus infirmariis generalibus duas libras specierum et duas uncias croci.

Item, in quinque precipuis festivitatibus quilibet de conventu debet habere in cena de caseo unam pictantiam tantae quantitatis quod in libra non fiunt nisi tres pictantiae, cum quinque nebulis.

Item, dominica in Quinquagesima in cena quatuor ova.

Item, omni tempore ministrari [debet] vernitum (?) pro ovis in cena.

Item, quotiescumque conventus cenat, presidens debet habere in cena sex ova et tres pictentias casei valentes duas libras et quilibet aliorum sociorum in ordine in cena quatuor ova et duas pictantias casei quarum tres valent duas libras; de predicta autem quantitate casei mittere debet presidens omnibus fratribus qui sunt in suo choro et socii in ordine in suo choro.

Item, prior major et claustralis, sive presideant illis diebus sive non, capere debent pictentias casei ac si presiderent; [fol. 79 v°] abbates vero de foris venientes capere debent quatuor ova in cena et caseum sicut socii in ordine.

Item a Pascha usque ad Exaltationem Sanctae Crucis illi qui minuuntur seu fleubothemantur recipere debent in mixto quilibet duo ova cum sua tassia puri vini et in cena tria ova et a festo Sanctae Crucis usque ad carnisprevium in crastino minucionis sicut consuetum est de mane capere debent.

Item, in Quadragesima minuti capere debent unum hallec die minucionis et famulus [serviens] [1] illi qui minuitur capere debet unam michetam in furno.

Item, die sancto Pa[s]che quilibet de conventu debet habere generale casei et quatuor ova fricta cum lardo pro pictantia. Camera eodem die debet lardum et dimidiam libram piperis pro saligoto.

Item, eodem [dicto] [2] modo fieri debet in die Apostolorum Petri et Pauli, Assumptione Beatae Mariae, et Nativitate Domini.

Item, tribus diebus post Pascha habere debet quilibet religiosus generale casei et quatuor ova alba cum agresta, et similiter tribus diebus sequentibus predictas festivitates.

Item, in festo Translationis Sancti Hugonis et festo Beatae Mariae Magdalenes debet habere conventus grossos flannetos de generali casei et quatuor ova in prandio per dominum abbatem administranda. In Rogationibus autem pro quolibet flanneto religioso cuilibet ministrando tradere debet dominus abbas unam pictantiam casei integram.

Item, in Septuagesima diebus dominica, martis et jovis debet habere quilibet generale de caseo et ova fricta quodlibet per se in oleo cum saligoto de vino.

Item, a Pascha usque ad Trinitatem debet conventus habere caseos duros.

---

1. Ms. *servicus*. — 2. Ms. *die*.

Digitized by Google

Item, a festo Sanctae Trinitatis usque ad festum Sancti Michaelis debet conventus habere caseos molles.

[Fol. 80] Item, a festo S. Michaelis ad carnisprevium debet conventus habere caseos duros seu de forma de partibus Sabaudiae.

Item, tempore vindemiarum custos vini debet ministrare in prandio cuilibet [1] religioso quinque racemos.

Item, in Adventu et Quadragesima, quando conventus habet pi[s]ces, pictentiarius domini abbatis debet cuilibet religioso quinque nuces cassatas.

Item, in Quadragesima, prior claustralis capere debet quolibet die sex halleta et quilibet sociorum in ordine quatuor, et si president, debent habere sex halleta.

Item, in Quadragesima prior claustralis debet habere quolibet die dominico in cena et quilibet sociorum in ordine, quando presidet, unam libram ficuum et quilibet aliorum sociorum in ordine dimidiam libram, de quibus ficubus distribuere debent conventui ut moris est de caseo in alio tempore.

Item, in Quadragesima quilibet frater de conventu debet habere tria halleta quorum unum datum fuit [a] dominabus de Salis et de Avena.

Item, in Quadragesima debent dari marroni seu grossae castaneae cum sechiis quae dari debent bis in hebdomada.

Item, quilibet de conventu habere debet bis in hebdomada in prandio qualibet vice dimidiam libram ficuum.

Item, quod a principio Quadragesimae usque ad mediam Quadragesimam cum ipsis ficubus dari debent amigdala, et a media Quadragesima usque ad Pascha cum ipsis ficubus debent dari racemi.

Item, in vigilia Sancti Joannis Baptistae debent dari cerasa et certis aliis diebus per pictentiarum in estate dari debent fructus, quod relinquitur consuetudini.

Item, in capitulo generali, die qua tenetur capitulum et die sequenti, dominus abbas debet bonos et magnos pisces, cum salsa ministrare.

Item, quotiescumque conventus ministrat pisces, dominus abbas [fol. 80 v°] debet ministrare salsam et sal ad coquendum pisces, et etiam oleum. quando fricantur.

Item, sinapistor debet habere septem micas panis quadrigarum, unam pintam vini de guicheto et dimidiam pintam vini vel aceti pro factura sinapii qualibet septimana. Item, debet habere unam quartam fabarum in festo Omnium Sanctorum et viginti halleta in Quadragesima semel in anno. Item, debet habere pro granis sinapii pro faciendo sinapium quinque libras turonensium.

Item, sex pueri consueverunt ab antiquo recipere in mixto duodecim ova a pictentiario domini abbatis diebus duodecim lectionum et etiam diebus feriatis in quibus fiunt octavae.

Item, ipsi sex pueri et novicii de lanterna debent habere offas

1. Ms. *quilibet.*

Digitized by Google

factas in purea pisorum aut cum oleo in sepibus quando cantatur prima pigra.

Item, pictentiarius domini abbatis debet eisdem pueris ministrare in mixto in Quadragesima tria halleta.

Item, die Nativitatis Domini ad mixtum dictis pueris ministrari debent duae petiae de quodam pisce qui dicitur gallice truite, portione prandii nihilominus existente libera. Quae quidem mixta dictis sex pueris debita et consueta precipimus authoritate apostolica per dominum abbatem vel ejus officiarios ad hoc deputatos et successores eorum dari et ministrari.

Item, in die Sancti Stephan[i] [1] protomartyris de piscibus vocatis palays debet eis ministrari ad mixtum tres de dictis piscibus et in prandio unus de dictis piscibus cum dimidio.

Item, adhuc non est diu, scilicet tempore domini abbatis Raymondi [2], quando ipse erat prior major monasterii Cluniacensis, camera ministrare solebat et debebat dictis sex pueris ter in hebdomada bonas tartas factas de carnibus et speciebus quae fuerunt omnino remotae, et postea ordinatum fuit quod dictis sex pueris seu eorum magistro pro [fol. 81] eis anno quolibet in Assumptione Beatae Mariae per dictam cameram darentur et realiter traderentur decem et octo grossi veteres in recompensationem illius recreationis pro aliis recreationibus regularibus eisdem pueris faciendis.

Item, in infirmariis videlicet Omnium Sanctorum et Nativitatis Domini in ultima die illi tres pueri qui sunt illa die in infirmariis debent accipere duplicem prebendam de carnibus.

Item, eodem die quilibet illorum trium puerorum debet habere duos pastillos in prandio, quae omnia et singula ordinamus per dictum dominum abbatem Cluniacensem et ejus successores praefatis religiosis et conventui ministrari.

Item, prout repperimus, pauci et quasi nulli religiosi monasterii et ordinis Cluniacensis a longo tempore ad studia promoventur nec de presenti in collegio Cluniacensi Avinionensi nisi unus et in collegio Parisiensi pauci sunt studentes de presenti in magnum ejusdem Cluniacensis ordinis detrimentum qui plurimum indiget viris literatis. Ordinamus et praecipimus domino abbati praefato et suis successoribus quatenus pueros et adolescentes religiosos in cantu et in verbis latinis ac gramaticalibus primitus faciant erudiri, dociles quoque et idoneos religiosos Cluniacensis ordinis ad studia generalia et collegia supradicta promoveant atque faciant promoveri, stipendia insuper consueta magistris cantus et scholarum Sancti Nicolai persolvant.

Item, cum fuerit ab antiquo consuetum in claustro dicti monasterii Cluniacensis a die lune in crastino Brandonum usque in Cenam Domini qualibet die Quadragesimae, diebus tamen dominicis exceptis, totum psalterium integrum per duos religiosos ipsius monasterii eligendos per cantorem Cluniacensem, quorum cuilibet

1. Ms. *Stephano.* — 2. Raymond de Cadoëne, abbé de Cluny de 1400 à 1416.

Digitized by Google

abbas Cluniacensis consuevit dare decem grossos veteres, dicere pro deffectibus [fol. 81 v°] et negligentiis totius anni commissis in divinis per abbatem et conventum et repperimus illud a duobus annis citra et ultra non fuisse servatum, ordinamus quod ipsa laudabilis consuetudo non omittatur.

Item, in decanatu conventuali de Paredo unito mense abbatiali est competens numerus monachorum et, quamvis longo tempore subprior ibidem non fuerit, tamen dominus abbas notis existentibus in monasterio providit eidem decanatui de idoneo subpriore, aliquas etiam ruinas ibidem fecit reparari ; quia tamen adhuc est ibidem multiplex ruina, ordinamus quod idem dominus abbas faciat eam reparari.

Item, quia pictantia carnium quae tam infirmis et debilibus quam etiam in generalibus infirmariis, bis in anno authoritate apostolica institutis consuevit ministrari multum diminuta est, ordinamus quod hujusmodi pictentia in pristinum statum idem dominus abbas ejusque successores reducant atque ministrent. Volumus autem quod omnia et singula quae in supradictis ordinationibus sunt expressa dicto conventui Cluniacensis monasterii ab antiqu[is] [1] temporibus debita sint et esse debeant in suis roboribus permansura nec ei[s]dem per expressionem predictorum volumus in aliquo derogari.

Item, quod inter sollicitudines nostris humeris incumbentes perpeti cura revolvimus ut errantes a semita justitiae in viam pacis reducere ipsosque luere facere, deo sua nobis cooperante gratia, valeamus, hoc est quod perfect[e] [2] desideranter exquirimus et ad id mentis nostrae sedulo destinamus affectum. Ideo mandamus quod venerabiles et religiosi viri domini Claudius Lapreti, olim magister novitiorum, Guionetus Colatii, custos vini, Jacobus [fol. 82] Commabris, alias de Loisi, socius subcamerarii et Joannes Burgensis, magister scholarum Sancti Nicolaï, presbyteri, monachi monasterii Cluniacensis expresse professi, honeste vitae et laudabilis conversationis et famae, qui negotium hujusmodi inquisitionis et reformationis apud sanctissimum dominum nostrum Papam et sanctam Sedem Apostolicam procurarunt, revertentes ad dictum monasterium Cluniacense cum decenti humilitate, exhibita primo domino abbati debita reverentia et obedientia, ab ipso cum benigna charitate recipiantur nec occasione premissorum ipsos sive aliquem ipsorum unicumque illo tempore ipse dominus abbas molestet directe vel indirecte sive faciat quomodolibet molestari. Volumus autem pro omni suspitione tollenda etiam ad persequutores per nos deputatos, secundum formam et tenorem litterarum apostolicarum praedictarum et ad omnes alios tam religiosos quam seculares personas quae ad hoc dederunt operam, consilium et favorem, has presentes ordinationes extendi, quos idem dominus abbas seu quicumque alius premissorum occasione per se vel alium seu alios nullo modo quocumque quesito colore perturbet seu molestet.

1. Ms. *antiquo*. — 2. Ms. *perfecto*.

Digitized by Google

Item, ordinamus quod dominus abbas qui est et qui fuerit pro tempore et singuli religiosi monasterii Cluniacensis praemissa omnia et singula effectum nostrae presentis visitationis et reformationis concernentia studeant, quantum quemlibet tangit seu tangere poterit, efficaciter perficere et adimplere et, si super aliquo vel aliquibus punctis praedictis aliquis defectus emergeret, super quo opus foret remedium aliquod procurare, idem dominus, abbas pro se seu prior major vel claustralis aut quivis alius religiosus unus vel plures qui ad hoc pro parte dicti conventus Cluniacensis deputatus seu deputati fuerint recursum habeant ad nos commissarios [fol. 82 v°] supradictos seu alterum nostrum, offerentes nos semper durante nostra commissione predicta ad faciendum super emergenda [1] bonam et expeditam justitiam.

Item, ordinamus et precipimus majori et claustrali prioribus et sociis in ordine monasterii Cluniacensis quatenus ipsi omni anno tempore quo fit capitulum generale videant seu videri faciant presentes nostras ordinationes et super ipsis recipere bonam informationem a religiosis et conventu Cluniacensi an fuerint in totum suum sortitae effectum et, si repperiant in totum vel in parte fuisse a dictis ordinationibus deviatum, ostendant in dicto capitulo sive capitulis generalibus visitatoribus sive diffinitoribus dicti monasterii Cluniacensis per quos petant et faciant dictas ordinationes omni modo observari et eis clausulam bullae superius annotatae de duobus religiosis monasterii Cluniacensis alibi non beneficiatis secum assumendis notificare non omittant.

Has igitur ordinationes nostras in virtute sanctae obedientiae et sub excommunicationis poena precipimus in turri privilegiorum bene et debite conservari earumque copiam in certis quaternis rescribi necnon in aliquo libro consuetudinum in claustro Cluniacensi incathenato religari et, postquam quaterni dictae copiae fuerint in dicto libro religati, eadem apostolica authoritate in virtute sanctae obedientiae et sub excommunicationis poena praedicta quae incurratur ipso facto prohibemus ne quis dictum librum decathenare audeat, decathenet seu frangat vel destruat in toto vel in parte exceptis pro dicto libro religando, post religationem tamen sub eadem poena statim vel infra tres dies reincathenando, necnon aquae et ignis casibus fortuitis ; absolutionem vero omnium et singulorum qui prefatas nostras sententias aut earum aliquam incurrerint seu incurrerit quoquomodo nobis vel [fol. 83] superiori nostro tantum[m]odo reservamus. In quorum omnium et singulorum fidem et testimonium premissorum presentes literas sive presens publicum instrumentum hujusmodi nostras ordinationes et reformationes in se continentes sive continens ex inde fieri et per notarium publicum atque scribam nostrum infrascriptum scribi, subscribi et publicari mandavimus nostrorumque sigillorum jussimus et fecimus appensione communiri.

1. Ms. *emergendam.*

Digitized by Google

Lectae et publicatae fuerunt hae presentes ordinationes et reformationes per nos, ut praemittitur, factae per discretum virum Joannem de Leguste, notarium publicum et scribam nostrum infrascriptum de mandato nostro in capitulo monasterii Cluniacensis predicti toto conventu ejusdem ad sonum campanae, ut moris est, hora capitulari solemniter congregato et vocato, nobis in eodem capitulo ad haec pro tribunali sedent[ibus] [1], sub anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo vicesimo octavo, indictione sexta, et die veneris decima mensis septembris, pontificatus domni nostri domini Martini papae quinti praefati anno undecimo, astantibus, sedentibus, audientibus, intelligentibus et conventum in dicto capitulo facientibus venerabilibus et religiosis viris domnis Jocerando de Montefirmitatis majore, Petro Thomae licenciato in decretis, claustrali prioribus ; primo in ordine Clemente de Sornayo, cantore, tertio in ordine Anthonio Nartaudi, archidiacono, quarto in ordine sociis Philiberto Ogereti baccallario in decretis, elemosinario; Joanne de Rupe infirmario, Joanne de Auziaco novitiorum, Guillelmo Nicolai sex puerorum magistris, Stephano Bernardoti refectorario, Beraudo Silvestri hostellario, Petri Olerii pictentiario abbatis, [fol. 83 v°] Stephano Rubei thesaurario, Thoma Clementis circuitore, Joanne de Monte Sancti Joannis, Hugone Bergeroli, Guillelmo Chergneti, Joanne Morelli, Joanne de Vallibus custode caritatis, Joanne Alemandi custode vini, Petro Fortini socio infirmarii, Petro Fornerii granetario, Joanne Burgensis, Bartholomeo de Ripparia porterio, Joanne Meraudi, Philiberto Chanterelli capellanis dicti domini abbatis, Bartholomeo Geraudi, Stephano Brossardi, Stephano Curardi, Reginaldo Doeti, Joanne de Campodiverso, Joanne Colmeti, Petro de Edua, Petro Marescali, Joanne Laurentii, Geraldo de Melaneis, Joanne Chartereti, Petro Pariseti, Guillelmo Sacheti, Aymone Jois, Stephano Germaneti, Bernardo Sereni, Georgio de Faya, Joanne Pugeti, Philippo Guille, Joanne Pileux, Joanne de Barono, Philiberto Morini, Johanne Friauldi, Joanne Valeton, Antonio Brolhardi, Guiyone Capeti, Nicolao de Borbonio, Nicolao Regnardi, Guillelmo Chassepelli, Petro Barbitonsor, Jacobo Pruni, Joanne de Sancto Gengulpho, Gerardo Droeti monachis dicti monasterii Cluniacensis et, ipsis super hoc interrogatis, supradictas nostras ordinationes et reformationes tanquam rite et legitime factas, manibus eorum dextris per eos ad pectora sua ductis et positis, unanimiter et concorditer, nemine discrepante, laudaverunt, approbaverunt et in eisdem expresse [consenserunt] [2], presentibus ibidem religiosis viris dom[n]is Stephano Chaussin et Philippo de Sancta Columba presbyteris monachis predicti monasterii Sancti Eugendi, testibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis, ad idem altare Sanctae [fol. 84] Crucis missa pro abbate Henrico de defunctis [celebrata]. Datum ut supra.

Subsequenter vero anno, indictione et pontificatu quibus supra

1. Ms. *sedente.* — 2. Ms. *consentien.*

Digitized by Google

et die jovis decima sexta dicti mensis septembris de mane, in presentia venerabilium et religiosorum virorum domnorum Joce randi prioris majoris, Philiberti Ongeti [1] elemosinarii et Joannis de Auziaco magistri noviciorum, prenominatorum ac Guillelmi de Perreria, sacristae Salvigniaci, praefatus domnus Oddo, abbas, personaliter constitutus et existens in camera par[l]amenti abbatis dicti monasterii Cluniacensis hujusmodi ordinationes et reformationes praescriptas per ipsum dominum abbatem ad plenum visas et perlectas tanquam rite et legitime factas per tenorem unius cedulae manu sua propria subscriptae ac notario et scribae nostro supra et infra scripto traditae laudavit, approbavit et in eisdem omnibus et singulis consentiit et alias promisit prout in eadem cedula continetur, cujus tenor talis est: Et nos, Oddo, ecclesiae Cluniacensis minister humilis, ordinationes praedictas per praefatos dominos judices et commissarios apostolicos tanquam rite et legitime factas et ordinatas laudamus, approbamus et in eisdem consentimus nostro et successorum nostrorum nominibus et cum Dei adjutorio, quantum in nobis est et erit, illas tenere, servare et perficere promittimus [pro] nostro posse juxta nostras et dicti monasterii nostri Cluniacensis facultates, primis tamen ordinationibus super pictentia regulari per eosdem dominos commissarios etiam factis et per nos promissis et juratis in suo robore nihilominus permansuris. Oddo, Cluniacensis. — Ego vero, Joannes de Leguste, clericus Camacensis dioecesis, publicus apostolica et imperiali authoritatibus notarius, praefatorumque reverendorum patrum dominorum Joannis abbatis et Valentini prioris judicum et commissariorum [fol. 84 v°] apostolicorum in negotio visitationis et reformationis predictae coram eis scriba, predictarum litterarum apostolicarum exhibitionem feci ipsasque necnon ordinationes et reformationes predictas de mandato ipsorum dominorum commissariorum legi et publicavi premissisque omnibus et singulis dum, sic ut praemittitur, per ipsos dominos commissarios ac coram eis agerentur, dicerentur et fierent una cum prenominatis testibus presens interfui omniaque sic fieri vidi et audivi et in notam recepi, ex qua has presentes literas seu hoc presens publicum instrumentum in hujusmodi quatuor pellibus pergamensis simul consutis manu mea propria descriptis de mandato dictorum dominorum commissariorum confeci et in publicam formam redegi hicque, me subscribente, signum meum una cum appensione sigillorum eorumdem dominorum commissariorum apposui consuetum requisitus et rogatus in fidem et testimonium omnium et singulorum premissorum. Jo. de Leguste. Jo. abbas. Valentinus ut supra descriptus et nominatus.

Copia et collatione facta ad proprium originale per notarios publicos infrascriptos.

ROSSETI. DE VINEA.

1. Cet aumônier est appelé ailleurs (f° 83) Ogereti.

Digitized by Google

# COMPTES RENDUS

ED. BUSSE. *Der Wein im Kult des Alten Testamentes. Religionsgeschichtl. Untersuchung z. A. T.* (Freib. theol. Studien H. 29). Fribourg Herder, 1922. In-8°, 70 p. Prix : 3 fr.

L'A. ne s'est épargné aucune peine pour réunir toutes les données sur l'offrande du vin que l'on peut trouver non seulement dans l'Ancien Testament, mais encore dans la littérature des peuples antiques. Il promène le lecteur en Arabie, dans les Indes, chez les Scythes et les Grecs, en Chine et au Japon, parmi les tribus sauvages de l'Afrique et jusqu'au Pérou ; j'en passe. J'admire beaucoup la patience et l'érudition de l'auteur, mais je ne vois pas que ces parallèles jettent une lumière bien vive sur la Bible. D'ailleurs le choix du sujet ne me paraît pas heureux : y aurait-il un problème à résoudre, une erreur à corriger ?

D. D. B.

A. GRATRY. *Jésus-Christ. Réponse à Renan.* Paris, Tequi, 1923. In-12, XII-140 p. Prix : 2 fr.

M. J. LAGRANGE O. P. *La vie de Jésus d'après Renan.* Paris, Gabalda, 1923. In-12, 145 p. Prix : 3.50 fr.

Pendant qu'on décerne à Renan les honneurs de l'apothéose à l'occasion de son anniversaire, il était juste de redire les graves défauts du livre qui a fait, aux yeux du public, la réputation de son auteur. La réfutation faite en 1864 par Gratry vient d'être rééditée. D'autre part, le P. Lagrange a publié sous forme de volume un remarquable article qu'il avait fait paraître dans la *Revue biblique*, 1918, p. 432-506. Cette publication antérieure aurait dû être mentionnée dans un mot d'introduction ou une note. D. D. B.

L. PIROT. *Saint Jean.* « Les saints ». (Paris), Gabalda 1923. In-12, 211 p. Prix : 3.50 fr.

Cette étude du distingué professeur à Lille fait le pendant au beau travail sur S. Paul du P. Prat paru récemment dans la même collection. Elle mérite de recueillir un égal succès.

Les Évangiles et les Actes des apôtres permettent au biographe de suivre le fils de Zébédée d'abord à l'école du précurseur, puis à celle de Jésus, jusqu'au premier concile de Jérusalem. A partir de cet événement, les actes authentiques parlent de S. Pierre et de S. Paul, mais sont muets sur la carrière des autres apôtres. Pour achever l'histoire de S. Jean, l'auteur devra glaner dans ses œuvres et interroger les plus anciens témoins de la tradition ecclésiastique. Après la mort de la S^te^ Vierge qui eut lieu selon toute vraisemblance à Jérusalem, l'apôtre bien-aimé se retire d'abord à Pella au delà du Jourdain avec les chrétiens fuyant la cité sainte à l'approche de son châtiment, puis se dirige vers Ephèse. L'auteur nous décrit longuement le fécond apostolat de S. Jean en Asie, son arrestation sous Domitien, sa condamnation à Rome au supplice de l'huile bouillante dont il sort indemne, enfin son exil à Patmos d'où il envoie aux chrétientés son apocalypse comme un message d'espérance. Rentré à Éphèse, après

Digitized by Google

la mort de son persécuteur, l'apôtre vénéré reprend avec une nouvelle ardeur la direction de ses églises et leur adresse trois épîtres pour les mettre en garde contre les faux docteurs tels que Cérinthe et les Nicolaïtes, et leur rappeler ses principaux enseignements surtout celui de l'amour fraternel. C'est à ce moment aussi qu'il rédige son Évangile pour compléter les synoptiques et consigner par écrit des faits dont il a été témoin et des paroles qu'il a entendues tomber des lèvres du Divin Maître.

L'histoire des dernières années se trouve mêlée à de nombreuses légendes. L'auteur ne rejette pas en bloc tous ces récits et en rapporte plusieurs qui témoignent de l'immense tendresse pour les âmes dont S. Jean était rempli. Enfin sous le règne de Trajan, l'apôtre, parvenu à un âge très avancé, s'endort paisiblement dans le Seigneur.

Le but de ce livre n'est ni apologétique ni polémique. L'auteur cependant en face de toutes les controverses soulevées autour de son sujet appuie ses assertions de preuves rigoureuses. Celles-ci ne font que « confirmer la solidité des positions adoptées dans la question johannique par la plus ancienne tradition ecclésiastique » (p. 2).

Pour l'interprétation de l'apocalypse M. Pirot adopte la méthode du P. Allo dans son commentaire. Elle consiste à voir dans les *derniers temps* non pas strictement ceux qui précéderont la fin du monde mais toute la période de l'histoire de l'Église qui doit s'écouler depuis la venue du Messie jusqu'à la consommation finale. On peut avoir d'autres préférences à ce sujet.

Dans l'ensemble, la lecture de ce livre laisse une excellente impression. Il atteint son but qui est « d'instruire et d'édifier ». Nous y goûtons dans un réalisme discret la physionomie si attachante de S. Jean. Celle-ci a été trop souvent défigurée par les artistes qui ont représenté l'apôtre vierge sous les traits d'un jeune homme quasi efféminé. L'auteur se plaît au contraire à nous montrer dans les fils de Zébédée et de Salomé, surnommés fils du tonnerre, à cause de leur tempérament bouillant, de rudes et laborieux pêcheurs, aux mains calleuses, au visage hâlé par le soleil et le grand air (p. 9). Ces natures ardentes et impétueuses avaient besoin d'être domptées au contact de Jésus. Celui-ci doit, un jour, les reprendre sévèrement, pour lui avoir demandé de faire tomber le feu du ciel sur une bourgade qui avait refusé de les recevoir. A la fin de sa longue carrière le disciple préféré du Seigneur tiendra un autre langage. On l'entendra répéter sans cesse: « Mes petits enfants, aimez-vous les uns les autres. C'est le précepte du Maître et il suffit ».

D. B. del MARMOL.

**Jahrbuch für Liturgiewissenschaft.** Herausg. von Dr P. Odo Casel I (1921) 216 p.; II (1922) 188 p. Munster Aschendorff. Prix 5.50 M. (G.).

Cet Annuaire des sciences liturgiques est élaboré avec méthode, soin et critique. Il est conçu sur un plan bipartite: une série d'études d'abord, puis une bibliographie. Les études sont groupées sous trois rubriques: travaux de liturgie *historique*, questions relatives à l'interprétation du donné liturgique (Systematische Aufsätze), notes et mélanges. Chaque volume comprend une douzaine d'articles, parmi lesquels on peut relever de solides recherches de Baumstark sur les *nomina sanctorum* du *Communi-*

Digitized by Google

*cantes*, et sur l'*Adoratio crucis* dans les rites orientaux ; une *Exposition de la messe ambrosienne* publiée par D. Wilmart, « document plus ancien que les meilleurs sacramentaires conservés » et qui représente l'usage milanais vers le commencement du IXe s.; D. A. Dold fait connaître des fragments de sacramentaires du IXe s.; à côté d'une histoire un peu diffuse du mot *devotio* par feu A. Daniels, il en est de nerveuses et de pénétrantes de D. O. Casel sur *actio*, *mysterium* (terme prégnant qui signifie l'immolation du Christ tant dans sa réalisation première que dans sa représentation à la fois réelle et mystique dans la messe) et *martyrium*. Dans la partie « Systématique », une tentative de mise au point (R. Guardini) du problème déclenché par l'*Essai de synthèse* de D. Festugière : l'erreur de celui-ci, comme aussi de ses contradicteurs, serait de n'avoir pas tenu compte de la complexité du problème et d'avoir posé entre la méthode ignatienne et la dévotion « liturgique », un « aut... aut » là où il eût fallu parler d'un « sive... sive ». La Rédaction complète cette étude par une note où elle propose une autre solution : la dévotion liturgique et la piété personnelle ne s'excluent pas, mais le propre de la première est de développer dans la seconde l'union consciente de l'âme, comme membre de l'Église, au Christ-Chef.

Mais c'est surtout de sa partie bibliographique que l'Annuaire tire sa valeur. La répartition en est méthodique et elle est confiée à divers collaborateurs sous la direction de D. O. Casel : Bibl. générale ; histoire des religions, surtout pour l'orient classique et l'antiquité gréco-romaine ; culte juif ; origines chrétiennes jusque Constantin ; liturgie orientale depuis le IVe s.; occident IVe-XVe s.; temps modernes ; musique liturg. en occident. Malgré la difficulté des temps, les rédacteurs sont parvenus à dresser une liste remarquable des travaux publiés dans ces vastes domaines. Rien d'important ne leur a échappé ; une analyse objective et perspicace de la plupart des ouvrages oriente immédiatement le chercheur, et souvent elle y ajoute des renseignements inédits, des corrections utiles, des renvois à d'autres sources. Les Comptes-rendus ne sont renseignés que s'ils contiennent des indications complémentaires.

Toutefois, si la collaboration est distribuée avec ordre et selon les compétences, l'unité du résultat n'est pas encore parfaite. Par ex., l'un (t. I, p. 161) ne répète pas les noms d'auteurs dont les ouvrages se suivent, d'autres (t. I, p. 211) les reprennent en entier et c'est bien préférable ; les longueurs des CR du recenseur de la période moderne contrastent avec l'élégante sobriété des autres ; l'uniformité n'est pas rigoureuse pour ce qui concerne la détermination des lieux et maisons d'édition : en règle générale, le nom de l'éditeur est omis, et beaucoup le regretteront. C'est dommage aussi qu'on n'ait point consacré une page, dans le Ier vol., à citer les Revues intéressant la liturgie, quitte à signaler seulement, les années suivantes, celles qui naissent et celles qui disparaissent. Pour finir, voici l'un ou l'autre petit travail qui a échappé aux compilateurs de cet excellent annuaire : J. Jeannin, Une « tabula ad canendum », Brixia sacra, 1917 fasc. 1, p. 44-48 (fort curieux, si les conclusions de l'auteur sont fondées, car on ne connaît pas d'autre spécimen de cet instrument liturgique) ;



Digitized by Google

J. Borremans : L'Alleluia Paratum Cor, Tribune de S. Gervais 1921 (intéressant à raison du problème du chromatisme soulevé à ce propos); Harnack, Ueber den Spruch « Ehre sei Gott »..., Sitzungsber. der K. Preuss. Acad. Wissens. 1915 (mérite une citation à cause de la coupure du texte admise dans l'usage liturgique); enfin H. St. John Thackeray, The Septuagint and Jewish Worship, Oxford U. Press 1921.

D. B. SODAR.

*Liturgische Texte II, Ordo Missae romanus et gallicanus* herausg. v. H. Lietzmann 3e éd. (Kleine Texte f. Vorles. u. Uebungen 19) Bonn, A. Marcus u. E. Weber 1923, 29 p. Prix : 0.40 M.

L'*ordo Rñs*, farci du propre de la Messe pascale, est édité d'après le missel Romain ; mais l'*apparatus* donne au lecteur les moindres variantes des sacramentaires gélasien (éd. Wilson 1894) et grégorien (éd. Lietzmann 1921), les prières d'offertoire du missel de Mayence (impr. 1493), des notes brèves et utiles, et quelques rubriques supplémentaires. — Pour l'*ordo gallicanus*, dont la variabilité est trop grande, M. L. a reconstitué un type approximatif de messe sans solennité, au moyen d'emprunts faits avec discernement dans des messes purement gallicanes, celles de Mone surtout. En note, des citations de S. Germain de Paris + 576, des termes de comparaison avec les autres rites (Moz. Rom.) et des observations de l'auteur propres à fixer l'intelligence des textes.

Par la concision, la documentation sûre et *up to date*, le soin, l'ingéniosité même, de la disposition typographique, le bon marché enfin, ces cahiers de M. L. sont de petites merveilles. Il est cependant un peu excessif d'employer jusqu'à une dizaine de caractères différents, sans compter le *Sperrdruck* dans une même page. Voici de plus l'une ou l'autre correction à suggérer. P. 18 n. 3 : reporter cette note une demi-page plus loin. Le chœur n'a jamais commencé le chant de la communion au *Dñe non sum dignus !* mais seulement pendant la communion des fidèles (cf. Thalhofer, Handb. II. 225 sq.) ; et de nos jours le *Ritus X* 9 rapporte évidemment cette rubrique au moment des purifications. — P. 19 n. 1 : les catégories tentées par M.L. pour l'*ite missa est* ne sont pas complètes : mieux valait dire selon la formule traditionnelle: «quandocumque habetur Te Deum in Matutinis » ou « Gloria in exc. in Missa ». — P. 20, n. 1 : lisez *caeremoniali Episc.* La rubrique « ut in Pontificali et in Caerem.» de Clément VIII sur laquelle M. L. s'est peut-être appuyé ne s'est pas maintenue, et à bon droit. — ibid. n. 2 : ajouter *et in Addit. n° 9.* — P. 26, n. 21 : Cette collectio post nomina est assez mal choisie ; elle est difficile de texte et de style, et pas des plus typiques. Une des oraisons en « *Recensitis offerentum nominibus...* » aurait mieux fait l'affaire. Il semble que c'est la présence du mot curieux et rare *laetamus* qui ait inspiré le choix de M. L. en lui donnant l'occasion d'enrichir son éd. d'une note intéressante et judicieuse. — Enfin, pour les citations de S. Germain, M. L. aurait pu les améliorer en tenant compte des restitutions textuelles de Batiffol *Etudes de Liturg.* 1919, p. 245-290. D. B. S.

D. H. DUMAINE, O. S. B. *Le Dimanche chrétien, ses origines, ses principaux caractères.* Bruxelles, Soc. des Études Religieuses, [1922]. In-12, VII-128 p.

L'article très nourri de D. D. dans le *Dict. d'archéol. chr. et de Lit.* t. VI, col. 858-994, méritait un tirage à part, remanié et simplifié pour le grand public. Aux principaux chapitres de cette étude (noms anciens de l'institution dominicale, origines, caractère cultuel, chômage), l'A. ajoute aujourd'hui des considérations théologiques sur le fondement du précepte et un exposé détaillé des origines de la semaine et du culte hebdomadaire.

Cet opuscule, dont le sujet a des rencontres fréquentes avec l'apologétique et

Digitized by Google

la morale, non moins qu'avec le culte, sera utile au clergé et aux chrétiens éclairés. Mais tel qu'il se présente, il est mal réussi, et il faut souhaiter qu'une seconde édition vienne bientôt dispenser le lecteur du labeur, par trop servile, de la correction des innombrables erreurs typographiques ; — enrichir le texte de quelques mots sur l'observation concurrente du Sabbat et du dimanche dans les origines chrétiennes, ainsi que sur l'évolution de la loi, si respectée autrefois, de prier debout le jour du Seigneur ; — enfin, refondre le plan de l'ouvrage : car rien ne rend maussade comme l'obligation de courir par cent fois aux *Notes* rejetées en appendice aux pp. 87-125 : de ces notes, il en est de copieuses qui devraient se fusionner dans le corps des chapitres ; quant aux références bibliographiques, elles glisseraient alors au bas des pages ; on se demande vainement, par exemple, pourquoi l'interminable description des systèmes de chômage cyclique des Lolos, des Pulas, des Yoroubas, que sais-je ? est incorporée au texte courant, alors que les théories des théologiens catholiques sur les origines du dimanche sont renvoyées *ad calcem*. D. B. S.

Dr A. Sigalas. **Des Chrysippos von Jerusalem Enkomion auf den hl. Theodorus Teron.** Textkritische Ausgabe (Byzant. Archiv, H. 7) Leipzig, Teubner 1921. In-8°, VIII-102 p.

Chrysippe (409 ? — 479) fut un vertueux et intelligent disciple d'Euthyme le Grand ; auteur de « nombreux écrits dignes de passer à la postérité », selon le témoignage de Cyrille de Scythopolis, il était — si l'on excepte quelques brèves mentions chez Cave, Dupin, Tillemont, Oudin, Combefis, et l'un ou l'autre Dictionnaire biographique — presque entièrement oublié ; Bardenhewer l'ignore et la Patrologie grecque de Migne aussi. Le P. Siméon Vailhé (*Revue de l'Or. chr.* 1905, p. 96) a protesté contre l'injustice de l'histoire à l'endroit d'un écrivain dont les œuvres ne sont pas seulement vénérables par leur antiquité, mais encore intéressantes pour l'hagiographie, la liturgie et l'histoire de la rhétorique chrétienne ; cette plainte a été entendue de plusieurs érudits et Chrysippe commence à sortir de l'ombre.

De son activité littéraire nous ne connaissons plus que quatre pièces portant son nom : un discours sur la S. Vierge (édité tant bien que mal dans la Magna Biblioth. Patrum t. XII, p. II, et l'Auctarium de Le Duc, t. II) ; l'Éloge de l'Archange Michel (connu par un seul ms., Vatic.-Barb. gr. 481) ; l'Éloge de S. Jean-Baptiste (contenu dans une vingtaine de mss., publié en latin par Combefis t. VII, et préparé pour l'édition gréco-latine du tome 162 de Migne, qui périt, si l'on peut dire, avant de naître, dans le fameux incendie de 1868) ; enfin l'Éloge de S. Théodore le Conscrit, inédit jusqu'en 1911, date de sa publication dans Νέα Σιών par J. Phokylides d'après un seul ms de Jérusalem, et réédité aujourd'hui sur la même base, mais avec l'appui ou la consultation d'une dizaine d'autres témoins, par M. Sigalas.

A en juger par ce dernier Enkomion, Chrysippe fut un estimable et pieux rhétoricien. S'il n'a point tiré directement de Ménandre les préceptes du genre, il reste en tout cas bien fidèle à la théorie du panégyrique dont la tradition remonte à ce professeur d'éloquence, et dont la discipline a formé chez les orateurs du IVe siècle, de Basile à Chrysostome, d'impérissables et ennuyeux spécimens. Comme eux, Chrysippe exploite à peu près régulièrement la série des τόποι, use de l'hyperbole et autres ornements du

Digitized by Google

style, évite avec soin la désignation des personnes par leurs noms propres ; c'est, quant au reste, un bon point pour lui qu'il se garde du ton pédantesque ; et si on le trouve inférieur à ses puissants modèles pour la profondeur des pensées, l'ingéniosité des comparaisons, et l'ampleur de la période, du moins lui saura-t-on gré de la modération de sa verve descriptive.

M. Sigalas édite Chrys. avec une ardeur enthousiaste et des soins minutieux. Il a compulsé une bibliographie considérable, réuni, comparé, décrit et collationné un bon nombre de mss, et il prépare, outre le texte critique des autres Enkomia, une série d'*Untersuchungen* sur la vie, la personnalité, l'activité et la tradition littéraire de Chrysippe. Dans l'introduction du présent fascicule il cherche à dresser l'échafaudage de la transmission manuscrite de l'Éloge de S. Théodore, et montre fort bien par une vingtaine de listes de variantes qu'aucun des mss en question ne dérive purement d'un autre, la comparaison réciproque des lacunes excluant d'entre eux toute filiation directe, — et que d'autre part presque tous trahissent des prestations mutuelles : ce chassé-croisé rend leur généalogie énigmatique. Pour la retracer, M. Sigalas multiplie les groupements et les embranchements, et il aboutit à donner la préférence à un rameau Γ représenté excellemment par un ms H (celui de Phokylides, X^e s ) appuyé par 3 autres QGN ; l'autre rameau, δ, se subdivise en deux groupes : An A et Δ sigle copulatif de PS + WM.

Fort bien. Mais M. Sig. dont les conclusions négatives sont fermes, n'a pas été aussi heureux dans ses affirmations ; et la faute en est à un tutiorisme excessif qui ne veut s'appuyer que sur des confrontations matérielles, n'ose courir les risques de l'hypothèse, et s'abstient de définir par leurs caractéristiques les types textuels représentés. Les tabulations soignées de M. Sig. se sont montrées insuffisantes à justifier le choix d'un texte de fond, en sorte que les raisons qui ont déterminé M. S. à opter pour H semblent se réduire à celle-ci : que, parmi les témoins du texte court, H est le plus éloigné du texte prolixe (Δ) considéré comme *évidemment* glosé et interpolé au cours des âges...

Ce raisonnement est des plus contestables, et, de fait, deux données, alarmantes au point de vue du choix de H, s'imposent au lecteur attentif.

En premier lieu, le texte long Δ est ancien, car c'est à lui qu'Eustrate (seconde moitié du VI^e s.) a fait un notable emprunt ; voilà qui force à réfléchir. Ainsi donc, moins d'un siècle après Chrysippe le texte « glosé » existe, et le texte bref n'a de témoin certain qu'à partir du IX^e s. Le premier ne serait-il pas original ? Aucune répugnance intrinsèque : la plupart des « additions », où l'on ne rencontre rien, ni dans le vocabulaire, ni dans la syntaxe, ni dans la pensée, qui ne soit pleinement du goût et du style de notre orateur, consistent en allusions scripturaires, en tournures un peu lâches, en transitions légèrement dilatées, comme en comporte le discours *parlé*. Mais telle de ces interpolations s'agrandit dans les proportions d'un nouvel épisode ? et à ce propos M. S. raisonne comme suit : « Gerade das Fehlen dieses Stückes ausser im besseren Zweige Γ auch in A, das der Familie Δ nahesteht, beweist deutlich genug seine Posterität »

Digitized by Google

(p. 101). C'est trop tôt démontré. Voyons l'argument interne : « En outre, je vois dans la première phrase une répétition de ce qui précède : Chrysippe veut en effet montrer ici quelque chose de plus surprenant que le premier miracle (à savoir, que, en sauvant Sphorakios de l'incendie, il ait laissé brûler l'édicule modeste qui lui était consacré et était adjacent au palais épargné de Sphor.) ; or, par la phrase τὴν ὅλην ἐπικουρίαν εἰς τὸν τοῦ ἀνδρὸς οἶκον μετέστησεν etc. il reprend simplement la pensée de la phrase précédente καὶ μόνος ἐκεῖνος ὁ συμπᾶς οἶκος. » Réponse : rien de plus naturel chez un orateur que de traiter comme un surenchérissement le déploiement d'une donnée pressentie d'abord obscurément et pour ainsi dire *in obliquo*. Ainsi, loin de conclure qu'il y a là l'œuvre d'un tardif interpolateur « qui connaissait l'histoire de la fondation d'une église de S. Théodore à CP », le lecteur trouvera dans le passage suspect une saveur d'actualité qui l'incitera au contraire à dater du temps de Chrysippe la reconstruction du temple incendié. Si l'on se rappelle, en effet, que Sph. fut consul en 452, qu'en 454 un vaste incendie détruisit une partie considérable de CP [1], que dès l'année suivante plusieurs grands personnages faisaient édifier de nouvelles églises, Studius en l'honneur de S. Jean-Baptiste, Gratissimus le Prévôt en l'honneur de S. Cyriaque, on sera fort tenté de rapporter à la même époque la pieuse entreprise de Sph. attestée, quant au fait, par Justinien et par plusieurs Chronographes ; en tout cas, on ne trouvera nulle invraisemblance dans le texte incriminé et on se refusera à le rejeter *a priori* comme une interpolation.

L'autre chef de discussion qui porte à douter de la valeur prêtée par M. S. au ms H, tient à la comparaison des textes. Parmi les témoins du texte bref, un groupe An A mérite de primer sur le groupe Γ dont H est le représentant le plus important. Or An A sont en affinité manifeste avec la branche Δ. Raison de plus, par conséquent, de croire à l'antériorité du texte prolixe.

La supériorité de An A sur H repose sur une double constatation : l'antiquité du témoin An, et la valeur d'un certain nombre de leçons rejetées par M. S. dans l'apparatus, alors qu'elles devraient supplanter les leçons admises sur la foi de H.

Assurément, l'âge d'un ms ne dit pas tout sur l'âge d'un texte ; cependant le fragment An, un folio du IX^e s. d'une écriture onciale extrêmement soignée, appelle la plus attentive considération ; d'autre part, le témoin complet A est si étroitement apparenté au précédent, qu'on peut affirmer leur dépendance d'un archétype très rapproché, peut-être immédiat, et accorder à A le bénéfice du crédit qui revient à son frère aîné.

Sans procéder à un épluchage en règle, voici quelques variantes qui suffiront à montrer combien aléatoire est la faveur accordée à H par M. Sigalas.

56^16 (cf. p. 86) περιχαρὲς τὸ πρόσωπον HQ περιχαρῆ An (— ρί A) τῷ προσώπῳ

1. Il est curieux de rapprocher l'épisode de Marcien l'Économe implorant, les SS. Évangiles aux mains, la protection du ciel sur S. Anastasie, et celui qui est rapporté par Chr. avec Sphor. comme héros.

Digitized by Google

An AP : malgré le solécisme τῷ πρ., il y a dans le περιχαρη de An A un vestige de la vraie leçon, la seule d'ailleurs grammaticalement correcte, περιχαρής.

56[18] τὴν ἐσθῆτα ἀποδυσάμενος HQ τὴν ἑαυτοῦ ἐσθῆτα ἀποδυόμενος An A : le part. prés. est une forme plus rare, c'est la leçon *difficilior* à maintenir ici.

56[20] αὐθαίρετος HQ αὐθαιρέτως An A : la leçon de H n'est pas impossible, mais la syntaxe demande qu'on rattache αὐθ. comme adverbe à πράττειν et non comme attribut à ἐπαγγειλάμενος.

57[1] ἀπεφθέγγετο HQP ἀνεφθέγγετο An A : l'allusion certaine à l'anaphore liturgique (cf. aussi le texte de la prière de Théodore dans les Passions, dans celle de Métaphraste surtout) impose le choix de An A ; ἀποφθέγγεσθαι n'a d'ailleurs pas le sens de proclamer à haute voix et solennellement qui est soutenu par ἀναφθ. et demandé par le contexte.

57[8-11] Μακάριοι μὲν οἱ etc. HQ Ω μακαρίων μὲν τῶν etc. An AP. Le ton de l'orateur n'est pas ici celui du récit, mais bien de l'exclamation An A. De plus, la construction de ces trois ou quatre lignes dans An A, sans être plus longue que celle de H, comporte un contraste beaucoup plus accusé, et une idée de plus. M. Sig. croit y voir un changement intentionnel du texte primitif (H) qui n'aurait pas semblé assez clair. C'est bien le contraire ; une fois de plus nous avons dans An A le *textus difficilior* qu'on ne peut prêter à un simplificateur.

57[17-18] δι' ὧν δὲ τιμῶνται οἱ μάρτυρες, τιμᾶται δὲ μάλιστα χριστός H δι ὧν.... τιμᾶται μάλιστα καὶ χριστός An A : M. Sig. cherche à justifier H en raison d'une nuance de sens : mais la phrase comporte nécessairement cette nuance même dans la forme An que la correction grammaticale postule. Par ailleurs, on ne voit pas pourquoi M. Sig. prend la peine, à deux reprises, d'expliquer que les lacunes de A et de P par homoïoteleuton ne sont pas un indice de mutuelle dépendance : c'est évident, puisque les lacunes ne coïncident pas ! après τιμᾶται μαλ. κ, χρ. *prima vice* P omet ὁ πᾶσαν μαρτυρικὴν θυσίαν δεχόμενος τιμᾶται δὲ μάλιστα χς ; A, lui, omet τιμᾶται δε μαλ. χς ὁ τοῖς μάρτυσι καὶ αὐτὸς μάρτυς γενόμενος.

58[5] ὁ σόφος Δαυίδ HA ὁ θεῖος Δαυίδ An : cette leçon de An ne pouvait faire aucune difficulté au IV[e] ou au V[e] s., mais peut-être bien à une époque plus tardive. Elle est en tout cas confirmée par 78[12] ὁ θεῖος μελοποιὸς Δαυίδ. Il est cependant curieux de constater à cet endroit que le texte Δ semble traiter ὁ θεῖος μελοποιός (*om* Δαυίδ) comme un synonyme de τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον τὸ ἐν τῷ Δαὺιδ (προμελῴδουν).

58[6] Le texte de David était τίμιος ἐνάντιον κυρίου ὁ θάνατος τῶν ὁσίων αὐτοῦ. Là-dessus se greffe la question : πῶς γὰρ ὑπῆρχεν ὁ θάνατος τίμιος ; H πῶς γαρ ὑπῆρχεν ἂν θεῷ τίμιος An A : or, bien que la première tournure semble glisser naturellement de la plume, c'est la seconde qui est appelée par le sens : il peut y avoir en effet des morts

Digitized by Google

glorieuses, à savoir aux yeux des hommes, même si οὐ μετέχουσι τῆς ἀληθοῦς ζωῆς.

53' τοὺς μὲν πολυτρόποις ἰδέαις βασάνων μερίζοντας τοὺς δὲ εἰς θανάτου κρίσιν απάγοντας H *om* ἰδέαις βασανων QAP πολυτρ.] *pr.* αἰκισμοῖς A θανάτους QAP *om* κρισιν QAP. (HQAP sont les seuls témoins pour ce passage). ἰδέαις βασανων est certainement à rejeter, l'omission dans des types aussi éloignés que Q et P montre que la lacune est ancienne ; il y a de plus un pléonasme disgracieux dans πολυτρόποις ἰδέαις ; on n'hésitera pas à admettre le témoignage de A, comme représentant un texte contemporain de l'antique An. De même il faut restituer θανάτους excellente expression, qui par surcroît balance bien au point de vue oratoire les αἰκισμοῖς précédents. Il suffira d'ailleurs de citer M. Sig. (p. 82) pour que sa méprise éclate aux yeux : « übrigens passt zu ἰδέαις βασάνων dem Sinne nach besser πολυτρόποις als αἰκισμοῖς. »

En réunissant toutes les observations qui précèdent, nous pouvons conclure à la probabilité d'une tradition manuscrite accomplie dans le sens inverse de la généalogie dressée par M. Sigalas. Δ, texte long, est primitif, mais il n'est à l'état pur dans aucun de ses témoins ; les additions particulières à P sont suspectes à raison de la facilité qu'il trahit à répéter tel ou tel nom propre ; des textes brefs, An A représentent le type Δ soulagé des surcharges de la faconde : c'est un peu la différence du discours sténographié avec le discours retouché ; QGHN (= Γ) résultent d'une révision assez profonde de ce texte abrégé, chaque témoin ayant par ailleurs subi pour son compte des remaniements dont il est malaisé de fixer la portée exacte ; ainsi Q (XVI^e s.) a été retouché d'après des mss anciens (S? entre autres), mais l'édition de M. Sig. n'a pas renseigné les différences de 1^e et 2^de main ; H a de nombreuses lacunes, et il n'est pas toujours possible de les ramener à des homoïoteleuta ou autres accidents ; mais le fait, signalé par l'éditeur, que A est plus proche de QGN que de H crée une nouvelle présomption contre ce dernier.

Terminons cette trop longue discussion par quelques remarques de détail. M. S. a voulu aider le lecteur en usant de l'apparatus positif : c'est un excès de sollicitude et en fin de compte un mauvais service ; la répétition des sigles à chaque page (nécessitée par le caractère fragmentaire de nombreux témoins) suffisait à la clarté. Trop parler nuit, et trop imprimer embrouille. — P. 37, une inexactitude à signaler : à la référence 64^17 A n'est pas renseigné dans le 1^er groupe, et la citation de P ne correspond pas à l'apparatus qui n'indique pas l'omission des deux derniers mots. — Enfin, dans son introduction qui fourmille de renseignements précis (p. 3, n. 6, la référence *doit* être inexacte) M. Sig. consacre une quinzaine de lignes (p. 3) à démontrer au P. Vailhé qu'il a fait erreur en appelant Chrys. « le cadet de la famille », comme quoi Chr. n'était pas *le dernier*, mais le second des trois. Que de temps et de papier perdus ! Le P. Vailhé savait tout cela : il l'avait même dit clairement, puisque, au même endroit de son article, il appelait Cosmas l'aîné des trois et Gabriel le plus jeune : en nommant Chr. le cadet, il voulait dire le second ; et bien que l'usage

Digitized by Google

français ait donné un sens particulier à l'expression dont il s'est servi, le contexte montrait à l'évidence qu'il fallait prendre « le cadet de la famille » non *in sensu composito*, le-cadet-de-la-famille ou le Benjamin, mais *in sensu diviso :* celui qui dans la famille avait le rang du cadet, c'est-à-dire, en bon français, le second. — D. B. SODAR.

A. Dorsaz, C. SS. R. **Notre parenté avec les Personnes divines.** Esschen (Belgique), Librairie S. Alphonse, 1921. In-12, 275 p. Prix : 7 fr. 50.

Le R. P. Dorsaz expose dans ce livre une doctrine d'une grande portée théologique et ascétique, il répond à une question que se posent non seulement les théologiens, mais aussi toutes les âmes qui pratiquent l'oraison : à savoir quelles sont nos relations avec chacune des Personnes divines. Les docteurs de l'école thomiste enseignent, que, en conséquence de l'indivisibilité de l'action divine, c'est par *appropriation* seulement que les Écritures attribuent des efficiences spéciales aux trois Personnes. Plusieurs théologiens cependant estiment que cette explication ne rend pas suffisamment compte des textes nombreux de l'Évangile, qui semblent distinguer les œuvres du Père, du Fils, du Saint-Esprit : la thèse notamment de l'union spéciale du Saint-Esprit avec l'âme des justes a été, à la suite de Petau, défendue par des auteurs contemporains de grand mérite tels que Scheeben, Heinrich, le P. Régnon, Mgr Waffelaert. Ces derniers pourtant à l'aide de restrictions diverses ont tâché d'éviter les conséquences, difficilement admissibles, que la théorie de Petau porte avec elle. Le P. Dorsaz étudie ces systèmes (p. 72-95), mais d'accord avec les Thomistes, il ne s'y rallie pas, et cherche dans une autre voie la solution de la difficulté. Voici en quels termes il résume sa thèse, que modestement il qualifie d'hypothèse, et déclare soumettre à l'examen des théologiens.

« Le Verbe, en s'incarnant, a fait entrer son humanité dans le Saint des Saints, dans la Trinité même. Or par la grâce du baptême nous sommes incorporés au Christ. Donc si nous avons le bonheur d'être les membres du corps mystique de Jésus, nous sommes apparentés aux divines Personnes. » (p. 185). La majeure de ce syllogisme a deux parties : l'humanité du Christ participe à la filiation divine, en vertu de l'union hypostatique — elle participe aussi à la spiration du Saint-Esprit (p. 114). Plusieurs théologiens concéderont cette première partie, mais la seconde est moins sûre : toutefois, l'A. le fait remarquer expressément : cette union de l'humanité du Christ avec le Saint-Esprit « diffère du tout au tout de l'union du Verbe avec la Sainte Humanité » (p. 173).

La mineure de l'argument constitue l'élément essentiel de toute la théorie, c'en est aussi le point délicat : il s'agit d'établir « que nous sommes reliés à la nature humaine de Jésus au point de ne former avec elle qu'un seul tout », (p. 115) afin d'en inférer que nous aussi nous avons des attaches particulières avec chacune des Personnes divines. Quelle est la nature de notre union avec l'humanité du Christ ? « S'il n'y avait que la charité pour souder le corps mystique à sa Sainte Humanité, il n'y aurait qu'une union affective morale, et non unité physique » continue l'A. (p. 163), et cela ne suffirait pas pour établir la thèse de notre apparentement avec les divines

Digitized by Google

Personnes. Il faut une union physique continue, une union d'amitié avec l'Humanité Sainte : une telle union exige que l'humanité du Christ soit avec nous, elle devrait donc jouir d'une certaine ubiquité et aussi entrer dans l'objet de notre béatitude suprême, comme fin secondaire. Ce sont là des difficultés qu'on peut opposer à la thèse, mais dont le P. Dorsaz prend occasion pour l'expliquer davantage. C'est au ciel que l'union physique et continue des âmes bienheureuses avec l'humanité du Christ est adéquatement réalisée, c'est là qu'indéfectiblement, les élus sont fils du Père, frères du Verbe, et c'est là que le Saint-Esprit est leur vie, mais sur la terre nous avons droit à cette divine parenté, nous l'atteignons par l'espérance, et nous l'obtenons réellement dans la Sainte Communion : « dans la communion à la vie du Christ que le chrétien y reçoit, il trouve une participation réelle à son amour pour le Père dans l'unité du Saint-Esprit » (p. 182).

Ce n'est pas un des moindres mérites de la thèse du P. D. que de nous donner une si haute idée de nos relations d'amitié avec le Christ, et de l'intimité que nous contractons par Lui avec les trois Personnes divines. Il cite des textes nombreux de l'Écriture et des Pères qui s'harmonisent avec ses idées et estime que sa théorie prend son point de départ dans les principes de S. Thomas, enseignant que la grâce sanctifiante « établit par sa nature même une véritable amitié entre Dieu et ceux qui en sont ornés, et que l'amitié tend de son propre poids à l'union réelle » (p. 241). — Tel est en effet le principe de S. Thomas, mais nous ne pensons pas qu'on puisse en conclure que « être parfaitement uni au Christ, c'est plus que recevoir la grâce sanctifiante » (p. 189), que « ce n'est pas la grâce sanctifiante comme telle, comme participation à la nature divine qui est source de notre parenté (avec les Personnes de la Trinité), c'est le corps mystique du Christ » (p. 186). S. Thomas en effet ne recourt qu'à la grâce sanctifiante toute seule pour expliquer l'union qui existe dans le corps mystique du Christ.

Toutefois, malgré ces réserves, nous estimons que l'étude si approfondie du P. D. est de nature à éclairer davantage les questions difficiles qui en font l'objet, et nous ne pouvons que féliciter l'A. d'avoir poussé si loin ses investigations. D. R. PROOST.

O. SCHILLING. — **Moraltheologie.** Fribourg, Herder, 1922. In-12, 550 p. Prix : 12 fr. 50.

Ce nouveau manuel de théologie morale se distingue surtout par de grandes qualités d'ordre philosophique. Son auteur n'a pas voulu condenser en peu de pages toute la matière des cours ordinaires de morale, au contraire, il a élagué ce qui n'est pas strictement de son domaine, notamment le droit canon et la casuistique, et a gagné ainsi de la place pour bien poser les bases de la morale et en discuter les principes.

Le plan du livre aussi est disposé d'après une méthode vraiment scientifique : la 1e partie concerne l'ordre moral, et traite 1° des éléments de l'ordre moral : sujet (l'homme en tant que libre), norme objective et subjective (la loi et la conscience), objet (action humaine, vertus) ; 2° du péché, destructif de l'ordre moral ; 3° du rétablissement de l'ordre moral (sacre-

Digitized by Google

ments); la 2me partie embrasse la morale spéciale et se divise d'après les devoirs envers soi-même, envers Dieu, envers la société.

La doctrine philosophique et sociologique de l'A. est conforme aux principes de S. Thomas; au chapitre de la conscience, parmi les systèmes il préfère l'équiprobabilisme comme répondant le mieux à l'intention d'une conscience droite, il critique, avec raison, pensons-nous, le principe qui sert de base au probabilisme, mais ajoute avec raison aussi, que le probabilisme, ne conduit nullement au laxisme, comme on l'a insinué quelquefois.

Les questions sociales, droits de l'Etat, socialisme, féminisme, sont prises en due considération et résolues dans le sens chrétien. De même la théorie de la guerre, pour laquelle, exceptionnellement, l'A. se réclame en premier lieu de l'autorité d'un écrivain français Mr Vanderpol. Il serait cependant nécessaire d'ajouter quelques restrictions au sujet du passage de l'ennemi par les pays neutres, de peur que le lecteur n'applique au cas récent de la Belgique ce qui est dit (n° 523) de la licéité de cette opération.

D. R. P.

R. P. JANVIER. O. P. *Conferences de N.-D. de Paris. La Vertu de Tempérance II. Carême 1922.* In-8 écu. Paris, Lethielleux. 8 fr.

N'est-il pas vrai que nous nous croirions frustrés si chaque carême ne nous valait pas, de la part du P. J., un nouveau volume de doctrine, d'exhortation morale et d'éloquence ?

En 1921 le conférencier de N.- D. avait traité de la *Tempérance*, d'abord en général, puis du point de vue des jouissances qu'elle doit spécialement refréner dans notre nature. 1922 l'a vu compléter très heureusement son tour d'horizon sur le domaine de la même vertu cardinale.

Si celle-ci ne rencontre plus, cette fois, d'instincts aussi grossiers à soumettre, elle a à se diversifier en toute une gamme de vertus morales — humilité, nuances de la mansuétude, variétés de la modestie dans les désirs —, destinées à réduire des passions, altières ou subtiles, dont seul l'esprit de l'Évangile a su ou apercevoir, ou pleinement éclairer la malice : l'orgueil ; la colère ; l'ambition immodérée du savoir ; la curiosité de tout, y compris le mal et l'occulte ; l'avidité des lectures, des spectacles, des émotions malsaines, des divertissements mondains.

La sagesse traditionnelle trouve, sur tous ces points, des conseils si appropriés à nos besoins, qu'on la croirait faite pour l'heure présente.

Suivant sa coutume, l'orateur demande à la Passion du Christ l'illustration, divinement émouvante, de la doctrine développée au cours de la quarantaine.

DOM M. FESTUGIÈRE.

ALEXANDRE CIOLLI. — *Directoire pratique du jeune confesseur; traduit de l'italien par l'abbé Ph. Mazoer.* 11e édition revue et corrigée conformément au nouveau code canonique et aux décisions récentes du saint Siège. Paris, Téqui, 1923. — 2 vol. in-12, XVI-450 et 422 p. Prix: 10 fr.

La codification du Droit canon a fourni l'occasion à beaucoup d'auteurs de rafraîchir des ouvrages très goûtés en leur temps mais menacés de l'oubli par leur vétusté même ou par l'attrait d'une littérature plus récente. Tel est le cas du Directoire pratique du jeune confesseur. Paru en italien en 1883, ce livre fut traduit en français sur la 4me édition en 1898. Voici la 11e édition largement remaniée d'après la nouvelle législation. Cet ouvrage franco-latin (car tout ce qui touche à des matières scabreuses est traité en latin) est à recommander non seulement aux jeunes prêtres mais encore aux vieux confesseurs. Ceux-ci ont bien comme guide leur bon sens et leur expérience, (que rien ne remplace, pas

Digitized by Google

même un bon directoire), mais une longue habitude du confessionnal engendre parfois la routine et les méthodes par trop expéditives.

Et puis la morale et le droit ont évolué. Se remettre à l'étude des manuels et du nouveau code, tous n'en ont pas le loisir ou le courage.

Ce directoire vient à leur aide. Ils y trouveront dans une lecture claire et facile la solution pratique de tous les cas qu'ils pourront rencontrer au confessionnal et même de ceux qu'ils n'y rencontreront jamais. Ce travail très mûri est le fruit d'une théologie sûre et d'une longue pratique du plus difficile des ministères.

A la fin du premier volume le censeur officiel n'a eu que quatre passages plus ou moins en défaut à signaler. Nous ne pensons pas qu'il y en ait davantage. Sans doute on pourrait discuter plus d'une solution proposée, et le casuiste averti en trouvera parfois de plus conformes à sa façon d'interpréter la loi. D'ailleurs le but de l'auteur n'est pas d'exposer et de discuter des principes théologiques mais de montrer directement même dans les questions controversées la voie à suivre « la plus pratiquement pratique », On peut donc adopter en toute confiance les normes de ce directoire dont la lecture sera très utile à tous les confesseurs jeunes et vieux et les préservera du danger de l'ignorance et des bévues de l'inexpérience ou de la routine. D. B. MARMOL.

ED. HUGON, O. P. *Les Vingt-quatre thèses thomistes. — Principes de philosophie.* Paris, Téqui, 1922. In-12, X-308 pp. Prix : 7 frs.

Le P. H. a réuni dans ce volume des articles précédemment parus dans la *Revue Thomiste.* En 1912, sur le désir que lui en exprima Benoît XV lui-même, le R. P. entreprit de commenter et de mettre en valeur les 24 propositions qui résument authentiquement la philosophie de s. Thomas et contiennent la doctrine préférée par l'Église. Il en vint ainsi à composer un ouvrage qui est tout à la fois une solide *introduction* aux études philosophiques et théologiques et un précieux abrégé de philosophie.

Aux professeurs qui ont la louable habitude d'exiger de leurs élèves, après le cours élémentaire de deux ans, une récapitulation générale de tous les traités, nous signalons spécialement le livre du R. P. H. L'expérience fait voir que l'élève, fatigué par neuf mois d'étude, absorbé par la préparation de la soutenance annuelle, s'effraie et se rebute à la pensée d'une « revue » surérogatoire qui le ramène brutalement à la page 1 de son manuel. On ne lui demande que l'essentiel, il est vrai. Mais cet essentiel, comment peut-t-il le discerner, l'extraire et l'ordonner lui-même dans la presse où il est ? Qu'on lui mette dans les mains le livre du R. P. H. et la tâche lui deviendra facile, agréable, profitable surtout. Au terme de sa lecture, pour peu que celle-ci ait été attentive et méthodique, l'élève aura le sentiment qu'il a « refait sa philosophie » et singulièrement aplani la route qui conduit aux spéculations théologiques. D. W. D.

HAGEMANN. — *Metaphysik, neu bearbeitet von Dr J. A. Endres.* 8te Aufl. Fribourg, Herder, 1922. In-8, 216 p. Prix : 8 fr.

La Métaphysique, telle que la conçoit H. comprend non seulement la science de l'être, mais encore la science du monde et de ses principes généraux, en d'autres termes : l'ontologie, la cosmologie, la psychologie, et la théologie naturelle.

L'abondance des matières condensées en un seul volume s'explique par le ait qu'il s'agit d'un cours élémentaire. L'auteur expose les questions principales et les résout dans l'esprit de la philosophie scolastique ; mais il ne pousse pas à fond les questions métaphysiques discutées entre les écoles, telles le principe d'individuation, la distinction entre l'essence et l'existence, la prémotion physique.

Digitized by Google

Les parties concernant la vie organique, l'âme des animaux, la spiritualité de l'âme humaine, sont bien documentées, les conceptions des philosophes modernes sont prises en considération quand l'opportunité s'en présente. Dans la théodicée les arguments pour l'existence de Dieu sont exposés avec force et clarté.

Les modifications assez nombreuses que le Dr Endres a apportées aux éditions anciennes de H. en ont peut-être modifié quelque peu la direction philosophique, mais nous ne pouvons que les approuver parce qu'elles constituent un rapprochement avec la vraie pensée des scolastiques. D. R. P.

R. HOORNAERT. **Sainte Térèse écrivain. Son milieu, ses facultés, son œuvre.** Bruges, Desclée, 1922. xx-652 p. Prix : 15 fr.

« En Térèse d'Avila, on a honoré la Sainte; on a célébré le Docteur; on n'a pas admiré l'Écrivain... Il est temps de lui rendre justice. » Ainsi débute la conclusion de ce beau livre (p. 645) : elle en exprime à la fois la genèse et le but.

Ce but, l'auteur l'a pleinement atteint. Écrivain de race, neveu du très regretté chanoine Hector Hoornaert trop tôt ravi aux lettres belges d'expression française, dont il était un des plus beaux ornements [1], l'abbé Rodolphe Hoornaert a traité son vaste sujet avec autant d'ampleur que de précision, combinant dans une rare mesure la synthèse et l'analyse.

Un simple coup d'œil jeté sur la « Bibliographie du Sujet » suffit pour montrer que l'auteur n'a pris la plume qu'après s'être savamment outillé. Il connaît du reste à fond l'Espagne et possède jusqu'à ses plus fines nuances la langue sonore de Castille.

Pour mieux placer son héroïne dans son cadre l'A. consacre la première partie de son étude au milieu dans lequel est apparue et a vécu cette femme étonnante, à la fois si femme, oh combien ! et si homme, que le Dominicain Fernandez écrivait d'elle : « On m'a dit que c'était une femme, mais il n'en est pas ainsi ; c'est un homme et des plus hommes que j'aie vus » [2] En quatre tableaux du plus vif intérêt, l'A. dépeint à coups de pinceaux vigoureux et colorés les horizons politiques, le milieu social, l'atmosphère intellectuelle et le moment littéraire.

Introduisant Sainte Térèse dans ce cadre, il étudie à fond les facultés dont Dieu avait doué la future fondatrice du Carmel réformé : ses facultés émotives et son intelligence; puis cette même émotivité — mot cher à l'auteur, — et sa vie d'action ; cette même intelligence et sa vie mystique. Faute d'espace, nous ne pouvons que signaler la méthode suivie par l'auteur, sans entrer dans les développements toujours si intéressants et si fouillés, rendus doublement attachants par les textes de la sainte dont ces pages sont émaillées. Comme il est charmant, par exemple, cet aveu : « Quand j'étais jeune, on m'a dit que j'étais jolie, et je l'ai cru ; plus tard on m'a trouvé de l'intelligence, je l'ai cru encore ; on me dit aujourd'hui que je suis sainte. Cette fois je ne me fais plus d'illusions » [3]. Signalons les

1. L'ouvrage est dédié au traducteur des œuvres de S. Jean de la Croix.

2. RIBERA, *Vie de la Mère Térèse*, l. III, ch. I. L'œuvre de Sainte Térèse ne se comprend bien qu'en tenant compte de ce double aspect de sa physionomie, si complexe en apparence, et pourtant si simple dans cette unité supérieure.

3. YEPES. *Vida, virtudes y milagras de la bienar. Virgen T. de J.* III. VII.

Digitized by Google

très belles pages dans lesquelles l'auteur décrit le caractère et l'intelligence de notre sainte. C'est très justement pensé et excellemment dit (p. 162). En parlant de l'émotivité de son héroïne au milieu de sa vie d'action, l'abbé Rod. Hoornaert tient à donner la véritable portée de l'exclamation célèbre : « *morir o padecer*, » souvent interprétée dans un sens incomplet, pour ne pas dire inexact (p. 189). Il a bien compris l'ardeur apostolique de Térèse. « Son cœur, dit-il, fut aussi grand que le monde ; et comme sur l'empire de Charles Quint, le soleil ne se couchait pas sur les vastes domaines de sa charité. » (p. 192). En touchant discrètement le problème térésien, l'auteur venge son héroïne des outrageantes appréciations que cette émotivité de Térèse inspire à des profanateurs tels qu' Alphonse Karr, Zola, Esquirol, Catulle Mendès et Ed. Cazal[1]. Citons la conclusion de l'auteur : « De ce court résumé de la question de principe, il ressort que les états et phénomènes mystiques n'ont pu nuire aux facultés intellectuelles de notre écrivain ; qu'au contraire ils ont pu et même, si l'on admet la théorie catholique, ils ont dû lui ouvrir dans l'intelligence de merveilleux horizons, unifier l'action de ses facultés et décupler ses énergies » (p. 215). Nous voudrions citer les belles pages qui terminent la seconde partie de l'ouvrage. Il serait difficile de mieux résumer les facultés dont Térèse disposait pour son activité littéraire.

Cette œuvre littéraire, aussi variée que vaste, fait l'objet de la troisième partie, la principale de ce beau livre. Avant de passer à l'examen particulier des divers écrits l'auteur examine d'abord les caractères généraux, puis les sources. Le chapitre final, consacré au style de Sainte Térèse, est en quelque sorte l'aboutissant de tout l'ouvrage.

M. H. commence par étudier dans les œuvres de Sainte Térèse la composition, l'exposition et le récit. Si admirateur qu'il soit du génie de son héroïne, il reconnaît dans son œuvre des défauts et des lacunes. Mais dès le début il met en relief le mérite immense que Térèse eut de retourner à la vérité, au naturel, en rompant avec des procédés affectés et faux. Elle a du reste dépeint elle-même le caractère dominant de son style, en ces mots : « J'écris comme je parle. Je n'ai d'autre souci que d'employer des mots qui signifient bien ce que je veux dire, et je le dis le plus simplement possible : l'affectation ne convient à aucune langue ! »[2] Se doutait-elle que par cet aveu elle faisait le meilleur éloge de son style, en même temps qu'elle traçait pour tous les écrivains à venir un vrai programme littéraire ? En étendant à la composition elle-même ces principes, qui valent surtout pour l'expression, Sainte Térèse est tombée dans un excès. C'est en cela surtout, peut-être, que chez elle l'écrivain est resté femme.

Après avoir étudié dans l'œuvre térésienne ce qu'il appelle l'esthétique physique et l'esthétique psychique, l'imagination et l'analyse, l'A. met en relief l'art de bien dire dans lequel sainte Térèse excellait. De là le charme exquis de ses lettres, où l'on retrouve, ou plutôt où l'on trouve

1. P. 192. suiv. L'auteur me permettra-t-il d'être moins admirateur que lui du fameux groupe du Bernin représentant la Transverbération ?

2. *Dialogo de la lanyua*. Ev. Bochmer : *Romanische Studien*, t. XXII, 1895.

Digitized by Google

d'avance, ainsi que l'auteur le fait très bien remarquer, tous les agréments et tous les mérites de Madame de Sévigné.

En parlant enfin du lyrisme dans l'œuvre térésienne, — ce chapitre est celui qui nous a le plus ému, — M. H. fait un excellent rapprochement entre le lyrisme de sainte Térèse et celui de Bossuet. La comparaison s'impose, sans doute. Mais le lyrisme de sainte Térèse, plus spontané et plus chaud, ne tient-il pas plus encore de celui de Saint Augustin, inspirateur du grand orateur français? On sait du reste l'influence qu' exerça la lecture des *Confessions* sur la formation de la sainte.

Le peu que nous venons de dire suffira, croyons-nous, pour donner une idée de la haute valeur et du captivant intérêt du livre *Sainte Térèse écrivain*. Au mérite d'une érudition peu commune et d'un sens catholique délicat, il ajoute celui d'un style élégant, nerveux, richement coloré, atteignant sans effort à une éloquence chaude et communicative. En recommandant vivement la diffusion de ce bel ouvrage, nous remercions l'auteur de nous avoir fait mieux connaître et dès lors mieux aimer la grande mystique d'Avila.

MGR H.-LAURENT JANSSENS, O. S. B.
Ev. tit. de Bethsaïde.

F. VINCENT. *S. François de Sales, directeur d'âmes*. 4 éd. Paris, Beauchesne, 1923. In-8, VIII-581 p. Prix 15 fr.

Il ne faut pas rechercher en ce livre une étude historique et psychologique de l'action spirituelle exercée par S. François de Sales sur la Mère Favre, la Présidente Brulart, Madame de Charmoisy et les différentes Philotée. C'est une étude générale de la doctrine et de la méthode du saint évêque que l'auteur nous propose. Il traite successivement des tendances théologiques du saint : son Optimisme ; ensuite de son Moralisme; de ses conceptions très caractéristiques sur l'Amour comme but et moyen ; de la culture de tout l'homme. Suivent certains chapitres sur les exercices de piété intitulés : Culture de l'amour et de la volonté par l'effort du dirigé. Le travail se termine par quatre intéressants chapitres sur les principes et la méthode de S. François dans la direction des âmes.

Cet exposé synthétique est proposé avec beaucoup d'assurance, une belle aisance de style et d'exposition et une information généralement bien documentée. Néanmoins, si S. François de Sales devait apprécier lui-même cet exposé de son enseignement spirituel, retrouverait il, en chaque chapitre, l'écho fidèle de toute sa pensée ? Nous n'oserions l'affirmer.

Au chapitre II, M. F. V. indique en ces mots l'une des caractéristiques de la doctrine du saint : « le regard du bénédictin est premièrement sur Dieu ; le regard du salésien est avant tout sur soi. » (p. 117). « C'est l'œil, fixé sur elle même, que Philotée entreprend le grand œuvre de la culture du *Moi*, (sic) cet œuvre qui lui semble seul en mesure de donner à Dieu l'honneur qu'il attend de sa créature. » (p. 118). — Nous croyons au contraire que faisant de l'amour le but et le moyen dans la vie spirituelle, l'enseignement général du saint tend à conduire le regard de l'âme principalement du « costé de son amour, » c'est-à-dire vers Dieu et son bon-plaisir. Conséquemment, afin de plaire à Dieu, l'âme s'appliquera à la

Digitized by Google

correction de ses défauts, à la pratique de ses devoirs d'état et des vertus. C'est donc l'œil avant tout fixé sur Dieu que Philotée marche, parce qu'elle ne désire que Lui plaire.

Que l'on prenne la peine de relire dans la *Vie dévote* au livre II, les chapitres 12 et 13, dans les *Vrais entretiens*, celui sur la simplicité (par ex. p. 217 éd. Annecy), dans le *Traité de l'Amour de Dieu*, les livres VIII et IX, on se persuadera que l'œil de Philotée doit regarder premièrement Dieu et que la culture de son moi est l'effet immédiat de ce regard d'amour. — Du reste, S. François a toujours combattu la pensée dominante du haïssable moi. — Les examens de conscience, tels qu'il les conçoit, ne doivent être ni multipliés ni allongés. — Le saint a-t-il jamais aimé ceux qui sont « repliants .. qui veulent tout voir, tout esplucher ce qui se passe en eux ? » (Amour de Dieu, VI chap. 10).

Autre remarque. Sous ce titre « la culture de l'amour par l'effort du dirigé » (p. 291) l'auteur en divers chapitres, traite tout d'abord de l'oraison mentale, le grand moyen de la culture de l'amour, puis de ce qu'il nomme : les moyens auxiliaires : oraisons jaculatoires, prières vocales, examen de conscience, sacrements (sic).

Personne ne disconviendra que la formule d'entête n'a ni le charme, ni l'onction propres à la plume du saint. Quant à la classification des cinq moyens proposés par l'auteur, nous regrettons de devoir formuler trois reproches. D'abord tous ces moyens sont des exercices de piété. Or, le saint n'a-t-il pas fait de l'accomplissement constant, simple et généreux de la volonté divine, le grand moyen de cultiver l'amour ? — Ensuite pourquoi la Sainte Messe est-elle si peu en honneur ? S. François la regarde comme « le soleil des exercices spirituels... le cœur de la dévotion », et il veut que « nous l'offrions toujours avec le prêtre. » (*Introd. Vie dévote*). — Enfin dans sa classification, M. F. V. cite les sacrements, y compris la S. Eucharistie, parmi les moyens auxiliaires, après les oraisons jaculatoires et l'examen de conscience. Dans son *Traité de l'Amour* (III. c. 1, 2, 3.) le saint a exposé sa pensée sur la croissance en nous de la charité. Son enseignement est loin de la vue unilatérale que comporte l'agencement de l'ensemble des chapitres de M. F. V. Le saint, si attaché à la doctrine du concile de Trente, n'aurait certes pas approuvé ce moule de pensée qui tend fatalement à engendrer une étrange appréciation ou dépréciation des valeurs chrétiennes, quel que soit le mérite intrinsèque de chacun des chapitres.

Les controverses théologiques ! Nous admettons volontiers avec M. F. V. « qu'avant Molina, François de Sales a fait son adhésion à la thèse moliniste » (p. 4). La lettre de l'Evêque de Genève au vénéré et docte Lessius en fait foi. Mais l'auteur n'exagère-t-il pas lorsqu'il ajoute : « voilà de quoi il importe de se souvenir si l'on veut comprendre sa doctrine spirituelle et même sa méthode de direction » ?

Le saint en sa doctrine n'était pas moliniste si tranché. Dans son *Traité de l'Amour de Dieu*, supprimez par hypothèse le fond d'idées qui lui sont communes avec S. Thomas : c'est par les idées-mères, c'est par la structure même du traité que celui-ci s'écroulera. Par une hypothèse con-

Digitized by Google

traire supprimez de ces pages les notions formellement molinistes : presque rien ne sera changé. Pour bien comprendre la pensée doctrinale du saint, il ne faut pas se placer sur le terrain des controverses théoriques, mais sur celui de la pratique du saint amour.

Venons en à critiquer les assertions de M. V. sur la spiritualité bénédictine. Il s'en occupe à plusieurs reprises au cours de son livre. Il conçoit le bénédictin comme étant exclusivement censé avoir pour formule de vie : « Tout pour l'office, même la sanctification. » (p. 118), « l'ascète bénédictin fait de son *perfectionnement* un *moyen* en vue d'une fin propre qui est de bien chanter les louanges de Dieu ». (p. 117). — Peu soucieux de l'équilibre voulu par S. Benoît entre la prière et le travail ; entre le dévouement au prochain et la recherche du recueillement personnel, M. F. V. théorise sur un idéal abstrait sans attache avec l'ensemble de la règle bénédictine, ni avec la tradition. Il ignore que la maxime de S. Benoît : « ne rien préférer à l'Œuvre de Dieu » n'a pas d'après le contexte du chapitre 43 de la S. Règle, le sens d'un axiome tendant à diminuer l'estime du moine pour le travail. S. Benoît entend qu'au signal annonçant l'Office, les frères abandonnent instantanément leurs travaux pour s'empresser à la prière, car dit-il : il ne faut rien préférer à l'Œuvre de Dieu ». Si l'auteur avait étudié la Règle, il aurait remarqué que S. Benoît n'indique jamais l'Office divin comme étant le but ou la raison d'être de l'effort ascétique de ses fils. Pour lui, le but de l'ascétisme est le retour de l'âme à Dieu (*Prologue*), la perfection de la charité (*12me degré d'humilité*), l'amour du Christ (c. V), la pénétration plus avant de l'âme en Dieu, *magis ac magis in Deum proficiat* (c. LXII), etc. Ces fins sont absolues, et ne sont nulle part ramenées à la bonne psalmodie. Le jeune docteur ès-lettres a-t-il jamais pris un contact personnel avec la Règle de S. Benoît ?

Le sens général du rite antique de la profession monastique apporte lui, aussi, un démenti formel à la thèse de l'auteur. Personne n'y a jamais vu une députation à une fonction liturgique, mais bien « l'offrande à Dieu de toute une vie ascétique ; vie dont la liturgie est un des éléments, mais dont elle n'est nullement le tout ».

Quant aux citations d'abbés bénédictins apportées par l'auteur, nous nous permettons d'abord de lui demander à quoi il peut reconnaître « les purs disciples de S. Benoît, » aux yeux desquels les studieux bénédictins de la congrégation de S. Maur, sans distinction, « sont comme une portion infidèle de la grande famille bénédictine, comme un groupe dissident qui a forligné ». (p. 131 note). — Parmi les citations aucune n'est nette. Celle de Dom Delatte est certes assez sympathique à M. F. V., mais elle n'a pas le caractère exclusif propre à sa thèse. Si l'auteur avait lu dans les *Principes de Vie monastique* les chapitres que D. Maur. Wolter a consacrés au *Travail du Moine* et aux *Œuvres de charité* il n'aurait certes pu estimer de bonne foi que l'abbé de Beuron fût en accord de pensée avec lui.

Loin de voir dans la spiritualité bénédictine et celle de S. François de Sales « deux écoles..., des voies divergentes » comme l'affirme M. F. V. (p. 116), nous aimons au contraire à reconnaître une grande parenté

Digitized by Google

d'esprit dans la doctrine des deux saints : identité de vue, quant à l'estime pour l'office divin qu'il faut réciter avec respect et application intérieure ; quant à l'amour, considéré comme but et moyen du perfectionnement individuel ; quant à l'esprit de discrétion et de mesure dans la manière d'user et de se mortifier des créatures ; quant à l'importance hors paire, donnée dans l'ascétisme à la lutte contre la volonté propre, de manière à conduire l'âme vers la sainte indifférence et l'abandon. Comme S. Benoît en son temps, S. François au début du XVII siècle fut un esprit policé, conciliateur, sachant adoucir l'austérité tout en maintenant une sainte rigueur, sachant tenir compte des possibilités concrètes d'un chacun. Dans la direction des âmes, l'un et l'autre ont voulu que le directeur s'adapte, attende, tempère et se fasse aimer plutôt que craindre. Enfin, les deux saints comprennent l'amour comme « une humilité ascendante » ; dans leur pensée, le bon zèle, la dévotion, l'avancement spirituel s'affirment par la pratique des « petites vertus ». (S. Règle VI et LXXII).

M. F. V. n'a pas signalé ces rapprochements. Nous n'aurions pas voulu lui en faire la remarque si la tendance à confronter les deux spiritualités, en les opposant, n'occupait, de par sa volonté, une place assez considérable dans son livre.

Sur le travail des moines bénédictins, et « l'inorganique et balbutiante contemplation des anciens, » (p. 110) les idées de l'auteur manquent, pour le moins, de mise au point. Nous ne voulons pas discuter des assertions qui laissent entendre que l'oraison des anciens est de qualité inférieure, non parce qu'elle manque d'amour ou d'humilité, mais parce qu'elle n'est pas conforme à telle méthode ; et que le bénédictin est en dehors de son idéal authentique quand il est homme d'étude : « on a dit d'un mot peut-être un peu simplificateur : le bénédictin lit, il n'étudie pas ». (cité, p. 131).

Sur la valeur de l'Office divin, voici sa thèse : « la louange n'est agréable à Dieu que dans la mesure où elle nous accroît moralement. D'elle même, elle n'est rien, si nous ne la ramenons à sa fonction instrumentale, si nous ne la faisons moyen de perfection et stimulant d'amour ». (p. 119.).

On le voit, pour M. F. V. la louange de Dieu n'a de valeur que comme moyen de « culture du moi ». S. François tout au contraire, envisage principalement la louange comme culte de Dieu : culte relevant de l'amour désintéressé de complaisance et de bienveillance (traité de l'Amour l. V. ch. 7, 8, 9).

La tendance à tout considérer exclusivement en fonction de « l'utilitarisme spirituel » conduit donc l'auteur à ignorer toute la valeur qu'apporte à la prière de l'Église son association au sacerdoce éternel du Christ. Il néglige aussi d'attacher de l'importance à la valeur intrinsèque propre aux actes de la vertu de religion : actes par lesquels l'homme, conscient de ses relations avec Dieu, s'efforce de les reconnaître par la louange, l'action de grâces, etc. Ces actes ont une « rectitude morale » en laquelle Dieu nécessairement se complaît, non comme César dans les flatteries qu'on lui adresse, mais parce que Dieu se complaît dans la justice et la



Digitized by Google

vérité. Il requiert et agrée notre louange « comme conforme à notre condition, et si propre pour tesmoigner l'amour respectueux que nous Lui devons... » (*loc. cit.* 8). Sans doute la liturgie apporte aux âmes un stimulant de vie intérieure ; elle les accroît moralement, mais ce n'est pas, formellement et avant tout, en raison de cette fonction utile que Dieu se complaît en la prière de son Église, comme l'entend l'auteur ; mais bien, parce qu'elle est unie à la louange éternelle du Christ et qu'elle exprime l'effort humain le plus conforme à la nature de l'être intellectuel pour reconnaître la Majesté divine et ses bienfaits d'ordre naturel et surnaturel.

En terminant, — sans atténuer la gravité de nos critiques, — nous tenons à reconnaître que le livre de M. F. V. a du charme et de l'intérêt. L'auteur a moissonné avec talent dans les œuvres du saint évêque. Il nous a présenté, avec brio, des gerbes agréablement composées, mais en liant le bon froment du saint, il y a joint — nous le regrettons pour ses lecteurs confiants — certaines tiges... intruses et malavisées.

D. I. RYELANDT.

PAUL LEHMANN. *Die Parodie im Mittelalter.* Munich, Drei Masken Verlag, 1922, 8°, 252 pp.

C'est un chapitre bien curieux de l'histoire littéraire du Moyen Age que vient d'écrire M. Lehmann, professeur à l'Université de Munich, ce merveilleux connaisseur des richesses manuscrites de cette époque. La parodie est souvent une satire, mais c'est quelque chose de distinct, car elle peut être un simple divertissement. Il y a parodie quand il y a travestissement d'un texte connu, ou quand on veut faire un tableau soi-disant fidèle de façons de voir, de mœurs, d'usages, de faits, de personnes et qu'en réalité on les caricature. Le moyen âge a beaucoup parodié et persiflé ; il l'a fait avec une crudité, une irrévérence, un sans-gêne qui nous choque ; pour le comprendre, non pas pour l'excuser, il faut se reporter dans ces siècles exubérants de vigueur, de sauvagerie, de passions violentes dans le bien et dans le mal. La parodie du sacré n'était pas toujours la critique ou le persiflage du sacré ; on visait surtout à l'effet, celui de provoquer le rire bouffon par le travestissement de textes connus, rien que par le contraste.

La parodie doit être aussi ancienne que le monde, et dire dans quelle mesure le moyen âge l'a héritée du monde antique est chose impossible ; en tout cas on la trouve dès le seuil de ce qu'on appelle le moyen âge, et celui-ci la transmet à l'époque moderne, plus fine peut-être, mais aussi acérée. M. Lehmann fait passer sous nos yeux la série des parodies que la littérature médiévale a conservées, en caractérisant leur contenu, leur valeur, en fixant parfois avec plus de netteté leur provenance et leur véritable nature, notons p. ex. la *Cena Cypriani.* La lutte entre l'Empire et la Sacerdoce, les rivalités entre les deux clergés, entre anciens et nouveaux ordres, fournissent des thèmes fréquemment exploités ; les *Vagantes* ou *Goliardi* enrichissent cette littérature de leurs productions variées dont l'humour faisait oublier les crudités ou les allures délurées, et leur valait l'honneur de transcriptions, même dans d'excellents monastères.

M. Lehmann divise son travail en deux parties : la parodie de critique, de combat, de triomphe, et c'est ainsi qu'il passe en revue les compositions

Digitized by Google

contre la Curie romaine et le haut clergé, contre les monastères, les moines et les ordres religieux, contre le reste de la chrétienté, puis à propos de personnalités, d'événements, d'états de chose du monde médiéval. Il y a là une revue intéressante qui n'est pas toute l'histoire, mais qui fait voir le monde sous le jour de la critique acerbe, exagérée, mais avec un fond de vérité. Puis vient l'examen de la parodie joyeuse, amusante, récréative, et là c'est la vie d'amour, de beuverie, de gogaille, c'est celle des Goliards et des étudiants plus « vagants » à travers le monde que nos universitaires d'aujourd'hui.

Inutile d'ajouter que la richesse d'informations de l'auteur est vraiment remarquable, et que son travail est une mine précieuse de renseignements d'histoire littéraire et de bibliographie. D. U. BERLIÈRE.

EGINHARD. *Vie de Charlemagne*, éditée et traduite par Louis Halphen (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Age). Paris, Champion, 1923, in-8° XXIII-128 pp. Prix 7,50 fr.

M. L. Halphen inaugure sa collection des classiques de l'histoire de France au M. A. par l'édition de la Vie de Charlemagne, œuvre d'Eginhard. Parfaitement préparé à cette œuvre par ses *Études critiques sur l'histoire de Charlemagne*, il nous donne une édition revue avec soin au point de vue de la critique textuelle, sans surcharge cependant des variantes insignifiantes, d'après les principes qu'il a exposés dans sa préface sur les trois classes de manuscrits et leur valeur respective. L'annotation relève les sources utilisées par l'écrivain, qui a pris pour modèle Suétone, qu'il démarque souvent, qui a utilisé la seconde version des *Annales royales*, parfois lues trop superficiellement, et fournit les renseignements utiles pour l'intelligence du contexte, ou met en garde contre le récit parfois tendancieux de l'auteur. Car si Eginhard a écrit une vie d'une structure littéraire remarquable pour son temps, il n'en est pas moins vrai qu'il a payé une dette de reconnaissance à son bienfaiteur et qu'il écrit en panégyriste. Consignés assez de temps après les événements, les souvenirs s'estompent et les faits réels subissent quelque entorse. Mais, dans l'ensemble, le tableau est bien brossé, la figure de Charlemagne se dessine dans une belle lumière. La traduction est correcte et élégante. Sous la direction de M. Halphen, on reste dans l'histoire, alors qu'on court le risque de glisser dans la légende.

D. U. B.

SALTER (H. E.). **Chapters of the Augustinian Canons.** Oxford, Oxford historical Society, 1922, 8°, XLVI-287 pp.

Le volume de M. Salter peut être considéré comme une des meilleures et des plus utiles productions de l'historiographie monastique qui ait paru dans les dernières années. Ce recueil des actes des chapitres provinciaux des chanoines-réguliers de St. Augustin en Angleterre est une véritable révélation. On sait que ces sortes de réunions doivent leur origine, comme chez les Bénédictins, à l'initiative privée vers le milieu du XII^e siècle ; on sait qu' Innocent III les a rendus obligatoires et que Benoît XII les a réorganisés, mais on ne se doutait pas que leur tenue fut si régulière, en Angleterre du moins, et que leur marche fut assez parallèle à ceux des moines noirs. M. Salter publie une série ininterrompue — avec lacunes sans doute — de chapitres tenus de 1217 à 1518, et les accompagne de textes intéressants y relatifs.

Chose curieuse, les registres épiscopaux font le silence sur ces réunions,

Digitized by Google

et les chroniques les mentionnent rarement. Grâce à quelques recueils manuscrits, l'éditeur a pu dresser un « corpus » assez complet des actes des chapitres ; l'examen des anciens fonds monastiques permettra de retrouver des pièces complémentaires. Un recueil de ce genre pour les moines noirs serait très utile ; nous avons bien Reyner, une liste publiée dans la *Downside Review* (t. V, 1886, p. 59-63) ; j'en ai dressé une dans la *Revue bénédictine* t. XIX, 1902, p. 268-275, que l'on peut compléter à l'aide de renseignements ultérieurs (ib., t. XXII, 1905, p. 378, 380), notamment à l'aide du *Liber Albus* de Worcester, publié par M. Wilson, pour les années 1302, 1304, 1309, 1315, 1328. Espérons que le souhait de M. Salter se réalise bientôt, car les textes bénédictins serviront de contrôle à ceux des chanoines-réguliers et vice-versa.

L'introduction fait connaître la série des chapitres de la province de Cantorbéry et d'York, ou des deux provinces pendant les périodes de leur séparation ; elle met en relief les faits principaux. Sans doute cette législation hâtive, élaborée en quelques jours, remaniée, discutée ne devait pas exercer une grande action sur les maisons auxquelles elle était destinée ; il manquait une autorité centrale munie de pouvoirs coercitifs suffisants. Et puis, là comme ailleurs, il fallait compter avec les autonomies locales et les habitudes. Les visites, soutenues d'ailleurs par celles des évêques, durent exercer une influence heureuse. Mais, pour se prononcer sur leur efficacité, il faudrait disposer de procès-verbaux, de chroniques et d'autres documents qui permettent d'étudier en détail la vie individuelle des maisons. Les textes édités par M. Salter ont leur importance, et celle-ci gagnera encore en intensité le jour où l'on aura publié les actes des chapitres bénédictins et clunisiens. On pourra alors confronter les textes et voir ce qu'il s'y trouvait de formaliste et de routinier, ou bien de réaliste, pratique et efficace.

D. U. BERLIÈRE.

**The book of Religion and Empire** — *a semi-official defence and exposition of Islam written by order at the court and with the assistance of the Caliph Mutawakkil* (A. D. 847-861). By 'Ali Tabari. — Translated by A. Mingana, Manchester, Longmans 1922. — 8° XXIV-174. Prix : 10 sh 6.

A. Mingana publie la traduction d'un texte connu par un seul manuscrit arabe de la John Ryland Library. C'est une apologie de l'Islamisme, écrite dans la seconde moitié du 9e siècle sur l'ordre du Calife par un de ses affranchis. — 'Ali Tabari, connu par des ouvrages de médecine, est un apostat du christianisme, et il ne s'en cache pas : « When I was a Christian » (p. 50 ; cfr p. 57, p. 147). Aussi, c'est avec leurs propres armes qu'il veut combattre ceux qu'il appelle : le peuple de la Bible. En effet, argue-t-il non sans subtilité : « If the proofs that we have for believing in our Prophet are the same as those they possess for believing in theirs, they will have no excuse before God and before their own conscience for disbelieving in our Prophet, though believing in theirs ; because if two opponents bring forth the same evidence to establish certain claim, they have both the same right to it, and what is due to one must necessarily be due to the other. » (p. 5.)

Digitized by Google

Mahomet a annoncé le Dieu unique et miséricordieux, avec plus de pureté que les Juifs qui le présentent comme vindicatif, et que les chrétiens qui croient à la fois au Dieu créateur de tout être, et au Christ, une créature cependant, qui est Dieu (p. 12). Mahomet a fait des miracles authentiques, et des prophéties à son sujet et au sujet d'événements postérieurs à sa mort. Dieu donna le Coran aux hommes par la bouche du Prophète, c'est le livre le plus parfait qui existe, car il contient de l'histoire, des sentences morales, des hymnes, et des actions de grâces (p. 53), et le fait que Mahomet fut un illettré rend l'apparition de ce livre un véritable signe de sa mission. Enfin, et c'est ici que commence l'argumentation capitale de Tabari : Si Mahomet n'était pas apparu, les promesses de Dieu faites à Abraham au sujet d'Ismaël seraient vaines. Tabari connaît on ne peut mieux la Bible, au point qu'il en détourne le sens rien que par les coupures qu'il fait en la citant. Jamais, dit-il, Dieu n'a fait de promesses aussi solennelles qu'au sujet d'Ismaël ; Dieu annonce deux fois sa naissance à Agar, tandis qu'à la Vierge, l'annonce de la naissance du Christ n'est faite qu'une fois. Mais en citant les textes de la Genèse qui parlent d'Ismaël, Tabari se garde bien de dire que les bénédictions promises sont du genre de celles qu'Isaac promit à Esaü, et que Dieu dit expressément que son alliance sera pour la descendance d'Isaac.

Son argumentation est spécieuse comme lorsqu'il se base sur trois versets du Deutéronome pour montrer que Dieu a promis un prophète en dehors de la descendance d'Isaac : « Je susciterai d'entre leurs frères, un prophète, etc. » (Deut. XVIII, 15, 17-18) c'est-à-dire dans la descendance des frères de leur père, celle d'Ismaël (p. 85), ou bien, et c'est le cas ordinaire, son exégèse est purement verbale. Chaque fois que dans le texte syriaque, d'après lequel il cite la Bible, T. rencontre les mots gloire, majesté, ou glorieux, majestueux, il les rend par *Hamd*, *Ahmad*, *Mahmud*, *Mahummad*, qui sont les noms du Prophète. — Ainsi David annonce Mahomet quand il dit : « Great is the Lord and His greatly *Mahmud* ; and in the city of our God and in His mountain, is a Holy One and a *Muhammad* etc (Ps 48, 1-2). This prophecy of David is clearness and explicitness itself, which cannot suffer any ambiguity. David has indeed mentionned the Prophet by name. » (p. 88, 89). — C'est ainsi qu'Isaïe, Osée, Sophonie, Ézéchiel, Jérémie, Daniel ont annoncé Mahomet dans les prophéties que nous interprétons du Messie. — Le Christ et les Apôtres ont aussi annoncé le Prophète. C'est de lui que le Christ a dit : « Le Paraclet, l'Esprit de vérité, que mon Père enverra, en mon nom, vous enseignera toutes choses » (Jean, XIV, 26). On n'a jamais trouvé, dit T., un disciple du Christ de qui l'on puisse dire qu'il a enseigné toutes choses à l'humanité. Le Prophète, lui, l'a fait ; et ce que le Christ désigne par « toutes choses » c'est la science contenue dans le Coran. Et du reste la somme des lettres du mot « Paraclet » équivaut à la somme des lettres arabes qui forment les mots : Mahomet le Prophète qui guide dans le droit chemin, fils d'Abdallah. N'est-il pas curieux de retrouver dans l'Islamisme un écho des computations exégétiques qui furent en vogue dans l'Église ancienne ? Enfin il conclut par quelques exhortations adressées aux chrétiens ; puis il rend grâces à

Digitized by Google

Dieu, hommage au Calife et dit adieu au lecteur évidemment convaincu...

Trois fois, en citant la bible, T. parle de « Marc le traducteur » (pp. 78, 95, 98). Mingana croit y trouver la confirmation d'une tradition syrienne, rapportée par un manuscrit de la John Ryland Library, selon laquelle un disciple du Seigneur du nom de Marc, et probablement l'Évangéliste, avait traduit l'Ancien Testament de l'hébreu en Syriaque.

M. Mingana a édité avec un soin remarquable cette traduction d'une œuvre peut-être unique en son genre, et qui intéressera vivement les historiens des religions. Lui-même si versé dans la littérature arabe n'a rien rencontré de plus typique parmi les 700 manuscrits qu'il a étudiés au cours des dernières années.

Qu'on nous permette de regretter, puisque cette publication ne s'adresse pas seulement aux orientalistes, mais aux étudiants, l'absence de notes au sujet des rapprochements entre les mots Syriaques et Arabes qui font la principale argumentation de T. Des notes comme la 9*, p. 137, seraient fort utilement multipliées

Les éditeurs annoncent pour le printemps 1923 la publication du texte.

D. R. R.

L. von Pastor. *Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters.* T. IX. Geschichte der Päpste im Zeitalter der katholischen Reformation und Restauration : Gregor XIII. (1572-1585). Fribourg en Br., Herder, 1923, 8°, XLV-933 p. Prix : 46.80 fr.

On pourrait s'étonner de la rapidité avec laquelle se suivent les volumes de la monumentale Histoire des papes, si l'on ne savait que cette œuvre est le résultat d'un labeur acharné, que les années de guerre, loin de paralyser, n'ont fait que stimuler. Quand on ferme ces volumes massifs, d'une érudition immense, et cependant d'une lecture aisée et attrayante, on est comme écrasé par la grandeur du cadre, par l'abondance des matières, par l'importance du but à atteindre, par la mise en œuvre des matériaux, et l'on se réjouit des résultats obtenus. C'est une œuvre grandement conçue, fermement exécutée, une œuvre qui s'impose.

Le Grégoire XIII est digne de ses prédécesseurs Pie IV et Pie V. La réforme catholique est inaugurée, solidement établie ; la restauration commence et elle va s'étendre à toute la chrétienté. Le théâtre de l'action du pontife est immense, et que de problèmes à résoudre ! A l'intérieur de l'Église il faut poursuivre l'œuvre de la réforme du clergé, y faire pénétrer l'esprit du Concile de Trente ; il faut accentuer l'œuvre de la régénération des ordres religieux. De nouveaux et puissants auxiliaires viennent au secours de la Papauté : les Jésuites, les Capucins, les Oratoriens. Transformées et perfectionnées, les nonciatures et les Congrégations romaines deviennent des rouages importants de l'organisme curial. Le Papauté agit partout avec sûreté, avec énergie, avec suite. L'enseignement catholique se régénère par la création de nombreux collèges, la science est en honneur; Baronius illustre les annales de l'Église, les Catacombes livrent leurs secrets, le Calendrier est réformé.

Mais en dehors de Rome que de graves problèmes se posent pour l'Église : les menaces perpétuelles du péril turc qu'il faut conjurer par la

Digitized by Google

création d'une Ligue, dans laquelle le pape voudrait voir entrer Venise, l'Espagne le Portugal, mais qui échoue par suite des vues égoïstes de l'Espagne ; dans les îles britanniques, c'est la guerre à outrance contre les catholiques, dont un grand nombre paient de leur vie leur fidélité à la foi romaine ; en France ce sont les guerres civiles, c'est la nuit de la S. Barthélemy, exécution d'un plan politique de Catherine de Médicis, qui induit le pape en erreur sur ses vues, c'est la Sainte Ligue avec ses complications politiques ; aux Pays-Bas c'est la révolte du Nord contre l'Espagne, la réconciliation du Sud avec l'Espagne et, avec ce point d'appui, c'est un pays sauvé pour le catholicisme et un terrain bien préparé pour la restauration religieuse. Dans l'exposé de ces graves questions et la solution des problèmes délicats, M. von Pastor garde sa maîtrise ; il domine sa matière, et son récit clair et net donne aux faits et aux facteurs qui les dirigent leur véritable portée et physionomie.

On n'admirera pas moins le tableau superbement brossé de la réforme et de la restauration catholique en Allemagne. La tâche est lourde pour la Papauté : le clergé séculier et régulier n'est pas à la hauteur de sa tâche, et le protestantisme se trouve en présence d'adversaires affaiblis. Grégoire XIII s'appuie sur la Bavière ; des nonces de haute valeur morale et intellectuelle dirigent le mouvement de réforme, agissant sur l'épiscopat, sur les ordres religieux, relevant la discipline, promouvant l'enseignement catholique. Le Sud de l'Allemagne se renouvelle, le centre suit le mouvement le Nord, en grande partie perdu pour l'Église, conserve des points d'appui catholiques. C'est à Grégoire XIII que l'Église d'Allemagne doit sa rénovation.

Son action n'est pas moins énergique en Pologne où il assure le triomphe du catholicisme et la restauration religieuse ; il tente de regagner la Suède et la Russie. En même temps l'apostolat catholique s'exerce au Japon, en Chine, aux Indes, en Éthiopie, en Orient ; l'Amérique du Sud reçoit sa hiérarchie. Souverain de Rome, Grégoire XIII veille à son embellissement : les lettres, l'enseignement, les arts trouvent en lui un protecteur éclairé.

Entre Pie V, son saint prédécesseur, et Sixte V, figure fascinante, Grégoire XIII semblait jusqu' ici s'effacer, mais la mise au jour de pièces d'archives a modifié le jugement porté sur sa personne : on a saisi la haute valeur morale, l'action énergique et calculée du pontife, la grandeur du but qu'il s'est proposé, l'importance de ses résultats. Grégoire XIII est un grand pape. Les recherches de M. von Pastor ont mis en relief son action et projeté un jour lumineux sur cette noble figure.

D. U. BERLIÈRE

J. MANN. The Jews in Egypt and in Palestine under the Fatimid Caliphs. Oxford University Press I (1920) II (1922). In-8, 280 et 430 p. Prix : I 12 sh. 6, II 21 sh, I-II 31 sh. 6.

Nos lecteurs n'ignorent pas qu'on a trouvé dans la genizah du Caire plusieurs milliers de documents hébreux et arabes dispersés aujourd'hui en de nombreuses bibliothèques de l'ancien et du nouveau monde. La plupart cependant sont allés enrichir les collections anglaises. L'auteur a examiné

Digitized by Google

les quatre collections principales en Angleterre, celles de Taylor-Schechter à Cambridge, d'Adler à Londres, de la Bodléienne et du British Museum. Les matériaux étaient si abondants qu'un homme isolé ne pouvait songer à en extraire toutes les données intéressantes pour l'histoire. Aussi M. Mann s'est borné sagemeut à dresser pour ainsi dire le squelette de l'histoire des juifs en Égypte et en Palestine sous la domination des Fatimides, c'est-à-dire de l'an 969 à l'an 1204 de l'ère chrétienne.

Le premier volume retrace l'histoire des communautés juives et de cette histoire nous ne savions jusqu'ici à peu près rien, le second donne le texte en entier ou en partie de plus de 160 documents inédits. On voit le grand intérêt historique et linguistique de ces beaux volumes.

Entrons dans quelques détails. La communauté juive du Caire-Fustât nous apparaît comme un groupement important, comptant parmi ses membres des hommes influents. Grâce à eux les Juifs jouèrent un rôle important sous les souverains fatimides. De la sorte le règne de ceux-ci a été, somme toute, une période de prospérité pour les Juifs, malgré la persécution sous al Hakim et en dépit des discordes intestines.

La Juiverie du Caire était riche et charitable. Aussi ne cessait-elle d'intervenir en faveur des juifs faits prisonniers par les pirates et de secourir la communauté palestinienne toujours dans le besoin.

Celle-ci souffrait cruellement des troubles incessants qui agitaient la Syrie et la Palestine. L'Académie, son titre de gloire, « l'orgueil de Jacob », s'en ressentait nécessairement. Ses décisions et ses productions littéraires étaient peu nombreuses alors que, vers la même époque, ses rivales de Pumbedita et de Sura possédaient plusieurs savants de marque dont les écrits ont enrichi la littérature juive.

L'Auteur parvient d'ailleurs à établir plusieurs nouvelles listes de chefs de l'Académie palestinienne. Il fournit de même des données inédites concernant les disputes entre Rabbinites et Karaïtes et les contestations entre Babyloniens et Palestiniens au sujet de la prérogative de fixer le calendrier.

Un index de noms propres et un glossaire hébreu facilitent l'emploi du livre qui rendra des services sérieux à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'Orient au Moyen-Age. D. M. LANG.

A. CHIQUOT. *Histoire ou légende ?... Jean Tauler et le « Meistersbuch »* Strasbourg, Vix ; Paris, Champion. 1922. in-8°, XVI-214 p. Prix : 12 frs.

L'auteur reprend à son compte, en l'étayant de nouveaux arguments et en la complétant, la solution apportée par le P. Denifle à ce problème historique. Le « Meistersbuch » est un roman pieux, rédigé par le fondateur de la maison de l'Ile Verte, Rulman Merswin. Et ce n'est pas un roman historique : le « Maître de la sainte Écriture » et « l'Ami de Dieu de l'Oberland » sont, l'un comme l'autre, des personnages fictifs, inventés par Merswin pour la glorification de sa maison et l'édification de ses disciples. — Il faut dès lors renoncer à identifier, comme on l'a fait depuis quatre siècles, sur la foi d'un manuscrit postérieur lui-même de cent ans à la mort de Jean Tauler, le « Maître de la S^te^ Écriture » avec l'illustre dominicain ; il faut rayer entièrement de la biographie de ce dernier, telle qu'on la trouve encore dans la plus récente édition française de ses œuvres (par le P. Noël O. P. chez Tralin, Paris, 1911-1913) le récit de sa

Digitized by Google

conversion par « l'ami de Dieu de l'Oberland ». — Telle est la conclusion de l'auteur.

Sa démonstration est clairement présentée. A l'identification de Tauler et du « Maître » s'opposent : 1) les données chronologiques certaines que nous avons sur la vie de Tauler : impossible de les faire coïncider avec la chronologie du « Meistersbuch » ; 2) le caractère littéraire des sermons authentiques de Tauler : pour le fond comme pour la forme, les sermons du « Maître » en diffèrent absolument ; 3) le caractère moral de Tauler, tel que nous le révèlent les documents authentiques : il ne peut se concilier avec la médiocrité personnelle dont témoignent les discours du « Maître ». — On ne peut même tenir pour historique le personnage en question, pas plus que son guide spirituel « l'ami de Dieu de l'Oberland », — le récit dont ils sont les héros étant, à y regarder de près, « un tissu d'invraisemblances historiques. »

L'auteur donne ensuite les raisons qui lui font attribuer l'ouvrage à Merswin plutôt qu' à son disciple, Nicolas de Louvain. Il est d'ailleurs plus indulgent que Denifle à l'égard de Merswin : il interprète bénignement ses intentions de faussaire, et les explique en fonction des préoccupations morales et des habitudes littéraires de l'époque.

Les tenants de l'opinion traditionnelle ne se rallieront sans doute pas d'emblée, et sans discussions nouvelles, aux conclusions de M. Chiquot. En tout cas, ils ne pourront demeurer insensibles à l'argument *de cœur* qui se dégage nettement de son bel exposé : la physionomie de Jean Tauler, telle qu'elle nous apparaît dans ses sermons authentiques et à travers les témoignages contemporains, loin de perdre à se voir définitivement dissociée de la physionomie morale et littéraire du « Maître de la S^te^ Ecriture », ne peut qu'y gagner en fermeté, en unité, et donc, aux yeux de la critique interne, en vérité.

En appendice (p. 199-208) plusieurs documents inédits concernant les privilèges accordés aux Dominicains et aux Augustins de Strasbourg pour les temps d'interdit.

D. H. ZIMMERMANN

H. FONQUERAY, S. J. **Histoire de la Compagnie de Jésus en France, des origines à la Suppression (1528-1762). T. III :** l'Epoque de progrès (1604-1623). Paris, Bureau des Études, 1922. In 8°, XIII-648 p.

Ce nouveau volume fait suite à ceux dont la *Revue* a rendu compte en 1910 p. 421 et en 1913 p. 485. Inutile de dire qu'il est conçu sur le plan des précédents. Avec raison, l'A. a intitulé les 20 années étudiées « l'époque de progrès. » Plus pittoresquement, dans son *Histoire religieuse de la Nation française*, (p. 383) G. Goyau dit : « Les Jésuites sous Henri IV connurent la Roche Tarpéienne et puis le Capitole. » Nous assistons ici à la montée au Capitole, sous la protection du Béarnais, de Marie de Médicis et sous celle de Louis XIII jusqu'au ministère de Richelieu. En ce court espace, « 45 maisons s'établissent — (portant le total des maisons à 72, dont 58 collèges, 4 résidences, 7 noviciats, 3 maisons professes,) — deux Provinces nouvelles se forment (celles de Champagne et de Toulouse) — une Assistance de France est devenue nécessaire, — (il est vrai qu' il déplaisait à Henri IV que les religieux de son royaume n'eussent pas leur provincial à eux, tout comme ceux d'Allemagne, d'Espagne et d'Italie,) — enfin les missions du Canada et de Constantinople donnent déjà de belles espérances » p. v.

Digitized by Google

Souvent ce sont les familles et les municipalités, qui réclamaient les Pères, heureuses de trouver des maîtres pour leurs enfants.

Aussi Henri se fit-il résolument leur protecteur « dans l'espérance, dit-il au nonce, de travailler efficacement par leur moyen à l'accroissement de la religion et à l'extirpation des hérésies dans ses Etats » (p. 7). Cette faveur, il la témoignait, non seulement par son empressement à leur accorder des permis de fondation, mais aussi par sa libéralité qui allait parfois jusqu'à le faire mendiant pour ses nouveaux amis (lire p. 139, intéressante lettre de ce genre à Richelieu, récemment promu à l'évêché de Luçon) ou à les doter sur les biens des anciens Ordres, ce qui devait entraîner bien des contestations, — surtout, en cas d'opposition, par une intervention personnelle décisive ; on pourra en lire plusieurs exemples (p. 2, 13, 150.) Aussi la mort de celui « qui se montre pour la Compagnie plus qu' un protecteur, un père » (p. 226) fut-elle un deuil pour la Société. Il était naturel que ces dispositions du grand roi réglassent celles de la régente Marie de Médicis, et plus tard, celles de son fils, le jeune Louis XIII ; plus naturel encore qu'elles fussent suivies par la noblesse catholique. Les Pères trouvèrent le même appui dans le haut clergé et auprès des représentants du S. Siège. Il ne fallait pas moins que tous ces soutiens réunis, car le camp des opposants comptait des adversaires nombreux et résolus. Les Prostestants, tout d'abord, que les Jésuites trouveront partout sur leurs routes. L'Université, inquiète de ses priviléges, et hostile à toute concurrence (122-123). Déjà, une première fois, en 1604, à l'occasion des pourparlers pour la réouverture du Collège de Clermont à Paris, le bon sens royal avait déjoué la tactique universitaire : Henri IV fit savoir qu' « il voulait, en les (= les Jésuites) établissant ici et là, prouver à tous ses sujets son affection et son zèle pour le bien commun. Par ce moyen, pauvres et riches pourront étudier à peu de frais ; la France se peuplera de gens doctes, ce qui n'arriverait point si les familles devaient, comme auparavant, envoyer leurs enfants à Paris. » (p. 2.) Lire entre autres p. 121 — Tant que le roi demeurait dans ces dispositions, les Universitaires n'avaient guère de chance de succès. Ils prirent leur revanche à sa mort. A deux reprises, en 1610 et en 1614, ils livrèrent à la Compagnie un assaut terrible. En 1610, ils essayèrent d'inculper les Jésuites, au moins indirectement, dans l'assassinat du prince. Ils ne réussirent qu' à faire condamner les livres des P. P. Mariana, Bellarmin et Suarez, et à arracher au Provincial de France une déclaration gallicane, ancêtre de celle de 1682. En 1614, à l'occasion de la réunion des États-Généraux, Le Tiers, soutenu par les Parlementaires et par l'Université, voulut à tout prix faire déclarer comme loi fondamentale du royaume la negation du pouvoir indirect du Pape dans les choses temporelles (thèse enseignée récemment par Bellarmin et Suarez ) et que « l'instruction de nos enfants ne soit pas confiée à une compagnie nouvelle qui n'est pas originairement française, qui a des intelligences et des pratiques avec les étrangers » (p. 348). Heureusement la Noblesse et le Clergé élevèrent une éloquente protestation contre ces calomnies ; de leur côté les Pères eurent la sagesse de ne point urger leur victoire. — Ce succès, ils le devaient « aux grands fruits et notables services que ceux de la Société de Jésus ont faict et font journellement en

Digitized by Google

l'Église catholique, et particulièrement en votre Royaume » ainsi que le notifiait le Clergé à la Régente. Ils le devaient au zèle, à la science, aux vertus d'hommes tels que les Pères Richehomme, Garasse, Coton Sufren, Arnoux, de Séguiran, Sirmond et Peteau, etc.

Par ces lignes on juge de l'intérêt de ce travail ; mais il faut regretter que l'A. n'ait point adopté un genre de description plus large ; il aurait échappé ainsi à la monotonie qui se dégage de la répétition de récits de fondations à peu près identiques. En finissant, qu'il nous soit permis de regretter aussi que, traitant l'affaire des Oratoriens et des Jésuites, récemment encore soulevée par H. Bremond, l'A. ne l'ait point traitée dans toute son ampleur.

D. G. DIRKS.

PFÜLF (Otto) S J. **Die Anfänge der deutschen Provinz der neu erstandenen Gesellschaft Jesu und ihr Wirken in der Schweiz 1805-1847.** Fribourg en Br., Herder, 1922, 8°, v-522 pp. Prix : 32 fr.

C'est le prodrome de l'histoire de la province de Germanie supérieure de la Compagnie de Jésus que nous offre le P. Otto Pfülf dans un livre d'une impression compacte, comme si la masse des faits devait déborder l'impression. C'est qu'en effet elle fut fertile en événements cette période de reconstitution de la Compagnie en Allemagne depuis son rétablissement en Suisse (1810), comme Mission helvétique, puis comme Vice-province (1812-26) jusqu'au jour où la province proprement dite put être rétablie (1826).

L'Institut avait été supprimé ; ses membres survivants et des groupements locaux gardaient fidèlement le souvenir et la tradition d'un corps jadis puissant, et l'espoir d'un meilleur avenir. Un converti, le P. Nicolas Jos.-Albert de Diessbach, est le gardien et le légataire de l'esprit de la Société, qui se perpétue dans les Pères du Sacré-Cœur, de la Foi, de la Foi de Jésus. La Société restaurée se fixe dans le Valais, et la Mission helvétique développe une merveilleuse activité ; elle a des postes avancés en Allemagne, et l'on voit qu'elle accueille dans son sein les Jésuites belges que le Gouvernement hollandais ne peut tolérer. Des collèges florissants (Sion, Brig, Fribourg, Stäffis, plus tard Schwyz), une activité pastorale qui revêt toutes les formes de l'apostolat, attestent la bienfaisante action de la Mission, et plus tard de la Province de Germanie supérieure. Mais le radicalisme suisse a juré son expulsion ; de 1830 à 1847 c'est la lutte ouverte, déclarée, violente. En 1847 le radicalisme était vainqueur; il avait écrasé le Sonderbund. Le trophée de la victoire fut l'expulsion des Jésuites. L'existence mouvementée de la Compagnie en Suisse de 1830 à 1847 constitue un chapitre vivant de l'histoire religieuse de la Suisse et de l'Église dans le second quart du XIX^e siècle. L'auteur a fait revivre toute une série des personnalités, mis en lumière de belles figures. L'année 1847 marque une ruine ; 1849 inaugurera une brillante renaissance. De 1849 à 1872 les Jésuites reprennent pied en Allemagne ; la loi de 1872 les expulsera, mais leur bannissement fut le point de départ d'une étonnante activité. Ce sera la matière des autres volumes.

D. U. BERLIÈRE.

Digitized by Google

R. Dreiling O. F. M. **Das religiöse und sittliche Leben der Armee unter dem Einfluss des Weltkrieges. Eine psychologische Untersuchung.** Paderborn, F. Schöningh, 1922. In-8°, 159 p. Prix : 3 M. (G).

L'A. met à profit tant ses observations personnelles d'aumônier militaire que les ouvrages de différents publicistes, pour donner un essai sur la psychologie religieuse et morale de l'armée allemande pendant la grande guerre. Son but dernier est d'ailleurs apologétique et pratique. Aux accusations portées en France (« l'armée allem. a eu une conduite antireligieuse et immorale ») et surtout aux opinions accréditées jusque dans les masses du peuple allem. (p. 4, 147 : « la rel. et la mor. ont été anéanties », « le christianisme mis en faillite », etc.), il tentera de répondre en montrant ce qu'est réellement devenu l'état r. et m. de l'armée allem., au cours du long drame. Ses pages serviront, espère-t-il, au relèvement spirituel de sa patrie.

Ayant circonscrit son objet et défini sa méthode, il caractérise les conditions anormales, tantôt toutes violentes (sect. B : *psychologie du front*), tantôt toutes dissolvantes (C : *psych. de l'arrière*), dans lesquelles la guerre jette l'âme du soldat ; puis établit le principe qui désormais éclairera toute son enquête : « La guerre exerce simultanément des influences antagonistes, les unes *pour*, les autres *contre* la r. et la m. ». De ce chef d'opposition naît immédiatement un classement formel des susdites influences, lesquelles par ailleurs se répartissent matériellement entre la psychologie individuelle et la psych. collective (D. E.). Suivre, au fur et à mesure des événements, l'évolution comparée des deux groupes de facteurs (*pour* ; *contre*), ce sera s'assurer constamment un excellent critère pour juger des situations.

Or les forces destructives de la r. et de la m. ont continuellement grandi pendant la guerre mondiale, aux dépens de celles qui leur étaient favorables. D'où une marche au pire, principalement due à ces circonstances (F) : la durée de la lutte ; son caractère atroce ; son côté économique (la famine) ; l'aigrissement d'âme croissant des soldats allem. contre la cause même pour laquelle ils se battaient. — Je relèverai ici deux faits : 1° Un fait social : Dès que furent passées les courtes semaines de la « guerre fraîche et joyeuse », l'orgueil de caste, réapparaissant avec âpreté chez les officiers, offensa de plus en plus l'âme de leurs hommes. Les militaires et les dirigeants de l'Allemagne n'ont pas compris les progrès de l'esprit démocratique accomplis dans le peuple depuis quarante ans. A de nombreux points de vue d'ailleurs, ces dirigeants « ont été aussi mauvais psychologues à l'égard de leur propre peuple qu'à l'égard des nations étrangères » (p. 97). 2° Un fait moral (99) : A mesure que le temps marchait, le soldat perdait de plus en plus la superbe assurance qu'on s'était évertué à lui inspirer jadis dans l'absolue justice et sainteté de la cause allem. (« Nos dirigeants nous ont trompés ! »). Que de réflexions le moraliste n'aurait-il pas à faire ici !

L'étude de la désagrégation de l'armée, en 1918, puis de son effondrement (G), est saisissante. Celle des griefs et récriminations qui s'élevèrent assez communément contre les aumôniers (H) ne laisse pas que d'étonner le lecteur non-allemand.

Digitized by Google

Après avoir assisté, dans les pages du P. D., à la catastrophe, on se reporte, tout songeur, à celles où il avait dépeint l'enthousiasme éthico-religieux des premiers jours. Un nationalisme exalté (chauffé à blanc par le gouvernement, la presse, les ministres des cultes, etc.) amalgamait ensemble patriotisme, victoire, religion, morale. Le « Dieu allemand » des protestants (63) déteignait sur le Dieu de beaucoup de catholiques. Tout le peuple croyait, dur comme fer, que la guerre était uniquement imputable à l'envie et à la perfidie de l'ennemi ; que la cause allem. était essentiellement légitime : « S'il y a un Dieu juste dans le ciel, nous vaincrons ! » C'était « une croisade » : les impies eux-mêmes glorifiaient Dieu, — le Dieu de cette névrose collective... ..— L'A. observe, fort à propos, qu' « une hausse du sentiment relig. et mor. » ayant de tels caractères était des plus fallacieuses (119). Mais il y a autre chose encore à dire : c'est que, *ni moralement, ni psychologiquement, l'Allemagne ne possédait les éléments d'une bonne conscience*, équilibrée et stable. La « conscience de guerre » allem. portait en soi des germes de désagrégation que n'ont connus en aucune façon les consciences française et belge. Certes, prises en soi, l'énergie et l'opiniâtreté dont a fait preuve le soldat allem. n'en paraissent que plus admirables.

En fait de dispositions rel. et mor. des âmes, dit l'A., la guerre n'a rien créé : elle a seulement révélé de plus en plus manifestement les dispositions qui existaient antérieurement, dès le temps de paix (I). Aveu courageux, et qui, entre autres constatations, amène celle-ci : l'atmosphère des universités (kantisme, agnosticisme, matérialisme) avait grandement nui à la foi de nombreux catholiques cultivés. La guerre a opéré un triage et un départ de plus en plus accusé entre les hommes : faisant baisser le niveau rel. et mor. de la plupart ; trempant une élite, et élevant certaines âmes à la sublimité dans la prière et le devoir (141, 153) ; mettant sur toutes les personnalités, en bien et en mal, son empreinte tragique.

Et que faut-il enfin conclure (J), touchant la prétendue « faillite de la r., de la m., du christianisme, etc. » ? Tissu de confusions et de sophismes ! Le concert des imprécations lancées, après coup, contre les choses les plus hautes et les plus sacrées, n'est que la contrepartie de ce dithyrambe d'une mystique insensée, qui, avant les évènements, célébrait le messianisme de la guerre (la « nouvelle Rédemption » de l'Allemagne, la « transfiguration héroïque » de tout un peuple, etc.). Qu'on réserve ses sévérités pour les hommes, et ses condamnations pour la guerre elle-même ! Celle-ci est un grand fléau (155-158) : tout cœur rel. et mor. doit s'employer, par tous les moyens licites, à rendre les guerres aussi rares que possible, et, au cas où elles éclatent malgré tout, à les maintenir sous le frein du droit naturel et positif. Quant à la r. et à la m., elles n'ont cessé, durant la tourmente, de faire tout de même un très grand bien : elles demeurent les agents de relèvement de la patrie. — « Que Dieu vous entende ! répondrai-je au P. D. Mais ne sentez-vous pas que vos thèses, si excellentes, équivalent à un réquisitoire terrible contre les morales inhumaines, sorties de Kant et de Fichte, contre l'État hégélien, contre le pangermanisme et le militarisme prussien, contre les dogmes des Clausewitz et des Bernhardi ? »

Digitized by Google

Cela dit, je m'abstiens de chercher querelle à l'A. à l'occasion de certaines de ses pages (93, 94, 102, 152) où, s'indignant contre le fameux axiome : « la guerre la plus impitoyable est la plus humaine », et contre les atrocités, attentatoires à la morale et au droit des gens, qui ont signalé la dernière conflagration, il omet complètement d'indiquer que toutes les mauvaises initiatives, celles de doctrine comme celles d'action, ont à avouer ici la même patrie d'origine.

Tout pesé, le livre du P. D. peut être dit une œuvre d'inspiration pleinement chrétienne, d'intention impartiale et de langage mesuré et courageux, — en même temps qu'un travail de judicieuse psychologie. Je lui souhaite de trouver un traducteur en langue française : il faudrait seulement qu'on l'allégeât de mainte redite, et qu'on n'y appuyât pas sur l'autorité littéraire du seul Barbusse les quelques allusions qu'on fait à l'armée française. DOM MAURICE FESTUGIÈRE.

A. MARCHAND. *Les faits de Lourdes et le Bureau des constatations médicales.* Paris, Téqui, 1923. In-12, XVI-172 p. Prix : 4 fr.

This small book by Dr Marchand the Vice President of the Medical Bureau at Lourdes, is one of considerable value and interest.

It is addressed mainly to the Medical Profession, and is at the same time, a defence, an apology, and a plea that the Profession will examine the facts at the Bureau itself before forming an opinion.

Dr Marchand brings forward several recent cases, which to say the least are extremely difficult to explain, and prove that supernormal cures do take place at Lourdes.

Against those who are clamouring for the latest scientific discoveries to be applied to the patients, he shows how such a procedure is practically impossible, for Lourdes is primarily a place of Pilgrimage, not a modern Clinique.

Finally he demonstrates how with the exception of the years of the War the number of medical visitors has increased annually, and cordially invites all members of the Profession to be present at the examinations at the Bureau, before rejecting the facts with derision, as unfortunately many still continue to do.

It is unfortunate in view of the many medical men in England and America who assert that Hysteria is protean in its manifestations, that one of the cases of Phtsisis brought forward as cured contains no evidence that tubercle bacilli were found in the sputum, especially when the records of Lourdes contain many cures, where that certain evidence of tubercle was present.

We cordially wish this valuable little work every success.

An English translation is in preparation. D. F. IZARD.

Mgr H. L. JANSSENS, O. S. B. *Fleurs éparses, Sparsi flores.* Poésies. Bruges, Desclée, 1922. In-12, 304 p. Prix : 6 fr.

Ces fleurs, répandues au hasard des moments heureux qui en avaient provoqué l'éclosion, Mgr H. L. Janssens vient de les rassembler et d'en faire deux bouquets qu'il nous présente étroitement rattachés l'un à l'autre par le lien spirituel d'une commune et noble inspiration. Le titre géminé l'indique dès le frontispice : c'est une anthologie de poésies françaises et de poésies latines que les fêtes de l'Église ramenées par le cycle de la Liturgie ou d'autres solennités ont inspirées au pieux et savant évêque. La matière de ces vers est précieuse entre toutes. La doctrine la plus sûre s'y trouve formulée avec une précision dont la réussite est souvent une merveille. Enchaînée au rythme et fondue avec lui, la théologie lui communique son intense vibration... Nous ne

Digitized by Google

cueillerons aucune fleur de ce parterre pour laisser tout son plaisir au lecteur qui voudra aller en admirer le charme et la beauté. TH. GIAUME.

(*La Semaine Religieuse de Nice.* 23 février 1923).

EUG. THIBAUT, S. J. *Le Récit du Pèlerin. S. Ignace raconté par lui-même au Père Gonzalès de Camara.* Louvain. 1922. In-12 VI-103 p. Prix : 3 fr.

A. BROU, S. J. *Les exercices spirituels de S. Ignace de Loyola.* Paris. Téqui. 1922. In-8 p. X-231. Prix : 4 frs.

Ces deux livres concernant les origines providentielles de la Compagnie de Jésus présentent un très sérieux intérêt. Le R. P. Thibaut publie la première traduction française d'un récit que peu de temps avant sa mort, S. Ignace consentit à faire sur sa conversion et de sa vie de pèlerin. Le saint, avec la confiance d'un père, raconte familièrement les péripéties de son extraordinaire existence où l'abnégation, l'héroïsme, la charité, l'esprit de prière furent portés au plus haut dégré. Le père Gonzalès après chaque entretien prit des notes, mais n'ayant pu les rédiger tout au long à Rome, il les dicta, à Gênes, (faute de secrétaire espagnol) en langue italienne. Il acheva sa composition en 1555.

La portée et le charme de ce récit ne lui viennent point de l'exactitude parfois douteuse de sa chronologie, ni de l'absence de toute lacune dans l'énumération des faits, mais de ce que ces pages nous découvrent l'âme du saint dans toute sa dignité, sa bonté, et sa familiarité : elles nous sont « une leçon de confiance en Dieu, de docilité à la grâce, de grandeur d'âme ».

Le R. P. Brou, très légitimement convaincu de la valeur unique du livre des *Exercices* de S. Ignace, s'efforce de bien en faire comprendre la nature. Il en expose, d'abord l'histoire : la pensée initiale née à Loyola, la composition à Manrèse, les premiers essais d'application à Alcala, à Salamanque, à Paris ; les attaques, les approbations de l'Église. — Il consacre une seconde partie à l'étude de l'œuvre des retraites depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours. Dans les cent dernières pages de son livre il examine les appréciations des psychologues de jadis et d'aujourd'hui sur les *Exercices* ; il analyse enfin avec largeur de vue et pénétration l'essentiel de la méthode. — Son exposé mérite tout éloge. Nous croyons pleinement avec l'éminent écrivain que les Exercices de S. Ignace « essentiellement et pris dans leur plénitude... sont une école de sainteté ». (p. 230). Nous ne prétendons pas affirmer par là qu'ils soient la voie unique.

D. I. R.

## LIVRES REÇUS

J. KOENIG. *L'imitation de Jésus-Christ mise en pratique par les Saints.* Bruges, Desclée, 1922. In-16, 472 p. Prix : 6.

A. MICHELIN. *Conseils aux aînés de mon patronage.* II. Les devoirs envers le prochain. Paris, Bonne Presse. In-12, 184 p. Prix : 1.50 fr.

CARD. DUBOIS. *La crise de la natalité en France.* Paris, Bonne Presse. 32 p. Prix : 0.30 fr.

MGR CHAUVIN. *Des études et de la formation des clercs dans nos séminaires.* Paris, Bonne Presse. 48 p. Prix : 0.50 fr.

R. DES JOURNIELS. *Au pays des soviets.* (Romans populaires n. 118). Paris, Bonne Presse. Prix : 0.60 fr.

ANGEL-FLORY. *Un an dans les ténèbres.* (Rom. pop. n. 119). Paris, Bonne Presse. Prix : 0.60 fr.

A. SIBRÈS. *La Vierge aux ruines.* (Rom. pop. n. 121). Paris, Bonne, Presse. Prix : 0.60.

Digitized by Google

M. DE TANCOURT. *L'espion de la citadelle.* (Rom. pop. n. 122). Paris, Bonne Presse. Prix : 0.60.

R. PLUS. *Prédication réelle et irréelle.* Paris, Éditions Spes [1923]. In-16, 96 p. Prix : 2.75 fr.

A. STOCKMANN, S. J. *Alban Stolz und die Schwestern Ringseis.* Ein freundschaftlicher Federkrieg, 6e éd. Fribourg en Br. Herder [1923] VIII-429 p. Prix : 6 fr.

W. SCHWER. *Papst Leo XIII* (Klassiker kath. Sozialphilosophie B. I) Fribourg en Br., Herder 1923. In-8, VIII-64 p. Prix : 1.80 fr.

M. DE MEULEMEESTER. *Influences ascétiques de S. Alphonse de Liguori en Belgique.* (Extrait de *La voix du Rédempteur* 1921-22). Esschen 1923. In-8, 74 p. Prix : 2.50 fr.

F. DELERUE. *Au seuil de la vie.* Lettres et causeries, 2 vol. Paris, Téqui, 1923. In-12, VIII-236 et 282 p. Prix : 10 fr.

J. LEDAY. *Haut les cœurs*, Paris, Téqui, 62 p.

Chan. J. MILLOT. *Retraite eucharistique*, Paris, Téqui, 1922. In-12, 364 p. Prix : 6 fr.

Chan. J. MILLOT. *Retraite de jeunes gens*, Paris, Téqui, 1923. In-12, 378 p. Prix : 7.50 fr.

Chan. J. MILLOT. *Connaître, aimer, servir la très sainte Vierge.* Paris, Téqui, 1923. In-12, 248 p. Prix : 5 fr.

L. ROUZIC. *La famille et l'amitié au ciel.* 3e éd. Paris, Téqui, 1922. In-12, 186 p. Prix : 3,50 fr.

P. X. NICOLAY. *A la conquête des âmes.* Paris, Téqui, 1923. In-12, XVIII-390 p. Prix : 7.50 fr.

E. DUPLESSY. *Allocutions matrimoniales*, Paris, Téqui, 1922. In-12, XII-328 p. Prix : 7.50 fr.

Chan. LAURENT. *Directoire pratique pour le clergé.* 4e éd., Paris, Téqui, 1923. In-12, XVIII-268 p. Prix : 5 fr.

H. HELLO. *La vérité sur l'inquisition.* Paris, Téqui, 1922. In-12, 72 p. Prix : 1.50 fr.

Mgr GIBIER. *Le salut par l'élite.* Paris, Téqui, 1923. In-12, 308 p. Prix : 6 fr.

Mgr TISSIER. *Les disciplines du relèvement national.* Paris, Téqui, 1922. In-12, VI-204 p. Prix : 5 fr.

A. GONON. *Les salutations au Sacré-Cœur de Sainte-Marguerite-Marie.* Paris, Téqui, 1922. In-18, XVI-318 p. Prix : 3.50 fr.

ST. REYNAUD. *La morale du Christ.* 2e éd., Paris, Téqui, 1923. In-12, XXXVI-202 p. Prix : 5 fr.

P. RUTTEN. O. P. *Croire ?* Bruxelles, Soc. d'études relig. [1923] In-8, VIII-228 p.

Digitized by Google

# DEUX SERMONS AFRICAINS DU V^e/VI^e SIÈCLE AVEC UN TEXTE INÉDIT DU SYMBOLE.

Le manuscrit de Vienne lat. 1616, provenant de Salzbourg ($0^m,222 \times 0,170$) serait, d'après Karl Foltz [1], un de ceux qui ont pu être écrits en cette ville sous l'archevêque Arno. L'écriture, qu'on veuille l'appeler « norique » ou « rétique », se rapproche beaucoup de celle du Sacramentaire Gélasien de Coire (Sangall. 348), écrit, lui aussi, à la même époque, entre 790 et 810 [2] : les traits sont plutôt épais, sans finesse, mais la main est ferme, les jambages bien tracés et réguliers ; le tout, en somme, produit une assez bonne impression. L'orthographe laisse souvent à désirer, et le scribe n'a pas toujours bien compris son modèle.

En tête, sur un feuillet devenu par endroits illisible, l'« HYMNUM DE PASSIONE DOMINI. Pio feramus pectore... » Ce qui reste du manuscrit représente un de ces recueils d'homélies comme il y en a tant, un peu dans toutes les bibliothèques de l'Europe. Bon nombre de pièces, de s. Augustin et autres, sont déjà connues : parmi celles que je n'ai pu identifier, la plupart sont des centons qui ne méritent pas d'attirer l'attention. Je ne ferais guère exception que pour deux d'entre elles, qui me semblent valoir la peine d'être au moins brièvement signalées.

La première (f. 41-44) est un sermon soi-disant de s. Augustin sur l'Épiphanie. Comme il est relativement court, et mérite, autant et plus que d'autres, de prendre rang parmi les productions africaines du V^e/VI^e siècle mises indûment sous le nom du grand évêque, je crois bien faire d'en éditer ici le texte, qui, sans cela, courrait risque de ne jamais voir le jour.

## SERMO SANCTI AUGUSTINI DE EPIPHANIA.

Meminit sanctitas uestra, dilectissimi fratres, ante paucos dies nos natalem domini caelebrasse. Cuius ergo ante paucissimos dies caelebrauimus diem natiuitatis, eius hodie caelebramus diem mani-

1. *Geschichte der Salzburger Bibliotheken* (Wien 1878), p. 9.

2. Cf. Kunibert Molhberg, *Das fränkische Sacramentarium Gelasianum* (Münster i. W. 1918), p. XCVI-XCVIII.



Digitized by Google

festationis : non quia et tunc latebat, nam et tunc, a quo die natus est, angelorum ministerio pastoribus nuntiatus est ; et ierunt, et sicut audierunt uiderunt. Ergo et tunc manifestatus est pastoribus Israhel, hodie autem magis gentium. Natus enim erat lapis angularis. Inde pastores, inde magi : duo illi parietes sunt, osculum quaerentes in angulo. Pastores iudaei erant, magi de gentibus erant : pastores significabant apostolos, magi gentes. Ergo ambo dies pertinent ad caelebritatem nostram : | f. 41v | adoremus Christum natum, adoremus manifestatum ; angeli pastoribus adnuntiauerunt, stelia magis : et angeli de caelo, et stella de caelo. *Caeli enarrant gloriam dei.*

Iam ergo recenseamus aliquantulum narrationem euangelicam. Magi uident in caelo stellam nouam : mirantur, nesciunt ; et diu uiderunt, tandem cognouerunt. Unde probamus quia diu uiderunt ? Aduertistis, quando legebatis ; si aurem ibi habuistis et cor, quod commemoro recognoscite. Herodes, qui regem timebat infantem, nondum loquentem, iam terrentem ; sed leo terrebat uulpem ; cum ergo timeret natum regem Iudeorum, quaesiuit a magis tempus stellae. Tunc arcessitis Iudaeis doctoribus legis, quaesiuit ubi Chritus nasceretur. Videtis quia olim expectabatur. Respondent doctores legis : *In Bethleem Iudeae.* [est] Aliud est legere, aliud intellegere : | f. 42 | ipsi legebant, alii intellegebant. In Bethleem Iudeae. Et commemoratum testimonium propheticum de hac re audierunt magi, et ierunt quaerere in Bethleem Iudeae, quem uenerant adorare ; adorauerunt, et per aliam uiam in somnis moniti redierunt : ad Herodem reuersi non sunt, quia prohibiti sunt. Hoc conperto rex ille, qui timuerat, misit et occidit in illa regione omnes infantes a bimatu et infra, secundum tempus quod exquisierat a magis. Iam ergo biennium erat, ex quo illa stella uidebatur : et cuius esset ignorabatur, et ipso biennio geminus ille paries significabatur.

Audiunt ergo magi, in qua ciuitate natus esset. Credendum est enim quia, cum ille natus esset, cuius stella tamdiu uisa est, aliqua admonitione [qui] audierunt magi, quia ille natus est in terra, cuius signum apparebat in caelo. | f. 42v | Venerunt adorare, sed nesciebant ubi ; audierunt a doctoribus Iudeorum ciuitatem, numquam domum. Quid ergo ? Iudei legunt, respondent : alios mittunt, ipsi remanent ; quomodo miliaria in uia, uiatorem docere possunt, de loco se mouere non possunt. Quid ergo facerent magi ? Venturi erant ad Betleem : numquid circuituri erant singulas domus ? Iudeus monstrauit locum, stella domum : apparuit enim illis illa stella quam uiderant, et ambulauit ante eos, illi autem secuti sunt. Et stetit stella super illum locum ubi erat puer Christus, ubi erat paruus magnus, ubi erat latens Deus, ubi erat infans uerbum. Accesserunt, et sine dubitatione adorauerunt : intellexerunt enim cui genu figerent. Diis suis renuntiauerunt, Christum quaerebant, munera protulerunt.

Digitized by Google

Agnoscentes regiam potestatem, protulerunt aurum : agnoscentes deum, protulerunt thus : | f. 43 | praescientes et moriturum, protulerunt et murram ad sepulturam. Accepit et Christus aurum : honorificentia erat istorum, non auaritia illius. Mater gauisura erat de auro ? totum gaudium eius erat in Christo. Tamen, fratres mei, numquid modo aurum Christus non accipit ? Plane multi in illum res suas erogauerunt. Quomodo accipit aurum Christus ? Esurientes pascuntur, nudi uestiuntur, hospites suscipiuntur, captiui redemuntur, ecclesiae fabricantur. Accipit ergo et modo Christus aurum, et beatus est qui dat : qui enim dat, non gratis dat, ad usuram dat. Da mihi pauidum et scrupulosum foeneratorem. Quid conputas ? quid anhelas ? Tota cura tua ista est, ut modicum des, et multum accipias : ecce habes Christum, cui parum des, et multum accipias. Da terram, et accipe caelum. Dabis terram, si non eris terra ; amabis autem | f. 43v | terram, si terra es, et dicetur tibi : *Terra es, et in terram ibis.*

Audit Herodes, saeuit, quaerit occidere, quem debuit adorare. Infantes necat. Ecce Christus nondum docet, et martires habet : martyres coeuos suos, infans infantes. O beati ! pati iam poterant pro Christo, qui confiteri nondum nouerant Christum. Quid times, Herodes ? Regnum Christi non est de isto saeculo : qui natus est, cogere te quaerit, non excludere. Audi psalmum : *Et nunc reges intellegite : erudimini qui iudicatis terram.* Seruite regnanti Christo cum timore, et exultate domino cum tremore. Quando eum potestas interrogauit, et dictum est ei *Tu es rex Iudeorum ?* quid respondit ? *Regnum meum non est de hoc mundo.* Exi de mundo, et inuenies regem Christum : qui adoratus est in praesepio, intellege in caelo. Continet totum mundum, qui maternis manibus portabatur ; | f. 44 | angelos in caelo regebat, et in diuersorio ubera sugebat. Et istum ergo diem illi diei coniungamus, et Christum accipientem munera in pauperibus cogitemus.

9 *duo illi parietes sunt, osculum quaerentes in angulo*] A comparer avec le sermon 132, n. 1 de l'Append. d'Augustin, mais surtout le serm. 131,5 « Agnoscamus lapidem angularem, in quo duo parietes de diuerso uenientes... fideli osculo copulantur. » 11 *pertenent* ms. 13 *pastoribus*] suppléé par conjecture. 14 *stilla* ms., à plusieurs reprises, mais pas partout. 15 *dei*] Ps. 18,2. 19 *legebatis*] pour *legebatur* ? 20 *recognuscite.* 22 *quaesibit* 25 *Iudeae*] Mt. 2,5 *est* déjà une première fois avant *Aliud* 29 *per alia* ms. 32 *bimato.* 33 *Ergo biennium erat, ex quo illa stella uidebatur*] Même assertion dans les sermons Append. 131,3 et 132,2 ; c'est une des raisons que les Mauristes font valoir contre l'authenticité de ces deux pièces. 34 *gemminus* 38 *qui* superflu. 40 *ciuitatem, numquam domum*] Cf. serm. App. 131,2 41 *Quid ergo ?*] peut-être anticipé de la ligne 43. *mittent* ms. 45 *Iudeis* ms. 46 *ambulabit* ms. *sunt*] suppl. s. l. 52 *agnuscentes* 61 *ad usura* 64 *des*] *das* ms. 65 *accipe*] *accepit* ms 66 *dicitur* ms. 67 *ibis*] Gen. 3, 19. 68 *Audet* ms. *quaeret* 69 *negat* 71 *Quid times, Herodes ?*] Serm. Append. 132,3 : « Quid times. Herodes ? quid maligna... » 74 *terra* ms ; Ps. 2,10 *Seruite*] restitué par conjecture ; *Inuidetis* ms. 75 *tremore*] cf. Ps. 2,11. 76 *Iudeorum ?*] Ioh. 18,33. 77 *mundo*] ibid. 36. 81 *isto* ms. *Et istum e. diem illi diei coniungamus*] Cf. serm. Append. 131,1 « recentem diem pristinum recolite... et huic hodiernum adiungite ».

Digitized by Google

Il faudrait être aveugle pour ne point reconnaître que ce court sermon est du même auteur que les deux sermons 131 et 132 de l'Appendice du tome V de s. Augustin : la diction, et surtout la comparaison avec les passages indiqués dans l'*apparatus*, le prouvent à l'évidence. Sans vouloir en rehausser le mérite à l'excès, on conviendra pourtant qu'il n'est pas trop mal tourné dans son genre : il peut fort bien appartenir encore au Ve siècle, et avoir pour auteur quelqu'un de ces prêcheurs africains dont Gennade fait mention dans son *De scriptoribus ecclesiasticis*. Je ne sais si je me trompe, mais il me parait même rappeler par certains côtés le sermon de s. Optat de Milève, édité récemment par D. Wilmart et par moi.

***

Mais c'est surtout la seconde pièce, un sermon sur le Symbole, mis sous le nom de s. Fulgence, qui m'a paru devoir être examiné de plus près, comme pouvant ajouter quelque chose à nos connaissances encore lacuneuses sur la teneur des symboles en usage en Afrique, et sur l'histoire du symbole apostolique en général. Il commence vers le bas du fol. 70r, et finit, probablement complet, avec le dernier feuillet (78v) du quaternion IX, quoique le ms. présente ici une lacune, jusqu'au premier feuillet du quatern. XII inclusivement.

## INCIPIT SERMO SANCTI FULGENTI EPISCOPI DE SIMBOLO.

Audite, dilectissimi, qui desideratis carere iugum seruitutis, ut gaudeatis donum saluberrime libertatis. Praebete aures non solum corporis sed etiam cordis, audite intenti sacramentorum caelestium
5 rationem: percipite nostrae redemtionis integram ueritatem. | f. 70v | Quid enim confugimus ad gratiam Christi, nisi ut possimus a diaboli nequitia liberari ? Si autem a serpentino ueneno liberari cupimus, uiriliter concertemus, ut domus cordis nostri domino Christo possessori legitimo praeparemus. Ille nos potest legitime
10 possidere, qui hominem gratuita bonitate fecit, non ille qui hominem callida malignitate decepit. Ille nos potest legitime possidere, qui hominem ad imaginem suam creauit, non ille qui ipsam imaginem in homine deprauauit. Ille ergo nos possideat, qui ad uitam condidit hominem, non ille qui eum praecipitauit in
15 mortem. Quapropter, dilectissimi fratres, repellite a uobis principem mortis, et recipite in uos auctorem humane salutis ; recedite a diabulo, et adherete Christo ; diligite redemtorem uestrum, et facite uoluntatem eius, et renunciate diabolo pompis et angelis eius. | f. 71. | Sic renuncietis uerbis, ut renuncietis et factis : sic

Digitized by Google

renunciate sermonibus, ut renuncietis et moribus : ex eo quod in ecclesia bene uiuitis, appareat uerum esse quod dicitis. Tunc enim uobis proderit quod nunc diabolo renunciatis, si aduersus temptamenta eius sollicita cordis intencione certetis : temptamenta uero eius ipsa sunt arma eius, quae dupplicia contra nos consueuit arripere. Quae sunt autem arma diaboli ? Infidelitas et mundana cupiditas, ista sunt arma quibus contra nos diabolus pugnat ; per haec arma nobis insidiari non cessat, hoc indesinenter agens, hoc multiplici liuoris inmanitate contendens, ut quos potuerit ab ecclesia per infidelitatem separet, alios uero temporalium rerum inmoderata dilectione captiuet. Vos itaque, carissimi, contra haec arma diaboli accipite arma dei. Quae sunt arma dei ? | f. 71v | Fides, qua in deum recte creditur, et caritas, qua deus proximusque diligitur. Infidelitas et cupiditas duo sunt mala, fides et caritas duo sunt bona ; illa ergo duo mala fugite, ista duo bona fortiter custodite. Contra infidelitatem tenete catholicae fidei ueritatem, et contra mundanam cupiditatem tenete dei et proximi caritatem. Si enim armis fidei et caritatis induti diabolo repugnaritis, in omni certamine uictores eritis ; nec erit unde diabolum timeatis, quia ipsum Christum in sacramento baptismatis induetis. Omnibus enim baptizatis dicit apostulus Paulus : *Quotquot in Christo baptizati estis, Christum induistis.* Induetis ergo Christum bonum et inuictum, quo nullus est melior, nullus est fortior : qui sic est bonus, ut ipsum prae omnibus diligere debeatis, et sic est inuictus, ut in illo certissime confidatis. *Subditi ergo estote Christo*, et auxiliabitur | f. 72 | uobis ; *resistite* autem *diabolo, et fugiet a uobis.*

Renuntiantes autem diabolo, fideliter atque indubitanter credite IN DEUM PATREM OMNIPOTENTEM. Deus enim pater, sicut uerus deus, sic uerus credendus est pater : est enim in illo uera diuinitas, est diuina paternitas ; uera diuinitate mundum fecit, diuina paternitate de sua natura uerum filium genuit. Nam si uerus deus non esset, uisibilia, inuisibilia non fecisset ; si uerus pater non esset, deum filium de se non genuisset. Sed quoniam sicut uerus deus sic uerus est pater, digne creditur deum filium genuisse de natura sua, mundum uero de nihilo fecisse omnipotentia sua. Quoniam ergo uera est et diuinitas et paternitas dei patris, sicut in mundo uera paret operatio creatoris, sic in filio uera naturaliter manet substantia genitoris. Uniuersam itaque creaturam uisibilem atque inuisibilem deus pater per uerbum suum | f. 72v | fecit ex nihilo, ipsum uero uerbum genuit de semetipso. Deus ergo uerus aequalem sibi genuit deum uerum, deus aeternus aequalem sibi deum genuit coaeternum, inmensus aequalem sibi deum genuit inmensum, altissimus aequalem sibi deum genuit altissimum, inuisibilis aequaliter inuisibilem, incomutabilis aequaliter incomutabilem, inmortalis aequaliter inmortalem, omnipotens aequaliter omnipotentem, rerum omnium creator aequaliter rerum omnium creatorem.

Ideo credentes IN DEUM PATREM OMNIPOTENTEM, UNIVERSORUM

Digitized by Google

CREATOREM, credite IN FILIUM EIUS IESUM CHRISTUM DOMINUM NOSTRUM. Ipse est enim unigenitus deus, non diuina potentia creatus, sed solus de patris substantia natus. Huic genito filio naturaliter una est cum patre diuinitas, una aeternitas, una bonitas, una inmensitas, una potestas, unaque maiestas. | f. 73 | Per ipsum nos deus pater mirabiliter creauit ; per ipsum nos de morte misericorditer liberauit. Iste unigenitus dei filius uerus, naturaliter deus, et cum patre unus deus, ut quos fecerat reficeret, et quos creauerat recrearet, NATUS EST DE SPIRITU SANCTO EX VIRGINE MARIA. Qui enim de patre natus est deus de deo, ipse de matre natus est deus homo ; et qui est aeternus sine initio deus de patre suo, ipse in tempore *tamquam sponsus procedens de thalamo suo.* Unus est ergo Christus dei filius de patre ante omnia natus, et de matre inter opera sua creatus : ipse natus de patre creauit nos, ipse creatus de matre saluauit nos ; natus est enim de patre creator, et creatus est de matre saluator. Ipse est, *qui, cum in forma dei esset,* formam serui accepit, et nos, quos peccati seruos inuenit, liberos fecit ; ut captiuos redimeret, suum sanguinem dedit. | f. 73ᵛ | Ideo autem sanguinem suum fecit pretium captiuorum, ut regnum suum faceret praemium redemptorum.

Redemptor ergo noster Christus dei filius CRUCIFIXUS EST SUB PONTIO PILATO ET SEPULTUS. Ecce quantum se pro nobis humiliauit altissimus, ecce quanta pro nobis pertulit unigenitus deus, cui parum fuit ut pro nobis nasceretur ex uirgine, nisi etiam pro nobis penderet in cruce. Christus ergo dei filius crucifixus est et sepultus. Quis pro quibus? quis a quibus? Audite pro quibus. Apostulus dicit : *Etenim Christus pro nobis mortuus est.* Audite a quibus. Ab iniquis iudicatus est iustus, et iudicio iniquo, non iusto. Ille inmaculatus, *in iniquis est deputatus* : ille *qui peccatum non fecit,* a peccatoribus palmas in facie accepit : ille per quem factum est caelum et terra, dorsum suum posuit ad flagella : ille dominus qui est aeterna suauitas | f. 74 | angelorum, faciem suam non auertit a confusione sputorum. A malis condemnatus est bonus, a mortuis occisus est uiuus, ab hominibus crucifixus est deus. Reuera enim, fratres, unigenitus deus crucifixus et sepultus est pro nobis, secundum ueritatem carnis quam sumpsit ex nobis. Verum tamen ille omnipotens creator et bonus redemptor patienter sustinuit hominum malignitatem, quibus diuinam uolebat inpendere bonitatem. Leuatur in ligno, deponitur in sepulchro ; et cum ipse debitor non esset, sed uniuersos debitores generaliter inuenisset, non solum debita nobis uniuersa donauit, uerum etiam omnia quae nos debebamus reddidit, ut quos liberabat de tanto cumulo debiti, liberaret de dominatione peccati.

Christus ergo dei filius crucifixus et sepultus DESCENDIT etiam IN INFERNUM, | f. 74ᵛ | utnos leuaret in caelum; ille misericors et beatus misericorditer uisitauit loca miseriae nostrae, ut nos perduceret ad locum beatitudinis suae. Deinde TERTIO DIE A MORTUIS RESURRE-

Digitized by Google

XIT. Audisti, homo, quid dei filius pertulit pro te, audi quid tibi
115 promittat in se: pertulit enim pro te mortem tuam, promittit tibi
uitam suam. Christus mortuus timore <m> mortis abstulit; Christus resurgens ueram spem futurae resurrectionis ostendit. Christus mortuus est secundum carnem, ut mortem carnis non timeremus; et resurrexit Christus secundum carnem, ut resurrectionem carnis
120 certissime speraremus. Non solum autem resurrexit, sed etiam IN CAELUM ASCENDIT, ET in DEXTERA PATRIS SEDET. Quo ergo praecessit caput, illuc sequantur et membra: quo ascendit redemptor, illuc ascendat redempta familia; et si non potest illuc ascendere | f. 75 | mortalis hominis corpus, ascendat illuc christiani cordis affectus
125 Christus nos uocat ad caelestem domum: quare nos amamus terrenae peregrinationis exilium? Christus nobis uult aeternas diuitias dare: quare nos uolumus in aeterna indigentia remanere? Christus nobis promittit quod semper habeamus: quare nos hoc diligimus, quod uelimus nolimus celerius relinquimus? Quare non obedit
130 homo deo iubenti? quare non adheret promittenti? An forte hoc putatur, quia Christus quos redemit non iudicabit? Audite quid in symbolo sequitur.

Christus, qui ascendit in caelum, INDE VENTURUS EST IUDICARE VIVOS ET MORTUOS. Veniet iudicaturus, qui uenerat iudicandus:
135 qui uenerat cum mansuetudine, ueniet cum uigore: qui uenerat occultus, ueniet manifestus: qui uenerat in carne humilis, ueniet in maiestate terribilis: qui demonstrauit egregiam | fol. 75v | humilitatem, exerce<bi>t iudicariam potestatem. Illud iudicium multum diligant boni, multum timeant mali: diligant boni, qui<a>
140 accepturi sunt regnum, timeant mali, ne in igne<m> mitta<n>tur aeternum; diligant boni, quia ponentur ad dexteram, timeant mali, ne deueniant ad sinistram. Tunc autem salubris erit et bonis ista dilectio, et malis illa formido, si boni ista dilectione in bono proficiant, et mali illa formidine a malo discedant. Qua-
145 propter, dilectissimi, priusquam illud iudicium ueniat, unusquisque nostrum conponat causam suam, et corrigat uitam suam. Iudex enim uenturus est, cuius scientiam nemo fallit, cuius oculos nemo fugit, cuius uirtuti nemo resistit, cuius potestati nemo succedit, cuius aequitate<m> nemo conrumpit. Hoc ergo agamus, ut iudex
150 ille, cum uenerit, non in nobis inueniat quod damnet, | f. 76 | sed potius inueniat quod coronet.

Credentes itaque in deum patrem omnipotentem, et in filium eius dominum nostrum Iesum Christum, credite et <IN> SPIRITUM<M> SANCTUM. Spiritus enim sanctus deus uerus est, sicut
155 pater et filius: quia ipse est patris et filii unus spiritus, et cum patre et filio naturaliter unus deus, una bonitas patri<s> et filii, una caritas genitoris et geniti. Pater ergo et filius et spiritus sanctus, id est sancta trinitas, naturaliter unus uerus et bonus est deus, unius naturae, uniusque substantiae. In ista trinitatis diuina substantia
160 nihil est creatum, quia nihil est inchoatum; nec aliquid ibi superius

Digitized by Google

aut inferius agnoscritur, quia nihil anterius aut posterius inuenitur. Illud quod trinitas est, aeternum est, uerbum est, caro est. Haec est una fides, quia haec est uera fides ; et ideo haec est catholica fides, unius substantiae sanctam credere trinitatem, et in dei filio carnis atque animae nostrae | f. 76ᵛ | naturalem cognoscere ueritatem.

Ista fide iustificamur, hac fide mundamur, ista fide saluamur, in hac fide nobis tribuit<ur> REMISSIO PECCATORUM. Ideo enim filius dei filius hominis factus est, ut pro nobis impiis iustum sanguinem funderet, et remissis peccatis deo patri nos filios adoptare<t>. Et hoc est primum beneficium ex aqua et spiritu renatorum, quia in baptismo fit omnium remissio peccatorum.

Credite etiam CARNIS RESURRECTIONEM, quam in se ipso nobis demonstrauit Christus, ut de illa nos nullatenus desperemus. Haec resurrectio carnis in Christo facta est, in nobis futura est ; data est capiti, danda est corpori. Sit ergo certissima spes omnibus nobis, quia uera resurrectio carnis, quae praecessit in Christo, sequitur in nobis. Caro itaque omnium hominum mortuorum | f. 77 | siue fidelium siue infidelium resurget in fine : sed caro fidelium resurget ad gloriam, caro infidelium resurget ad poenam. Animae fideles cum suis semper corporibus letabuntur, animae quoque infideles cum suis semper corporibus torquebuntur ; ac si<c> quidquid ibi animae cum carne sua recipient non amittent, quando nec bonis poterit auferri gaudium, nec a malis umquam poterit remo<ue>ri supplicium. Sicut autem Christus ipsa<m> carne<m> recepit resurgens, qua se exuit moriens, sic nos ista<m> carnem in qua nunc sumus, in qua nunc uiuimus, ipsam resurrectionis tempore resumemus : ita fiet, ut caro ista nostra, quae nunc moritur, ipsa in die nouissimo resuscitetur.

Quia uero *Christus resurgens a mortuis iam non moritur, et mors ei ultra non dominabitur*, et, quod in se ostendit, hoc suis fidelibus repromisit, | f. 77ᵛ | credite etiam VITAM AETERNAM : quia nos quoque resurgemus semper uiuituri, numquam corde peccaturi, numquam corpore morituri. Tunc nobis uera beatitudo dabitur, quando nobis aeterna dei uisio tribuetur, tunc anima nostra nulla poterit maculari delectatione peccati, tunc corpus nostrum nec corrumpi poterit omnino nec mori. De corpore quippe bonorum fidelium dicit apostulus, quia *seminabitur in corruptione, surget in <in> corruptione*. De ipsis item dicit : *Oportet enim corruptibile hoc induere incorruptionem, et mortale hoc induere inmortalitatem.*

Accipiemus itaque uitam aeternam PER SANCTAM ECCLESIAM. Ipsa est ciuitas sancta, Hierusalem superna, Hierusalem aeterna. In ista sola ecclesia est uita aeterna, quia rex eius est uita aeterna. Huius ecclesiae pars exultat | f. 78 | et regnat in caelis, pars autem peregrinatur adhuc et laborat in terris. Ipsa est una sancta ecclesia, in qua nunc iustificamur, in qua nunc ambulamus per fidem, et in qua tunc perueni<e>mus ad speciem. Ipsa est una sponsa Christi, columba Christi, uirgo Christi, mater membrorum Christi. Ipsa nos concepit,

Digitized by Google

ipsa nos peperit, ipsa nos nutrit. Ipsa uos modo conceptos parturiet, et pro uobis sollicite gemit ; ipsa etiam uos pariet, et integritatis
210 gratiam non amittet. Est enim uera uirgo et uera mater : est uera uirgo, quia numquam corrumpitur ; est uera mater, quia mirabiliter fecundatur. Istam ueram matrem sicut boni filii unianimiter diligamus, uberibus eius delectabiliter in<h>ereamus : unde nascimur, inde pascamur. Huius ergo matris gemitus nemo despiciat, monita
215 eius | f. 78v | nemo contempnat, de sinu eius nemo discedat : ipse enim ad dei patris perueniet hereditatem, qui ecclesia<e> matris in fide et dilectione seruauerit unitatem. In ecclesia ergo catholica permanete, diuinis eloquiis humiliter oboedite, praecepta dei sollicite custodite : qui enim praecepta dei contempnunt, semper arde-
220 bunt : qui uero eius mandata custodiunt, sine fine gaudebunt : et sicut contemptoribus erit aeterna mors et aeterna miseria, sic oboedientibus aeterna uita dabitur et aeterna laetitia. Hoc ergo uobis expedit, ut ea quae symboli tenor continet sine dubitatione credatis, et in uera fide manentes mala opera fugiatis, bonam uitam in
225 omnibus habeatis : ut non ad aeterna supplicia, sed ad aeterna paradisi praemia perueniatis.

1. *Fulgenci epsi* ms., avec trait par-dessus. 3 *liuertatis. Praeuete* 5 *racione redemcionis* 6 *graciam* 7 *nequicia liberari*] dernier *i* changé en *e* 8 *domus*] changé en *domos* 10 *gratuit abonitatem* 13 *in hominem* 15 *principe* 16 *auctore* 18 *uoluntate* 19 *uerbis*] *s* suppléé s. l. 29 *separet*] corr. de *separit* 32 *qua*] *quam* ms. 33 *cupiditas*] corr. de *cupidetas* 36 *mundana caritate* 37 *repugnaretis* 38 *eretis* 39 *in sacramentum ominibus* 40 *quo lquod* 41 *induistis*] Gal. 3,27. 42 *quo l* 43 *prae*] *pro* ms. *diligere*] corr. de *dilegere* 45 *a uobis*] Iac. 4,7. librement, ou d'après une version spéciale ? 46 *adque* 49 *mundo* 51 *fecesset* 54 *mundo omnipotencia* 56 *operacio* 57 *substancia adque* 59 *de se metipsum* 61 *quoaeternum* 68 *potencia* 69 *de patri substancia* 71 *per ipso* 74 *refecoret* 76 *de patrem* 77 *inicio* 79 *suo*] Ps. 18, 6. 81 *saluabit* 82 *creatus es in formam* 83 *accepit*] cf. Phil. 2,6.7. 84 *suo sanguinem* 85 *praecium* 93 *mortuus est*] Rom. 5,9 95 *in iniquis*] *in iniquus* ms. (*us* corr. de *os*) ; ἐν τοῖς ἀνόμοις LXX. Is. 53, 12. *deputatus*] corr. de *depot.* *peccato fecit*] Is. 53, 9. 96 *in faciae a.* Cf. Mt. 26,67. 97 *flagella*] cf. Is. 50,6. LXX. 99 *ad confusionem* ms ; ἀπὸ αἰσχύνης LXX. Is. 50,6. 100 *Reuera*] changé en *Refera* ! 102 *neritate* 103 *pacienter* 104 *diuina* 107 *debitam* 108 *cum molo debet* (*bet* corr. de *bit*) 111 *caelo* 113 *tercio diae* 114 *audi quid*] *a. quia* 115 *promittet* 116 *timore* 119 *resurrectionis* 126 *peregrinac. ....diuic.* 127 *indigencia*, corr. de *indeg.* 128 *dilig.* corr. de *dileg.* 129 *Quare*] *re* ajouté s. l. 131 *potatur iudicauit* 133 *caelo* 135 *c. mansuetudinem* 138 *exercet* 139 *multi timeant quia*] *qui* ms. 140 *in igne mittatur* 143 *dileccio dileccione* 144 *discedant*] *n* suppl. s. l. 147 *scienciam* 148 *uirtute* 149 *aequitate* 151 *pocius* 152 *in deo* 153 *et spiritu* (om. *in*) 156 *patris*] *patri* ms. 158 *bonos* 159 *substanc.* 160 *inquoatum ibi*] conjecture ; *sibi* ms. 162 *caro est*] Expression étrange. qui s'explique cependant tant bien que mal par la finale de la phrase suivante. 166 *haec* 167 *tribuitur remissio*] conjecture ; *tribuit remissione* ms. 169 *adoptare* 171 *bartismum* 172 *resurrecionem* 174. 176 *resurreccio* 175 *sid* 176 *in Christi sequitur*] pour *sequetur* ? 177 *sibe... sibe* 178 *resurgit fine*] corr. de *fide* 178. 179 *resurgit... resurgit* 179 *fidelis* 180 *infidelis* 181 *ac si* 183 *auferre remori* 184 *ipsa carne* 185 *quam se ista*, corr. de *ita* 186 *resurreccionis* 187 *resumimus qui nunc* 190 *dominabitur*] Rom. 6,9. 192 *resur-*

Digitized by Google

*gimus uiuitur i*] forme employée à plusieurs reprises par s. Augustin lui-même : cf. « S. Augustini Tractatus... ex cod. Guelferb. », index III, p. 249. *peccatori* 194 *tribuitur* 195 *dilectacione* 197 *corrupcione surgit in corrupcione* ms : I Cor. 15, 42 199 *incorrupc.* *inmortalitatem*] I Cor. 15,53. 201 *Hier. aeternam* 204 *lauorat* 205 *ambulamos* 206 *peruenimus* 208 *conceptus* 210 *grac. n. amittit* 212 *fecond.* 213 *increamus* 214 *dispiciat. monitis* 215 *seno* 216 *peruenniit quia ecclesia* 217 *dileccione* 223 *contenit dubitac.* 226 *paradi*, suivi d'un *s* effacé.

*
* *

Il est sûr que ce sermon ne saurait être de s. Fulgence, comme il résulte, tant de la teneur du Symbole, que de l'impression générale produite par la lecture de la pièce. A côté de passages dignes de l'évêque de Ruspe — quoique aucun ne se retrouve textuellement dans ce qui nous reste de lui — il y en a d'autres qui choquent immédiatement par leur infériorité, j'oserais presque dire leur platitude. Les premiers sont surtout de nature dogmatique, et traitent notamment de la Trinité et des personnes divines ; les seconds consistent plutôt en exhortations morales. Le contraste entre les deux sortes de langage est si sensible, que j'avais pensé d'abord les reproduire en caractères différents ; mais j'ai craint que ce procédé ne fût taxé d'arbitraire, et j'ai cru mieux finalement de laisser aux connaisseurs le soin de juger de la chose par eux-mêmes. En tout cas, il n'est pas douteux que nous n'ayons ici affaire à un africain, comme le prouvent et le symbole expliqué, et la formule de renoncement au démon *(renuntiate diabolo, pompis et angelis eius)*, identique à celle de Quodvultdeus de Carthage [1]. Que, d'autre part, cet africain ait pris à tâche d'imiter Fulgence, c'est ce qui résulte de la comparaison de nombreux passages (par ex. lignes 47-100. 154-165. 200-212.) avec ce qui nous reste de ce Père, spécialement le 36e des Fragments *Contra Fabianum*, qui a trait à l'explication du Symbole.

Voici maintenant le texte du Symbole qui est à la base de notre sermon, comparé avec ceux dont se sert Quodvultdeus (= *Qud*) et Fulgence lui-même (*Fulg.*), ainsi qu'avec l'ancien Romain (*Rom.*) :

CREDO IN DEUM PATREM OMNIPOTENTEM] Commencement commun à *Rom.* et à presque toutes les autres formes du symbole apostolique.

UNIVERSORUM CREATOREM] De même *Qud.* et *Fulg.* Mais *Fulg.* sûrement, et aussi probablement *Qud* [2]., ajoutent « regem

1. Voir *Revue Bénéd.* XXXI (1914), p. 156.

2. Les mots « regem caelorum », dans l'édition des Mauristes (Migne 40, 654, n. 3), sont sûrement une erreur pour « r. saeculorum », comme le contexte déjà l'indique suffisamment.

Digitized by Google

saeculorum, immortalem et invisibilem », expressions que notre Anonyme a dû connaître, mais qu'on ne peut démontrer avoir fait partie de son Symbole.

CREDO ET IN FILIUM EIUS IESUM CHRISTUM DOMINUM NOSTRUM] La principale différence avec *Fulg.* et *Rom.* consiste dans l'omission du mot « unicum », omission que l'on constate également chez *Qud* : celui-ci ne semble même pas connaître les mots « dominum nostrum ». Il faut remarquer que *Fulg.* et l'Anonyme varient aussi quant à la place de ces deux mots : quelquefois ils les mettent avant, quelquefois après « Iesum Christum » ; et même, en un endroit où *Fulg.* rapporte expressément le « tenor symboli », il lui arrive de citer l'article dans l'ordre suivant: « Credo in Iesum Christum filium eius unicum dominum nostrum » (Migne P. L. 65, 804).

QUI NATUS EST DE SPIRITU SANCTO EX VIRGINE MARIA] A s'en tenir au texte imprimé, telle serait pareillement la « teneur du symbole », d'après *Fulg.* col. 804. Cependant, en un autre endroit de ce même texte (825 C. D.), il semble adopter la rédaction primitive de *Rom.* « et » au lieu de « ex » ; on sait du reste combien la confusion s'explique facilement, au point de vue paléographique. La construction « virgine Maria », au lieu du « Maria virgine » de *Rom.*, est commune à notre Anonyme, à *Qud.* et à *Fulg.*

CRUCIFIXUS EST SUB PONTIO PILATO ET SEPULTUS] Aussi *Qud.* et *Rom.* Il est vrai que les mots « sub Pontio Pilato » ne se trouvent pas dans *Fulg.*, mais il n'est pas douteux qu'il ne les ait connus, car ils figurent dans tous les autres symboles usités en Afrique et en Occident.

DESCENDIT IN INFERNUM] Ici, notre Anonyme fait bande à part : ni *Qud.* ni *Fulg.* ne savent rien de cet article de la descente aux enfers, qui paraît pour la première fois inséré dans le vieux symbole Romain à Aquilée, au début du Ve siècle. Nous le retrouvons, rencontre intéressante, dans le symbole attesté par la collection des XXX Homélies du Pseudo-Chrysostome [1], originaire, semble-t-il, de ce milieu napolitain du déclin du Ve siècle, qui eut des rapports si étroits avec la chrétienté d'Afrique, alors en proie à des épreuves de tout genre.

TERTIO DIE A MORTUIS RESURREXIT] *Fulg.* a « tertia die resurrexit », sans qu'on voie nulle part les mots « a mortuis », mais Hahn a pleinement raison de les restituer néanmoins dans le

1. *Revue Bénéd.* XI (1894), p. 397.

Digitized by Google

texte. *Qud.*, lui aussi, a invariablement « tertia die a mortuis resurrexit », de même que l'homéliaste napolitain mentionné tout à l'heure. On remarquera cette construction qui, à la différence de *Rom.*, rejette le verbe à la fin ; de même dans l'article suivant.

IN CAELUM ASCENDIT] Rédaction identique dans *Fulg.* 699 C, quoique, en un autre endroit (826 B), il adopte la construction commune « ascendit in caelum ». *Rom.* a ici le pluriel « in caelos ». Quant à *Qud.*, il usait d'un autre verbe « assumptus est in caelos ».

ET IN DEXTERA PATRIS SEDET] *Fulg.* (699 C) a « in dextera dei sedit ». Vu les habitudes du scribe du ms. Vindob. 1616, il est impossible de juger si notre anonyme lisait « sedet » ou « sedit », mais il avait sûrement « Patris » comme *Rom.*, *Qud.*, etc.

INDE VENTURUS EST IUDICARE VIVOS ET MORTUOS] tous.

CREDO ET <IN> SPIRITUM SANCTUM] Notre manuscrit, on l'a vu, a « et Spiritu sanctum » ; mais il n'y a pas de doute qu'il ne faille le corriger et compléter comme si souvent ailleurs. Il se peut, il est vrai, que le « et » fasse partie du membre oratoire, plutôt que du texte même du symbole ; il est bon toutefois de remarquer qu'il figure déjà dans *Rom.*, ainsi qu'au début de l'article 2. ci-dessus. Et *Qud.* semble l'avoir aussi.

REMISSIONEM PECCATORUM, CARNIS RESURRECTIONEM] Dans tous.

ET VITAM AETERNAM] Comme *Fulg.* ; manque dans *Rom.* Quant à *Qud.*, il semble qu'il ait eu « in vita aeterna », peut-être « in vitam aeternam », mais en tout cas la préposition « in » en tête de l'article.

PER SANCTAM ECCLESIAM] Finale caractéristique du symbole africain ; se trouve aussi dans *Qud.* et *Fulg.*

Ainsi le symbole de notre anonyme se distingue de celui du vrai Fulgence, surtout par ces trois particularités : l'omission des mots *regem saeculorum immortalem et invisibilem* dans l'art. 1 ; celle de *unicum* dans l'art. 2 ; l'addition de *descendit in infernum* après « sepultus ». D'autre part, il diffère du tout au tout d'un autre symbole qui fait partie d'une compilation tardive, également attribuée à Fulgence, et découverte par C. P. Caspari dans le ms. Paris. lat. 13208, du IX^e siècle [1]. Voici la teneur, assez postérieure comme on le verra, et aussi peu africaine que possible, de cet autre symbole [2] :

1. *Alte u. Neue Quellen*, p. 317.
2. Hahn, *Bibliothek der Symbole*, 3^e éd., p. 62, n° 50.

Digitized by Google

Credo in Deum Patrem omnipotentem, creatorem caeli et terrae. Et in Iesum Christum Filium eius unicum Dominum nostrum, qui natus est de Spiritu sancto ex Maria virgine, passus sub Pontio Pilato, crucifixus et sepultus, tertia die resurrexit a mortuis, ascendit ad caelos, sedit ad dexteram Dei Patris omnipotentis, inde venturus iudicare vivos et mortuos. Et in Spiritum sanctum, sanctam ecclesiam, remissionem peccatorum, carnis resurrectionem, vitam aeternam.

Outre l'intérêt que présente son Symbole, le sermon prêché par notre Pseudo-Fulgence à ses néophytes contient aussi d'assez longs passages, remarquables par la clarté de l'exposition doctrinale et même par l'harmonie du style. Quel qu'en soit le véritable auteur, il m'a paru valoir la peine d'être arraché à l'oubli, en ce temps où l'on s'attache avec une si louable ardeur à faire revivre les souvenirs et à remettre au jour les moindres monuments de l'Afrique chrétienne.

D. G. MORIN.

Digitized by Google

# UN TRAITÉ INÉDIT
# CONTRE LE MARIAGE DES PRÊTRES

En 1892, en publiant le second volume des *Libelli de lite imperatorum et pontificum*, Ernest Dümmler priait instamment tous ceux qui rencontreraient des libelles se rapportant à la lutte entre l'Empire et la Papauté de les faire connaître. C'est pour obéir à ce désir que je publie le présent traité qui se trouve, sans titre ni nom d'auteur, au fol. 137 v. du manuscrit 230 de l'Université de Liége. Le volume date du XII^e siècle et provient de l'abbaye de Saint-Trond.

Si tout document nouveau de cette époque importante est précieux, celui-ci est doublement intéressant, car il est écrit comme réfutation d'une lettre perdue [1] adressée « à la principale église (= la cathédrale ?) de cette ville » (ligne 9), et contenant une apologie en faveur des prêtres mariés. Ni par le texte de la lettre, ni par ailleurs on ne savait qui l'avait rédigée (l. 4. 8). Sans doute, il était prêtre ; vivait-il en commerce illégitime avec une femme (l. 19. 25) ou plutôt était-il marié (l. 90), notre auteur le dit, mais ce n'est là, je pense, qu'une conjecture, qui pouvait être fausse. L'exemple de Sigebert de Gembloux, qui était de mœurs irréprochables [2], nous oblige à la prudence.

A la première lecture on dirait que le Pape avait appris ou deviné la faute commise par l'auteur de la lettre, avait essayé tous les moyens pour le convertir et, voyant l'inutilité de ses efforts, l'avait finalement excommunié et lui avait défendu de célébrer la messe (l. 24-34). J'avais d'abord interprété ainsi notre document, bien que cette interprétation obvie se heurtât à de grosses difficultés. Est-il probable que l'auteur de la lettre, qui voulait rester inconnu, ait raconté son histoire privée et se soit ainsi découvert ? D'ailleurs, en ce temps-là, les papes déposaient quelquefois des évêques récalcitrants; quant aux prêtres concubinaires ou mariés, il aurait été moralement impossible de les frapper directement,

1. Ni la lettre, ni la réfutation ne figurent dans la liste des écrits perdus dressée par Mirbt, *Die Publizistik im Zeitalter Gregors VII*, 1894, p. 80, n. 9.

2. Cauchie, *La querelle des investitures dans les diocèses de Liége et de Cambrai*, t. I (1890) p. 68.

Digitized by Google

l'énergique Grégoire VII lui-même préférait agir sur eux par l'intermédiaire des évêques, des conciles provinciaux ou des autorités civiles. Mais on peut et on doit interpréter autrement le passage en question. L'auteur de la lettre est considéré ici comme le représentant des prêtres mariés dont il a pris la défense, et toute l'histoire de la réforme est racontée en raccourci : comme de bons médecins, les papes précédents avaient essayé « les fomentations et les onguents », mais en vain ; alors vient Grégoire VII, qui, chirurgien intrépide, recourt « au fer qui retranche » et défend aux prêtres mariés de célébrer la messe. Ces lignes ne nous apprennent donc rien sur le contenu de la lettre, ni sur la personne de son auteur.

Au décret du pape notre personnage répondit par son pamphlet (l. 38). Cet écrit étant perdu, tâchons de le reconstituer par la réponse qu'on y fit. La loi qui défend aux prêtres de se marier est une nouveauté (l. 140). Le pape qui a porté cette loi est déclaré coupable de blasphème contre l'Esprit-Saint et d'injure au saint sacrifice (l. 40), car l'efficacité de la messe ne dépend pas de la sainteté des ministres (l. 47). Ce principe était appuyé sur des citations de « vénérables docteurs » (l. 53. 75. 91). L'allusion à Judas (l. 51) fait penser que parmi ces citations figurait le célèbre passage de saint Augustin In evang. Joh. tract. VI, n. 7 : *Petrus baptizet, hic est qui baptizat,... Judas baptizet, hic est qui baptizat.* Vers la fin de la lettre, l'auteur s'en prenait aux abbés et aux moines. Quelques-uns, dont les noms étaient passés sous silence, avaient prêché que « quiconque lève un fils de prêtre de la fontaine baptismale, doit se couper la main, s'il veut entrer au ciel » (l. 164). Ceux qui tenaient cet étonnant langage étaient traités d'hérétiques (l. 171), bonne réplique à ceux qui traitaient d'hérétiques les prêtres mariés [1]. La lettre était bien écrite et éloquente ; les éloges que lui adresse à ce point de vue son contradicteur (l. 5. 47. 49. 88) ne sont pas ironiques.

Voilà tout ce que nous savons de la lettre écrite en faveur des prêtres mariés. Elle reçut une réponse qui peut compter parmi les meilleurs écrits de cette controverse. L'auteur épargne les gros mots, il prend même parfois un ton amical (l. 8. 11). Le style est brillant, c'est un tissu de citations ou plutôt d'allusions bibliques et classiques, distribuées avec grand art. La réponse conteste que le

1. Le premier qui appela le mariage des prêtres du nom d'hérésie Nicolaite est le Cardinal Humbert en 1054. Son exemple fut suivi par Pierre Damien et beaucoup d'autres. Cf. Mirbt, *o. c.*, p. 264, n. 5.

Digitized by Google

pape ait imposé un joug nouveau. Dans ce but elle accumule les textes patristiques et canoniques, elle oppose les citations aux citations (l. 95-133). Remarquons d'abord que l'on peut concilier les deux contradicteurs : la loi du célibat n'était pas vraiment nouvelle ; ce qui était nouveau sous Grégoire VII, c'est que désormais la loi devait être observée. Nous constatons aussi qu'il y avait « une grande multitude » de prêtres mariés (l. 62). L'auteur de la lettre s'était plaint de la défense de célébrer la messe qui avait été portée contre les coupables. Mais quand on lit attentivement la réponse, on voit qu'il s'était plaint surtout de la défense faite aux fidèles d'assister à la messe des prêtres incontinents. La réponse ajoute que ces plaintes sont inspirées par la cupidité (l. 59-71). Le texte de saint Augustin qui était allégué dans la lettre est expliqué par un autre texte du même Augustin où la distinction est clairement exprimée : il n'appartient pas aux fidèles de se séparer des ministres sur lesquels pèse quelque soupçon d'incontinence, mais le juge a le droit d'excommunier les prêtres dont la faute est publique, c'est-à-dire les prêtres mariés. Enfin notre auteur ne croit pas que des abbés et des moines aient tenu au sujet des fils de prêtres les propos qui leur sont attribués et il défie son adversaire de citer des noms. Ces racontars, dit-il, sont invraisemblables et les moines savent fort bien que l'ordre de baptiser s'étend à tout le monde, sans exception. Loin d'être hostiles aux fils de prêtres, « les moines les admettent volontiers dans leur ordre » (l. 195). Ce dernier détail mérite d'être relevé par les historiens. Remarquons ici que la réponse ne correspond pas exactement à l'attaque : celle-ci parlait de la défense d'être parrain, celle-là parle de l'ordre de baptiser.

Quelle place devons-nous assigner à cette lettre et à cette réfutation ? A quelle période de la réforme cléricale faut-il les placer ? Dans quel endroit ont-elles été écrites? D'abord la lettre et sa réfutation doivent être attribuées à la même époque et au même endroit. Ensuite le reproche de nouveauté adressé à la loi du célibat s'explique le mieux durant le pontificat de Grégoire VII, celui qu'un historien protestant a appelé « le plus grand des papes » [1]. Avant lui, hors de l'Italie, les prêtres mariés n'étaient guère inquiétés, la loi restait lettre morte. Après lui, il était bien difficile de parler encore de « joug nouveau ». Quant au lieu, ces polémiques pouvaient évidemment se produire partout, en France

1. Mirbt, *o. c.*, p. 341.

Digitized by Google

aussi bien qu'en Allemagne, mais le fait de lire cet écrit dans un manuscrit de Saint-Trond me fait croire que son origine doit être cherchée à Liége. On sait que Grégoire VII adressa, le 23 mars 1075, à Théoduin, l'évêque de cette ville, une lettre avec ordre de soumettre son clergé au célibat. On sait aussi que cette loi y suscita de vives protestations. Il ne m'a cependant pas été possible de découvrir ou même de conjecturer le nom de l'auteur de cet écrit. Je crois seulement que le traité anonyme et inédit *Habet omnis aecclesiastica disciplina,* qui fait suite à celui-ci dans le manuscrit, est de la même époque et, si je ne me trompe, du même auteur. Peut-être sera-t-il possible un jour de faire plus de lumière sur ce sujet. L'auteur de la lettre est, lui aussi, inconnu, et, puisque son contradicteur contemporain n'est pas parvenu à le dévoiler, il y a peu d'espoir que nous réussirons mieux.

Dom B. Sodar a bien voulu copier pour moi, il y a une quinzaine d'années, ce traité; j'ai recollationné récemment la copie sur le manuscrit. L'identification des nombreuses citations a été un travail pénible, qui n'a pas été toujours couronné de succès.

D. DONATIEN DE BRUYNE.

## <CONTRA LITTERAS CUIUSDAM PRESBYTERORUM CONIUGATORUM CAUSAM DEFENDENTIS.>

f. 137ᵛ Cogit nos ueritatis amor et causa Christi non silere, quia peruenerunt ad nos littere cuiusdam nobis non cogniti, malorum defensionem bonorumque impugnationem continentes et exquisitis sententiis repugnantes uisitationi qua nos medicina uulnerum nostrorum, quae pependit in cruce, reuisere coepit in tempore beneplaciti sui. Nunc, amice quisquis es tu, qui litteras tuas emisisti ad maiorem aecclesiam huius ciuitatis, ut te, qui infirmus putabaris, sanum ostentares, et eos qui saniores uidebantur maioris infirmitatis argueres, haec dicta nostra sic accipe, ut amici magis quam inimici animo nos locutos esse intelligas. Debemus enim uerberati in maxilla alteram quidem prebere [1], sed ueritatem non tacere. Itaque, o infirme, o uulnerate, medicus magnus, medicus samaritanus, clementer tibi et patienter ignoscat quod quasi per impatientissimam frenesim exasperas eum et manus eius repellis, dum contra eum inuoluis sententias sermonibus imperitis. Ille te in descensu tuo ab Iherusalem in Iherico a latronibus comprehensum et stola castitatis spoliatum et plagis luxuriae impositis semiuiuum relictum appropians et misericordia motus iumento suae humanita-

1. *Cf. Matth.*, 5, 39.



Digitized by Google

tis imposuit et ad stabulum sanctae aecclesiae perducens, stabulario, uidelicet beatissimo Petro apostolo et post eum cuilibet ipsius uicario, duos duum testamentorum denarios proferens : *curam*, inquit, *illius habe* [1]. Stabularius itaque perspiciens letale uulnus animae tuae, quod est sacerdoti Christi feminam habere et hoc ex tradito sibi utroque testamentorum animalium immolatores tempore officii sui domos suas non ingrediebantur, quanto magis tu, sacerdos nouae gratiae, quae omni tempore sacrosanctum corpus Filii Dei offerre debes, omni tempore custodire debes uestimenta tua ne nudus ambules [2], hoc itaque perspiciens, hoc coniciens, curam competentem adhibere non distulit. Exhibuit fomenta, exhibuit ungenta adhortationum et medicamina scripturarum diuinarum ; ad ultimum, uidens nichil omnino suam preualere industriam, utitur ferro abscisionis [3] cum tibi inobedienti diuinum officium interdicit, iuxta quod Hylarius papa dicit [4] ut *cui uestrum amplius placuerit indebita feminarum familiaritas quam sacri ministerii puritas, habeat quod elegerit, quia in simul et sacri ministerii puritatem et inmundi contubernii non potestis habere inpuritatem.* Ad haec tu infirme, miserande, male fortis, contumaci dolore stimulatus, pugnum exeris et medicum percutis arguens eum blasphemiae in Spiritum Sanctum, culpans eum detrahere sacrificio Domini, eo quod corpus sancti Filii Dei de manibus tuis inmundis liberare contendit, qui illum cum Iuda traditore tradis et cum iudeis crucifigentibus crucifigis, ita ut, sicut apostolus dicit [5], *reus* sis *corporis et sanguinis Domini*, dum illud indigne tractas et manducas ad iudicium tibi, *non diiudicans corpus Domini*.

Bene et perite disseruisti dona Dei peruenire ad eos qui cum fide percipiunt, etiam si talis sit ille per quem accipiunt qualis fuit Iudas, si sit fur, si sit adulter, si sit homicida. Sed, o preclare rethor, luculente huius orationis tuae intentionem auditoribus pande. Quae est huius intentio ? Numquid ut si deprehensus fuerit Iudas non iudicetur et non *exeat condempnatus et episcopatum eius accipiat alter* [6] ? Non bene aduertisti uenerabilium doctorum intentionem qui ex sententiis eorum quos compilasti tuum armasti errorem. Comparemus nunc intentionem tuam cum intentione eorum ut uideas quam sint tibi contrarii, hii quos quasi defensores tibi parasse uideris.

Qui uerba tua recte perpendit, aperte uidet quod tu et si nominatus fueris for (f. 138) nicator aut inmundus et cetera [7], uelis tibi communicari, tibi aue dici, cibum tecum sumi. Nec mirum. Aliter enim temporale sacerdocii emolumentum non consequeris, propter quod solum sacerdocio carere non uis. Quam ob rem cui assimilabo te et

1. *Luc. 10, 35.*
2. *Cf. Apoc. 16, 15.*
3. *Cf. Reg. Benedicti c. 28.*
4. *Non inveni.*
5. *I Cor II. 27, 29.*
6. *Ps. 108, 7. 8.*
7. *Cf. I Cor 5, 11.*

Digitized by Google

similes tibi sacerdotes quorum multitudo magna est? Similes estis turbis illis quae uenerunt ad Dominum ut raperent eum et facerent eum regem super se [1], quia saturauerat ex eis quinque milia de quinque panibus et duobus piscibus. Quibus Dominus: *Amen*, inquit, *dico uobis, queritis me, non quia uidistis signa, sed quia manducastis ex panibus et saturati estis* [2]. Hoc modo uos queritis Dominum, immo irruitis in eum per sanctum et terribile altaris ministerium, *non quia uidistis signa* quae mundi cordis oculi soli uident, scilicet ammirabile misterium incarnationis et passionis Filii Dei, *sed quia manducastis* ex decimis et oblationibus fidelium *et saturati estis.* Itaque ea est intentio tua ut, remota omni quaestione de dign<it>ate uel indignitate sacrificantium, id solum curetur ut sollempnem orationem sciatis proferre super sacrificium. Ad hoc contuendum, uenerabilium patrum, quasi ipsi tecum senserint, sententias compilasti. Sed eorum intentio melior et discretior est, uidelicet ut homo hominem non iudicet ex arbitrio suspicionis, sed uel ultro confessum siue accusatum atque conuictum. Dicit enim Augustinus in libro de penitentia [3]: *Nunc autem scripsi uobis non commisceri. Si quis autem frater nominatur aut fornicator aut idolis seruiens aut auarus aut maledicus aut ebriosus aut rapax, cum eiusmodi nec cibum sumere. Quibus uerbis satis ostendit, non temere et quomodolibet, sed per iudicium auferendos esse malos ab aecclesiae communione, ut si per iudicium auferri non possunt. tollerentur pocius. Noluit enim hominem ab homine iudicari ex arbitrio suspitionis uel extraordinario usurpatoque iudicio, sed pocius ex lege Dei secundum ordinem aecclesiae, siue ultro confessum, siue accusatum atque conuictum.* Numquid ex arbitrio suspicionis iudicantur hi quibus tu, egregius orator, patrocinaris? Nonne quisque uestrum indebitum accessum ad feminam habens coniugium uocat, hoc praetexit nomine culpam? Uide ergo quam diuersi sint ab intentione tua hi quorum sententias ad defensionem tibi parasti, cum illi de his agant quae in suspicione sunt, uestrum autem sit publicum.

Amotis igitur pannis tuis, purpureis quidem, sed hic locum non habentibus, sententias magis ad rem pertinentes audi.

Ex concilio Neocesariensi [4]: *Presbiter, si uxorem acceperit, ab ordine deponatur. Si uero fornicatus fuerit aut adulterium perpetrauerit, amplius pelli debet et ad penitentiam redigi.*

Ex decreto Papae Innocentis [5]: *Preterea quia dignum et pudicum et honestum est, tenere aecclesia omni modo debet, ut sacerdotes et leuitae cum uxoribus suis non coeant, quia ministerii cotidiani necessitatibus occupantur. Scriptum est enim: Sancti estote quoniam et ego sum sanctus Dominus Deus uester.* Et post pauca: *Presbiter, si*

1. *Cf. Joann. 6, 15.*
2. *Joann. 6, 26.*
3. *Serm. 351, n. 40.*
4. *C. 1 (ex interpretatione Dionysii Exigui).*
5. *Innocentii I epist. 2, n. 12.*

Digitized by Google

*contaminatus fuerit a carnali concupiscentia, quo pudore uel sacrificare*
105 *forsitan usurpabit, aut qua conscientia, quoue merito se exaudiri credit, cum dictum sit: omnia munda mundis, coinquinatis autem et infidelibus nichil mundum?*

Ex concilio Niceno[1]: *Interdixit per omnia magna synodus non episcopo, non presbitero, non diacono, uel alicui omnino qui in clero*
110 *est, licere subintroductam habere mulierem, nisi forte matrem, aut sororem, aut amitam, uel eas tantum personas quae suspiciones effugiunt.*

Ex decretis Syricii Papae[2]. *Feminas non alias patimur esse in domibus clericorum, nisi eas tantum quas proprias per solas necessitu-*
115 *dinum causas id est propinquitatis habitare cum isdem sinodus Nicena permisit.*

Ex decretis Leonis papae[3]. *Lex continentiae eadem est altaris ministris quae episcopis atque presbiteris, qui cum essent laici siue lectores, licito et uxores ducere et filios procreare potuerunt, sed cum*
120 *ad praedictos gradus peruenerunt, coepit eis non licere quod licuit.*

Et in lege a christianis imperatoribus promulgata[a][4] *Quia sub occasione propinquitatis aliae mulieres subintroduci coeperunt sancti africani* (f. 138[v]) *canones decreuerunt ut nec ipsi episcopi aut presbiteri soli habeant accessum ad uiduas uel uirgines uel ad quascumque*
125 *feminas, sed ubi aut clerici*[b] *praesentes sint, aut graues aliqui christiani.*

Beatus Gregorius ad ministros romanae aecclesiae scripsit[5]. *Beatus Augustinus nec cum sorore habitare consensit dicens: Quae cum sorore mea sunt, sorores meae non sunt.* Et ex hoc dicit sanctus
130 Gregorius: *Docti uiri cautela magna nobis debet esse instructio, nam inhonestae praesumptionis est, quod fortis pauet, minus ualidum non timere. Sapienter enim illicita superabit qui didicerit etiam concessis non uti.*

Quae beatus Gregorius uere secundum nomen suum uigilans,
135 quae magnus Leo magno rugitu ab urbe Roma per totum mundum intonans, quaeque beatus Iheronimus, quaeque beatus Augustinus in suis epistolis uel commentariis, quaeque christiani imperatores in christiana lege suis decretis uel edictis roborauerunt, quae sceda capit? Quae quia tu bonus dormitantius[6] hactenus
140 forte non audieras et nunc primum euigilasti, nouum te audire dicis. Haec decreta sanctorum patrum ne putes malam seuitiam, nam ex caritate seuiunt. Didicerunt enim a bono magistro uinum

a. *Haec verba* Et in.... promulgata *corrector quidam ut delenda notavit, forsitan quia non invenit.*
b. cleri *ms.*

1. *C. 3 (ex interpretatione Dionysii Exigui).*
2. *Epist. 1, n, 12.*
3. *Epist. 167, inquis. 3.*
4. *Non inveni, sed cf. Conc. Carth. III (a. 397) c. 38.*
5. *Epist. IX, 110.*
6. *Cf. Horat. Ars poet. 359.*

Digitized by Google

nouum non esse mittendum in utres ueteres. *Alioquin*, inquit, *utres rumpuntur et uinum effunditur et utres pereunt* [1]. Haec a te
145 non multum abludit imago. Nam quamdiu carnalis es, uetus es uter ; gratia autem sancti sacerdotii uinum nouum, uinum fortissimum. Hac ergo gratia suscepta, si carnalis es et carnaliter uiuis, rumperis sicut uetus uter, quia, sicut apostolus dicit : *Iudicium tibi manducas et bibis* [2]. Nec tibi soli perniciosus es, sed sicut ibidem
150 subiungit idem apostolus : *ideo in uobis infirmi multi et dormiunt multi* [3]. Et sicut sanctus Cyprianus in libro de gradibus abusionum ostendit [4], loquens de iniquo rege, quod non minus ueraciter accipiendum ait de indigna sacerdotum multitudine : *Idcirco*, inquit, *sepe pax populorum rumpitur et offendicula suscitantur*,
155 *terrarumque fructus diminuuntur et seruitia populorum prepediuntur. Multi et uarii dolores prosperitatem hominum inficiunt, carorum et liberorum mortes tristiciam* [a] *conferunt, hostium incursus prouincias undique uastant, bestiae armenta et pecorum greges dilacerant, tempestates ueris et hiemis turbantur, terrarum fecunditates et maris*
160 *ministeria pro<hi>bentur et aliquando fulminum ictus segetes et arborum flores et pampinos exurunt.*

Iam uero quid dicam, quod ad ultimum in abbates et monachos, paruule persecutor, inueheris incerto debilis arcu [5] ? Dicis ab ipsis abbatibus et monachis praedicari quod quisquis filium presbiteri de
165 sacro fonte suscipit, debeat sibi manum abscidere, aut numquam Deum uidebit. A quibus abbatibus hoc dicis predicari ? Iam dignus es magistri ferulae manum submittere, qui in abbatibus pronomine uteris, quorum necdum nomina posuisti. *Sagittae paruulorum factae sunt plage* [6] tuae quae nulli nocent. Omnibus minantur et nullum feri-
170 unt. Tu uero ut libet cum eis qui patremfamilias Beelzebub uocaverunt, uoca domesticos eius quicquid uis, hereticos aut aliud quod iussit splendida bilis [7]. Nos te quidem in hoc nec responsione dignum arbitramur, sed his <contra> quos inuidiam bonorum excitare uoluisti, paucis, si dignentur, satis facere curamus.

175 Abbates igitur et monachos, uasa decoris integri, tetigimus melius quam tu et auditu persensimus quod non crepuerunt, nec tam male resonant, nec ita factori suo contradicunt, ut a gratia eius qualemcumque hominem repellant, praesertim cum ille ex una massa et ex<e>odem luto uniuersa humani generis uasa finxerit et pro omni-
180 bus mortuus sit. Sciunt enim ipsi rationem ueritatis melius quam tu, egregiae doctor, quem praesumptio punienda impulit ad docendum

a iusticium *ms.*

1. *Math. 9, 17.*
2. *I Cor. 11, 29.*
3. *I Cor. 11, 30, 30.*
4. *Pseudo-Cyprianus De XII abusionibus c. 9.* (Texte u. Unters. XXXIV 1, p. 52).
5. *Lucain, Phars. 8, 273.*
6. *Ps. 63, 8.*
7. *Horat. Sat. 2, 3, 141.*

Digitized by Google

nos. Sciunt, inquam, teste Iheronimo [1], quod *non magis obesse possunt filiis patres adulteri uel incesti quam obest seminibus tritici si sator inmunda manu illa iecerit.* Et ideo dicit [2]: *filius non est eius cui*
185 *natus est, sed eius cui renatus est.* Et beatus Augustinus [3]: *Undecumque*, ait, uel a quibuscumque parentibus *nascantur homines, si parentum uicia non sectentur et Deum recte colant, honesti et salui erunt.* Hoc autem in multis et in sancto Latrone episcopo filio Genebaudi Laudunensis episcopi [4] diuina gratia (f. 139) declarauit. Sed quid nos
190 gratiam, uniuerso coelo tonante, toto mundo audiente, testificatam particularium hominum minutis sententiolis et exemplis fulcire laboremus. Filii ire, filii diaboli, omnes omnino gentes, nullo excepto, magno tonitru aeuangelii iubentur baptizari [5], et tu abbates et monachos filios coniugatorum presbiterorum excipere criminaris?
195 *Mentita est iniquitas sibi* [6], nam huiusmodi gratanter excipiunt in collegio sui ordinis.

Iam quia sermo claudendus est et prolixitas finem imperat, hoc te commonere uolumus, ne, aliquot arreptis de ueste [a] philosophiae panniculis, totam tibi philosophiam cessisse putes, sed in qualibet
200 sententia praecedentia uel subsequentia, causam et intentionem diligenter examina. Etenim sancti patres, quasi aues de medio petrarum uiuentium, id est apostolorum et prophetarum, uocem dantes [7], nec ipsi sibi nec alter alteri dissentiunt, sed sunt indiuisi idipsum sentientes, ut merito per aues illas [b] figurati sint quas
205 sanctus Abraham in sacrificio non diuisit, cum animalia caetera, per quae scismatici figurati sunt, diuisa sunt [c] [8]. Illud item commonemus ne adicias *consuere puluillos sub omni cubito manus* ut securius peccent qui terrae incubant et coelestia non cogitant. Hoc quippe facientibus terribiliter propheta *ue* denunciat [9].

---

a. vestae *ms.*
b. illas *bis scriptum ms.*
c. divisis *ms.*

---

1. *Contra Rufinum III, n. 28.*
2. *Non inveni.*
3. *De bono coniugali c. 16, § 18.*
4. *Cf. Vita S. Remigii Remensis auctore Hincmaro.*
5. *Math. 28, 19.*
6. *Ps. 26, 12.*
7. *Ps. 103, 12.*
8. *Gen. 15, 10.*
9. *Ezech. 13, 18.*

Digitized by Google

# LE PROLOGUE D'HERVÉ DE BOURGDIEU POUR SON COMMENTAIRE DE LA *CENA CYPRIANI*

Dans son récent ouvrage, si instructif, sur la parodie latine au moyen âge, Paul Lehmann exprime un regret au sujet de la *Cena Cypriani*, cette étrange composition qui, seule pour la période antique, annonce les développements de la littérature burlesque. Il voudrait savoir de quelle manière, au XII^e siècle, Hervé de Bourgdieu interprétait les fantaisies de la *Cena*, dans son commentaire particulier, encore inédit [1]. Je puis donner satisfaction au savant professeur, en publiant le prologue de cet écrit.

J'emprunte le morceau au manuscrit de Clairvaux, signalé jadis par Liron, puis par Clément [2]. Car ce volume n'est point perdu, comme paraît le croire K. Strecker [3]; on le conserve à Troyes, sous le n° *447*. Il appartient encore au XII^e siècle et, par suite, a été copié peu de temps après la mort d'Hervé [4]. Il représente évidemment, pour l'ensemble, une collection venue de Bourgdieu [5]. En voici le sommaire :

---

1. *Die Parodie im Mittelalter* (Munich, 1922), p. 28.

2. *Singularités historiques*, III, 1739, p. 38 ; *Histoire littéraire de la France*, XII, 1763 : éd. de 1869, p. 348.

3. *Poetarum Latinorum medii aevi tomi IV pars II 1*, Berlin, 1914, p. 863, n. 1. Strecker a employé pour son édition de la *Cena* deux manuscrits du commentaire d'Hervé : Tours *257* (non pas « 457 »), XII^e siècle (fol. 136^v, à la suite des œuvres de saint Cyprien) ; Vatican *3674*, XV^e siècle. Le manuscrit de Tours avait été indiqué par Clément. Je n'en ai remarqué aucun autre dans les bibliothèques de France. Cet ouvrage d'Hervé n'a pas dû se répandre beaucoup, et les érudits modernes l'ont presque tous ignoré ; Martène le confondait avec le traité d'Ernaud de Bonneval publié sous le nom de saint Cyprien, cf. *Annales Ordinis s. Benedicti*, VI, 1739, p. 478.

4. Après avoir passé un demi-siècle environ à Déols ou Bourgdieu, Hervé mourut vers l'année 1050, au temps de l'abbé Gerbert (1048-1053) un dimanche octave de Pâques ; cf. *Gallia Christiana*, II, 1720, c. 151; *Annales*, ib., p. 477 sq. La lettre circulaire nous dit précisément que le commentaire de la *Cena* fut son dernier travail et, même, qu'il n'y mit pas la dernière main, croyant incomplet le texte dont il disposait.

5. Hauréau a imaginé qu'il était « le manuscrit autographe de l'auteur » (*Histoire littéraire du Maine*, VI, 1873, p. 115) ; il ne l'a connu sans doute que par la notice d'Harmand (*Catalogue général des manuscrits*, II, 1855, p. 201) et s'est mépris sur les termes qui présentent l'article 5 (voir ci-dessous). — Le manuscrit *659* de Dijon, provenant de Cîteaux et copié, semble-t-il, vers la fin du XII^e siècle, est apparenté à celui de Troyes ; il donne les articles 1, 4 et 6 (fol. 74-127).

Digitized by Google

1° l'explication de la dernière vision d'Ezéchiel (c. XL, 48-XLVIII), destinée par l'auteur à compléter les homélies de saint Grégoire : fol. 4-71v ;

2° l'explication des cantiques de l'Exode, d'Habacuc et d'Anne : fol. 72-90v ;

3° le commentaire de la *Cena*, : fol. 91-114v ;

4° une « parabole » attribuée à saint Bernard et imprimée de même sous son nom [1] : fol. 114v-117v ;

5° un bref commentaire, déclaré authentique, du passage des Actes c. XII, 1 [2] : fol. 117v-119v.

6° la belle lettre circulaire sur la mort d'Hervé et sur ses écrits [3] : fol. 119v-121v ;

7° enfin une *Expositio misse* qui pourrait être aussi l'œuvre d'Hervé, bien que la lettre circulaire n'en fasse pas mention [4] : fol. 121v-134r.

J'espère pouvoir traiter des ouvrages d'exégèse laissés par Hervé, pour la plupart inédits [5], dans une notice où je ferai connaître les principaux manuscrits qui subsistent.

Au texte sont jointes quelques remarques d'ordre philologique, à titre d'indication. Hervé est un témoin direct de la *Cena*, à savoir de la famille pauvre, dénommée *X* ; son témoignage n'est pas indifférent. A la vérité, M. Strecker, qui est un éditeur très soigneux, et auquel on ne saurait disputer le mérite d'avoir parfaitement débrouillé l'histoire textuelle de la *Cena*, ne nous donne pas toute satisfaction au sujet de cette famille *X*. Six témoins sont énumérés. Ils se réduisent pratiquement à trois, dans l'édi-

---

1. *P. L.*, CLXXXIII, 757-761, d'après l'édition de Mabillon ; celui-ci admet l'authenticité de cette première « parabole » et tient les quatre autres pour apocryphes. Le manuscrit de Clairvaux lui donne raison, probablement. La méprise de B. Hauréau se poursuit encore ici ; dans la foi que ce manuscrit est un autographe d'Hervé, il soutient que la « parabole » fait partie des écrits authentiques du moine de Bourgdieu (*op. l.*, p. 116).

2. *Expositio epistole « Misit Herodes rex manus » que in quadriola magistri Heruei post obitum eius reperta est, manu ipsius scripta ;* la circulaire n'en fait pas mention.

3. Editée par d'Achery en 1657 d'après ce même manuscrit de Clairvaux (*Spicilegium* II, p. 515 ; éd. de 1723, t. III, p. 461) ; souvent reproduite depuis lors : Pez, 1721 (d'où *P. L.*, CLXXXI, 9-12) ; Oudin, *De scriptoribus eccl.*, II, 1722, 1114 ; Martène, *Annales*, s. l., 719 (n° LX) ; Delisle, *Rouleaux des morts*, 1866, p. 355 (n° XLV) ; traduite par Hauréau, op. l., p. 107-111. —Outre les exemplaires de Clairvaux et de Cîteaux, on peut citer un recueil de La Ferté, plus récent et dérivé, aujourd'hui à Chalon-sur-Saône, n° 6, fol. 78v (fin du XIIIe siècle).

4. Cette pièce, qui commence : *Presbiterorum ordo a filiis Aaron sumpsit exordium*, offre plusieurs traits curieux; il y faudra revenir, si elle est vraiment d'Hervé; car celui-ci fait figure de liturgiste ; cf. D. Morin, *Revue Bénédictine*, XXIV, 1907, p. 36-61.

5. Cf. *P. L.* CLXXXI, 17 ss. ; et voir D. Morin, *ib.*, p. 36.

Digitized by Google

tion de Berlin. Le n° 2 n'a pas été employé. Les n^os 4 et 6 ne font qu'une voix, celle d'Hervé, et j'ai déjà dit que M. Strecker avait perdu de vue le manuscrit de Clairvaux qui aurait pu servir à la renforcer. Le n° 5 existe à peine, n'étant qu'une suite de variantes anciennes, relevées dans un exemplaire de la famille *Y*. L'omission du n° 2 est particulièrement regrettable. De ce manuscrit, composé lui aussi à Clairvaux, au temps de saint Bernard (Troyes *37*, fol. 155^v-157) [1], procède très probablement le n° 3 (Berlin *Th. fol. 700)*, qui laisse voir la souscription de Trois-Fontaines, le premier des monastères fondés par Clairvaux (1118). Bien plus, c'est un texte semblable qu'a commenté Hervé. Il y avait donc lieu de mettre en meilleure lumière ce groupe compact, puisque la bonne leçon, au jugement de M. Strecker, est livrée tantôt par lui, tantôt par le groupe rival, la recension poétique de Jean Diacre aidant à faire le choix. A tous autres égards, on peut tenir la nouvelle édition de la *Cena Cypriani* pour excellente.

*Incipit expositio magistri Heruei de cena beati Cipriani Cartaginensis episcopi. Incipit prologus.*

Opusculum de quo tractare sum rogatus sic intitulatur: *Dispositio cene Cipriani Cecilii.* Disposuit enim describendo mirabile quoddam conuiuium et uocat illud cenam. Cena uero in fine diei fieri solet. Hic autem non tantum ea que in fine gesta sunt referuntur, sed et multa que prius contigerunt. Cur ergo cena uocatur? Quoniam cena dicitur a Greco quod est *cenon* id est commune. Vnde et cenobium uocatur, ubi communis uita ducitur. Ideo recte cena nunc dicitur ubi communiter multi uiuunt, quia sanctis omnibus communis est caritas et pietas, uel humilitas et beniuolentia, quamuis actiones uideantur diverse.

Volens igitur nos in scripturis sanctis fore studiosos, quedam gesta que leguntur uel sentiuntur in eis breuiter tetigit, ut ex paruis magna cogitaremus et per illa que notauit etiam reliqua que pretermisit ad memoriam reuocaremus.

Tetigit, inquam, breuibus uersiculis, non metricis, gesta singulorum, sociando fere semper duas sententias similes. Nec seruauit ordinem historie, sed similes sensus aliis similiter iunxit. Et aliquoties historie uerba posuit, aliquoties sensum quem ab his enigmatice sumpsit. Propter quod et explanatio facienda erit: nunc historialiter, nunc figuraliter. Nec solum de iustis hic agitur, sed et de prauis, ut recogitemus et premia bonorum et penas malorum. Sed et quedam martirum gesta nonnumquam interseruntur, que tamen in canone non habentur, ut nos ueneremur uitas et passiones sanctorum autentice scriptas.

1. Voir notre étude sur *L'ancienne bibliothèque de Clairvaux*, Troyes, 1918, p. 14 et 22 (n° *48*).

Digitized by Google

Ab eo autem loco quo dicitur: *Primus omnium sedit Adam in medio, Eua super folia*, binos et binos in aliquo consimiles assotiat : sicut Adam et Euam, primos transgressores et ex immortalibus factos mortales ; sicut Abel et Noe, iustos ; sicut Iapheth et Abraham, gentium patres ; sicut Isaac et Loth, iustos inter impios Philisteos et Sodomitas ; sicut Iacob et Moisen, quorum primus fuit carnalis, secundus spiritalis pater Israelitarum ; sicut Heliam et Danielem, qui magne abstinentie fuerunt et regibus diuina secreta patefecerunt ; sicut Tobiam et Ioseph, qui multa beneficia contribulibus suis prebuerunt ; sicut Beniamin et Dauid, qui ambo, nouissimi nati, magnam fratribus commoditatem dederunt ; sicut Iohannem et Pharaonem, quorum unus causa religionis sedebat *super terram*, alter populum prosequens mortuus jacuit *in harena*; sicut Lazarum et Iesum, quorum uterque post mortem, sed unus ad tempus, alius in aeternum uixit ; sicut Zacheum et Matheum, qui ambo diuites fuerunt et post diuicias contempserunt ; sicut Rebeccam et Raab, que ambe aecclesiam de gentibus signauerunt ; sicut Teclam et Susannam, que castitatem ecclesiae premonstrauerunt ; sicut Absalon et Iudam qui iure suspendio perierunt ; sicut Petrum et Iacobum, quorum primus *cathedram* sacerdotalem, secundus hominum piscationem meruit ; sicut Sanson et Heli, quorum uterque circa finem dehonestatus est. Et hic Rachel ultima ponitur in sedentibus.

Post hec alia describuntur et uariis modis gesta referuntur.

*Explicit prologus.*

*Incipit liber qui dispositio cene Cipriani Cecilii appellatur.*

Creditur autem iste Ciprianus fuisse ille sanctissimus qui fuit episcopus Cartaginis.

Sic igitur inchoat liber iste : *Quidam rex nomine Iohe. nuptias faciebat in regione Orientis...*

... *Ridebat de facto Sarra :* quoniam gaudebat quod sterilis et anus deo promittente filium genuerat.

*Explicit expositio magistri Heruei Dolensis monachi super illa parte Dispositionis cene Cipriani Cecilii quam in eodem monasterio repperit, sperans, si uiueret et partem que huic superest repperisset, etiam ipsam exponere. Sed quia interim ad superna, ut credimus, de hoc seculo transiit, et illam non exposuit et hanc quam exposuerat minus politam quam proposuerat dereliquit.*

3 *rogatus* : rapprocher le texte de la circulaire : *rogatus a nonnullis*, et *acquieuit rogantibus ;* cette indication est précisée quelques lignes après : *abbas Girbertus qui hoc ei tamquam monacho et filio suo mandauerat* (éd. Delisle, p. 358). 3 *Dispositio* etc. : rapprocher le titre donné à la CENA par les manuscrits de Clairvaux (Troyes 37) et de Trois-Fontaines (Berlin *th. fol. 700) : Dispositio cene factae a Cecilio (Ceciliano* Troyes *Cypriano ;* en outre, celui d'un correcteur du manuscrit Mt. Cassin *204*, lequel est normalement un exemplaire de la famille *Y: Dispositio cene nuptialis facta a C. C.* ; cf. éd. Strecker, p. 863, 872. 4 L'ordre insolite *Cipriani Cecilii* (et encore ci-dessous l. 51. 59) est certainement celui de l'archétype du commentaire, et probablement celui de

Digitized by Google

l'exemplaire de la CENA employé par Hervé ; tous les témoins le confirment : manuscrits de Troyes, de Tours, du Vatican ; il est reproduit de même dans la circulaire, p. 358. 6 Après *fine*, restituer peut-être *diei*, comme précédemment. 11 *quanuis* Ms. 18 *duas* etc. : cette symétrie de la composition est justifiée plus loin par une suite d'exemples; Strecker, dans sa nouvelle édition, s'accorde d'une manière remarquable avec Hervé. 22 *figulariter* Ms. 24 *nonumquam* Ms. 26 *auctentice* Ms. 27 *Primus* etc. : cf. CEN. éd. Strecker, 8 : *Primus itaque* etc. 30 *Abel et Noe :* Hervé présente désormais les prétendus couples CEN. 10-26 ; mais son système est fautif jusqu'à 20, par suite de l'omission de Cain, omission qui est un trait commun à tous les témoins de la famille *X (Cain super aratrum*, 10). 31 Les paires *Isaac et Loth*, *Iacob et Moisen* sont le résultat d'une interversion fautive dans la famille *X*; la famille *Y* donne l'ordre véritable ; *Iacob Loth*. 38 *super terram :* Strecker écrit *in terra* avec la majorité des témoins (CEN. 17) et dit que telle est aussi la leçon de la famille *X ;* il est notable toutefois qu'un sous-groupe de *Y* donne aussi *super terram*. 40 *alius* est répété par Ms. 42 *Rebeccam et Raab : Raab* est omis par *Y Ruth* par *X* (CEN. 21) ; Strecker paraît avoir raison de retenir l'une et l'autre leçon. Désormais la symétrie est correcte. 46 *secundum* Ms. 54 *Quidam* etc., cf. CEN. 1 56 *Ridebat*, cf. CEN. 27, et rapprocher la citation de la circulaire, p. 358. 59 *quam in eodem monasterio* etc. : cette rubrique est expliquée par la circulaire p. 358 et pourrait être en effet de la même main qui a rédigé cette circulaire.

Une discussion se poursuit, depuis une vingtaine d'années, autour de la *Cena Cypriani*, sans aboutir encore à des propositions tout à fait certaines. Le débat, néanmoins, n'aura pas été inutile. La personnalité de l'auteur, l'époque où il a vécu, le milieu réel où il a écrit, l'occasion précise de son ouvrage nous échappent toujours ; pour répondre d'une manière définitive à ces questions, il faudrait d'autres données que celles que nous possédons présentement, ou même un seul argument net et solide. Mais on a réussi à limiter le problème [1], et surtout l'on est à peu près d'accord désormais sur le sens qu'il convient de donner à la *Cena* : ce qui est bien le point important.

L'austère et craintif Tillemont a traduit son indignation en cette phrase : «... Le Festin est plus digne d'un Turc ou d'un boufon qui voulait se railler de toute l'Ecriture, que d'un Martyr [2]. » Ce Festin, sans doute, ne ressemble en rien au Banquet du divin Platon, et pas plus que Tillemont nous ne sommes d'humeur à lui trouver de l'agrément ; quelques traits exceptés, qui font naître un sourire furtif dont on a presque honte, nous jugeons la plaisanterie trop lourde et malséante. Bouffonnerie est donc le terme exact. Mais ces grossièretés, nous ne les déclarerons pas pour cela blasphématoires. L'auteur n'a certainement pas prétendu se moquer de l'Écri-

1. Strecker, *op. l.*, p. 861. expose une opinion modérée à laquelle se rallie P. Lehmann, *op. l.*, p. 25-30, et qui est en effet satisfaisante ; voir aussi les observations présentées par D. Morin, (*Revue Bénédictine*, XXX, 1913, p. 472 sq.) à propos du feu d'artifice dont le P. Lapôtre nous a donné le spectacle en 1912 (*Recherches de Science religieuse*, III, p. 479-496).

2. *Mémoires*, IV, 1701 (2e éd.), p. 196.

Digitized by Google

ture ; il a seulement voulu amuser ses lecteurs et s'amuser lui-même, en composant une parodie. Nous rendons ainsi justice à ses intentions, sans lui accorder nos applaudissements.

En même temps, nous tenons compte des opinions diverses qui se sont produites au cours du moyen âge. Celles-ci sont même plus intéressantes, à nos yeux, que le texte. Elles continuent la gradation commencée par notre propre sentiment, compréhensif, et par celui, plus rigide, qui s'est exprimé tel qu'il devait être, au XVII^e siècle. Parodie maligne et sacrilège, prononce Tillemont pour ses contemporains ; nous rectifions : sotte farce, mais innocente. Au moyen âge, dans le même esprit que Cyprien, beaucoup ont dû se plaire sans scrupule ni remords à ces audacieuses et peu délicates facéties, les lire ou les entendre avec une joie lâchée :

*Vt cachinnis dissoluatur, torqueatur rictibus* [1],

comme dit Jean Diacre dans le prologue de sa transcription rythmique — vrai boniment de bateleur — en invitant Charles le Chauve à venir l'écouter. S'il existe en effet plus de cinquante manuscrits de la *Cena*, s'échelonnant du IX^e au XV^e siècle, c'est tout d'abord que le morceau a été goûté. Au surplus, il a suscité à diverses reprises des imitations, dont la mieux réussie est celle de Jean Diacre, vers la fin du IX^e siècle, débordante d'une verve endiablée :

*Quique cupitis saltantem me Iohannem cernere,*
*Nunc cantantem auditote, iocantem attendite* [2].

Jean Diacre rappelle d'ailleurs qu'à Rome même, en 876, l'empereur Charles a fait réciter, au milieu de beuveries, la vieille *Cena*, et mis en liesse les hauts dignitaires de l'Église, ses convives :

*Ridens cadit Gaudericus supinus in lectulum,*
*Zacharias admiratur, docet Anastasius* [3].

Enfin, Jean Diacre voit si peu malice dans son adaptation qu'il la dédie au pape régnant, le sagace Jean VIII, et lui conseille poliment d'y prendre plaisir :

*Ludere me libuit ; ludentem, papa Iohannes*
*Accipe ; ridere, si placet, ipse potes* [4].

Maintenant voici d'autres interprètes bénévoles qui montrent l'aspect sérieux du moyen âge. Vers 855, l'abbé Raban Maur, saint

1. Ed. Strecker, p. 871 : n. I, 5[a].
2. *Ib.*, p. 870 : n. I, 1[1-2].
3. *Ib.*, p. 899 : n. III, 3 (2)[3-4].
4. *Ib.*, p. 900 ; n. IV (distiques réguliers), 1-2.

Digitized by Google

personnage, s'il en fut, et pour lors chargé d'ans, ne craint pas de faire un abrégé de la *Cena* pour l'instruction et l'agrément de l'empereur Lothaire. Lui non plus n'y voit pas malice. Ce qu'il écarte, ce sont les noms étrangers à la Bible, peu connus et difficiles à retenir ; car son principal dessein est de rafraîchir les souvenirs du prince ami, d'éveiller l'attention de ce dernier, en l'égayant un peu. Raban commence ainsi sa lettre d'envoi [1] : *Cupienti mihi uestre dignitati aliquid scribere quod delectabile foret et acumen sensus uestri acueret, occurrit mihi Caena Cypriani, in qua multorum memoria continetur.* Il poursuit de même : *Hic uero uestre serenitati relegenti siue audienti et grata fore credo ad iocunditatem et utilia propter multarum memoriam rerum... Causa fuit compendii ne prolixitas fastidium pareret et breuitas animum legentis attolleret.* Nous sommes ici en pleine tradition des *Ioca monachorum*, avant tout catéchétiques, la forme « enjouée » ne devant servir qu'à donner un peu d'attrait à la doctrine.

En la personne de maître Hervé, exégète de métier et de réputation, qui, dès son entrée au monastère, « s'est donné tout entier à l'étude des saintes Écritures et s'est mis à fréquenter les commentateurs catholiques, sans cesser jamais jour ni nuit de les lire ni de se livrer à la méditation... » [2], nous faisons connaissance avec la catégorie des plus graves lecteurs de la *Cena*. On l'a interrogé sur cet ouvrage, censé de saint Cyprien: des gens scandalisés peut-être, mais surtout étonnés, semble-t-il, de rencontrer tant de noms extrabibliques et beaucoup d'autres détails difficiles à entendre. Hervé, « qui savait toutes les Écritures par cœur mieux que personne [3] », entreprit ce travail d'exégèse sur l'ordre même de son abbé, heureux d'ailleurs de dépenser ses dernières forces à expliquer un texte des «saints pères», de même que son premier livre avait consisté en un commentaire des mêmes « saints pères », en l'espèce le Pseudo-Denys. Ceci nous est revélé par la circulaire [4]. Or le prologue de l'exposition donne la même impression. Hervé a pris la *Cena* au sérieux et en bonne part, d'un bout à l'autre ; un nom irréprochable garantissait l'excellence de l'œuvre. Il a même cru que son exemplaire n'était pas complet. Il n'a qu'un mot, un qualificatif noté en passant, pour dépeindre les absurdes folies de la parodie : « *mi-*

1. Ed. Dümmler ; *Epistolae karolini aevi*, t. III, 1899, p. 506 (n. 52) ; avant *brevitas* (dernier membre), il faut sous entendre *ut*.

2. Ed. Delisle, p. 356.

3. *Ib.*, p. 350.

4. *Ib.*, p. 357 sq.

Digitized by Google

*rabile* quoddam convivium [1] ». Quant au reste, l'auteur a voulu nous donner le goût de l'Écriture, nous forcer à y réfléchir : *Volens igitur nos in scripturis sanctis fore studiosos...* [2] A l'histoire claire, il a joint souvent des allusions énigmatiques. D'où la nécessité d'une explication [3] ; et c'est de quoi, en effet, maître Hervé donne l'exemple pour tout le début, qui ne lui arrache même pas un sourire, encore moins une protestation [4]. Au milieu du XIIe siècle,

1. Voir ci-dessus, l. 4.
2. De même, l, 13.
3. De même, l. 19 sq.
4. J'ai parcouru le reste du commentaire d'Hervé, sans y voir rien qui soit vraiment notable ; il est de ces textes dont l'édition peut attendre indéfiniment. Mais peut-être me reprocherait-on de ne donner aucune indication précise. Voici donc quelques extraits.

La pensée qui apparaît dans le prologue se manifeste, logiquement, de mille manières. *Quidam rex nomine Iohel* (éd. Strecker, 1) n'est autre que le Verbe : « Ioel interpretatur est deus : est enim dei uerbum ». Les noces sont donc celles du Verbe et de l'Église ; *in regione Orientis* (ib.), c'est-à-dire en Judée. Avant le festin, on baptise les convives (3); puis on se rend à Emaüs (au lieu de *Naaman*, 4) : pour la fraction du pain. Adam est *in medio* (9) comme il convient, parce qu'il se présente « penitendo » ; Eve a pris place *super folia* (ib.) : « quando transitorie uiriditati que fructum non habet innixa est » ; Abel, *super mulgarium* (10) : « quia sustentatus est cibo innocentie de mundis animalibus et innocentiam uel passionem Christi presignauit ». Et ainsi de suite, jusqu'à la fin : *Stupebat Maria* (271) : « de magnitudine tante nouitatis, quod scilicet uirgo peperisset, quod creatura creatorem, femina deum genuisset. » On nous explique tout, de parti-pris et imperturbablement, d'après l'allégorisme le plus audacieux. Dès lors, rien ne peut plus étonner ni choquer. Omnia munda mundis.

Il est vrai seulement qu'allégorisme à part, Hervé retrouve de temps à autre, grâce à sa grande connaissance de la Bible, les passages mêmes du texte sacré que Cyprien entendait rappeler confusément, pour en rire. Par exemple : « *Helias super pellem* (14) sedisse scribitur quia melotam de pellibus habuit » ; « *Joseph super modium* (16) sedit quia in eo quod triticum populis in mensura uendebat requieuit » : « *Accepit origarum Iesus* (42) : quando porrexerunt ei acetum cum felle mistum, ut a nobis amarum poculum aeterne mortis auferret » ; « *Auses* (84) autem est Osee unus ex duodecim exploratoribus quos misit Moyses et in omnibus aliis locis appellatur Iosue id est Iesus : hic ergo filios Israel *munerauit*, hoc est muneribus optimis ditauit quando terram promissionis eis distribuit significans Christum qui distribuit electis suis patriam uiuentium » (il y a toutefois ici erreur, car la vraie leçon était *numerauit*) ; « *Fabam intulit Amelisa* (91) id est Malasar [DAN. I, 16] quia tres pueri abstinentes rogauerunt ne contaminarentur de mensa regis sed darentur eis legumina ad edendum et aqua ad bibendum » ; « *Valefecit Iotor* (174), id est Ietro quia cum uenisset ad Moysen in desertum adducens uxorem eius et duos filios, tandem ualefaciens ei reuersus est in terram suam. » — A cet égard, le commentaire d'Hervé pourrait n'être pas inutile aux lecteurs de la *Cena*. Son érudition a souvent devancé celle de l'éditeur berlinois.

Devant les allusions aux personnages étrangers à la Bible, notre auteur est assez embarrassé. Il refuse d'expliquer les références à Tècle (22, etc.), parce qu'il ignore son histoire : « Gestorum Tecle non habemus hystoriam, sed hoc nouimus quia Yconio ciuitate fuit et ignes ac bestias in confessione Christi deuicit et post multa certamina ad doctrinam multorum ueniens Seuletiam dormiuit in pace. » Ou bien il tourne la difficulté, sans négliger l'allégorisme : Hermocrate (80, etc.) et Hermippe (158) sont censés provenir de la légende de saint Pantaléon martyr : « Hoc ita repperitur in gestis sancti Pantaleonis martiris quia Hermolaus presbyter et Hermippus et Hermocrates dixerunt inimico regi : oramus dominum ut et tu credas... » Molessadon (84) se confondrait avec Adonisedech « rex Hierusalem qui conuocauit alios quatuor reges ut quinque pugnarent

Digitized by Google

qu'on le remarque, la parodie sacrée est déjà en pleine efflorescence, suscitée en partie par cette même *Cena*, qui a montré précisément comment l'on pouvait tirer de la Bible aisément des effets comiques. Mais il est vrai que le pieux moine de Déols, confiné dans son cloître, occupé à de savantes rédactions, n'a pas quitté sa retraite cinquante ans durant.

On sait que l'histoire du moyen âge est faite de contrastes ; les interprétations de la *Cena Cypriani* en offrent un, plus sensible que beaucoup d'autres.

---

contra Gabaonitas...Molessadon ergo *misit salem* id est condimentum sapientiae cordibus multorum ne quis ad pugnam uenire presumeret contra filios Israel. »

Enfin, l'excellent Hervé ne manque pas de subtilité pour se tirer d'un cas difficile et satisfaire la piété de ses lecteurs en dépit de tout : « *Murenam Eua* (123) : quoniam seducta est ut murena que cum serpente coit. Serpens enim sibilat ad ripam fluminis et uenit ad eum murena et coeunt. Sic serpens antiquus sibilando attraxit Euam et corrupit ac pessimos ex ea filios genuit. »

ANDRÉ WILMART.

---

# UNE CONJECTURE MAL FONDÉE AU SUJET DES SENTENCES DE GUILLAUME DE SAINT-THIERRY.

L'œuvre de Guillaume de Saint-Thierry († 1149) [1] est de celles qui offrent des difficultés à l'histoire littéraire, par suite de la modestie de l'ouvrier. S'estimant débiteur des Pères et se tenant même pour un simple compilateur, il a souhaité qu'on laissât anonymes nombre de ses écrits [2] : *quia de fontibus sanctorum*

---

1. Je suis l'obituaire du Mont-Dieu, tel que nous le connaissons par Dom Ganneron ; cf. P. LAURENT, *Les Antiquités de la Chartreuse du Mont-Dieu*, Paris, 1893, p. 154. On a, en outre, le quantième, qui ne saurait être discuté : « 8 septembre ». Guillaume s'était retiré à Signy, non loin du Mont-Dieu, en 1135.

2. Cf. *P. L.*, t. CLXXXIV, 305 sq.

Digitized by Google

*patrum hausi quod dixi,... melius est, si ita placuerit, ut suppresso nomine nostro inter anonyma relinquantur quam, ut praedixi, quae non peperi congregare videar.* De plus, son admiration pour saint Bernard l'a fait disparaître, si l'on peut dire, dans l'ombre de son illustre ami, aux yeux des générations qui ont immédiatement suivi. S'il n'avait pas eu l'occasion de dresser lui-même un catalogue presque complet de ses travaux, à l'usage des Chartreux du Mont-Dieu [1], on n'aurait probablement jamais pu en reconstituer le recueil [2]. Mais il reste encore plusieurs questions à débattre [3]. Le Dr Martin Grabmann a pensé, naguère, retrouver l'un des ouvrages égarés [4]. Il est malheureusement impossible de faire accueil à cette conjecture qui nous avait tout d'abord fort intéressés.

Dans la liste rappelée tout à l'heure, Guillaume mentionne [5] :

> Sententias de fide quas de beati maxime Augustini libris extraxi si uultis transcribere, fortes nimirum et graues sunt, cum supra dicto opusculo quod Enigma Fidei intitulari placuit magis congruunt.

Se référant à ce texte, M. Grabmann a proposé une série de remarques dont voici la substance.

Aucune collection de sentences, à l'époque scolastique, ne se recommande du nom de Guillaume. Le début des *Sententiae de fide* ne nous est pas parvenu. La seule donnée qui reste pour identifier cet ouvrage parmi les nombreuses collections anonymes est la ressemblance avec l'*Aenigma fidei*. Un manuscrit de la Bibliothèque Nationale à Paris, *lat. 13448*, copié au XIIe siècle, ferait juste l'affaire. Le début du texte est défectueux. L'auteur anonyme traite aussi de la charité, mais, en premier lieu, de la foi comme point

1. Le texte intégral doit être cherché dans la *Bibliotheca patrum Cisterciensium* de Dom Tissier, t. IV, 1662, p. 1, ou bien dans l'édition des œuvres de saint Bernard de 1690 ; toutefois, l'*Admonitio* de Massuet pour l'édition de 1719 (*P. L. ib.*, 299 sqq.) comprend la portion censée apocryphe, et l'on peut ainsi recomposer tout le morceau. — Un autre catalogue, moins complet, se trouve dans une biographie ancienne de Guillaume, qui a été employée par Mabillon (cf. *P. L.*, t. CLXXXIV, 299 sq.) et dont le P. Poncelet a donné l'édition complète (*Mélanges Kurth*, Liége, 1908, II, p. 85-92).

2. *P. L.*, t. CLXXX, 201 sqq. (qui reproduit en partie le travail de Tissier).

3. La plus importante, qui est en réalité la plus facile, se pose au sujet de la lettre même aux frères du Mont-Dieu. En dépit de l'obstination de Martène et de Massuet, suivis par la plupart des modernes, il est absolument certain que la célèbre lettre, un des plus beaux ouvrages de spiritualité qui aient été produits, n'appartient pas à Guigues le Chartreux, mais à Guillaume de Saint-Thierry. C'était le sentiment de Mabillon; il y faut revenir décidément. La preuve de fait est péremptoire.

4. *Die Geschichte der scholastischen Methode*, II, 1911, p. 109 sp.

5. *P. L.*, t. CLXXXIV, 305, sq.

Digitized by Google

de départ de toutes les vertus, puis de l'acte de foi et du contenu de la foi. La doctrine de la trinité est au premier plan, tout comme dans l'*Aenigma fidei*. D'ailleurs, l'exposé est fort attrayant et rappelle par son ton chaud et pénétrant la manière de l'ancien abbé de Saint-Thierry. Et aussi bien, l'élément subjectif de la foi est considéré, non moins que dans l'*Aenigma fidei*.

Je fais immédiatement observer que l'enquête est limitée à tort : nous ne sommes pas réduits à raisonner d'après la ressemblance avec l'*Aenigma fidei*, ce qui est un point de vue, nécessairement très incertain, de critique interne ; mais il faudrait établir — et ceci devrait être aisé — que les sentences sont tirées des œuvres de saint Augustin, comme Guillaume s'en porte garant. Ensuite il n'est pas vrai que l'*incipit* fait défaut ; il a été noté par des érudits modernes, et on le trouve ainsi rapporté jusque dans le répertoire de Migne [1] : *Essentia est res quae est ex quibus est et quae in eo quod manet subsistit.*

Voyons maintenant le manuscrit qu'on recommande à notre attention.

Le n° *13448* est un petit volume qui provient de Corbie (ancien Saint-Germain *1349, olim 328*) et remonte bien au XII^e siècle. Une main récente a décompté les feuillets, de 1 à 103. Au commencement, il ne manque qu'un seul feuillet ; le f. 1 actuel donne la fin d'un prologue. Les derniers feuillets 101-103 sont mutilés, mais le f. 103 est certainement la conclusion du manuscrit primitif. Ceci est beaucoup plus grave, dont M. Grabmann ne paraît pas s'être aperçu : quatre cahiers ont disparu depuis le XVII^e siècle ; car on passe, d'après le compte fait vers ce temps, de f. 39 à f. 72. Cependant, il subsiste assez du traité pour se convaincre, au seul vu des titres, qu'il roulait sur la foi, l'espérance et la charité, successivement. Un lecteur du XVII^e siècle avait fait cette même remarque, en intitulant : *Tractatus de fide spe et caritate.*

Ce que nous lisons du prologue annonce, pour répondre à la demande d'un haut personnage ecclésiastique (*beatitudo tua petiit*), des explications élémentaires et méthodiques (*capitulatim*) sur les vertus théologales [2], et non pas une « disputation » *more sanctorum patrum*. Voilà qui ne s'accorde guère avec le programme inclus dans la notice de Guillaume de Saint-Thierry; et d'ailleurs, le

1. *Ib.*, t. CLXXX, 199, sq.

2. De première main, on a seulement : *de fide ;* mais le contexte indique clairement qu'il s'agit des trois vertus; aussi un reviseur a-t-il ajouté correctement : *spe et caritate.*



Digitized by Google

prologue même est de trop, s'il s'agit d'une œuvre qui s'accommode de l'anonymat.

Aussitôt, nous avons le début proprement dit, sous un titre correspondant : « *Quid sit fides.* » — *Quaerendum prius quid sit caeterarum omnium uirtutum iniciatrix fides, quia sicut apostolus ait...* Et tout est clair désormais, sans pousser plus avant. Ce manuscrit de Corbie, lacuneux et tardif, n'est qu'un exemplaire de l'ouvrage composé par Paschase Radbert, vers le milieu du IXe siècle, pour Warin abbé de la Nouvelle-Corbie ; Bernard Pez et Martène l'ont édité tour à tour [1], non point parfaitement sans doute, mais assez complètement [2] pour qu'il soit facile de fixer l'identité du n° *13448* [3]. J'ajouterai seulement que ce volume nous fournit deux chapitres qui manquent à la fin de l'imprimé.

Les *Sentences* de Guillaume de Saint-Thierry sont donc encore à découvrir. Oudin en avait vu le texte à Signy [4], peut-être même l'autographe, avec ce titre : *Sententiae de fide potissimum ex sancto Augustino et aliis patribus ;* il dit, en outre, avoir adressé une copie à Dom Blampin pour l'édition de saint Augustin. Le manuscrit de Signy devrait être à Charleville et la copie pour Dom Blampin dans le fonds de Saint-Germain. Je n'ai réussi, je dois l'avouer, à retrouver ni l'un ni l'autre. On retiendra du moins, avec l'*incipit* déjà noté, le signalement donné par Oudin :

Agit toto illo tractatu, ferme semper ex verbis divi Augustini et

---

1. D'où *P. L.*, t. CXX, 1387 sqq. (d'après Martène).

2. Fol. 1 : || *uero et non pro his doctrin*[*is et prec*]*ibus insudare*... (= *P. L.*, CXX, 1390 A 15), et toute la suite, jusqu'à fol. 39 :... *deum sempiternum* || (*P. L.*, 1431 B 9) ; on retrouve le texte, après la lacune que j'ai dite, fol. 72 : || *in canticis de sponsa*... (= *P. L.*, 1463 A 15). — Le texte de Martène est souvent suspect, quoiqu'il améliore celui de Pez. Dans le prologue, que Dümmler a malheureusement négligé de reprendre, il y a bien des incohérences. Le manuscrit *13448*, si jeune qu'il soit, mériterait d'être pris en considération. On y lit par exemple : (*impendant*), *tibi quem de tirocinio ad perfectiora prouehi exopto paucis capitulatim pandere procuraui, unde habeant simpliciores* (au lieu de *P. L.*, 1390 B 5-7 : *impendant suis... habeant hi*).

3. Fol. 97r : « *De eo quod quidam interrogat dominum : Magister quod est mandatum magnum in lege* ». — *Iam quia de caritate disputare cepimus querendum quid huic dominus responderit quia mandatum illud magnum caritas intelligitur*... fol. 100r ... *Haec iuxta quod in Matheo exposueram tantummodo dixerim quia de caritate tibi loqui decreueram ut ad manum haberes quid ego alibi uel q*[*uae*] *eximii uiri de ea ubi uel ubi* (100v) *dixerunt quoniam illam intelligere contemplacio ueritatis est. illam vero perfecte habere uita aeterna est.* — « *De uita et resurrectione qua per fidem et caritatem cotidie nascimur ad aeterna.* » *De qua sane uita et resurrectione dominus ait in euangelio Iohannis : Amen amen, inquit, dico uobis quia uenit hora... et qui audierint vivent quoniam ipsi sunt quos suscitat pater et quos suscitat filius sicut et pater solum quia uult suscitat.* Toute cette fin est, malheureusement, mutilée

4. *Commentarius de scriptoribus ecclesiae antiquis*, II, 1722, c. 1438 sq., et d'autre part I, c. 992 ; cf. *Histoire littéraire de la France*, XII, 1869 (1763). p. 330 sq.

Digitized by Google

Boetii, *De essentia et aliis attributis divinis*, *De trinitate et unitate personarum*, cum paucis ad calcem operis, *De creatione*, *De angelis et homine*, etc. At longe istud Collectaneum distat a methodo Scholasticorum et Sententianorum...

Guillaume de Saint-Thierry n'a rien d'un « sententiaire » ; nous le savions. En un temps où tout commence de se renouveler, il reste plutôt fidèle à la vieille tradition de la *defloratio*, instaurée par les Isidore, les Bède et les Raban. Il n'en est pas moins un esprit puissant et subtil, surtout une âme élevée qu'on a plaisir et profit à fréquenter. Ses *Méditations*, remplies également d'extraits de saint Augustin, sont un des chefs-d'œuvre de la pensée chrétienne.

ANDRÉ WILMART.

HOOKER WAR COLLECTION

# ON THE DATE OF THE CODEX TOLETANUS

The sixth volume of the *Collectanea Biblica Latina* is a memorable publication from the pen of Dom Henry Quentin, entitled « Mémoire sur l'établissement du texte de la Vulgate » (Rome & Paris 1922). Its treatment of the difficult problems involved in the text of the Bible is calculated to arouse a great deal of discussion, by reason both of the method employed and the results reached. I have no right to speak upon textual problems, but one who has worked upon Visigothic manuscripts cannot fail to be interested in the new date Dom Quentin assigns to the famous Codex Toletanus. (Ms. Madrid Tolet. 2. 1) [1].

His date is furnished by a subscription at the end of the manuscript, which contains these facts [2] : Servandus, bishop of Seville, was the *auctor possessorque* of this volume of the Old

1. Dom Quentin, *op. cit.*, pp. 316-323.

2. S, Berger, *Histoire de la Vulgate*, p. 13 ; Muñoz y Rivero, *Paleografia Visigoda*, p. 119 & pl. 9 ; Ewald & Loewe, *Exempla scripturae Visigoticae*, p. 7 & tab. IX ; Dom Quentin, *op. cit.*, p. 322.

Digitized by Google

and New Testament. He made a present of it to his intimate friend and companion John, who became bishop of Cordova, and this John, in his turn, dedicated the volume, *compte perfectum*, to St. Mary's of Seville, on the 10th Kalends of January in the era 1026, i. e. on December 23d of the year 988. The unusual phrase « auctor possessorque » Dom Quentin interprets to mean that Servandus had the book written for him. This view is not shared by Berger, who explains « auctor » in the sense that Servandus had a clear title to the volume [1]. The phrase « compte perfectum » signifies for Dom Quentin that the volume presented to Bishop John was unfinished, and that he himself had it « nicely completed » before offering it to St. Mary's. It is important to bear in mind that the first phrase has received two interpretations, and that the second phrase makes it reasonable to suppose that there were two distinct stages in the making of the volume. Historically there is no fault to find with the subscription. In 988 we do find a Bishop Servandus in Seville and a Bishop John in Cordova [2].

The reason scholars like Berger [3], Ewald and Loewe [4], C. U. Clark [5] and Dom De Bruyne [6] have found it impossible to accept the subscription at its face value is that the script of the manuscript clearly favours a much earlier date [7]. Remembering how frequently scribal notes at the end of Visigothic manuscripts have proven unreliable guides for dating [8], they did not hesitate to put their faith in palaeography. And, as a matter of fact, the specimen of the script of the Toletanus given in Ewald and Loewe's collection [9] has all the ear-marks of what palaeographers have accepted as the early stage of Visigothic writing [10]. I refer to the striking compactness, the broad proportions of the shaftless letters, the arcs of *m*, *n*, and *h* being low with the last stroke turning inwards, the use of the semi-colon above *b* and *q* for *bus* and *que*, and the poor separation of words. And, on the other hand, the same specimen of the Toletanus has not the slightest resemblance

1. S. Berger, *op. cit.*, p. 14.
2. Gams, *Series episcoporum*, pp. 3 and 28.
3. *Loc. cit.*
4. *Loc. cit.*
5. *Collectanea Hispanica*, p. 45.
6. *Revue Bénédictine*, XXXV (1923) Bull. de litt. lat. n° 146
7. This is also the opinion expressed in my *Studia Palaeographica* (= Sitzungsberichte der K. Bayer. Akad. der Wiss. (1910) 12. Abhandlung) p. 57.
8. Cf. *Studia Palaeographica*, p. 82, n. 3.
9. *Op. cit.* pl. IX.
10. Cf. C. U. Clark, *Collectanea Hispanica*, p, 106 sq.

Digitized by Google

to the dated 10th century manuscripts whose dates are above suspicion [1]. In these manuscripts « the letters are better spaced; the pen-stroke is often fine. The body of the letters is rather tall and narrow. The final stroke of *m*, *n*, *h*, etc., regularly turns outward. Particularly characteristic are the shafts oi tall letters, which end in a little hook or mallet-head. The suspensions *bus* and *que* are denoted by an *s*-like flourish placed above *b* and *q*, i. e., the semi-colon of the first period is here made in one conventionalized stroke [2]. »

Far from assigning the script of the Toletanus to the end of the tenth century, scholars have been ready to assign it to the end of the eighth. Thus two centuries separate Dom Quentin's date from the accepted one — a margin of error which will be conceded to be excessive, even in an inexact science like palaeography. For those, however, who hold, on palaeographical grounds, that the Toletanus was written nearly two centuries before 988, the problem is greatly complicated by the fact that Dom Quentin finds support for his date in palaeography itself. He points out that the curious capitals used in the subscription are identical whith the capitals used in the incipits and rubrics at the beginning of Acts (f. 358r.) He gives fascimiles of both [3].

When one compares these two facsimiles, it is impossible not to recognize that there is no difference between them. Those who, like Berger, refuse to believe that the Ms was written for Servandus, are driven to assume that the writing of the subscription is a faultless imitation of the script used by the rubricator. But why such pains should have been taken to imitate the rubricator's script remains unexplained. The motive is certainly not apparent. It is clear, then, that another explanation must be sought.

Without a careful examination of the original, it seems hazardous to the writer to reject Dom Quentin's date summarily. To be sure, the specimen in Ewald and Loewe hardly permits of two opinions. It clearly shows us Visigothic writing of the early stage, saec.

1. A list of dated manuscripts is given by C. U. Clark on p. 65. His plate 24 reproduces a manuscript which is dated by a subscription (a. 977) which Loewe accepted as genuine, likewise Clark. Instructive are plates XXIII & XXIV in Ewald & Loewe: The Cassiodorus Ms of a. 949 and of Gregory of a. 914 are reproduced in Dr. James' catalogue of the John Rylands Library of Manchester pl. 120-122 and 109-111; The British Museum Add. Ms. 25600 (a. 919) is reproduced in *Palaeogr. Society* I, 95, in *Catal. of Ancient Mss in the B. M.* II, 38: Arndt-Tangl. 4 pl. 36: Reusens, *Éléments de Pal.*, pl. 12 b.

2. Cf. *Stud. Pal.*, p. 80.

3. *Op. cit.* pp. 318 and 319, facsimiles 30 and 31.

Digitized by Google

viii-ix, and not of the late tenth century. But if some hurried notes made in 1911 on a few photographs kindly lent me by Dom De Bruyne are to be trusted, the Ms has parts which are not so ancient as the specimen in Ewald and Loewe ; for I found two features which belong to the later stage of writing : namely, the *ti*-distinction and the use of the interrogation-mark (with the two kinds of questions distinguished). Are we to suppose that the Ms was begun in the ninth century, and lay in an unfinished state, without rubrics and colophons, for several generations, till it was completed and ornamented by the order of Bishop John in 988 ? Such a supposition would account for the special reference to « compte perfectum » of the subscription, and would explain the identity of the scripts used in the notes and in the titles and colophons.

An examination of plate XX of Ewald and Loewe, containing a specimen of Madrid Tolet. 15. 12 (Isidorus) of the year 915, teaches us that two types of writing, the old and the new, might be practiced in the same scriptorium side by side. The left-hand column show the modern scribe, the right-hand column (after the subscription) shows the older scribe. The former has all the new features, the *ti*-distinction among them. The latter is manifestly old-fashioned, and his performance recalls Visigothic writing of the first stage [1]. Now the question naturally arises, if it is possible, in the year 915, to have a scribe writing in the style we have considered the earliest stage, is it not also possible to find survivals of this style in the year 988 ? *A priori*, one is inclined to rule out the possibility. It certainly seems highly improbable, and particularly so in the case of this Ms, which, according to the subscription, was in the possession of one bishop, perhaps even written at his order, and made the object of a special dedication by another bishop. Such a Ms, it stands to reason, must come out of a scriptorium where progressive influences were at work. The older scribe of Tolet 15. 12 was apparently more than a generation behind the progress that had been made in Visigothic writing ; since, in the celebrated Beatus Ms of 894 [2], we have a clear example of the more modern style (with the *ti*-distinction, inter-

1. It is interesting to observe that this scribe use the peculiar form of uncial *M* which we find in the subscription & rubrics of the Toletanus. See col. II, line 11, from bottom, the word *Mundi*.

2. Formerly in the library of Henry Yates Thompson of London, now in that of J. P. Morgan in New York. Cf. C. U. Clark, *op. cit.*, p. 39 n°. 570.

Digitized by Google

rogation-mark, etc.). To suppose that a style which was already out of date in 894, a survival of which we find in the year 915, could be handed on for practically three more generations, is hardly reasonable. And for that reason, the present writer cannot accept the verdict that the Codex Toletanus in all its parts is a product of the 10th century. Parts manifestly go back to an older period. Whether other parts, which show more modern features, may be assigned to the year 988, it is impossible to say without seeing the original. In any case, the jolt given to Visigothic palaeographers by Dom Quentin's date of the Toletanus, will administer a very wholesome shock, and will, I trust, lead to further intensive investigation of such matters as abbreviation, punctuation and decoration, which may prove valuable and trustworthy guides in the dating of this interesting and difficult script.

Oxford. E. A. LOWE

Digitized by Google

# COMPTES RENDUS

**Herders Zeitlexikon.** Fribourg, HERDER, 1922. 2 vol. in-8, 927 et 1132 p.

Le *Konversations-Lexikon* de Herder en 8 volumes (1902-1907) avait déjà été complété précédemment (1910) par un premier supplément, en voici aujourd'hui un second, d'extension considérable, destiné à tenir l'ouvrage au courant. Il n'était pas facile de donner un aperçu précis sur les questions politiques et sociales qui agitent l'époque présente, c'est pourtant à celles-là que les auteurs ont voulu assurer une place prépondérante dans leur dictionnaire. De longs articles sont consacrés à la guerre mondiale, au traité de Versailles, aux divers pays et endroits qui ont été engagés dans la guerre, aux personnages qui y ont joué un rôle.

Néanmoins les arts, les sciences, la littérature, l'industrie, la géographie ne sont pas négligés. Mentionnons entre beaucoup d'autres les notices qui concernent l'électricité, la télégraphie et téléphonie avec et sans fil, la photographie, le cinématographe, l'aviation, les constructions en béton armé, le radium, les théories d'Einstein. Des planches hors texte, fort bien exécutées, ainsi que des gravures dans le texte illustrent les descriptions

En général les articles importants sont écrits du point de vue allemand, ce que nous ne blâmons pas, il convient en effet qu'un ouvrage écrit pour les Allemands, renseigne spécialement ces derniers sur leur propre pays, son industrie, sa politique. Dans l'histoire de la guerre mondiale, les diverses phases de la lutte sont exposées avec soin, la victoire finale des alliés n'est pas contestée, non plus que l'importance décisive de la bataille de la Marne au commencement de la guerre. Ce n'est pas à dire qu'il n'y aurait des réserves à faire sur plus d'un point. Nous ne pouvons nous y arrêter ici. Bornons-nous à quelques observations concernant la Belgique. Les AA. expliquent les motifs de la violation de la neutralité belge, sans cependant vouloir la légitimer, mais quant aux épisodes de l'invasion, ils se font l'organe des légendes devenues officielles en Allemagne, quoiqu'une critique irrécusable les ait mises à néant. De ce nombre sont notamment la guerre populaire que l'armée allemande aurait été obligée de réprimer énergiquement lors de son entrée en Belgique (art. Belgien I, 148), la constitution de corps de francs-tireurs, tolérés ou même soutenus par les gouvernements français et belge au commencement de la campagne (art. fr. tireurs I, 533). On nous répète aussi que c'est dans la bataille livrée près de Dinant que cette ville a été détruite (art. Dinant I, 374), qu'à Louvain, à la suite d'une attaque organisée par les habitants, une partie de la ville a été incendiée (art. Löwen II, 75). — A dire la vérité, il s'est passé là et ailleurs des faits qui justifient amplement l'indignation patriotique du Cardinal Mercier, lequel, lisons-nous (art. Mercier II, 151), « en tant que Roman, mêle les

Digitized by Google

sentiments populaires et religieux et mène une polémique violente en faveur de l'héroïsme belge ».

Il est à regretter que le Z. Lexikon, destiné à une large publicité, n'ait pas montré plus d'indépendance et d'objectivité dans l'appréciation des faits que nous signalons ci-dessus.

D. R. PROOST.

F. X. KORTLEITNER, O. Praem. *Hermeneutica biblica.* Innsbruck, Rauch 1923 In-8, 159 p.

Comme l'A. dit lui-même fort modestement, cet ouvrage n'apprendra rien aux spécialistes, mais il est destiné à servir de manuel pour les étudiants. Je m'empresse d'ajouter que le manuel est excellent : les divisions sont nettes, l'exposé est clair, la bibliographie suffisante, au moins pour la littérature de langue allemande, les solutions orthodoxes en même temps que larges. Mais ce qui fait son charme et lui assurera partout bon accueil, c'est l'abondance et le choix heureux des exemples. Partout on sent le professeur familiarisé par une longue étude avec toutes les parties de la Bible.

Voici quelques remarques prises à la lecture. Bien que je sois partisan du sens littéral unique, je crois que les raisons alléguées contre la multiplicité paraîtront faibles. L'authenticité du *Comma Joanneum* affirmée par le décret du 13 Janvier 1897 est entendue ainsi « doctrinam de deo trino in libris sacris revelatam continent » (p. 39). Qui niait cette proposition ? Quelle utilité y avait-il à proclamer cette vérité à la Palice? L'A. croit que 2 Sam. 8, 18 *kohanim* signifie « les premiers ». Ce mot, très fréquent dans l'A. T., est toujours employé au sens de prêtres ; la vraie solution de ce passage difficile me paraît avoir été proposée par Van Hoonacker, *Le Sacerdoce lévitique*, p. 273. L'histoire de l'exégèse devrait être traitée dans tous les manuels, mais celle qui est donnée ici p. 134-152 est vraiment insuffisante, une aride nomenclature de noms propres n'apprendra rien à l'étudiant.

D. DE BRUYNE.

H. J. VOGELS. **Handbuch der neutestamentlichen Textkritik.** — Munster, Aschendorff, 1923, 8°, IX-255 p. Fr. 12,60.

Le manuel de M. Vogels n'est pas, comme ceux de Nestle et de Kenyon, l'œuvre d'un spectateur qui s'efforce de rester indifférent et impartial, mais celle du polémiste qui se défend : la préface est significative de son esprit. Non certes que son auteur ait oublié qu'un étudiant a besoin avant tout d'être instruit et documenté : la première et plus longue partie de son livre renseigne sur « *le matériel de la critique textuelle* », mais il est clair que c'est l'autre partie : « *la méthode de la critique textuelle* » qui a été traitée avec prédilection, et elle est de loin la plus intéressante.

Du « matériel de la critique » l'auteur donne l'essentiel. Il insiste surtout sur le cod. Bezae, les versions syriaques, Tatien et les latins. Ce que ces notices ont en propre sur celles des manuels similaires n'est que l'utilisation des nombreux travaux antérieurs de M. V. Il y a de l'amour paternel dans la visible complaisance dont témoignent ces chapitres. Pour les versions latines l'ouvrage vise à être complet (cf. p. 240.) Il était dès lors utile de signaler le nouveau feuillet de *e* (cf. *Bulletin de litt. lat.* n° 93, 94) et le texte de Jo. $13^{3-17}$ publié par dom Wilmart (cf. *Bull.* n° 95). A propos des versions syriaques les articles du P. Lagrange (*Rev. bibl.* oct. 1920 et janv. 1921) ramenant $syr^{cur}$ et $syr^{sin}$ au IV$^{e}$ s. devaient

Digitized by Google

être mentionnés [1], encore que la thèse qu'ils développent soit bien improbable.

Passons à la seconde partie. Après quelques considérations générales, l'auteur recherche les sources inconscientes ou conscientes (influence des parallèles, de l'A. T., de tendances dogmatiques) des mauvaises variantes ; ayant ensuite longuement développé l'idée que la solidarité entre plusieurs corrections sert souvent à en déterminer la nature, il termine par un aperçu des « voies nouvelles » vers lesquelles s'orientent aujourd'hui les critiques. Peut-être cet exposé manque-t-il de qualités didactiques, mais il a l'avantage d'être très concret et le haut mérite de faire réfléchir.

L'importance des versions latines dans l'étude des textes du N. T. est extrême, dit V. Non seulement elles sont plus anciennes que nos textes grecs, mais surtout, en ajoutant aux variantes *of reading* celles *of rendering*, elles offrent un élément nouveau et précieux pour déceler les remaniements et éclairer l'histoire du texte [2]. Or tout travail critique sérieux doit se baser sur l'histoire du texte. A vouloir juger les variantes isolément, suivant l'attestation de chacune d'elles, on se condamne à piétiner sur place. Au contraire, en comparant, par exemple, les états du texte occidental chez ses nombreux témoins syriaques et latins, on arrive souvent à toucher du doigt les transformations qu'il a subies et à dégager la forme primitive.

Celle-ci, partout où elle apparaît, se révèle, dit Vogels, systématique, harmonisante, arbitraire ; bref, tout à fait mauvaise. Beaucoup ne veulent pas se rendre à cette vérité et lorsqu'on leur montre les harmonisations réfléchies, la corruption systématique, ils opposent qu'on a toujours harmonisé, que c'est là une tendance fatale en face de textes synoptiques, et, avec s. Jérôme, ils attribuent la chose aux copistes. Mais alors, réplique Vogels, la contamination des textes se serait faite graduellement et les plus anciens seraient les plus purs, tandis qu' « un examen de l'histoire du texte chez les latins et les syriaques démontre que la vérité est exactement à l'inverse : c'est la couche la plus ancienne de la tradition textuelle qui abonde en leçons harmonisantes. » (p. 197). Remarque capitale, appuyée sur les patientes analyses auxquelles le professeur de Bonn a soumis le texte évangélique depuis 15 ans. On y joindra celle ci, presqu'aussi grave, et fruit, comme la première, d'observations aiguës et réitérées : le vieux texte syro-latin a déteint un peu partout et les meilleurs mss grecs en portent d'incontestables et nombreuses empreintes. (Cf. p. 38 [ℵ] 43 [B] 238-240).

Ce qui mène à la conséquence pratique suivante : dans l'établissement du texte du N. T. toute leçon occidentale sera tenue pour suspecte, même si elle est soutenue par tel ou tel codex grec. Le groupement : *syr lat B*, par exemple, qui paraissait et paraît encore à beaucoup si solide, réunissant l'ancienneté et l'extension géographique, est en soi sans valeur. Ainsi se

1. S'ils sont visés p. 133 où il est dit que l'antiquité de syr$^{cur}$ n'aurait jamais dû être contestée, on regrettera qu'un manuel remplace par une allusion la mention d'un travail sérieux.

2. Voyez quel parti Vogels tire, par exemple, de la forme *discipulus* (μαθητής) introduite dans un texte portant régulièrement *discens* (p. 206).

Digitized by Google

trouvent simplifiés, par manque de base, bien des problèmes de critique textuelle.

On le voit : la question essentielle n'est pas de savoir si la contamination initiale est due à Tatien et s'explique par un diatessaron latin primitif — on peut réserver ce problème — mais bien celle-ci : quel qu'en soit l'auteur responsable, la contamination affirmée par Vogels est-elle un fait ? En critiquant son édition manuelle, A. Souter et H. Lietzmann ont formulé des griefs qui peuvent être vrais mais ils n'ont pas touché le point central qui commande tout le travail : oui ou non, le texte occidental est-il détestable, et doit-on lui appliquer le sévère canon : à rejeter à moins qu'il ne prouve, pour chaque cas, son excellence ?

Ce sera le mérite de M. Vogels d'avoir amené les critiques à examiner ce fait précis et s'il est reconnu, le gain est d'importance. On ne l'exagérera cependant pas. D'abord, il restera à démontrer chaque fois que telle variante est spécifiquement occidentale, ce qui n'est pas toujours facile. A cet égard la documentation réduite d'une édition manuelle peut être fallacieuse, négligeant de renseigner certains témoins du texte dont la présence serait essentielle pour déterminer le sens d'une variante.

Il y a aussi quelque danger à s'appuyer sur la solidarité entre deux variantes. M. V. s'y arrête longuement dans son livre et les 18 exemples qu'il détaille sont pour la plupart très suggestifs (p. 204-224). Cependant cette solidarité peut ne pas être primitive. Exemple : Un texte authentique présentant une tournure « difficile » n'a été conservé que dans quelques rares mss; survient un reviseur qui trouve moyen de «faciliter» en modifiant quelques mots du contexte. M. Vogels ne sera-t-il pas tenté d'envelopper d'un même dédain le texte rare et la correction du contexte devenus évidemment solidaires ?

Tout n'est donc pas éclairci et la critique néotestamentaire reste ardue. Mais ce serait déjà beaucoup d'échapper enfin à l'ensorcellement du texte « le plus ancien » et de reconnaître que pour une classe importante de témoins, ce texte, loin d'être le meilleur, est toujours suspect et souvent frelaté.

D. B. CAPELLE.

A. MOULARD. *S. Jean Chrysostome, le défenseur du mariage et l'apôtre de la virginité*. Paris, Gabalda 1923.

Un des biographes de S. Jean Chrysostome a écrit de lui : « s'il ne condamne pas le mariage, il le méprise [1] ». Cette assertion n'est pas exacte. M. M. le montre avec beaucoup de discernement.

Le saint docteur, il est vrai, s'est trompé en ne voyant dans l'union sexuelle qu'une conséquence du péché originel et un remède à la concupiscence. Dans le περὶ παρθενίας, à côté de magnifiques envolées vers le plus pur idéal chrétien, on regrette de trouver un tableau noirci à dessein de la *tribulatio carnis*, déja prédite par l'apôtre, mais avec plus de réserve, aux gens mariés.

La fougue oratoire du grand prédicateur lui fait parfois dépasser sa pensée et l'entraîne dans des exagérations et des contradictions au moins apparentes. Mais, celles-ci s'expliquent par les différents buts polémiques poursuivis dans ses écrits et ses discours.

Contre les manichéens et les encratites, il revendique hautement la légitimité

1. Puesh, S. Jean Chrysostome, « *Les Saints* » p. 21.

Digitized by Google

et l'utilité du mariage. Aux prises avec les détracteurs du monachisme, il se fait le défenseur et l'avocat passionné de la virginité. Dans l'ensemble, s'appuyant avec une orthodoxie parfaite sur l'autorité du Christ et de S. Paul, il base toute sa doctrine en cette matière délicate sur ce vrai principe fondamental : l'état conjugal est bon et l'on peut y faire son salut, le célibat est meilleur, mais ce n'est qu'un conseil.

Dans cette étude patristique, M. M. abordait un sujet très vaste atteignant d'épineuses questions débattues dans l'antiquité païenne et les premiers siècles de l'Église. Il l'a traité avec une belle envergure et une réelle compétence. Son livre est d'une lecture agréable et instructive. Par de larges extraits, il nous permet de goûter l'éloquence si réaliste et si vivante du grand orateur d'Antioche et de Constantinople. Mais, il nous montre aussi, une fois de plus, que pour lire les Pères de l'Église, avec profit et sans surprise fâcheuse, il faut toujours avoir devant les yeux l'époque où ils vivaient et le milieu auquel chacun de leurs ouvrages s'adressait. B. D. M.

Dr A. SANDA. — *Synopsis theologiae dogmaticae specialis*, vol. 2. — Fribourg, Herder, 1922. In-8, XVI-420 pp. Prix : 13 fr.

Nous avons annoncé autrefois (Rév. bén. 1921, p. 73) le 1r volume de ce cours de théologie, en relevant les qualités didactiques qui le distinguent. Nous avons aussi fait remarquer qu'il est irréprochable quant à l'orthodoxie, mais que pour les thèses de libre discussion, surtout celles qui sont connexes avec la philosophie il ne saurait trouver l'assentiment général. Il faut dire la même chose du tome II qui vient de paraître.

Citons quelques thèses prises dans les Traités successifs qui constituent l'ouvrage : *Le péché originel* consiste essentiellement dans la privation de la grâce. Il ne détourne pas l'homme de sa fin naturelle. La propagation du péché s'explique par le fait que Dieu avait rattaché à la génération active l'exigence de la grâce. N'y trouvant plus cette exigence il la refuse. Cette doctrine est attribuée à S. Thomas, elle n'exprime qu'en partie la pensée du S. Docteur.

L'opinion de S. Thomas selon lequel *les Anges* sont tous d'espèce différente est à rejeter parce que si l'Ange avait de soi l'individuation, il aurait par soi aussi l'existence, chose qui ne convient qu'à l'être nécessaire. L'A. en effet n'admet ni la distinction réelle entre l'essence et l'existence, ni la doctrine thomiste du principe d'individuation.

*L'union hypostatique* est expliquée par la théorie du mode réel (Suarez). La thèse du Card. Billot acceptée par de nombreux théologiens, est traitée de « commentum thomisticum ». Nous doutons qu'elle soit vraiment celle de S. Thomas, mais sans y donner notre adhésion, nous n'oserions pas la qualifier si défavorablement.

Les *Sacrements* sont causes morales de la grâce. Le sacrifice de la Messe s'explique le mieux par la doctrine de Vasquez, complétée par la conception d'une relation réelle dans le Christ sur l'autel avec l'état du Christ immolé sur le Calvaire. Nous ne faisons pas de reproche à l'A. pour son adhésion au principe du sacrifice relatif, mais la relation réelle qu'il introduit semble difficile à admettre.

Dans le traité des *fins dernières*, l'obstination des damnés est uniquement due à la privation de la grâce ; la thèse de S. Thomas concernant l'immobilité de la volonté du pécheur est directement contredite, comme contraire à l'Ecriture sainte.

La renaissance de la philosophie thomiste avait, ces dernières années, ait reculer les opinions suaréziennes ; comme on le voit, le Dr S. continue à les défendre à peu près dans leur intégrité. D. R. P.

Digitized by Google

O. HOFFMANN. — *Die Lebendigkeit der Religion.* Heidelberg, C. Winter, 1923. In-12, 217 p. Prix : 15 fr.

La psychologie religieuse est à notre époque une matière fort cultivée chez les protestants et les rationalistes, on y retrouve souvent des idées communes avec le modernisme qui fait sortir la religion de la conscience individuelle. L'A. du présent ouvrage cherche une voie moyenne entre la théologie avec dogmes et celle qui est exclusivement psychologique. Le concept qu'il nomme « Lebendigkeit », énergie vitale, lui semble être la base de la psychologie transcendentale de la religion. Cette « Lebendigkeit » qui constitue le titre du livre, est ensuite, dans le courant de l'ouvrage, désignée du nom plus précis de «libido», désir du bien-être, du bonheur sensible. (p. 88) Ce mot sonne assez mal, mais il faut l'entendre au sens classique, non pas dans le sens plus commun de désir désordonné. Après avoir discuté les théories psychologiques, tantôt matérialistes, tantôt fantaisistes d'écrivains qui ne voient que l'instinct sexuel à la base des tendances humaines, et font servir ces principes à l'interprétation des vérités religieuses, l'A. conclut que ces explications sont insuffisantes, que l'ordre moral suppose un principe plus élévé : l'énergie vitale est, pour lui, une tendance originaire (Urtrieb), dont la tendance sexuelle est une détermination spéciale. Toutefois le sexuel joue le rôle principal dans l'énergie vitale, même il colore toute l'activité vitale (p. 83), il est aussi le substrat de l'activité intellectuelle (ibid.). L'A. ne nous dit pas explicitement quelle est sa philosophie, il admet une « ratio » au dessus de la « libido » mais l'appétit sensitif et l'appétit intellectif, si tant est qu'il les distingue, semblent provenir de la même tendance originaire, et dans le sensitif certes une trop grande part est attribuée au sexuel. Ce dernier, il est vrai, par sa violence, « colore » souvent les autres tendances de l'homme qui obéit à ses passions, mais il est illicite d'en vouloir trouver des traces dans les tendances supérieures et les affections les plus nobles du cœur humain. C'est surtout dans l'application de la théorie susdite à la religion, à l'interprétation du Nouveau Testament, à la psychologie du Christ lui-même, que l'A. offense davantage la conscience chrétienne. La foi prend une teinte subjectiviste, la charité perd son caractère surnaturel d'amour de bienveillance envers Dieu. Les Écritures sont expliquées selon le critère individuel le plus libre, le Christ nous apparaît comme un homme supérieur, mais soumis à des sentiments incompatibles avec sa personnalité divine : celle-ci sera bien difficile à soutenir en partant des données de la « psycho analyse. » Aussi quoique l'A. prétende que les investigations de cette analyse n'atteignent pas les hauteurs et les profondeurs de la religion et n'entravent pas la marche de celle-ci (p. 55), parce qu'il y a dans la religion d'autres éléments que ceux qu'observe l'analyse, nous n'hésiterons pas à ranger son livre parmi ceux, qui, selon le langage canonique, tentent de renverser les fondements mêmes de la foi. Il nous permet d'ailleurs de jeter un coup d'œil sur les théories bizarres et arbitraires qu'a produites en Allemagne l'étude rationaliste de la religion. Les principes de ces théories sont énoncés souvent en un langage très cru : la psycho analyse en effet a chassé la pruderie (p. 82). Dans tous ces systèmes il ne reste, en fait de dogmes et de foi, que des contrefaçons.

D. R. PROOST.

N. FARRUGIA, O. S. A. *De casuum conscientiae reservatione, juxta codicem Juris canonici.* Turin, Marietti, 1922. In-12. 75 p. Prix : 3 frs 50.

Malgré les heureuses simplifications introduites par la nouvelle législation ecclésiastique dans le chapitre des cas réservés, la matière ne cesse de présenter des difficultés. Nous aider à les résoudre, tel est le but de cet ouvrage, où l'auteur étudie à fond les 8 titres suivants : Nature et but de la réserve, mode de la réserve, son auteur, conditions requises pour l'encourir,

Digitized by Google

l'ignorance, le sujet, l'absolution, la cessation de la réserve. Un appendice traite de l'expiration des pouvoirs de l'Ordinaire et du confesseur.

Le P. Farrugia ne craint pas d'aborder la question fort discutée de l'ignorance de la réserve. Le pénitent qui ignore la réserve d'un péché, peut-il l'encourir ? Non, répond F., suivant une opinion qu'il dit probable et pratiquement sûre aux termes du can. 209. A d'autres auteurs, la réponse affirmative semble plus conforme au texte du code, can. 893, qui selon eux ne voit dans la réserve qu'une limitation de la juridiction du confesseur : celui-ci ne peut donc pas — concluent-ils — habituellement absoudre directement le péché réservé, que le pénitent connaisse ou ignore la réserve.

Que faut-il en penser ? Le nouveau code n'a pas explicitement tranché cette question controversée, mais sa tendance à diminuer les obstacles que la réserve oppose à l'absolution, can. 895-900, favorise l'opinion de F., partagée d'ailleurs par d'autres canonistes distingués, et lui donne assez de probabilité pour être suivie en pratique.

Mais ce qui semble difficile à concilier avec le code, c'est, à la page 14, une assertion de l'auteur relative au péché réservé ratione censurae : La réserve d'un tel péché, dit F., dénie au simple confesseur la juridiction uniquement quant à la censure, mais non pas quant au péché, dont il pourrait toujours absoudre validement ; cette doctrine ne semble-t-elle pas contraire au can. 2246 § 3 et à la définition même de la réserve ?

Somme toute, l'ouvrage du P. Farrugia mérite d'être recommandé aux prêtres et aux confesseurs ; ils y trouveront la solution de cas nombreux et pratiques.

D. A. S.

Dom CUTHBERT BUTLER, O. S. B. — **Western Mysticism.** *The teaching of SS. Augustine, Gregory and Bernard on contemplation and contemplative life. Neglected chapters in the history of Religion.* Londres, Constable, 1922. In- 8° XIII-344 p. Prix : 18 sh.

Il s'agit de mystique. Le terme veut un éclaircissement. Ici, mystique sera simplement synonyme, comme il était autrefois, de *contemplation*. Mais il faut marquer la signification courante de ce dernier mot parmi les mystiques chrétiens. Quelques passages du pseudo-Denys, de Richard de St Victor, de S. Thomas et d'autres auteurs plus récents permettent d'affirmer que la contemplation mystique requiert essentiellement une perception expérimentale de la présence de Dieu dans l'âme. Cette conception est-elle fondée? Une telle perception est-elle possible? Question vitale à laquelle nécessairement il faut répondre. Mais aussi, question ancienne, dont l'importance indique qu'elle a dû recevoir depuis le commencement une réponse pratique, dût la théorie ne se formuler que plus tard. Cependant, c'est cette théorie qu'il importe de dégager. C'est ce que l'Auteur entreprend pour trois grands docteurs de l'occident.

L'exposé doctrinal est divisé en deux parties :

La première traite de la contemplation, la deuxième de la vie contemplative mise en parallèle avec la vie active. Pour ordonner sur un plan facile les textes apportés dans la première de ces parties, l'A. emprunte aux traités de théologie mystique modernes les divisions et subdivisions classiques, quitte à introduire une digression là où il le trouvera opportun.

Les textes eux-mêmes sont amenés, traduits, agencés avec un art qui en rend la lecture singulièrement attrayante.

« S. Augustin est pour moi, dit l'A., le prince des mystiques ; il unit en

Digitized by Google

lui d'une manière que je n'ai trouvée chez aucun autre, les deux éléments de l'expérience mystique, c. à d. la vision intellectuelle la plus pénétrante des choses divines et un amour de Dieu dévorant et passionné. » (p. 24)

Les passages autobiographiques abondent dans l'œuvre de S. Augustin, car à côté de ceux qui sont tels de forme et d'intention, comme maints endroits des Confessions, il y a ceux qui le sont de fait, comme cet admirable commentaire du ps. 42, dont l'A. extrait un long passage. — Quant à la possibilité de la contemplation, S. Aug. est très net : dès cette vie, il est possible d'entrevoir Dieu, d'entrer en contact avec Lui. Mais où se fait le contact ? Est-ce dans le recueillement de la prière, comme le disent généralement les mystiques occidentaux ? Sans doute, mais pour S. Aug. c'est surtout dans une illumination de l'intelligence. Et ceci est plusieurs fois exprimé en des termes abstraits qui ont une saveur nettement plotinienne. D'où nécessité, pour comprendre S. Aug., de préciser son idéologie, et nécessité, pour conserver toute leur valeur à ses témoignages, d'en faire voir le caractère authentiquement mystique, dans le sens où ce mot a été défini plus haut. Suit une digression sur l'idéologie de S. Aug. et une confrontation avec des mystiques postérieurs : la forme diffère, le fond est le même. Des effets physiques qui accompagnent parfois une haute contemplation, S. Aug. ne dit rien dans les passages autobiographiques ; il en parle néanmoins à propos du ravissement de S. Paul. Ceci soulève une dernière question : S. Paul, et Moïse avant lui, ont-ils vu Dieu face à face dès cette vie? Oui, répond S. Aug., mais il ne suit pas qu'une participation même rapide et passagère au lumen gloriæ soit l'aboutissement normal de la contemplation mystique en cette vie.

S. Grégoire est moins intellectuel que S. Aug., moins ému que S. Bernard, mais il est plus accessible et par là même plus pratique que l'un et l'autre. On trouve résumé dans Comment. in Ezech. l. II, hom. II, la pensée de S. Grég. concernant la contemplation : c'est du S. Aug., moins l'accent lyrique et la terminologie philosophique. Au reste, en cours de route, l'A. souligne constamment l'accord des deux docteurs et l'influence de S. Aug. sur S. Grég. A peine peut-il relever un apport nouveau de ce dernier sur quelques points importants : telles les précisions qu'il donne touchant la préparation prochaine à la contemplation (p. 97) et la condition à laquelle il subordonne la possibilité d'une vision immédiate de Dieu en cette vie (p. 132). Sur les autres points on peut noter des expressions originales, une tendance à caractériser l'attitude du contemplatif par une *aspiration*, un *désir*, et l'acte de contemplation comme « un regard qui cherche la lumière dans les ténèbres » — de intimis aliquid quasi per caliginem conspicit » (p. 127) — comparaison appelée à devenir courante. Au terme de cette étude, l'A. aurait pu conclure avec S. Thomas : « Gregorius constituit vitam contemplativam in caritate, in quantum scilicet aliquis ex dilectione Dei inardescit ad eius pulchritudinem conspiciendam. » (2a 2ae, 180 a-1).

S. Bernard pas plus que S. Grég. n'a écrit de traité mystique proprement dit, mais ses conférences sur le Cantique des cantiques contiennent un exposé très étendu de maintes questions mystiques et plusieurs passa-

Digitized by Google

ges autobiographiques intéressants. S. Bernard décrit la contemplation en l'opposant à la « considération », nous dirions à la méditation. La contemplation elle-même est double, ou plutôt, elle prend un aspect différent, suivant qu'elle affecte davantage le cœur ou l'esprit. La première semble avoir été plus familière à notre Saint ; à propos de la deuxième, il note une distinction importante entre la contemplation inexprimable, qui laisse la raison et l'imagination dans l'obscurité, et une autre contemplation où sont fournies des images qui permettent de la traduire ensuite en paroles. Si l'on excepte des développements admirables et d'une ampleur inusitée jusque-là sur le thème du mariage mystique, S. Bern. ne fait que confirmer ce que nous ont déjà appris S. Aug. et S. Grég. Assurément, cet accord est bien ce qu'il importe de relever avant tout, car il permet de marquer en traits précis la physionomie du mysticisme occidental.

« Du mysticisme occidental, dit l'A. dans le sommaire de cette première partie, et pas du mysticisme en Occident ». Jusqu'à S. Bernard, on a une tradition continue, uniforme ; après lui, la mystique occidentale se pénètre de plus en plus de la pensée orientale du pseudo-Denys ; elle tend à devenir la science de la contemplation plutôt qu'elle ne reste la contemplation elle-même ; elle s'accompagne de révélations, de visions, et même souvent de phénomènes physiques que nos docteurs semblent n'avoir jamais connus par leur propre expérience. Enfin, elle fait une part de plus en plus large à l'appréhension des illusions diaboliques. Après cet intéressant parallèle, l'A. constate avec complaisance que ce mysticisme occidental est d'une simplicité, d'une candeur bien faites pour inspirer confiance aux âmes dévotes.

Nous avons longuement analysé la première partie du livre. La seconde mérite une égale attention : l'A. reprend son enquête auprès des trois docteurs pour apprendre d'eux ce qu'est *la vie ou l'état contemplatif*, comment cette vie diffère de la vie active, et comment toutes deux peuvent s'accorder dans l'existence individuelle. Partie plus directement pratique, comme on voit, et dont nous nous bornerons à donner ici un résumé.

Personne n'a écrit sur la vie contemplative et la vie active avec plus d'abondance et de profondeur que S. Aug., avec plus de sens que S. Grég. Tous deux exaltent la première, pour imparfaite qu'elle soit dans cette vie ; mais ils ne la séparent pas de la seconde, toujours nécessaire. Tous deux proposent la vie contemplative à tous les fidèles, et s'ils constatent que peu y parviennent, ils l'attribuent non pas au caractère particulier de la vocation mystique, mais à l'absence des dispositions et des aptitudes requises du côté des appelés. Même lorsqu'il s'adresse aux moines, comme dans ses Morales, S. Grég. n'envisage pas la vie contemplative pure, mais tempérée d'activité ; et S. Bernard, qui fait d'abord sienne la pensée de S. Grég., va jusqu'à dire que la fécondité (il s'agit d'une fécondité de l'action) est la suite naturelle de l'union mystique avec Dieu. Tous les mystiques postérieurs ne feront pas écho à cet enseignement et l'auteur s'essaye, dans une rapide esquisse, à marquer la position que prendront à cet égard les principaux d'entre eux. Mais on a suffisamment prouvé

Digitized by Google

l'existence d'une véritable tradition occidentale, pour qu'il soit permis d'y appuyer avec assurance sa propre vie intérieure. Cependant, qu'on nous entende bien, ajoute l'A. S'il y a une contemplation ouverte à tous, nous ne nions pas, au contraire, nous affirmons avec les mystiques modernes, qu'il y a une contemplation extraordinaire, infuse, fruit d'une grâce toute spéciale. Les Pères, il est vrai, n'ont pas fait cette distinction, mais tout indique que lorsqu'un S. Grég. par exemple, exigeait, comme condition préalable à l'exercice du ministère pastoral, une certaine contemplation, c'est d'une contemplation bien inférieure à la perception expérimentale et transformante de Dieu qu'il entendait parler. Disons donc qu'il y a une contemplation dont on peut dire qu'elle est chose très simple et qui devrait être très commune. Elle n'exige ni grâce extraordinaire, ni beaucoup de temps, ni un esprit délié et cultivé. Par ce dernier point, elle diffère grandement de la méditation ; différence d'ailleurs notée par les mystiques modernes et par les Pères avant eux.

Mais puisque au début du livre on a pu indentifier mysticisme et contemplation, il faut affirmer enfin que la mystique est une partie intégrante de la religion et de la vie chrétiennes, et que tous y peuvent avoir accès.

Après cette importante conclusion, ce que l'A. ajoute en épilogue sur le bien fondé du mysticisme, tant au point de vue théologique que psychologique, et ce qu'il dit en appendice de l'extase naturelle en général, de celle de Plotin en particulier, vise plus le rationaliste prévenu, le philosophe méfiant, que le croyant de bonne volonté pour qui l'autorité des Pères vaut mieux que les raisons humaines.

L'A. a inscrit au sous-titre de son livre : *neglected chapters in the history of religion.* Ce n'est pas qu'il ignore ou méconnaisse « La spiritualité chrétienne » de l'abbé Pourrat, qu'il cite avec éloge ; mais dans cet ouvrage, le point précis de la contemplation n'est traité que sommairement ; il ne l'est même pas du tout en ce qui regarde S. Grégoire, et c'est là certainement, remarque D. Butler, une omission surprenante. Ce n'est pas non plus que ce dernier veuille laisser entendre que s'il y a un heureux mouvement de retour à la tradition antique en matière de mysticisme, il a manqué jusqu'ici aux promoteurs de ce mouvement une connaissance suffisante de cette tradition. Non, mais D. Butler avait déjà composé une partie de son livre il y a vingt ans, et c'est sans doute à l'état où la question en était alors que son sous-titre fait allusion. On peut se demander, il est vrai, s'il était encore utile de le maintenir aujourd'hui. Néanmoins, même s'ils n'ont pas « négligé » d'interroger studieusement les Pères, les auteurs spirituels qui s'employent avec tant de succès à remettre en lumière la doctrine traditionnelle, se féliciteront de l'appoint que leur donne le présent ouvrage. Ce qui leur plaira moins, sans doute, c'est une façon personnelle d'interpréter les Pères sur plusieurs points fort débattus naguère, mais sur lesquels les théologiens de l'école dominicaine semblent avoir fait la pleine lumière. Ainsi, pour ne relever que la plus importante et la moins fondée de ces interprétations, l'A., d'accord avec S. Jean de la Croix et la plupart des théologiens modernes, dit-il, (et ceci nous fait soupçonner qu'il connaît peu l'école dont « La Vie Spirituelle » est l'organe),



Digitized by Google

distingue deux espèces de contemplation : l'une acquise, active, *ordinaire* ; l'autre infuse, passive, *extraordinaire* (p. 182), cette dernière requiert une grâce très spéciale de Dieu (p. 283) et ce n'est pas d'elle que parlent les docteurs, spécialement S. Grégoire, lorsqu'ils invitent tous les fidèles à la contemplation. Est-il vrai qu'il y ait deux espèces de contemplation ? Ne doit-on pas dire plutôt, comme le veut M. Saudreau, que si l'on parle de l'oraison, les grands Maîtres, après l'oraison acquise ou méditation, n'admettent pas de contemplation acquise, mais seulement la contemplation infuse [1] ? Quant à la distinction entre la méditation et la contemplation, D. Butler l'enseigne explicitement (p. 289). Ensuite, même si l'on admet une contemplation acquise, quitte à l'appeler contemplation improprement dite, est-il vrai que la contemplation infuse est, de soi, extraordinaire ? Voici ce qu'écrivait à ce sujet le P. Garrigou-Lagrange : « Nous avons toujours dit... que la contemplation infuse, en tant qu'elle se distingue des paroles intérieures, des visions, des ravissements, appartient *normalement* à la *pleine* perfection de la vie chrétienne. Le mot *normalement* n'est pas synonyme de « toujours », et montre déjà que ce principe peut avoir des exceptions ; le mot *pleine* indique qu'il peut y avoir, à un degre inférieur, la perfection commune de la charité sans contemplation infuse [2]. »

D. Butler lui-même ne dit-il pas (p. 277) qu'il a écrit son livre avec la conviction de faire œuvre « pratiquement utile » en proposant l'enseignement de trois grands docteurs touchant la contemplation et la vie contemplative ? Mais cet enseignement n'est-il pas d'abord le résultat de leurs propres expériences, et ces expériences ne sont-elles pas du plus haut mysticisme ? Serait-ce faire œuvre pratique que de proposer l'inaccessible ? — Non, D. Butler ne s'est pas mépris : en décrivant magnifiquement la vie mystique, telle que S. Augustin, S. Grégoire et S. Bernard l'ont vécue et manifestée, c'est bien le fleuve de la vie chrétienne dans la plus belle partie de son cours qu'il décrivait ; le fleuve dont la source est dans la fontaine baptismale et le dernier écoulement dans l'océan de la divinité. Il en a indûment barré le courant, il est vrai, mais celui-ci emporte l'ouvrage trop artificiel, dont l'auteur lui-même, nous voulons le croire, reconnaîtra la fragilité.

Une observation de détail. L'A. affirme (p. 55, note) que S. Thomas d'Aquin n'a pas réprouvé la doctrine de la connaissance intellectuelle par l'illumination divine. Non seulement il ne l'a pas réprouvée, mais il l'admet explicitement, moyennant une distinction (cfr 1ª q. 84, a. 5). Seulement, autre chose est de tenir que l'intelligence humaine atteint son objet dans la lumière de Dieu, autre chose est d'affirmer que cette lumière produit immédiatement les idées dans l'esprit humain, en d'autres mots, qu'elle est le véritable intellect agent. Ceci, S. Thomas a bien pu le considérer au début comme « satis probabile » (le livre des Sentences, que cite l'A., date de 1254-1256) mais plus tard, (en 1268) dans sa Somme (1ª, q. 79, a. 4) il rejette absolument cette concession, pour autant du moins qu'elle

1. Saudreau — *L'état mystique*, 2e éd. c. XI.
2. *La Vie spirituelle* — mars 1923, p. 650.

Digitized by Google

laisse planer un doute sur l'existence de l'intellect agent dans l'âme elle-même.

D. W. DASNOY.

J. DONAT S. J. — *Summa philosophiae Christianae. — Logica. Ontologia. Psychologia.* Innsbrück, Rauch. Ed. 4 et 5. In-8°, pp. 227, 259, 474.

En 1911 (*Revue bénéd.* t. XXVIII, p. 492) nous avons annoncé la 1re édition du cours de philosophie publié par le P. Donat, professeur à l'université d'Innsbrück. La nouvelle édition qui vient de paraître, tout en conservant les mêmes principes philosophiques, (thomisme fortement tempéré dans le sens suarézien) a subi des transformations nombreuses et a reçu des développements considérables. La psychologie notamment s'est accrue de 150 pages, consacrées surtout aux relations des sciences expérimentales avec la psychologie. L'historique des questions a aussi été sensiblement amplifié. Citons quelques exemples.

La doctrine de l'origine des idées est précédée d'un aperçu assez complet sur les opinions adverses. Le paragraphe relatif à l'immanentisme et l'intuitionisme (Bergson) est tout nouveau, ainsi que la notice relative à S. Augustin. L'histoire de la théorie scolastique, à partir d'Aristote est nouvelle aussi. L'A. concède que l'interprétation thomiste d'Aristote sur la distinction de l'intellect agent et possible est la plus probable ; mais ce qui nous paraît moins probable c'est que la doctrine de S. Thomas sur l'intellect agent dépende essentiellement de sa théorie sur le principe d'individuation. Les deux thèses sont connexes, sans doute, comme d'ailleurs toutes les thèses essentielles de la philosophie thomiste.

Une autre question, fort débattue chez les philosophes modernes, c'est celle du *sentiment.* Il est difficile de définir ce terme ambigu. L'A. en examine les diverses acceptions, et conclut que c'est en premier lieu un acte de l'appétit, soit sensitif, soit intellectif et plus souvent des deux à la fois : il eût été utile de définir davantage le rôle que l'un et l'autre appétit occupent dans le sentiment : les sentiments religieux, moraux, etc. sont des actes de l'appétit sensitif qui se porte sur un bien spirituel.

L'occultisme, le spiritisme ont donné matière à des aperçus intéressants ; enfin la question de l'origine de l'espèce humaine est bien mise au courant des sciences naturelles et ethnographiques. Toutes les assertions sont garanties par des citations des naturalistes les plus autorisés, de nombreuses gravures éclaircissent le texte.

Dans l'ontologie, un appendice spécial nouveau est consacré à la doctrine du beau et à l'esthétique. La part qui y est faite à la perception sensible du beau nous semble trop restreinte.

Ces remarques nous permettent de conclure, que si nous n'embrassons pas toutes les thèses spéculatives du P. D., nous n'en considérons pas moins son cours de philosophie comme recommandable par l'amplitude de l'érudition et la sûreté de l'information.

D. R. P.

N. MAURICE-DENIS. — **L'Être en puissance, d'après Aristote et S. Thomas.** Paris, Rivière, 1922. In-8, 235 p. Prix : 12 fr.

Le scolastique du XXe siècle court deux risques : celui de copier matériellement ses devanciers sans les avoir pénétrés, et celui de se mirer à son propre bénéfice, en des perspectives qui rendent le système méconnaissable. Or, nous constatons dans l'essai de Mlle N. M. D., fille du distingué peintre français, une teinte d'originale fraîcheur jointe à la réserve du disciple, qui sont pour le lecteur des indices rassurants.

Digitized by Google

Celui-ci pourra s'en convaincre à première lecture : Ce n'est ni une redite de notions décharnées qu'on lui présente, ni une scolastique « renouvelée par l'intérieur », mais un exposé sobre et objectif de la doctrine des maîtres. Car si l'on y parle de puissance, c'est bien tout le système qu'on y amènera à propos d'elle. Aussi, la soudure n'est-elle pas toujours dissimulée, non plus que le coup de pioche, fort sensible en maint endroit.

L'ouvrage est aristotélicien à un triple point de vue : premièrement, par la doctrine, que l'auteur s'est assimilée avec un très grand effort de pénétration et un laborieux souci de vérité, qui lui a fait éviter les synthèses trop rapides. Toutefois, sur des questions aussi graves que celle de l'idée de Création dans les écrits du Stagyrite, dont nous ne possédons souvent que des canevas, de l'absolue potentialité de la matière première, et de la connaissance que Dieu en a, les affirmations modestes de Mlle M.-D. laisseront, nous le pensons bien, un certain jeu pour la libre discussion. Relativement au dernier point touché, nous tenons à signaler à la page 111 une mauvaise traduction d'un texte de S. Thomas (*De Ver. q. 3. a.* 5) qui fait dire au saint docteur une chose qu'il ne pense point. — L'ouvrage est aristotélicien deuxièmement par la méthode. L'auteur emploie, lorsqu'il s'agit de définir, un procédé très pédagogique, cher à Aristote et souvent recommandé par les maîtres médiévaux qui lui donnent parfois le nom de *Venatio* : la chasse à la définition. C'est notamment le procédé usité au premier chapitre qui sert d'introduction au livre, dans lequel la notion de puissance est ainsi « pourchassée ». Bien que cette méthode soit très scientifique, elle n'exclut, dans l'œuvre qui nous occupe, ni les longueurs ni les complications. — Troisièmement, l'influence aristotélicienne est manifeste dans l'ordre des parties : l'idée fondamentale de puissance est étudiée d'abord dans les problèmes logiques, ensuite dans les problèmes physiques et psychologiques, et enfin en métaphysique. C'est ainsi qu'aux chapitres II, III et IV, consacrés à l'étude d'Aristote, on a successivement exploité pour la philosophie de la puissance, les notions de sujet et de genre, la matière et le mouvement, les puissances actives et passives, parfaites et imparfaites, l'acte et les possibles. La théorie de la connaissance chez le Philosophe est fort bien traitée. Dans les quatre chapitres suivants, où sont étudiées, dans le même esprit et selon la même méthode, les grandes thèses spécifiquement thomistes, complément naturel de la philosophie aristotélicienne, l'auteur fait preuve d'un travail consciencieux et d'une recherche patiente. Nous regrettons qu'au chapitre Ve, en parlant de l'individuation des substances corporelles, cas où la puissance est principe physique de limitation de l'être, il ne se soit point arrêté au concept de subsistance, si utile et si lumineux dans la doctrine de S. Thomas. Plusieurs difficultés se seraient mieux éclaircies à son contact, et quelques expressions douteuses attribuant à la matière ce qui couvient proprement et avant tout au suppôt, auraient gagné en justesse. On aurait le droit de se demander également si quelques pages sur la puissance obédientielle n'eussent pas été fort à propos. — Pour ce

Digitized by Google

qui est de la prémotion physique, de la connaissance, et de la distinction entre l'essence et l'*esse*, Mlle M.-D. est dans la ligne de la plus pure tradition thomiste. Car, nous aimons à le dire, ce travail est un réconfortant témoignage du retour à la pureté de doctrine aristotélicienne que les critiques ont signalé en France depuis la guerre, et il fait honneur à la nouvelle école parisienne, qui, au reste, a décerné à son auteur le grade de docteur en philosophie scolastique.

D. O. ROUSSEAU.

M. HAMBLIN SMITH. *The Psychology of the Criminal.* Londres, Methuen 1922. in-8, VIII-182 p.

The author Dr Hamblin Smith tells us that « this work is based upon twenty three years experience in local and convict prisons ».

One of the main objects of the book is to plead for a much more thorough examination of the individual offender. « When we consider the undying civil war which delinquency is waging against Society, sapping the basis of our social order, what have we to offer as a solution ?. The problem is abstruse & complicated. But its true solution lies in an intensive and deliberate study of the offender, as an individual in all his Protean aspects ». (p. 178). It is probable that the writer's solution may help — so will a pail full of water on a burning house, but as he is at the same time a convinced determinist, he has no logical use for religion or ethics, and it is to be feared his panacea will not go far.

This thorough examination of the delinquent, is to be carried out « especially in regard to his mentality ». The examination of mentality in these days includes both that of the conscious and unconscious mind, and of the two the examination of the unconscious mental processes is the more important.

The author is a Freudian enthusiast, so much so that he ranks Freud with Copernicus and Darwin, and seems to accept his views as unalterable dogmas. Surely to state that « Sigmund Freud by his hypothesis of the unconscious has radically altered all our views of human nature » (p. 65) is somewhat exaggerated.

Chapter III. « Tne investigation of the offender's unconscious mind », gives an exceedingly clear and intelligible summary of the Freudian hypothesis, and of the manner in which an analysis of the unconscious mind is effected, which can be cordially recommended to enquirers.

The author thinks that psycho-analysis may do harm, but only in « unskilled or unsympathetic hands ». This it may be said is by no means the finding of many other Psychologists. T. A. Ross, from what must be an extensive experience tells us in his recent book *The Common Neuroses* that « better results can be obtained by something much simpler. There can be little doubt of its danger, and it is possible that on the whole as practised at present, it works more harm than good to the community ».

It must be said that the author has given us an interesting and suggestive book, but from the Catholic stand-point, there are many things we cannot agree with.

At any rate theoretically, the author is a convinced determinist. « Every action which we perform, without exception, as well as every precedent mental process, is the only one which could possibly occur under the particular circumstances » (p. 76).

Practically he seems to feel the difficulties of this position, for he tells us with regard to the treatment of delinquency « to understand all is to pardon all », and that « He has no wish to palliate or condone the offender's anti-

Digitized by Google

social actions » : he says also that our penal system must not be too rigid, for that « would only be suitable if men were machines ». But pardoning, palliating and condoning crimes are absurd words to use with regard to a mechanism, and if there is truth in the author's statement quoted above, *we are machines*, extremely complicated pieces of mechanism it is true, but still *nothing but machines.*

Of the primitive instincts that of sex is considered as the primary one by the Freudians, and in the author's opinion, Kleptomania, Dipsomania, (presumably also any drug habit), and Homicidal impulses are due to a repressed sex complex. No Catholic who has studied Moral Theology, and had practical acquintance with life, will deny the extent and strength of this primitive instinct, but may there not be some exaggeration here ? It is an axion with Psycho-analysts, that in their examinations, they never do, and must not suggestionise the patient at all. « Suggestion is never made by the psycho-analyst to the patient. Even the sexual suggestions when they occur are always introduced by the patient » (p. 104). But how be sure of this ? If your enthusiastic Freudian believes as most of them do that a sex complex is at the base of almost all nervous or pathological troubles of a moral nature, he will surely in some way or another bring out that aspect, even though he has made no explicit suggestion.

On the question of the sex instinct, the author waxes quite indignant that Kraft Ebing's book *Psycopathia Sexualis*, and Havelock Elis' *Studies in the Psychology of sex* cannot be obtained it seems by everybody who wants to read them. He « believes that nothing but good would result from the fullest and most free discussion of these subjects ». There we cannot hold with him. For one real student who might benefit, a large number would simply read such books from prurient curiosity ; this to a great extent, at the present time, accounts for the popularity of the so called « New Psychology ». The average individual has quite sufficient of the instinct in question, without perpetually stimulating it intellectually.

One would like to know what the author's ideas of « original sin » are ?. He tells us « that a pessimistic habit of thought has been induced » (p. 129) by all sorts of agencies including the religious dogmas relating to « original sin ». How many Parish Priests who are hearing confessions daily would support that statement ?.

« It is no use my struggling against my (delinquent) tendencies, they are in my blood » has been often said to the author by his patients ». This seems a so mewhat naive remark. That the patients have said this does not necessarily imply that they believe it. Psycho-analysts tell us that there is a process, by no means uncommon, which they call « rationalization ». Surely this is a very good example.

Although from a Catholic point of view there is much that we cannot accept in this interesting book, yet we hope that it may help to effect the author's desire, a more careful and thorough examination of the individual criminal.

D. F. IZARD.

D. O. Lottin. — **L'ordre moral et l'ordre logique d'après S. Thomas d'Aquin.** (Extrait du tome V des « *Annales de l'Institut Supérieur de Philosophie* »). Louvain, 1922. In-8°, 99 p.

D. O. Lottin. — **Les éléments de la moralité des actes chez S. Thomas d'Aquin** (I^a II^ae qq. 18-21). (Extrait de la « *Revue Néo-Scolastique de Philosophie* » 1922-1923). Louvain 1923. In-8°, 154 p.

L'intention de l'auteur, dans la première de ces deux études, est de

Digitized by Google

mettre en évidence le caractère « intrinséciste et rationnel » de l'éthique de S. Thomas, en comparant entre elles les notions thomistes d'ordre moral et d'ordre logique. — La démonstration se groupe, en trois chapitres, autour des problèmes fondamentaux de la philosophie morale : processus physique de l'action humaine, norme de la moralité, adaptation de l'action humaine à la norme de la moralité.

Ces pages présentent donc un résumé de la morale thomiste fondamentale. Elles témoignent d'une pénétration très personnelle de la pensée de S. Thomas. Le style lui-même, à cette fréquentation patiente et perspicace, en est arrivé à imiter avec bonheur la concision et la clarté de celui du Maître.

On souhaiterait cependant que l'auteur eût discerné plus franchement la valeur des rapprochements qu'établit S. Thomas. Il en est qui sont de pures comparaisons : ainsi, le nécessaire et le contingent dans les lois du monde physique, rapprochés, soit du démonstratif et du probable dans le raisonnement, soit du catégorique et de l'hypothétique dans les préceptes moraux. Ces comparaisons éclairent, elles orientent l'esprit, elles facilitent l'intelligence du texte de S. Thomas : et l'auteur ne leur demande pas davantage, il n'oublie pas que comparaison n'est pas raison (cf. p. 3). — Mais il faut dire plus, semble-t-il, du rapprochement des différents aspects de la science philosophique, ou de l'activité humaine en général : fondements de la métaphysique et de la logique comparés entre eux et avec le fondement de l'éthique, processus des deux facultés comparés l'un à l'autre, etc. Ici nous sommes, croyons-nous, dans une série de similitudes proportionnelles qui, en manifestant comme leur commune racine l'unité vivante de l'activité humaine, démontrent à leur manière — *ex signo*, — le réalisme, l'intrinsécisme rigoureux de la morale thomiste.

Une expression plus nette de ce jugement de valeur aurait mis en un meilleur relief l'objet formel de l'exposé, et le lecteur n'aurait éprouvé que plus d'intérêt encore à suivre l'ordonnance des conclusions lumineuses qui jalonnent cette solide et originale étude.

— La seconde dissertation nous offre un modèle d'exégèse thomiste.

Pour apprécier le poids des formules de la *Somme théologique*, et même pour ne pas se méprendre sur le sens des mots, il ne suffit pas de recourir aux ouvrages antérieurs de S. Thomas, il faut encore s'enquérir des solutions qu'apportèrent aux mêmes problèmes les prédécesseurs immédiats du Maître, et que reflète la tradition scolaire de son siècle. — Telle est la méthode à laquelle s'est astreint l'auteur. Les « éléments de la moralité des actes » sont donc étudiés chez Abélard, Hugues de Saint-Victor, P. Lombard, G. d'Auxerre, Albert le Grand, A. de Halès, avant de l'être dans le *Commentaire des Sentences*, le *de veritate* etc., et enfin dans le texte de la I^a II^ae.

Une méthode aussi rigoureuse assure l'excellence des résultats. Le lecteur assiste à l'éclosion de la pensée thomiste dans la bonne terre de la tradition, il en suit l'épanouissement degré par degré, et, arrivé au terme de son étude, il sait exactement ce que S. Thomas a voulu dire, et ce qu'il n'a pas

Digitized by Google

dit ; et là où la synthèse est incomplète, on lui fait comprendre par l'histoire la raison des lacunes.

Nous n'entrerons pas dans le détail de cette analyse. Qu'il nous soit permis seulement de souhaiter qu'une exploration aussi consciencieuse soit poursuivie jusqu'au bout, et que D. Lottin apporte à la théologie la contribution vraiment précieuse d'un commentaire critique complet de la morale de S. Thomas. D. H. ZIMMERMANN.

J. KLEINTJENS S. J. et Dr H. F. M. HUIJBERS. **Algemeene geschiedenis.** 1e partie, 12e éd., revue. Leyde, Dieben, 1923, 8° 7 + 393 p. 16 p. tableaux généalogiques. Prix 1.90 fl.

J. KLEINTJENS S. J. et J. VAN HAEREN. **Schets der algemeene geschiedenis voor R. K. Muloscholen.** 2e éd., Nymègue, Centrale Drukkerij, 1922, 8°. 162 pp.

J. KLEINTJENS S. J. et H. F. HUIJBERS. **Repetitieboekje der algemeene geschiedenis (1739 tot heden).** 2e éd., Nymègue, Centrale Drukkerij, 8°, 76 pp. Pr. o, fl. 55.

J. KLEINTJENS S. J. et Dr H. F. M. HUIJBERS. **Leerboek der Nederlandsche geschiedenis.** Leyde, Dieben, 1922 t. I, 8e éd. 204 p. t. II, 7e éd., IV + 204 + 3 tableaux généal.

J. KLEINTJENS S. J. et H. J. DE BIE. **Schets der Nederlandsche geschiedenis** voor R. K. Muloscholen. Rotterdam, 1923, 8°, 162 pp + 3 tabl. généal.

J. KLEINTJENS et H. F. M HUIJBERS. **Beknopt leerboek der Nederlandsche geschiedenis,** illustré. Leyde, Dieben, s. d , 8°, 271 pp. + 3 tabl. Prix : 2 fl. 10.

LES MÊMES. **Repetitieboekje der Nederlandsche geschiedenis (1789 tot heden).** Nymègue, 8°, 38 pp. Prix : o, fl. 30.

J. KLEINTJENS S. J. et J. H. VAN HAEREN. **Nederlandsche geschiedenis** voor lagere scholen. Leyde, Dieben, 1920-1921, 16°, 72 + 76 + 59 pp. illustré, 3 parties, accompagné de **Vragenboekje,** 27 p. Prix : 1.30 fl.

J. KLEINTJENS S. J. et H. N. KNIPPENBERG. **Van Goden en Helden.** Mytten en Sagen van Grieken, Romeinen en Germanen, 4e éd. Groningue, Wolters, s. d., 8°, 269 pp. Prix : fl. 2.75 ; relié fl. 2.90.

LES MÊMES. **Mythologisch Vademecum voor gymnasiasten.** Groningue, Wolters, 1918, 8°, 72 pp.

Ce qu'on peut généralement reprocher à l'enseignement de l'histoire dans nos collèges, c'est l'abondance des matières. Les élèves sont noyés dans les détails, et ils n'ont qu'une idée confuse de la marche des événements et des facteurs politiques et sociaux. De là, chez la plupart des gens cultivés, une idée si imparfaite de l'histoire. Le collège empiète sur l'université, et celle-ci a beaucoup de peine à combler les lacunes du premier. Des efforts sérieux sont faits pour réduire et clarifier la matière. Les manuels du R. P. Kleintjens S. J. et de ses collaborateurs méritent d'être signalés : la réduction de l'histoire générale à des proportions

Digitized by Google

modestes et justes, la netteté et l'objectivité de l'exposé, le choix des gravures sont de nature à donner aux élèves la compréhension exacte des événements et à leur faciliter la situation des époques et des faits. Je regrette cependant que les éditeurs aient terminé leur histoire de Hollande par une caricature au sujet de l'Escaut. Si, chez nous, la mythologie est passablement remisée, il n'en est pas moins vrai qu'un recueil du genre de celui que le R. P. et le Dr Knippenberg nous donnent, peut rendre, en qualité de livre de consultation, de bons services dans la lecture des auteurs antiques et dans l'étude de l'histoire.

D. U. B.

G. Orfali, O. F. M. **Capharnaüm et ses ruines, d'après les fouilles accomplies à Tell-Houm par la Custodie de Terre-Sainte (1905-1921).** Paris, Picard, 1922. In-fol. 1 vol. (39 × 28) VIII, 120 p., 130 fig. et 12 pl. — Prix : 30 fr.

Depuis son retour en Palestine, après ses études terminées en Europe, le P. Orfali s'est adonné à l'archéologie de son pays natal et spécialement des monuments juifs de la Galilée. Le présent volume nous expose les résultats des fouilles entreprises à Tell-Houm, que l'on croit très généralement être Capharnaüm, et où la Custodie de Terre Sainte avait acquis dès 1894 un terrain que l'on savait contenir des ruines importantes. A coup sûr, nul endroit n'est plus vénérable, après les grands sanctuaires de Bethlehem, Nazareth et Jérusalem, que ces bords du lac de Tibériade où le Seigneur a vécu et a enseigné. Des fouilles faites en 1905 par la « Deutsche Orient Gesellschaft », autorisée par la Custodie mirent à nu (Pl. I) une grande partie des substructions d'une synagogue antique et d'une cour y attenant. Le plan déterminé, les travaux cessèrent et furent décrits par H. Kohl et C. Watjuger. Les Pères franciscains continuèrent lentement à déblayer le terrain et nettoyèrent l'ouest de la synagogue et les alentours. De plus ils trouvèrent au sud, à côté de murailles plus récentes, la première partie d'une construction octogonale fort curieuse. Les fouilles interrompues en 1913 ne purent être reprises qu'après la guerre, c. a. d. exactement le 12 mai 1921, sous la direction compétente du P. Orfali, qui les mena rondement. Ayant mis à nu l'ensemble des trois enceintes octogonales inscrites l'une dans l'autre, et les belles mosaïques qui les ornaient, il compléta le dégagement de la cour trapézoïdale flanquant la synagogue à l'Est, et put offrir au cardinal Van Rossum à l'occasion du tricentenaire de la Propagande le volume que nous présentons à nos lecteurs, et qu'il a daté du 4 Juin 1922. Il est remarquable qu'en un an le P. Orfali ait pu fournir une pareille somme de travail. Son ouvrage, magnifiquement imprimé, est illustré de photographies dans le texte. Des croquis mesurés, fort précieux, nous permettent de juger des détails et de mieux apprécier les sculptures des frises, des corniches et des autres parties ouvrées de la synagogue. Il y aurait peut-être une petite réserve à faire sur certains croquis mis à côté de la photographie qu'ils expliquent, en l'interprétant trop à l'aise (p. 37, fig. 54 et 55). Mais leur but est seulement d'éclaircir et la photographie elle même reste au dossier. Quant aux planches elles sont excellentes, tout en demeurant des traductions

Digitized by Google

hypothétiques pour la plupart. En effet les planches IV à X sont des essais de reconstitutions de la synagogue. Assurément les croquis dans le texte et les planches n'atteignent pas à l'admirable perfection des dessins du P. H. Vincent dans ses grands ouvrages d'archéologie palestinienne, mais beaucoup d'entre ces dessins trahissent la main experte d'un architecte de talent. Quant au format, on se demande s'il n'est pas un peu encombrant.

Tout cela étant dit sur l'habillement et l'extérieur de l'ouvrage, il resterait à apprécier la valeur des idées qu'il présente aux lecteurs. Si l'on considère l'ouvrage du P. Orfali comme une exposition objective de l'état des fouilles de Tell Houm et de leurs résultats archéologiques à l'heure présente il n'y a que des éloges à faire. Le premier chapitre donne l'histoire de la dernière période de Capharnaüm, il est bien appuyé sur une littérature abondante, bien que l'avant dernier paragraphe (p. 7) ne soit pas clairement démonstratif. Le ch. II, Historique des fouilles, est exhaustif et ne laisse d'autre regret que celui que le R. P. Orfali exprime en le terminant. Le troisième est le morceau capital et il est parfaitement traité : c'est l'analyse archéologique de la synagogue de Tell Houm d'après les fouilles. C'est lui qui avec le ch. V conservera toujours une valeur de premier ordre, à l'ouvrage du P. Orfali. Le VI^e^, consacré à la triple enceinte octogonale et terminé par une hypothèse qui paraît bien la vraie solution du problème, est très bon et a les mêmes mérites que tous les autres qui traitent de la fouille en soi, telle qu'elle est aujourd'hui. Quant au IV^e^ chapitre qui s'intitule « le problème archéologique », nous préférons dire tout net qu'il ne nous paraît pas du tout convainquant. Le problème est celui-ci : Ces ruines de Tell Houm sont-elles celles de la synagogue que le Christ a vue, et où il a prêché, ou celles d'un monument postérieur et datant des empereurs Septime Sévère ou Caracalla (113-217)? Naturellement le cœur de tout chrétien, bien plus encore celui des Pères franciscains qui auraient le bonheur de posséder une telle relique, s'émeut du désir de retrouver dans ces ruines les vestiges des pas du Seigneur. Mais l'archéologie ne se fait pas avec du sentiment, et nous avons gardé le souvenir d'autres « traditions » victorieusement battues en brèche par des arguments aussi péremptoires que scientifiques. C'est ce qui nous fait douter encore de la valeur des démonstrations du P. Orfali. Celui-ci trouve « impossible » d'assigner à la construction de la synagogue de Tell Houm la fin de II^e^ s. ou le commencement du III^e^ (p. 85). Pour nous le « problème » reste ouvert et le chap. V n'est pas pour le simplifier. Il faut cependant noter que le P. Orfali, et c'est un très grand mérite de sa part, n'étaye sa conviction que sur des raisonnements scientifiques : c'est un vrai plaisir de constater que nous avons affaire ici à un travailleur vraiment sincère et modeste. Il faut souhaiter avec lui que des fouilles ultérieures que nous avons hâte de voir entreprendre sous sa direction, et de nouveaux travaux d'ensemble sur les synagogues de Palestine (p. 112) nous éclairent davantage sur ce point et sur bien d'autres.

Digitized by Google

M. BESSIÈRE. *La tradition manuscrite de la correspondance de S. Basile.* Oxford. Clarendon Press, 1923. 182 p.

Cette réimpression d'articles publiés aux Tomes XXI, XXII, XXIII du Journal of theological studies nous donne la thèse doctorale qu'eût présentée, le regretté abbé Bessière si une mort prématurée ne l'avait enlevé aux études Patristiques, dans lesquelles il commençait à affirmer une réelle maîtrise. Ce patient travail, fruit de minutieuses recherches, nous fournit sur divers problèmes relatifs à la correspondance assez touffue de S. Basile des solutions dignes d'attention. L'auteur, après une description détaillée des manuscrits importants, s'efforce d'en réaliser une classification et distingue parmi ceux-ci deux embranchements majeurs ; — il s'étend ensuite par manière de contre épreuve de son système sur une étude de la lettre XLVI « ad virginem lapsam » et termine par un judicieux examen de l'authenticité de chacune des épitres — ce qui l'amène à élaguer notablement la liste jusqu'ici reçue. M. Turner a ajouté une préface, quelques remarques et plusieurs corrections très utiles.

Une table des matières nous donnant l'index alphabétique des lettres, ajoute à l'intérêt de cette réimpression. D.

G. LEDOS. — *Saint Pierre Claver* (*Les Saints*) Paris. Gabalda 1923, in-12, XIV-175 p. Prix : 3.50 fr.

La vie de Pierre Claver est étonnante, c'est une vie de mortification, d'abnégation ; plus encore, c'est l'anéantissement de soi-même par amour pour Dieu et pour le salut du prochain. N'était l'autorité des témoins et des documents, on se demanderait si une vie aussi austère est possible ici-bas. Ledos s'appuie sur les pièces du procès de béatification et de canonisation, sur les vies du saint publiées après sa mort et fait la critique de ces documents. Son livre est bien ordonné et bien écrit. Pierre Claver fut l'apôtre des nègres à Carthagène (Colombie), et dans les environs, pendant 40 ans ; il en baptisa de sa main plus de 300,000. Il avait eu pour maître en sainteté le portier du collège de Majorque.

« L'Église canonisa le même jour, 15 janvier 1888, par la grande voix de Léon XIII, l'humble portier, cet étonnant Alphonse Rodriguez, et le disciple bien-aimé auquel il avait révélé sa vocation et dont l'apostolat avait ouvert à d'innombrables âmes les portes de l'Église et du Ciel. Elle mit bientôt, 7 juillet 1896, un brillant fleuron à la couronne du nouveau saint en en faisant le patron de toutes les œuvres missionnaires qui s'occupent des nègres » (p. VIII).

Que dire de la charité de Pierre Claver auprès de milliers de malades et de lépreux? Il les soignait comme une mère, voyant en eux Jésus-Christ souffrant. Il lui est arrivé bien des fois « de lécher, de sucer leurs plaies », sans jamais gagner aucune maladie. Des condamnés à mort, il faisait des saints avant leur exécution. Et pourtant cet autre S^t^ François Xavier n'avait pas de qualités intellectuelles. Voici comme il est noté dans les catalogues secrets de la Compagnie de Jésus : « Esprit, moyen ; jugement, au-dessous de la moyenne ; prudence, courte ; expérience dans les affaires, courte ; profit dans les lettres, médiocre ; talent, *bon pour prêcher aux Indiens et traiter avec eux* ». Mais il avait au suprême degré la foi et la charité.

La lecture de ce livre fait grand bien ; il ne manquera pas de susciter des vocations à l'apostolat lointain. Je lui souhaite de très nombreux lecteurs.

J. BRUYR.

J. THERMES S. J. — *Le Bienheureux Robert Bellarmin.* (Les Saints). Paris, Gabalda in-12°, XIV-175 p. Prix : 3.50 fr.

Ce n'est certes pas ce nouveau volume qui amoindrira la valeur de cette belle collection, bien au contraire.

Digitized by Google

La vie du Cardinal Bellarmin est une vie d'une admirable unité : vie sainte, toute consacrée à l'amour de Dieu et du prochain, à la défense de l'Église et du Pape ; vie d'étude menée infatigablement jusqu'à sa mort, arrivée à 80 ans.

« Ce grand Cardinal sait tout », affirmait de lui François de Sales. L'Evêque de Genève le comparait à une colombe gémissant sur les fautes d'autrui, mais si candide et si innocente qu'il n'y avait rien en elle sur quoi elle pût gémir.

Ce qui caractérise à la fois l'homme, le saint religieux, le profond et clair professeur, le savant controversiste, le diplomate prudent et avisé, le pasteur zélé et charitable, c'est sa droiture et sa franchise, même vis à vis du Pape, l'extrême bonté de sa vie, et la grande simplicité de sa vie.

Tout ce récit est fait d'une façon si simple, si coulante, si française, que, le livre fini, on est tenté de le recommencer. J. BRUYR.

**Correspondance de Bonaventura Vulcanius,** pendant son séjour à Cologne, Genève et Bâle (1573-1577) publiée et annotée par H. De Vries de Heekelingen. La Haye, Nijhoff, 1923, 8°, XV-562 pp.

Bonaventure Vulcanius (de Smet ou Smit), né à Bruges, le 30 juin 1538, étudiant en droit et en médecine à Louvain en 1554, passa de là à Cologne, puis en Espagne. On le retrouve à Cologne en 1573 ; de là il gagna Genève et Bâle où il séjourna en 1577. C'est un lettré, éditeur de textes, en relation avec de nombreux correspondants, catholiques et protestants. Il ne semble pas que les questions religieuses l'intéressent particulièrement, et bien que pendant son séjour à Bâle les cercles qu'il fréquente soient plutôt protestants, on n'a rien qui indique la véritable nuance de son Credo.

M. De Vries a publié 128 lettres de Vulcanius, 107 autres à lui adressées, 5 qui parlent de lui, et les a soigneusement annotées. Certes il y a dans ces correspondances bien des allusions aux événements religieux, politiques et militaires du temps, mais leur intérêt réside surtout dans les nouvelles bibliographiques dont elles sont parsemées. Grâce à elles on peut assister à la préparation et à l'éclosion d'œuvres philologiques, patristiques et autres, qu'il est facile de retrouver par les indices qui terminent le volume. En appendice l'éditeur a publié l'album amicorum de Vulcanius, diverses poésies de celui-ci, etc. C'est une excellente contribution à l'histoire littéraire du XVI^e siècle. D. U. BERLIÈRE.

**Fugger = Zeitungen.** Ungedruckte Briefe an das Haus Fugger aus den Jahren 1568-1605. Herausgeg. von Victor Klarwill. Mit 24 Bildtafeln. Rikola Verlag, 1923, Vienne, Leipzig, Munich, gr. in-8°, XXVIII-294 pp.

Il circula à propos des Fugger, ces grands marchands d'Augsbourg du XVI^e siècle, une légende qui leur fait honneur de l'invention d'une Gazette périodique, payée à raison d'autant la copie d'autant de pages. On s'est mépris sur le sens du mot *Zeitung*, ancien mot allemand synonyme de *Nachrichten*. Les Nouvelles des Fugger, conservées à la Bibliothèque nationale de Vienne, mss. 8949-8975, sont un recueil de copies de nouvelles et de lettres, vendues avec le fonds de la bibliothèque par le comte Albert Fugger à l'empereur Ferdinand III en 1656, qui pro-

Digitized by Google

viennent du comte Philippe Edouard Fugger, collectionneur distingué.

Les Fugger avaient des correspondants dans le monde entier ; de là une collection curieuse et vaste de lettres provenant de militaires impériaux, de diplomates, d'agents commerciaux, en allemand, en italien, en français, en latin. En outre deux bourgeois d'Augsbourg, Jérémie Crasser et son successeur Jérémie Schiffle livraient au comte Fugger, contre dédommagement, les copies des « *Ordinari* — et *Extraordinari-Zeitungen* » qu'ils publiaient. Les courriers marchent vite, et même de villes assiégées on reçoit des nouvelles. Fréquentes aussi sont les copies de ce qu'on appelait la *Neue Zeitung*, l'événement du jour, multipliée par l'impression.

Dans sa préface M. Kleinwill fait l'historique des Fugger-Zeitungen et du développement de cette famille de commerçants et de banquiers parvenue à la dignité princière, puis donne un rapide aperçu du contenu des *Zeitungen*.

Ce livre est édité avec goût ; sans parler des gravures, qui reproduisent des planches curieuses et rares d'ouvrages contemporains : pesonnages, pays, événements, qu'il me suffise de dire qu'il y a 240 extraits, dont plusieurs assez longs sur des événements importants. C'est l'époque de l'introduction du protestantisme aux Bays-Bas, en France, en Angleterre, et il y a là plusieurs épisodes intéressant l'histoire belge : exécution des comtes d'Egmont et de Hornes, pillage des églises par les Gueux, siége d'Anvers avec une curieuse gravure. C'est l'époque des grandes missions aux Indes, des luttes contre les Turcs, de la chasse aux bandits dans les Etats Romains. Puis la vie méridionale se reflète dans les récits des processions, des miracles, des sortilèges ; la vie de la cour, la vie du commerce, les racontars, il y a de tout dans ces *Nouvelles*. Et pour qui veut les contrôler, il y a les annotations de l'auteur, puisées à bonne source. Un Index-nominum eût été le bien venu. D. U. BERLIÈRE.

MARCEL HOC. **Le déclin de l'Humanisme belge.** *Etude sur Jean-Gaspard Gevaerts, philologue et poète (1593-1666)*. Bruxelles, R. Sand, 1922, 8°, 240 pp. (Fondation Univ. de Belgique).

Ce n'est que par des monographies aussi détaillées et aussi soignées que celle-ci qu'on arrivera à écrire l'histoire de l'Humanisme belge. Jean-Gaspard Gevaerts est le dernier des grands philologues de la Renaissance des lettres en Belgique, et encore n'a-t-il pas donné dans l'âge mûr les fruits qu'on pouvait attendre de ses travaux de jeunesse. Distrait de ses recherches par sa charge de greffier de la ville d'Anvers, il devient un amateur, un collectionneur, un écrivain d'occasion. Dans le milieu érudit et artistique d'Anvers que M. Hoc fait revivre, on constate l'influence réciproque de l'art et de l'érudition personnifiés par Rubens et Gevaerts. C'est un brillant déclin, mais c'est un déclin.

Le travail de M. Hoc est établi sur des recherches longues et minutieuses ; il a pu retrouver ou reconstituer l'ensemble des productions de Gevaerts, dépouiller une correspondance assez étendue.

Après avoir reconstitué l'histoire de la famille brabançonne à laquelle il appartenait, M. Hoc nous expose sa formation littéraire chez les Jésuites d'Anvers, à Louvain, en Hollande, à Paris où il se lie d'amitié avec

Digitized by Google

Peiresc, ses premières productions poétiques, son projet d'éditer la chronique d'Edmond De Dynter, puis, une fois établi greffier d'Anvers, sa vie nouvelle, ses relations avec le monde artistique, tout particulièrement avec Rubens, puis les publications de circonstance qui le mettent en évidence. Le poète latin ne manque ni d'élégance, ni de souffle ; il aurait pu se faire un nom comme historien, mais l'érudit manque d'envergure. Catholique, il philosophe à la façon d'un néo-stoïcien ; il a des convictions, mais on n'en ferait pas un martyr. On l'estime en France, en Hollande autant qu'en Belgique, car Gevaerts est aimable, prévenant, serviable, et d'ailleurs c'était une personnalité estimable.

Les livres font sa joie ; il a une jolie bibliothèque, et M. Hoc nous en fait parcourir les rayons, avant de nous initier à l'œuvre littéraire de Gevaerts : travaux de philologie, de numismatique, d'histoire, productions poétiques.

Œuvre minutieuse, comme il convient à un chapitre d'histoire littéraire, le livre de M. Hoc est présenté avec élégance et érudition. On lui saura gré d'avoir fait revivre une intéressante figure d'humaniste et si bien illustré le déclin de l'humanisme belge. D. U. BERLIÈRE.

LOUIS BROCHARD. **Histoire de la paroisse et de l'église Saint-Laurent à Paris.** Préface de M. le chan. Pisani, Paris, Champion, 1923, 8°, XII-404 p. Prix : 40 fr.

Celui qui veut un modèle de monographie paroissiale érudite, intéressante, artistique, n'a qu'à prendre le beau livre de M. l'abbé Brochard. Il suivra le développement du territoire de la paroisse depuis la création de l'abbaye de St-Laurent du VI^e siècle jusqu'au Concordat ; la paroisse existe sous Philippe Auguste. Les recherches minutieuses auxquelles s'est livré l'auteur pour en délimiter le territoire forment un chapitre intéressant de l'histoire de l'enceinte de Paris. Divers chapitres sont consacrés aux curés, à l'édifice, aux confréries, aux fondations, au ministère paroissial, toujours riches en détails. L'histoire de la paroisse sous la Révolution jusqu'au Concordat est celle de la Révolution prise sur le vif. Les documents et appendices, comme l'illustration du volume, en font un livre de science, qu'on consultera avec le plus grand profit. D. U. BERLIÈRE.

CLAUDE G. MONTEFIORE. **The Old Testament and after.** London. Macmillian, 1923. 8°, IX-601 p.

Le présent ouvrage est un bilan religieux dressé au point de vue du judaïsme libéral. Il comprend cinq chapitres où sont exposés : 1° la doctrine de l'A.T. sur Dieu et ses rapports avec l'humanité et avec Israël ; sur l'homme, la justice et le péché, et la souffrance ; 2° l'apport fourni par le N. T. ; 3° les progrès effectués par la littérature rabbinique ; 4° l'influence rabbinique ; 5° le point de vue du judaïsme libéral. Comme juif l'auteur adopte l'A. T. comme base doctrinale et il accepte une partie du rabbinisme, comme libéral il se refuse à rejeter en bloc le N. T.

Cette position de juste milieu, entre des parties aussi irréconciliables, n'est pas des plus commodes à tenir, elle a pour nous le tort de vouloir faire sortir le N. T. de l'ancien à la manière d'une branche jumelle du rabbinisme et de juger entre celui-ci et le christianisme comme entre des

Digitized by Google

choses de valeur égale. N'est-ce pas une illusion d'optique de mettre en parallèle le conservatisme éperdu du judaïsme strict et la révolution religieuse qui a répandu à travers le monde la foi « nouvelle »? L'auteur parle du christianisme en homme du dehors qui a pris le soin de bien s'informer. Il ne dit rien d'inexact, mais son appréciation n'est pas toujours parfaitement juste. Un chrétien s'étonnera toujours de voir dénoncer dans la formule : « le Christ est tout et en tous » un nouveau particularisme qui limite la doctrine du salut universel ; il verra au contraire dans le Christ Jésus, nouvel Adam, le chef nécessaire de l'humanité sauvée.

Montefiore expose la thèse plus qu'il ne la discute, et son livre, en ce sens, n'appelle pas la discussion. C'est un ouvrage fort intéressant à lire précisément pour étudier un point de vue qui nous est étranger et généralement peu connu ; le sujet en est traité avec compétence, dans un style clair, un peu prolixe peut-être, avec une grande modération et un réel libéralisme de pensée. H. O.

E. Fleg. **Anthologie juive** *t. I. Des origines au moyen âge ; t. II Du moyen-âge à nos jours.* Paris, Cres 1923, 2 vol. in-12, XVI-330 et XIV-408 p. Prix 15 fr.

L'auteur, juif de religion, Suisse d'origine, littérateur et poète, a fait une vaste encyclopédie du judaïsme, empruntée aux écrivains juifs les plus célèbres. L'ouvrage est divisé en cinq époques : biblique, hellénistique, talmudique (t. I) ; rabbinique et moderne (t. II). Jusqu'à la prise de Jérusalem par Titus, je crois que les chrétiens ont peu à appendre des juifs. L'Ancien Testament est notre héritage commun, et, sans parler ici de son interprétation définie par l'Eglise, les savants chrétiens l'ont plus étudié et mieux compris que les juifs. Mais depuis que la séparation définitive s'est faite, nous connaissons assez mal les croyances des juifs, leurs rites, leurs mœurs. M. Fleg nous met entre les mains un livre qui certes ne suffira pas à porter sur eux un jugement complet et impartial, mais qui aidera à les comprendre et qui, je l'espère, dissipera certaines préventions injustes. Il est à souhaiter qu'on ne reparlera plus de cette vieille et odieuse calomnie du « meurtre rituel » ni de cette récente falsification du « protocole des sages de Sion ». Avant de juger quelqu'un, il faut l'écouter. Or ici les juifs, les plus éclairés parlent un langage spontané et naturel, il y a des poésies, des contes, des sermons, des pages d'histoire, de théologie, de politique ; on entend le pour et le contre, le juif conservateur et le juif libéral, les partisans et les adversaires du sionisme. On entend même deux choses très rares : un juif faire de l'antisémitisme (II 215) et un catholique français qui se destinait à la prêtrise raconter sa conversion au judaïsme (II 300). Il est étonnant que l'affaire Mortara ne soit pas traitée.

Les pages les plus intéressantes sont celles où les juifs parlent d'eux-mêmes. Le judaïsme n'est ni une race (II 216), ni une nation, ni une confession ; il est de « l'histoire » (II 261) : la définition paraîtra un peu obscure. Il y a un défaut qu'on avoue : la vanité (II 217), il y a un défaut dont on se défend : de ne pas se fondre avec le peuple qui l'entoure (II 219). La plupart des juifs ont abandonné l'attente d'un Messie per-

Digitized by Google

sonnel, le Messie serait un temps où tous les hommes s'aimeront (II 266). Evidemment ce temps n'est pas encore venu. Attendons patiemment. On lira aussi ce que les juifs pensent de Jésus (II 274); quant aux chrétiens, on en dit plutôt du mal; mais le rabbin Astruc espère voir « le temps promis par les prophètes, où tous les hommes (il entend surtout les juifs et les chrétiens), confondus dans un seul troupeau, marcheront.... conduits par un seul pasteur » (II 237). Telle est aussi notre prière. Si les juifs ont eu beaucoup à souffrir, si les effroyables pogromes ont dû leur laisser un cuisant souvenir, il est bon de rappeler qu'ils ont joui à Rome d'une large tolérance et de la protection des Papes. Constatons enfin que s'ils pratiquent peu l'agriculture, ils réusissent très bien dans le commerce et tiennent une place fort honorable dans les sciences (II 187): les médecins juifs ont toujours été célèbres et à l'époque de la Renaissance le médecin du Pape était ordinairement un juif (II 124).

Chaque période est précédée d'une vue d'ensemble et d'une table chronologique; chaque volume est suivi de notes courtes, mais utiles. Je souhaite que cet ouvrage reçoive partout bon accueil.

D. D. B.

---

## LIVRES REÇUS.

J. GAUDERON. *Le Sacre-Coeur de Jésus principe de toute la vie spirituelle*, d'après le bienheureux Jean Eudes, Paris, Lethielleux. In-12, 170 p. Prix : 4 fr.

R. G. GEREST, O. P. *Memento de la vie spirituelle.* Paris, Lethielleux. In-16, 412 p. Prix : 7.50 fr.

Mgr LEJEUNE. *Conseils pratiques pour la confession.* Paris, Lethielleux. In-12, 170 p. Prix : 4 fr.

Mgr TISSIER. *La mère et ses enfants.* Paris, Téqui. In-12, 128 p. Prix : 3 fr.

H. LANIER *A Jésus-hostie par Marie.* 2e éd. Paris, Téqui. 1923. In-32, 68 p. Prix : 1 fr.

P. THEODORE DE S. JOSEPH. *Les ascensions de l'âme dans la bienheureuse Soeur Thérèse de l'Enfant-Jésus.* Bruges, Beyaert, 1923. In-12, 96 p. Prix : 4 fr.

H. PEREYVE. *La journee des malades.* Lille, Desclée, De Brouwer et Cie, 220 p. Prix : 4 fr.

J. KOENIG. *L'imitation de Jesus-Christ mise en pratique par les saints.* Bruges, Desclée, De Brouwer et Cie. 1922. In-16, 472 p. Prix : 6 fr.

A. THOMAS. *Das Weltende*, 2e éd. Münster, Alphonsus-Buchhandlung, 1923. 109 p. Prix 0.90 M. (G.)

J. MC DONNELL, *Bilder aus der Leidensgeschichte unsers Herrn*, Münster, Alphonsus-Buchhandlung, 1923. 40 p. Prix : 1.60 M. (G.)

Digitized by Google

# BULLETIN D'HISTOIRE BÉNÉDICTINE

## T. II

## (1913-1922)

PAR

D. URSMER BERLIÈRE

---

Supplément à la Revue Bénédictine

ABBAYE DE MAREDSOUS
1923

Digitized by Google

Digitized by Google

**Pistoie. N.-D. des Anges.** — *Cenni biografici* (di D. Maria Cristina Carobbi e di D. Rosalia Neri, O. S. B.). Pistoie, De Luigi, 1921, 8°, 102 pp. [3322

Vie de deux moniales du monastère de N. D. des Anges à Pistoie: Dª Christine Carobbi (née 1841, abbesse 1892-1895, 1898-1901, † 24 juillet 1920); Dª Rosalie Neri (née 1882, abbesse 1902 † 24 avril 1916).

**Pollutri.** — Carusi (E.). *Cenni sull' abbazia di S. Barbato di P. dalla sua fondazione alla fine del sec. XVIII* (*Bullett. della R. Deputaz. Abruzzese di Storia patria.* Ser III, am. VII-VIII (1916-1917). [3323

**Prataglia.** — Ciampelli (Parisio). *Badia P. Antica e moderna.* Bagno di Romagna, S. Vestrucci, 1917, 16°, 78 p. et 10 pl. [3324

**Reggio.** — Torelli (Pietro). *Le carte degli archivi Reggiani fino al 1050.* Reggio Emilia, Lavoranti Tipografi, 1921, 8°, XXIII-475 pp. [3325

C'est un magnifique exemple de Mécénat scientifique que donne le Conseil d'administration de la Banque agricole commerciale de Reggio-Emilia en mettant à la disposition de la Société d'Histoire nationale de cette ville l'argent nécessaire pour l'impression des anciens documents relatifs à la ville. Ceux-là comprendront tout le prix de cette généreuse initiative, qui savent contre quelles difficultés l'homme d'étude doit lutter aujour-d'hui.

Les documents édités par le prof. Torelli vont, abstraction faite du premier, falsification, attribué à S. Grégoire-le-Grand, du 28 juin 594, du 6 décembre 767 au 9 septembre 1050, en tout 185 pièces. Édités avec la plus scrupuleuse exactitude, munis des renseignements chronologiques et bibliographiques désirables, les documents sont examinés au point de vue diplomatique pour en établir le degré d'authenticité. Tous ces documents sont précieux pour l'histoire de la ville de Reggio et pour celle de l'état social et économique. J'y relève des actes relatifs aux monastères des moniales St-Sauveur de Brescia (n° 2, 3, 4), de Ste-Julie de Brescia (n° 45, 66, 68, 94, 96, 152, 167, 177), de St-Sauveur de Monticelli (n° 3), de Mont Cassin (n° 88), de Polirone (n° 101, 102), des moniales de St-Thomas de Reggio (n° 93, 147, 150, 185), de S. M. de Florence (n° 104), particulièrement de St-Prosper de Reggio, des St-Vite et Modeste de Scanzano, monastère de moniales fondé par l'évêque Teuzon de Reggio le 6 juin 1015 (n° 109, 127, 129).

**Rieti.** — Dupré-Theseider (E.). *L'abbazia di S. Pastore presso Rieti.* Rieti, Faraoni, 1919, 8°, 83 p. [3326

**S. M. in Elce.** — Acocella (V.) *La Badia e il Casale de S. M. in Elce nel territorio feudale di Calitri* con documenti (RSB. XII, 1921, p. 88-118). [3327

Monastère fondé au IX. s., réduit en commende au XV°; celle-ci subsista même après qu'on eut provoqué l'extinction de la communauté.

**S. Venerio del Tino.** — Falco (G.). *Le carte del monastero di S. Venerio del Tino* (*1050-1200*). Tortona, S. Giuseppe, 1920, 8°, XVI-97 pp. [3328

**Sannazzaro Sesia.** — Bornate (Carlo). *I Fieschi commendatari dell'abbazia di S. S.* Vercelli, Gallardi e Ugo, 1920. (Extr. de l'*Archivio*



Digitized by Google

*della Soc. Vercellese di storia ed arte*, XI, 1, 1919); v. RSB., 1921, p. 46-47. [3329

**Soracte.** — ZUCCHETTI (G.). *Il Chronicon di Benedetto monaco di S. Andrea del Soratte e il Libellus de imperatoria potestate in urbe Roma.* Roma, Ist. stor. ital., 1920, 8°, CX-256 p. [3330

**Treia.** — *Un' eroina moderna benedettina.* Fama di santità di D. Angela Maria Latini di T. (*Sacro Speco*, XXVI, 1920, p. 215-217, 238-239; 1921, p. 258-261, 282-286; XXVII, 1921, p. 10-16, 69-72, 98-100, 117-120, 158-160, 191-196, 230-233). [3331

Notice sur une moniale bénédictine, décédée le 4 janvier 1804 au monastère de N.-D. de la Paix à Treia.

——— X. *Antichi e recenti voti per la beatificazione di Angela M. Latini, benedettina Treiese* (RSB. XI, dec. 1920, p. 253-257). [3332

**Venise, St-Georges.** — Nécrologie du R^me D. Félix Vaggioli, décédé le 23 avril 1921 (*Sacro Speco*, mai 1921, p. 72-76). [3333

## SUISSE

**Études.** — KERN (Léon). *L'érudition historique en Suisse* (*Revue d'hist. suisse*, 1921, p. 1-17). [3334

Au cours de cet aperçu sur l'érudition historique en Suisse, l'auteur est amené à rappeler les mérites des Chroniqueurs de St-Gall, de Reichenau, de Muri.

**Engelberg.** — HESS (P. Ignaz). *Die Weihe der Klosterkirche in E.* Festgabe zum achthundertsten Gedenktag 1120-1920. Uznach, Oberholzer, 1920, 16°, 28 pp. avec pl. [3335

——— DURRER (Robert). *Das Frauenkloster E. als Pflegenstätte der Mystik*, seine Beziehungen zu den Strassburger Gottesfreunden und zu den frommen Laienkreisen der Inner Schweiz (*Denkschrift an den II. Schweiz. Hist. Kongress in Luzern*, p. 183-206). [3336

**Hettiswyl.** — KERN (Léon). *Le prieuré d'H. de l'ordre de Cluny* (*Neues Berner Taschenbuch auf das Jahr 1921*, p. 165-200). [3337

**Payerne.** — NAEF (Théodore). *L'église abbatiale de P.* (*Revue hist. Vaudoise*, XXIX, 1921, p. 176-188). [3338

**Rheinau.** — SCHOCH (Franz). *Die Aufhebung der Abtei R.* 256. Neujahrblatt der Stadtbibliothek Winterthur, 1921. Winterthur, Ziegler, 1921, 8°, 75 pp. et 1 lithogr.

——— *Das letzte Kloster im Kanton Zürich. Die Aufhebung der Benediktinerabtei R.* Züricher Diss. Vienne, Geitner, 1921, 8°, IV-136 p. [3339

L'incorporation de Rheinau à la Suisse et surtout la création de la République helvétique furent une menace pour l'existence du monastère convoité par Zurich, par Schaffhouse et par la Thurgovie. Dès lors la vie du monastère est paralysée par la tutelle économique à laquelle il est soumis et par le manque de liberté dans son recrutement. Le radicalisme intransigeant réclamait sa suppression ; le gouvernement cantonal de Zurich céda à la pression antireligieuse et, le 22 avril 1862, la suppression était décidée;

Digitized by Google

le 6 mai 1862 la communauté était dissoute. C'est l'histoire de cet étranglement politique et sectaire qu'on trouve dans les travaux de M. F. Schoch.

——— WYMANN (Ed.). *Eine Kunstauktion im Kloster Rh.* (*Z. f. Schweiz-Gesch.*. XV, 1921, p. 151-152). [3340

**Romainmôtier.** — CURTAT (Luis). *Le vieux R.* Lausanne, Denéaraz-Spengher, 1917, in-fol. IV-12 p. et 12 pl. [3341

**Rougemont.** — ALBISCHER (P.). *La pancarte de R. de 1115* (*Revue hist. Vaudoise*, XXVIII, 1920, p. 2-16). [3342

**St. Gall.** — SCHELLING (A.). *Ein St. Gallischer Handelsbrief aus dem Jahre 1444* (*Revue d'hist. suisse*, I, 1921, p. 317-320). [3343

——— MÜLLER (Jos). *Ein Brief Hans von Hinwils an den St-Gallischen Konventual P. Otmar Gluss* (*Z. f. schweiz. Gesch.* XV, 1921, p. 152-153). [3344

Lettre du 29 juin 1535.

——— SCHEIWILER (Aloys). *Zwei St. Gallische Prediger zur Zeit der Glaubensspaltung* (*Rev. d'hist. eccl. Suisse*, t. XV, 1921, pp. 161-174, 251-260). [3345

——— MÜLLER (Jos.). *Beda Angehrn, Abt. von St. G. 1767-1796.* Gossau, Cavelti, 1920, 8°, 40 pp. [3346

——— MÜLLER (Jos.). *Karl Borromeo und das Stift St. G.* Fribourg, Paulusdruckerei, 1921, 8°, 72 p. [3347

——— EBERSOLT (Jean). *Manuscrits à miniatures de St-Gall* (*Revue archéol.*, IX, 1919, mai-juin). Paris, Leroux, 1919, 8°, 108 pp., 4 pl. hors texte. [3348

Digitized by Google

Digitized by Google

# I. — TABLE DES AUTEURS

LE CHIFFRE RENVOIE AU NUMÉRO D'ORDRE [1]

## A


Abstreiter, L., . . . . . 2002
Acampora, V., . . . . . 709
Acocella, V., . . . . . 3327
Adamczijk, P., . . . . . 748
Adams H., . . . . . 1461
Adher, J., . . . . . 3294
Agapito y Revilla, J., . . . . . 1377
Agnelli, G., . . . . . 494, 651
Agulhon, P., . . . . . 105
Aimond, Ch., . . . . . 1442
Albareda, A. M., . . . . 2197, 3183
Albasini, A., . . . . . 1170
Albe, E., . . 282, 532* 942, 1404
Albers, Br., 48, 415, 785, 1588, 1622
1671-2, 1680.
Albischer, P., . . . . . 3342
Aldhelm, . . . . . 1748
Aleandri, V. E., . . . . . 405
Alef, P., . . . . . 1956
Alix, . . . . . 3234
Allenou, J., . . . . . 3236
Allodi, L., . . . . . 607
Almond, J. C., . . . . . 1347
Almond, L., 2071, 2075, 3135
Alvin, Fr., . . . . . 911
Amante, A., . . . . . 327*
Amélineau, E., . . . . . 2, 1595
Amelli, A., 117, 409, 334*, 768, 1022,
1695, 2950.
Amstad, H., . . . . . 364*
Andoyer, R., . . . . . 417
Andres, F. A., . . . . . 2195
Andry, . . . . . 952
Anger (abbé). . . . . 2299
Anger, P., . . . 302, 2217, 2245
Angot, A., . . . . . 1437
Antona-Traversi, G., . . . . 2427
Aragon, H., . . . . . 3290
Archelet, . . . . . 388
Arco, R. . . . . 2207
Arndt, E., . . . . . 1803
Artières, J., . . . . . 334
Artoni, C., . . . . . 378*
Arxiver, . . . . . 2197
Aubert, M., . . . . . 670, 1501
Aucouturier, H., . . . . . 1503
Audart. E., . . . . . 2348
Aude, A., . . . . . 2233
Aufhauser, J. B.. . . . . 1730, 1861
Auger, . . . . . 2299
Augouard, Em., . . . . . 121
Auguste, A,, . . . . . 2723
Aumiller, A., . . . . . 2722
Auvray, L., . . . . . 714, 1517


## B


Babelon, E., . . . . . 1426
Babin (Dom), . . . . . 3273
Babut, E. C., . . . . . 32-3
Bacalerie, E., . . . . . 112
Baedorf, B., . . . . . 1380
Baesecke, G., . . . . . 2991
Baethgen, F., . . . . . 395
Baier, H., 531-2, 1124, 2814, 2822
Baillet, L., . . . . . 97, 1259
Baix, F., . . . . . 1225
Balan, J., . . . . . 880
Baldasseroni, F. . . . . 1015
Baldisseri, L., . . . . . 2425
Ballard, A , . . . . . 3125
Balmain, J., . . . . . 931
Balthasar, N., . . . . . 88
Balzano, V , . . . . . 605
Banchereau, J., . . . . . 1511
Bannister, H. M., . . . . . 361*
Banse, D., . . . . . 2259
Banz, R., . . . . . 1273, 1566-8
Barber, L. B., . . . . . 1326
Barbot, J., . . . . . 2720
Barbour, W. T., . . . . . 2302
Barbry, W., . . . . . 2956
Bardel (Mgr) . . . . . 92
Barennes, J., . . . . . 875


1. Par suite d'une erreur de numérotation, les chiffres 325* à 553* ont été répétés ; pour les distinguer on a ajouté un astérisque à la seconde série dans les tables. La rédaction en est due à l'obligeance d'un jeune confrère, qui a voulu garder l'anonymat, et auquel l'auteur exprime toute sa gratitude.

Digitized by Google

Baril, G., . . . . . 517*
Barré, J., . . . . . 257
Barrett, M., . . . . . 1323
Barriere-Flavy, . . . . . 2725
Bartat, . . . . . 1422
Barteis, H , . . . . . 1971
Bartmann, B., . . . . . 784
Barton, T. J., . . . . . 3140
Bartscherer, G., . . . . . 1655
Barut, . . . . . 937
Basile, G., . . . . . 1710
Bastgen, H., . . . . 62, 231, 1739
Bastide, L , . . . . . 536*
Bastin, J., . . . . . 246, 2160
Batelli, G., . . . . . 1824, 2951
Bateman, G. C., . . . . . 2034bis
Batiffol, L., . . . . . 524
Battistini, M., . . . . . 2879
Baubet, V., . . . . . 943
Bauchereau, . . . . . 3269
Bauchond, M , . . . . . 1413
Bauckner, A., . . . . . 259
Baudrillart (Mgr) . . . . . 2948
Baumann, E., . . . . . 338
Baumann, Fr. L. . . . . 136
Baumert, G., . . . . . 744
Baumes, F., . . . . . 271
Baumgarten, P. M., . . . . . 711
Baumgartner, Al., . . . . . 2752
Baumstark, A., . . . . . 1664
Baur, K., . . . . . 1287, 1913
Baxter, . . . . . 1621
Beaudoin, . . . . . 329
Beaudouin, Fr , . . . . . 480
Beaudry, A., . . . . . 531*
Bechini, J., . . . . . 587
Beck, E., . . . . . 3119
Becker, J., . . . . . 388, 802
Becker, W. F., . . . . . 1899
Bédier, J., . . . . . 998
Beerli, W., . . . . . 2513
Beeson, Ch. H., . . . . . 1726
Bégule, L , . . . . 504, 655, 2224
Bell, G L., . . . . . 1616
Beltrami, L., . . . . . 652
Bémont, C., . . . . . 3267
Bendel, Fr. J., . 133, 189², 192, 511* 416*, 456*, 1763, 1834, 1886-9, 1932-4, 1980 2023, 3082,
Benedetti, J., . . . . . 402
Benigni, U., . . . . . 731
Benoît, P., . . . . . 1584
Bens, Fr., . . . . . 147
Benz, A., . . . . . 2563, 2589
Benziger, A., . . . . . 1569
Benziger, B., . . . . . 1053
Benziger, C., . . . . . 2485
Benziger, K. J., . . . . . 622-3
Beretta, R., . . . . . 589, 1018, 2429
Berg, L., . . . . . 850, 1104
Berger, E. , . . . . . 534*
Bergmans, P., . . . . . 1199
Berkenkamp, H.. . . . 842, 1290
Berlière, U., 24, 67, 256, 263, 468, 500*, 520*, 525*, 902, 1639, 1836, 2169b, 2692.
Berliet, J., . . . . . 2796
Bernard, A., 548*, 1007, 2332, 3285-6
Bernard, C., . . . . . 318
Bernard, H., . . . . . 364, 572-3.
Bernard, J. H., . . . . . 2710
Bernard, P., . . . . . 533*, 2939
Bernhart, J., . . . . . 470, 1721
Bernheim, E., . . . . . 771, 778
Bernigaud, S., . . . . . 349*
Bernois, . . . . . 547*
Bertalot, L., . . . . . 1150
Bertaux, E., . . . . . 509*
Berten, D., . . . . . 496*
Bertini, P., . . . . . 1677
Bertaux, E., . . . . . 509
Bertolini, L., . . . . . 2840
Bertoni, G., . . . . . 81
Bertram, . . . . . 845
Bertuzzi, G., . . . . . 2701
Besnard, Ch, H., . . . . . 2279
Besnard, P., . . . . . 285
Besse, J. M , 18, 351, 513*, 521*, 925, 1102, 1214, 1383, 1459, 1592, 2216, 2346, 2363, 2366, 2673, 2919, 2927.
Besson, M., . . . . . 1561
Beuve, O., . . . . . 921
Biasotti, G., . . . . . 1211
Bickel, E., . . . . . 1583
Bienenstein, K., . . . . . 891
Bigelmayr, A., . . . . . 1831
Bihler, O., . . . . . 1318
Bihlmeyer, P., . . . . . 1688
Bikel, H , . . . . . 1572, 2534
Binhack, Fr , . . . . . 700
Birney, W., . . . . . 22
Birt, H. N., . . . . . 476*
Biscaro, G., . . . . . 2650
Biver, A., . . . . . 568
Biver, P., . . . . . 211
Blanchard, P., . . . . . 1070, 2236
Blanchon, D., . . . . . 876
Blanquart, F., . . . . . 3230, 3254
Blarer, G., . . . . . 3111
Blaul, O., . . . . . 74-5
Blay de Gayx . . . . . 2669
Bled O., . . 566, 992, 1481-2 3270
Bligny-Bondurand, E., . . . 2308
Bloch, H , . . . . . 366*

Digitized by Google

Bloch, M., . . . . . 946, 2911
Blommaert, W., . . . . . 2768
Blum, K., . . . . . 1640
Blume, F., . . . . . 1194
Boas, M , . . . . . 1048
Bobino, G. R., . . . . . 2432
Bodet, M., . . . . . 922
Boehmer, H., . . . . . 1735
Boinet, A., . . . . 268, 1393, 2337
Boissonade, P., . . . . . 2912
Boissonnot, H , . . . . . 113
Boitel, . . . . . 354
Bollea, L., C., . . . . . 421-2, 601
Bolsterli, Fr. . . . . 1560
Bömer, A , . . . . . 2698
Bond, Fr. Bl., . . . . . 2046
Bonelli, G., . . . . . 716
Bönhoff, L., . . . . . 1944
Bonini, C., . . . . . 2431
Bonnard, F. . . . . 1448
Bonno, A., . . . . . 1168
Bontemps, Dr., . . . . . 1165, 2868
Bony, . . . . . 3272
Bornate, C., . . . . . 3329
Böser, P. F., . . . . . 149
Bossebœuf, L., . . . . . 971, 1398
Böttcher, . . . . . 497
Boucard, J., . . . . . 1202
Boucaud, Ch., . . . . . 351*
Bouchel, E., . . . . . 1489
Bougette, E., . . . . . 987, 1470
Boulmont, G., 1359, 2672, 3165, 3174
Bour, R. S., . . . . . 857
Bourbelin, A., . . . . . 2681
Bourne, Card. . . . . 2072
Bourienne, V., . . . . . 1381
Bousset, W., . . . . . 2887
Boutflower, S., . . . . . 359
Bouthors, L., . . . . . 680
Bover, J. M., . . . . . 1579
Boynet, E., . . . . . 3265
Brackmann, A., . . . . . 15, 79
Braibant, Ch., . . . . . 981
Brand, J., . . . . . 1921
Brandes, K., . . . . . 1689, 2940
Brandstetter, L., . . . . . 625
Branfort, V., . . . . . 352*, 1221
Brans, R., . . . . . 1986
Brasse, E., . . . 428*, 1941-2, 3079
Braun, J., . . . . . 1810
Brébel, E., . . . . . 3286bis
Brechmann, P., . . . . . 66
Brehaut, E., . . . . . 46
Brémond, H., . . . 2218, 2795, 3292
Brémond, J., . . . . . 331*
Breton, G., . . . . . 2794
Brewer, H., . . . . . 362*
Brienza, O., . . . . . 429, 2996
Brinzinger, A., . . 1841, 1987, 1994
Brixius, J, M , . . . . . 23
Brocke, von, . . . . . 191
Broillet, Fr., . . . . . 659
Broquelet, A., . . . . . 3192
Brosset, J., . . . . . 561
Brotanek, R., . . . . . 1241
Brown, G, B., . . . . . 1343
Brownbill, J , . . . . . 2058, 2721
Browne, G F., . . . . . 2054, 2980
Bruchet, M., . . . . . 940, 3210
Brucker, J., . . . . . 683
Bruders, H., . . . . . 1775
Bruel, A , . . . . . 2248
Brummer, J., . . . . . 2013
Brunel, C., . . . . . 309, 310
Brunhes, . . . . . 2614
Brüning, G., . . . . . 1222, 1713
Bucher, D., . . . . . 2517
Buchner, M., . . . 1240, 1755, 1758, 1759, 2987-8
Buchwald, . . . . . 1740
Budde, R., . . . . . 1310
Buelhler, U., . . . . . 1277-8
Buenner (Dom) . . . . . 2374
Bughetti, B., . . . . . 2407
Bühler, N , . . . . 839, 1895, 3065
Bulleid, A., . . . . . 2045
Bullock, A. E., . . . . . 2053
Bumpus, J., . . . . . 887
Burck, G., . . . . . 1281
Burda, A., . . . . . 1658
Burg, P., . . . . . 1309
Burkitt, F C., . . . . . 597
Burnam, J. M., . . . . . 39
Büsser, B., . . . . . 1569
Bussière, G., . . . . . 278, 938
Busson, G., . . . . . 322
Butler, C., . 35, 348*, 1206, 1625-7, 2888, 3145.
Bütler, P., . . . . . 1065, 1576
Butenberg, Fr., . . . . . 3078
Butti, C., . . . . . 2863
Büttler, H., . . . . . 630
Buxton, E. W., . . . . . 1781
Buzzi, G., . . . . . 368*, 2410
Byvanck, A. W., . . . . . 2389

## C

Cabassut, A., . . . . . 3226
Cabrol, F., . . . . . 2360, 2920
Caesar, L., . . . . . 3126
Cafaro, A. C., . . . . . 3309
Caillet, L., . . . . . 266
Calavolpe, G., . . . . . 2416

Digitized by Google

Cailewaert, C., . . . . . 1303
Caimette, J., . . . . . 544*
Cam, H M., . . . . . 2316
Cambraso, D., . . . . . 1717, 2405
Camm, B., . . . .461*-2*, 1274, 2036
Cancel, N., . . . . . 706
Canestrelli, A., . . . . 430, 603, 1035
Capeille, J., . . . . . 281
Capone, A , . . . . . 775
Cardeau, L., . . . . . 327
Carher, J., . . . . . 694
Carlyle, Aelr., . . . . . 2162
Carmichael, M., . . . . . 2882
Caro, G , . . . . . 453
Carocci, G , . . . . . 1548
Carrelli, L., . . . . . 391
Carusi, E., . . . . . 2877, 3323
Casanova, E., . . . . . 2858
Casel, O., . . . . . 1673
Caspar, E., . . . . . 371*
Caspar, L , . . . . . 3006
Cassoni, M , . . . . . 2697
Castel, A., . . . . . 2367
Castelli, C., . . . . . 3048
Castellucci, A., . . . . . 1154
Castelmur, A. v., . . . . . 2478
Catel, . . . . . 343-4
Cathrein, V., . . . . . 1783
Cavallera, P., . . . . . 2908
Cavelti, L., . . . . . 2533
Celani, E., . . . . . 1271
Celidonio, G., . . . . . 392
Celis, G., . . . . . 2148-51, 2789
Cellucci, L., . . . . . 1036, 1038
Cerrati, M., . . . . . 2648
Ceyssens, J., . . . . . 539-41, 693
Chabœuf, H., . . . . . 305
Chagny, A., . . . . . 3220
Chaillan, M., . . . . 114, 3037-9, 3246
Chaillan, R., . . . . . 2275
Chaine, M., . . . . . 5
Champagne, P., . . . . . 2159
Chapman, J., . . . . . 1625bis
Charbonneau-Lassay, L., . . . 2966
Charles, R., . . . . . 1451
Charvilhat, G., . . . . . 1485
Chastonay, P. v. . 1582, 1829, 2165
Chateaubriand, . . . . . 2651
Chauliac, A., . . . . . 276, 361
Chaumont, L., . . . . . 688, 1412
Chauvin, P., . . . . . 2375
Chénon, E., . . . . . 980
Chevalier, M., . . . . . 509*
Chevallier, G., . . . . . 2614
Chiara, A. M., . . . . . 420
Chirol, P., . . . . . 2268bis
Chomton, . . . . . 545*
Chouet, . . . . . 358
Christie, A., . . . . . 1343, 2709
Ciampelli, P., . . . . 549, 707, 3324
Ciasca, R., . . . . . 1015
Cicco de Corato, D., . . . . . 2445
Cipolla, C., . . . . . 1523, 2410
Claeys, H., . . . . . 761
Clairborne-Dixon, H., . . . . 458*
Claireaux, C., . . . . . 691, 1005
Clarembault, . . . . . 3204
Clarke, W, K, L, . . . . 734, 1601
Clayton, P. B., . . . . . 474*
Clemen, P., . . . . . 2671
Clercy, Cl., . . . . . 369, 574, 994
Clerembray, F., . . . . . 2719
Clergy, P., . . . . . 975
Clouard, H., . . . . . 93
Cluzan, . . . . . 2322
Codina, J., . . . . . 2793
Cody, S., . . . . . 2062
Coenen, J., . 2145, 2153, 3168, 3172
Colarossi-Mancini, A., . . . . 1525
Colavolpe, G., . . . . . 2416
Collell, J., . . . . . 2197
Colley, E., . . . . . 1632
Colli-Negri, E. . . . . 2645
Comerma, J., . . . . . 2193
Concannon, H., . . . . . 1718
Condamin, A., . . . . . 57
Consortini, L., . . . . . 2861
Constantini, C., . . . . . 1039
Contrasty, J., . . . . . 2296-7
Conway, B. L., . . . . . 1182
Cooksey, C., . . . . . 208
Cooper-Marsdin, A. C., . . 965, 2269
Coopland, G. W., . . . . . 2302
Coornaert, M., . . . . . 2369
Corbierre, A. J., . . 929, 1256, 1429
Cornou, F., . . . . . 526
Costa, St., . . . . . 2418
Cosyn, A., . . . . . 905
Coulin, A , . . . . . 1938
Coulton, G. G. . . . 743, 749, 1660
Courtray, . . . . . 2729
Couturier, M J . . . . . 809
Coville, A., . . . . . 326
Cram, R. A., . . . . . 2030
Cramer-Klett, Th. v., . . . 1193
Crégut, R., . . . . . 333
Creutz, G., . . . . . 1915
Crivellucci, A., . . . . . 63, 1239
Crivellucci, G., . . . . . 2986
Crosnier, A., . . . . . 1341
Crum, W. E., . . . . . 1597
Cummins, . . . . 1727, 2074, 2080
Cunningham, H. M, M., . . . . 2443
Curiel, F., 107, 1261, 1374, 1650,

Digitized by Google

1835, 1837, 1852, 2198, 2200.
Curman, S., . . . . . 463, 2583
Curschmann, F.. . . . 661, 1097
Curtat, L., . . . . . 3341
Curti, N., . . . . 615, 2476-7, 2480
Curti, S., . . . . . 1569

## D

Dabrowski, Cl., . . . . . 750
Daire, . . . . . 2253
Dalwigk, V., . . . . . 182
Danger, B , . . . . . 44
Daniels, A., . . . . . 3089
Danks, W., . . . . . 204
Danzer, B., . 342*, 1201, 1972, 3107
d'Arcol, F., . . . . . 463*
Dard, C., . . . . . 2331
Darpe, F., . . . . . 1875
Daucourt, A., . . . . . 2764
Daumet, G., . . . . . 216
Daumont, O., . . . . . 2657
Daux, C., . . . . . 969
Davenne, M., . . . . . 1270
Daverkosen, H., . . . . . 1922
David, C. W. . . . . 2039
David, L., . . . . . 2381
Davis, H. W. C., . . . . . 2041
Deane, A. Ch., . . . . . 1344
de Bacourt, F., . . . . . 1389, 2358
de Bartholomeis, V., . . . . . 1521
de Beaurepaire, Ch., . . . . . 1439
Debil, A., . . . . . 1816
Debler, N., . . . . . 186
de Bonnault, . . . . . 953
de Bourdès, . . . . . 2678
de Braun, B^on, . . . . . 2643
de Broqua, . . . . . 538*
De Bruyne, D., . . . . . 780
de Bussy, Ch., . . . . . 1473
de Chaignon La Rose, P., . . . 1711
de Charencey, C^te . . . . . 507
de Chavigny, D., . . . . . 1166
de Clarix de Nussac, L., . . . . 2229
de Clérambault, E., . . . 2232, 3204
de Contenson, L. . . . . 1411, 1420
de Dartein, G., . . . . . 766, 1232
Dedieu, J., . . . . . 559, 1468
Dedouvres, L., . . . . . 2220
de Farcy, L., . . . . . 932
de Fleury, . . . . . 3266
de Font-Réaulx, J., . . . . 3228
de Francesco, A. . . . . 436
de Ganay, C , . . . . . 1840
Degani, E., . . . . . 1553
Degenhart, Fr , . . . . . 1608, 1610
Degering, H., . . . 672, 3097, 3178
Degert, A., . . . . .928, 1000, 1378
de Ghellinck, J., . . . . . 1113
de Giovanni, P., . . . . . 1042
degli Alberti, M., . . . . . 658
de Grandmaison, L., . . . 332, 2219
Dehérain, H., . . . . . 2342^bis
Deissner, X., . . . . . 1580
De Jong, H. W., . . . . . 1360
De Kersers, L., . . . . . 1399
de la Bunodière, . . . . . 523*
de la Croix, . . . . . 1384
Delagrange, R ,. . . . . 649
de Laigue, R., . . . . . 1472
de la Lande de Calan, Vte Ch., 356*, 471*
de la Martinière, J., . . . . 83, 273
Delamare, . . . . . 2223
de Lamasse, M., . . . . 581. 2272
Delaunay, L., . . . . . 3276
Delannoy, H., . . . . . 489
de la Passardière, J., . . . . . 320
del Arco, R., . . . . . 513
de la Salle de Rochemaure, Duc 3003
Delatte, P., . . . . . 1212, 2955-6
Delaunay, L , . . . . . 2321, 3276
de la Ville de Mirmont, H., . . 2264
Delehaye, H , . . . . . 2910
Delisle, L., . . . . . 91^t
della Valle, H., . . . . . 1874
Delmont, Mgr . . . . . 471
Deloffre, A., . . . . . 283
Delplanque, A , . . . . . 525
Delsart, H. M., . . . 1215, 1224, 3261
del Vita, A., . . . . . 553
de Mailly, A, Ch., . . . . . 488*
Demaison, L., . . . . . 1476-7
Démaret, (Dom) . . . . . 1272
Demaret, H., . . . . . 245
de Massongnes de Fontaines, Vte, 2287
de Mayol de Luppé, Cte, . 118, 1843
de Meester, P., . . . . . 2078
De Meulemeester, M., 499*, 504*, 907
de Monsabert, D. 252, 560, 986, 1469, 2367, 3264.
de Moreau, Ed., . . . . . 2694, 3050
de Moreau, H., . . . . 2167-8, 3169
de Navarra, Fr., . . . . . 2464
Denis, L. J., . . . . . 1506
Denis, P., . 249, 254, 522*, 923, 934, 1414, 1492.
Denk, J., . . . . 1266, 1652, 1682
Denk, W., . . . . . 1652, 1993
de Pas, J., . . . . . 355
de Pauw, N., . . . . . 495*, 1199
de Petigny, X., . . . . . 1507
Depin, J., . . . . . 1467
Depoin, J., 53, 316, 569, 2252, 2294 3194, 3205, 3258.

Digitized by Google

De Poorter, A, . . . . . 503, 1130
de Remouchamps, M., . . . . 55
Derendinger, E., . . . 437*, 858
Derichsweiler, W., . . . . . 617
Dersch, W, . . . . . 1295, 1869
De Sagher, H., . . . . . 501*
de St-Martin. A., . . . . . 1088
Deschamps, P., . . . . . 378, 3216
De Schepper, R, . . . . . 462
de Sérent, . . . . . 787
Deshoulières, F., 558, 984, 2311, 2327, 2340
Des Marez, G. . . . . 492-3
de Souance, . . . . . 2330
d'Esprées, A., . . . . 1175, 2878
des Robert, E., . . 498, 2643, 2844
Destrée, J., . . . . . 1364
de Tructus, Vte. P., . . . . 2318
de Tulgoet-Tréarme, Cte. . . . 2300
de Valois, J., . . . . . 290
de Vesly, L, . . . . . 3282
Deville, Et., . 91bis, 92, 275, 935, 2306, 2760, 2784, 2824
de Villepoix, M, . . . . . 370
de Villermont, Cte C., . . . . 1129
Dewick, E. S., . . . . . 3138
d'Hennezel, J., . . . . . 359
Diamare, Gr., . . . . . 592
di Capua, F., . . . . . 163
Dicks, M., . . . . . 2695
Dietrich, A., . . 2555, 2577, 2597, 2600, 2635, 2735
Dieudonné, H., . . . . . 564
Diglio, V., . . . . . 350*
Dilis, E., . . . . . 243
Dmitrewski, M. v., , . . . . 728
Döberl, A, . . . . . 179
Dobschütz, E. v. . . . . 1181
Doering, O., . . . . . 429*
Dolan, G., . . . . . 385*, 3035
Dolbet, Fr. . . . . 549*
Doll, J., . . . . . 144bis, 184
Dombi, M., . . . . . 477
Domenech y Montaner, L., . . 112
Domenici, G., . . . . . 1716, 2883
Donan, V., . . . . . 906, 3251
Donnerberg, E., . . . . . 431*
Donnet, F., . . . . . 2142-4
Donnhauser, M, . . . . . 2008
Dopsch, A., . . . . . 2538
Doreillac, D., . . . . . 1704
Doublet, G., . . . 3040, 3052, 3237
Doyle, F C., . . 222, 885, 979, 1656
Drinkwelder, O., . 2525, 2641, 3044
Drossaerts, S., . . 1103, 2387, 2763
Droux, B., . . . . . 2731
Druon, J., . . . . . 1820
Dubois-Godin, . . . . . 669
Dubosc, G., . . . . . 530*
du Bourg, G., . . . . . 3299
Dubreuil-Chambardel, L., . 328, 2936
Duchayla, P., . . . . . 2338
Duchesne, A., . . . . . 2243
Duchesne, L., . . . . . 3014
Duemmler, E., . . . . . 367*
Duesterwald, Fr. . . . . 611
Duffour, J., . . . . . 383
Duine, F., . . . . . 355*, 1723
Dujarric-Descomtes, . . . . 1400
Dulac, A., . . . . . 3000
du Martray, . . . . . 2323
Dupont, E., . . 340, 514*, 555, 972 3248-50.
Dupré-Theseider, E., . . . . 3326
Duran, F., . . . . . 1376
Durand, A., . . . . . 341
Durand, G., . . . . . 371
Durdos, A., . . . . . 3277
Durengues, A., 537*, 1391, 1495, 3218
Durrer, R, . . . . . 445, 3336
Dusautoir, A., . . . . . 990-1
du Teil, Bon J., . . . . . 3271
Dutilleul, J., . . . . . 2922
Duval, L., . . . . . 567
Duveau, . . . . . 2260
Duvergie, J., . . . . . 535*
Duvernoy, E., . . . . . 265, 856

## E

Eberlé, . . . . . 3229
Ebersolt, J,, . . . . . 3348
Ebner, A., . . . . . 2107
Echamel, . . . . . 2334
Edelmaier, R., . . . . . 2830
Effmann, G., . . . . . 575
Egée, . . . . . 577
Egger, B., 297, 624, 1055, 1569, 1633.
Egger, J.-B., . . . . . 2518
Ehrhardt, . . . . . 1911
Ehrle, F., . . . . . 3054
Ehses, St., . . . . . 389*
Ehwald, R., . . . . . 767, 1748
Eichler, F., . . . . . 2117, 3151
Eigenraam, L. C. L, . . 2182, 3179
Eilenstein, A., . . . . . 2105, 3152
Eisiedler, J. M., . . . . . 3096
Eisenhofer, L., . . . . . 1702
Eitle, J., . . . . . 1282
Emberger, P., . . . . . 2826
Emmanuel, A., . . . . . 2958
Ender, G., . . . . . 747
Endres, J. A., . 68, 379*, 1311, 1709 1981, 2933.

Digitized by Google

Engelberg, B., . . . . . 65
Enlart, C., . . . . . 292, 604
Enshoff D., . . . . . 1965
Erhard, O., . . . . . 1832, 1953
Esposito, M., . . . . . 69
Ettinger, A., . 518*, 519*, 924, 1265
Ettinger, E., . . . . . 924

## F

Fabre, A., . . . . . 419*
Fabry, L., . . . . . 2249
Faeh, A., . . . . . 1059
Faeh, J., . . . . . 2495
Fage, R., . . . . . 325, 3036
Fäh, Ad., . . . . . 2521
Falco, G., . . . . . 87, 373*, 3328
Fallenbuechl, Fr., . . . . . 2402
Faloci-Pulignani, . . . . . 1558
Farge, R., . . . . . 1844
Fastlinger, M., . . . . . 2093
Fawtier, R., . . . . . 50, 56
Fedele, P., . . . . . 1696
Fehr, B., . . . . . 746, 1777
Feierabend, H., . . . . . 1883-4
Feith, W. G., . . . . . 2387
Ferenc, S., . . . . . 3046
Ferrar, W. J., . . . . . 2885
Feuling, D., . . . . . 1643
Feulner, A., . . . . 1322, 1975, 2020
Feusi, I., . . . . . 1587
Fiel, P., . . . . . 537*, 1407
Filliâtre, Ch., . . . . . 3021
Filomusi- Guelfi, L., . . . . . 1676
Fiocca, L, . . . . . 406, 2448
Firnstein, J., . . . . . 2627
Fischer, L. J., . . . . . 2012
Fischer, W., . . . . . 2122
Fita, F., . . . . . 508*
Flach, J., . . . . . 1768
Flamini, Fr., . . . . . 1791
Flamm, H., . . . . . 181
Flaskamp, F., . . . . . 1731
Fleig, E., . . . . . 2744
Fletcher, J. S., . . . . . 2569
Fliche, A., 1778-9, 1789, 1794, 3005
Flipo, V., . . . . . 314
Folghera, J. D., . . . . . 465*
Foligno, C., . . . . . 1518
Folletête, . . . . . 2765
Font-Réaulx, J., . . . . . 3228
Forgeot, R., . . . . . 2615
Fornari, G., . . . . . 398*, 1674-5
Fornaroli, G., . . . . . 1544
Forst, H., . . . . . 444*
Foulon, L., . . . . . 642-3
Fourgous, J., . . . . . 307
Fournier, Gr., . . . . . 470*
Fournier, P., . . . . . 1793, 1795
Fowler, J. C., . . . . . 2913
Franciosi, G., . . . . . 2952
Franck, S., . . . . . 1943
Franke, W., . . . . . 1149
Franken, M. K., . . . . . 2766
Frankenberg, W., . . . . . 735
Frankhausen, Fr. . . . . 1998
Fredet, G., . . . . . 1367
Fregni, G., . . . . . 1782
Frère, W. H., . . . . . 2974, 3138
Friederich, S., . . . 2562, 2767, 2791
Friedhoff, A , . . . . . 851, 1293
Friedl, S., . . . . . 2137
Friesenegger, J. M., . . . . . 1283
Frocca, L., . . . . . 1542
Froger, L , . . . . . 993, 1450
Fromageot, . . . . . 983
Frothingham, A.L., . . . . . 1546
Frusi, J., . . . . . 1587
Fruytier, A., . . . . . 1094, 2644
Fruytier, J., . 2711, 2762, 2807, 2836
Fuchs, A., . . . . . 1815, 2097
Fuchs, W., . . . . . 1307, 2019
Fürst, E., . . . . . 514
Furth, A. v., . . . . . 26
Fyot, E., . . . . . 2586

## G

Gabele, A , . . . . . 139
Gabrielli, A., . . . . . 1837
Gaffarel, P., . . . . 304, 781, 2254
Gaffrey, B , . . . . 1244, 1792, 3010
Galabert, Fr., . . . . . .967, 1486
Galbraith, V. H., . . . 3118, 3136
Galieti, A., . . . . . 2452
Gall, E., . . . . . 384
Gallo, A., . . . . . 398, 1543
Galtier, E., . . . . . 570, 995
Gamurrini, G. F., . . . . . 1010
Garaud, M., . . . . . 1504
Gardon, F., . . . . . 284
Gariador, B., . . . . . 610. 1051
Garrigues, D., . . . . . 1093, 2712
Garrod, H. W., . . . . . 1756
Gaselee, S., . . . . . 3066
Gasman, M. J., . . . . . 2667
Gasparolo, Fr., . . . . . 434, 606
Gasquet, Fr. Aid., . 13, 209, 210, 883, 2035, 3115.
Gass, J., . . . . . 2286, 2568, 3193
Gasser, A., . . . . . 3227
Gaston, J , . . . . . 51
Gatti, . . . . . 397
Gauchery, P., . . . . . 2301

Digitized by Google

Gaudenzi, A., . . . . . 2447
Gautier, P., . 373, 944, 1072, 1087
Gava, J., . . . . . 1463
Gayet, A., . . . . . 1189
Gazay, J., . . . . . 336
Gazier, A., . . . . . 2797
Geisenheymer, L. . . . . 384*
Geist, H., . . . . . 1052, 2484
Geistberger, Th. . . . . 1692
Genestal, R., . . . . . 347
Génin, A., . . . . . 264
Géraud-Lavergne, . . . . . 1443
Gerhardt, F., . . . . . 2756
Germain, A., . . . . . 1509
Geyer, B., . . . . . 789, 1805
Giesau, H., . . . . . 701
Gilkin, J., . . . . . 2158
Gilles, G., . . . . . 676
Gillet, L., . . . . . 495, 2700
Gilson, J. P., . . . . . 3123
Ginot, E., . . . . . 3293
Giorgi, J, . . . . . 2419
Giovenale, G. B. . . . . 2453
Giulini, G., . . . . . 2430
Giussani, A., . . . . . 588
Glaue, P., . . . . . 758
Glitsch, H., . . . . . 1197
Glöckl, W., . . . . . 2642
Glöckner, K., . . . . . 1954
Glöning, M., 510, 635, 2566, 2749, 2790
Glögger, Pl., . . . . . 2921
Gmelch, J., . . . . . .358*, 794
Gmürr, H., . . . . . 456
Gobert, Th., . . . . . 696
Gobillot, R., . . . . . 91*
Goblet d'Alviella, Cte, . . . . . 2152
Godefroy, J. E., . . . . . 2356
Goeller, E., . . . . . 2647
Goetschalckx, J. . 685, 1123, 2848
Goffin A. . . . . 2156
Gognasso F. . . . . 484
Gold, K, . . . . . 1804
Goldschmidt, E. P., . . . . . 2112
Goossens, Th. . . . . 2684
Gorka, O., . . . . . 1101
Gorra, E., . . . . . 375*, 782
Gothein, Eb., . . . . . 110
Gottlieb, Th., . . . . . 2092
Gougaud, L., 333*, 1192, 2926, 3149
Goyau, L. F. F. . . . 663, 798, 800
Grabmann. M . . . 1666, 3042-3
Graeff, . . . . . 102, 387*
Graham, P. A., . . . . . 2047
Graham, R., . 460*, 947, 2336, 2838
Grand, R., . . . . . 2307
Granger, A. . . . . 1406
Granier, M., . . . . . 2315
Grassi Privitera, G. B., . 1219
Gratien, P.. . . . . 2637bis
Gray, H. . . . . 2045
Grazioli, A., . . . . . 1649
Grébaut, S., . . . . . 1604, 2890
Grégoire, . . . . . 2846
Gregoire di Catino, . . . . . 1532
Grenier, . . . . . 2253
Gressmann, H., . . . . . 1602-3
Greven, J., . . . . . 2632-3
Greves, A. P., . . . . . 2914
Griesser, Br., . . . . . 2601-2
Grigioni, C., . . . . . 1531
Grill, S., . . . . . 2737
Grimme, Fr., . . . . . 1746
Grisar, H., . . . . . 1040, 2459
Grohmann, . . . . . 1600
Grossart, K., . . . . . 1296-7
Grossi-Gondi, F., . . . . . 2805
Grossmann, . . . . . 2022
Gruben, W. M. v., . . . . . 438*
Gruber, O., . . . . . 1315, 3101
Grüner, Fr., . . . . . 131
Grützmacher, G., . . . . . 2960
Gruve, L., . . . . . 2027
Gruyer, P.. . . . . 509*
Gschwend, Fr. . . . . 461
G'sell, A., . . . . . 3090
Guby, R., . . . . . 2104, 3095
Guébin, P., . . . . . 474
Guépin (Dom), . . . . . 825, 1417
Guéranger (Dom), . . . . . 120
Guerlin, H., . . . . . 331
Guerrini, P., . . . . 376*, 408, 1839
Guéry, A., . . . . 1382, 1385, 1387-8
Guéry, Ch , . . 267, 553*, 2271, 2305, 2344, 2353, 3243.
Guesnon, A., . . . . . 2230
Gugenbauer, G , . . . . . 479*
Guidi, P., . . . . . 410
Guillaux, P., . . . . . 2351
Guillermin, H., . . . . . 729
Guilloreau, L., 201, 212, 296, 303. 554, 964, 1167, 1337, 1452, 1818, 2050, 2281, 2377, 2825, 3195, 3201. 3212.
Guillot, G., . . . . . 91
Guilloux, P., . . . . . 2623
Gündel, Bl. v., . . . . . 389
Günter, H., . . . . . 866, 1320
Gurlitt, C., . . . . . 2671
Gusmini, G., . . . . . 3305
Güterbock, F., . . . . . 674
Guzman, J. P., . . . . . 2823

## H

Haas, Th., . . . . . 160

Digitized by Google

Habermacher, A., . . . . . 2523
Habich, G., . . . . . 2820
Habicht , V. C., . . . . . 421*
Hablitzel, J. B., . 1761, 1772, 2990
Hacker, F., . . . . . 2799
Hackspill, A., . . . . . 381
Haegg, E., . . . . . 346*
Hafner, A., . . . . . 1940
Hager, P K., . . . . . 808
Hahn, F., . . . . . 455
Haicl, C , . . . . . 2399
Haid, K., . . . . 476, 2557-8, 2837
Hall, H. R., . . . . . 1617
Hallays, A., . 379, 977–8, 1109, 1118
Halphen, L., . . . . . 1757, 1771
Hamburger, O. . . . . 475*
Hammler, R., . . . . . 77
Hamon, A., . . . . . 3291
Hampe, K., . . . . . 395
Hanftmann, B., . . . . . 1292
Hannemann, O. . . . . 1244
Hanotaux G , . . . . . 250
Hanser, L., . . . . . 2004, 3108
Hardegger, A., . . . . . 2539
Harder, H., . . . . . 2634
Hardion, J., . . . . . 274, 1398
Hardy, G., . . . . . 251
Harel P., . . . . . 91[7], 96
Harnack, . . . . . 1194
Harter, J., . . . . . 1127
Hartig, M., . . . 411*, 1969, 2003
Hartmann, M., . . . . . 123
Hartmann, Pl., . . . . . 1569
Hartung, K., . . . . . 1865
Harvey, Gem., S. . . . . 207
Hasak, . . . . . 422*-3*
Haskins, Ch. H., . . . 791, 2038, 2262
Hauber, A., . . . . . 1881
Häusler, B., . . . . . 2619
Haussoullier, B., . . . . . 1402
Hauthaler, W., . . . . . 2123
Hébrard,(Dom), 1629, 2364, 2370, 2385
Hedley, (Mgr), . . . . . 1338
Heer, J. M., . . . . . 30
Hefner, J., . . . . . 804
Heiberg, J. L., . . . . . 2412
Heinrichs, R., . . . . . 1766
Heins, A., . . . . . 234
Heins, M., . . . . . 235
Heizmann, L. . . . . 2007
Helbling, M ., . . . . 1564, 2497-8
Heldwein, J., . . . . . 412*, 1194
Hellmann, S., . . . . . 427*, 452*
Helmling, L., . . . . . 1356
Hene, B., . . . . . 2668
Henggeler, R., . . 2469, 2473, 2493-4
Henke, P., . . . . . 132, 414*
Henry de France, . . . . . 970
Hensen, A. H. L. . 1047, 2391, 2757
Hensler, J., . . . . . 122
Herbst, A., . . . . . 852
Hering, Loy, . . . . . 167
Herrmann, . . . . . 150, 2670
Herr, E., . . . . . 450*
Herrera y Oria, E., . . . . 2203, 2205
Herwegen, Ild., 14, 98, 141, 183, 846, 1670, 1812, 1859, 2944-7, 3031.
Herzberg-Frankel, S., . . . . 1970
Herzfeld, G., . . . . . 1785
Hess, J., . 1569, 2505, 2529, 3335
Hess, W., . . . . . 1896-7, 2850-1
Hessel, A., . . . . . 1992
Heubach, D., . . . . . 1095
Heurtebise, B., . 356, 391*, 927, 1453
Heusler, J., . . . . . 122
Heussi, K., . . . . . 1609, 1612
Hibbert, F. A., . . . . . 502
Hicks, Br. . . . . 737
Hilsenbeck, A., . . . . . 3058
Hirchesch, H., . . . . . 2785
Hirsch, H., . . . . . 1196, 1786
Hirschauer, Ch. . . . . 111
Hirschmann, . . . . . 1733
Hlawatsch, . . . . . 2736, 2738
Hocq, J., . . . . . 912-3, 3175
Hodgson, G. E., . . . . . 38
Hoerle, G. H., . . . . . 745
Hoermann, J., . . . . . 1923
Hoffmann, E., . . . . . 464
Hoffmann, P., . . . 636, 1770, 3107
Höfliger, A., . . . . . 2507
Höflinger, J., . . . . . 1011
Hofmeister, A., 100, 472, 1317, 1995, 3112.
Holder, A., . . . . . 1321, 1988
Holenstein, Th., . . . . . 1
Hölscher, V., . . . . . 666
Honnef, J., . . . . . 2624
Hoogeweg, . . . . . 2753
Hoppe, W., . . . . . 1144, 2759
Hoppeler, R., . . . . . 614, 2853
Horson, . . . . . 1008
Horvath, A., . . . . . 2394
Houdayer, R., . . . . . 293
Höver, H , . . . . . 2771
Howorth, H. H. . . . . 41, 54[bis], 2033
Huard, G., . 255, 527*, 1386, 2237[ter] 2347.
Huber, Fr., . . . . . 1569
Huber, M , . . . . . 786
Hubert, L., . . . . . 308, 565
Hübl, A., . 1358, 1983, 2137, 3159
Hublocher, J., . . . . . 1079
Huemer, Bl , . . . . . 2124-5, 2567

Digitized by Google

Huet, E., . . . . . 353, 1480
Huet, G. . . . . 2268
Hüffer M. . . . . 2664
Hug, A., . . . . . 2813
Huguenin, P., . . . . . 1428
Huguet, A., . . . . . 1001
Hülsen, Fr., . . . . . 170, 435*
Hulshof. A., . . . . . 439, 1513
Humpert, Th., . . . . . 2000
Hümptmer, T., . . . . . 2578, 2599
Hunger, V., . . . . . 1493
Hunkeler, L., . . . . . 1569
Huonder, A., . . . . . 2032
Huppertz, A., . . . . . 169, 854
Hurault, E., . . . . . 469
Hurry, J. B., . . . . . 3131
Huschardzan, . . . . . 717
Hussong, Fr. W. . . . . 130
Hutter, O., . . . . . 1294
Hutton, W. H., . . . . . 756
Huyskens, A., . . . . . 1280, 1867

## I

Imbert, E., . . . . . 738
Imbert, M., . . . . . 337
Ingold, A. M. P. . . . . 2654-5
Inguanez, M., 598, 1037, 1156, 1550, 1814, 2436-2440, 2451, 2462, 3302, 3321.

## J

Jacobin, A. . . . . 284
Jacobs, E., . . . . . 3295
Jacoby, H., . . . . . 326*
Jacques, J., . . . . . 945
Jacquet, E., . . . . . 1444
Jacquin, M., . . . . . 770
Jadart, H., . . . . . 535, 956
Jäger, J., . . . . . 2715
Jallonghi, E., . . . . . 418
James, M. R., . . . . . 765
Jane, L. C., . . . . . 3122
Jänecke, W., . . . . . 3084
Jansen, J. L., . . . . . 732
Jansen, M., . . . . . 156
Janssen, M. J., . . . . . 2683
Janssens, E., . . . . . 727
Janssens, L., . . . 90, 593, 830, 1024
Jardé, A., . . . . . 543*
Jarrett, B., . . . . . 2916
Jeanneau, G., . . . . . 1466
Jeanton, G., . . . . . 1410
Jellinek, M. H., . . . . . 3002
Jenal, A., . . . . . 1807
Jezierski, A., . . . . . 2468
Joachim, H., . . . . . 363*
Joly, L., . . . . . 551*
Jonquet, . . . . . 3260
Jouen, . . . . . 1253
Josse, H., . . . . . 2253
Jovy, E., . . . . . 260-1, 926
Jud, R., . . . . . 3901
Jülicher, A, . . . . . 1586
Jullian, C., . . . . . 298
Jungnitz, J., . . . . . 1200
Jürges, P., . . . . . 2714

## K

Kainz, Et., . . . . . 152, 2176
Kaiser, H., . . . . . 455*
Kaiser, J. B., . . . . 2561, 2679, 2852
Karge, H., . . . . . 1784
Karl, L., . . . . . 539*
Karner, P., . . . . . 895
Kath, P., . . . . . 2225
Kehr, P F., . . . . . 584, 1009, 3006
Keim, H. W., . . . . . 2037
Keller, C., . . . . . 1218
Keller, Gr., . . . . . 2132
Keller, L., . . . . . 2101
Kemp-Welch, A., . . . 773, 799
Keppler, W. V., . . . . . 832
Kern, L., . . . . . 3334, 3337
Kersting, F., . . . . . 1637
Kettler, L , . . . . . 2101
Keune, J. B., . . . . . 857
Kinter, M., . . . . . 417*, 489*
Kiss, A., . . . . . 1146
Kisslinger, J. N. . . . . 2001
Klaiber, N., . . . . . 2831-2
Kleintjens, J., . . . . . 2758
Klohn, O., . . . . . 1291
Knackfuss, L., . . . . . 1205
Knar, M., . . . . . 2341
Knieb, Ph., . . . . . 849, 2839
Koch, E., . . . . . 861
Kohlrausch, R , . . . . . 399
Kolmer, L., . . . . . 774
Komp, G. J., . . . . . 1936
Konschak, E., . . . . . 1868
Konzelmann, M., . . . . . 1686
Kooperherg, L. M. G., . . . . 1046
Koperska, Ap., . . . . . 2932
Kötzschke, R., . . . . . 2017
Kowalski, G., . . . . . 2747, 2781
Koztowski, J. V., . . . . . 2621
Krabbel, G., . . . . . 1919
Kran, . . . . . 2614
Krebs, E., . . . . 703, 1143, 2855
Kreitmayer, J., . . . . 1905-6, 3067
Krieger, A., . . . . . 3103

Digitized by Google

Krohn, R., . . . . . 1797, 3015
Krottenthaler, St., . . . . . 4
Kruitwagen, B., . . . . . 1822
Krusch, B., . . . . . 1745, 3059
Kuehn, L., . . . . . 1245
Kuhn, A., . . . . . 619
Kuhn, G., . . . . . 1918
Kühn, J., . . . . . 439*
Kühne, B., . . . . . 399*
Kunz, K., . . . . . 2516
Kurth, G., . . . . . 523
Kurze, Fr., . . . . 155, 240, 1365

## L

La Bolina, J., . . . . . 2415
Lacrocq, L., . . . . . 2653
Lacroix, A., . . . . . 321
Lafay, G., . . . . . 1424
Laferrière, J., . . . . . 679
Laffont, A., . . . . . 3239
Lafont, . . . . . 3235
Lafuste, Ed., . . . . . 2686
Lagarde, A., . . . . . 45
Lager, . . . . . 3110
Lahure, A., . . . . . 2841
Lakatos, D., . . . . . 1147
Lambeau, L, . . . . . 3259
Laminne, . . . . . 3025-6
Lampen, W., 1728, 2180-1, 2183-4, 3017
Lamperez y Romea, V., . 2208, 2845
Lancicius, N., . . . . . 720
Lanciotti, A., . . . . . 1514
Landsberger, F. . . . . 450
Lane, E., . . . . . 2284
Lange, J., . . . . . 1787
Langenbach, W. . . . . 189'
Langeron, O., . . . . . 2614
Langevin, E., . . . . . 1367
Lasinio, E., . . . . . 2857
Lassaulx, H. v., . . . . . 836
Latouche, . . . . . 961
Lauer, Pl., . . . . . 788
Laufköter, C., . . . . . 2574, 2779
Laugel, A., . . . . . 2255, 3253
Laurain, E., . . . . . 330, 966
Laurent, Yv., . . . . . 925, 1383
Laurent, M., . . . . . 239, 452
Lauri, A., . . . . . 427-8
Laux, J. J., . . . . . 1720, 2976
Laval, M., . . . . . 1384
Lawlor, H. J., . . . . . 1714
Lazzeri, Z., . . . . . 1557
Leach, A. F., . . . 1659, 2034, 2066
Leahy, W. S., . . . . . 1223
Le Bras, G., . . . . . 3023
Leclerc, H., . . . . . 329*
Le Corbeiller, E., . . . . . 3196
Ledru, L., . . . . . 542-4, 1133
Lee, A L., . . . . . 1325
Leenhart, C., . . . . . 505
Lefebvre, Br., 237-8, 497*, 1362, 2154, 2935, 3166
Lefèvre-Pontalis, E., 270, 291, 341*, 529*, 2291, 2314, 3211, 3256
Letort, Th., . . . . . 1598, 2886
Le Fort, V., . . . . . 933
Legé, V., . . . . . 1559
Legge, A., . . . . . 3127
Legrand, M., . . . . . 699
Legrin, A., . . . . . 973
Legris, A., . . . . . 3231, 3279
Legros, H. M., . . . . . 962, 1390
Lehmann, H., . . . . . 2819
Lehmann, P., 27, 34, 188, 360*, 443*, 839, 1216, 1694, 1744, 1920, 3061
Lehmann, R., . . . . . 2706
Leicht, P. S., . . . . . 432
Leidinger, G., 838, 1285, 2100, 3062
Leipoldt, . . . . . 1599
Leistle, D., . 1646, 1931, 1974, 3075
Lelièvre, C, . . . . . 2240
Lemaire, L, . . . . . 2761
Lemaître, A., . . . . . 576
Lemasson, Aug., . . . 54, 362, 2309
Lemée, P., . . . . . 3273
Lemoine, H., . . . . . 3200
Lemonnyer, A. . . . . 1856
Lenné, A., . . . . . 1430
Lenz, D., . . . . . 140
Léonard, L., . . . . . 1879
Leplus, P., . . . . . 646
Lerche, O., . . . . . 1279
Le Roy, A., . . . . . 579
Lerosey, A., . . . . 2283, 2310, 3197
Leroux, A., . . . . . 1499, 1500
Lesage, A., . . . . . 2172
Lesne, E., . . . . . 740, 2989
Lesort, A., . . . . . 365-6, 571
Lesprand, P., . . . . . 172-3
Lestra, A., . . . . . 2368
Letacq, . . . . . 480, 2378
Lethaby, W. R., . . . . . 213
Letts, M., . . . . . 1827
Letonnelier,, G., . . . . . 294
Leuridan, Th., . . . . . 1433, 2707
Levé, A., . . . . . 3139
Levelt, H., . . . . . 2554
Le Verdier, P., . . . . . 382*
Levillain, L, . . . . . 360, 1458
Levison, W., 11, 783, 882, 1226-31, 1233-4, 1483, 1933, 2303-4, 2390, 2994, 3016, 3099
Levy-Bruhl, H., . . . . . 1198

Digitized by Google

Lex, L. . . . . 301, 1409, 1419,
L'Huillier, A., . . . . . 393
Liagre, Ch., . . . . . 515
Liebaert, P., . . . . . 349, 357
Lieger, P., . . . . . 2137
Liemke, O., . . . . . 508
Lietzmann, B , . . . . . 2953
Lieure, J., . . . . . 279
Lindau, H., . . . . . 1117
Linde, O., . . . . . 1565
Lindenbauer, B., . . . . . 2957
Lindenthaler, M., . . . . . 2116
Lindner, P., . . . . 135, 229, 1263
Lindsay, W. M., . . . . . 312
Linneborn J., . . . 144, 2856, 3080
Lobetti-Bodoni, G., . . . . . 537
Locquin, J., . . . . . 1405
Loew, E. A., . . . . . 1541
Löffler, K., . . . . . 453*-4*, 1647
Löfstedt, E., . . . . . 10
Loftie, W. J., . . . . . 473*
Lohier, F., . . . . 374, 526*, 1497
Lohmeyer, E., . . . . . 1251
Lohmeyer, K., . . . . . 445*
Lommatzsch, E. . . . . 1821
Lo-Parco, Fr., . . . . . 2444
Lorin, F., . . . . . 1134-7
Loserth, J., . . . . . 2590
Lot, F., . . . . . 1498, 3255
Lötscher, K., . . . . . 1569
Lowndes. M. E, . . . . . 1116
Lowther, W. B., . . . . . 734
Lucchesi, C., . . . . . 1246
Lucot, A., . . . . . 3
Lüdtke, Fr., . . . . . 2465-6
Ludtke, W., . . . . . 344*
Ludwig, A., . . . . . 2971
Lugano, P., 339*, 529, 552, 705, 708, 719, 722-5, 1063. 1120. 1153, 1169, 1697, 1715, 2411, 2803-4, 2864, 2873-6, 3041
Luthmer, F., . . . . . 1870
Luttor, Fr., . . . . . 1033
Luzuy, . . . . . 1462
Lyna, J. . . . . 2173
Lynam C., . . . . . 501

## M

Mac Cann, J., . . . . . 2070, 2943
Mack, E., . . . . . 386*
Mackean, W. H., . . . . . 2884
Mackey, W., . . . . . 2083
Mac Laughlin, J. M., . 2214, 3141
Mac Nabb, O. P. . . . . 1620
Macquart de Terline, J., . . . 650
Madeja, E., . . . . . 2999
Mahy, L., . . . . . 634
Mai, E., . . . . . 467
Maier, . . . . . 533
Maisonneuve, . . . . . 3300
Maitre, L., . . . . . 3225, 3240
Maiwald, V., . . . . . 2187, 2572
Malbois, E., . . . . . 2685
Male, E., . . . . . 339, 1813
Mallet, A , . . . . . 2246
Malley, T., . . . . . 930
Maltoni, O., . . . . . 1016
Manacorda, G., . . . . 1661, 2404
Manaresi, C., . . . . . 3306
Mancini, G., . . . . . 3147
Mandonnet, P., . . . . . 2435
Mangenot, E., . . . . . 2357
Manitius, M., . . . . . 1308, 1366
Manser, A., . 2129, 2166, 2501, 3170
Mansion, J., . . . . . 2146, 2972
Marboutin, R., . . . . . 2718
Marcarel, A , . . . . . 1086
March, G M., . . . . . 1796
Maréchal, H., . . . . . 557
Maréchaux, B., 514*, 1213, 1590, 2866
Marenghi, E., . . . . . 2449
Marignan, A., . . . . . 800
Marii, G., . . . . . 550-1, 1528
Marini, E., . . . . . 1031
Mariotti, C., . . . . . 3304
Marot, A., . . . . . 1107, 2783
Marrier, M., . . . . . 2243
Marriott, G. L., . . . 2891-7, 2903
Martin, A., . . . . . 3245
Martin, Fr., . . . . . 230, 2095
Martin, J. B., . 1006, 1415, 2780, 2929
Martin, M., . . . . . 2155
Martin de Remouchamps, . . 55
Martinez, F., . . . . . 726
Martini, M., . . . 1034, 1527, 2414
Marx, J., . . . . . 939, 1819
Marzemin, J., . . . . . 437-8, 609
Mason, A. J., . . . . . 2898
Massée, H. J. L. J., . . . . . 3133
Matthieu, E., . . . . . 955, 2170bis
Mayer, F., . . . . . 2732
Mayeux, A., . . . . . 277, 317
Mayr, A., . . . . . 482*
Mazel, E., . . . . . 556
Mazin. Ch. A., . . . . . 1432
Mazzoni, D., . . . . 1238, 1749, 1750
Meda, Fr., . . . . . 3055
Mehring, G., . . . . . 1314
Mehu, . . . . . 1002
Meier, G., 460, 1573, 2479, 2545, 2550, 2800
Meillon, A., . . . . 372, 999, 3280
Meinrad, Fr., . . . . . 2739

Digitized by Google

Mell, R., . . . . . 225
Mellows, W. T., . . . . . 3129
Menadier, D., . . . . . 1882
Menardi, H., . . . . . 1654
Mencaglia, A. G. . . . . 2865
Menendes Pidal, R., . . . . . 2195
Menges, P., . . . . . 640
Menzies, L., . . . . . 2915
Mercati, A., . . . . 1217, 1799, 3308
Mercuro, C., . . . . . 413, 594
Merton, A., . . . . . 448
Metlake, G., . . . . 357*, 759, 760, 1719, 1752, 2977
Metman, Et., . . . . . 2614
Mettler, A., . . . . . 1945
Meunier, J. M., . . . . . 807
Meurgey, J., . . . . . 2333
Meyer, K., . . . . . 2546
Meyer, W., . . . . . 58, 1753
Meyer-Rahn, J., . . . . . 686
Mezza, F., . . . . . 3310
Micelli, R., . . . . . 3019
Michel, A., . . . . . 1425, 1790
Michel, H., . . . . . 311
Michel-Dansac, R., . . . . . 274
Miert, L. v., . . . . . 3045
Mignon, J., . . . . . 687, 1126
Millares, C. A., . . . . . 1220
Minacapelli, C., . . . . . 3320
Mingana, A., . . . . . 1592
Minguella y Arnedo, T., . . . . 2215
Miquel y Planaz, R., . . . . . 917
Mitterwieser, A., . . . . . 440*
Mocquereau, A., . . . . 578. 2363
Mode P. G., . . . . . 3121
Moeller, H. . . . . 472*
Mohlberg, K., . . . . . 154, 1577
Moisy, . . . . . 3206
Mölbert, H., . . . . . 527-8
Molenaar, M.. . . . . 1823, 2661-2
Molinié, J., . . . . . 3284
Mollat, G., . . . . . 346
Mollière, H., . . . . . 3242
Molteni, G., . . . . . 1516
Monceaux, P., . . . . . 1619
Monterde, . . . . . 1454
Montgomery Carmichael, . . . 1179
Montier, E., . . . . . 516*
Moore, E., . . . . . 477
Morayta, M., . . . . . 392*
Morel, M., . . . . . 948, 1401
Morghen, R., . . . . . 1751, 2985
Morin, G., 36, 43, 60-1, 92, 95, 337bis, 369*, 383*, 769, 1183, 1242, 1524, 1742, 1825, 2917-8, 3063
Morison, E. F., . . . . . 9
Mortet, V., . . . . . 288, 741
Mortier, . . . . . 3232
Mosler, H., . . . . . 487
Motzo, B., . . . . . 1022
Mourier, P., . . . . . 1395
Moutier, E., . . . . . 252
Muchall-Viebrook, Th., . . . . 1891
Muck, F. R., . . . . . 2963
Mulder-M., . . . . . 2638-40
Müller, . . . . . 441*
Muller, Al., . . . . . 2854
Müller, E., 454, 744, 1613. 1968, 2312
Müller, Fr., . . . . . 2688
Müller, G., 465-6, 479, 1071, 1074, 1872, 2553, 2586-7, 2592-4, 2604, 2608, 2610-3, 2704, 2726, 2778, 2842
Müller, J., 64, 1575, 2470, 3344, 3346-7
Müller, K. O, . . . . . 1737, 2014
Müller, M., . . . . . 1250
Müller, S., . . . . . 1512
Müller, Th. . . . . 1064, 1574
Müller-Holm, E., . . . . . 473
Müller-Marquardt, J., . . . . 52
Münding, E., . . . . . 2543
Münzel, G., . . . . . 1316
Murray, L. P., . . . . . 49

## N

Naef, Th., . . . . . 3338
Naegle, A., . . . . 1776, 2021, 2185
Nagy, A., . . . . . 1145
Nankivell, A. H., . . . . . 881
Napier, A. S., . . . . . 1747
Nathansohn, J., . . . . . 840
Nau, F., . . . . . 6
Naumann, H., . . . . . 772
Nediani, T, . . . . . 1172, 2872
Nélis, H., . . . . . 2392
Neubauer, Th., . . . . . 1927
Neundorfer, D, . . . . . 3087
Neveril, J., . . . . . 2843
New, C. W., . . . . . 3120
Nicodemi, G., . . . . . 2450
Nicolas, J., . . . . . 1369, 2171
Niemann, Fr., . . . . . 436*
Nieschlag, Fr. . . . . 1456
Niquille, J., . . . . . 2506
Noble, H. D., . . . . . 1272
Noel, S., . . . . . 752
Noggler, M., . . . . . 17
Nostitz-Rieneck, R. v., . . . . 1732
Nothomb, P., . . . . . 400*-1*
Nottarp, H., . . . . . 2018, 3057
Novati, Fr., . . . . . 416
Nurikhan M., . . . . . 1158
Nutzhorn, G., . . . . . 859
Nyssen, A., . . . . . 1075



Digitized by Google

## O


Obser, K., . . . . 1928-9, 2815-7
Oeftering, W. L. . . . . 1985
Oehl, W., . . . . . 478
Oer, S. v., 1845, 1847, 1901-2, 1904, 3068
Oesch, J., . . . . . 2471, 2522
Oestreich, Th., . . . . . 3011
Ogès, L., . . . . . 3241
Oheix, A, . . . . . 1447
Oldall, Addy, S., . . . . . 203
Oliger, L., . 340*, 435, 2862, 2928
Olivier, P., . . . . . 3214
Omont, H., . . . 92, 286-7, 1438, 2353, 3223.
Opdebrinck, J., . . . . . 2682
Orpen, G. H., . . . . . 634
Ortmayr, P., . . . . . 897, 2135
O'Shea, J. J, . . . . . 354*
Oswin, Y., . . . . . 1760
Ott, M., . . . . . 868
Otten, S., . . . . . 2481
Otter, . . . . . 3287


## P


Paas, Th., . . . . . 451*
Pacheu, J., . . . . . 1607, 2904
Page, R. . . . . 3296
Pagnani, A., . . . . . 2859
Pajzderski, N., . . . . . 485-6
Paladino, G, . . . . . 3056, 3318
Palladino, M., . . . . . 595
Palma, G. B, . . . . . 1012
Palmarocchi, R. . . . . 1540, 2433
Panhölz, Ph., . . . . . 632
Pansa, G., . . . . . 3301
Pantaleo, F., . . . . . 1013
Paoloni, B., . . . . . 412
Paon, P., . . . . . 1445
Papi, S., . . . . . 1178
Paquay, J., . . . . . 347, 1243
Parat, . . . . . 2794
Parente, P., . . . . 425-6, 1019
Paschini, P., . . . . . 390, 1519
Pasquier, . . . . . 1125
Pasquier, F., . . . . . 3238
Pasquier, M., . . . . . 3288
Passe, . . . . . 1437
Passler, P., . . . . . 484*
Paste, R., . . . . . 1062, 2463
Paternotte, R., . . . . . 2693
Patrucco, C., . . . . . 73
Patry, H., . . . . . 1155
Patsch, J. M., . . . . . 2113
Patzak, B., . . . . . 2741
Pauen, H, . . . . . 662
Pauls, E., . . . . . 491
Pavani, G., . . . . . 3001
Pearce, E. H, . . . 2057, 2059, 2060
Peillon, H., . . . . . 236
Peitz, W., . . . . 1698, 1700, 1764
Pelay, . . . . . 2267
Pélissier, E, . . . . . 958
Pelster, P., . . . . . 2139
Pelzer, A., . . . . . 690
Penjon, A., . . . . . 300
Perego, L., . . . . . 718, 1176
Perella, E. D., . . . . . 262
Péres-Villamil, M., . . . . . 2196
Perez, J., . . . . . 2982
Perez, F. J., . . . . . 3188-9
Perkins, J., . . . . . 887
Pernelle, A., . . . . . 2340
Perrault-Dabot, . . . . . 2295
Perrier, E., . . . . . 2282
Perroud, Cl., . . . . . 380
Pesarini, S., . . . . . 1547
Peter, J., . . . . . 324
Peter, L., . . . . . 467bis, 2811
Peters, P., . . . . . 1254
Peton, M., . . . . . 713, 1164
Pettauer, L, . . . . . 1138
Peurhyn-Stanley, A., . . . 205, 214
Pfeilschifter, G., 393*-5*, 1614, 3106
Pfister, W., . . . . . 2535
Pfleger, L., 516, 1108, 1111, 2221, 3247
Philipp, H., . . . . . 47
Philippi, F., . . . . . 1919
Philips, Rh., . . . . . 202, 872
Picard, E., . . . . . 2871
Piccirilli, P., . . . . . 1526
Pichery, E., . . . . . 2909
Picot, E., . . . . . 91[2]
Picot, L., . . . . . 306
Pidoux, P. A., . . . . . 106
Pieri, S. . . . . 419
Pierleoni, G., . . . . . 536
Pierquin, H., . . . . . 871
Pierre, J., . . . . . 2258
Pierron, J. B., . . . . . 715
Piersantelli, A, . . . . . 710
Pierse, G., . . . . . 1624
Pierson, A., . . . . . 3257
Pieth, Fr., . . . . . 808
Pietkin, N., . . . . . 2161
Pijnacker-Hordijk, C., . . . . 440-1
Pijper, F., . . . . . 1589
Pil, V., . . . . . 899
Pimpinella, F., . . . . . 80
Piri, P., . . . . . 600
Pirri, P., . . . . . 1029
Pititto, F., . . . . . 1539


Digitized by Google

Plathner, C., . . . . . 3074
Ploegaerts, . . . . . 2847
Podewijn, R., . . . . . 3160
Podlech, E., . . . . . 146, 841
Poirier, A., . . . . . 1490
Pöllmann, A., . . . . . 1909
Pommier, A., . . . . . 2867
Poncelet, . . . . . 187
Poole, R. L., 1743, 2934, 2937, 2981, 3319
Porée, Ch., . . . . . 103, 2257bis
Porta, E., . . . . . 1163
Porter, A. K., . . . . . 433
Posch, A., . . . . . 3034
Poschmann, A., . . . . . 2140
Pösinger, B., . . 226-7, 1352, 2102
Posner, E., . . . . . 2969
Pothier, J., . . . . . 82, 1248
Pottier, F., . . . . . 968, 1427
Poulet, H., . . . . . 1122
Poupardin, R., . . 886, 1464, 3049
Pourrat, P., . . . . . 1581, 2933
Poussereau, L M., . . . 1463bis, 1510
Pouzet, P., . . . . . 540*
Powicke F. M.. . . . . 2802
Preisendanz. K., . . . . . 1988
Presinger, R., . . . . . 1656
Preston, jun , T. J., . . . . . 2442
Prevost, G. A., . . . . . 3024
Prieto, A., . . . . . 2197
Primaldo Coco, F. A., . . . . 2409
Prinet, A., . . . . . 1257
Prinet, M., . . . . . 519, 1372
Prohaska, F. J., . . . . . 2106
Prou, M , . . 352, 1502, 2147, 2273
Prudhomme, M., . . . . . 367
Prüm, E., . . . . . 506*, 914
Pujol y Tuban, P., . . . . . 2970
Puyol, J., . . . . . 2206

## Q

Quentin, H., . . . . . 19
Quignon, H., . . . . . 2699
Quilgars, H., . . . . . 1487

## R

Rabory, J., . . . . . 2570, 2574bis
Radoux, A., . . . . . 524*
Radtke, F., . . . . . 2620
Raeymaekers, . . . . . 3177
Raffin, L , . . . 1411, 1416, 1420
Rahn, J. R., . . . . . 2549
Rambaud, P., . . . . . 985
Rannaud, M., . . . . . 2835
Raschl, Th., . . . . . 1991, 3105
Rassow, P., . . . . . 637bis, 638
Rathgens, H., . . . . . 423*, 2325
Ratpertus, . . . . . 1060
Rauda, Fr., . . . 1871, 1961, 2584
Rauget, F., . . . . . 2313
Ravaisse, P., . . . . . 982
Ravizé, A., . . . . . 279
Ràymondi, M., . . . . . 545. 1082
Razzoni, D., . . . . . 1238
Rea, L., . . . . . 681
Redonet y Lopez Doriga, L., . 1668
Régnier, . . . . . 2716
Reichardt, A., . . . . . 449
Reichert, W , . . . . . 1195
Reichl, F., . . . . . 2091
Reichlechner, Gr., . . . . . 1653
Reichlin, M., . . . . . 28
Reichlin-Meldegg, R. v., 1859, 1925
Reindl, L., . . . 1098, 2748, 2751
Reiners, A., . . . . . 248
Reiss, E., . . . . . 1967
Reitlechner, Gr , . 1353, 1653, 2938
Reitzenstein, R., . . . 1188, 1594
Remling, F., . . . . . 413*
Remy, E., . . . . . 1370
Renaudin, P., . . . . . 1028
Renda, H., . . . . . 109
Renault, . . . . . 546*
Reneault, . . . . . 1440, 2261
Renoir, E., . . . . . 330*
Ressia, G. B., . . . . . 1842
Reumont, H., . . . . . 762
Reuter, H , . . . . . 1960
Reymond, M., . 386, 628, 1058, 2510
2782.
Reynaud, J., . . . . . 3263
Reynaud, L., . . . . . 949
Rhein, A., . 697-8, 2228, 2242, 2257
Ricard, P., . . . . . 1249
Ricaud, L., . . . 368, 377, 1100
Ricci, L., . . . . . 1533
Richard, P., . . . . . 1449, 3022
Richhofen, E. M. v., . . . . 2131
Richter, G., 153, 161, 424*-6*, 1298-
9, 1300, 1937.
Ried, U., . . . . . 1935
Riedner, O. . . . . 116, 1351
Rieger, . . . . . 363
Riesch, H., . . . . . 1809, 3028
Riesenhuber, M., . . . . . 2134
Rieser, J , . . . . . 618
Ringholz, O., 446, 620-1, 1563, 2486-
92, 2997.
Rings, M. M., . . . . . 1808
Risi, N., . . . . . 1798
Ritz. L., . . . 382, 1004, 2328-9
Rivetti, L., . . . . . 3311
Rivière, L., . . . . . 1367

Digitized by Google

Rivoria, G. T., . . . . . 299
Robert, F., . . . . . 1455
Robert, G., . 563, 988, 1474-5, 2270
Robert, S., . . . . . 1076
Roberts, K. & R, E., . . . . . 2049
Robinson, C. H., . . . 2995, 3004
Robinson, G., . . . . 1644, 1734
Robinson, J. A., . . . . . 2065
Rocca, L., . . . . . 372*
Rodière, R., . . . 1460, 2293, 3275
Rodocanachi, E., . . . . . 397*
Roesler, C. H., . . . . . 325*
Roger, B., . . . . . 2235
Rohr, G. W., . . . . . 1685
Rohracher, Fr., . . . . 1350, 2094
Roll, K., . . . . . 1990, 2128
Roll, R., . . . . . 1693
Roman, J. Ch , . . 936, 2239, 3215
Romen, V. K. W., . . . . . 2806
Romero, R., . . . . . 1203, 1669
Romstöck, Fr. S., . . . . . 1866
Ropp, v. d., . . . . . 1934
Rose, H., . . . . . 2581-2
Rosental, F., . . . . . 1099
Rösing, A., . . . . . 185
Rossi, G., . . . . . 1538, 3020
Rostand, A., . . . . . 1484
Roth, F. W. E., 1288, 1811, 1833, 1914, 2006, 2808
Rothenhäusler, M., 14, 542*, 757, 1678-9, 2905, 2925, 2942, 2961-2
Rott, H, . . . . . 2024
Rottenkolber, J., . 1947-51, 3085-86
Roubaudi, C., . . . . . 1423
Roucron, U., . . . . . 3213
Round, J. H , . . . . . 2048
Rouquette, J., . . . 1396, 1441, 3233
Roure, L., . . . . . 1591
Rousseau, F., . . . . . 488, 2792
Roussel, A., . . . . . 119
Rox, P., . . . . . 242
Royer, C., . . . . . 2231
Rubio y Balaguer, J., . . . . . 510*
Ruck, E., . . . . . 805
Rücker, A., . . . . . 1615
Rückert, G., . . . . . 1924
Rühfel, J., . . . . . 520
Ruppel, A., . . . . . 857

## S

Saché, M., . . . . . 2869
Sadil, M., . . . . . 2137
Sägmüller, J. B., . . . . . 78
Sainte-Beuve, C. A., . . . . . 684
Sainte-Marie Prrin, E., . . . . 31
Sajdak, J., . . . . . 414
Salberg, A., . . . . . 442*
Salis-Soglio, N. v., . . . . 457, 3093
Salle de Rochemaur, (Duc) . . 3003
Salonius, A. H., . . . . . 2889
Salter, H. E., . . . . . 2042
Salvi, G., . . 1534-5, 2408, 2413
Salvi, L., . . . . . 1515
Salvioli, G., . . . . . 12
Samaran, Ch., . . . . . 3274
Sampson, D., . . . . . 806
Sant'Ambrogio, D., . 394
Santi Pesarini, 2454 3013
Sarpi, A., . . . . . 721
Sarreméjean A., . . . . 996, 1496
Sartorio, A., . . . . . 1131
Saupp, . . . . . 190
Saur, J., . . . . . 1067
Sautier, A., . . . . . 104
Sauvage, R. N., . . 280, 385, 580, 1431, 2237bis, 2343, 3209, 3278, 3281
Savini, Fr., . . . . . 1043-4
Savio, F., . . . 499, 500, 1520
Saxe, prince J. G. de, 1105, 1890, 2965
Scaceia-Scarafoni, C., 2406, 2458, 2696
Scarpini, M., . . . . . 3316
Schaake, A., . . . . . 1090
Schaefer, K. H., . . . . 801, 2978
Schaefer, W., . . . . . 323
Schaer, O., . . . . . 3060
Schäfer, A., . . . . . 764
Schäfer, B., . . . . . 831
Schantz, O., . . . . . 1321
Schaudel, L., . . . . . 2324, 3283
Schaus, E., . . . . . 1289
Scheid, N., . . . . . 1767
Scheiwiller, O., 2526, 2531, 2540, 3345
Schellhass, K., . . . . . 1864, 2009
Schelling, A., . . . . . 3343
Schelver, H. v., . . . . . 893
Schepens, Pr., . . . . . 1701, 2931
Schermann, E., . 16, 1642, 3295, 2400
Scheurer, . . . . . 1505
Scheuten, P., . . . . . 1631
Schiaparelli, L., . . . . . 1015
Schiel, D., . . . . . 2791bis
Schiess, Tr., . . . 108, 458-9, 1065-6
Schiffmann, K., . 483*, 1119, 1128, 1142, 2677.
Schiller, L., . . . . . 1141
Schillmann, Fr., . . . . 777, 1262
Schippers, Ad., 168, 432*-3*, 754, 1955 1957-8, 3088.
Schiwietz, S., . . . . . 332*
Schlachter, W., . . . . . 1302
Schlegel, L., . . . . . 2849
Schmeidler, B., . . . . 76, 1252, 1765
Schmekel, A., . . . . . 1724

Digitized by Google

Schmetz, H., . . . . . 2979
Schmidlin, L. R., . . . . . 613
Schmidt, E., . . . . . 1206-9
Schmidt, V., . 664, 2189, 2560, 2724
Schmidt-Clever, Ad., . . . . . 143
Schmieder, L., . . . . . 3104
Schmitt, A., . . . . . 3114
Schnack, J., . . . . . 3224
Schneeweis, E., . . . . . 395*bis
Schneider, B., . . . . . 3012
Schneider, E., . . . . . 338*
Schneider, F, . . . . . 2403
Schneider, W., . . . . . 3009
Schneider-Graziosi, G., . . . 1269
Schneiderhan, J., . . . . . 70
Schnock, H., . . . . 1916, 2689 3071
Schnüzer, G, . . . . . 1729
Schock, Fr., . . . . . 3339
Schock, J., . . . . . 1648
Schoene, K., . . . . . 2727
Schoengen, M., . . . . . 25
Schönach, L., . . . . . 2836,bis
Schönfelder, A., . . . . . 153
Schoolmeesters, E., . . . . . 908
Schott, K., . . . . . 1313
Schottenloher, K., . . . . . 1862
Schram, W, . . . . . 247
Schreiber, G., . 1069, 1194, 2250, 2603
Schreiter, F., . . . . . 84
Schrode, C., . . . . . 2423
Schrode, L., . . . . . 1536
Schröder, Ed., . . . . . 159
Schrörs, H., . . . . . 148, 2941
Schulte, A., . . . . . 1917
Schultzen, Fr., . . . . . 667
Schulze, P., . . . . . 1705
Schumacher, A., . . . 1562, 2475
Schumacher, K., . . . . . 29, 1319
Schuster, Ild., 21, 289, 403-4, 590, 594, 608, 1545, 1651, 1973, 2420, 2906, 2930, 3312.
Schwaebl, Fr. . . . . 3100
Schwark, B., . . . . . 1774
Schwartz, E., . . . . . 1623
Schwartz, G., . . . . . 1151, 3012
Schwarzenski, G., . . . . . 390*
Schwertmann, H. . . . . 1919
Schwind, G.. . . . . 1373, 2174
Segmüller, Fr. . . . . 2504
Segret, G., . . . . . 3207-8
Seidel, K., . . . . . 675
Séjourné, P., . . . . . 2389, 3032
Senano y Sanz, M., . . . . . 2192
Senn, R., . . . . 2559, 2786, 2833-4
Sepp, B., . . . . . 1878, 1989
Serbat, . . . . . 1478
Sernee, J. M., . . . . . 2387
Serrano, L., . . . . . 1023
Serrat, L, . . 348, 1478, 2241, 2288
Serrière, A., . . . . . 1407
Sethe, K., . . . . . 1185
Siegl, H., . . . . . 2098
Sillib, R., . . . . . 2821
Silvagni, A., . . . . . 602
Silvius, Ch. A. M., . . . . . 1432
Simenon, G., . . . . 244, 910, 1199
Simon, H. A., . . . . . 157-8
Simon, L., . . . . . 656
Simon, R. H., . . . . . 2520
Simons, L., . . . . . 71
Sina, A., . . . . . 3053
Sinapoli di Giunta, P., . . . . 431
Singer, H., . . . . . 2251
Singer, S., . . . . . 2541
Sitges, J. B., . . . . . 918
Smijers, A, . . . . . 377*
Smith, L. M., . . . . . 86, 3219
Soens, E., . . . . . 498*
Sohm, R., . . . . . 1817
Sohn, J., . . . . . 2713
Solonius, A. H., . . . . . 2889
Somigli, Teod., . . . . . 1204
Sommerfeldt, G., . . . . . 3029
Sontheimer, M., . . . . . 178
Sorgues, F., . . . . . 1421
Soriga, R., . . . . . 1045
Sörös, P. . . . . 583, 2397
Souter, A., . . . . . 2983
Spearing, E., . . . . . 1712
Specht, G., . . . . . 865
Sperl, F, . . . . . 2733-4
Spiegel, B. v., . . . . . 2164
Splendori, . . . . . 3018
Stabile, Fr., . . . . . 37, 586, 1681
Staehlin, O., . . . . . 328*
Stakemeier, B., . . . . . 1020, 1907
Steck, R., . . . . . 1585
Steeger, A., . . . . . 40
Steele, F. M., . . . 793, 1258, 3030
Steenackers, Em., . . . 232, 520
Steffen, St., . 1083, 2628, 2773, 2776
Steffens, Fr, . . . . . 1061
Steglich, R., . . . . . 380*
Steiger, A., 517, 2607, 2626, 2629, 2730
Steiger, K., . . . . . 2536-7
Stein, H., . . . . . 335
Steinacker, K., . 142, 145, 702, 1139
Steinberger, H., . . . . . 1977
Steinberger, L., . . . . . 449*, 1898
Steinhauser, G., 415*, 509, 1877, 2015
Steinmann, R., . . . . . 1578
Stengel, E., . . . . . 847, 3076
Stenton, F. M., . . . . . 459*, 1336
Sterchi, J., . . . . . 2509

Digitized by Google

Steven, M. St., . . . . . 3157
Stiefenhofer, D., . . . . . 1606
Stiewe, A., . . . . . 867
Stiglmayr, J., 7, 8, 736, 1611. 2441
Stimming, M., . . . . . 1306
Stirling-Taylor, G. Q., . . . . 206
Strahtmann, H., . . . . . 1180
Stratner, J., . . . . . 164
Strecker, K., 365*, 2984, 2992-3, 3098
Streib, A., . . . . . 1235
Strelli, R, . . . . . 2120
Strenger, H, . . . . . 671, cf. 1194
Strieder, J., . . . . . 1657
Ströhl-Mödling, H.G., 224, 480*-1*, 890
Strohmeyer, W, . . . . . 1999
Stücheli, B, . . . . 1056, 1571
Stückelberg, E. A., 443, 616, 2472, 2482
2496
Stuhlfath, W., . . . . . 755
Sturgeon, M., . . . . . 3134
Sturm, A., . . . . . 72
Sturm, J., . . . . . 2093
Stutz, U., . . . . . 792, 2598
Stuyt, J., . . . . . 2393
Styger, P., . . . . . 1121
Suñol, Gr. M., . . . . . 2197, 3361
Sweet, A. H., . . . . . 3117
Symons, Th., . . . . . 3115bis-6
Szentivangi, R., . . . 171, 2544
Szunyog, Fr., . . . . . 2949, 2964

## T

Tait, J, . . . . . 2043
Tangl, M., 59, 1699, 1736-8, 1934, 2975
Tarani, F., . . . . . 3313
Taranti, U., . . . . . 1552
Tarducci, F., . . . . . 3314-5
Tattevin, G., . . . . . 1488
Tauzin, . . . . . 2317
Taylor, Th., . . . . . 1324
Tenckhoff, P, . . . . . 1885
Terret, V., . . . 1408, 2244, 2320
Terrier, H., . . . . . 909
Thaler, A, . . . . . 1570
Thaner, Fr., . . . . . 1788
Theele, J., . . . . . 1926, 3073
Thellier de Poncheville, . . . 2386
Thelliez, C., . . . . . 941, 1403
Théodore, E., . . . . . 2276
Thielepape, O., . . . . . 1638
Thomas, E., . . . . . 375
Thompson, A H., . . . 457*, 3128
Thompson, J. W., . . . . . 2565
Tietze, H., . . . . . 491*-2*, 2127
Tillière, N., . . . . . 522, 678
Timm, L., . . . . . 1392
Tison, G., . . . . . 272
Tixeront, J., . . . . . 42
Tonelli Fr., . . . . . 591
Torelli, C. L., . . . . . 1210, 2434
Torelli, . . . . 1537, 2426 3325
Toso, A., . . . . . 3027
Touchet, (Mgr), . . . . . 92, 94
Tougard, A., . . . . . 1078
Tourneur, V., . . . . . 903, 1085
Tournier, . . . . . 957, 997
Tournouer, V. H., . . . . . 91
Tout, F., . . . . . 2056, 2061
Traber, Fr. X., . . . . . 3072
Tragella, G. B., . . . . . 2959
Traube, L., . . . . . 2998, 3262
Traug, . . . . . 108
Trelcat, E., . . . . . 313
Trezenem, E., . . . . . 2331
Trilhe, J., . . . . . 2712
Trilhe, R., . . . . . 637, 1132
Troïtzky, S., . . . . . 733
Turner, C. H., . . . . 2044, 2063-4
Turner, G., . . . . . 2042
Turner, W., . . . . . 85, 89
Twickel, A. v., . . . . . 286

## U

Ubald d'Alençon, . . . . . 1260
Uhlirz, K., . . . . . 487*, 894
Ulrich, A., . . . . . 1863
Uttenweiler, J, . . . . . 3051
Uzureau, F., 258, 269, 528*, 647-8
1394, 2226, 2680, 2870, 3202-3

## V

Vaccari, Ap., . . . . . 2907
Valery-Radot, R., . . . . . 2367
Van Cappel, . . . . . 350
Van Cauwenbergh, P., . . . . 1186-7
Van den Gheyn, . . . . . 1361
Van der Linden, H., . . . . . 1237
Van der Swaelmen, L., . . . . 2691
Van Doninck, B., . . . . 685, 1123
Vandromme, M., . . . . . 657
Van Haver, U., . . . . . 900
Vannerus, J., . . . . . 1371
Van Rhijn, C. H., . . . . . 345*
Vansteenberghe, E., . . . . . 1665
Van Swygenhoven, Ch, . . . . 547
Varkonyi F, . . . . . 2617, 2918
Vasicek, E., . . . . . 115
Vaughan, . . . . . 2077
Vauthier, G., . . . . . 1465
Velter, F., . . . . . 2527-8
Vendel, H., . . . . . 3199

Digitized by Google

Vendryes, J., . . . . . 631
Venturi, L., . . . . . 411
Verkade, W., . . . . . 1903, 3069
Vernier, G., . . . . . 2349
Vernier, J J., . . . . 645, 2265
Vetter, F., . . . . . 2011
Veuillot, Fr., . . . . . 3260
Vicard, A., . . . . . 2238
Vidal, A., . . . . . 376
Vidal, J. M., . . . . . 641, 2649
Vidier, A., . 352, 511*, 1375, 1479
Vielhaber, A., . . . . . 1684
Vigo, P., . . . . . 1017
Villain, P., . . . . . 1491
Villanueva, A., . . . . . 2213
Villecourt, L., . . . . 2899, 2901-2
Villedieu, . . . . . 2237
Villemagne, A., . . . . . 2636
Vinaccia, A., . . . . . 3303
Vincent de Peralta, . . . . 2924
Vinyolas y Torres, V., . . . 916
Viple, J., . . . . . 315, 1435-6, 2256
Viré, A., . . 282, 532, 942, 1404
Virey, J., . . 295, 1418, 2234, 2247, 3221
Visart de Bocarmé, A., . 2175, 3164
Vismara, S., 835, 1030, 1170 bis, 1173-4, 1908, 2880
Vitaletti, G., . . . . . 2421-2
Vittoni, V., . . . . . 716
Vivell, C., 381*, 790, 1003, 1247, 1683, 1703, 1754, 1800-2
Voegelin, M., . . . . . 1286
Voigt, K., . . . . . 954, 1641
Voit, O., . . . . . 1976
Vollmar, J., . . . . . 434*
Vonderan, J., . . . . . 1301
Vuagneux, H., . . . . . 546
Vykoukal, E., . . . . . 837

## W

Waagen, H., . . . . . 892
Waas, A., . . . . . 1057
Wackernagel, M., . . . . . 423-4
Waddington, Fr., . . . . . 2031
Wäger, Fr., . . . . . 2524
Wagner, G., . . . 128, 134, 176
Wagner, H. F., . . . . . 1667
Wagner, J., . . . . . 229
Wagner, K., . . . . . 493*
Walberg, E., . . . . 3130, 3132
Walde, B., . . . . . 1662
Waldner, E., . . . . . 3252
Wallis Budge, E. A., . . . . 1191
Walsh, J. J., . . . . . 3317
Walsh, M. D., . . . . . 1027
Walter, T. L., 151, 353, 2579, 2637, 2674-5
Walter, V., . . . . . 2622
Waltzing, J. P., . . . . . 1938-9
Wampach, K., . . . . . 2179
Waquet, H., . . . . 101, 2801
Wartmann, H., . . . . . 629
Wasmann, E., . . . . . 795
Watrigant, H., . . . . 1826, 1828
Weber, Fr., . . . . . 1354
Weber, P., . . . . . 165
Webster, R., . . . . . 3142
Wehrmeister, C., . . . . . 1996
Weihmayr, W., . . . . . 1893
Weinert, E., . . . . . 3007
Weingartner, J., . . . . . 689
Weise, G., . . . . . 3081
Weiss, K., . . . . . 1284
Weiss, N., . . . . . 1155
Weissbrodt, J., . . . . . 2663
Weizsaecker, P., . . . . 1304, 3083
Wellstein, G., 518, 2690, 2708, 2713, 2742-3, 2770, 2772, 2774-5.
Welz, J., . . . . . 1305
Wenke, G., . . . . . 177
Wenzel, A., . . . . . 1944bis
Werdermann, G., . . . . . 776
Werner, A., . . . . . 1148
Werner, H., . . . . . 2548
Werner, J., . . . . . 3102
Wessner, P., . . . . . 1725
Westenholz, E. v., . . . . . 475
Westlake, H. F., . . . 2052, 3137
Weyman, K., . . . . . 1207
Whitman, W. F., . . . . . 3033
Whitney, P., . . . . 870, 1780
Wickersham-Crawford, J P., . 390*
Widmann, B., . . . . . 2746
Wiebel, R., . . . . . 1946
Wieczorek, G., . . . . . 1635
Wiederhold, W., . . . 920, 3217
Wieland, B., . . . . . 2745
Wieser, Th., . . . . . 486*
Willemsen, G., . . . . . 494*
Williams, L., F. R., . . . . . 2051
Willibald, . . . . . 1734
Willwersch, M., . . . . . 448*
Wilmart, A., 175, 396, 541*, 751, 950, 989, 1190, 1236, 1397, 1522, 1605, 1762, 1773, 2705, 2900, 3222
Wilmotte, M., . . . . . 1769
Wilson, H. A., . . . . . 1708, 2973
Wilson, J. A., . . . . . 1627
Wilson, J. M., . . . . . 2067-8
Wilton, R. C., . . . . . 2089
Wintera, L., . . . . . 2188
Wintruff, W., . . . . . 1873
Woelfflin, H., . . . . . 1984

Digitized by Google

Wolf, O., . . . . . 1806, 1900
Wolff, W., . . . . . 129, 343*
Wolfsgruber, C., . . . . 223, 1276
Wolkan, R., . . . . . 898
Wolter, Em., . . . . . 451
Wonisch, O., . 896, 1357, 1892, 2108
2118, 2457, 3155
Woodruff, C. E., . . . . . 204
Woolley, R. M., . . . . . 3124
Workman, H. B., . . . . . 730
Wuescher-Becchi, S., . . . . . 2547
Wulzinger, K., . . . . . 1618
Wülk, J., . . . . . 1876
Wulstan, R., . . . . . 1854
Wunderlich, C., . . . . . 1268
Wutke, K., . . . . . 1157
Wymann, E., . . 442, 444, 2474,
2499, 2503, 3340

## Y

Ybarra y Rodriguez, L., . . 919
Yernaux, J., . . . . . 502*-3*

## Z

Zak, A., . . . . . 1348
Zanelli, A., . . . . . 1264
Zeller, . . . . . 174
Zeller, A., . . . . . 506
Zeller, Fl., . . . . . 2827, 2829
Zeller, J., . . 166, 193, 396*, 843-4
1894, 2110
Zeller, L., . . . . . 3157
Zeller, U., . . . . . 1184
Zeller-Werdmüller., H., . . . 2549
Zibermayr, I., . . . . . 1349, 2110
Ziegler, F., . . . . . 1997
Zimarino, J., . . . . . 2446
Zimdars, G., . . . . . 1636
Zimmermann, H., . . . . . 1368
Zingeler, K. T., . . . . . 137
Zobel, Fr., . . . . . 862
Zoepf, L., . . . . . 1741
Zoepfl, Fr., . . . . . 1830, 1978
Zombi, M., . . . . . 1080
Zucchetti, G., . . . . . 1014, 3330

Digitized by Google

# II. — TABLE DES MATIÈRES [1]

## A


Abbatia, . . . . 740, 1194, 1640
Abbayesroyales 1641; impériales 1883-84 4 ; nullius 1642 ; voir : exemption.
Abbert (s. d. Arnoul), abbé de Ter Doest O. Cist., . . . . . 2644
Abbeval-Beaulieu (France), O.S.B. 3215
Abbon de Fleury, . . . . 3002
Abdinghof (Westphalie) O. S. B. 867, 1885
Abélard 84-5, 300, 789, 1252, 1805 2933-4.
Aberconwy (Ecosse), O. Cist., 872
Abingdon (Angleterre), O. S. B. 459*, 1336, 3115.
Abraham, moine égyptien, . . 1186
Abterode (Hesse) O. S. B. . . 129
Achel (Belgique) Trappe ; abbé : Lans, 2665.
Acquafredda (Italie), O. Cist. 1009, 2666
Acquanegra (Italie), St Thomas, O.S.B. 1009.
Adalbert (S.) . . . . . 1776
Adalbert, prévôt de Corbie O.S.B. 1919
Adélard de Bath, . . 791, 2038
Adelin (S.) de Crespin, O.S.B., 313
Adeline de Fontaines, abbesse de Tart, O. Cist., . . . . . 2659
Adémar de Chabannes, . . . 83
Adilbert, prieur de St Ulric d'Ausgbourg, . . . . . 3065
Adinolphe, abbé de Farfa, . . 3312
Admont (Styrie), O. S. B. 225, 482*, 892, 1350, 2094, 3151 ; MSS., 1799 2095 ; abbé : Engelbert.
Adrévald de Fleury, . . . 1773
Aduard (Hollande), O Cist., 1075, 2576 2667.
Aelfric, abbé d'Eynsham, 207, 746, 1336; œuvres : 1241, 1777
Aethelwold, . . . . . 2037
Aetheria, v. Ethérie. . . . .
Afflighem (Belgique) O.S.B. 233, 900-2, 1359, 2139-41 ; v. Cambier, Croy, Estrix, Heigl, Taye ; Basse-Wavre.
Agathe, abbesse du Nouveau-Bois, O. Cist., . . . . . 2789
Agaune (Suisse), . . . . . 1561
Agen (France), St Maurin O. S. B. 1391
Agius de Corbie, . . . . 1920 2993
Agnès, abbesse de Messines, O.S.B. 501*
Aignherr (Joseph), O. S. B . . 2005
Ainay (France), O. S. B., 266, 930, 3198
Aindorffer (Gaspar), abbé de Tergernsee, 1665.
Alton (France), O. S. B., . . 931
Alais (France), monastères, . 341
Alaon (Espagne), O. S. B., . . 2192
Alardo, abbé de Clervaux, . . 2178
Alasu (Espagne), O. S. B., . . 3181
Alatri (Italie), St Sébastien, O. S. B. 2406
Albenga (Italie), O. S. B., . . 1520
Albert de Bonstetten, . . . 623
Albert d'Oberaltaich, . . . . 386*
Alcuin 61-2, 361*-2*, 769, 2933; œuvres 1235-6, 1753-4, 2984.
Aldhelm . . 767, 1238, 1748-50
Aldegonde (S.) abbesse de Maubeuge, 1228.
Aldersbach (Bavière), O. Cist., 2668 ; necrol., 2093.
Aldric (S.), abbé de Ferrières, 1240, 1759
Alençon (France), St-Gilles, O. S. B., 1450.
Alexandre du Mont Cassin, . 1814
Alfanus, . . . . . 373*, 785
Alferius, abbé de Cava . . . 400
Alger de Liége, . . . . . 3023
Alix et Alide : de Schaerbeek ; — abbesse de St-Gilles à Munster ; — abbesse de Valduc, — de Trebnitz ; — mère de S. Bernard : — de Langwaden, O. Prem., . . . . 2660
Aliotti (Jérôme) O. S. B., . . 2407


1. O. S. B. = Ordre de S. Benoît.
O. Cist. = Ordre de Cîteaux.
O. Clun. = Ordre de Cluny.
O. Cam. = Ordre de Camaldule.
O. Cél. = Ordre des Célestins.
O. Oliv. = Ordre des Olivétains.
O. Silv. = Ordre des Silvestrins.
O. Vall. = Ordre de Vallombreuse.

Digitized by Google

Allard (Antoine et Pierre), O. S. B., 927
Allemagne, évangélisation, 870, 3057 ; liste des monastères O.S.B. et O.Cist., 1859, 1860.
Allodi (Leon), abbé tit. O. S. B., . 2461
Almenesches (France), O. S. B., 3199
Alophe (Lucien), O. S. B., . . 522*
Alpirsbach (Wurttemberg), O.S.B., 415*, 1945.
Alsace, monastères, 128, 2221, 3193
Altenburg (Autriche) O. S. B., 2093
Altzella (Saxe), O. Cist., . . . 1871
Amand (S.), . . . . . .761, 2972
Ambierle (France), O. Clun., . 2224
Ambroise (S.), . . . . . 1583
Ambronay (France), O. S. B., 2318
Amédée (S.) de Clermont, O. Cist .2643
Ameil de Schoonhoven, abbé de Saint-Trond, . . . . . 1199
Amérique, collèges O. S. B., 868
Amesbury (Angleterre), O. Fontevrault, . . . . 1167, 1337
Amorbach (Franconie), O. S. B., 133 416*, 843, 1886-90 ; liste des abbés : 1888.
Ampleforth (Angleterre), O.S.B., 476*; Mgr Hedley, 2070-80 ; nécrol., 2081.
Auchin (France), O. S. B., 1392, 2225
Andechs (Bavière), O. S. B., 135, 3063
Andelfinger (Edouard) O. S. B., 409*
Andenne (Belgique), . . . . 903
Andlau (Haut-Rhin), O. S. B., 134
Andoyer (Raphael), O. S. B., 3297
André (Emmanuel), O. Oliv., 2866
Andres (France), O. S. B., . . 3200
Angehrn (Benoît), abbé de Neresheim, 1967
Angers (France) monastères 3201 ; Fidélité, O. S. B., 2321 ; Lesvière, O. S. B., 3202 ; Ronceray, O. S. B., 270, 529*, 1394, 3203; St Aubin, O.S.B., 268, 528*, 932, 1393, 2226-7, 2936; St. Nicolas, O.S.B., 269, 2936; abbé: Jean ; St Serge, O. S. B., . . 2936
Anghern (Béda), abbé de St Gall., 3346
Angilbert, abbé de St-Riquier, . 998
Angleterre :apostolat bénédictin 870 ; origines monastiques 2033, 3114-5; anciens monastères, 457*-8*, 1325, 2030-4 ; monastères Clunisiens 296, 303 ; prieurés O. Fontevrault, 1165 ; prieurés étrangers 3120 ; moralité 3118-9 ; réformes 3115 bis ; écoles, 2034 bis ; culture, 871; bibliothèques anciennes, 872 ; suppression, 2035 ; martyrs de Tyburn, 2036; peste noire, 3121; monastères Anglais sur le continent, v.: Bruxelles, Lamspringe, Paris; monastères O. Cist., 1072 — Congrégation anglaise, 873, 1326, 3140 ; v. : Card. Gasquet, Mgr Hedley.
Angoulème (France) St Cybard O.S.B. 1395.
Anhausen (Wurttemberg), O. S. B., 135, 415*.
Aniane (France), O.S.B., 271, 920 1396; mais. dép., v. Gellone, Puechabon.
Anjou, monastères . . . . 2222
Anschaire (S.). .363*, 1764-5 2994-5
Anségise, . . . . . 1755
Anselme (S.), . . . .88-90, 784, 1249-51, 1799, 3018-22.
Anselme de Lucques, 1778, 1788, 3012
Anselme de Nonantule (S.), . . 390
Anselmi, administrateur de Clairac 537*
Anstrude (S.) abbesse de Laon, 1231
Antheaume (Dom A.) O. S. B. . 522*
Antioche (Syrie), Ste-Croix de Carpita O. S. B. . . . . 610
Antoine (S.) ermite, 2, 1188-90 1595-6
Antonelli (Antoine) abbé de Fabiano 824.
Anvers (Belgique), St Sauveur, O. Cist. 1085
Anzy-le-Duc (France), O. S. B., 2228
Apophtegmata patrum, . . . 5
Aquila (Italie), Sainte Croix, O. S. B. 1521.
Aragon, Congrégation O. Cist., . 2570
Arbroath (Ecosse), O S. B., . 1323
Archbois, . . . . . 1622
Architecture monastique, 21, 291-2, 299, 304, 314, 317, 341* 422*-3*, 433*, 437*, 445*, 574, 741, 854, 858, 1420, 1471, 1880, 1928, 1945, 1957, 1997, 2053, 2101, 2151, 2521, 2538-9, 2581-5 2671, 2741 2804, 2830-2, 3074, 3081, 3084, 3088, 3100-1, 3139, 3251, 3256, 3303 ; école de Hirsau, 437, 858, 1945 ; architecture cistercienne, 504, 508, 636, 2581-5.
Ardchattan (Ecosse), O. Val des Choux, 1323.
Ardorel (France), O. Cist., . . 2669
Arezzo (Italie), O. S. B., . . 2407
Arlanza (Espagne), O. S. B., . . 507*
Arles (France), St-Césaire, O. S. B., 3242.
Arnac (France), O. S. B., . . 2229
Arnauld (Angélique), abbesse de Port-Royal, . .522*, 682, 2796-7
Arnoldstein (Carinthie) O. S. B., 1519
Arnoul, év., de Semgallen, O. Cist., 468
Arnould (S.) . . . . . 503*

Digitized by Google

Arnsburg (Hesse), O. Cist., . . 2670
Arolsen (Westphalie), O. S. B., . 132
Arras (France), St Vaast, O. S. B., 272 2230 ;abbé : Sarrazin.
Asbach (Autriche) O. S. B., nécr., 2093
Ascèse. v. : vœux, 727, 2925-6 ; pauvreté, 728-9, 1655-6 ; mystique, 1581bis, 1655-6, 2622-4, 2808, 2923-4; v. S. Bernard, Ste Gertrude, Jean de Kastel, Louis Barbo, Cisneros, Louis de Blois.
Ascoli, Piceno, (Italie), O. S. B., 3304
a Specha (Placide) 617, 2479-80
Aster (Pirmin), O. S B. . . . 2519
Astino, (Italie), O. Vall., . . . 1009
Aszon, abbé de St Michel en l'Herm., 1490.
Ath, v. Termonde.
Athanase (S.) . . . . . 1596
Au (Suisse), O. S. B., . . . . 2494
Aubazine (France),St Etienne, O. Cist., 1086.
Auberive (France), O. Cist., . . 1087
Aubigny (France) O. S. B., . . 2231
Aubin (Dom), O. S. B. . . . 1481
Augner (Alphonse), abbé de Muri-Gries, 627.
Augsbourg ; diocèse: monastères 135 ; St Etienne, O.S.B., 135, 417*, 1891-3; nécr. 3064 ; St Nicolas, O. S. B., 135, Sts Ulric et Afra, O. S. B., 135, 1283, 1894, 1978, 3065-6; abbés. Melchior, Uodescalc.
Augustin (S.), . . .1583, 1619-21
Augustin (S.) de Cantorbéry, . 54bis
Aula Dei ( Hollande), Godshof ou Nyekloster, O. Cist., . . . . . 2576
Aulne (Belgique), O. Cist., 488, 642-3, 1922, 2671-2.
Aura (Bavière), O. S. B., . . . 1804
Autriche, monastères, 1348, 2091 ; Basse-Autriche, 891 ; réformes 223, 1349; monastères O. Cist., 2571-2 ; héraldique, 890.
Autun (France): St-Andoche, St-Jean, le Grand O. S. B., 3242 ; St Martin, 3047 ; m. dép. v. Anzy-le-Duc, St Pierre-le-Moûtier.
Auvergne, province O. Clun., . 2246
Auxerre (France), St Germain O. S. B. 1195 ; MS. 1397.
Auzon (France) O. S. B. . . 3242
Avellane (Italie) m. dép., v. Badicroce
Aversa (Italie), Saint-Laurent O. S. B., 395.
Avezoete, abbesse du Nouveau-Bois, 2789.
Avignon (France), Ste-Catherine, O. Cist, 2673 ; St Laurent, O. S. B. 351.
Avoueries, . . . . . 1196–7
Aybert (S) de Crespin, . . . 313
Aywières (Belgique), O. Cist., 644, 1922

## B

Babenstuber (Louis), O. S. B. . 1263
Bachinger (Placide), O. S. B.. . 2136
Back (Everard), pr eur de St-Sauveur à Anvers, O. Cist., 1085.
Badicroce (Italie), O. S. B., . 1010
Bages (Espagne) O. S. B. . . 3183
Bagno (Italie) S. Maria O. S. B., puis O. Cam., 707; S. Lucia, O.Cam., 707.
Baillehache (Jean) O. S. B. . . 1401
Baillet (Louis) O. S. B. . . . 812
Baindt (Wurtemberg) O. Cist. 2674-5
Baja (Hongrie) college O. Cist. 1148
Baker (Aug.) O. S. B. . . . 3141
Balmerino (Ecosse) O. Cist. 633, 1323
Bamberg (Bavière), Michelsberg, O. S. B., 418*; Ste Marie et St Théodore, O. Cist., 2676.
Banyoles (Espagne), O.S.B., . . 2193
Banz (Bavière), O.S.B., 1896-7
Barbezieux (France), O.S.B., . 273
Barbo (Louis) O. S. B. . . . 1826
Barcelone (Espagne), St Antoine et Ste Claire, O. S. B., . . . . . 916
Bardos (Remi), archiabbé de Pannonhalma, 2401.
Bari (Italie), St Benoît, Ste Scholastique, O. S. B., . . . . . 3303
Barletta (Italie), O. S. B., . . 3303
Barnoldswick-in-Crawen (Angleterre), O. Cist., . . . . . 2569
Baron (Maur), O. S B. . . . 613
Barré (Jean) O. S. B. . . . 2342
Bartolomeo della Gatta, O. Cam. 553
Basile (S.), . . . . . 9, 734
Basingwerk (Angleterre) O S.B., 872
Basse-Wavre (Belgique), O.S.B., 3160
Bath (Angleterre), O.S.B., 1339,2040 ; v. Adélard de —.
Bathilde (S.), . . . . . 1224
Battle (Angleterre), O.S.B., . . 2041
Baudouin, archevêque de Cantorbéry, O. Cist., . . . . . 474
Baudri de Bourgueil, . . . . 788
Baulaur (France), O. Fontevrault, 712
Baume (France), O.S.B., . . . 1195
Baumgartenberg (Autriche), O. Cist., 2093, 2677.
Bavière : monastères, 411*-3*, 1277-8 ; bibliothèques monastiques, 3058

Digitized by Google

Beanly (Ecosse), O. du Val des Choux, 1323.
Béatrice abbesse de Messines, 501*, 2428
Beaubec (Normandie), O. Cist., . 645
Beaulieu (France), O. Cist. . 2678
Beaulieu-les-Loches (France), O.S.B. 274, 1398.
Beaumont (France), O.S.B., . . 933
Beaumont-le-Roger (France) O. S. B., 275
Beaumont-lez-Tours (France), O. S. B. 2232, 3204 ; abbesse : de Béthune.
Beaumont sur Oise (France) OSB.,3205
Beaupré (France), O. Cist., 646, 2679
Beauvais (France), St Paul, O. S. B., 934.
Beauvron, abbé de Mas d'Axil, 1455
Bec (Le-)(France), O. S. B., 935, 1388, 2043, 2344, 2347, 2936 ; abbés: Lanfranc, S. Anselme; m. dép., Conflans.
Becker (Notger), O. S. B,. . . 1955
Bède (S.), 57, 2980-1; œuvres, 58, 360*, 1744.
Beer (Etienne), O. S. B. . . . 2519
Béguines, . . . . . 2613
Behrens (Paul) O. S. B. . . . 2028
Beinwil (Suisse), O.S.B., . . . 2472
Belgique : élections abbatiales . 232
Beligna (Italie), O. S. B., . . . 1519
Bellaise (Julien). O. S. B. . . 2305
Bellefontaine(France), Trappe, 647-8, 1110, 2680 ; abbé, Guillaume.
Bellinzona (Suisse), collège O. S. B., 2473-4.
Belmont (Angleterre), O. S. B., 476*, 1340, 2082, 3140.
Belmont (Etats-Unis) 194, 2024bis; abbé: Haid.
Belmont (France) O. Cist., . . 2681
Benediktbeuern (Bavière), O.S.B., 135-6
Bénévent (Italie), Ste Sophie O.S.B., 1216, 2233, 2436.
Benoît (S.), vie 1201-3, 1211, 1669-77, 2940-1, 2952 ; iconographie, 28, 1205, 1211, 1690, 2938, 2965; médaille, 40, 754, 1691-3, 2966 · culte, 1210, 2964, v. : Liturgie bénédictine.
— Règle 35-8, 347*-8*, 751, 1206-7, 2957; traductions allemandes 1209, 1687-9, 2953, traduction espagnole 349* ; trad. italienne 2954 ; trad. polonaise, 750; trad. portugaise, 39 ; commentaires, études 349*, 1212-4, 1678-86, 2955-63; esprit, 337*-9*, 738, 1183, 2916-8 ; v. mystique; observance par Clarisses 340*.
— Ordre bénédictin: 19, 1625-34, 2920-2 ; annales : 16,336*-7* ; développement, 1204; réformes, 249, 514*; aux XI-XII ss. 15.
Constitution 13; v. : Primat, chapitres généraux, visites canoniques. 749, constitutions, coutumes, exemption, élections, profession, action civilisatrice 1643 ; missions 30 ; influence dans les arts 1205, voir : architecture, écoles, universités, études, travail; charité monastique, 985, 1649 ; voir liturgie ; héraldique, numismatique, sigillographie statistique 17.
— Anciennes congrégations ; voir : Avellane, Bursfeld, Bretagne, Chalais, Chezal-Benoît, Claustrales, Cluny, Ecossais, St-Maur, St Vanne.
— Congrégations modernes ; voir : Amérique, Autriche, Angleterre, Bavière, Beuron, France, Hongrie, Mont-Cassin, Subiaco.
Benoît XII, O. Cist., 476, 641, 2647 - 50
Benoît d'Aniane, (S.) . . 1747, 2989
Benoît de Peterborough . . . 3130
Benoît de Soracte, . . . . . 3330
Benziger (Bernard), O. S. B. 1273, 1567.
Benzler (Willibrord), év. de Metz, O.S.B. 3070.
Berardenga (Italie), O. Cam., . 2858
Berenger de Eril, cardinal-év. de Barcelone O. S. B., . . . . . 2198
Bergame (Italie), S. Grata O.S.B. 1009
Bergeggi (Italie), O.S.B., . . . 2408
Berger (Charles Henri) O. S. B. . 2357
Bergmayer (Albert), O. S. B.. . 2519
Bernay (France) O.S.B. . . . 3206
Bernard (S ) 469-71. 637-9. 2614 - 26
Bernard, abbé du Mont-Cassin 2438
Bernard de Chartres . . . 2934
Bernard (B.) abbé de Grandselve, O. Cist. 2726.
Bernard Noricus . . . . . 2100
Bernard (S.) Tolomei. . 718-9, 1169
Bernard de Waging, O.S.B. 1665-6, 3043
Bernten (Henri) abbé de Marienrode, O. Cist.. . . . . 517
Berry, monastères . . . . 251
Bertels (Jean) abbé d'Echternach 248
Berthereau (Dom), O. S. B. . 2342bis
Bertile. abbesse de Chelles . . 1230
Bertini (Umberto), O. S. B. . 2362
Bertold (B.) abbé d'Engelberg 1569
Bertold de Falkenstein, abbé dé Saint-Gall, . . . . . 1572

Digitized by Google

**Bertrand** I de Colombier, abbé de Cluny, . . . . . 2248
**Bertrand** (Malachie), O. Cist , 522, 678
**Berzé**-la-Ville (France) O. Clun., 2234
**Besse** (Jean-Martial), O.S.B, 2367-9, 3298
**Bessel** (Godefroid) abbé de Göttweig, 115-6, 1351.
**Bethleem** (Ile de Schouwen, Hollande) O. Cist., . . . . . 2683
**Beuron** (Hohenzollern), O S.B., 137-8, 1900-4; cinquantenaire 419*-20*, 831 -3; abbés: Wolter, Schober; moine: Verkade ; frères convers 3068 ; nécrol. 3070 ; école d'oblats, 834 ; institut des palimpsestes 837 ; art : 139, 140, 830, 835-6, 1284, 1905-11, 3067.
**Bevagna** (Italie), O. S. B.,. . . 2409
**Bésa**, moine d'Egypte, . . . 1186
**Bèze** (France), O. S. B., ; m. dép. : Aubigny.
— Bibliothèques monastiques, 1644–6, 1881 ; Allemagne, 1647, 1881, 3061-2 ; Alsace, 2568, 3193 ; Angleterre, 202, 872 ; Autriche, 479*, 2092 ; Bavière, 3058 ; Italie, 3301-2 ; Ex-libris, 1648 ; v. Bursfeld, Casanova, Clairvaux, Cluny, Corbie, Einsiedeln, Engelberg, Fischingen, Gorgone, Göttweig, Heiligenkreuz, Marmoutier, Mógila, Münster, Murbach, Muri, Oberaltaich, Petershausen, Pfäfers, Reichenau, Sahagun, St-Gall, St-Jean-in-Venere, Savigny, Schafhouse, Szczyzyc, Subiaco, Val-St-Lambert, Wettingen ; — manuscrits : v. Admont, Bobbio, Bursfeld, Cluny, Disentis, Echternach, Egmond, Fulda, Lorsch, Melk, Mont-Cassin, Montserrat, Orval, Reichenau, Rheinau, St-Gall, St-Ghislain, St-Lambrecht, Tegernsee, Worcester; — ex-libris, v. Einsiedeln, Engelberg,
**Bibra** (Henri de), prince-abbé de Fulda 1935.
**Biburg** (Bavière), O. S. B., 838, 1285, 1912
**Billouet** (Th.), O. S. B. . . . 255
**Bingen** v. : S. Hildegarde.
**Binzegger** (Bonaventure), O.S.B. 2502
**Birt** (Norbert), O. S. B. . . . 2088
**Bitonto** (Italie), O. S. B., . . . 3303
**Blampin** (Thomas), O. S. B. . . 522*
**Blanchard** (Dom), O. S. B. . . 2343
**Blandin** (Louis-Ambr.) O. S. B., 1382, 2344.
**Blarer** (Diethelm) abbé de St-Gall. 1064 1575.
**Blarer** (Gerwig) abbé de Weingarten, 866, 1320
**Blätter** (Rodolphe), O. S. B. . . 122
**Blattmann**, abbé d'Engelberg., . 2506
**Blaubeuren** (Wurttemberg), O.S.B., 415*, 421*, 839, 1282, 1286-7, 1913; bibliothèque : 3061 ; MS., 839.
**Blaurer** (Ambroise et Thomas), 108
**Blecke Haven** (Irlande), O. Cist., 1072
**Bleibinhaus** (Firmus), O. Cist., 2814
**Bleidenstatt** (Nassau), O. S. B., 1288-9, 1914.
**Blesle** (France), O. S B.,. . 3207-8
**Blie** (France) O. S. B., . . . 3242
**Bloemkamp** (Hollande) O. Cist., 1075, 2684.
**Blois** (Louis de -) abbé de Liessies; Speculum, . . . . . 3046
**Bobbio** (Italie), O. S. B., 1516, 1522-4, 2410-2, 3306 ; missel, 396, 3307 ; MSS 1011.
**Boil** (Bernard), 1261, 1835, 2197
**Bohême**, monastères. . . . . 2185
Congrégation O. Cist. 632, 1073, 2573
**Bologne** (Italie), S. Procule, O. S. B., ; abbé, Carboni, . . . . . 3308
**Bonaventure**. év. de Céos, O. Cist., 468
**Bonaventure** (Marie), O. Oliv., . 720
**Bonazzi** (Benoît) abbé de Cava, archevêque de Bénévent, . . 2416–7
**Boniface** (S.), 59, 765, 1237, 1729-40, 2975-9 ; correspondance, 59, 1738, 2977
**Bonimaco** (Italie), S. Marie et S. Pellegrino, O. S. B., . . . . . 392
**Bonizon** de Sutri, . . . 1792-3, 1795
**Bonlieu** (France). O. Cist. 489, 1088-9
**Bonnecombe** (France), O. Cist., 920
**Bonnefons** (Benoît) . . . . 524*
**Bonneval** (France), O. Cist., . 920
**Bonomo** (B. Jeanne-Marie) O.S.B., 1840
**Bononius**, abbé de Locedio, O. Cam., 1149, 1151.
**Bonvoust** (Charles-Jean), O. S. B 1390
**Bordeaux** (France), Ste Croix, O. S. B. 276, 920.
**Boscherville** (France) O. S. B., 530*
**Boscodon** (France) O. S. B. 936, 3215
**Bossuet** . . . . . 319, 959
**Bothon** de Prüfening, . . . 443*
**Bottenbroich** (Prusse Rhénane), O. Cist., 490.
**Bouche** d'Aigre (France) O. S. B., 277
**Boucherat** (Nicolas), abbé de Cîteaux, 2774.
**Bouchet** (France), O. Cist., . . 2685
**Boudier** (Pierre), O. S B.. . . 2353

Digitized by Google

Boulbonne (France) O. Cist., 920, 2686
Bourbon (Charlotte de), abbesse de Maubuisson, . . . . . 673
Bourbon (Jean de), abbé de Cluny, 2243
Bourbon-Busset (Blandine) abbesse de Ste-Croix de Poitiers . . . 3266
Bourges (France): St-Sulpice, O. S. B., 1399, m. ; dép. v. : Chalivoy-Milan.
Bourget du Lac (France), O. S. B , 937
Bourgueil (France) O. S. B., 2235, 2936
Bourguignon (Ignace) O. Cist., 1129
Bourigaud, abbé de Ligugé, . . 121
Bovon de Corbie, . . . . . 68
Braisch (Aurèle), abbé de Neresheim, 1967.
Brantôme (France), O. S. B., 278, 938, 1400.
Braunau (Bohême) O. S. B., gymnase 2186-7
Brauweiler (Prusse Rhénane) O. S. B., 141, 146, 840, 1915.
Braux-St-Remi (France), O.S.B., 1475
Brecon (Angleterre), St-John, O. S. B., 872
Breitenau (Hesse) O. S. B., . . 129
Breme (Italie), O.S.B., . 397, 1009
Brescia (Italie), St Sauveur et Ste Julie ; SS.-Faustin et Jovite ; SS.-Côme et Damien, O. S. B., . 1009, 3325
Bretagne, monastères, 515*; Société de Bretagne, O.S.B., . . . . . 2217
Breteuil (France), O. S. B., . . 531*
Brewnow-Braunau (Bohême) O. S. B., 2188
Brial (Dom), O. S. B.. . . . 3290
Brigl (Hilaire) O. S. B. . . . 2133
Brown (Ildephonse), O. S. B. . 2081
Bronnbach (Bade), O. Cist. . 2687
Bruckmüller (Maur), . . . . 2136
Brugeles (Dom), . . . . . 112
Bruges, voir Sparmaille
Brugora (Italie), O. S. B., . . 1009
Bruno (S.) d'Asti, œuvres, 1246, 1798
Bruno (S.) de Querfurt, . . . 1149
Brunshausen (Brunswick) O. S. B., 142
Brunswick, monastères 1279 ; O. Cist., 2574.
Bruxelles, Bénédictines Anglaises 904
Bucelin (Gabriel), de Weingarten, 1836
Buchot (Edouard) O. S. B. . 3190-1
Buchot (François) O. S. B. .828 2212
Buckfast (Angleterre) O. S. B.. 3148
Buckow (Poméranie) O. Cist., 2688
Buix (France), O. S. B. . . . 3242
Burchard, abbé de Thurtal, . . 1569
Burg-Hasungen (Hesse) O.S.B., 129
Bürgeln (Allemagne) O.S.B., . 143
Burgos (Espagne), St Jean O.S.B., 2194
Bürki (Barnabé) abbé d'Engelberg, 2504
Bursfeld (Hannovre); bibliothèque 1920; Congrégation, 144, 1879, v. : Cologne (St Martin), Corbie, Flechtdorp, Grafschaft, Laach.
Burt (Willibald et Winnibald) O. S. B. 3150
Burtscheid (Prusse rhénane), O S.B., 146, 1916, 2689, 3071 ; 1er abbé, Bx. Grégoire ; — depuis 1222, O. Cist. 491, 1090, 2690, 3071.
Burwell (Angleterre) O.S.B., . . 875
Bury (Angleterre) St-Edmonds, O. S. B., 460*, 3122-3 ; abbé, Samson de Tottington.
Butzbach (Jean), O. S. B., 388*, 1827
Byland (Angleterre), O. Cist., . 2569

## C

Cadouin (France), O. Cist., . . 649
Cadulf (Bx.) abbé de Vaucelles, . 2842
Caen (France), St Etienne, O. S. B., 279-80, 939, 1381, 1401, 2236, 3208 ; Trinité, O. S. B., 1381 , 1402, 2237, 2347, 3209.
Cairate (Italie) O. S. B., . . . 3316
Caldey (Angleterre) O.S.B., 461*-70, 876-81, 1341.
Calligraphie, . . . . 1541, 3062
Calmet (Dom), O.S.B., . 265, 2358
Calvairiennes, . . . . . 2220
Calvenzano (Italie), O. Clun., . 1009
Camaldule (Italie), 549-553, 1149, 1153, 1195, 2857 ; v. : St Romuald ; Ordre, 1195; Monastères en Autriche, 1348; v.: Berardenga, Pratovecchio, Sassoferrato, Volterra.
Camarthen (Angleterre) O. S. B., 872
Cambier Odon, O.S.B. correspondance, 902.
Cambrai (France), St Sépulcre, O. S. B., 476*, 940-1, 1403, 3210.
Cambre, v. : La Cambre.
Cambron (Belgique) O. Cist., 2693 ; abbé, v. Fastré ; MSS. 2692.
Camp (Prusse) O. Cist., . . . 2695
Campbell (Ildephonse), O. S. B., 2088
Campita (Josèphe-Marie), . . 402
Camprena (Italie), O. Olivet., . 723
Camuzet (Dom), O. S. B., . . 2271
Candide Wizo, . . . . . 2933
Canossa (Italie), O. S. B.,. . . 3308
Cantorbéry (Angleterre,) St-Augustin, O. S. B., 2042, 2068, 3115, 3125 ; bé-

Digitized by Google

nédictional, 3124 ; Christ-Church, O. S. B., 204-6, 882 ; m. dép. v. : Dumferline.
Capestrano (Italie), v. St-Pierre ad Oratorium.
Capofaro (Italie) O. S. B., . . 2413
Capoue (Italie), St Laurent, O.S.B., 398

Carboni (Barthélemy), abbé de Canossa, puis de St-Procule de Bologne 3308
Cardeña (Espagne), O. S. B., . 2195
Cardinaux, 23 ; — protecteurs de l'Ordre des Olivétains. . . . . 2864
Carennac (France) O. S. B., 282, 532*, 920, 942, 1404, 3211.
Carew (Maur), O. S. B. . . . 2081
Carlier (Maxime), Trappiste, . . 2657
Carnot (Maur), O. S. B. . . . 618
Carobbi (Maria Cristina), abbesse de Pistoie, . . . . . 3322
Carpita, v. Antioche.
Cartignano (Italie) O. S. B... . 392
Casamari (Italie), O. Cist. 2696-7
Casanova (Italie), O.S.B. ; bibliothèque 3301.
Casanova y Trias (Rosendo), abbé titul. de Ste Cécile de Montserrat, . 2202
Casauria (Italie), O. S. B., 399, 1525-6
Casier (Hubert), O. S. B., . . .2170
Cassant (Joseph), O. Cist.. . . . 481
Cassien, . 332*, 1622-3, 2909
Cassiodore, 34, 1216, 1694-5, 2949-50
Castel (Bavière), O. S. B., v. Kastl.
Castel y Borras (Manuel), . 829
Castres (France), O. S. B., . . 920
Catane (Sicile), St-Nicolas l'Arena, O.S.B. 1012.
Cava (Italie) O. S. B., 391, 400, 585-6, 1527-8, 2414-5, 3309-10 ; nécrologe, 2415-6 ; abbé : S. Pierre, v. Bonazzi.
Caverswall Castle (Angleterre) O.S.B., 1345.
Ceillier (Remi), O. S. B., . . . 264
Célestin V, (S.) . . . 710-1, 2862
Célestins, monastères en Autriche, 1348 ; v. Oybin.
Ceolfrid, . . . . . 359*
Cercamp (France), O. Cist., . 650
Cérisy (France), O. Clun., 2236, 3212 ; abbé, Robert.
Cerreto (Italie) O. Cist., 494, 651, 1009
Cervara (Italie) O. S. B., . . . 1535
Césaire d'Heisterbach, . 473, 2631-4
Cesena (Italie), O. S. B., .587, 1529-31
Chaalis (France), O.Cist., 495, 2698-2700
Chagny (France), O. S. B., . . 1475
Chaise-Dieu (France), O. S. B., 284, 943, 2238, 3213-4 ; influence en Italie, 584
Chalais (France) O. S. B., liste des abbés, 3215 ; ordre, 2239, 3215.
Chalivoy-Milon (France), O. S. B., 2240
Châlon-sur-Saône (France), O. S. B., 285, 533*.
Chancerelle (Robert), . . . 127
Chant grégorien, 82, 1800-2, v. Guy d'Arezzo, Liturgie.
Chapitres provinciaux, O. S. B., 554, 2068 ; O. Cist., 2590-1 ; v. Bohême, Congrégation
Charité-sur-Loire (France), O. Clun., 1405, 2241, 3216.
Chariton (S.) . . . . . 332*
Charlieu (France), O. Clun., 292, 945, 1422, 2242, 2248.
Chartres (France), St Père, O. S. B., 534*-5*
Chartreuve (France), O. S. B., . 956
Chelles (France), O. S. B., 946; abbesse, v. S. Bertille.
Chemnitz (Saxe), O. S. B. . . 1871
Chesnel (Raymond) O. S. B., . . 2372
Chester (Angleterre), O. S. B., 2038, 2043 ; coutumier, 24.
Chevalier (Henri) O. S. B. . . 2353
Chezal-Benoît (France), O. S. B., 1406, 3217
Chiaravalle della Columba (Italie) O. Cist., 496, 652, 1009, 1516, 2701, 3316.
Chiari (Italie) O. S.B., 3311; nécrologe, 3171-4.
Chiemsee (Bavière) 144bis
Chimay (Belgique), Trappe. . . 2657
Chirac (France), O. S. B.,. . . 920
Cholsey (Angleterre) O.S.B., . . 1336
Chorin (Brandebourg), O. Cist., . 497
Christian (Sigefroid), . . . . 2121
Chrodegang (S.), . . 762-3, 1746-7
Chypre, monastères. . . . . 610
Cîteaux, histoire, 2553, 2563, 2703-4 ; abbés, v. Boucherat, Conrad d'Urach, de Bie, S. Etienne Harding, Fastré, Gérard, Lambert ; titre de l'abbé, 2702
Ordre, 462 suiv. ; 632 ss. ; 1067 ss. ; 1195-6 ; 2550 ss. ; organisation, 462 ; chapitres provinciaux 632, 1073, 2571-3, coutumes 2606-12; exemption 464 ; immunités, 1069 ; bullaires, 2589 ; art, 1067 ; architecture, 504, 508, 636, 2581-5 ; liturgie, 465, 637, 1070; hospitalité, 1068 ; aumônes 2587 ; noviciat, 466 ; papes, cardinaux, évêques O. Cist., 468bis ; hagiographie, 2604; moines, voir Baudouin, archev.

Digitized by Google

de Cantorbéry, Benoît XII, S. Bernard, Césaire d'Heisterbach, Debreyne, De But, Eugène III, Félix, S. Gertrude, Le Nain, S. Mechtilde, Otton de Frisingue, Willi; liste complète des maisons d'Allemagne 2566-7; monastères d'Alsace, 2568 ; Autriche, 1348 ; Irlande, 484; Italie, 1009 ; Lombardie, 584 ; Pologne, 485-6.
Cisterciennes, 2564 ; liste complète des monastères d'Allemagne, 2567.
Cinquemiglia (Italie), O. S. B., . 392
Cisneros (Garcia de), abbé de Montserrat, 1828, 3044-5.
Ciudad Rodrigo (Espagne), O. Clun. 508*
Civate (Italie), S.-Pietro al Monte, O.S.B., puis O. Olivet, 401, 588, 1009, 1520
Clairac (France), O.S.B., 536*-7*, 3218; abbé, Roussel.
Clairecombe, O.S.B., . . . . 3215
Clairlieu (Lorraine) O. Cist., . . 498
Clairvaux (France) O. Cist.; bibliothèque, 2705 ; abbés, v. Conrad d'Urach, Etienne de Lexinton, Fastré.
Clarius (Isidore), O. S. B. . . 389*
Clarke (Clément), O. S. B. . . 2088
Clarkson (Basile) O. S. B. . . 1331
Claude de Vert (Dom), O. Clun., 3050
Clausonne, O.S.B., . . . . 3215
Claustrales, congrégation, O.S.B., monastère, St-Cugat del Valles.
Clément VI, O.S.B., 101-2, 387*, 3036; œuvres, 1260.
Clément (Dom Charles) O. S. B. . 644
Clervaux (Luxembourg), O.S.B., 506*, 914 ; abbé, Alardo.
Clonmacnois (Irlande), . . . 333*
Cloître, 329*; clôture monastique, 330*
Cluny (France) O. S. B., 249, 286-306, 540*, 542*, 947-9, 968, 1410, 1414, 1416-8, 1421, 1430, 3219-24 ; millénaire, 286- 306, 538*, 1426, 1428 ; abbés v. Bertrand, Bourbon (de), Henri, S. Hugues, S. Maïeul, S. Odilon, Pierre le Vénérable ; Yves de Vergy ; moines, de Vert, Jean Dupin ; coutumes, 288 ; chapitres généraux, 302 ; art. 2244-50 ; bibliothèque, 3223 ; MSS. 541*, liturgie, 950 ; « Bibliotheca Cluniacensis » 2243 ; maisons dépendantes en Angleterre, 201; Auvergne, 2246, Italie, 393-4, 1009, Lombardie, 534, voir Ambierle, Berzé-la-ville, Calvenzano, Carennac, Cava, Cérisy, Charité (La), Charlieu, Ciudad-Rodrigo, Coincy, Crémone, Crossraguel, Eschingen, Fontanella, Hettiswil, Lubersac, Moissac, Nevers (St Etienne et St Sauveur), Paisley, Paray-le-Monial, Paris (collége de Cluny), Polirone, Pontida, Rodengo, Rueggisberg, St Gengoux-le-National, St Orens, Sta-Trinita di Alpi, Salles en Beaujolay, Sannazzaro-Sesia, Vertemate, Willebadessen.
Clus (Brunswick), O.S.B., . . . 145
Cluse (Italie), St Michel, O.S.B., 931, 2418; m. dép. Aiton, Isola del Cantone.
Coesfeld, v. Marienborn.
Coincy (France), O Clun., . . 952
Coise O. S. B., . . . . . 2510
Coldingham (Ecosse), O.S.B. , . 1323
Collegeville (Amérique), St John's University, O. S. B., . . . . 869
Collemaggio d'Aquila (Italie), O.Cel. 392
Collinances (France), O. Fontevr., 1168
Cologne (Prusse rhénane), monastères, 146, 841 ; St-Martin, O. S. B., 146, 422*-3*, 1917-8; St-Pantaléon, O.S.B., 146-7 1319, 1917.
Columba (S.), 48-9, 352*, 1221-3, 1713-4 2913-5.
Columban (S.), 353*-4*, 357*, 759-60, 1697, 1715-20, 2221, 2967.
Côme (Italie), S. Abondio, S. Carpoforo, S. Maria-Vecchia, O.S.B., . . 1009
Compiègne (France), St-Corneille, O.S.B. 953, 2251.
Conflans (France), Ste-Honorine, O.S.B. 2252.
Confraternités monastiques, . . 2068
Conon, évêque de Mégare, O. Cist. 468
Conques (France), O.S.B., 307, 920 ; m. dép. Peyrolières.
Conques, O. Cist., dép. d'Orval, 2679.
Conrad de Bavière (B.), O. Cist. 1077, 2635.
Conrad Bosinlother, abbé de Mondsee., 2113.
Conrad de Bussnang, abbé de St-Gall., O. S. B., 1572.
Conrad de Geissenfeld, . . . 1665
Conrad d'Urach, abbé de Villers, Clairvaux, Cîteaux, cardinal, . . 2637
Cons (France), O.S.B., . . . 308
Constable (D.), abbé de Cava., 400
Constance, monastères . . . 1864
Constantin du Mont-Cassin, . . 3317
Constantinople, St Ange et Ste Marie, de Petreio, O. Cist., . . . . 499
Constitutions, v. chapitres ; coutumes ; Catane, Salzbourg.
Conversano (Italie), O.S.B., 1013, 3303

Digitized by Google

Cookham (Angleterre), O.S.B., 1336
Corbie (France), O.S.B., 309-12, 954, 2253
Corbie (Saxe), O.S.B., 148-9, 366*, 842 1195, 1290-1, 1884, 1919-21 ; moines, v. Adalbert, Agius, Bovon, Widukind ; MSS. 1920.
Corbigny (France), O.S.B., . . 543*
Cordillon (France), O.S.B., . . 1431
Corlett (Placide), O. S. B. . 217, 1329
Cormery (France), O.S.B., . . . 2936
Cornelimünster (Prusse Rhénane) O.S.B. 146, 1641, 1922.
Corneto Tarquinia (Italie), O.S.B., 402
Corney (Wilfrid), O. S. B. . . 2087
Cortenberg (Belgique), O. S. B.. 3165
Cortolona (Italie), O.S B., . . 1009
Corvaia (Victor), évêque titul. de Tripoli, O.S.B., . . . . . 823
Courtines (Dom), O. S. B. . . 334
Courtisols (France) O.S.B., . . 1475
Coutumes des monastères anglais, 3116 de Chester, 24, 2043 ; Cîteaux, 2606-12 ; Cluny, 288, 3221-2 ; Fruttuaria, 24 ; Mont-Cassin, 2438 ; Mont St-Michel, 2281 ; Peyrissas, 559 ; St-Benigne de Dijon, 3226-7; St-Riquier, 575; St-Vanne, 387; Vallombreuse, 24.
Couturier (Matthieu), . . . . 2364
Covington (Etats-Unis), O.S.B., 195-6
Craon (France), O.S.B., . . . 809
Crema (Italie), O.S.B., . . . . 1009
Cremella (Italie), O.S.B., . 589, 1009
Cremone (Italie), St-Benoît, St-Jean della Pipia, St-Laurent, St-Pierre de Pado, St-Salvatore, O.S.B.; St-Thomas O. S. B., puis O. Oliv., St-Gabriel, O. Clun, St-Sigismond, O. Vallumb., 1009
Crespin (France), O. S. B., 313, 955 ; v. Domitien, S. Landelin, de Cuyper.
Crocefissa Veraci, O. Cam. . . 1152
Crossraguel (Ecosse), O. Clun., . 1323
Croxden (Angleterre), O. Cist., . 501-2
Cruas (France), O. S. B., . . . 1432
Culross (Ecosse), O. Cist., .633, 1323
Cupar (Ecosse) O. Cist. 633, 1323
Curiel Gutierrez (Fauste) O.S.B., 2202
Cusan (France) O. S. B. . . . 1149
Cuthbert (S.) . . . . . 1343

## D

Dachery (Luc), O. S. B. 521*, 902-3, 923, 1383, 2345-6.
d'Albre (Marie), abbesse de Pacy, 3254
Damman (Paul) O. S. B., . . . 2170
Damme (Belgique), O. Cist., . . 2682
Danemark, monastères, . . . 3180
d'Angennes (Marguerite), abbesse de Rennes, . . . . . 2299
Daniel (Liborius), prieur de Flechtdorf, 1295.
Daniel de Morley, . . . . . 2038
Daniel de Scété, . . . . . 1186
Daniels (Augustin), O. S. B., . . 3089
Danner (Grégoire), abbé de St-Boniface à Munich, . . . . . 1963
Dannerbauer, (Wolfgang), O. S. B., 2103
d'Arbouze (Marguerite), abbesse du Val de Grâce, . . . . . 2218–9
d'Aspremont (Godefroid), abbé d'Echternach, . . . . . 248
Daubin (Christophe), O. S. B., . 524*
Dawson (Aelred), O. S. B., . . 1335
de Barjac, (Jean), abbé d'Ainay, 266
de Bavay (Anselme), O. Cist., . 2679
de Beauvilliers (Marie), abbesse de Montmartre, . . . . . 2218-9
de Béthune (Anne-Berthe), abbesse de St-Corentin, puis de Beaumont-lez-Tours, O. S. B., . . . . . 113
de Bie (Amédée), général de l'ordre de Cîteaux, . . . . . 2563
de Blois (Louis) v. : Blois.
de Boisse, abbé de Vigeois, . . 581
de Brambach (Christophe), abbé de Corbie. . . . . 149
Debreyne (Dom) O. Cist., . . . 480
de But (Adrien), O. Cist., . . 503
de Chambray (Hélène-M.), abbesse d'Almenesches, . . . . . 267
de Clermont-Tonnerre (M.M.), abbesse de St-Paul-lez-Beauvais, . . 522
de Commines de Marsilly (Phil. E.M.), 2370.
de Cossé-Brissac (Adel. H. D.), . 809
de Cossé-Brissac (Arthur), évêque de Coutances, abbé du Mont-St-Michel, 2283.
de Croy (Guillaume), abbé d'Afflighem, évêque de Cambrai, cardinal-archevêque de Tolède, . . . . 901
de Cuyper (Martin), abbé de Crespin, 955.
de Dartein (Gustave), O. S. B., . 818
Deer (Ecosse) O. Cist., . 633, 1323
de Fabry (R.), O. S. B. . . . 256
de Faudoas (Jean), évêque de Lombez, abbé de Pessan, . . . . 3274
de Gages (Sibylle), O. Cist., . . 644
de Géramb (François Ferdinand), Trappiste 2654-5
Deggingen (Bavière), O. S. B., 135, 843
de Hemptinne (Hildebrand), Primat



Digitized by Google

O. S. B. . . . 115, 1174-5, 1245-7
de Hemptinne Pie, O. S. B., 1174-5
de la Lande R., O. S. B. . . . 255
de Lanaye Dom, O. Cist., . . . 1563
de la Rue Dom, O. S. B. . . . 2271
de la Tremblaye Guillaume, O. S. B. 2347
de Laverne Dom, O. S. B. . . 3047
Demmes Jacque, abbé de St-Bertin, O. S. B. . . . . 962
de Lestrange Augustin, abbé Trappiste, . . . . . 2562
de Lezenne Etienne, abbé de Stadley, de Savigny, de Clairvaux, O. Cist. 414
Delfant Hilarion, moine-ermite, . 2357
de Lerme Sto-G., abbesse de Jouarre, . . . . . 900, 1446
del Papa Raphael, abbé de Piemda 1632
de. Pilar de Castro Marie, O. S. B. 918
De Mercier Basile, . . . . . 2170
de Montfalcon Aymon, évêque de Lausanne, . . . . . 2510
de Montmorency-Laval Marie-Louise, abbesse de Montmartre . . 3261
Denam France, O. S. B., . . . 1195
de Neuro Michel, abbé de S. M. de Sesto, . . . . . 1553
de Nicolaisio Frédéric, abbé de Sesto, 1553.
de Noyelle (Henri), O. S. B. . . 2348
Déols (France), O.S.B., . . . 3225
de Pardo (Susanne), abbesse de Ruremonde, O. Cist., . . . . . 2507
de Peint (Joseph), O. S. B. . . 114
de Pronsac (Jacques), O. S. B. . 1454
de Quibly (Marguerite), abbesse de la Déserte à Lyon, . . . . 3242
de Rancé, abbé de la Trappe, . 522*
de Rauglandre (Jacques), O. S. B. 2385
de Richardot (Pierre), abbé d'Echternach, . . . . . 248
de Rive (François) O. Clun., . . 2243
Dermbach (Balthasar), v. prince-abbé de Fulda, . . 162, 426*, 1936
Deroitte (Olivier), O. S. B. . . 2170
de St-Poncy (L.-C.) abbesse de Blesle. 3207.
de Sautereau (Abel), abbé de Boscodon, 936.
de Sariac (Bernard), évêque d'Aire, abbé de Lescaledieu, O. Cist., . . 1100
Desclée (Henri), . . . . . 3169
Destrée (Bruno), O. S. B. 400*-1*, 2155-9
de Tierstein (Louis), abbé d'Einsiedeln, 1052.
Dentz (Prusse Rhénane), O.S.B., 146; abbé, Rupert.
de Valois Arnold, prince-abbé de Corbie, . . . . . 1290
de Vera d'Aragona Carlo, abbé de Mont-Cassin, . . . . . 2444
de Vic Dom, O. S. B. . . . . 515*
Dennel France, O.S.B., . . . 1475
Dermit Joseph, O. S. B. 1564, 2497
Derlinard France, O.S.B., . . 475*
Deply Best Kenelm, . . . . 1333
Dépit France, St-Benigne 314, 544*-5*, 2244, 2254, 3227; coutumes, 3228.
Desertis Suisse, O. S. B. 442-3, 614-8, 1562, 2475-83; jubilé, 2475; MSS., 2475; moines v. a Specha, Carmet.
Détein Saxe, O. S. B., . . . 1571
Dédier Michel, abbé de Neresheim, 1767.
Déderlingh Lusace, O. Cist., . . 2706
Dodane François, O. S. B., . . 2365
Dolan Gilbert, O. S. B., . . 2088
Dolman Vincent, O. S. B., . . 2088
Dominien S., de Crespin, . . 313
Dona (Italie), Ste-Marie, O.S.B., 1009
Donauwörth (Bavière), O. S. B. 135, 1594, 1923, 1978, 3072.
Donchery (France), O.S.B., . . 956
Dorat (France), O.S.B., 3228; abbé, v. Isembert Feuille.
Douai (France), O.S.B., 476*, 883; N.-D. de la Paix, O.S.B., 1433; St-Grégoire, O.S.B., 1434; abbé, Larkin.
Douai-Prés (France), O. Cist., . 2707
Douvaine (Savoie), O.S.B., . . 2510
Dovera (Italie), O.S.B., 1009, 3316
Downside (Angleterre), O.S.B., 476*, 883-4, 1342, 3140, 3144-6; v. Gasquet.
Drolshagen (Westphalie) O. C., 2708
du Bourg (Antoine), prieur de Ste-Marie d'Auteuil, 2375-6, 3299-3300.
du Bourg (Etienne), abbé de Gimont, 2723.
Dubois, cardinal, prévôt d'Arnac, 2229
Duden (H.), abbé de Werden, . 1321
Dudon de St-Quentin, . . . 516*
Duiske (Irlande), O. Cist., . . 2710
Dumferline (Ecosse), O.S.B., . . 1323
Dundrennan (Ecosse), O. Cist. 633, 1323, 2709,
Dunes (Belgique), O.Cist., 503, 690, 2711.
Dunstan (S.) . . . . . 3115-6
Dupin (Jean), abbé de Cluny, . 539*
Dupont (Arnold), O. S. B., . . 405*
du Pré (Claude), O.S.B., . . . 2353
Durand, U., . . . . . 256
Durban (Antoine) O. S. B., . . 923
Dürer (Nivard), abbé de Schlierbach, 2827.

Digitized by Google

Durey (Roger), Trappiste., . . 2656
Durham (Angleterre), O.S.B., 1343, 2039, 2044, 2802.
Durrer (Frowin), O. S. B., . . 2507
Duvergier de Hauranne, abbé de St-Cyran, . . . . . 679, 683

## E

Eadmer, . . . . . 784
Eager (Jacques), O. S. B., . . 1334
Eaunes (France), O. Cist., 1093, 2712
Eberbach (Hesse), O. Cist., 1094-5, 2713-4.
Eberhard de Salzbourg, . . . 1803
Ebersberg (Bavière), O.S.B., . . 1662
Ebersmünster (Alsace), O.S.B., 150, 2255 3193.
Ebrach (Bavière), O. Cist., . . 2715
Ebreuil (France), O.S.B.. 315, 1435-6, 2256-7.
Echarlis (France), O. Cist., . . 2716
Echarson (France), O. S. B., . . 1475
Echenbrunn (Bavière), O. S. B., 135, 1924-5.
Echternach (Luxembourg), O.S B., 247-8 1641, 2179-84, 3179 ; MSS. 3178 ; abbé v. Théofrid.
Ecoles monastiques, 25, 26, 342*-3*, 743-5, 1658, -61; de St-Etienne d'Augsbourg, 417*; Baja, 1148 ; Bellinzona, 2473-4; Braunau, 2186-7; St-Bernard de Toulouse, 1132 ; Tournus, 3285 ; du Wurtemberg, 1282 ; Zwiefalten, 1978; voir aussi, universités, études, bibliothèques.
Ecossais, congrégation bénédictine, 1878
Ecosse, monastères, 1323, O. Cist., 633, 1074.
Edelstetten (Bavière), O. S. B., 844
Edith (S.), O.S.B., . . . . . 1760
Eename (Belgique), O. S. B., 494* 2142-4, 3162, 3174 ; abbé, Garnier.
Egmond (Hollande), O.S B., 439, 1046-7 1512-3, 2390-1 ; MSS., 1048 ; évangéliaire, 2388-9.
Egypte, voir, monachisme égyptien.
Eichhorn (Ambroise) O.S.B., . . 3106
Eichsfeld (Allemagne), O.S.B., . 1865
Eichstätt, monastères du diocèse, 1866
Einhard, . . . 1755-8, 2987-8
Einsiedeln (Suisse). O.S.B., 446-60, 619-621, 1052-4, 1197, 1563-8, 2027, 2484-2502 ; abbés, v. de Tierstein, Maur, Raphael, Schmid ; moines, v. Benziger; nécrologie 2502 ; bibliothèque, 3061 ; imprimerie, 622-3 ; collège de Bellinzona, 2473-4.
Einsiedler (J.M.) abbé d'Ottobeuron, 1979.
Ekkard de St-Gall, . . . . 1768
Ekkehard, abbé d'Aura, . . . 1804
Elchingen (Bavière) O. S. B., 135, 1978
Elections abbatiales, . . 232, 1195
Elisabeth de Larrey . . . . 2659
Elisabeth, abbesse de Messines . 501*
Elisabeth (S.) de Schönau . 793, 3033
Ellenbog (Nicolas) O.S.B. 1830-2, 1978
Ellwangen (Wurtemberg), O.S.B., 135, 415*, 1294.
Ellye (P.) O. S. B., . . . . 255
Elsaesser (Thomas), O. S. B., . 2170
Ely (Angleterre), O.S.B., . . . 1336
Encalcat, (France), O. S. B., . . 2386
Engelberg (Suisse), O.S.B., 444-5, 624, 1055, 1569, 2503-7, 3335 ; abbés, v. : Blattmann, Bürki, Frowin, Scherer ; nécrologie, 2508; bibliothèque, 3061; moniales, O. S. B., 1569, 2506, 3336.
Engelbert, abbé d'Admont, . 3034
Engelszell (Autriche), O. Cist., nécrologie, 2093
Enschingen (Alsace), O. Clun., . 151
Epinlieu (France) O. Cist., . . 653
Erfurt (Prusse), St Cyriaque, O.S.B., 1927 ; St-Pierre, O S.B., 845, 1292 ; MSS., 1926, 3073-4.
Erkembode (S.) abbé de Sithiu, év. de Thérouanne . . . . . 991
Erlich (Grégoire) abbé de St-Paul, en Carinthie . . . . . 402*
Ermenric d'Ellwangen, . . . 2933
Ermin (S.) év. abbé de Lobbes 1227bis
Escherde (Prusse), O. S. B., . . 1868
Eschwege (Hesse), O. S. B , 129, 1280, 1867.
Espagne, monastères, ss., 915, ss. 1374, ss., 2192, ss., 3181, ss.; O. Cist. 2574 ; réformes, 915.
Essen (Hollande), v. Jesse.
Estiennot (Claude), O. S. B., 261-2, 518*-9*, 923, 926, 1459.
Estrix (Robert), O.S.B., . . . 902
Etats-Unis, monastères, 194, ss., 868-9, colléges, O.S.B., 868, 3113.
Ethelwold, abbé d'Abingdon, . 1336
Ethelwold, év. de Winchester, 3115bis-3116.
Ethérie (Egérie), . . . . 10, 332*
Etienne de Lexinton, abbé de Clairvaux, 484.
Etienne Harding, abbé de Cîteaux, 2553
Ettal (Bavière), O. S. B., 152, 1263 ; moine, v. Babenstuber.
Ettel (Bonaventure), O. S. B., . 2519

Digitized by Google

Etudes monastiques, 22, 1662-4, 2021, 2068, 2932-5, 3334 ; dans O. Cist. 2597-8 ; voir aussi : écoles.
Eudes de Châteauroux, cardinal, O. C. 2637 bis.
Eugène III, O. Cist., . . 1195, 2628
Evagre du Pont, 344*, 735, 1602-4, 2890
Evêquemont (France), O.S.B., . 316
Evron (France), O S.B., . . . 1437
Exemption, 464, 1196, 3117; Cluny 294; O. Cist., 2603 ; relations avec la curie romaine 747-8, 1195, 1635-9 ; voir aussi, élections abbatiales.
Eynsham (Angleterre) O.S.B., 207, 1336, abbé, v. Aelfric.
Eysses (France), O.S.B., 920, 1195.

## F

Fabreya (Ramon) O. S. B., . . 2202
Fahr (Suisse), O. S. B., . . . 2494
Fardulf, abbé de St-Denis, . . 1483
Faremoustier (France), O. S. B., 2258
Farfa (Italie), 392, 403-6, 590, 1014, 1532, 1545, 2419-20, 3312; abbé, Adinolphe.
Farinate (Italie), O.S.B., . . . 1009
Farnborough (Angleterre), O.S.B., 3149; nécrologie 2359-63.
Fashauer (Louis), O. S. B., . 2515
Fastré, abbé de Cambron, puis de Clairvaux et de Citeaux, . . . . 2694
Faverney (France), O.S.B., 957, 3229
Fécamp (France). O. S. B., 316, 546*, 1381, 1438-40, 2259-62, 2344, 2936, 3230-1
Feijoo (Benoît), O. S. B., . . . 392*
Feldbach (Suisse), O. Cist., . . 2717
Felderer (Jérôme), O. S. B., . 2518–9
Félix de Citeaux, . . . . . 467
Feray (Abraham), O. S. B., . . 2353
Férotin (Marius) O. S. B., 2359–2361
Ferlus (Dom), O. S. B., . . . 380
Ferrer i Blanch (Joseph), O. S. B., 2202
Ferrières (France), O.S.B., 317, 547*, 1240, abbé, S. Aldric.
Feuchtwangen (Bavière), O.S.B., 135
Fiecht (Autriche) O.S.B., . . . 2096
Figeac (France), O.S.B., . . . 920
Filibert (S.) . . . . . .51
Fillastre (Guillaume), évêque de Tournai, abbé de St-Bertin . . . 3271
Finneterre (France), O. S. B., dép. v. : Lochrist.
Fischingen (Suisse), O. S. B.; bibliothèque . . . . . 3061
Fisher (Meinrad), O.S.B., . . . 816
Fishwich (Athanase), O.S.B., . 2081
Flaran (France) O. Cist., . . . 2718
Flavigny (France) O.S.B., . . 3232
Flechtdorf (Westphalie) O. S. B., 132, 1295
Fleming (François), O. S. B., 3140, 3146
Fleury (France), O.S.B., 1195, 1336 ; moines, v. Adrevald, Raoul Tortaire.
Florence (Italie), Badia, O.S.B., . 407, 3313 ; S. Marin, O.S B., 1015, 3325.
Florent (S.) . . . . . 2221
Fly (France), O.S.B., . . . . 548*
Foix (France), O.S B., . . . . 958
Folengo (Théophile) . . . 109, 390*
Folker de Werden, . . . . . 2018
Fombert (Maur), O. S. B., . . 522*
Fontaine (Charles - Magne), O. S. B., 1382, 2344.
Fontanella (Italie), O. Clun., . . 1009
Fontavellane (Italie), O.S.B., . 2421-2, 3314-5.
Fontenay (France), O. Cist., 504, 549*, 655-6; abbé, Gérard.
Fontenelle, voir St-Wandrille.
Fontevrault (France), 253, 713-4, 1163-4 1166, 1394, 2868-71 ; Ordre, 712 ; maisons d'Angleterre, 1165 ; v. aussi Amesbury, Collinances, Marie de Woodstock.
Fontfroide (France), O. Cist., 505, 920
Ford (Dom), abbé de Downside, 2087
Forest (Belgique), O. S. B., 905, 3105
Forlimpopoli (Italie), O.S.B., . 1533
Forster (Froben), O. S. B., . . 1267
Fort-Augustus (Ecosse), O. S. B., 476*; moniales, O. S. B., . . . . 476*
Foucarmont (France), O. Cist., . 2719
Fountains (Angleterre), O. Cist., 2569, 2802 ; abbé, v. Maurice.
Fourel (Dom), O. S. B., . . . 1384
France, monastères, 513*, 920, 2216, 3192; élections abbatiales, 1198 ; Bénédictines 2218-9 ; Calvairiennes, 2220
François (Jean), O. S. B. . . . 1267
François de Keysere, O. Cist., . 690
François, abbé de St-Gall, 460, 1064
Françoise (S.) Romaine, . . . 2863
Frankenberg (Hesse), O.S.B., . 129
Franquevaux (France), O. Cist., 2720
Frassinoro (Italie), O.S.B., . . 1195
Frauenalb (Wurtemberg), O. Cist., 415*, 1928 ; série des abbesses, 1929.
Frauenberg (Allemagne), O. Cist., 506.
Frauensee (Hesse), O. Cist., . . 129
Frauenwörth, voir Chiemsee.
Frauenzimmern-Kirchbach (Wurtemberg) O. Cist., . . . . . 415*

Digitized by Google

Fréchard (Dom), O. S. B., . . 2356
Frédégise, . . . . . 2933
Friars Carse (Ecosse), O. Cist., . 1323
Frioul, monastères, . . . . 1518
Fromage (Lucien), O. S. B., . 2377-8
Fröschl (Dominique) . . . . 2136
Frowin, abbé d'Engelberg, . . 2506
Frutolfe de Michelsberg, 790, 1801-2
Fruttuaria (Italie), O.S B., 1534-5 ; coutumier, 24 ; m. dép. Capofaro.
Fulda (Hesse), O.S.B., 153-62, 424*-7*, 847-8, 1195, 1296-1301, 1932-8, 2018, 3076 ; réformes, 249; abbés, voir : Bibra, Dernbach ; moine, Schleichert, MSS., 163, 1302-3, 1939, 3077; Annales Fuldenses, 155-6 ; Sacramentaire, 153, 846.
Fultenbach (Bavière), O.S.B., 135, 1940
Fünfkirchen (Hongrie), collège O. Cist., 1145.
Furness (Angleterre), O. Cist., 2721, 2825 ; abbé, v. Pierre d'York.
Fürstenfeld (Bavière), O. Cist., 2722

## G

Gabourg (Pacôme), abbé d'Oka, O. Cist. . . . . 1110
Gaganobie (France), O. S. B., . 318
Gaisser (Hugues), O. S. B., . . 2170
Galeata (Italie), O. S. B., . . 1016
Gall (Saint) . . . . . 365*
Galles, monastères. . . . . 1324
Gamper (Emilien), . . . . 2519
Gand (Belgique), St-Bavon, O.S.B., 234-5, 1360, 2145 ; abbé, Othelbold 2141; St-Pierre, O. S. B., . . 234, 495*-6* 1359, 1361, 2147-51, 3164 ; abbé, v. Rym ; moine, Malingié ; antiphonaire de Pamelius. . . 236
— Bénédictines anglaises, . . 1345
Gander (Martin), O. S. B., 2499-2500, 2502.
Gandersheim (Allemagne) O. S. B. v. : Roswitha.
Garde-Dieu (France) O. Cist., . 920
Garin de Marmoûtier, . . . 2936
Garnier (Pierre-Ernest), abbé d'Eename, O. S. B., . . . . . 2144
Garsten (Autriche), O. S. B., . 2093
Gascogne, monastères, O. S. B., 1378
Gasquet (Francis-Aidan) cardin., O.S.B. 1328, 1848-52, 1854-56.
Gatard (Augustin), O. S. B., . 2363
Gattola (Erasme), O.S.B., 518*-9*
Gaubert, abbé de St Genis. O.S.B., 1486
Gaudenhove (Léon), O.S.B., . 498*
Gauthey (Jacques), abbé de Ste-Madeleine de Marseille, O. S. B., . 2371
Gautier de Cuincy, . . 1820 1821.
Gautron (Madeleine), O.S.B., . 2321
Gayffier (Marc Ant.), O. S. B., . 930
Geggbach (Souabe), Cist., . . 2732
Geiger (Augustin), O. S. B., . 2096
Geiger (Martin), abbé de Stein, O. S. B. 2009.
Geistbergen (Jean), O. S. B., . 2103
Gélase II, . 79, 80, 1797, 3015-6
Gellone (France), O. S. B., 271, 1396, 1441, 3231.
Gembloux (Belgique), O. S. B., . 237-8, 497*, 1362, 2152, 3166-7, 3174 ; abbé, v. Papin.
Genauwerth (Hollande) = Genesareth.
Gènes (Italie), S. Benigno di Capofaro, O. S. B. 1534-5; St-Julien, O. S B., 1536, 2423-4 ; St-Etienne, O. S. B., 606
Genesareth (Hollande) = Nazareth = Maria Gardama, Gernaerd, Genauwerth, O. Cist., . . . . 2576
Gentil (Dom), prieur de Fontenay O. Cist. . . . . 656
Geoffroy (St), évêque d'Amiens, O.S.B., 787
Georges, abbé de Zwiefalten, O. S. B., 1978
Gérard (S.) de Czanad (O. S. B.), 379*, 1255, 2933
Gérard, abbé de Fontenay, puis de Cîteaux, . . . . . 1092
Gérard, abbé de Prüm, O. S. B., 914
Gérard de St Quentin, . . . 1821
Gerardus Belga = Bucelin.
Gerbert (Silvestre II), . 1149, 2934-5, 3003.
Gerbert (Martin), prince-abbé de St-Blaise, O. S. B., . 393*-5*. 1841, 1993-4 3051.
Gerkenklooster, v. Jérusalem (Hollande) O. Cist.,
Germain (Michel), O. S. B., 259, 262, 518*-9*, 923, 1453
German (Kilian), abbé de St-Gall, O. S. B., . . . . . 1064, 1572
Germeau (Antoine), . . . . 256
Gernaerd = Genesareth.
Gernrode (Allemagne). O.S.B., . 1884
Gerode (Prusse Rhén.), O. S. B., 849
Gerola (Italie), O.S.B., . . . 408
Gersen . . . . . 3041
Gerstmayr (Erembert), O.S.B., . 2103
Gertrude (Ste) 477, 385* 796-8, 1080, 1823-4, 2661-3 3035

Digitized by Google

Gertrude-Marie (Sœur) O.S.B., . 1341
Gertruidenberg (Westphalie), O. S. B. 1874
Gervais (Lazare), O. S. B., . . 819
Gervaise (Dom), abbé de la Trappe, 300
Ghislenghien (Belgique), O. S. B., 1361, 3165
Gillet (Bernard), O. S. B., .2168, 2170
Gimont (France), O. Cist., . 920, 2723
Ginck (Dominique), O. S. B., . 613
Girard de St Benoist s. Loire, O. S. B., 1768
Girot (Luc), O. S. B., . . . . 2386
Gladbach (Prusse Rhén.), O. S. B., 164, 428*. 850, 1941-3, 3079.
Glastonbury (Angleterre) O. S. B. 208, 471* 2045-6 3115 bis.
Glenluce (Ecosse) O. Cist., . 633, 1323
Gloning (Marien), O. Cist., . . 2658
Gloucester (Angleterre), O. S. B., 2068
Glutz (Ambroise), abbé de St-Urban, O. Cist., . . . . . 2811
Godehard(S.), év. d'Hildesheim, O.S.B., 376*
Godshof (Hollande) = Aula Dei.
Goldenkron (Bohème), O. Cist., . 2724
Gorgona (Italie) O. S. B., . . 1017
Gorze (Lorraine), O. S. B., . . 1442
Goscelin de Cantorbéry, O. S. B., v. : Vulfhilde (Ste).
Goseck (Allemagne) O. S. B., . 1281
Göttweig (Autriche), O. S. B., . 1351, 2093, 2097-9 ; abbé : v. : Bessel ; bibliothèque, . . . . . 2092
Gourdin (Dom), O. S. B., .523*, 2349
Grâce-Dieu (France), O. Cist.. . 2725
Grafschaft (Westphalie), O. S. B., 146, 851, 1293.
Grammont (Belgique), O. S. B., . 498* 940 ; voir Hunneghem.
Grandi (Guy), O. Camald., . . 1151
Grand-Pré (Belgique), O. Cist., . 2644
Grandselve (France), puis O. Cist., abbé 920 ; v. B. Bernard.
Grappin (Dom) O. S. B., . . 2356
Grasböck (Théobald), abbé de Wilhering, O. Cist. . . . . 2657
Gratien . . . 792, 1816-17 3027
Graux (Aimé) O. S. B., . . . 813
Graux (Omer), O. S. B., . . . 2384
Great Malvern (Angleterre) O.S.B., 1344
Grégoire (St) le Grand, 41-2, 44-5, 350*-1*. 755-7. 1696, 1705, 1712, 2971 ; relique, 1710; armoiries, 1711; œuvres, 1217, 1219–20, 2968–70 ; Sacramentaire Grég. 1708-9 ; chant Grég., 43 ; légende 1218
Grégoire II, . . . . . 764
Grégoire VII, 74-7, 369*-71*, 775-9, 1243, 1244, 1778-87, 3005, 3008-11 ; Lettres, 3006-7.
Grégoire XVI (O. Camald.) . . 706
Grégoire, abbé de Burtscheid, O. S. B., 1090, 1916, 2689.
Gresnicht (Adalbert), O. S. B., 1030-1.
Grestain (France) O. S. B., obituaire, 3234.
Grill (Georges), abbé de Wilhering, O. Cist., . . . . . 1141
Grimaldi (Augustin), abbé de Lérins O. S. B. évêque de Grasse, . 3237
Groeninghe (Hollande), O. Cist. 657
Gröningen (Prusse) O. S. B., . 429*
Gross Burlo (Westphalie), O. Cist., 1875
Grundl (Bède), O. S. B., . . . 3064
Grünhaim (Saxe), O. Cist., . . 1871
Grüniger (Augustin), abbé de Muri, O. S. B., . . . . . 2517
Grüssau (Silésie All.), O. Cist., . 2186
Guarin, abbé de St-Michel de Cusan, O. S. B., . . . . . 1149
Guehan (Nicolas), prieur de Donchery, abbé de Chartreuve, O. S. B., . 956
Guénolé, (S.) . . . . . 56
Guépin, (Alphonse), abbé de Silos, O. S. B., . . . . . 2212
Guéranger (Prosper), O. S. B., 119-20, 1271-2.
Guibert (S.) de Gembloux, 1812, 3031
Guillaume (Alex-Jos.), abbé de Bellefontaine, Trappiste . . . 2680
Guillaume de Carvaillac, abbé de St-Victor de Marseille, . . . 554
Guillaume de Colchester, abbé de Westminster, O. S. B., . . . . 2060
Guillaume de Deguileville, O. Cist., 2698
Guillaume, abbé de St-Bénigne à Dijon, O. S. B., . . . . . 781, 2254
Guillaume d'Estouteville, cardinal-légat, O. S. B., . . . . . 1825
Guillaume d'Hirsau . . . . 2934
Guillaume de Jumièges, O. S. B. 516* 1819.
Guillaume de Malmesbury. O.S.B., 1336
Guillaume de Pershore, O. S. B. 2059
Guillaume de Poitiers, O. S. B., . 516*
Guillaume de Saeftingen, O. Cist. 1199
Guillaume de St-Calais O. S. B., . 1818
Guillemot (Simon), O. S. B., . 518*
Guillot (Dom) O. S. B , . . . 518*
Günterstal (Allemagne), O. Cist., Bibliothèque, . . . . . 3061
Gunther de Pairis, O. Cist., . . 2641
Güterstein (Allemagne), O. S. B., 2637

Digitized by Google

**Guthrie** (David), O. S. B., . . 2379
**Gutolf** de Heiligenkreuz, O. Cist., 2642
**Guy** d'Arezzo, O. S. B., 82, 377-8, 1247-1248, 1800.
**Guy**, abbé de l'Aumône O. Cist., 640
**Guy**, év. d'Olenus, O. Cist., . 468, 2644

## H

**Hagiographie** cistercienne . . 2604
**Hager** (Charles), O. S. B., , . 2483
**Haidu** (Tiburce), archiabbé de Pannonhalma, O. S. B., . . . . 2400
**Haimon**, év. d'Halberstadt, œuvres, 1242, 1766-7.
**Haina**, (Hesse), O. Cist., . . 129, 508
**Halsroitter** (Gerhard), abbé de Schlierbach, O. Cist., . . . 2658, 2826
**Hambye** (France), O. S. B., . . 550*
**Hanf** (Vincent), O. S. B., . . 1892
**Hanovre**, monastères, . . 3059-60
**Hardenhausen** (Westphalie), O. Cist., 2727.
**Hartmann** (Maur), O. S. B., . . 123
**Haslach** (Alsace), O. S. B., . . 2221
**Hastières** (Belgique), O. S.B., . 906
**Hautecombe** (Savoie), O. Cist., . 658, 2728.
**Hauterive** (Suisse), O. Cist., . .659-60 2729-31.
**Hauthaler** (Willibald), abbé de Salzbourg, O. S. B., . . . . 2129
**Heddon**, év. de Strassbourg, O. S. B., 2221.
**Hedley**(Jean Cuthbert),évêque de Newport, O. S. B., 217, 220-1, 478*, 1327, 2070-80, 3143.
**Heggbach** (Souabe), O. Cist., . 2732
**Heida** (Hesse), O. Cist., . . . 129
**Heigl** (Godehard), abbé d'Afflighem, O. S. B., . . . . .403*, 2141
**Heilbronn** (Bavière), O. Cist., . 2733-5
**Heiligengrab** (Brandenbourg), O. C., 661, 1097
**Heiligenkreuz** (Autriche), O. Cist., 229, 2736-9 ; nécrol. 2093, 2740 ; bibliothèque, 2092
**Heiligkreuztal** (Würtemberg), O. Cist., 509
**Heindl**, (Charles), O. S. B.,. . 814
**Heinrichau** (Silésie), O. Cist., 2186, 2741
**Heisterbach** (Prusse Rhén.), O. Cist., 146, 662.
**Helbling** (Ildephonse), O. S. B., . 2519
**Hélène Cornara**, oblate, O. S. B., 803
**Helfta** (Allemagne), O. Cist., . 663
**Hélinand** de Froidmont, O. Cist., 1079
**Heller** (Corbinien), O. S. B., . . 3109
**Helmarshausen** (Hesse), O. S. B., 129, 132, 1919, 3080 ; v. : Roger et Hermann de —.
**Helperic** . . . . . 2998
**Henri** de Bruxelles, O. S. B., . 2139
**Henri**, abbé de Cluny, . . . 2243
**Henri** de France, arch. de Reims, O. C., 2705.
**Henri** de Gand, . . . . . 2139
**Henri** de Tegernsee, O. S. B. . 2100
**Henri** d'Ulm, prince-abbé de Kempten O. S. B.. . . . . 3086
**Henrion** (Etienne), abbé d'Orval, O. C., 256.
**Henry** (Pierre), O. S. B., . . . 1267
**Héraldique** O. S. B., et O. Cist., 480*-1*; Allemagne, 2580 ; Bavière, 2863 ; Bohême, Moravie et Bosnie, 890 ; Dissentis, 2477 ; Einsiedlen, 2485; Mont-St-Michel, 971 ; Salem, 2818 ; voir aussi : sigillographie.
**Herchen** (Prusse Rhén.), O. Cist., 2742-3.
**Herebout** (Ildephonse), O. S. B., 902
**Hereford** (Angleterre), O. S. B., . 2038
**Herford** (Westphalie), O. S. B., 1884
**Hériger** de Lobbes, . 1225, 1243, 2935
**Hermann** de Helmarshausen, O. S. B., 1919.
**Hermann** I, abbé de Marienstadt, O. Cist., . . . . . 2770
**Herold** (Elisabeth), abbesse de Oberschönfeld, O. Cist., . . . 2790
**Herrenalb** (Würtemberg), O. Cist.,415*, 1282, 2744.
**Herrenbreitungen** (Hesse), O. S. B., 129, 165.
**Hersfeld** (Hesse), O. S. B., .852, 1884, 1944, 3081 ; v. : Haimon, év. d'Halberstadt.
**Herwegen** (Ildephonse), abbé de Laach, O. S. B., . . . . . 855, 1959
**Herzebrock** (Westphalie), O. S. B., 1944bis.
**Hess** (Léonard), O. S. B., . . 2519
**Hesse**, monastères,129, 1280, 1867, 1869
**Hettiswyl** (Suisse), O. Clun. . 2509, 3337
**Heusden**, (Belgique), O. Cist., 2789
**Hilarion** (S.), . . . . . 332*
**Hildegarde** (S.), 97-9, 384*, 794-5, 1258-9, 1808-12, 1824, 3028-32.
**Hildesheim**, (Allemagne), St-Godehard, St-Michel, O. S. B., 430*, 1868, 3180.
**Hildigrim**, abbé de Werden, O. S. B., 2017.
**Hillar** (Maur), O. S. B., . . . 1267

Digitized by Google

Himmelspforten (Bavière), O.Cist., 2745
Himmelwitz, (Silésie), O. Cist., . 2746
Hippone, monastère . . . . 1619
Hirsau (Würtemberg), O. S. B., . 415*, 843, 1282, 1304, 1884, 1945, 3010, 3082-3 ; école d'architecture, 858 ; liturgie, 1518 ; monastère dép., v. : Reichenbach.
*Historia monachorum* et *Historia Lausiaca*, . . . . . 1594, 2887-8
Hodin (Félix), O. S. B., . . . 2350
Hofen (Würtemberg) O. S. B., . 166
Hohenburg (Alsace), O. S. B., . 128, 1232 ; v. : Ste Odile.
Hohenfurt (Bohème)., O. Cist., . 664
Hohenwart (Bavière), O. S. B., . 135
Hollande, monastères, O. Cist., . 1075, 2576.
Holzen (Bavière), O. S. B., . . 135
Hommeril (Pierre), O. S. B., . . 2271
Honau (Alsace), O. S. B., . . . 2221
Honegger (Bonaventure) O. S. B., 613
Hongrie, O. S. B., 2393-5 ; O. C., 1076, 2575.
Honorat (S.) . . . . . 323
Hopital del Rey (Espagne), O. Cist., 2574bis.
Hornbach (Allemagne), O. S. B.,. 2221
Hosingen (Luxembourg), O. S. B., 914.
Hospitalité, v. : St-Lambrecht ; dans l'O. Cist., . . . . . 1068
Housset (Dom) O. S. B., . . . 2271
Hovaeus (Antoine), abbé d'Echternach, O. S. B., . . . . . 248
Hroswitha = Roswitha.
Huebner (Beda), O. S. B., . . 493*
Huet (P.), correspondance, . . 2353
Hugues d'Auvergne abbé de Stavelot O. S. B. . . . . 911
Hugues (S.), abbé de Cluny . 86, 303, 3224.
Hugues, abbé de La Toussaint à Schaffhouse, O. S. B., . . . . . 1569
Hugues, abbé de Ste-Trinité de Venouse, O. S. B., . . . . . 800
Humbert de Moyenmoutier, cardinal, O. S. B., . 1778-9, 1787-90, 3005
Humiliés . . . . . 715
Humilité, (Ste), O.Vallumbr., 1179, 2882
Hundsland (Danemark), O. S. B., 3180
Hunneghem (Belgique), O. S. B., 499*, 907.
Hürbi (Jean-B.), O. S. B., . . 2515
Hutchison (Bernard), O. S. B., . 2081
Huwyler (Hugues), O. S. B., . 2519

## I

Iburg (Allemagne), O. S. B., 431*, 1874, 3084.
Ildephonse (S.), . . . . . 1727
Ile-Barbe (France), O.S.B., 2363 ; MSS., 2364.
Ilmberger (Maur), O. S. B., . . 3109
Imad de Paderborn . . . . 76
Imola (Italie), O. S. B., . . . 2425
Immunités . . . . . 464, 1069
Inde = Cornelimünster.
Iñigo (S.), abbé d'Oña, O. S. B., . 2203-5
Inisien de Marmoutier, . . . 2936
Innimont (France), O. S. B., . 551*
Iona (Ecosse), O. S. B., . . . 1323
Irlande, monachisme, 11; O. Cist., 634
Irsee (Bavière), O. S. B., 135, 1946, 1978
Isembert Feuille, abbé du Dorat, O.S.B., 3228.
Isidore Clarius, O. S. B., . . . 804
Isidore (S.), de Séville, 46-7, 758, 1724-6
Isle of May (Ecosse), O. S. B., . 1323
Islip (Jean), abbé de Westminster, O. S. B., . . . . . 3137
Isola del Cantone (Italie), O. S. B., 2418
Italie, monastères, 390-2, 1009, 1514-5. 3301-2 ; abbayes royales, 2403 ; écoles, 1661; histoire économique, 1516
Ivry (France), O. S. B., . . . 1443

## J

Jacut (S.) . . . . . 54
Jean d'Amalfi, O. S. B., . . . 786
Jean Butzbach, O. S. B., . . . 802
Jean de Dumbelton, O. S. B., . 2068
Jean de Gaète = Gélase II.
Jean de Gand, ermite à St-Claude, O. S. B., . . . . . 106
Jean de He O. Cist., . . . . 690
Jean de Kastl, O. S. B., . . 1666, 3042
Jean de Marmoutier . . . . 2936
Jean de Pontigny, O. Cist., . . 523
Jean de Reading, O. S. B., . . 1346
Jean, abbé de St-Benoît-sur-Loire, O. S. B., . . . . . 1479
Jean-Baptiste de St Bernard, Feuillant, 2652.
Jean, abbé de St Nicolas d'Angers, 2936
Jean Sindewint, O. Cist., . . 690
Jean de Vérone, O. Olivet., . . 1170
Jean Vincentius, . . . . . 1151
Jean de Vinzellis, O. Clun., . . 1430
Jean de Weerde, O. Cist., . . 690
Jean de Wijke, prieur de Worcester, O. S. B., . . . . . 2068

Digitized by Google

Jedrzejow (Pologne), O. Cist., 2747
Jérôme (S.), . . 332*, 1583, 2905-8
Jérôme (Dom), Feuillant, corresp. 522*
Jervaulx (Angleterre), O. Cist., . 2569
Jérusalem (Palestine) : Sion, O. S. B., 612.
Jérusalem = Gerkenklooster (Hollande), O. Cist., . . . . . 2576
Jesse = Essen (Hollande), ml. O. Cist., 2576.
Joachim de Flore, O. Cist., . 2638-40
Joachim, prince-abbé de St-Gall, O.S.B. 2531.
Jonas de Bobbio, . . . . . 357
Joncels (France), O. Cist., . . 920
Josaphat (Palestine), O. S. B., 610, 612
Josaphat (Chartres) O. S. B., . 1444
Joseph de Paris (P.), . . . . 2220
Jouarre (France), O. S. B., 319, 959
Julienne de Norwich, . . . 800
Jumièges (France), O. S. B., 1445, 1819, 2265-8 ; v. : Guillaume.
Juvigny-les-Dames (France), O. S. B. 960, 1446.

## K

Kaisersheim (Bavière), O. Cist., . 135
Kaisheim (Bavière), O. Cist., 510, 1098, 2748-51.
Kaldern (Hesse), O. Cist., . . 129
Kamenz (Silésie), O. Cist., 1099, 2186, 2741.
Kamp (Prusse Rhén.), O. Cist., . 146
Kandler (Ambroise), O. S. B., . 2099
Kapellendorf (Thuringe), O. Cist. 511
Karpfis (Jérôme) O. S. B. . . 613
Kastl (Bavière) O. S. B., 2923 ; abbé, v. Jean Menger . . . . 167
Kaufungen (Hesse), O. S. B., . 129
Keck (Jean) de Tegernsee, O. S. B., 1662
Keller (Firmin), O. S. B., . . 1056
Kelso (Ecosse), O. S. B., . . . 1323
Kemnade (Prusse), O. S. B., . . 1195
Kempten (Souabe), O. S. B., . 1862, 1947-53, 1978, 3085-6 ; abbés, v. : Ulm (Henri d' —), Reichlin-Meldeck.
Kerz (Hongrie), O. Cist., . 2575, 2752
Kickh (Clément), O. S. B., . 1276, 2138
Kilwinning (Ecosse), O. Cist., . . 1323
Kinloss (Ecosse), O. Cist., 633, 1323
Kintbury (Angleterre), O. S. B., 1336
Kirchheim (Bavière), O. Cist., . 135
Klaarkamp (Hollande). O. Cist., . 1075
Kladrau (Autriche), O. S. B., . 893
Klein-Burlo (Westphalie), O. Cist., 1875
Klosterwald = Wald.
Knudsen (Mathias), év. de Gardar, O. S. B., . . . . . 3180
Knüttel (Placide), abbé d'Engelberg, O. S. B., . . . . . 1569
Kohlgrüber (B.), O. S. B., . . 126
Kolb (Conrad), abbé de Marienstadt, O. Cist., . . . . . 2771
Kolbatz (Poméranie), O. Cist., . 2753
Königsbronn (Würtemberg), O. Cist., 135, 512, 1282, 2754.
Königsdorf (Prusse Rhénane), O. S. B., 146.
Korcian (B.), O. S. B., . . . 125
Kornberg (Hesse), O. S. B., . . 129
Kornmann (Rupert), abbé de Prifling, O. S. B., . . . . . 179
Kremsmünster (Autriche), O. S. B., 226-8, 1352, 2091, 2100-3, 3151.
Kühbach (Bavière), O. S. B., . 135
Kühne (Bennon), O. S. B., . 1568, 2502
Kunert (Joseph), O. S. B., . . 2138

## L

Laach (Prusse Rhénane), O. S. B. 168-9, 388*, 432*-4*, 853-5, 1955, 1958-9, 3088 ; abbé v. : Herwegen ; moine, v. : Daniels.
Labaix (Espagne), O. S. B., . 2192, 3181
Labhardt (Théobald), abbé de St-Etienne d'Augsbourg, O. S. B., . . 1893
La Cambre (Belgique), O. Cist., . 492-3, 905, 1091, 2691.
La Chapelaude (France), O. S. B., 944
La Chartre (Françoise), abbesse de Faremoustier, O. S. B., . . . 2258
Ladornec (France), O. S. B., . 3235
La Ferté (France), O. Cist., . 654, 920
La Grasse (France), O. S. B., . . 920
La Lande-Patry (France), O. S. B., 1450
La Londe (R.), O. S. B., corresp. 2353
La Maigrauge (Suisse), O. Cist. . 665
Lambach (Autriche), O. S. B., 483*, 2093, 2104, 3152-3 ; abbé ,v. : Pagl. ; moine, v. : Lindemayr.
Lambert, abbé de Clairfontaine, puis de Morimond et de Cîteaux . 2702
Lambrugo (Italie), S. Marie, O.S.B. 1009
Lambspring (Angleterre), O. S. B., 476*, 2089.
Lamy (François), O. S. B., . . 522*
Lancelotti, abbé de Volterra, O. Olivet., 2880.
Landelin (S.), abbé de Lobbes et de Crespin, . . . . . 313, 1227
Landepardi (Italie), St Jean, O. S. B., 2436.

Digitized by Google

Landevenec (Bretagne), O. S. B., . 320, 961, 1447.
Landstrass (Carniole), O. Cist., . 2755
Lanfranc, O. S. B., . 375*, 782-3, 2933
Lang (Léon), O. S. B., . . . 404*
Lang (Mathias), abbé de Marienberg, O. S. B., . . . . . 486*
Langendorf (Thuringe), O. Cist., 2756
Langheim, v. : Banz.
La Noé (France), O. Cist., . . 1388
Lans (Maurice), abbé d'Achel, Trapp., 2665
Lanzarecchia (Antoine), abbé de Sezze, O. S. B., . . . . . 606
Laon (France), Ste-Marie, O. S. B., 1231, 1641 ; v. : S. Anstrude ; St-Vincent : prieuré dép. ; v. : St Gobain.
Laparre (Guillaume), O. S. B., correspondance, . . . . . 518*
La Réole (France), O. S. B., . . 3267
Larkin (Laurent), abbé de Douai, puis abbé titul. d'Evesham, O. S. B., 2090
La Rochefoucauld (Pierre-Louis de -), abbé de Ste-Croix à Bordeaux, O.S.B., 276.
La Roche-Guyon (France), O. S. B., 316
Larrey (France), O. S. B., . . 2659
La Sauve-Majeure (France), O. S. B., prieuré dép. ; v. : Burwell. . 875
Las Huelgas (Espagne), O. Cist.,2574bis
Latini (Angela-Maria), O. S. B., 3331-2
Lauingen (Bavière), O. Cist., . 135
Laurent (Dom), O. Cist., . . 2728
Lausigk (Saxe), O. S. B., . . . 1874
Lazard-Peillon (Henri), O. S. B., 2374
Le Bec, voir Bec.
Le Bossu (Jacques), O. S. B., . 391*
Le Canigou (France), O. S. B., . 281
Le Cateau (France), St-André, O. S. B., 283.
Le Cerf (Dom), O. S. B., . . . 923
Le Chêne (France), O. S. B., . . 1475
Leewenhorst (Hollande), O. Cist.,2757-8
Le Gault (Joseph), O. S. B., correspondance . . . . . 2353
Le Gris (Dom) O. S. B. corresp. 2353
Lehner (Tassillon), O. S. B., . . 2103
Lehnin (Brandenbourg), O. Cist., 2759
Léhon (France), St-Magloire, O. S. B., 3236.
Lekno-Wagrowiec (Pologne), O. Cist., 486.
Le Maistre (Jean), O. S. B., . . 927
Le Mans, v. : Mans.
Le Mercier (Dom), O. S. B., . . 257
Le Monnier (Louis), O. S. B., . 1484
Le Nain (Pierre), O. Cist., . . 479
Leno (Italie), St-Sauveur, O. S. B., 409, 1009.
Lenz (Didier), O. S. B., . 139-40, 1906
Lenz (Maurice), O. S. B., . . 2519
Leobard de Maurmünster. O. S. B.. 2221
Leodegar II. abbé d'Engelberg, O. S. B., 1569.
Léon (S.), abbé de Cava, O. S. B., 400
Léon, abbé de Nonantule, O. S. B., 1151
Léopol (Pologne), OO. SS., O. S. B., 2467.
Le Paulmier (Dom), O. Cist., . 693
Le Port (M. M.), abbé de la Trappe de Bellefontaine, . . . . . 647
Lerida (Espagne), St-Hilaire, O. Cist., 513.
Lérins (France), 965, 1448, 2269, 3237 ; abbés, v.: S. Honorat, Grimaldi, Cortèse.
Lescaledieu (France), O. Cist., . 1100
Leser (Edmond), abbé de Marienstatt, O. Cist., . . . . . 518
Lessay (France), O. S. B., .549*, 2236
Le Texier (François) O. S. B., . 256
Leubus (Silésie), O. Cist., .1101, 2186
Lézat (France), O. S. B.,559, 3238-9
Licodia (Italie), N.-D., O. S. B., . 1012
Liége, topographie monastique, 3168 ; St-Jacques, O. S. B., 500*, St-Laurent, O. S. B., 908, 1364, 2153 ; abbé v. : Wazelin.
Liepvre (Alsace), O. S. B., . . 856
Liessies (France), O. S. B., . . 324
abbé, v. : Louis de Blois.
Ligugé-Chevetogne, O. S. B., 2364-9, 3297-8 ; abbé, v.: Bourigaud; moines, v. : Andoyer, Besse.
Lilienfeld (Autriche), O.Cist., 514, 2186; nécrologe, 2093 ; biblioth. anc. 2092.
Limoges (France), St-Martial, O. S. B., 2229, 3225, 3240 ; m. dép. v. : Arnac.
Lindenmayr (Maur), O. S. B., . 2106
Lindisfarne (Angleterre), O. S. B., 2047, 3126.
Lindner (P.) O. S. B., . . 135, 230
Lindores (Ecosse), O. S. B., . . 1323
Lioba (Ste), O. S. B., . . .1741, 2975
Lippoldenberg (Hesse), O. S. B., 129
Litlington (Nicolas), abbé de Westminster, O. S. B., . . . . 3115
Liturgie monastique, 746, 1522, 1569, 1577, 1651-3, 1664, 2195-7, 2305,2405 2529, 2929-31 ; — dans le Frioul, 1518 ; Normandie, 2223 ; — de Bénévent, 417; de Bobbio, 1522, 1524 ; de Cîteaux, 637, 1070-1, 2588, 2592-5; de

Digitized by Google

Cluny, 950, 1415 ; de Hirsau, 1518 ; de St-Thierry de Reims, 989 ; de St-Blaise, 1993 ; de St-Gall, 1062, 1577; Culte de Marie dans l'O. S. B., 1374, 1650; — en Espagne, 1374; dévotion aux Anges Gardiens, 2596 ; Antiphonaire de Pamelius, 236 ; bénédictional de Cantorbéry, 3124 ; cérémonial monastique, 742 ; collectaire de Worcester, 3138 ; Martyrologe, 1654 ; Missel d'Andechs, 3063, — de Bobbio, 1524, — de Valladolid, 3185 ; Sacramentaire Gélasien de St Gall, 1577 ; v. coutumiers, chant grégorien.
Llantony (Angleterre), O. S. B., 872
Lobbes (Belgique), O. S. B., Annales Lobienses, 240, 1365 ; v. : S. Landelin, S. Ursmer, S. Ermin, Hériger, Rathier, Thierry.
Lobineau (Alexis), O. S. B., 522* 2351-2 3291.
Loccum (Hanovre) O. Cist. . 666-8
Loc Dieu (France) O. Cist. . . 669
Locedio (Italie), O. Camald. 1149, 1151
Lochrist-an-Izelvet (Bretagne) O. S. B., 3241.
Lodi-Vecchio (Italie). O. S. B., . 1009
Lombard (Célestin), O. S. B., .. 256
Lombardie, monastères, . . . 584
Lond (Pologne), O. Cist., . . 486
Longchamp (France), O. Cist., . 2760
Longpont (France), O. Cist., . 670, 1102
Lonlay (France), O. S. B., . . 1450
Loos (France), O. Cist., . . 215, 2761
Loosduinen (Hollande) O. Cist. 1103, 2576, 2762-3.
Lorch (Würtemberg), O. S. B., 135, 415*
Lorraine, monastères, . . 130, 1884
Lorsch (Hesse), O. S. B., 170-1, 435*, 1884, 1954, 3087 ; MSS., 171, 1305.
Louis de Blois, abbé de Liessies, O. S. B. 324.
Loup de Ferrières, . . . . . 67
Louvemont (France), O. S. B., . 1475, 2270.
Louvain (Belgique), Mont-César, v. : Destrée (Br.).
Louvet (Dom), prieur de Vaux-de-Cerney, O. Cist., . . . . . 1135
Lubersac (France), O. Clun., . . 325
Lubin (Pologne), O. S. B., . . 2464
Lucelle (Alsace), O. Cist., . . 2768
Lucerne (Suisse), O. S. B., . . 625
Lucques (Italie), St-Georges, O. S. B., 410 ; St-Pontien, O. S. B., 2426.
Ludger (S.), . . . . . 2018
Lullworth (Angleterre), Trappe, 2765
Lund (Suède), O. S. B., . . . 3180
Lunebourg (Allemagne), St-Michel, O. S. B., . . . . . 1960
Lure (France), O. S. B., . . . 3215
Lurich-Düsserthal (Prusse), O. Cist., 2679.
Lyon (France), N.-D., de la Déserte, O. S. B., 3242 ; abbesse : v.: de Quimbly ; — St-Pierre, O. S. B., 326 ; — biographies bénédictines, 1449.
Lyre (France), O. S. B., 553*, 1388, 2271, 3243.

# M

Mabillon (Jean), O. S. B., correspondance, 260-2, 518*-9, 522*, 524*, 923-5, 926, 929, 1383-5, 2271, 2305, 2346 ; voyages, 258-9, 263.
Macaire (S.), l'Egyptien, 7, 8, 736, 1605-7 2891, 2904.
Madiran (France), O. S. B.. . . 327
Madrid (Espagne), Montserrat, O. S. B., 2196.
Maes de Meerbeek (Martin), abbé d'Echternach, O. S. B., . . . . 248
Maeseyck (Belgique), O. S. B., . 3172
Maichelbeek (J.-Nep.) O. S. B.. . 1998
Maïeul (S.). . . . . 73
Maiori (Italie) O. Camald., . . 709
Maison-Dieu en Brie (France), O. S. B., 325.
Majella (Italie), St-Liberateur, O. S. B., 2436.
Malachie (S.), . . . 2625, 2627
Malgarten (Westphalie), O. S. B., 1874
Malingié (Emilien), O. S. B., . 1359
Malmedy (Belgique), O. S. B., 146, 246, 2160-1 ; v. : Stavelot.
Malmesbury (Angleterre), O. S. B., 2048
Malvern (Angleterre), O. S. B., . 2038
Manassé, moine égyptien . . 1186
Manchester (Etats-Unis), St-Anselme, O. S. B., . . . . . 2026
Mans, Le (France), St-Vincent, O. S. B., 321-2, 962-4, 1450-3, 1818 ; m. dép. : La Lande-Patry.
Mantes (France), St-Georges, O. S. B., 316.
Mantoue (Italie), monastères du diocèse, 3, 1537, 2426.
Marchand (Charles), abbé de Munster, O. S. B., . . . . . 3252
Marchienne (France), O. S. B., v. : S. Rictrude.
Marcigny (France), O. S. B.. . 1454
Marculphe de Meaux, O. S. B., . 1745

Digitized by Google

Maredsous (Belgique), O. S. B., 241-2, 1368, 2162-69, 3171-2 ; moines, v. : Destrée, Gresnicht, Morin; nécrologie, 2170 ; école des métiers d'art, 242 ; seigneurie, 21.
Mareta (Hugues), O. S. B., . . 2137
Margam (Angleterre), O. S. B., . 872
Marguerite, abbesse de Neuburg, O. S. B., . . . . . 440*
Maria-Gardama = Génésareth.
Maria-Laach = Laach.
Maria-Plain (Autriche), O. S. B., 1353, 2107.
Mariawald (Allemagne), Trappe, 2766-7
Mariazell (Autriche), O. S. B., 484*-5*, 2093, 2108.
Marie, culte dans l'O. S. B., 1374, 1650
Marie, abbesse du Nouveau-Bois, O. C. 2789.
Marie Stuart et les moines Ecossais, 1878
Marie de Woodstock, O. Fontevr., 1167, 1337.
Marienberg (Tirol), O. S. B., 486*, 2109, 3154.
Marienborn (Hesse), O. Cist., . 516, 1104.
Mariendonk (Hollande), O. Cist., 2768
Mariengarten (Tirol), O. Cist., . 2769
Marienfeld (Westphalie), O.Cist., 6712 1194.
Marienhorst (Hollande), O. Cist., Ter Hoenepe, Vallis B. M., . . 2576
Marienrode (Prusse), O. Cist., . 517
Marienstadt (Nassau), O. Cist., . 518, 2770-7.
Marienstern (Saxe), O. Cist., . 1105
Marienstern (Suisse), O. S. B., 2511-5
Mariental (Brunswick), O. Cist., 2574
Marmoutier (France), O. S. B., 328-332, 966, 2936, pr. dép. v.: Origné, Selles-s.-Cher, Vesly-en-Vexin.
Marmoutier, Maurmünster (Alsace), O. S. B., 1456, 2221, 3253; bibliothèque, 3193.
Mars (Noël). O. S. B., . . . 362
Marseille (France), Ste-Madeleine, v. : Chiari; — St-Victor, O. S. B., 554 ; m. dép. v. : Plaine-St-Michel.
Marsolle (Vincent), O. S. B., corr. 902
Martène (Edmond), O. S. B., 256 ; correspondance, 520*, 525*, 2352, 3292
Marti (Bède), O. S. B., . . . 820
Martin (S.), de Tours, 32-3, 345*, 2910-1
Martin (Casimir), abbé de la Trappe de N.-D. des Neiges, . . . . 676
Martin (Claude), O. S. B., . . 3292
Martinsberg, v. : Pannonhalma.
Martyrs anglais, O. S. B., . . 218-9
Marx (Bennon), O. S. B., . . 2005
Mas d'Azil (France), O. S. B., . 1455
Masgoutières (France), O. S. B., 2272
Massart (Eug.), O. S. B., . . . 256
Massuet (René), O. S. B., correspond., 256, 518*.
Mathias de Neumarkt, év. auxil. de Breslau, O. Cist., . . . . 1200
Matthieu, abbé de St-Laurent d'Aversa, O. S. B., . . . . . 395
Maubeuge (France), . . . . 1228
Maubuisson (France), O. Cist., 519, 673
Maucher (Alcuin), O. S. B., . . 406*
Mauchline (Ecosse), O. S. B., . 1323
Mauger (Etienne), O. S. B., . . 526*
Maugérard (Dom), O. S. B., .3178, 3295
Maur (S.) Congrégation O. S. B., 249, 254, 2341, 2356, 3289 ; correspondances, 255-62, 518, 527, 923-9, 1265, 1383, 1385-7, 2345-6, 2353 ; jansénisme, 2342 ; moines, v. Allard, Antheaume, Barré, Bellaise, Berthereau, Bessin, Billouet, Blampin, Blanchard, Blandin, Bonnefons, Bonvoust, Brial, Chevalier, Dachery, Daubin, Deidier, de la Londe, de la Tremblay, de Noyelle, de Vic, Dupré, Durand, Durban, Ellye, Estiennot, Fontaine, Feray, Fourel, François, Fombert, Germain, Gourdin, Guillot, Hodin, Lamy, Laparre, Le Cerf, Le Gault, Le Gris, Le Maistre, Le Mercier, Le Monnier, Le Texier, Lobineau, Mabillon, Marsolles, Martène, Martin, Massuet, Mauger, Mazet, Menard, Porcheron, Roger, Ruinart, Sabatier, Tarisse, Taschereau, Tassin, Toustain, Urbain, Vaissette, Vigneron.
Maur, prince-abbé d'Einsiedeln, O.S.B., 2497.
Maurel (Nicolas), O. Celestin., . 1155
Maurice de Rievaulx, . . . . 2802
Mayence (Hesse), St-Jacques, O. .S B., 1262, 3090 ; bibliothèque, 1306 ; v. : Trefler.
Mayhew (Edouard), O. S. B., . 215
Mayr (Beda), O. S. B., . . . 1923
Mazet (Dom), corresp., . . . 3293
Meaux (Angleterre), O. Cist., . 2569
Meaux (France), Ste-Croix, O. S. B., v. : Marculphe.
Mechitar, . . . . . 1158-9
Mechitaristes, . . . 717, 1160-2
Mechtilde (S.) . . . . 477, 1824
Mechtilde de Magdebourg, 478 899 2664

Digitized by Google

Mechtilde du S. Sacrement, voir : de Béthune.
Meda (Italie), St-Victor, O. S. B., 1009, 2427, 3316.
Médecine dans les monastères, 329, 2936
Meersen (Hollande), O. S. B., . 2392
Meier (Gabriel), O. S. B., . . 2501
Meinrad (S.), . . . . . 299
Meissen (Saxe), Ste Croix, O. S. B., 1281, 1871, 1961.
Mélanie (Ste), . . . . .332*, 356*
Melchior, abbé de St - Ulric à Augsbourg, O. S. B., . . .1978 3065
Melk (Autriche) O. S. B. 443*. 487* 1349, 1354 1665, 1894, 2093, 2110-1 ; réforme du XV s., 1894 ; MSS., 894.
Mellet (Jules-Marie), O. S. B., . 2380
Melrose (Ecosse), O. Cist., . 633, 1323
Memmingen (Bavière), Ecossais, O.S.B., 135.
Ménat (France), O. S. B.,. . . 333
Menger (Jean), abbé de Kastl, O. S. B., 167.
Menterna (Hollande) = Termute = Griese Moniken, O. Cist., . . 2576
Méobec (France), O. S. B., 2233 ; pr. dep. v. : Bénévent.
Merquel (France), O. S. B., . 1487-8
Messine (Sicile), N.-D., O. S. B., 2428
Messines (Belgique), O. S. B., 501*, 909
Metellus de Tegernsee, . . . 1257
Metten (Bavière), O. S. B., .1062, 3095
Metz (Lorraine) . . . . . 857
— moniales O. Cist., . . . 2778
Michaelbeuern (Autriche), O. S. B.,2112
Michaelstein (Brunswick), O. Cist., 2574
Micon de St Riquier, . . . . 2992
Milan, monastères, 3316 ; St-Ambroise, O. S. B., puis O. Cist., 1009, 1018, 1516, 3316 ; St Maurizio, O. S. B., 1009, 1538 ; monasterio maggiore, O. S. B., 2429-30, 3316 ; Ste Radegonde, O. S. B., 1009, 3316 ; S. Vittore al Corpo, O. Olivet., 1009, 1173.
Mileto (Italie), O. S. B., . . . 1539
Milhau (France), O. S. B., 334, 3242
Millstatt (Carinthie), O. S. B.,488*, 1519
Minden (Prusse), St-Simon,O.S.B., 436*
Minervio (Italie), S. Maria, O.S.B., 1009
Ministérialité . . . . . 29
Miroir (France), O. Cist., . . 2780
Missions, . . . . . 30
Moggio (Italie), O. S. B., . . 411, 1519
Mogila (Pologne), O. Cist., catal. des incunables, . . . . . 2781
Moïse, moine égyptien, . . . 1186
Moissac (France), O. S. B.,920, 967-9, 1427, 1457-8.
Molesme (France), O. S. B., . . .335
Moll, (Paul de) . . . . . 217
Moltzner (Ulrich), abbé de Raitenhaslach, O. Cist., . . . . . 2799
Momo (Italie), O. Humil., . . 716
Monachisme primitif, ascétisme, 325*-8*, 726, 730-2, 1579-94; — égyptien, 5-8, 331*, 1185-91, 1588, 2884-9; v.: S. Antoine, S. Pachôme, Pallade, S. Macaire, Evagre, Historia Lausiaca, Vitae Patrum, Oxyrhincos; — Palestinien 332*, v. S. Nil, Ethérie; — Syrien 1615 ; v.: S. Siméon le Stylite ; — Jacobite, 1616 ; — grec, 1617-8 ; africain, 1619-21 ; — occidental, 12 ; v. S, Ambroise, S. Augustin, S. Jérôme, Cassien, S. Martin; — irlandais, 11, 333*, 1624, 2912 ; v. S. Columba; — vierges consacrées, 732-3, 1585-7.
Monastères au Moyen-Age, 1194, cloître, 329 ; clôture 330*, v. abbatia, abbaye ; histoire économique, 1516, 2667 ; avoueries, 1196-7; ministérialité, 29, 2939 ; charité, bienfaisance, 1649*, 2587; médecine, 2936-7; droit d'asile, 1657 ; missions, 30 ; histoire littéraire, 27, 2599, 2602 ; v. aussi : architecture monastique ; oblats, reclus ; béguines, criminalité, 1108, 2009.
Mondovi, monastères du diocèse 591
Mondsee (Autriche) O.S.B., 483*, 2093, 2113-6 ; abbé, Bosinlother.
Monnier (Hilarion), O. S. B. . . 524*
Mons (Belgique), St-Pierre, 2170bis
Montaurise (France), O. S. B., . 970
Mont Caprasio (Italie), O. Camald. 1151
Mont Cassin (Italie), O. S. B., 391, 410-8 1540, 2431-8, 2442-5 3317, 3325 ; abbés, v. : Bernard, Petronax, De Vera d'Aragona, Thomas ; moines, v. : Alexandre, Constantin, Tosti ; MSS., 414-5, 597, 2439-41; école de calligraphie, 1541 ; inauguration de la crypte, 592-6, 1019-27, 1284 ; m. dépend. 2436, v. : Civitanova, S. Maria de Cartignano, S. Maria de Cellis, S. Matteo de Castello, Tagliacozzo, Terano; St Thomas d'Aquin au Mont Cassin, 1028.
Monte digno (Italie), Ste - Euphémie, O. S. B., . . . . . 1009
Montelabate (Italie), O. Cist.,1106, 1542
Montesquio-Voloutre, v. : Salenques.

Digitized by Google

Montevergine (Italie), . . . 2446
Montfaucon (Bernard de -), O. S. B., correspondance, 255, 261-2, 518*, 527*, 926, 929, 1386-7, 1484, 2353.
Montheron (Suisse), O. Cist., . 2782
Monticelli (Italie), St-Sauveur, . 3325
Montigny-lez-Metz, (Lorraine), O. S. B., 173.
Montivilliers (France), O. S. B., 3245
Montmajour (France), O. S. B., . 336, 1459.
Montmartre, v. : Paris.
Mont-Oliveto, v. : Olivétains.
Montpellier (France), Sts Benoit et Germain, collège, O. S. B., .2275, 3246
Montreuil-sur-Mer (France), O. S. B., 1460, 2276.
Mont-St Jean (France), O. S. B., 920
Mont-St-Michel (France), O. S. B., 337-40, 555, 971-3, 1461, 2277-83, 2285, 3247-50; coutumier, 2281.
Mont-St-Sauveur, près Aix-la-Chapelle (Prusse), O. Cist., . . . . 1090
Montserrat (Espagne), O. S. B., 509* 917, 1838, 2197-2202, 3183-5 ; v. : Bernard Boyl, Cisneros, Sala, Salvado, Tornes y Mayans; MSS., 2197 ; Missale Benedictinum, 2197.
Monza (Italie), St-Pierre, plus tard St-Martin, O. S. B., . . . 1009
Moos (Joseph), O. S. B. . . . 2508
Morigny (France), O. S. B., . . 974
Morimond (France), O. Cist., 1107, 2783 ; abbés, v. : Lambert, Othon ; moine, v. : Poincaré.
Morimondo (Italie), O. Cist., . 1009, 3316
Morin (Germain), O. S. B., .2166, 3170
Morosini (Fortuné), O. S. B., . . 1839
Morrone (Italie), St-Esprit, O. Celest., 1156.
Mortemer (France), O. Cist., . 2784
Mosch (Jean), .. . . . . 1186
Moulins (Belgique), O. Cist., . 1129
Montier-en-Der, (France), O. S. B., 2273-4.
Moûtiers-en-Clénon (France), O. S. B., 1463 bis, 1510.
Mouzon (France), O. S. B., . . 3251
Moyenmoutier (France), O. S. B., v. : Cardinal Humbert.
Mozat (France), O. S. B., . . 1462
Muchar (Albert), O. S. B., . 1350, 2094
Muchelney (Angleterre), O. S. B., 3127
Müller (Bernard), O. S. B., . . 2099
Münchaurach (Bavière), O. S. B., 437*, 858.
München-Gladbach, v. Gladbach.
Munich (Bavière), St-Boniface, O. S. B., 438*, 1963-4, 3091-2 ; abbés, v. : Danner, Wöhrmüller.
Muno (Belgique), O. S. B., 1267, 1369, 2171.
Münster (Alsace) O. S. B., 2221, 3193, 3252 ; abbé, v. : Marchand ; bibliothèque, 2286.
Münster (Westphalie), St-Gilles, O. Cist., . . . . . 2660
Münster (Suisse), St Jean, moines, puis moniales, O. S. B., . . . . 1570
Münsterschwarzach (Allemagne), O. S. B., 1965-6 ; abbé v. : Vogel.
Münzenberg (Prusse), O. S. B., . 174
Murbach (Alsace), O. S. B., 128, 175-6, 439*, 1195, 1463, 1641, 2221 ; bibliothèque, 859 ; prévoté dép. v. : Lucerne, 625.
Murhardt (Würtemberg), O. S. B., 415*
Muri-Gries, O. S. B., 626-7, 1056-7, 2516-9 ; abbés, v. : Grüniger, Singisen ; bibliothèque, . . . . . 3061
Murphy (Bernard) et (Grégoire), O. S. B. . . . . 2088
Muysen (Belgique), O. Cist., . . 940

## N

Namedy (Prusse), O. Cist., . . 2785
Nant d'Aveyron (France), O. S. B., 556
Nanteuil-en-Vallée (France), O. S. B. 2287.
Naples (Italie), Niridanum, O. S. B., 3319 ; — S. Patrizia, O. S. B. 1543.
Narbonne (France), St-Hilaire, O. S. B., 975.
Nardo (Italie), O. S. B., . . . 3319
Nazareth (Hollande). v. : Genezareth.
Nassau, monastères. . . . . 1870
Nava (Espagne), St-Barthélemy, O. S. B., . . . . . 918
Neath (Angleterre), O. S. B., . . 872
Neresheim (Würtemberg), O. S. B.. 135, 1307, 2967, 3093-4 ; abbés, v. : Angern, Braisch, Dobler.
Neubauer (Berthold), O. S. B., . 817
Neuburg (Bade), O. Cist., 674, 1108-9
Neuburg A. D. (Bavière), O. S. B., 135, 440*.
Neugart (Trutpert), O. S. B., . 3106
Neukloster an Wiener Neustadt (Autriche), O. Cist., . . . 229, 2786
Neumann (Guill.-Antoine), O. Cist., 2740.
Neumann (J. Chryst.), O. S. B., . 2099

Digitized by Google

Neustadt s. le Main (Allemagne), O.S.B., 1968.
Neuviler (Alsace), O. S. B., . . 3253
Nevers (France), St-Etienne, O. Clun., 2288 ; St-Sauveur, O. Clun., 2289 ; N.-D. O. S. B., 2290.
Newbottle (Ecosse), O. Cist., .633, 1323
Newminster (Angleterre), O. Cist., .2569
Nice (France), St-Ponce, O. S. B., 1194
Nicolas de Bunzlau, év. auxil. de Breslau, O. S. B., . . . . . 1200
Nicolas de Clairvaux, . . . . 2626
Nicolas, abbé de Grandpré, O. Cist., 2644.
Nidarholm (Norvège), O. S. B., . 3180
Niederaltaich (Bavière), O. S. B., 1969-70, 2093, 3095.
Niedermünster (Alsace), O. S. B., 128
Niederprüm (Luxembourg), O. S. B., 914.
Niederschönfeld (Bavière), O. Cist., 135
Nienburg (Anhalt), O.S.B., 441*, 1884
S. Nil le Sinaïte, . . .332*, 1608-12
Nimbschen (Prusse), O. Cist., . 675
Nîmes, monastères du diocèse, 341 ; — Ste Baudille, O. S. B., . . . 341
Nisida (Italie) O. S. B., . . . 3319
Nizelles (Belgique), O. Cist., . . 2788
Noblet (André), O. S. B., . . 2366
Noël (Albert), O. S. B., . . . 822
Nonantule (Italie), O. S. B., 419, 1151, 2247.
Nonnenwerth (Prusse Rhén.), O. S. B., 146.
Norcia, v. : Nursie.
Nordhausen (Hesse), O. Cist., . 129
Normandie, monastères, 516*-7*, 1381, 3194-7 ; Saints, 1380 ; moines chroniqueurs, 252 ; liturgie monastique, 2223.
Northeim (Hanovre), O. S. B., 177, 1971
Norwich (Angleterre), O. S. B., . 209
Notker le Bègue, 61, 364*-5*, 772, 1770-1.
Notre-Dame des Prés (France), O.S.B., 921.
Notre-Dame du Phare (Japon), O. Cist., 1115.
Notre-Dame des Neiges, Trappe, 676
Notz (Eugène), abbé de Wettingen-Mehrerau, O. Cist., . . . 2658
Nouveau-Bois (Belgique), O. Cist. 2789.
Novare (Italie), O. S. B., . . . 420
Novosius, (St.) O. S. B., . . . 418*
Novy (France), O. S. B., . . . 976
Noyers (France), O. S. B., . . 2936
Nucius (Jean), abbé de Himmelwitz, O. Cist., . . . . . 2746
Nursie (Italie), O. S. B., 599-600 ; crypte, 1030-1.
Nyekloster (Hollande), v. : Aula-Dei.

# O

Obarra (Espagne), O. S. B., . . 3181
Oberaltaich (Bavière), O. S. B., .1972-3
Oberschönfeld (Bavière), O. Cist., 135, 520, 2790.
Oblats, . . . . . 98, 2927-8
Obra (Pologne), O. Cist., . . 486
Ochsenhausen (Allemagne), O. S. B. 1974.
Oda, ou Odon, archev. de Cantorbéry, O. S. B., . . . . . 2065
Odile (S.), abbesse de Hohenburg, 766, 1232.
Odilienberg (Alsace), O. S. B., . 128
Odilon (S.), abbé de Cluny, 81; sermons, 1413.
Odon (S.), abbé de Cluny, . . 774
Oelenberg (Alsace), Trappe, . . 2791
Oesede (Westphalie), O. S. B., 1874
Oglier (B.), O. Cist., . . . 2645-6
O'Hare (Julien), O. S. B., . . 3146
Oka (Canada), O. Cist., . . . 1110
Olive (Belgique), O. Cist., . 521, 677
Olivétains, 722, 1169-72, 2864, 2872-6 ; cardinaux protecteurs de l'ordre, 2864 ; monastères d'Autriche, 1348 ; d'Italie, 1009; v.: Camprena, Civate, Cremone (St-Thomas), Milan, (St-Victor), Pavie (St-Barthélemy), Pollutri, Rodengo (St-Nicolas), Rome (S. M. Nova), S. Geminiano Viboldone.
Olterone (Italie), St Benoît, . . 1009
Oña (Espagne), O. S. B., . . 2203-5
O'Neill (Mgr P. A.), O. S. B., . 222
Oostbroek (Hollande), O. S. B., . 440
Oosterhout, v. : Wisques.
Orderic Vital, O. S. B., 91-6, 382*, 516*, 1253, 3024.
Orient, monastères, . . . . 610
Orienten (Belgique), O. Cist., . 1922
Origné (France), O. S. B., . . 966
Origny-Ste-Benoîte (France), O. S. B., 342.
Orléans (France), St-Gervais, O. S. B., 1479.
Orona (Italie), O. S. B., . . . 3316
Orval (Belgique), O. Cist., 522, 678 ; MSS., 3178 ; maisons dép. v. : Beaupré, Conques, Lurich-Düsserthal.
Orvieto (Italie), S. Sevère, O. S. B., 2448

Digitized by Google

Orvinio (Italie), S. M. del Piano, O.S.B., 406.
Osne-le-Val (France), O. S. B., . 557
Ossegg (Bohême), O.Cist., 2186, 2791bis
Ostrow (Bohême), O. S. B., . . 2189
Oswald, ev. de Worcester, O. S. B., 2065, 3115-6.
Otfrid, . . . . . 65
Othelbold, abbé de St-Bavon à Gand, O. S. B., . . . . . 2146
Othmar, abbé de St-Gall, O. S. B., 1572, 2526-9.
Otloh de St-Emmeram, O. S. B., . 1310, 2933.
Ottau (Bohême), O. S. B., . . 2189
Ottobeuron (Bavière), O. S. B., 135, 178, 442*, 1830-2. 1862. 1884, 1975-9, 3096 ; abbé, v. : Einsiedler ; université, 1978.
Othon de Bamberg (S.), . . . 3004
Otton de St-Blaise, O. S. B., . . 100
Otton de Frisingue abbé de Morimond, O. Cist., . . . . 472, 2629-30
Oudenbourg (Belgique), O. S. B., archives, . . . . . 502*-3*
Oulton (Angleterre), O. S. B., . 1345
Oviedo (Espagne), S. Pelayo, O. S. B., . . . . . 918
Oxyrhincos, . . . . . 1614
Oybin (Saxe), O. Celest., . . . 1871

## P

Pacôme, (S.) . . 1191, 1597-8, 2886
Pacy (France), O. S. B., 3254 ; abbesse, v. : d'Albret.
Padoue (Italie), Ste-Justine, congrégation, O. S. B., v. : Plaisance, S. Sixte. . . . . 1517
Pagl (Maximil.), abbé de Lambach, O. S. B., . . . . . 2105
Pairis (Alsace), O. Cist., . . . 1111
Paisley (Ecosse), O. Clun., . . 1323
Palerme (Sicile), O. Olivet., . . 1174 ; St-Jean, O. S. B., . . . . 3320
Palestine, O. S. B., état actuel, . 1050-1
Pallade, 3, 4, 332*, 1594, 1601, 2887-8
Palmer (Suitbert), O. S. B., . . 410*
Pamelius, antiphonaire de —, . 236
Pancrace, abbé de St-Gall, O. S. B., 461
Pannonhalma = Martinsberg (Hongrie), O. S. B., 389, 582, 1049, 2400-1 ; v. : cardinal Vaszary.
Papin (Antoine), abbé de Gembloux, O. S. B. . . . . 2152
Paray-le-Monial (France) O. Clun., 2291
Parc-Les-Dames (Belgique), O.Cist., 1922
Paris (France), bénédictins anglais, 216, 476*, 977-9 ; Collège des Bons-Enfants d'Arras, O. S. B., 2230 ; Collège de Cluny, 2245 ; Montmartre, O. S. B., 558, 984 2218-9, 3260 ; abbesses, v. : de Béthune, de Montmorency-Laval ; N.-D. de la Consolation, O. S. B., 983 ; St-Edmond, O. S. B., 216, 885, 977-9 ; St-Germain-des-Prés, O. S. B., 343, 980, 1464-5, 2347, 3255-6 ; MSS., 2292 ; St-Magloire, O. S. B., 981 ; Ste-Marie-d'Auteuil, O. S. B., 2375-6, 3299 ; prieur v. : du Bourg; St Martin-des-Champs, O. S. B., 569, 982, 1466-7, 2293-5, 3256-9.
Parme (Italie), St-Léonard, O. S. B., 2426.
Paroisses, . . . . . 203
Pascal II, O. S. B., . 78, 1796, 3013
Pascase Radbert, . . . . 770
Paschase de Torvigny, abbé d'Echternach, O. S. B., . . . . 248
Passau (Bavière), O. S. B., . . 1861
Pászto (Hongrie), O. Cist., . . 1113
Paul (S.), ermite, . . . . 1579-80
Paul de Banz, évêque auxil. de Breslau, O. Cist., . . . . . 1200
Paul diacre, 63, 361*, 768, 1239, 1751, 2985-6.
Paula (S.), . . . . . 332*
Paullo (Italie), S. Pierre de Palude, O. S. B. . . . . .
Pavie (Italie) St-Barthelemy O. Olivet. 1009 ; S. Agatha, 1009 ; S. Aureliano del Senatore, 1009 ; St-Barthelemy in Strata, O. S. B., ; S.-M. Antica, delle Stuore, O. S. B., ; S.-M., delle Cacce, O. S. B., 1009 ; S.-M. Theodota, della Pusterla, O. S. B., 1009 ; S.-Marino, O. S. B., 1009 ; S. Pietro in Ciel d'Oro, 1009 ; S. Salvadore, O. S. B., 1009.
Payerne (Suisse), O. S. B., 628, 1058, 3338
Pearson (Jérôme), O. S. B., . . 1330
Pegau (Saxe), O. S. B., . . 1281, 1871
Peronne (France), O. S. B., . . 3262
Perouse (Italie), St-Pierre, O. S. B., 2449
Pessan (France), St-Michel, O. S. B., 3274 ; abbés Jean, Bernard, de Bilhères-Laugralas, de Faudoas.
Pesteau (B.), O. S. B., . . . 256
Peterborough (Angleterre), O. S. B., 1336, 2049-50, 3128-30.
Petershausen (Bade), O. S. B., 1864 ; biblioth., 3061.
Petronax, abbé du Mont-Cassin, 2431.

Digitized by Google

Peutemont (France), O. Cist., . 2792
Peyrissas (France), O. S. B., . 559, 1468
Peyrolières (France), Ste Foy, O. S. B., 2296-7.
Pfäfers (Suisse), O. S. B., 2520-2 ; bibl., 3061.
Pfinzing (Ulrich), abbé de St-Paul en Carinthie, O. S. B., . . . 2120
Pfister (Narcisse), O. S. B., . . 3065
Pforta (Allemagne), O. Cist., . 1114
Picard (Paul), O. S. B., . . . 2382
Pichler (Henri), O. S. B., . . 2126
Pie VII, 118, 397*-8*. 805-7. 1268-71, 1529, 1842-3, 3052-4.
Pierdait (Jean-Louis), abbé de St-Wandrille, O. S. B., . . . . . 2383
Pierre (S.), abbé de Cava, O. S. B., 400
Pierre de Castelnau, (B.), O. Cist., 2636
S. Pierre Damien, 372*, 780, 1245 1778 9, 1789, 1791, 3005 ; *vita Romualdi*, 1149.
Pierre Monoculus, abbé de la Valroy, O. Cist., . . . . . 2841
Pierre II, abbé de Salem O. Cist. 2820
Pierre (S.) Urseolus O. S. B. 334* 1149
Pierre le Vénérable, abbé de Cluny 300, 3224 ; correspondance, 2243 ; sceaux, 1256-7.
Pierre II, abbé de Wettingen, O. Cist., 548.
Pierre d'York, abbé de Furness, O. Cist., 2825.
Pierre (Etienne), prieur de Novy O.S.B. 976.
Pierredon, (Fance) O. S. B., . . 3215
Pircher (Aloys), O. S. B., . . 2109
Pirmin (S.) . . . .60, 2221, 2982
Piscicelli Taeggi (Odérise), O. S. B., 2445
Pisentios de Keft.. . . . . 1186
Pistoie (Italie), N.-D. des Anges 3322
Pitra, cardinal, O. S. B., . .1844, 3296
Piumarola (Italie), O. S. B., . . 3321
Placide de Sienne, O. Olivet., . 2865
Placide a Spescha, O. S. B., . . 808
Plaine-St-Michel (France), O. S. B., 3263
Planks (Beda), O. S. B., . . . 1352
Plaisance (Italie), St-Sixte, moniales puis moines. O. S. B., . . . 2450
Plorizano (Italie), S. Fermo, O. S. B., 1009.
Pluscarden (Ecosse), O. S. B., . 1323
Poblet (Espagne), O. Cist., .1112, 2792
Poincaré (Dom), O. Cist., .1107, 2783
Poitiers (France), Ste-Croix, O. S. B., 253, 560, 986, 1469, 3264-6 ; abbesse, v. : de Bourbon-Busset ; Trinité O. S. B., 253 ; St-Cyprien, St-Nicolas, Moutierneuf-St-Hilaire de la Celle, 985.
Poitou, monastères, 253, 922.
Polirone (Italie), O. Clun., 1195, 2426, 3325.
Pollutri (Italie), O. Olivet, 2877 ; S. Barbato, O. S. B., . . . 3323
Pologne, monastères, 2464-6 ; O. Cist., 485.
Poloni (M. Nazarena), O. S. B., . 3305
Pomposa (Italie), O. S. B., MSS., 2451
Porphyre (S.), . . . . . 332*
Ponce de Montboissier, abbé de Vezelay, O. S. B., . . . . . 2336
Ponschab (Bernard), O. S. B., . 1962
Pontloup (France), O. S. B., . . 344
Pont-St-Esprit (France), St-Pierre, O. S. B., 341.
Pontida (Italie), St-Jacques, O. Clun., 408, 1009, 1032 ; abbé, v. : del Papa.
Pontigny (France), O. Cist., 523 ; m. dép. v. : Villers-la-Grange.
Pontlevoy (France), O. S. B., . 561
Poot (Joseph), O. S. B., . . . 992
Porcheron (Placide), O. S. B., . 524*
Port-Royal (France), O. Cist., 524-5, 679-84, 1116-8, 2795-8.
Portsmouth (Etats-Unis), O. S. B., 2025
Portugal, monastères cisterciens, 635
Potts (John Bede), O. S. B., . . 2089
Poulangy (France), O. S. B., . . 2659
Prads (France), O. S. B., . . . 3215
Praglia (Italie), O. S. B., . .1544, 2426
Prague (Bohême), Emaus, O. S. B., 1355-6, 2190.
Prataglia (Italie), O. S. B., . . 3224
Pratovecchio (Italie), O. Camald., 2860
Préaux (France), O. S. B., . . 1388
Precipiano (Italie), O. S. B., 421-2, 601
Preston (Angleterre), O. S. B., . 1345
Prevost (Benoît), abbé de Dissentis, O. S. B., . . . . . 2481-2
Prifling, v. Prüfening.
Primat, . . . . 335*, 739, 1193
Profession. . . . . 14, 2925-6
Prosperi (Ven.) (Louise), abbesse de Trevi, O. S. B., . . . . . 1556
Prüfening (Bavière), O. S. B., 179, 443*, 2139.
Prüm (Prusse), O. S. B., 367*, 444*-8*, 914, 1308, 1351, 1980, 3099, 3255 ; abbés, v. : Réginon, Gérard ; évangéliaire, 3097-8.
Psalmody (France), O. S. B., . 920
Puechabon (France), O. S. B., 987, 1470
Pulsano (Italie), O. S. B., . . 423-4
Puschl (Charles), O. S. B. . . 124



Digitized by Google

## Q

Quedlinbourg (Allemagne), O. S. B., 1309.
Quimperlé (Bretagne), Ste Croix, O.S.B 345. 562, 1471, 2298.
Quinlan (Grégoire), O. S. B., 3140, 3146
Quirini, Cardinal, O. S. B., 117, 1264, 1837, 3048-9.

## R

Raban Maur . . . 1761-3, 2990-1
Rabenlechner (Augustin) O. S. B., 3153
Rabory (Joseph), O. S. B., . . 2373
Rabusson (Paul), O. Clun., . . 522*
Radegonde (Ste) . . . . . 1721
Raigern (Moravie), O. S. B., .489*, 2191
Rainer de Viterbe, cardinal, O. Cist., 475.
Raitenhaslach (Bavière), O. Cist.,2799. 2800.
Ramsey (Angleterre), O. S. B., . 2065, 2068, 3115.
Ramsdorf, v. : Marienborn.
Ramsgate, (Angleterre), O. S. B., 3150
Rancé, abbé de, O. Cist.,. . . 2651
Raoul de Cluny, . . . . . 3224
Raoul Leclerc, de Marmoutier, . 2936
Raoul de Malicouronne, O. S. B., 329
Raoul Tortaire, O. S. B., . . . 1807
Raphael, prince-abbé d'Einsiedeln, O. S. B., . . . . . 2497
Rascony (Franç.-Xav.), O. S. B., 2498
Rathsamhausen (Philippe de), abbé de Pairis, . . . . . 1111
Rathier de Lobbes, év. de Vérone, O. S. B., . . 334*, 1774-5, 3001
Rathier de Lautrec, abbé de St-Victor de Marseille, O. S. B., . . . 554
Ratisbonne (Bavière), St - Emmeram, O. S. B., 1310-1, 1861, 1981-2, 3057, 3100; St-Jacques, O.S.B., 1183, 2137.
Raymond, abbé de St Savin de Lavedan, O. S. B., . . . . . 3280
Rea (Placide), O. S. B., . . . 2088
Reading (Angleterre), O. S. B., . 3131
Rebecq (France), O. Cist., . . 2801
Rechentshofen (Würtemberg), O. Cist., 415*.
Reclus, 31 ; recluses, 348.
Reding (Augustin), prince-abbé d'Einsiedeln, O. S. B., . . . . 1564
Redon (Bretagne), O. S. B., . 346, 1472
Reggio (Italie), St-Prosper O. S. B., et St-Thomas, O. S. B., . . . 3325
Reginon, abbé de Prüm, O. S. B., 367*
Regula anonymi, . . . . . 334*
Reichenau (Bade), O. S. B., 180, 860, 1884, 1987, 3101 ; biblioth. 1985-8 ; MSS., 1312, 1984, 1986, 1988, 3061, 3102.
Reichenbach (Bavière), O. S. B., 1313, 1313.
Reichlin-Meldegg (Anselme), prince-abbé de Kempten, O. S. B., . . 1949
Reims (France), St-Nicaise, O. S. B., 1473 ; St-Remi, O. S. B., 373, 563, 988, 1474, 1476-7, mon. dép. 1475 ; v. : Louvemont ; St Thierry, O. S. B., 564-5, 989.
Rein (Styrie), O. Cist., . . . 1119
Reinbeck (Holstein), O. S. B., . 3180
Releck (France), O. Cist., . . 526
Remacle, (S.) . . . . . 55, 1225
Remi d'Auxerre, . . . . . 772
Renée (J.-B.), abbesse de la Trinité à Caen, O. S. B., . . . . . 1402
Renier, v. Rainer.
Rennes (Bretagne), St Sulpice, O. S. B., 2299.
Resch (Coloman), O. S. B., . . 2111
Rethel (France), O. S. B., . . 1475
Reuilly (France), O. S. B., . 2300-1
Reuter (Conrad), abbé de Kaisheim, O. Cist., . . . . . 510
Reyner (Clément), O. S. B., . . 215
Rheinau (Suisse), O. S. B., 1197, 1571, 2523, 3339-40 ; bibliothèque, 3061 ; MSS., 2478.
Rheinthal (Prusse Rhénane), O. Cist., 527-8.
Rhuddlan (Angleterre), O. S. B., 872
Ricard (Pierre), O. S. B., . . 2381
Ricasoli (Benoît), O. Vallomb., . 1178
Richard le Poitevin, de Cluny, . 3224
Richelieu, cardinal, 249-50, 514*, 1117
Rickenbach (Henri) . . . . 399*
Rictrude (Ste) de Marchiennes . 1229
Riddagshausen (Brunswick), O. Cist., 2574.
Rieti (Italie), St-Sauveur, O. S. B., 1545 ; St-Pasteur, O. S. B., 3326.
Rievaulx (Angleterre), O. Cist., . 2569, 2802 ; v. Maurice de.
Ringelheim (Prusse), O. S. B., . 1868
Ringsted (Danemark), O. S. B., . 3180
Rio-de-Janeiro (Brésil), O. S. B., 2029
Ripoll (Espagne), O. S. B., 509*-11*, 1375, 3186 ; v. : Ruera.
Rivalta Scrivia (Italie), O. Cist.,. 529, 1009, 2803.
Robert d'Arbrissel. . . . . .713
Robert, abbé de Cérisy, O. S. B., 3212

Digitized by Google

Robert de Chester, O. S. B., . . 2038
Roche (Angleterre), O. Cist.,. . 2569
Rochefort (France), N.-D., O. S. B., 341
Roda (Thuringe), O. S. B., . . 1873
Rodengo (Italie), St-Nicolas, O. Clun., 1009.
Rodolphe de Bebenhausen, O. Cist., 2537.
Rodolphe de St Trond, O. S. B., 380*-1*
Roger (Barthélemy), O. S. B.,2235, 2354
Roger de Helmarshausen, O. S. B., 1815, 1919.
Roger d'Hereford, . . . . . 2038
Roll (Rupert-Maur, v.) O. S. B.,. 613
Romainmôtier (Suisse), O. S. B., 3341
Rome (Italie), Collège germanique bénédictin, 2457 ; Ste Croix, O. Cist., 1121 ; St-Georges, O. S. B., 3180 ; St-Laurent, O. S. B., 2452; S.M.-Nuova, O. Olivet., 724-5, 1175, 2878 ; St-Martin aux Monts, O. S. B., 602 ; St-Paul, O. S. B., 1033, 1546-7, 2442, 2453-4 ; St-Sébastien, O. Cist., 2805 ; St-Silvestre, O. S. B., m. dép., v. : Soracte ; v. Tre Fontane.
Romuald (S.), . . . . . 1149
Ronceray (France), O. S. B., . 270
Roppelt (J.-B.), O. S. B.,. . . 1897
Rosate (Italie), N.-D. de Montana, O. S. B., . . . . . 1009
Rost (Léopold), abbé des Ecossais à Vienne, O. S. B., . . . . . 2137-8
Roswitha, . . . . . 70-2, 773
Rot (Marien). O. S. B., . . . . 1569
Rots (Wolfgang), O. S. B., . . 444
Rott (Bavière), O. S. B., . .449*, 1989
Rouen (France), St-Ouen, O. S. B., 347 ; moniales O. S. B., . . . . . 809
Rougemont (Suisse), O. Clun., 2524-5, 3342.
Roussel (Gérard), abbé de Clairac, O. S. B., . . . . . .536*, 3313
Rosazzo (Italie), O. S. B., . . 1519
Royers (Jérôme), abbé d'Aulne, O. Cist. 643.
Ruedel (Antoine), O. S. B., . . 821
Rueggisberg (Suisse), v. Rougemont.
Ruera (Antoine), abbé titul. de Ripoll, O. S. B., . . . . . 815, 2202
Rufin, . . . . . 332*
Ruinart (Thierry), O. S. B., 262, 518* ; correspondance, 522*.
Ruotger, . . . . . 148, 771
Rupert de Deutz, O. S. B., 1806, 3025-6,
Rupert (S.), év. de Salzbourg . 1233
Rupertsberg (Allemagne) v. : Bingen.
Ruremonde (Hollande), O. Cist., 2806-7
Rym (Gérard), abbé de St-Pierre à Gand O. S. B. . . . . 3164

## S

Saalfeld (Saxe), O. S. B., . . .861, 1319
Sabatier (Pierre), O. S. B., . . 1266
Saddell (Ecosse), O. Cist., . . 1323
Sahagun (Espagne), St-Benoît, 2206 ; biblioth., 3187-8.
St-Albans (Angleterre), O. S. B., 210, 2051, 3132, 3136 ; abbé v. : Wallingford.
St-Amand (France), O. S. B., 348-50, 1365, 1476, 3268 ; moine, v. Sawalon.
St-André-lez-Bruges (Belgique), O.S.B., abbé, v. : van den Zype.
St André de Villeneuve (France),O.S.B., 351.
S. Angelo in Formis (Italie), O. S. B., 425-9, 1034, 2436.
St Ange de Fortunula (Italie), O. S. B., 2436.
St Ange de Valleluca (Italie), O. S. B., 2436.
S. Antimo (Italie), O. S. B., 430, 603-4, 1035.
St Benoît de Clia (Italie), O. S. B., 2436
St Benoît-sur-le-Gran (Hongrie), O.S.B., 2402.
St Benoît-sur-Loire (France), O. S. B., 352-3, 1375, 1479-80, 1768, 3269 ; abbé, v. : Jean ; moine, v. : Girard.
St Benoît in Perillis (Italie), O.S.B., 392.
St Benoît en Woëvre (Lorraine), O.Cist., 1122.
St Bernard (Etats-Unis), O. S. B., 197
St Bernard-sur-l'Escaut (Belgique), O. Cist., 530, 685, 1123, 1922.
St Bernhard (Autriche), O. Cist., 2093
St Bertin (France), O. S. B., 354-5, 566, 990-2, 1482, 2302, 3270-2 ; abbé, v. : Fillastre ; bibliothèque, 1481.
St Blaise (Bade), O. S. B., 393*-5*, 415*, 862, 1315-6, 1990, 1992, 3103-4 ; abbé, v. : Gerbert ; liturgie, 1993 ; MSS. 1314, 1317, 1991, 3105 ; *Germania sacra*, 3106.
St Bride (Angleterre), O. S. B., 472* ; v. : Caldey.
St-Cadreuc-en-Plonbalay (France), O. S. B., . . . . . 3273
St Calais (France), O. S. B., . 993, 1818
St Chaffre-en-Velay (France), O. S. B., mon. dép. v. : Sévérac-le-Château.
St Corentin (France), O. S. B., v. : de Béthune.

Digitized by Google

Santas-Creus (Espagne), O. Cist., 2823
Sant Cugat del Valles (Espagne), O.S.B., 1376, 2209.
St-Denis (France), O.S.B., 356-60, 391*, 1483, 2303-4, 2936, 3274 ; abbé, v. : Fardulf ; m. dép. Lièpvre, Reuilly.
St-Denis en Broqueroie (Belgique), O. S. B., . . . . . 920, 3174
St-Dié (France), . . . . . 2221
St-Emilion (France), O. S. B., . 361
St-Etienne-de-Ripa-Maris (Italie), O. S. B., . . . . . 3301
S.-Eutizio (Italie), O. S. B., . . 1548
St-Evroult (France), O. S. B., 91-96, 567, 1388, 1484, 2305-6, 2936 ; v. : Orderic Vital.
St-Ferme (France), O. S. B., . 1194
St Florent-lez-Saumur (France), O.S.B., 2342
St-Flour (France), O. S. B., . . 1485
St Gall (Suisse), O. S. B., 448-61, 629-31, 1059-66, 1197, 1572-6, 1768, 1884, 2526-42, 3343-7 ; abbés, v. : Angehrn, Bertold, Blarer, Conrad, François, German, Joachim, Othmar. Pancrace moines v.: Ekkard Notker; liturgie, 1577 ; biblioth., 3061 ; MSS., 448-51, 1061, 1063, 2543-4, 3348 ; — (St Leonard), moniales, O. S. B., . 2545-6
St-Gengoux-le-National (France), O.Cl., 1411.
St-Genis-des-Fontaines (France), O.S.B. O. S. B., 1486 ; abbé, v. : Gaubert.
St-Georges (Bade), O. S. B., .415*, 1995
St Georges près Hombourg (Hesse), O. Cist., . . . . . 129
St-Ghislain (Belgique), O. S. B., 3174 ; MSS., 1370.
St Gildas de Rhuys (France), O. S. B., 1487-8, 2307 ; prieuré, dép., v. : Merquel.
St Gilles (France), O. S. B., . . 2308
S. Giminiano (Italie), O. Olivet., 1176
Ste Glosinde à Metz (Lorraine), O. S. B., . . . . . 172
St Gobain (France), O. S. B., . . 568
St Guilhem-le-désert (France), O. S. B., 920.
St Guislain (France), O. S. B., . 1489
St-Hilaire (France), O. S. B., . 994
St Hubert (Belgique), O. S. B., 243, 1371
St-Jacques-au-Mont (France), O. S. B., 264.
St-Jacut-de-l'Isle-de-la-Mer (Bretagne), O. S. B., 362, 2309 ; m. dép. v. :, St Cadreuc.
St-Jean-della-Pipia (Italie), O. Cist., 1009.
St-Jean-in-Venere (Italie), O. S. B. biblioth., . . . . . 3301
St-Jouin-de-Marnes (France), O. S. B., 2310.
St-Josse-sur-Mer (France), O. S. B., 3275
St-Juan-de-la-Peña (Espagne), O. S. B., 919, 2207-8.
Ste Justine v. : Padoue.
St Lambrecht (Styrie), O. S. B., . 896, 1357, 1519, 2119, 3155-6 ; MSS., 2117-8.
St Léger (France), O. S. B., . 920, 3277
St Léonard des Chaumes (France), O. Cist., . . . . . 2653
St Lo (France), O. S. B., . . . 549*
St Malo (France), O. S. B., . 363, 476*
Ste Marguerite (terr. de Milan), O. S. B., . . . . . 3316
Ste Maria de l'Albaneta (Italie), O.S.B., 2436.
Ste Marie de Cartignano (Italie), O. S. B., . . . . . 392
S.-Maria-de-Cellis (Italie), O. S. B., 2436-7bis.
Ste Marie de Cinquemiglia (Italie), O. S. B., . . . . . 392
S.-Marie-de-Corniano (Italie), O. S. B., 2436.
Ste Marie-du-désert, Trappe, . 2656
S. Maria in Elce (Italie), O. S. B., 3327
S.-Maria-delle-Grote (Italie). 1036, 1549
S.-Maria-la-Latine à Agira (Italie), O. S. B., . . . . . 431
S.-Maria-de-Luco (Italie), O. S. B., 2436
S.-Maria de Majone (Italie), O. S. B., 2436.
S.-Maria de Propezzano (Italie), O.S.B.,
St Martinsberg, v. : Pannonhalma.
S.-Matteo-de-Castello (Italie), O. S. B., 1037, 1550.
St-Maur-sur-Loire (France), O. S. B., 3276.
St Maur, Congrégation, v. Maur.
St-Meinrad (Etats-Unis), O. S. B., 2027, 2997.
St-Menoux (France), O. S. B., 2311 ; m. dép. v. : Yzeure.
St Michel de Cuxa (France), O. S. B., 1261 ; abbé, v. : Bernard Boyl.
St Michel en l'Herm (France), O. S. B., 1490-1 ; abbé, v. : Aszon.
St Mihiel (France), O. S. B., 364-6, 571-3, 2312-3.
St-Nicolas-aux-Bois (France), O. S. B. 367.

Digitized by Google

St-Nicolas-de-la-Cicogna (Italie) O.S.B., 2436.
St-Nicolas-de-Ribe (Danemark), O. S. B., . . . . . 3180
St Orens (France), O. Clun., . 996
St Ottilien (Souabe), O. S. B., 863-4, 3107 ; missions, 1996.
St-Paul-lez-Beauvais (France), O. S. B., 1492.
St Paulo (Brésil), O. S. B., . . 200
St Paul en Carinthie, O. S. B., 2120-1 ; abbé v. : Pfinzing ; MSS. 1988-92.
St Pé (France) O. S. B. . . . . 368
S. Pellegrino de Bonimaco (Italie) O. S. B. . . . . 392
St Pierre de Condom (France), O. S. B., 920.
St Pierre dans la Forêt-Noire (Allemagne), O. S. B., . . .181, 1318, 1997-8
St-Pierre-le-Moûtier (France), O. S. B, 2314.
St-Pierre ad oratorium (Italie), O. S. B., 392, 3301.
St-Pierre-sur-Dive (France), O. S. B., 1493, 3278 ; MSS., 1494.
St Polycarpe (France), O. S. B., . 369 574.
St Pons (France), O. S. B., . . 2315
St Rambert (France) O. S. B., . 997
St Riquier (France), O. S. B., 370-1,575, 998, 2316, 3255 ; abbé, v. : Angilbert.
St Romain (France), O. S. B., . 1495
St Romain-de-Blaye (France), O. S. B., 920.
St-Sauveur-de-la-Font (France), O.S.B., 341.
St Sauveur della Majella (Italie), O.S.B., biblioth., . . . . . 3301
St Sauveur-le-Vicomte (France),O.S.B., 2236.
St-Saire-en-Bray (France), O. S. B., 3279.
St-Savin-de-Lavedan (France), O.S.B., 372, 999, 1496, 3280 ; abbé, v. : Raymond.
S. Sebastiano (Italie), O. S. B., . 2458
S. Sesto in Silvis (Italie), O. S. B., . 432
St-Sever (France), O. S. B., . 576, 1000, 3281.
St-Sever-Cap-de-Gascogne (France), O. S. B., . . . . . 2317
St-Sorlin (France), O. S. B., . 2318
S.-Spirito di Morona (Italie), O. S. B., bibliothèque, . . . . . 3301
S. Stefano al Corno (Italie), O. S. B., 1009.
St-Thomas (France), O. S. B., . 1475
St Thomas an der Vyll (Prusse Rhén.), O. Cist., . . . . . 2808
St Tibery d'Agde (France), O. S. B., 920
S. Trinita in Alpi (Italie), O. S. B., 1552
Ste Trinité de Poitiers (France), O.S.B., 253.
St Trond (Belgique), O. S. B., 244, 910, 1199, 1226, 2172-3.
St-Trudpert (Bade), O. S. B., 1999, 2000.
St Urbain (France), O. S. B.,. . 373
St Urban (Suisse), O. Cist., 686, 2809-13 ; biblioth., 3061.
St Vaast, v. : Arras.
St Valery (France), O. S. B., 1001, 2319
St Vanne à Verdun (France), O. S. B., coutumes, 387 ; congrégation, 2356 ; moines, v. : Berger, Calmet, Ceillier, Fréchard, Grappin, Maugérard, Monnier.
St Veit (Bavière), O. S. B., . . 2001
S. Venerio del Tino (Italie), O. S. B., 3328.
St Victor-en-Caux (France), O. S. B., 3282.
St Vincent (Etats-Unis), O. S. B., 198-9, 2028.
St Vincent du Volturne (Italie), O.S.B., 392, 605, 1038 ; m. dép., v. : St Pierre ad Oratorium.
St Wandrille (France), O. S. B., . 374, 1498, 1755, 3255 ; sacramentaire, 1497 ; = Conques (Belgique), 2381-3.
Sala (Benoît), cardinal, abbé du Montserrat, O. S. B., . . .1838, 2199
Salem (Bade), O. Cist., 531-3, 415*, 1124, 2814-22 ; biblioth., 3061.
Salenques (France), O. Cist., . 1125
Salles-en-Beaujolais (France), O. Clun., 577, 1002, 2248.
Salvado (Rosendo), O. S. B., . 2200
Salvetat (France), O. S. B., . . 375-6
Salzbourg (Autriche), O. S. B., monastères de la province, 15, 229, 490*-1*, 895, 2122-3 ; St Pierre, O. S. B., 492*-3*, 1233, 1861, 2127-8 ; abbé, v. : Hauthaler ; moine, v. Lindner ; nécrologe, 2130 ; université bénédictine, 231, 1978, 2124-6 ; congrégation, O. S. B., 2124-5 ; — Nonnberg, O. S. B., 2131.
Salzinnes (Belgique), O. Cist., . 1922
Samson, (S.) . . 50, 355*, 1722-3
Samos (Espagne), O. S. B., . . 3189
Samuel de Kalamon, . . . . . 1186
Sandal (Ecosse), O. Cist., . . 633

Digitized by Google

Sankt-Johanser Antoine, O. S. B., 2005
Sannazzaro-Sesia (Italie), O. S. B., 433, 3329.
Santin (Pierre), O. S. B., . . . 811
Sarnen (Suisse), O. S. B., 1569, college, 2517.
Sarrancolin (France), O. S. B., . 377
Sarrazin (Jean), abbé de St-Vaast, archev. de Cambrai, . . . . . 111.
Sassoferrato (Italie), Ste-Croix, O. Cam., 1154, 2559.
Sauer (Boniface), abbé de Séoul, O. S. B. . . . . 888-9
Saulieu (France) O. S. B., . . 2320
Sauichoir (Belgique), O. Cist., . 534
Saumur (France), La Fidélité, O. S. B., . . . . . 2321
Sauvaget (Louis), O. S. B., . . 2212
Sauvelade (France), O. Cist., 687, 1126
Sauve-Majeure (France), O. S. B., 920, 1499, 1500, 2322.
Savigny (France), O. Cist., 382, 1381, 2569, 2825 ; bibliothèque, 2824.
Sawalon de St-Amand, O. S. B., . 1199
Sawley (Angleterre), O. Cist., . 2569
Saxe, monasteres, . . . 1871-2
Sbaken (Marie), abbesse du Nouveau-Bois, O. Cist., . . . . . 2789
Scanzano (Italie), SS. Vite et Modeste, O. S. B., . . . . . 3325
Schafhouse (Suisse), O. S. B., 1197, 1569, 2547-8 ; biblioth., 3061.
Schaffra (Herm.-Benno), O. S. B., 2191
Schäftlarn (Allemagne), O. S. B., 2002
Schaken (Allemagne), O. S. B., . 182
Scheckmann (Jean), m. de St Maximin de Trèves, O. S. B., . . . . 187
Scherer (Léger), abbé d'Engelberg, O. S. B., . . . . . 2505-7
Scheyern (Bavière), O. S. B., 2003-5, 3108-9.
Schiaffino (Placide), cardinal, O. Olivet, 1170 bis.
Schieffer (Juste), O. S. B. . . 2099.
Schleichert (Is.), m. de Fulda, O. S. B., 161, 1937.
Schlierbach (Autriche) O. Cist., 1127-8, 2658, 2826-8 ; abbé, v. : Halsroitler ; — moniales O. Cist., 2829.
Schlittpacher (Jean), O. S. B., . 1665
Schmid (Henri), abbé d'Einsiedeln, O. S. B., . . . . . 2494
Schmidbauer (Gabriel), O. S. B., 3156
Schmidt (Edmond), O. S. B., . 1962
Schmidt (Guillaume), O. S. B., . 2099
Schmidt (Willibald), O. S. B., . 827
Schmieder (Pie), O. S. B., . . 3153
Schmitz (Célestin), . . . . . 826
Schnoudi . . . . . 1599, 1600
Schober (Ildephonse), O. S. B., . 1902
Schock (Joseph), O. S. B., . . 3158
Scholastique, (Ste) . . . . 1215
Schönau (Nassau), O. S. B., . . 2006
Schönau (Bavière), O. Cist., . 2830
Schöntal (Würtemberg), O. Cist., 2831-3
Schuttern (Allemagne), O. S. B., 2007
Schwaller (Bède et Thaddée), O. S. B., 613.
Schwarzach, v. : Münsterschwarzach.
Schwarzrheindorf (Prusse Rhénane), O. S. B., . . . . . 183
Schweiklberg (Bavière), O. S. B., 2008
Scipio (Laurent), abbé d'Ossegg, O. Cist., 2791.
*Scivias*, v. : Ste Hildegarde.
Scribs (Pierre), abbé de Vlierbeek, O. S. B., . . . . . 3177
Seckau (Styrie), O. S. B., 2132-3, 3153
Sécularisation des monastères, voir : Hesse, Suisse.
Seedorf (Suisse), O. S. B., . . . 2494
Seeon (Bavière), O. S., . . . 184
Seitenstetten (Autriche), O. S. B., 2135 ; jubilé, 2134 ; nécrol., 2136, 3158 ; MSS., 897-8.
Selje (Norvège), O. S. B., . . 3180
Selles-sur-Cher (France), O.S.B., 1501
Semelai (France), O. Clun., . . 2323
Sennazzaro Sesia (Italie), O. Clun., 433 3329.
Senuc (France), O. S. B., . . 1475
Senones (France), O. S. B., . 2324, 3283
Sens (France), Ste-Colombe, O. S. B., 378 ; — St-Pierre-le-Vif O. S. B., 1195 ; — St-Remy, O. S. B., 1502.
Séoul (Corée), O. S. B., . . . 888-9
Sept-Fonts (France), O. Cist., . 688
Septemius (Etienne), prieur d'Ebersberg, O. S. B., . . . . . 1662
Serafini (Dominique), cardinal, O. S. B., promotion, 1848-52 ; nécrologe, 1853
Serlon, abbé de Savigny, O. Cist., 2825
Seriolo (Camille), abbé général O. Oliv., 721.
Sesto al Reghena (Italie), O. S. B., 1039
Sesto-Calende (Italie), St-Donat, O.S.B., 1009.
Sesto-S.-Giovanni (Italie), St-Nicolas, O. S. B., . . . . . 1009
Sesto-S.-Maria (Italie), O. S. B., 1553
Sévérac-le-Château (France), O. S. B., 3284.
Sevère d'Ashmunein. . . . 1186
Sezze (Lombardie), O. S. B., 434, 606

Digitized by Google

Sidler (Guillaume), O. S. B., . . 2502
Sieciechow (Pologne), O. S. B., . 2465
Siegbourg (Prusse Rhénane), O. S. B., 146, 1319.
Sigillographie monastique, ; Afflighem, 900 ; Cluny, 1429, Pierre le Vén., 1256-7 ; Donchery, 956 ; St Flour, 1485 ; Stavelot, 911, 1372, 2175 ; - espagnole, 3182 ; - O. Cist.,. 2612.
Signy l'abbaye (France), O. Cist., 535
Siloe (Frise), Ste-Catherine, O. S. B., 3180.
Silos (Espagne), O. S. B., 512*, 2210-2, nécrol. 3190-1.
Silvestre II. O. S. B., . . . . 368*
Siméon de Durham, O. S. B., . 2039
Siméon, moine et peintre du Mont-Cassin, . . . . . 439
Siméon le Stilite. . . . . 1613
Sinaï, v. : monachisme palestinien.
Sindelsberg (Allemagne), O. S. B., 450*, 2325.
Singisen (Jost), abbé de Muri, O. S. B., 2516.
Sion (Hollande), O. L. V. ten Dale, O. Cist., . . . . . 2576
Sittich (Allemagne), O. Cist., 2833-4
Sitzenroda (Saxe), O. S. B., . . 865
Sixt (France), O. Cist., . . 2835
Smaragde, œuvres, . . . . 2983
Soissons (France), N.-D., O. S. B., 1641; — SS. Crépin et Crépinien, v. : Geoffroy d'Amiens ; — St Médard, O. S. B., 503*.
Solesmes (France), O. S. B., 379, 578-9, 1003, nécr., 2377-80.
Solières (Belgique), O. Cist., . . 1129
Sora (Italie), St-Dominique, O. Cist.,536
Soracte (Italie), O. S. B., 1040, 2459, 3330.
Sorde (France), O. S. B. . . . 920
Sorèze (France) O. S. B., . 380, 920
Souabe, monastères, . . . . 131
Souillac, m. dép., v. : Turenne.
Souvigny (France), O. S. B., 381, 1405, 1503, 2327 ; Bible, 2326.
Spari (Georges) O. S. B., . . 2119
Sparmaille, près Bruges (Belgique), O. Cist., . . . . . 2807,2836
Springer (Hugues), O. S. B., . . 3158
Staffarda (Italie), O. Cist., . . 537
Stams (Tirol), O. Cist., 538, 689, 2837 ; MSS. 2836bis.
Stanbrook (Angleterre), O. S. B., 476*, 3147.
Stanley (Angleterre), O. Cist., ; abbé, v. : Etienne de Lexinton.
Statistique, . . . . . 17
Staudigl (Bennon), O. S. B., . . 2028
Stavelot (Belgique), O. S. B., 245-6, 505*, 911, 1365, 1372-3, 2174-5 ; abbé, v. : Wéry de Pomerio ; voir aussi : Malmedy.
Stein (Suisse) O. S. B., 185, 1864, 2009
Steinegger (Ambroise), abbé de Muri-Gries, O. S. B., . . . . . 626
Steinfeld (Prusse Rhénane), O. S. B., 451*.
Stocker (Léger), O. S. B.,. . . 2190
Stotzingen (Fidèle de), O. S. B., . 1857
Strassbourg (Alsace), St-Thomas, O.S.B. 2221.
Strata Florida (Angleterre), O. S. B. 872.
Strata Marcella (Angleterre), O. S. B., 872.
Stratford (Angleterre), O. Cist., . 2838
Strumi (Italie), St-Fidèle, O. Vallumbr., 2883.
Studerus (Léopold), O. S. B., . 2502
Stuhlweissenburg (Hongrie), collège O. Cist., . . . . . 1148
Sturmi, abbé de Fulda, O. S. B.,. 2975
Subiaco (Italie), O. S. B., 607-8, 1041, 2461 ; MSS., 435 ; incunables, 2460 ; congrégation de —, 1554-5.
Suger, abbé de St Denis, O. S. B., 1813
Suisse, monastères, O. S. B., 1560, 2469, — O. Clun., 297 ; congrég. suisse ; 2470 ; monastères O. Cist., 2577-8 ; sécularisation 2471.
Suter (Maur), O. S. B., . .3140, 3146
Swarbreck (Oswald), O. S. B., . 2081
Swethaert (Ecosse), O. Cist.,.1074, 1323
Szczyrzyc (Pologne), O. Cist., catal. d'incunables, . . . . . 2781

# T

Tagliacozzo (Italie), O. S. B., . 2462
Tagliolo (Italie), Ste-Marie de Banno, O. Cist., . . . . . 606
Talley (Angleterre), O. S. B., . 872
Talloires (France), O. S. B.,1004, 2328-9
Talmond (France), O. S. B., . . 1504
Tanzenberg (Carinthie), O. Olivet., 1177.
Tarisse (Grégoire), O. S. B., . . 249
Tarnate, règle, . . . . . 1562
Tarragone (Espagne), Vallsante de Bovera, O. Cist., . . . . . 513
Tarrega Pedregal, (Espagne), O. Cist., 513.
Tart (France), O. Cist., . . . 2659

Digitized by Google

Taschereau (Jacques, Louis et Augustin), O. S. B., . . . . . 2355
Tassin (Prosper), O. S. B., . 255, 2353
Taxillis (Michel), abbé du Val-St-Lambert, O. Cist., . . . . . 543
Taye (Almaric), abbé d'Afflighem, O. S. B., . . . . . 900
Tegernsee (Bavière), O. S. B., 1257, 1662, 1665-6, 2011, 2100 ; MSS., 2010
Teiner (Gérard), O. S. B., . . 407*
Teistungenberg (Saxe), O. Cist., 2839
Tenda (Italie), O. S. B., . . . 1042
Teramo (Italie), St-Jean, O.S.B., 1043-4.
Ter Doest (Belgique), O. Cist., 690, 1130, 2644 ; abbé, v. : Albert.
Térèse del Sacramento, O. Cist., . 349*
Ter Hoenepe (Hollande), v. : Marienhorst.
Termonde (Belgique), O. S. B., 2176 ; — Paix de N.-S. J.-C. 504*.
Termunte (Hollande) = Menterna.
Terrason (France) O. S. B. m. dép. v. : Ladornac.
Tetbert de Marmoutier . . . 2936
Tewkesbury (Angleterre) . 886 3133
Théofrid, abbé d'Echternach, O. S. B., 2180, 2182.
Thierhaupten (Bavière), 135, 186, 1862
Thomas, abbé du Mont-Cassin, 1043
Thomas, doyen du Mont-Cassin, 2438
Thomas, év. Salvinensis, O. Cist., 468
Thomas d'Aquin (S.) . . . . 2435
Thorney (Angleterre) O. S. B., . 1336
Thun (Georges), abbé de Saalfeld, 861
Thuringe, monastères, . . . 1873
Thurnhuber (Maur), O. S. B. . 3064
Thurtal (Suisse), St-Jean, O. S. B., 1569
Tiefenthal (François), O. S. B., . 2502
Tierbach (France), O. S. B., . . 1505
Tihany (Hongrie), O. S. B., . . 583
Tiron (Angleterre), O. S. B., m. dép. v. : Arbroath, Iona, Velso, Villwinnig, Lindores.
Tiron (France), O. Cist., 691, 1005, 2330
Tomacelli (Pirro), abbé Cassinien O. S. B., . . . . . 102,
Torres y Mayans (Fulgence), O.S.B., 2201.
Tosti (Louis), O. S. B., . . 3055-6
Touget (France), O. S. B., . . 383
Toul (France), St Evre. O. S. B., 1769
Toulouse (France), collège St-Bernard, O. Cist., . . . . . 1132
Tournai (Belgique), St-Martin, O. S. B., 912-3, 1359, 1922, 3175-6.
Tournus (France), O. S. B., 384, 1006-7, 2331-3. 3286 ; école, 3285.
Tours (France), St-Julien, O. S. B., 1506, 2936.
Toustain (Ch.-Fr.), O. S. B., correspondance, . . . . . 2353
Toustain (Nicolas), O. S. B., 1388, 2271
Trani (Italie), S.-M. de Colonna, O.S.B., 3303.
Trappe (La Grande-), France, O. Cist., 507, abbé, v. : de Rancé ; Trappistes en Allemagne. 2562.
Traunkirchen (Autriche), O. S. B., nécr. 2093.
Travail monastique, . . . . 1668
Traversari (Ambroise), O. Camald., 705, 1150.
Trebnitz (Silésie), O. Cist., . . 2660
Trefler (Wolfgang), O. S. B. . 1262
Tre Fontane (Italie), O. Cist., 692, 1131
Treia (Italie), O. S. B., . . 3331-2
Tremiti (Italie), O. S. B., . . 436
Trèves (Prusse Rhénane), monastères, 3110 ; — St-Mathias, O. S. B., moine, v. : Hillar ; — St-Maximin, O. S. B., moine, v. : Kleinen.
Trèves près Saumur (France), O. S. B., 2331.
Trevi (Italie), O. S. B., 1556 ; abbesse v. : Louise Prosperi.
Trieste (Italie), méchitaristes, . 717
Trithème (Jean), O. S. B., . 1833-4
Troarn (France), O. S. B., 385, 580, 1381
Trois Fontaines (France), O. Cist., 2802
Tronchet (France), O. S. B. 3286bis
Tunstall (vén. Thomas), martyr. O.S.B., 218.
Turenne (France), O. S. B., . . 2334
Tyburn. martyrs, . . . . 2036
Tyniec (Pologne), O. S. B., . . 2465
Tyrol et Voralberg, héraldique monastique, . . . . . 244

## U

Ulbrich (Hermann), O. S. B., . 2111
Ulm (Henri d') prince-abbé de Kempten, O. S. B., . . . . . 1950
Universités, O. S. B., 1978; v. : Ottobeuron, Salzbourg.
Unter-Liezheim (Bavière), O. S. B., 135
Uodascalc, abbé de St-Ulrich d'Augsbourg, O. S. B., . . . . 3065
Urbain II, O. S. B., . . . 1794-5
Urbain V, O. S. B., 103-5, 801, 3037-40
Urbain (Dom), O. S. B., . . . 927
Urquhart (Ecosse), O. S. B., . . 1323
Ursmer (S.), év. et abbé de Lobbes, 1227bis.

Digitized by Google

Urspring (Würtemberg), O.S.B., 2012
Ussermann (Emilien), O. S. B., . 1992, 3106.
Utrecht (Hollande), St Paul, O. S. B., 441, 3180.
Uzès, monastères du diocèse, . 341

## V

Vabres (France), O. S. B., . . 2335
Vaggioli (Félix), abbé de St-Georges à Venise, . . . . . 3333
Vaissette (Dom), O. S. B., . . 3294
Valbonne (France), O. S. B., . 3215
Valbuliense, v. : Crémone, Astino.
Val-de-Grâce (France), O. S. B.,. 386, 2218-9.
Val-des-Choux, mais. dép. v. : Ardchattan, Beauly.
Valdicastro (Italie), St-Sauveur, O. Camald., . . . . . 1154
Val-Dieu (Belgique), O. Cist., 539-41, 694.
Val-Ganna (Italie), St Gemolo, O. S. B., 1009
Val-Notre-Dame (Belgique), O. Cist., 1922.
Val-St-Lambert (Belgique), O. Cist., 542-4, 1153 ; bibliothèque et archives, 696.
Valladolid (Espagne), O. S. B., . 1377 2202, 2213-4 ; m. dép. v. : Oviedo.
Vallasse (France), O. Cist., . . 693
Vallalta (Italie), St-Benoît, O. S. B., 1009.
Vallegloria (Italie), O. S. B., 1557-8
Valle Crucis (Angleterre), O. S. B., 872
Vallis B. M. V. (Hollande) = Marienhorst.
Vallisponte = Montelabata.
Vallombreuse, 584; ordre, 1178, 2881; coutumier, 24.
Valmagne (France), O. Cist., . 920
Valroy (France), O. Cist., 695, 2841
Valsainte (Suisse), Trappe, . . 2765
Valsauve (France), O. Cist., . . 341
Valvanera (Espagne), O. S. B., . 2215
Valvisciolo (Italie), O. Cist., 545 ; 1082 ; abbé ,v. : White.
Van den Zype (Henri), abbé de St-André-lez-Bruges, O. S. B., . . 902
Vandersi (Italie), O. S. B., . . 1559
Van Haeften (Benoît), prévôt d'Affligem, O. S. B., . . . . . 902
Van Hoyvoert (Emilien), O. S. B., 902
Van Nuffel (Vaast), O. S. B.,. . 902
Varennes-en-Clénon (France), O. S. B., 1510.
Vaszary (Claude), cardinal, ancien abbé de Pannonhalma, O.S.B., 2397-8.
Vaucelles (France), O. Cist., . . 2842
Vauclère (France), O. Cist., . . 697-8
Vaulx-de-Cernay (France), O. Cist., 546, 1134-7.
Vautier (Henri), O. S. B., . . 810
Velehrad (Moravie), O. Cist., . 2843
Vendôme (France), Trinité, O. S. B., 1507 : St-Denis, 2936.
Venise (Italie), St-Georges, O. S. B., abbé, v. : Vaggioli ; St-Grégoire et SS. Hilaire et Benoît, O. S. B., 437-8, 609.
Venouse (Italie), O. S. B., . . 400
Vera de Navarra (Espagne), O. Fontev. 712.
Verceil (Italie), O. S. B., . .1062, 2463
Verdun (France), St-Maur, O. S. B.,2337
Vergaville (Lorraine), O. Cist.. . 2844
Vergniaud (Dom), O. Cist., . . 2653
Verkade (Willibrord), O. S. B., . 3069
Verneuil (France), O. S. B., 388, 1508
Verone (Italie), St-Gilles, O. S. B., 2426
Vertemate (Italie), O. Clun., . 394
Veruela (Espagne), O. Cist., . . 2845
Verzuolo (Italie), O. S. B., . . 1045
Vesly-en-Vexin (France), O. S. B., 3287
Vezelay (France), O. S. B., 1509, 1511, 2336 ; abbé, v. : Ponce ; m. dép., v. : Moûtiers-en-Clenon, Varennes.
Vibaldone (Italie), O. Olivet., . 1009
Vienne (Autriche), Ecossais, O. S. B., 229 1349, 1358, 1983, 2137, 3159 ; nécrol. 2093, 2138 ; Méchitaristes, 717, 1160 ; N.-D. de Montserrat, O. S. B., 229.
Vienne (France), St - André - le - Haut, O. S. B., . . . . . 3242
Vierges consacrées, . . 732-3, 1585-7
Vigeois (France), O. S. B., . . 581
Vigneron (Dom), O. S. B., . . 1389
Viktring (Carinthie) O. Cist. . 1138
Villamayor (Espagne) Ste-Marie, O. S. B., . . . . . 918
Villeloin (France), O. S. B., . . 3288
Villeneuve (France), O. S. B., St-André, O. S. B. . . . . 341, 2846
Villeneuve-le-Roi (France), O.S.B., 2338
Villeneuve-sur-Yonne (France), O. S. B., 1008.
Villers (Belgique), O. Cist., 547, 2847-8 ; abbé, v. : Conrad d'Urach.
Villers-la-Grange (France), O. Cist., 2794.

Digitized by Google

Vimoutiers (France), O. S. B., . 2339
Vincart (Athanase), O. S. B., . 2170
Virgile de Salzbourg, O. S. B., 1237, 1752
*Vitae Patrum*, . . . . . 2889
Vital (B.), abbé de Savigny, O. Cist., 1078
Viterbe (Italie), O. Cist., . . . 2849
Vlierbeek (Belgique), O. S. B., 3177 ; abbé, v. : Scribs.
Voer (Danemark), O. S. B., . . 3180
Vogel (Placide), abbé de Münsterschwarzach, O. S. B., . . 1965-6
Volterra (Italie). St André, O. Olivet., 2879-80 ; SS. - Juste et Clément, O. Camald., 2861.
Vulfhilde, . . . . . 69

## W

Wagner (Coloman), O. S. B., . 408*
Walafrid Strabon 1772 2991, 2999, 3000.
Walcher, prieur de Malvern, O. S. B., 2038.
Wald = Klosterwald (Bavière), O. S.B., 135.
Waldhausen (Hesse), O. Cist. . 129
Waldsassen (Bavière) O. Cist., . 700, 2850-1.
Walkenried (Brunswick), O. Cist., 701-2, 1139.
Wallingford (Guillaume), abbé de St-Albans, O. S. B., . . . . 210, 3115
Walram de Hersfeld, . . . . 3010
Walter de Honnecourt, . . . 383*
Walter, abbé de Melk, O. S. B., 894
Walter de Wenlok, abbé de Westminster, O. S. B., . . . . . 2059
*Waltarius* : poème, . . . . 1768-9
Wandelbert, . . . . . 2996
Wandrille (S.). . . . . 52-3
Watmore (Augustin), O. S. B., . 1332
Watmore (Joseph), O. S. B., . 2082
Watzl (Florian), O. Cist., . . . 2658
Waverley (Angleterre), O. Cist., 2569
Wearmouth (Angleterre), O. S. B., 359*
Weber (François), O. S. B., . . 2111
Wegbecher (Léon), O. S. B., . . 613
Weihenstephan (Bavière), O. S. B., MSS., . . . . . 2013
Weingarten (Würtemberg), — O.S.B., 866, 1320, 2014-5, 3061, 3111 ; abbé, v. : Blarer ; MSS., 188, 452*-4*.
Weldon (Benet), O. S. B., . . 2088
Weltenburg (Bavière), O. S. B., . 2016
Werburge (Ste), . . . . . 2043
Werden (Prusse Rhén.), O. S. B., 146, 189, 1321, 2017-8 ; v. : S. Ludger ; abbé, v. : Hildigrim ; moine, v. : Folker.
Werschweiler (Bavière), O. Cist., 2852
Wery de Pomerio, abbé de Stavelot, O. S. B., . . . . . 911, 2175
Wessel (Tylmann), év. auxil. de Breslau, O. S. B., . . . . . 1200
Wessobrunn (Bavière), O. S. B., . 135, 1862, 1884, 2019.
Westbury-on-Trym (Angleterre) O.S.B. 2065.
Westminster (Angleterre), O. S. B., 211-4, 460, 473*-4*, 887, 2052-4, 2057-8, 2061, 3115, 3134-7; abbés, v. : Islip, Jean de Reading, Litlington, Walter de Wenlok, William de Colchester.
Westphalie, monastères, 132, 414*, 1874-5.
Wetter (Hesse), O. S. B., . . 129
Wettingen (Suisse), O. Cist., 548, 2658, 2819, 2853-4 ; abbé, v. : Notz ; bibliothèque, 3061 ; v. Mehrerau.
White (Stanislas), abbé de Valvisciolo, O. Cist., . . . . . 545, 1082
Whiteside (Philippe), O. S. B., . 2088
Whitland (Angleterre), O. S. B., 872
Wiblingen (Würtemberg), O. S. B., 190, 415*, 1322, 2020-1, 3061.
Widukind de Corbie, O. S. B., 66, 366*
Wieser (Thomas), O. S. B., . . 3154
Wildauer (Albert), abbé de St-Georgenberg-Fiecht, O. S. B., . . . 2096
Wilfride (S,) . . . . . 1234, 1743
Wilhering (Autriche), O. Cist., 1141-2, 2658 ; abbé, v. : Grasböck ; nécrol., 2093.
Willebadessen (Westphalie), O. Cl., 867.
Willi (Dominique), év. de Limbourg, O. Cist., . . . . 482, 1082-3
Willibald (S.), . . . 358*, 1742
Willibrord (S.) . . . 1728, 2974
Wilson (Paulin), O. S. B., . . 2081
Winchester (Angleterre), O. S. B., 475*, 1336, 2063.
Windesheim, congrégation, . 1826 1828
Wisques (Osterhout), O. S. B., 2384-5, 2393.
Wissembourg (Alsace), O. S. B., 191, 455*, 2022, 3112.
Wittle (J. P.), O. S. B., . . . 3140
Witzenhausen (Hesse), O. Cist., 1280
Wöhrmüller (Boniface), abbé de St-Boniface à Munich, O. S. B., . 1963-4
Wolter (Maur), archiabbé de Beuron, O. S. B., . . . . . 1901
Wonnental (Bade), O. Cist., 703, 1143, 2855.

Digitized by Google

Woolhampton (Angleterre), O. S. B., 476*, 2090 ; abbé, v. : Larkin.
Worcester (Angleterre), O. S. B., 2065-8, 3139 ; MSS., 2064 ; collectaire, 3138
Wormeln (Westphalie) O. Cist., 2856
Wray (Augustin), O. S. B., . . 2081
Wueger (Gabriel), O. S. B., . . 1906
Wulfstan, . . . . . 746
Wulfstan de Brandsford, prieur de Worcester, O. S. B., . . . . 2068
Würtemberg, monastères, 415*, 1282, 1876-7 ; — O. Cist., 2579.
Würzbourg (Bavière), St-Etienne, O. S. B., 192, 456*, 2023.
Wyart (Sébastien), abbé général de la Trappe, . . . . . 1081

## Y

Ypres (Belgique), moniales irlandaises, O. S. B., . . . . . 2177
Yves de Vergy, abbé de Cluny, . 2245
Yzeure (France) O. S. B., . . 2340

## Z

Zalaapáty = Zalavar (Hongrie), O.S.B., v. : Bessel.
Ziegelbauer (Magnus) O. S. B., 395*-6*
Zimmern (Bavière), O. Cist., . 135
Zinna (Brandenbourg), O. Cist., 1144
Zircz (Hongrie), O. Cist., 704, 1145-8
Zirita (Jean) O. Cist., . . . 635
Zirker (Henri) de Königsbronn, év. auxil. de Constance. O. Cist., . 2754
Zürich (Suisse), O. S. B., 1197, 1578, 2549.
Zwetll (Autriche), O. Cist., nécrol., 2093
Zwiefalten (Würtemberg), O. S. B., 193, 415*, 1978, 2024, 2637.

Digitized by Google

# III. — TABLE GÉNÉRALE DU BULLETIN


| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| I. Monachisme primitif, généralités | 1 ; | 325* ; | 726 ; | 1180 ; | 1579 ; | 2884. |
| II. Biographies . . . . . | 32 ; | 344* ; | 750 ; | 1199 ; | 1669 ; | 2940. |
| Nécrologie . . . . . | 124 ; | 402* ; | 810 ; | — | — | — |
| III. Histoire des monastères O. S. B. | | | | | | |
| Allemagne . . . . . | 128 ; | 411* ; | 830 ; | 1277 ; | 1858 ; | 3057. |
| Amérique . . . . . | 194 ; | — | 868 ; | — | 2024bis ; | 3113. |
| Angleterre : . . . . . | 201 ; | 457* ; | 870 ; | 1323 ; | — | — |
| Anciens monastères . . | — | — | — | — | 2030 ; | 3114. |
| Congrégation anglaise . | — | — | — | — | 2070 ; | 3140. |
| Autres congrégations . . | — | — | — | — | — | 3148. |
| Asie, (voir aussi : Palestine) . | — | — | 888 ; | — | — | — |
| Autriche . . . . . | 223 ; | 479* ; | 890 ; | 1348 ; | 2139 ; | 3160. |
| Belgique . . . . . | 232 ; | 494* ; | 899 ; | 1359 ; | 2091 ; | 3151. |
| Luxembourg . . . . . | — | — | — | — | 2178 ; | 3178. |
| Bohême . . . . . | — | — | — | — | 2185 ; | — |
| Danemark . . . . . | — | — | — | — | — | 3180. |
| Espagne . . . . . | — | 507* ; | 915 ; | 1374 ; | 2192 ; | 3181. |
| France: | | | | | | |
| Généralités . . . . . | 249 ; | 513* ; | 920 ; | 1378 ; | 2216 ; | 3192. |
| Anciens monastères . . | 266 ; | 528* ; | 930 ; | 1391 : | 2224 ; | 3198. |
| Congrégation de St-Maur. | 254 ; | 518* ; | 923 ; | 1382 ; | 2341 ; | 3289. |
| Congrégation de St-Vanne | 264 ; | — | — | — | 2356 ; | 3295. |
| Congrégation de France . | — | — | — | — | 2359 : | 3296. |
| Autres congrégations . . | — | — | — | — | 2386 ; | — |
| Hollande . . . . . | 439 ; | — | 1046 ; | 1512 ; | 2387 ; | — |
| Hongrie . . . . . | 389 ; | 582 ; | 1049 ; | — ; | 2394 ; | — |
| Italie . . . . . | 390 ; | 584 ; | 1009 ; | 1514 ; | 2403 ; | 3301. |
| Palestine . . . . . | — | 610 ; | 1050 ; | — | — | — |
| Pologne . . . . . | — | — | — | — | 2464 ; | — |
| Suisse . . . . . | 442 ; | 613 ; | 1052 ; | 1560 ; | 2469 ; | 3334. |
| IV Ordre de Cîteaux : | | | | | | |
| Généralités . . . . . | 462 ; | 632 ; | 1067 ; | — | 2550 ; | — |
| Biographies . . . . . | 469 ; | 637bis ; | 1077 ; | — | 2614 ; | — |
| Histoire des monastères . . | 487 ; | 642 ; | 1084 ; | — | 2665 ; | — |
| V. Autres branches de l'Ordre : | | | | | | |
| Camaldule . . . . . | 549 ; | 705 ; | 1149 ; | — | 2857 ; | — |
| Célestins . . . . . | — | 710 ; | 1155 ; | — | 2862 ; | — |
| Fontevrault . . . . . | — | 712 ; | 1163 ; | — | 2868 ; | — |
| Humiliés . . . . . | — | 715 ; | — | — | — | — |
| Méchitaristes . . . . . | — | 717 ; | 1158 ; | — | — | — |
| Olivétains, . . . . . | — | 718 ; | 1169 ; | — | 2872 ; | — |
| Vallombreuse . . . . . | — | — | 1178 ; | — | 2881 ; | — |


Imprimé par Desclée, De Brouwer et Cie, Bruges (Belgique).

Digitized by Google

**132.** K. Strecker. *Die schrifstellerische Tätigkeit des Agius von Corvey* (*St. zu karolingischen Dichtern* III). — N. Archiv 43 (1921/22) p. 490-511.

Dans les *Korveyer Studien*, G. Hüller attribue à Agius : 1. les *Gesta Caroli* du « Poeta Saxo » (*MG Poet. Med. Aev.* IV, 1) ; 2. la *Vita Liborii* (*Act. SS. Julii 5*, p. 409 424) ; 3. l'épitaphe de Geroldus (cf. P. Lehmann : *Corveyer St.* [1919] p. 13).

La comparaison des procédés techniques d'Agius avec ceux des trois pièces anonymes oblige M. Strecker à repousser toutes ces identifications. Incidemment il condamne la thèse extrême qui voit dans l'inscription de Geroldus un faux d'origine récente.

**133.** G. Frenken. *Eine neue Hrotsvithandschrift.* — N. Archiv 44 (1922/23) p. 101-114.

M. G. Frenken a eu la chance de trouver à Cologne (*Stadtarchiv, W 101**) un ms du XII^e s. dont les 16 premiers feuillets contiennent 4 des drames de Roswitha : Gallicanus, Dulcitius, Calimachus, Abraham. Grâce à ce nouveau témoin le texte des drames, qui reposait sur le seul codex de Munich (St Emmeran), peut être amélioré. M. F. donne les variantes du ms de Cologne.

La moniale de Gandersheim écrit modestement qu'elle ne songeait pas à publier ses drames jusqu'au jour où, les ayant montrés à des hommes savants, elle en reçut tant d'encouragements qu'elle se décida à continuer le travail et à le présenter au public instruit. N'aurions-nous pas, dit M. Frenken, dans le ms nouveau, la première ébauche dont parle Roswitha ? Cela expliquerait à merveille la qualité du texte, l'absence de la préface, des titres et des deux derniers drames.

**134.** Dom Th. Symons. *The Regularis Concordia.* — Downside Rev. 40 (1922) p. 15-30.

La *Regularis Concordia* est le code de la réforme bénédictine anglaise au X^e siècle. Par des rapprochements littéraires, D. Symons montre qu'à côté des anciennes coutumes nationales, cette réforme adopta plusieurs des prescriptions formulées à Aix-la-Chapelle sous l'influence de s. Benoît d'Aniane. Elle dépend aussi de Cluny et de s. Gérard de Brogne. L'article s'achève par une notice sur les deux mss connus de la *Concordia :* Cotton. Faustina B III (= F) et Cotton. Tiberius A III (= T). F (X^e s.) et T (XI^e) sont très voisins. Ils ont des fautes remontant à un archétype commun.

**135.** B. Gaffrey. *Der « Liber de unitate ecclesiae conservanda », im Lichte mittelalterlichen Zeitanschauungen ».* (*Historische Studien* H. 147) — Berlin (1921) Ebering ; XV-178 p. ; 8°.

Au point de vue littéraire cette étude se recommande par l' « Excurs » qui la termine. Quel est l'auteur de ce traité paru en pleine lutte des investitures ? M. Gaffrey croit pouvoir ajouter un argument aux raisons déjà apportées en faveur de Walram de Naumbourg. La lettre de celui-ci à Louis de Thuringe parle de l'*effusio humani sanguinis* et des *viri sanguinum* qui déchirent l'Église. Or le *Liber* insiste de façon caractéristique sur le même aspect de la question.



Digitized by Google

L'attribution à Walram possède « un très haut degré de probabilité ».

**136.** B. Schmeidler und (†) Gerhard Schwartz. *Kleine Studien zu den Viten des Bishofs Anselm und zur Geschichte des Investiturstreits in Lucca.* — N. Archiv 43 (1921/22) p. 515-550.

Les deux premières parties de ce travail intéressent l'histoire littéraire. M. Schmeidler, utilisant en partie les papiers laissés par M. Schwartz, arrive à dater plus rigoureusement qu'on ne l'a fait jusqu'ici la *Vita* mérique d'Anselme : Rangerius composa son œuvre en 1095/96, plus probablement en 1096.

Le second point vise l'auteur présumé de la *Vita* en prose (M. G. SS. 12, p. 13-55), source de l'œuvre de Rangerius. On a proposé le nom de Bardo, *primicerius* du chapitre de Lucques. M. S. estime que la *Vita* trahit un auteur étranger à la ville et dont la personnalité contraste avec ce que l'on sait de Bardo.

**137.** Dom A. Wilmart. *Le recueil des discours de Serlon, abbé de Savigni* — R. Mab. 11 (1922) p. 26-38.

Ami de s. Bernard, Serlon († 1158) incorpora son monastère de Savigni à l'ordre cistercien. Il nous reste de cet orateur disert un recueil de sermons. Publié par Tissier (*Bibl. patr. cisterc.* VI p. 107-130) d'après un ms d'Ourscamp (V, aujourd'hui Troyes 1771, XII^e s.), il aurait dû passer dans Migne. L'oubli est regrettable, car Serlon est loin d'être sans mérite littéraire. D. Wilmart, qui a examiné à Troyes le ms et a découvert à la même bibliothèque un second exemplaire (coté 227, XII^e s.) venant de Clairvaux (C) et un troisième (B) à Paris (B. N. 2681 A, XII^e s.?), nous apprend que le scribe de V a dû avoir devant lui deux collections dont l'une renfermait quatre sermons sans écho dans C B. C'est là la seule supériorité du cod. d'Ourscamp, car le ms de Clairvaux est d'un texte bien meilleur (B est cousin de C). L'article de dom Wilmart donne la liste complète des sermons connus de Serlon puis, en guise de spécimen, le sermon sur la *lectio* : « *servite domino in timore* » etc. On y voit « une image discrète de la piété que les enseignements de saint Bernard ont fait éclore ».

Le ms d'Ourscamp renferme d'autres pièces qu'on a voulu, mais à tort, attribuer à l'abbé de Savigni. Parmi celles-ci se sencontrent des sermons authentiques de s. Bernard qui présentent, dit dom W., « des variantes im- « portantes et vraiment remarquables ».

**138.** R. A. Stewart Macalister. *The Latin and Irish Lives of Ciaran* (Transl. of chr. Liter. Series V, Lives of Celtic Saints). — London (1921) S. P. C. K. ; 190 p. petit in-8°. Sh. 10.

Les *Vitae* traduites ici sont au nombre de 4 : trois latines et une irlandaise. M. Macalister expose dans l'Introduction quels sont les documents utilisés : pour la *Vita I* latine un ms de Dublin (XV^e s.) ; pour la *Vita II* latine 2 mss de la Bodléenne (Rawl. B 485 et Rawl. B 505), le second étant copie de l'autre (XIII-XIV^e s.); pour la *Vita III* latine, le *cod. salmanticensis* (XIV^e s.) de Bruxelles ; la *Vita* irlandaise (éditée par Whitley Stokes) se lit dans le *Book of Lismore* (XV^e s.) et dans un ms de Bruxelles

Digitized by Google

(XVII^e s.). On voit que ce sont des mss bien tardifs d'anciennes *Vitae* d'un très vieux saint (s. Ciaran est né en 515).

Au point de vue du latin ce petit volume n'est pas négligeable. D'abord on trouvera p. 6 une série de corrections au texte latin de la *Vita I* édité par C. Plummer (*Vitae ss. Hiberniae*, Oxford 1910, I, p. 200-216). De plus le texte complet de la *Vita II* est donné en appendice. Plummer n'en avait publié que des extraits.

L'édition est très soignée, les notes intéressantes. Un relevé des citations et allusions bibliques eût été utile. Voici la plus notable : (p. 176) « *Ne tradas bestiis animas confitentium tibi, domine* [ps 73[19]]. *Confitentium* n'est attesté que par les psautiers de Vérone, Ambrosien et Mozarabe (type Lorenzana) ; *dñe* pourrait être une addition liturgique.

A signaler encore trois citations de l'Évangile dans le prologue de la *Vita* irlandaise (le texte latin n'est donné que par le ms de Bruxelles). M. Macalister nous apprend (p. 98) que ce prologue est extrait d'une homélie sur la charité, publiée en 1887 (Dublin) par Atkinson dans ses *Passions and Homilies*. Voici, à titre documentaire, les trois textes :

Mt 7[11] « *si ergo uos cum sitis mali, nostis bona data dare filiis uestris, quanto magis Pater uester* CELESTIS *dabit bona petentibus se.* » (p. 66)

Mt 7[12] « *omnia quaecumque uultis ut faciant* HOMINES UOBIS, *ita et uos* FACIATIS illis, haec est enim lex et prophetae » (p. 66).

Jo 13[35] « in hoc cognoscent omnes QUOD discipuli mei estis si DILEXERITIS INUICEM. » (p. 67)

CELESTIS est le texte de *Cyp* et de *k* ; QUOD et INUICEM (om AD) se retrouvent dans *e*. Attestation africaine donc, mais HOMINES UOBIS (∞), FACIATIS et DILEXERITIS sont sans écho.

**139.** Rev. H. P. V. NUNN, M. A. *An introduction to ecclesiastical latin.* — Cambridge (1922) University Press ; p. XIII-162, 8°.

L'étudiant familiarisé avec le latin classique pourra aisément, à l'aide de ce petit volume, se mettre au courant du latin « d'Église » : celui de la Bible et des Pères occidentaux. L'ampleur même de ce programme ne peut comporter qu'une initiation générale ; on n'y prétend donc nullement décrire, au terme d'une enquête philologico-théologique, les vicissitudes du latin « chrétien », à la façon, par exemple, de la *Geschichte des Kirchenlateins* de Koffmane. L'ouvrage a deux parties : (1) une syntaxe complète, dont les règles sont formulées avec la claire et intuitive terminologie grammaticale qui est l'apanage des pédagogues anglais. Les exemples, tirés surtout des Ps. et du N. T. sont en nombre, pour ainsi dire, exhaustif. Les influences du grec et de l'hébreu, ainsi que la comparaison avec le latin classique, ne sont pas un instant perdues de vue. (2) Une cinquantaine de pages d'extraits, choisis dans les époques et les milieux les plus divers : Perpétue, Cyprien, Ambroise, Jérôme, Bède, Adamnan, S. Thomas Aq. et Th. a Kempis.

Dans l'introduction, l'auteur, parlant des traductions latines de la Bible, et visant à la brièveté, pose des conclusions trop catégoriques pour ce qui regarde l'*Itala*, la version de S. Augustin, la révision du N. T. par S. Jérôme,

Digitized by Google

etc. — Les « caractéristiques » du latin ecclésiastique sont présentées pêle-mêle : était-il bien dangereux et difficile de signaler (*a potiori*, cela va de soi) les traits propres à cette littérature et ceux qui lui sont communs avec les littératures post-classiques des principales époques ? — On saisit mal le principe de critique qui a inspiré l'auteur dans l'édition des textes choisis : pourquoi suivre, p. ex., dans la vision de Perpétue, les leçons douteuses : *dignitate*, *beneficia*, *auream*, *elevavit* ? pourquoi ajouter une seconde fois *horti*, corriger *sonum* en *sonitum* et *accessit* en *abscessit* ? — Les notes, d'ordinaire excellentes, ont çà et là une inexactitude : pourquoi dire *umbilicum* = *waist*, et *commercium* (ce terme magnifique, issu de la liturgie grecque et signifiant le mutuel échange, le double marché des natures divine et humaine dans l'Incarnation) = *connection ?* — L'auteur a fait preuve de largeur d'esprit en insérant quelques pages de S Th. d'Aquin ; son inexpérience dans les choses de la Scolastique se trahit cependant, d'abord au doute qu'il garde sur l'authenticité des opuscules cités (Mandonnet, *Des écrits auth. de S Th.*, 1910, p. 107 ; *Bibliogr. thomiste*, 1921, p. xvii, les déclare « indubitablement authentiques »), et aux incorrections textuelles qui abondent : corr. p. 148 *inchoatur*, *posset* ; p. 150, *repleta*, *nostra*, *potest* ; 150, *alicui*, *responderi* ; p. 152, *nostra*, *deitatem* (!) — Corr. aussi, p. 5, *Clement VIII* ; p. 154, *ab aeterno* (avec tous les mss), *affuturam*, *humilietur*.

Ces paillettes ne défigurent point gravement l'ouvrage, qui, surtout dans la partie syntaxique, est fort soigné. *D. B. Sodar.*

---

NOTA : N° 103 lire KNELLER au lieu de KELLNER ; n° 112 (p. [55] l. 19) lire *données* au lieu de *sources*.

Digitized by Google

# BULLETIN D'ANCIENNE LITTÉRATURE CHRÉTIENNE LATINE

*(AVRIL 1923.)*

Le *Bulletin* comprend deux sections : A) *Littérature biblique*, B) *Littérature non-biblique*. La 1re section est ordonnée ainsi : questions générales, anciennes versions, Vulgate ; dans chaque subdivision l'on suit l'ordre des livres de la Bible. — La 2e section analyse les ouvrages généraux, puis les autres par ordre chronologique (I-XIIe siècles).

Chaque notice porte un n° d'ordre.

Les notices sur les recensions porteront de plus l'indication : [R].

---

## A. LITTÉRATURE BIBLIQUE

**140.** P. Schepens (S. J.) *A propos de Malachiel.* — Rech. de Sc. rel. 13 (1922) p. 350-351.

Se référant au n° 36 du *Bulletin*, le P. Schepens explique qu'il n'entendait établir dans sa note (parue en septembre 1921) qu'un point : La graphie « Malachiel » est trop fréquente pour n'être qu'une erreur de copiste.

Il rappelle aussi que les passages p. 68 et 138 de Cyprien se rencontrent dans d'autres mss que W. Cela prouve simplement que le codex ancien (donatiste ?) surchargé de ces évidentes interpolations fut plus d'une fois copié.

**141.** D. Plooy. *A primitive text of the Diatessaron.* The Liège manuscript of a mediaeval dutch translation. — Leyden (1923) Sythoff, 86 p. et 4 planches ; 8°. Prix : Fl. 3,50.

Le manuscrit 437 (M. Pl. oublie de donner le numéro) de l'Université de Liège contient une traduction flamande d'un Diatessaron latin. Cette traduction a été publiée en 1835 par Meyer et en 1895-8, avec d'autres textes apparentés, dans *De Bibliotheek van Middelnederlandsche Letterkunde.* Les harmonies des Évangiles sont nombreuses dans toutes les langues et ce n'est pas la première fois qu'on cherche à les mettre en relation avec le Diatessaron de Tatien. Mais le manuscrit de Liège aurait ce privilège unique de nous représenter dans une pureté suffisante la forme primitive du Diatessaron vieux-latin qui lui-même serait une traduction du Diatessaron syriaque de Tatien.

Les flamands seraient très fiers si l'on pouvait démontrer que dans leur langue on trouve le meilleur témoin de ce texte important du second siècle. Mais examinons froidement les arguments. Le contrôle n'est pas facile, car M. Pl., réservant pour plus tard l'édition du texte, ne nous donne ici que quelques extraits.

1° M. Pl. concède une influence probable de la Vulgate en quelques

Digitized by Google

passages (p. 66). En un cas, au moins, cette influence est certaine: Luc 15,8 l'ancien texte latin lisait *emundat* ou une forme semblable, Jérôme corrigea en *everrit* que les copistes déformèrent en *evertit* ou parfois *evertet*. L'harmonie traduit *sal omme werpen* = *evertet*.

2° Quelques variantes de Tatien se retrouvent dans tous ou dans quelques manuscrits de la Vulgate, par ex : Mt 25, 1 (+ et sponsæ), 27, 4 (+ iustum), 27, 8 (+ acheldamach), Lc 16,31 (credent) 24, 43 (+ sumens reliquias dedit eis). A ces cas avoués par M. Pl. on peut joindre d'autres comme Mt 8, 17 (+ nostras 2°) Lc 16, 21 (+ et nemo illi dabat) etc. où l'harmoniste latin ne fait que suivre la leçon des mauvais manuscrits de la Vulgate.

3° Il y a dans notre harmonie des gloses absentes de la Vulgate et qui se trouvaient dans Tatien, mais gardons-nous de conclure aussitôt à une dépendance, quelquefois il n'y a que coïncidence fortuite. En effet a) quelques petites additions sont exigées par le génie de la langue flamande : J 9, 6 (sputo+suo) ; 19, 30 (nu est al voldaen). Je n'ai jamais entendu un prédicateur citer cette parole du Christ mourant sans y ajouter le mot *alles* ; b) d'autres gloses se présentent naturellement à l'esprit, ce sont de petites libertés que l'on constate à chaque page de la traduction : Mt 27, 5 (+ met eenen strikke), puisque Judas voulait se pendre il devait bien faire un lacet, Lc 14, 1 (+ ende spieden die joden ochte hi it doen soude dar sine af berespen mochten) ; c) une glose a un caractère dogmatique : Lc 1, 27 (dese man en dese magt waren beide van Davids geslechte). Le traducteur n'a fait qu'exprimer une opinion extrêmement répandue dans l'Église, qu'on constate dès le second siècle et qu'on peut suivre jusqu'à nos jours. Cette opinion n'est nullement basée sur le Diatessaron, mais elle vise à concilier la croyance à la conception virginale avec la descendance davidique du Messie.

Est-ce à dire qu'il n'y a rien à espérer de cette traduction ? Nullement. L'existence d'un Diatessaron vieux-latin, qu'on refusait d'admettre il y a une vingtaine d'années, est aujourd'hui acceptée par plusieurs critiques, cependant l'image qu'ils nous en font est loin d'être identique. Il faudrait donc, semble-t-il, étendre les recherches, dresser un catalogue des harmonies manuscrites non seulement en flamand et les autres langues vivantes, mais surtout en latin, collationner quelques chapitres de façon à obtenir un classement provisoire, ne pas se contenter de relever les variantes bizarres, mais en examiner la structure générale. Quelques-unes mériteront une édition ou une réédition, en premier lieu le plus ancien de nos textes latins, le *codex fuldensis*.

M. Pl. croit que le Diatessaron latin est traduit directement du syriaque; un de ses arguments est tiré de Lc 11, 8 : *desiderat* ne peut pas traduire χρηζει, mais doit dépendre du syriaque. Remarquons que 1 J 3, 17 χρειαν εχειν est rendu chez Cyprien par *desiderare*, et ici le syriaque ne peut être en cause. Un détail pour finir : un ms de Cambridge donne pour Mt 1, 25 le texte *hielt si in hoede* d'après la p. 15, mais *nam si in sire hoede* d'après la p. 21 n. 9 et *nam si in sire hut* d'après la p. 31. Que faut-il croire ?

Dans la *Théol. Revue* (1923 c. 81-84) H. Vogels adopte la thèse prin-

Digitized by Google

cipale de P. et ajoute une liste de tatianismes, d'après l'éd. de Bergsma. Il rejette la dépendance directe du syriaque.

*D. De Bruyne.*

**142.** H. J. Vogels. *Zur Texteinteilung in altlateinischen Evangelienhandschriften* (Beiträge z. Geschichte d. chr. Altertums...-Festgabe Ehrhard). Bonn (1921) Kurt Schroeder p. 434-450.

V. incline à croire que beaucoup de mss ont été copiés de façon que les pages, les colonnes, et même les lignes correspondent exactement à leurs modèles. Cela me paraît tellement extraordinaire que je ne l'accepterais que sur des preuves évidentes.

Avec les sommaires nous sommes sur un terrain plus solide et mieux exploré. Un des plus anciens sommaires est sans contredit celui de ff² que l'on rencontre aussi dans les mss irlandais et, j'ajouterai, dans le ms Vat 7223 du VIe siècle. V. démontre que le sommaire suppose souvent un texte évangélique différent de ff². Le fait est exact, et je l'avais observé il y a de longues années. Cependant il faut ajouter que V. suppose parfois un sommaire qui n'est pas le sommaire authentique. Ainsi Mt XXXIII *domine* est authentique, bien qu'il soit omis par le ms D ; XLVIIII (*sic*) omettez *abneget se ipsum ;* LXI (*sic*) lisez *ficus* au lieu de *fici ;* Mc V au lieu de *et ambula* (ff² seul) lisez *et uade.* *D. De Bruyne.*

**143.** H. J. Vogels. *Die Lukaszitate bei Lucifer von Calaris.*—Th. Quartals. 103 (1922) p. 23-37.

Dans son édition de l'évangéliaire de Vérone (*b*), Buchanan, tout en reconnaissant les qualités du *librarius* qui écrivit le codex, lui attribue d'avoir sous l'influence de Mt, changé *mna* en *talentum* dans Lc 29[12-24]. Il l'aurait fait 7 fois mais, par distraction, aurait laissé *mna* au v. 18.

Or, M. Vogels constate que cette même substitution, avec la même exception, se trouve dans Lucifer. Poussant plus loin l'enquête il a découvert que, pour Lc, le texte de *b* est si proche de celui de Lucifer (9 citations = 32 versets) qu'on peut l'estimer identique. Les rares divergences accuseraient dans *b* l'influence de la Vulgate.

Ce dernier point n'est pas absolument sûr, me semble-t-il; mais l'identité *b* = texte de Lucifer, est évidente. Par là se trouve démontré l'extrême soin de 3 copistes : celui de *b*, le scribe du cod. Regin. de Lucifer, enfin l'intraitable évêque de Cagliari lui-même, plus respectueux des textes que des gens.

La remarque finale de l'étude consigne une donnée de fait, peut-être plus importante que tout le reste : l'identité de *b* et Lucifer s'arrête à Lc ; pour les autres évangiles les deux textes divergent.

**144.** [R] Les fragments de Freising édités par D. De Bruyne (cf. Bulletin n° 3). Th. Revue 21 (1922) c. 256-258 : *H. Vogels.*

M. Vogels relève justement les mérites de cette édition. Il n'est pas en mesure de discuter aujourd'hui, ajoute-t-il, le problème de l'origine de *r* : il faudrait une étude complète pour vérifier si vraiment ce texte n'est pas antérieur à Augustin. Pour ce qui concerne l'Épître aux Hébreux, Vogels ne croit pas qu'elle ait été traduite directement du grec par l'évêque

Digitized by Google

d'Hippone. En tout cas la preuve est insuffisante : on rencontre un fait absolument parallèle chez Lucifer, sans que personne n'ait songé à voir dans l'évêque de Cagliari un traducteur de l'Epître.

**145.** [R] Journ. of th. St. 24 (1922/23) p 218-221 : *C. H. Turner.*

M. Turner, plus enclin à admettre la thèse, suggère d'utiles corrections et affirme l'origine espagnole du manuscrit.

**146.** Dom H. Quentin. *Mémoire sur l'établissement du texte de la Vulgate. I Octateuque* (Collectanea biblica lat. vi). Rome (1922) Desclée, xvi-520 p. 8°.

Dans une première partie l'A. donne la collation de huit chapitres de l'Octateuque, un pour chaque livre, faite sur 70 manuscrits et 49 éditions. C'est la base sur laquelle s'appuiera la suite du Mémoire.

La deuxième partie traite des éditions imprimées. Les premières éditions, de 1450 à 1511, dépendent, sauf la Bible de Vicence 1476, de la Bible de 42 lignes, qui reproduit le texte de l'Université de Paris. En 1530 on imprima à Cologne un bon texte préparé par Gobelinus Laridius [1] ; cette édition n'a malheureusement pas eu d'influence. Les éditions de Robert Étienne sont, comme de juste, étudiées en détail : celle de 1540 est un peu moins bonne que les précédentes, à cause d'une malencontreuse intervention de la Sorbonne ; elle a servi de base à l'édition de Louvain (1583) et par suite à la Sixtine et à la Clémentine. Toute cette partie est un modèle d'exposition sobre, claire et convaincante. On pourra sans doute compléter ces résultats, peut-être corriger certains détails ; mais, dans leur ensemble, les conclusions de D. Q. seront, je crois, définitives. Il est vrai qu'elles n'avancent pas beaucoup le problème de l'édition.

Ce problème est traité dans la troisième partie, *Étude et classement des principaux manuscrits*, qui est la plus longue (p. 209-456), la plus importante et la plus originale de tout le volume. On connaît d'excellents modèles d'éditions : celles qui ont été préparées par Mommsen sont célèbres, les travaux entrepris par Rahlfs pour une nouvelle édition des LXX ont été justement admirés, le Nouveau Testament latin de Wordsworth est, dans l'ensemble, très réussi. On n'a pas souvent formulé les règles à observer dans une bonne édition. En 1909 O. Stählin a réuni dans une brochure *Editionstechnik* quelques conseils qu'il n'avait pas inventés, mais qu'il avait déduits de l'étude des meilleurs modèles Le second volume de Westcott-Hort est encore à lire aujourdhui. D. Quentin préconise une méthode nouvelle qui consiste à comparer les manuscrits par groupes de trois, un exemple fictif est même donné (p. 213-230) pour en expliquer le fonctionnement.

Si on compare cette méthode à celle de Stählin, on constate qu'il y a opposition sur la plupart des points. Celui-ci recommande de collationner des passages choisis à dessein, ceux qui accusent les divergences les plus fortes. Le but de ces collations est uniquement de discerner les manuscrits

1. Gobelin a fait des suppressions « in Proverbiis et Ecclesiast. ». D.Q. traduit « dans les Proverbes et l'Ecclésiaste » (p. 124). Il faut traduire Ecclésiastique, car c'est dans ce livre, et non dans l'Ecclésiaste, qu'il y avait des interpolations.

Digitized by Google

intéressants. Le classement définitif ne peut être obtenu qu'après l'étude des collations complètes. Pour grouper les manuscrits en familles on tiendra compte, non des bonnes variantes, qui proviennent de l'original et peuvent se retrouver dans plusieurs familles, mais seulement des mauvaises, parmi lesquelles les plus importantes seront les omissions et les interpolations. Nestle recommande de collationner les noms propres. Quand un ouvrage a été copié souvent, et tel est le cas de la Bible, il est impossible de dresser un arbre généalogique. D. Q., au contraire, se contente de la collation d'un chapitre de chaque livre pour établir son classement définitif des manuscrits ; ce chapitre n'est pas choisi à cause de ses difficultés spéciales, il est pris au hasard ; les omissions et interpolations sont écartées comme variantes peu utiles, de même les noms propres (p. 234). Les variantes qui restent ne sont pas appréciées, bonnes et mauvaises leçons ont la même efficacité pour le classement (p. 466). Enfin l'arbre généalogique des manuscrits est dressé : il y a 3 familles, les alcuiniens, les theodulfiens et les espagnols ; en tête de ces familles se trouvent respectivement l'*Amiatinus*, l'*Ottobonianus*, le *Turonensis*. Ces 3 manuscrits anciens représentent trois familles et dérivent du même archétype.

La quatrième partie ne fait que tirer la conclusion logique du résultat énoncé en dernier lieu : il faut adopter pour l'archétype la leçon de ces 3 manuscrits ou de 2 d'entre eux. Toutes les variantes des autres manuscrits seront des erreurs ou des corrections conjecturales plus ou moins heureuses. La discordance avec l'ancien latin, la concordance avec l'hébreu sont considérées comme des critères illégitimes. Ici encore D. Q. est en désaccord, non seulement avec les critiques du XVI^e siècle dont il parle p. 460, mais encore avec Wordsworth-White I p. 725 et, je suppose, avec la plupart de ceux qui ont édité des traductions. Il concède toutefois que l'archétype ainsi reconstruit n'est pas l'original de s. Jérôme : quelques rares fautes communes aux 3 mss privilégiés s'y opposent.

Pour finir nous avons l'application du canon à 80 textes difficiles, quelques observations sur les noms propres, sur la division *per cola et commata* et l'édition-specimen du chap. 2 de l'Exode ; il y a un triple apparat critique : le premier donne les variantes des 3 manuscrits privilégiés, le second donne les variantes des autres mss, pour illustrer l'histoire du texte, le troisième indique les anciennes divisions.

Que faut-il penser de la nouvelle méthode qui est préconisée ici ? On la jugera surtout par ses résultats que nous ne connaissons encore qu'imparfaitement. A priori je trouve la base trop étroite : on ne peut pas au moyen de 91 variantes classer tous les manuscrits de l'Octateuque. Appliquée à un texte relativement court et contenu dans un petit nombre de mss, ou bien à un groupe restreint de mss, la méthode pourra rendre des services. Ainsi le classement de la famille alcuinienne paraît entièrement satisfaisant. J'ai moins de confiance dans le classement des mss espagnols où les variantes sont plus marquées. On sera étonné aussi de voir une généalogie où le ms *Laud* du IX^e et même le ms *Lugd* du VIII^e siècle dérivent de *Leg* qui n'est que du X^e siècle (p. 392-394). De même *Tol*, qu'avec la plupart des

Digitized by Google

paléographes nous croyons être du VIII^e siècle, et non du X^e (p. 323), serait l'arrière petit-fils de *Cav* qui est du IX^e siècle. Mais voici des doutes plus graves. D'abord il n'est pas démontré que tous les mss appartiennent à une des 3 familles mentionnées. Ensuite il n'est pas probable que les 3 familles dérivent des 3 mss privilégiés, et à l'avant-dernière page de son Mémoire D. Q. le dit lui-même. Mais alors pourquoi dresser des tables généalogiques qui semblent affirmer la dépendance et pourquoi ce privilège des 3 mss aux dépens des familles? Enfin s'il était démontré que les 3 mss sont copiés directement sur l'archétype, on accepterait qu'il faut automatiquement donner raison à deux d'entre eux contre le troisième, mais cette supposition n'est ni démontrée, ni probable. Le travail d'assimilation, de croisement a commencé de bonne heure ; par conséquent ces mss ont pu être contaminés et la bonne leçon se maintenir dans l'une ou l'autre famille.

Est-ce à dire que le texte obtenu sera mauvais? Nullement. Il y a plus d'un chemin qui mène à Rome, et puisque ces 3 mss sont les plus anciens, leur texte sera ordinairement le meilleur. Dans les cas douteux, rien de plus légitime que de suivre leur parti. Mais il y a des cas où le canon aboutit à une mauvaise leçon. Donnons quelques exemples. Gen. IV, 6 mestus *Am. Tur* iratus *ceteri*. Les 3 familles ont la deuxième leçon. D. Q. fait remarquer que le verbe hébreu signifie aussi bien *mestus esse* que *irasci* et que Jérôme aime à varier sa phrase, il aura mis au v. 5 *iratusque est* et au v. 6 *mestus es*. Mais le verbe hébreu ne peut pas avoir deux sens différents à deux versets consécutifs. Ensuite Jérôme ne traduit jamais ce verbe par *mestus esse*, mais toujours par *irasci*. — Gen. XVI, 7 qui est in deserto Sur *Am Tur* qui est in via Sur in deserto *Alcuin*; d'autres déplacent les mots *in deserto* après *est* ou après *via*, *qui* est parfois corrompu en *quae*. Je crois que *in deserto* est une interpolation tirée de l'ancien latin et qu'il faut lire *qui est in via sur*, ce qui est conforme à l'hébreu. — Gen. XIX, 8 sub umbraculum tegminis mei *Am Ott Tur* sub umbra culminis mei *Alcuin Espagnols*. Par la concordance on voit que Jérôme n'emploie ni *tegmen*, ni *tegimen*, ni *tegumentum*, ces mots ne se rencontrent que dans les livres qui ont conservé l'ancien latin. —Gen. XXIV, 32 D. Q. propose de lire *pedes eius*, je conserverais *pedes camelorum*, non parce que c'est la leçon d'*Am Ott Tur*, mais parce que c'est la leçon de tous les mss sans exception. C'est une grosse erreur de traduction, sans doute, mais elle s'explique : *deditque paleas et foenum*, dit le texte, sans ajouter pour qui était cette nourriture, c'était évidemment pour les chameaux et Jérôme aura cru que la suite *et aquam ad lavandos pedes* se rapportait encore aux chameaux. Conçoit-on qu'un reviseur facétieux ait introduit ici le mot *camelorum* et que cette bouffonnerie ait gâté toute la traduction? Or c'est là le principal argument de D. Q. pour affirmer que l'archétype de nos mss est distinct de l'original.

Si nous passons aux détails, nous rencontrons plusieurs questions obscures qui paraissent avoir été résolues avec succès par D. Q. Theodulfe avait écrit de nombreuses notes marginales introduites par *a*, par *s*, par *al* ou par *ij*. Le sens de ces sigles était resté une énigme, mais en faisant le

Digitized by Google

relevé complet de ces notes pour l'Exode, D. Q. a pu déterminer que les variantes *a* sont ordinairement representées dans les mss alcuiniens, les variantes *s* dans le *Tol* et les variantes *ij* dans les deux. Pourrait-on ajouter que *a* signifie Alcuin et *s spanicus* ? La description du *Turonensis* est très détaillée (p. 414-432) et ne manquera pas d'attirer l'attention des historiens de l'art. Sur l'*Amiatinus* lui-même, si souvent étudié, nous apprenons des choses intéressantes et neuves (p. 168, 438-452, 499-505).

Voici quelques détails qui pourraient être corrigés. Pour l'ordre des livres dans Theodulfe, on a oublié p. 260 *Cant* après *Eccle* et *Tob* après *Eccli*. Il n'est pas exact de dire que l'ordre d'Alcuin est tiré de la lettre à Paulin (p. 286). Le véritable ordre d'Alcuin est dans *Zur Grandu Rorig* etc., c'est-à-dire il dérive d'une Bible divisée en *ordines*, comme *Tol*, sauf que les Sapiences ont été attirées par les livres de Salomon, et Daniel par les Prophètes. La variante 6 *confortetur* est attribuée à tort aux mss alcuiniens p. 303, cf. p. 236. D. Q. nie que la préface du Pentateuque soit *Desiderii mei* (p. 342). On ne la trouve jamais, semble-t-il, dans les mss des *epistulae*, mais uniquement comme préface du Pentateuque. Si quelques mss ne l'ont pas, p. ex. *Cav* et *Tol*, c'est par un accident. Dire que « c'est une excellente note » pour le *Tol* de ne pas avoir la préface *Desiderii*, cela ressemble à une mauvaise plaisanterie, car tout le monde sait que ce ms est mutilé au commencement. Pour nier l'influence d'Alcuin sur *Leg* on apporte 3 passages des sommaires où *Leg* aurait conservé le meilleur texte (p. 346). La preuve n'est pas convaincante. Car 1) la leçon υιοι του Θεου se trouve dans la plupart des mss grecs, il serait étonnant qu'elle n'eût pas existé en latin, de fait Augustin l'a connue ; *angeli* est une interprétation qui a été substituée parfois au texte véritable. 2) Dans le sommaire CXXXIIII de l'Exode la vraie leçon n'est dans ancun ms, pas même dans *Leg*, il faut la restituer par conjecture : *stolarum sacerdotalium*. 3) Dans le sommaire CXXXVI les mots du *Leg* sont une interpolation ; ni dans la Vulgate, ni dans les LXX il n'est question de cette prohibition. Comment a-t-elle pénétré dans la plupart des mss, je l'ignore. Mais il y a d'autres passages qui pourraient peut-être résoudre la question qui ne manque pas d'importance. En voici un. Le sommaire XXX du Lévitique dit *sanguinem et sibi mortuum non manducandum* (Mordr), que l'on a corrigé parfois en *et per se mortuum* (Alcuin Leg), ou bien en *sive mortuum*. Sans nul doute *sibi* est authentique et il est confirmé par le Pentateuque de Lyon (XVII, 15). Est-il probable que *Leg* et Alcuin aient fait la même correction l'un indépendamment de l'autre ? Lisons encore le sommaire suivant XXXI *Morticinum et a fera captum non manducandum* ; pas de variantes notables. Ce qu'il faut remarquer c'est que *morticinum* est le mot de la Vulgate (XVII, 15) correspondant à *sibi mortuum* de l'ancien latin. Nous avons dans cet intéressant doublet la preuve que ce sommaire rédigé d'après l'ancien latin a été retouché quand on l'a appliqué à la Vulgate. Mais ce n'est pas ici le lieu de poursuivre ce problème.

Un mot sur le specimen d'édition. D. Q. espère que les théologiens liront le premier apparat ; pour le rendre clair, facile à lire, il a, si j'ose

Digitized by Google

m'exprimer ainsi, mâché la nourriture du lecteur. Celui-ci n'aimera pas à être traité comme un petit enfant, il préfère distinguer lui-même les variantes importantes de celles qui le sont moins. La distinction des deux premiers apparats a un autre inconvénient. Il faut être totalement étranger au travail de la critique pour s'étonner et se scandaliser des erreurs commises par un éditeur. Quand les variantes se multiplient à chaque ligne, quand il y a de bonnes raisons des deux côtés, il n'est pas possible à l'humaine faiblesse de deviner toujours juste. Mais si l'éditeur divise l'apparat, s'il prétend distinguer les variantes importantes des déformations, et si la bonne leçon se trouve parmi ces dernières, le résultat est moins glorieux. Cette mésaventure est arrivée plus d'une fois à von Soden, elle arrivera aussi à dom Quentin. Enfin je désirerais voir l'apparat débarrassé des bévues de copiste qui furent souvent corrigées aussitôt, des bizarreries orthographiques des éditions et autres vétilles du même genre.

*D. Donatien De Bruyne.*

**147.** P. M. Baumgarten. *Einige Tatsachen über die Bibelbulle Sixtus' V und ihre Kanzleimässige Behandlung.* — Th. und Gl. 14 (1922) p. 298-306.

**148.** C. A Kneller. *Zur Vulgata Sixtus' V.* — Zeits. f. kath. Th. 47 (1923) p. 154-159.

147. Complément intéressant du volume de l'auteur paru en 1911 sur le même sujet. Il y défend la thèse de la publication officielle, surtout contre Nisius. La valeur de cette contribution est dans les particularités de chancellerie, relevées avec soin aux Archives vaticanes.

148. Nouvelles remarques de détail (cf. *Bull.* n° 103) en faveur de la thèse opposée. K. y argue du témoignage très important de Vasquez et de la bulle elle-même. Il explique pourquoi Bellarmin, après s'être tu en 1608 sur la non-promulgation, en a parlé en 1610.

**149.** [R] Psalterium iuxta Hebraeos Hieronymi *ed.* J. M. Harden (cf. Bull. n° 98). — Journ. of th. St. 24 (1922/23) p. 203-208 : *F. C. Burkitt.*

Tout en reconnaissant les mérites du travail de Harden, M. Burkitt en signale les lacunes. Il s'attache surtout à discuter le choix de certaines leçons (e. g. Ps. $7^{1}$, $104^{18}$, $136^{26}$, $60^{5}$, $89^{48}$, $34^{22}$). Ceci le mène à reconnaître l'extrême intérêt que présente le groupe E H (E = Harl. 2798/99 ; H = cod. Hubertianus), lequel offrirait nombre de leçons trahissant une revision inconnue du travail de Jérôme. Par cette constatation le compte-rendu de M. Burkitt ouvre des horizons nouveaux qu'il est bien tentant d'explorer !

**150.** F. C. Burkitt. *Ubertino da Casale and a variant reading.* — Journ. of th. St 23 (1921/22) p. 186-188.

Le livre d'Ubertin : *Arbor Vite Crucifixe* (1305) renferme un témoignage inattendu de l'interpolation qui se lit pour Mt $27^{49}$ dans ℵ B et 9 autres mss grecs ainsi que dans le groupe irlandais de la Vulgate et les textes apparentés. M. Burkitt pense qu'Ubertin a vu à Paris le ms dont il parle.

Digitized by Google

## B. LITTÉRATURE NON-BIBLIQUE.

**151.** TH. ZAHN. *Miscellanea. II. Hippolytus, der Verfasser des muratorischen Kanons.* — Neue kirchl. Zeit. 33 (1922) p. 417-436.

Depuis longtemps déjà M. Zahn avait admis, après Lightfoot, que le Canon de Muratori est une traduction du grec et que l'original était en vers, mais il hésitait à aller jusqu'au bout et à y voir les ᾠδαὶ εἰς πάσας τὰς γραφάς renseignées parmi les œuvres d'Hippolyte sur la statue du Latran. Aujourd'hui, à la lumière de faits nouveaux, il donne à cette attribution une adhésion sans réserve.

Le commentaire de Victorin sur l'Apocalypse et surtout celui de Denis-bar-Salibi (Corp. script. or. ser. 2, t. 101) qui nous a conservé des extraits d'Hippolyte, sont les documents révélateurs.

On ne négligera pas, dit Zahn, le curieux parallèle entre le Canon (l. 67) : *fel enim cum melle misceri non congruit*, et Irénée, le maître d'Hippolyte (III, 17, 4) : *quidam dixit superior nobis...« in dei lacte gypsum male miscetur »*. Mais la preuve décisive est ailleurs. Il signale une série de rencontres remarquables entre Victorin (qui se réfère à Papias), Irénée, Hippolyte et le Canon :

a) Canon l. 9-16 sur l'origine du 4e évangile, parallèle très clair avec Victorin.
b) Canon l. 16-26, sur l'unité des quatre évangiles, rencontres verbales frappantes avec Hippolyte (Denis), Irénée et Victorin.
c) Canon l. 47-63, sur le fait que Paul, comme Jean, écrivit à 7 Églises, trait précis commun avec Hippolyte (Denis) et Victorin.

M. Zahn estime que seule l'attribution du Canon à Hippolyte explique ces données et que voici définitivement résolu un problème si longtemps posé.

**152.** J. G. P. BORLEFFS. *Quaeritur quae ratio intersit inter Minucii Felicis Octavium et Apologeticum Tertulliani.* — Mus. belge 26 (1922) p. 230-249.

Toujours le problème de la dépendance entre les 2 auteurs. M. Borleffs entend appliquer un principe donné par Schwenke : la confrontation avec un tiers. Une fois prouvée la parenté directe entre l'*Octavius* et l'*Apologeticus*, s'il arrive que tous deux ont des passages communs avec un 3me ouvrage, le parallèle le plus littéral doit être tenu pour antérieur au plus libre.

L'*ad Nationes* de Tertullien fournit la pierre de touche désirée. Au moins 8 fois la comparaison Octavius-Nationes-Apologeticus atteste la littéralité plus étroite de Octavius-Nationes. Voilà donc la preuve, dit l'auteur, que l'Octavius ne dépend pas de l'Apologeticus. Puisqu'on est d'accord pour affirmer qu'il y a dépendance entre les deux écrits, on conclura que Tertullien est l'emprunteur. Je ne vois pas ce que l'on pourrait répliquer à cette forte argumentation.

**153.** G. BARDY. « *Praxean hesternum* » (Tertullien, adv. Prax, 2). — Rech. de Sc. rel. 13 (1922) p. 361.

Digitized by Google

Cette expression ne fournit pas un bon argument pour conclure que, au moment où elle fut écrite, Praxeas était encore bien vivant et agissant. Les parallèles, notamment Apol. 37,4, montrent que *hesternus* est souvent pris dans un sens très large.

**154.** E. Bosshardt. *Essai sur l'originalité et la probité de Tertullien dans son traité contre Marcion.* (Thèse). — Florence (1921) Ramella ; 171 p. ; grand 8°.

Il est probable que, s'il avait connu le *Marcion* de Harnack, M. Bosshardt n'aurait pas publié cette pâle esquisse. Contre M. de Faye il y démontre que Tertullien, qui fut souvent un sophiste, n'altérait sciemment ni les doctrines ni les textes de son adversaire. La preuve est un peu longue et pourrait être plus précise. Le chapitre V, surtout, « *l'exactitude des citations bibliques* » trahit l'inexpérience : presqu' aucun des textes examinés n'est donné avec la documentation nécessaire : pour Gal. $2^5$, par exemple, au lieu de dire simplement qu' « il nous paraît bien improbable » que Tertullien ait supprimé la négation, il fallait noter que D* e Vict. Ambt. Pelag. l'omettent également. M. Bosshardt écrit que la variante *a ligno* (ps. $95^{10}$) est absente de tous les mss hébraïques, « sauf, il est vrai, le ms R et le Psalt. Veronense » ! Un peu plus loin, que « s. Mathieu cite constamment Zacharie sous le nom de Jérémie ». La littérature du sujet n'est qu'imparfaitement connue ; je n'ai pas vu cité le travail de Zahn sur le N T de Marcion. Bref, outillage inférieur à l'ouvrier.

Voyez l'utile mise au point et les excellents compléments de P. de Labriolle dans la *Rev. crit.* 1922 p. 304-307.

**155.** K. Köhler. *Das Agraphon bei Tertullian « de Baptismo » c. 20.* — Th. St. und Krit. 94 (1922) p. 169-173.

Lorsque Tertullien mentionne le « dictum » : « neminem intentatum regna caelestia consecuturum », a-t-il en vue une parole de Jésus non consignée dans les évangiles ? Beaucoup de critiques le croient, après Resch (Agrapha² p. 130).

Cependant, dit M. Köhler, le contexte indique clairement que le passage visé n'est autre que Lc $22^{28-29}$ : « vos estis qui permansistis mecum in tentationibus... et ego dispono vobis regnum ». La difficulté de reconstituer la prétendue parole du Christ achève de persuader qu'elle est illusoire. La forme ἀνὴρ ἀδόκιμος ἀπείραστος a été proposée. Elle est ancienne et fréquemment citée, mais jamais comme sentence de Jésus.

**156.** G. Thörnell. *Studia Tertullianea*, III. (Uppsala Universitets Arsskrift 1922, 6). — Uppsala (1922) A. B. Akademiska Bokhandeln ; 47 p. 8° Kr. 2.

On ne trouvera pas dans ces pages de critique serrée une pensée maîtresse. Pas plus que dans ses deux fascicules précédents (cf. Bullet. 17). M. Thörnell ne cherche autre chose que la solution de problèmes de détail posés par le texte de Tertullien. La conjecture basée sur les habitudes littéraires de l'écrivain est généralement le seul instrument utilisable. M. Thörnell s'en sert avec dextérité mais n'ignore pas combien incertaine est son efficacité, surtout quand il s'agit de suppléer aux

Digitized by Google

lacunes : « non sine quadam fiducia » dit-il quelque part, avec modestie. Pour Tertullien surtout, la tradition du texte s'avère chaque jour plus déficiente ; le codex de Troyes vient encore d'avertir que les plus savantes restitutions ne valent pas le plus humble document. En attendant qu'un hasard heureux nous livre quelque nouveau ms, des efforts aussi sérieux que ceux de M. T. sont à saluer avec reconnaissance.

Les textes analysés appartiennent aux traités suivants : *De Anima*, *de Corona*, *de Fuga*, *adv. Marcionem*, *ad Nationes*, *de Praescriptione*, *de Pudicitia*, *Scorpiace*, *de Spectaculis*, *ad Uxorem*.

**157.** A. Vitale. *La storia della versione dei Settanta e l'antichità della Bibbia nell' Apologetico di Tertulliano.* Saggio sulle fonti filologiche. — Mus. belge 26 (1922) p. 63-72.

Tertullien énumère avec emphase les sources à consulter pour arriver à faire la lumière sur ces deux questions. M. Vitale montre qu'en réalité il a puisé sa documentation uniquement dans Josèphe, dans Tatien et dans Théophile d'Antioche. La discussion des textes relatifs à la ruine de Troie montre l'auteur favorable à la thèse de la double édition de l'*Apologeticus*.

**158.** A. d'Alès. *La théologie de Saint Cyprien.* — Paris (1922) Beauchesne ; xv-432 p. 8° Prix : Fr. 24.

C'est certes envisager d'un point de vue bien spécial et très étroit le beau livre du P. d'Alès que de n'y relever que ce qui concerne les problèmes littéraires. Cependant, puisque les questions de critique avaient leur place dans une étude de théologie positive, ce n'est que justice de reconnaître combien cette place a été faite large et qu'elle est judicieusement remplie.

Évidemment ce qui avait été examiné déjà par d'autres n'a pas été repris entièrement par le P. d'Alès ; il donne cependant son avis, et plusieurs fois ses recherches personnelles lui ont permis de compléter les données documentaires. Pour un point, même : la fixation du vocabulaire théologique de Cyprien, son livre ne dépend presque pas des autres et devra servir à tous. Aussi la table des mots latins, dressée p. 429-430, résume-t-elle ce qui dans ce livre est pour nous de plus durable utilité. Voyez encore la discussion sur la terminologie eschatologique, p. 34 n. 3 ; la mise au point des sens du mot *sacramentum* p. 85 ; la documentation sur la *concordia*, p. 136-140.

Je note encore que le *Quod idola* ne semble pas au P. d'Alès authentique ; il renvoie à l'article où il suggérait Pontius (p. 13). Le chapitre sur le texte biblique est particulièrement soigné : les travaux récents ont été utilisés avec beaucoup d'habileté. La plus remarquable étude est certainement celle sur l'Église. Sujet délicat, traité avec soin et ampleur. Il forme le sujet de tout le Livre II. Les problèmes textuels soulevés à propos du *de catholicae Ecclesiae unitate* sont exposés et discutés. L'opinion de dom Chapman paraît au P. d'Alès la plus satisfaisante. Très décidément il rejette la critique de M. Saltet : la doctrine de la recension B n'est nullement en opposition, dit-il, avec les enseignements de Cyprien. Alors,

Digitized by Google

pourquoi le R. P. semble-t-il ébranlé sur la valeur de la conjecture Chapman (p 112)?

Dans les appendices sont traitées des questions spéciales : sur le sens du rescrit du pape Étienne « *nihil innovetur. Nisi quod traditum est.* » (App. I) ; sur le nom de l'Église de Rome : « *Ecclesia principalis* » (App. II, déjà publié ailleurs. Voyez notre Bulletin n° 52) ; sur l'anonyme « de rebaptismate » (App. III) ; enfin sur les membres de l'épiscopat africain au temps de s. Cyprien, revision critique des listes de Benson et de von Soden. (App. IV). Des tables très complètes achèvent le volume où s'affirme un talent averti, souple et prudent. C'est une œuvre de maturité.

**159.** C. A. Kneller. *Zu Cyprian.* — Zeits. f. kath. Th. 47 (1923) p. 159-60.

Une parité d'expressions, relevée dans les epp. 68 et 69, indique qu'elles sont contemporaines. Est-ce bien sûr?

Le canon 65e du concile d'Elvire emprunte à Cyprien (Ep. 4, n. 3). Ceci est indéniable.

**160.** C. Morawski. *De scriptoribus romanis IIIi et IVi p. Chr. nat. sæculi observationes.* — Krakau, 1921 ; 14 p. 8°.

De ces 6 petits essais, 3 concernent notre matière : les « observations » sur Arnobe, Lactance et Ambroise.

**161.** E. Seckel. *Die kartagische Inschrift CIL*, VIII, *25045 — ein kirchenrechtliches Denkmal des Montanismus.* — Sitzsber. Berlin, 1921 p. 989-1017.

Découverte en 1900, l'inscription chrétienne VIII 25045 du *Corpus Inscr. Lat.* n'avait pas été étudiée. La pierre (22cm × 22cm), en effet, n'a conservé que la partie centrale d'un texte de largeur triple et, si l'on soupçonnait que ce texte est de caractère juridique, on n'avait, semblait-il, pas d'éléments suffisants pour en déterminer la nature ni l'origine. M. Seckel est d'un autre avis. Deux mots lui paraissent révélateurs : *patriarcha* et *protogamia*. Le premier n'est employé par l'Église catholique qu'au Ve siècle ; or, la paléographie ne permet pas de descendre, pour l'inscription, plus bas que le IIIe. A cette époque le titre de « *patriarcha* » ne se rencontre que chez certains hérétiques, notamment les montanistes. Plus caractéristique encore est *protogamia* qui oriente du même côté, car l'inscription envisage ce point comme une « res gravissima ». Sans doute, les secondes noces n'étaient pas très bien vues dans l'Église catholique, mais les montanistes seuls les ont envisagées comme une chose « très grave » et digne d'être traitée avec la rigueur dont témoigne notre inscription. On considérera donc celle-ci comme un *décret de concile montaniste contre les secondes noces.* On peut le dater des environs de l'an 170, à Carthage. Ayant ainsi précisé le caractère du document, Seckel entreprend de le restituer en entier, c'est-à-dire de suppléer les 2/3 de l'inscription. Les conjectures sont ingénieuses, mais pareille reconstruction est forcément très chanceuse.

M. P. Maas estime même que l'origine de l'inscription est loin d'être certaine (*Theol. Literaturz.* 1922 c. 311). L'interprétation de *protogamia*, notamment, ne s'imposerait pas, car un parallèle trouvé dans le Talmud

Digitized by Google

R454

XXXIVe Année. N° 1. Janvier 1922

Hoover War Collection

Library
SEP 13 1924

# REVUE BÉNÉDICTINE

SOMMAIRE

**D. G. Morin.** Sermon inédit de S Augustin sur les huit béatitudes. ... ... ... ... ... ... ... ... ... ... ... ... 1

**D. D. De Bruyne.** L'origine des processions de la Chandeleur et des Rogations à propos d'un sermon inédit. ... ... ... 14

**D. A. Wilmart.** L'hymne de Paulin sur Lazare, dans un manuscrit d'Autun. ... ... ... ... ... ... ... ... ... ... 27

**D. U. Berlière.** La sécularisation de l'abbaye de St-Jacques à Liége *(suite)*. ... ... ... ... ... ... ... ... ... ... 46

*COMPTES RENDUS* (*sommaire* à la 3e page de la couverture). ... ... ... ... ... ... ... ... ... ... 70

**D. U. Berlière.** Bulletin d'histoire bénédictine. ... ... 369*-384*

PARIS, VIe
H. CHAMPION
Librairie anc. et moderne
5, Quai Malaquais

FRIBOURG en Brisgau
HERDER et Cie
Libraires éditeurs pontificaux
Succles à Berlin, Carlsruhe, Cologne, Munich, Vienne, Londres, St-Louis Mo.

*DIRECTION* : ABBAYE DE MAREDSOUS

Digitized by Google

# *AVIS*

*La* Revue Bénédictine *publie deux Bulletins à pagination spéciale, qui recevront des tables spéciales et qui sont destinés à être reliés à part: le* Bulletin d'histoire monastique *dont l'utilité a été reconnue partout et le* Bulletin d'ancienne littéraire chrétienne latine *commencé en octobre dernier. Les nouveaux abonnés de l'année 1922 recevront gratuitement le Bulletin d'octobre. Si les pages de l'un ou de l'autre Bulletin venaient à se perdre, nous ne garantissons pas leur remplacement.*

*Nous remercions MM. les auteurs et MM. les éditeurs qui encourageront cette entreprise par l'envoi de leurs ouvrages (livres, articles, comptes rendus, brochures).*

---


## Où en sommes-nous ?

PAR

S. Ém. le Cardinal **MERCIER**

avec une préface du Général **DE CASTELNAU**

Petit in-12. Prix : 1 fr. 20

Desclée, De Brouwer et Cie, éditeurs

---

COLLECTANEA BIBLICA LATINA. V

## LES FRAGMENTS DE FREISING

**(épîtres de S. Paul, et épîtres catholiques)**

ÉDITÉS

par D. Donatien **DE BRUYNE**

Bénédictin de Maredsous

Rome, Bibl. Vaticane, 1921, gr. in-8° de XLVIII-68 p.

avec 3 pll. phototytiques. PRIX : 7 fr.


Digitized by Google

## COMPTES RENDUS
## SOMMAIRE


N. ASSOUAD. *Polysema sunt sacra Biblia* (D. B. C.). ... 67

P. W. SCHMIDT. *Der strophischen Aufbau des Gesamttextes der vier Evangelien* (D. B. C.). ... ... ... ... 67

V. H. STANTON. *The Gospels as historical documents*. P. III *The fourth Gospel* (D. B. Capelle). ... ... ... ... 67

E. B. ALLO. *Saint Jean L'Apocalypse* (H. Rongy) ... 68

P. V. CHARLAND. *Le culte de Ste Anne en Occident* (D. U. B.). ... ... ... ... 70

J.-A. ROBINSON. *Barnabas, Hermas and the Didache* (D. B. C.). ... ... ... ... 71

Fr. ZOEPFL. *Didymi Alexandrini in epistolas canonicas brevis enarratio* (D. D. B.). 73

A. H. SALONIUS. *Vitae Patrum* (D. B. C.). ... ... ... 74

H. DE DORLODOT. *Le Darwinisme au point de vue de l'orthodoxie catholique*, t. I (D. W. Dasnoy). ... ... 74

CH. BOYER. *Christianisme et platonisme dans la formation de S. Augustin*. ... 76

*L'idée de vérité dans la philosophie de S. Augustin* (D. R. Proost). ... ... ... 76

A. PÉRIER. *Yahya ben 'Adi, un philosophe arabe chrétien du X^e siècle*. ... ... ... ... 78

*Petits traités apologétiques de Yahya ben 'Adi* (D. M. Lang). ... ... ... ... 78

R. BAYNE. *The life of Fisher* (D. U. B.). ... ... ... 79

A. MICHEL. *Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours* t. VI (D. U. B.). ... ... 79

Chan. SIMENON. *Un évêque pendant la grande guerre* (D. U. B.). ... ... ... ... 81


---

### Publications de la BONNE PRESSE, 5, rue Bayard, Paris (VIII^e) :

E. DUPLESSY. *Jésus-Christ prophète, sa résurrection*. In-12, 80 p. 0 fr. 75.

P. FERON-VRAU. *Les catholiques de la presse*. In-12, 64 p. 0 fr. 50.

P. FOURNIER. *L'art de créer des races nouvelles*, fleurs, fruits, légumes. In-8, 96 p. Prix : 1 fr. 75.

*Actes de Pie X*, Tome VI. In-8, 288 p. Prix : 3 fr.

### Ouvrages reçus.

D. G. LEFEBVRE, O. S. B. *Liturgia. Ses principes fondamentaux*, Saint-André, XII-291 p.

J. LEMAIRE. *Étude sur la connaissance sensible des objets extérieurs*, Liége, Soc. ind. d'arts et métiers, 1921, 59 p.

Digitized by Google

COLLECTION PAX

**Ascèse, mystique et histoire monastiques et bénédictines.**

I. — D. U. BERLIÈRE. *L'Ordre monastique des origines au XII^e S.* 2^e éd. revue et complétée. 1921, in-12, 277 pp. Prix : 6 fr. 50.

II. — *Traité de l'amour de Dieu*, par S. BERNARD. Traduction nouvelle par H. M. DELSART. 1921, in 12, 96 pp. Prix : 1 fr. 80.

III. — D. G. MORIN. *L'Idéal monastique et la vie chrétienne des premiers jours.* 3^e éd. 1921, in-12, 128 pp. Prix : 4 fr. 00.

IV. — H.-M. DELSART. *La dernière Abbesse de Montmartre, M^me de Montmorency.* Un vol. de 128 pp., 1921. Prix : 3 fr.

V. — D. G. DOLAN. *Sainte Gertrude. Sa vie intérieure*, 1922. Prix : 6 fr.

VI. — D. BESSE. *Les Mystiques bénédictins, des origines au XIII^e siècle*, 1922. Prix : 6 fr.

VII. — Mgr HEDLEY, évêque de Newport. *Lex Levitarum, la formation sacerdotale d'après saint Grégoire le Grand*, 1922. Prix : 4 fr.

VIII. — *Une âme bénédictine, D. P. de Hemptinne*, 1922. Prix : 5 fr. 75.

PARIS : Librairies P. Lethielleux et Desclée, De Brouwer et Cie ; abbaye de Maredsous.

---

*Vient de paraître.*

# DEUX ANS AU KATANGA

*NOTES ET IMPRESSIONS*

PAR

**Dom MARC DE MONTPELLIER D'ANNEVOYE**

de l'Abbaye de Maredsous

Petit in-4° de 160 pp. et 103 gravures. Prix 5 fr.

Desclée, De Brouwer et Cie, Éditeurs, Bruges.

---

*VIENT DE PARAITRE :*

# AU PAYS DU MESSIE

**par Mgr LAURENT JANSSENS, O. S. B., évêque de Bethsaïde**

Paris-Bruxelles, Desclée, De Brouwer et Cie, 1921

In-4° de IV-416 p. plus 32 p. hors texte,

avec nombreuses photogravures et dessins à la plume de l'auteur.

PRIX : 25 fr.

---

Imprimé par Desclée, De Brouwer et Cie, Bruges. — Made in Belgium.

Digitized by Google

XXXIVe Année. N° 4. Octobre 1922

HOOVER WAR COLLECTION

# REVUE BÉNÉDICTINE

SOMMAIRE

**D. G. Morin.** I. Fragments pélagiens inédits du ms. 954 de Vienne ... ... ... ... ... ... ... ... 265

II. Le texte des cantiques aux Vigiles de Noël, d'après l'usage monastique primitif ... ... 276

**D. A. Wilmart.** Le vrai pontifical de Prudence de Troyes. ... 282

*COMPTES RENDUS* (*sommaire* à la 3e page de la couverture). ... ... ... ... ... ... ... ... ... 294

**D. B. Capelle.** Bulletin d'ancienne littérature chrétienne [41]-[64].

PARIS, VIe
H. CHAMPION
LIBRAIRIE ANC. ET MODERNE
5, QUAI MALAQUAIS

FRIBOURG en Brisgau
HERDER et Cie
Libraires-éditeurs pontificaux
SUCCles A BERLIN, CARLSRUHE, COLOGNE, MUNICH, VIENNE, LONDRES, St-LOUIS MO.

*DIRECTION :* ABBAYE DE MAREDSOUS

Digitized by Google

# *AVIS IMPORTANT*

*Après la guerre la* Revue Bénédictine *n'a augmenté que très peu le prix de l'abonnement et a essayé de lutter contre la vie chère en réduisant l'étendue de ses fascicules. Continuer dans cette voie serait une mort déguisée. C'est pourquoi dès le commencement de 1922 nous avons décidé de reparaître, en règle générale quatre fois l'an et de revenir à peu près au nombre de pages d'avant guerre. Cette décision entraînait comme conséquence inévitable une augmentation du prix de l'abonnement, qui est porté à* 20 *fr. pour la Belgique, et à* 22 *fr.* 50 *pour l'étranger. Tous les abonnements sont payables d'avance. Le numéro séparé coûte* 5 *fr.* 50 *pour la Belgique,* 6 *fr. pour l'étranger. Après l'année écoulée le prix du numéro est porté à* 6 *fr.* 50. *Les années 1884 à 1890 se vendent* 15 *fr., les années 1891 et suivantes* 30 *fr., la collection complète des 34 premiers tomes coûte* 850 *fr.*

*La* table des matières *des années I-XXI (1884-1904) est portée à* 12 *fr.*

*Comptes chèques postaux Bruxelles 32352, Paris 32340. Pour tout ce qui regarde la rédaction, l'abonnement et les échanges, prière d'envoyer à l'adresse suivante :*

Directeur de la Revue Bénédictine
abbaye de Maredsous (Belgique).

Digitized by Google

## COMPTES RENDUS

## SOMMAIRE


H. PERENNES. *Les psaumes traduits et commentés*, (D. De Bruyne) ... ... ... ... 294

P. Et. HUGUENY, O. P. *Psaumes et Cantiques du Bréviaire Romain*, (J. Bruyr)... ... 295

H. VOGELS. *Novum testamentum graece. — N.T. graece et latine*, (D. B. C.)... ... 295

Dom P. DELATTE, O. S. B. *L'évangile de N.-S. J.-C.* (D. I. R.)... ... ... ... 296

M. J. LAGRANGE, O. P. *Évangile selon S. Marc* (D.D.B.) 296

V. WEBER. *Grundsäulen der Kritik des N.T.* (D. D. B.) 296

F. PRAT, S. J. *Saint Paul* (D. B. del Marmol) ... ... ... 297

J. SAUTEL. *Catalogue descriptif et illustré des mss liturgiques de l'église d'Apt*, (D. D. B.) 297

R. STAPPER. *Grundriss der Liturgik*, (D. R. Proost) ... 298

P. LIPPERT, S. J. *Credo. Darstellungen aus dem Gebiete der christlichen Glaubenslehre.* (D. R. P.) ... ... ... 299

E. AMANN. *Le Dogme catholique dans les Pères de l'Église*, (D. B. C.). ... ... 299

Ad. EBERLE. *Die Mariologie des H. Cyrillus v. Alexandrien*, (D. R. Proost)... ... ... 299

Chan. B. DUBALLET. *La famille, l'Eglise, l'État dans l'éducation*, (D. D. B.) ... ... 300

J. LEMAIRE. *Étude sur la connaissance sensible des objets extérieurs*, (D. M. Festugière). ... ... ... ... 300

B. DEL MARMOL, O. S. B. *Saint Albert de Louvain (Les Saints)*, (D. D. B.)... ... 301

FAWTIER. *Sainte Catherine de Sienne. Essai de critique des sources, t. I* (D. B. del Marmol) ... ... ... ... 303

G. CONSTANT. *La légation du cardinal Morone près l'Empereur et le concile de Trente*, (A. Van Hove). ... ... 306

A. LONGNON. *La formation de l'Unité Française*, (Fr.D.G.) 308

L. POIVERT. *Vie et Vertus de M. Harpain*, (D. R. R )... 309

Chan. M. DE BAETS. *L'Hymne de la vie*, (D. O. R.). ... 309

CARRA DE VAUX. *Les Penseurs de l'Islam*, (D. M. Lang)... 309

ZAPLETAL V., O. P. *Grammatica linguae hebraicae*, (D. M. Lang)... ... ... ... 311

AMMIANI MARCELLINI, *quae supersunt*, (D. B. C.) ... ... 311

DANTE. *La Div. Comédie. Traduction littérale avec notes, par R. P. J. Berthier*, O. P. (D. H. de Moreau)... ... 311


Digitized by Google

Imprimé par Desclée, De Brouwer et Cie, Bruges. — Made in Belgium.

Digitized by Google

XXXVe Année. N° 1. Janvier 1923

Stanford Library
SEP 13 1924

HOOVER WAR COLLECTION

# REVUE BÉNÉDICTINE

SOMMAIRE

**D. A. Wilmart.** Une homélie de Sedatius, évêque de Nîmes pour la Nativité de Notre-Seigneur. ... ... 3

**D. G. Morin.** I. Traité « de virtutibus S. Augustini » composé par un bénédictin du XIe-XIIe siècle. ... 17

II. Les distiques de Pomponio Leto sur les stations liturgiques du carême. ... ... ... 20

**D. B. Capelle.** Optat et Maximin. ... ... ... ... ... ... 24

*COMPTES RENDUS* (*sommaire* à la 3e page de la couverture). ... ... ... ... ... ... ... ... ... 27

*DIRECTION ET ADMINISTRATION :*

ABBAYE DE MAREDSOUS (Belgique)

*Dépositaire :*
PARIS IVe
H. CHAMPION
5, Rue Malaquais

*Dépositaire :*
FRIBOURG en Brisgau
HERDER et Cie

Digitized by Google

Digitized by Google

## COMPTES RENDUS
## SOMMAIRE


*Aufsätze Fritz Milkau* (D. De Bruyne) ... ... ... ... 27

*Aus Schrift und Geschichte* (D. De Bruyne) ... ... 28

H. Höpfl. *Introductionis in s. U. T. libros compendium*, t. I (D. D. B.) ... 28

Buzy. *Saint Jean-Baptiste* (D. R. Rom) ... ... ... 29

K. L. Schmidt. *Die Rahmen der Geschichte Jesu* (D. B. Capelle) ... ... ... ... 30

V. Weber. *Gal. 2 und Apg. 15* (D. D. B) ... ... ... 31

F. J. Dölger. *Der h. Fisch in den antiken Religionen u. im Christentum* (D. De Bruyne) ... ... ... ... 31

F. J. Dölger. *Die Eucharistie nach Inschriften frühchrist. Zeit* (D. D. B.). ... ... 32

A. Baumstark. *Geschichte der syrischen Literatur* (D. M. Lang) ... ... ... ... 32

Isenkrahe. *Waffen der Apologetik* (D. R. Proost) ... 33

Kors. *La justice primitive et le péché originel* (D. R. Proost) 33

Vermeersch. *Theologiae moralis principia* (D. R. Proost) 34

S. Louismet. *La vie mystique* (D. I. R.) ... ... ... 37

P. Schrijvers. *Le divin ami* (D. I. R.)... ... ... ... 38

*Anthologie des œuvres de Ste Thérèse* (D. I. R.) ... 38

Mgr Touchet. *Retraites spirituelles* (D. I. R.) ... ... 38

J. Hessen. *Hegels Trinitätslehre* (D. M. Festugière) 38

Vacandard. *Études de critique et d'hist. relig.* 4e serie (D. C. Lambot) ... ... 40

D. Hébrard. *Saint Benoît* (D. I. R.)... ... ... ... 40

W. Baumann. *Die sel. Irmengard von Chiemsee* (D. G. M) ... ... ... ... 41

E. Maire. *S. Norbert* (D. B. Dayez) ... ... ... ... 42

E. Clop. *S. Bonaventure* (D. B. Dayez) ... ... 42

G. Goyau. *Histoire religieuse* (D. G. Dirks) ... ... ... 43

L. Prunel. *La renaissance cath. en France* (D. G. Dirks) ... ... ... ... 45

B. du Boisrouvray. *Mgr Gay* (D. G. Dirks) ... ... ... 45

Lowe-Rand. *A sixth-cent. fragment of the letters of Pliny* (D. D. Br.) ... ... ... 49

M. Jugie. *Jos. de Maistre et l'Église gréco-russe* (D. B. Z.) ... ... ... ... 50

M. d'Herbigny. *L'anglicanisme et l'orthodoxie gréco-slave* (D. P. de M.) ... ... ... 50

*Life and letters of Birbeck* (D. R. Rom) ... ... ... 52

A. Michel. *Histoire de l'art*, t. VI, 2e p. (D. P. Rox) 53

W. M. Lindsay. *Palaeographia latina* (D. D. B) ... ... 54

P. Dassonville. *Les carrières féminines* (G.) ... ... ... 54


Digitized by Google

## COLLECTION " PAX "

**Ascèse, mystique et histoire bénédictines et monastiques**

Volume VII — *Précédemment parus :*

Mgr J. C. HEDLEY
Evêque de Newport

### LEX LEVITARUM

**La formation sacerdotale d'après S. Grégoire le Grand**

Un vol. in-16, XII-204 pages. Prix : 4 fr.

---

Volume VIII

### UNE ÂME BÉNÉDICTINE
### DOM PIE DE HEMPTINNE

CINQUIÈME ÉDITION

Un vol. in-16, IV-266 pages. Prix : 5 fr. 75

---

Volume IX — *Vient de paraître :*

Mgr W. B. ULLATHORNE, O. S. B.

### HUMILITÉ ET PATIENCE

Traduit par les moniales Bénédictines de St-Louis du Temple à Paris

Un vol. in-16, 128 pages. Prix : 3 fr. 50

---

Volume X — *Sous Presse :*

M. H. DELSART

### MARGUERITE D'ARBOUZE
ABBESSE DU VAL DE GRACE

---

Volume XI — *En préparation :*

D. CASTEL
de l'abbaye de Ligugé

### ORAISONS ET MÉDITATIONS
### DE S. ANSELME

Introduction par D. A. WILMART de l'abbaye de Farnborough

---

Volume XII — *En préparation :*

Dom U. BERLIÈRE

### LA DÉVOTION AU SACRÉ-CŒUR
### DANS L'ORDRE DE S. BENOIT

---

## Une journée chez les moines

CINQUIÈME ÉDITION

Un vol. in-16, tiré en deux couleurs, illustré d'une trentaine de photogravures hors texte. Prix : 7 fr. 50


---

Imprimé par Desclée, De Brouwer et Cie, Bruges (Belgique). — Made in Belgium.

Digitized by Google

XXXVe Année. N° 4. Octobre 1923

# REVUE BÉNÉDICTINE

## SOMMAIRE

**D. G. Morin.** Deux sermons africains du Ve/VIe siècle avec un texte inédit du symbole ... ... ... ... ... 233

**D. D. De Bruyne.** Un traité inédit contre le mariage des prêtres. 246

**D. A. Wilmart.** Le prologue d'Hervé de Bourgdieu pour son commentaire de la *Cena Cypriani* ... ... ... 255

**D. A. Wilmart.** Une conjecture mal fondée au sujet des sentences de Guillaume de Saint-Thierry. ... ... 263

**E. A. Lowe.** On the date of the Codex Toletanus. ... ... ... 267

*COMPTES RENDUS* (*sommaire* à la 3e page de la couverture). ... ... ... ... ... ... ... ... ... 272

**D. U. Berlière.** Bulletin d'histoire bénédictine... ... ... ... 433*

*DIRECTION ET ADMINISTRATION :*

**ABBAYE DE MAREDSOUS (Belgique)**

*Dépositaire :*
PARIS IVe
H. CHAMPION
5, Rue Malaquais

*Dépositaire :*
FRIBOURG en Brisgau
HERDER et Cie

Digitized by Google

# *AVIS IMPORTANT*

*En un an, de Juillet 1922 à Juillet 1923, l'argent belge a perdu près de la moitié de sa valeur. En présence de cette incertitude du change et de la hausse constante des prix, nous fixerons le prix d'abonnement de la Revue bénédictine en francs-or.*

*Abonnement : pour la Belgique,* 7 *fr.* 50, *ou l'équivalent de* 1 1/2 *dollar.*

*pour l'étranger,* 9 *fr.* 00, *ou l'équivalent de* 1.80 *dollar.*

*Le numéro séparé :* 3 *fr. (or), port en sus.*

*Les abonnés qui n'auraient pas encore payé leur abonnement sont instamment priés de s'en acquitter sans retard. Ils peuvent payer au Compte chèques postaux, Librairie de Maredsous : Bruxelles* 32352, *ou Paris* 32340.

*Pour tout ce qui regarde la rédaction, l'abonnement et les échanges, prière de s'adresser à l'adresse suivante :*

*Directeur de la Revue Bénédictine*
*Abbaye de MAREDSOUS (Belgique)*

Digitized by Google

## COMPTES RENDUS
## SOMMAIRE


HERDERS. *Zeitlexicon* (D. R. Proost) ... ... ... ... 272

F. X. KORTLEITNER. *Hermeneutica biblica* (D. De Bruyne) ... ... ... ... 273

H. J. VOGELS. *Handbuch der neutestamentlichen Textkritik* (D. B. Capelle) ... 273

A. MOULARD. *S. Jean Chrysostome, défenseur du mariage et apôtre de la virginité* (B. D. M.) ... ... ... 275

Dr A. SANDA. *Synopsis theologiae dogmaticae specialis* (D. R. P.) ... ... ... 276

O. HOFFMANN. *Die Lebendigkeit der Religion* (D. R. Proost) ... ... ... ... 277

N. FARRUGIA. *De casuum conscientiae reservatione* (D. A. S.) ... ... ... ... 277

D. C. BUTLER. *Western Mysticism* (D. W. Dasnoy) ... 278

J. DONAT. S. J. *Summa philosophiae Christianae* (D. R. P.) ... ... ... ... 283

N. MAURICE-DENIS. *L'Etre en puissance, d'après Aristote et S. Thomas* (D. O. Rousseau) ... ... ... 283

H. SMITH. *The Psychology of the Criminal* (D. F. Izard) 285

D. O. LOTTIN. *L'ordre moral et l'ordre logique d'après S. Thomas d'Aquin*... ... 286

D. O. LOTTIN. *Les éléments de la moralité des actes chez S. Thomas* (D. H. Zimmermann) ... ... ... 286

J. KLEINTJENS et Dr H. F. M. HUYBERS. *Algemeene geschiedenis*... ... ... ... 288

J. KLEINTJENS et J. VAN HAEREN. *Schets der algemeene geschiedenis voor R. K. Muloscholen* ... ... 288

J. KLEINTJENS et H. F. HUYBERS. *Repetitieboekje der algemeene geschiedenis* (*1739 tot heden*)... ... ... ... 288

J. KLEINTJENS et H. F. HUYBERS. *Leerboek der Nederlandsche geschiedenis* ... 288

J. KLEINTJENS et H. J. DE BIE. *Schets der Nederl. geschiedenis* ... ... ... 288

J. KLEINTJENS et H. F. HUYBERS. *Beknopt leerboek der Nederl. geschiedenis*... ... 288

J. KLEINTJENS et H. F. HUYBERS. *Repetitieboekje der Nederl. geschiedenis*... ... 288

J. KLEINTJENS et J. H. VAN HAEREN. *Nederl. geschiedenis en Vragenboekje* ... 288

J. KLEINTJENS et H. N. KNIPPENBERG. *Van Goden en Helden* ... ... ... ... 288

J. KLEINTJENS et H. N. KNIPPENBERG. *Tythologisch Vademecum* (D. U. B.) ... 288

G. ORFALI. *Capharnaüm d'après les fouilles accomplies à Tell-Houm* (*1905 1921*) 289

M. BESSIÈRE. *La tradition manuscrite de la correspondance de S^t Basile* (D.) ... 291

G. LEDOS. *S^t Pierre Claver* (J. Bruyr) ... ... ... 291

J. THERMES. *Le Bienheureux Robert Bellarmin* (J. Bruyr) 291

B. VULCANIUS. *Correspondance annotée par* H. DE VRIES DE HEEKELINGEN (D. U. Berlière) ... ... ... ... 292

*Fugger-Zeitungen* (1568-1605) Herausgeg. von V. KLARWILL (D. U. Berlière) ... 292

M. HOC. *Le déclin de l'Humanisme belge* (D. U. Berlière) 293

L. BROCHARD. *Hist. de la paroisse et de l'égl. S. Laurent à Paris* (D. U. Berlière) 294

C. G. MONTEFIORE. *The Old Testament and after* (H. D.) ... ... ... ... ... 294

E. FLEG. *Anthologie juive* (D. D. B.) ... ... ... ... 296


Digitized by Google

# Les Fragments de Freising

**(épîtres de S. Paul et épîtres catholiques)**

ÉDITÉS

par D. Donatien DE BRUYNE

BÉNÉDICTIN DE MAREDSOUS

Gr. in-8°, de XLVIII-68 pages, avec 3 pl. phototypiques

Prix : 12 fr.

---

## ÉTUDES, TEXTES, DÉCOUVERTES

**Contributions à l'histoire et à la littérature des douze premiers siècles**

PAR

D. GERMAIN MORIN

Gr. in-8°, XII-526 pages. — Prix : 15 fr.

*On peut se procurer à la librairie de Maredsous*

---

Société Saint-Augustin. — Desclée, De Brouwer et Cie

LILLE, 41, Rue du Metz | BRUGES, 10, Quai au Bois

et Librairie de l'Abbaye de Maredsous (Belgique)

---

D. COLUMBA MARMION.

## I. Le Christ vie de l'Ame (19e ÉDITION)

*Conférences spirituelles*

1 vol. in-8 écu, XX-524 pages. — Prix : 9 fr.

## II. Le Christ dans ses mystères (10e ÉDITION)

*Conférences spirituelles liturgiques*

1 vol. in-8 écu, XVI-538 pages. — Prix : 9 fr.

## III. Le Christ idéal du moine (4e ÉDITION)

*Conférences spirituelles sur la vie monastique et religieuse*

1 vol. in-8 écu, XII-622 pages. — Prix : 9 fr.

CHAQUE VOLUME SE VEND SÉPARÉMENT


---

Imprimé par Desclée, De Brouwer et Cie, Bruges (Belgique).

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

For
USE IN LIBRARY
ONLY
DO NOT REMOVE
FROM LIBRARY

Digitized by Google

Stanford University Libraries
3 6105 010 162 340
ANNEX

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.

AUG 17 1973
JUN 8 1986

Digitized by Google

Digitized by Google